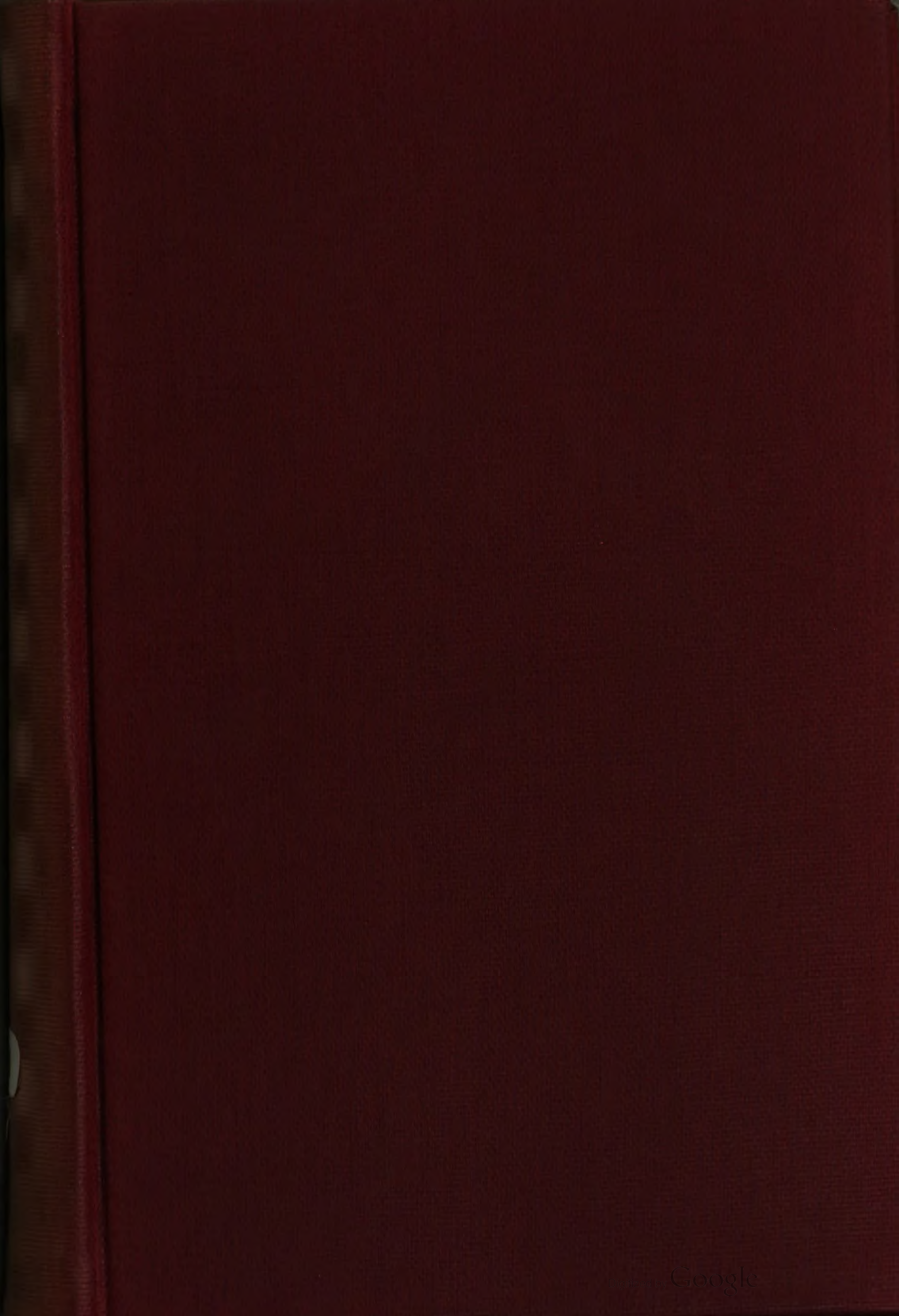

Google


LIBRARY of the
OHIO STATE
UNIVERSITY

60

ANNALES

DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

ANNALES

DE

l'Académie Royale d'Archéologie

DE

BELGIQUE.

LX.

5e SÉRIE — TOME X.



ON S'ABONNE AUX ANNALES DE L'ACADÉMIE

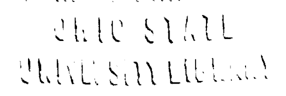
à Bruxelles:

chez **FALK, fils**, Libraire, rue du Parchemin, 15-17, et
H. LAMERTIN, Libraire, rue Marché au Bois, 20.

ANVERS.

IMPRIMERIE J. VAN HILLE-DE BACKER, RUE ZIRK, 35.

1908.



Académie royale d'Archéologie de Belgique

Composition du bureau et liste des membres de l'Académie pour l'exercice 1908

Président annuel:

M. Henri Hymans.

Vice-Président:

M. A. Blomme.

Secrétaire et Bibliothécaire:

M. Fernand Donnet.

Trésorier:

M. Edm. Geudens.

CONSEIL.

Conseillers sortant en 1908.

Messieurs,

A. De Ceuleneer,
Alph. de Witte,
Alph. Goovaerts,
le chanoine **van Caster,**
H. Hymans,
vicomte **de Ghellinck Vaernewyck.**

Conseillers sortant en 1911.

Messieurs,

Paul Cogels,
Fernand Donnet,
Edm. Geudens,
Max Rooses,
R. P. van den Gheyn. S. J.,
Paul Saintenoy.

CONSEILLERS SORTANT EN 1914.

Messieurs,

A. Blomme,
L. Blomme,
Eug. Soil de Moriamé,
baron **de Vinck de Winnezeele,**
baron **de Borrekens,**
chanoine **van den Gheyn.**

COMMISSIONS.

COMMISSION DES PUBLICATIONS.

Messieurs,

Vte de Ghellinck Vaernewyck,
baron **de Vinck de Winnezeele,**
Fernand Donnet,
H. Hymans,
A. Blomme,
R. P. van den Gheyn, S. J.

COMMISSION DES FOUILLES.

Messieurs,

Vte de Ghellinck Vaernewyck,
baron **de Vinck de Winnezeele,**
Fernand Donnet,
H. Siret,
Bequet,
D. van Bastelaer.

COMMISSION DES FINANCES.

Messieurs,

Vte de Ghellinck Vaernewyck,
Fernand Donnet,
L. Blomme,
Edm. Geudens,
A. De Ceuleneer,
chanoine **van Caster.**

COMMISSION DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Messieurs,

Vte de Ghellinck Vaernewyck,
Fernand Donnet,
R. P. van den Gheyn, S. J.
A. Blomme,
baron **de Borrekens,**
chanoine **van Caster.**

Membres titulaires.

Messieurs,

1. **Grandgaignage, E.**, directeur honoraire de l'Institut supérieur de Commerce, 51, rue Ommeganck, Anvers. 1870 (1868)*
2. **De Ceuleneer, Ed.**, professeur à l'Université, Gand, 5, rue de la Confrérie. 1876 (1871)
3. **Rooses, Max.**, conservateur du Musée Plantin-Moretus, Anvers, 83, rue de la Province (Nord). 1881 (1877)
4. **Goovaerts, Alph.**, archiviste-général honoraire du royaume, Saint-Josse-ten-Noode, 51, rue Vonck, 1883 (1877)
5. **Hymans, Henri**, conservateur en chef de la Bibliothèque royale, membre de l'Académie royale de Belgique, Bruxelles, 15, rue des Deux Eglises. 1883 (1878)
6. **Kurth, God.**, directeur de l'Institut historique belge à Rome. 1886 (1877)
7. **Cogels, Paul**, Deurne, château de Boeckenberg. 1886 (1881)
8. **Soil de Moriamé, Eug.**, président du tribunal de 1e instance, Tournai, 45, rue Royale. 1888 (1883)
9. **Blomme, Arthur**, président du tribunal de 1e instance. Termonde. 1889 (1870)
10. **de Witte, Alphonse**, secrétaire de la Société royale de numismatique, Bruxelles, 55, rue du Trône. 1889 (1888)
11. **Siret, Henri**, ingénieur, Bruxelles, 27, avenue Brugman. 1889 (1888)
12. **de Vinck de Winnezeele** (baron **Alfred**), Anvers, 107, avenue des Arts. 1890 (1889)
13. **van Caster** (le chanoine). Malines, 125, rue Notre-Dame 1891 (1888)
14. **Destrée, Jos.**, conservateur au Musée des antiquités, Bruxelles, 109, Parc du Cinquantenaire. 1891 (1889)
15. **Geefs, Eug.**, architecte, Anvers, rue Saint-Vincent. 1891 (1889)
16. **Geudens, Edm.**, archiviste des Hospices, Anvers, 38, rue de l'Empereur. 1892 (1890)
17. **Donnet, Fernand**, administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts, Anvers, 53, rue du Transvaal. 1892 (1891)
18. **de Borrekens** (baron **Constantin**), membre du Conseil héraldique, Anvers, 42, longue rue Neuve. 1894 (1893)

* La première date est celle de l'élection comme membre titulaire. La date entre parenthèses est celle de la nomination comme membre correspondant regnicole.



19. **Errera, P.**, avocat, Bruxelles, 14, rue Royale. 1895 (1888)
20. **de Ghellinck Vaernewyck** (vicomte **Amaury**), château d'Elseghem (près Audenarde). 1895 (1891)
21. **Saintenoy, Paul**, architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, Bruxelles, 119, rue de l'Arbre Bénit. 1896 (1891)
22. **de Behault de Dornon, Armand**, Saint-Gilles, Bruxelles, 92, rue d'Espagne. 1896 (1893)
23. **de Pauw, Nap.**, procureur-général honoraire, Gand, 279, rue des Violettes. 1896 (1889)
24. **Van Kuyck, F.**, artiste-peintre, Anvers, 11, rue Albert von Bary. 1896 (1891)
25. **van Overloop, Eug.**, conservateur en chef des Musées du Parc du Cinquantenaire, Bruxelles, 76, avenue Michel-Ange. 1896 (1886)
26. **van den Gheyn** (le chanoine), directeur général des œuvres eucharistiques, Gand, 13, avenue des Moines. 1896 (1893)
27. **de Jonghe** (le vicomte **B.**), président de la Société royale de Numismatique, Bruxelles, 60, rue du Trône. 1896 (1894)
28. **Bergmans, Paul**, bibliothécaire à la bibliothèque de l'Université, Gand, 49, rue de la Forge. 1900 (1897)
29. R. P. **J. van den Gheyn**, S. J., conservateur à la bibliothèque royale, Bruxelles, rue des Ursulines. 1901 (1899)
30. **Blomme, Léonard**, architecte, Anvers, 17, rue du Roi. 1901 (1896)
31 **Chauvin, V.**, professeur à l'Université, Liége, 51, rue Wazon. 1903 (1899)
32. **Stroobant, L.**, directeur du dépôt de l'Etat, Merxplas. 1903 (1896)
33. **van der Ouderaa, P.**, artiste-peintre, Anvers, 56, avenue Plantin. 1904 (1891)
34. **Pirenne, H.**, professeur à l'Université, Gand, 132, rue Neuve Saint-Pierre. 1906 (1903)
35. **Laenen** (chanoine), archiviste de l'Archevêché, Malines, 140, boulevard des Arbalétiers, 1906 (1900)
36. **Kintsschots, L.**, Anvers, 74, avenue du Commerce. 1906 (1901)
37. **N.**
38. **N.**
39. **N.**
40. **N.**

MEMBRES CORRESPONDANTS REGNICOLES.

Messieurs,

1. **Hansen, C.-J.**, bibliothécaire honoraire de la ville, Anvers, 35, rue Rodolphe, 1871.
2. **Dupont, Ed.**, directeur du Musée royal d'histoire naturelle, Boitsfort, 75, chaussée de la Hulpe. 1872.
3. **van Ertborn** (le baron **O.**), Saint-Gilles-Bruxelles, 32, rue d'Espagne 1874.
4. **van den Branden, F.-Jos.**, archiviste de la ville, Anvers, 44, rue de Moy, 1875.
5. **Geerts, J.**, ingénieur, Gand, 15, rue du Casino. 1877.
6. **Parmentier, Ed.**, Bruxelles, 21, avenue de la Toison d'Or. 1881.
7. **Fredericq, P.**, professeur à l'Université de Gand, 9, rue de la Boutique. 1883.
8. Dr **Jacques, V.**, président de la Société d'anthropologie, Bruxelles, 20, rue de Ruysbroeck. 1884.
9. **van de Casteele**, conservateur honoraire des Archives de l'Etat, Liége. 1884.
10. **Diegerick, Alph.**, conservateur des Archives de l'Etat, Gand, 14, boulevard de la Citadelle. 1886.
11. **Matthieu, E.**, avocat, Enghien. 1886.
12. **Crepin, H.**, directeur honoraire de l'Enregistrement, Bruxelles, 121, rue Joseph II. 1888.
13. **de Radiguès de Chennevière, H.**, Namur, Faubourg Sainte-Croix. 1888.
14. **Siret, Louis**, ingénieur, Bruxelles, 27, avenue Brugman. 1888.
15. Dr **Alexandre**, archiviste provincial, Liége. 1889.
16. **Barbier** (le chanoine), Namur, 38, rue Pépin, 1889.
17. **Cumont, G.**, avocat, Saint-Gilles (Bruxelles), 19, rue de l'Aqueduc, 1889.
18. **van Speybroeck** (l'abbé **A.**), aumônier de la garnison, Bruges, 4, Dyver. 1889.
19. **Duvivier, Ch.**, avocat, Bruxelles, 26, place de l'Industrie. 1890.
20. **La Haye, L.**, conservateur des Archives de l'Etat, Liége. 1890.
21. **de Loë** (le baron **Alfred**), conservateur au Musée du Parc du Cinquantenaire, Etterbeek, 82, avenue d'Auderghem. 1890.
22. **Combaz, P.**, major, Bruxelles, 10, rue de la Banque. 1891.
23. **Thys, Aug.**, Anvers, 4, rue Wappers. 1891.
24. **Hilmeyer, Jules**, architecte, Anvers, 23, rue Appelmans. 1894.

25 **Comhaire, Ch.-J.**, Liége, 99, en Feronstrée. 1894.
26 **Naveau, L.**, château de Bommershoven-Jesseren. 1894.
27. **Tahon, V.**, ingénieur, Bruxelles, 159, rue de la Loi. 1894.
28. **Daniels** (l'abbé **P.**), Hasselt, Béguinage. 1895.
29. **Le Grelle** (le comte **Oscar**), Anvers, rue des Pinsons. 1896.
30. **Nève, Jos.**, directeur honoraire des Beaux-Arts, Bruxelles, 36, rue aux Laines. 1896.
31. **Gaillard, Ed.**, secrétaire perpétuel de l'Académie royale flamande, Gand, 24, quai Ter Plaeten. 1898.
32. **Cloquet, L.**, professeur à l'Université, Gand, 9, boulevard Léopold. 1899.
33. **van Octroy, F.**, professeur à l'Université, Gand, 37, quai des Moines. 1899.
34. **van der Haegen, Victor**, archiviste de la ville, Gand, 77, rue de la Colline. 1900.
35. **Maeterlinck, L.**, conservateur du Musée de peinture, Gand, 6, rue du Compromis. 1901.
36. **Cumont, Franz**, conservateur au Musée du Parc du Cinquantenaire, Bruxelles, 75, rue Montoyer. 1902.
37. **Waltzing, J.-P.**, professeur à l'Université, Liége, 9, rue du Parc. 1902.
38. **Willemsem, G.**, président du Cercle archéologique du pays de Waes, Saint-Nicolas. 1903.
39. **Dubois, Ernest**, directeur de l'Institut supérieur de commerce, Anvers, 36, rue de Vrière. 1904.
40. **Maere** (le chanoine **René**), professeur à l'Université, Louvain, 3, rue Kraken. 1904.
41. **Van Doorslaer** (Dr), Malines, rue Sous la Tour. 1906.
42. **Zech** (abbé **Maurice**), professeur de philosophie, Bruxelles, rue du Marais. 1906.
43. **Casier, Joseph**, Gand, 3, rue des Deux Ponts. 1906.
44. **Hulin, G.**, professeur à l'Université, Gand, 3, place de l'Université. 1906.
45. **Coninckx, H.**, Malines, 9, rue du Ruisseau. 1906.
46. **Heins, Armand**, artiste-peintre, Gand, 18, rue Basse. 1906.
47. **Bernays, Edouard**, avocat, Anvers, 33, avenue van Eyck. 1907.
48. **Warichez, P. J.** (chanoine), archiviste de l'évêché. Tournai, 17, rue du Chambge. 1907.
49 **Sibenaler, J.**, conservateur du Musée, Arlon. 1907.
50 **N.**

Membres d'honneur.

Messieurs,

1 **De Bruyn, Léon,** ancien ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts, Bruxelles. 1898.

2. **Schollaert, François,** ministre de l'Intérieur, Bruxelles. 1898.

3 **van der Bruggen** (le baron **Maurice**), ancien ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts, Bruxelles. 1902.

Membres honoraires regnicoles.

1. **de Borman** (chevalier **Camille**), château de Schalckhoven par Hœsselt. 1868.

2. **Delvigne** (le chanoine), curé de Saint-Josse-ten-Noode. 1869.

3. **Smekens, Th.,** président honoraire du tribunal du 1e instance, Anvers, 34, avenue Quinten Massys. 1877.

4. **de Schilde** (le baron), château de Schilde. 1877.

5. **Bequet, Alfred,** Namur, 8, rue Grandgaignage. 1886.

6. **de Limburg-Stirum** (comte **Ph.**), Bruxelles, 165, rue de la loi. 1886.

7. **Préson, J.,** conseiller honoraire à la Cour d'appel, Liége, 24, rue Sainte-Marie. 1889.

8. **De Villers,** archiviste honoraire de l'Etat, Mons, 29, rue des Gades. 1896.

9 **Cogels, Frédégand,** gouverneur honoraire de la province, Anvers, 1901.

10. **De Vriendt, Julien,** directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, Anvers, 29, rue du Fagot, 1903.

11. **du Sart de Bouland** (baron **R.**), gouverneur du Hainaut, Mons. 1907.

12 **L. Theunissens,** Anvers, 14, courte rue de l'Hôpital. 1907.

Membres honoraires étrangers.

Messieurs,

1. **de Bure, Charles,** Moulins (France).

2. **Maspero, Gaston.** Paris (France). 1884.

3. **Lair** (comte **Charles**), château de Blou, (Maine-et-Loire) (France). 1900 Correspondant. 1896.

4. **Treu, Georges,** directeur du Musée royal de sculpture. Dresde. 1903.

Membres correspondants étrangers.

Messieurs,

1. **Beauvois, E.,** Corberon (France). 1880.
2. **Brassart, Félix,** archiviste municipal, Douai (France), 63, rue du Canteleux, 1881.
3. **Vosterman van Oyen, A. A.,** 159, Geertbrug, Rijswijck, près La Haye (Pays-Bas). 1881.
4. **Phillips, J. Henry,** Philadelphie (Etats-Unis). 1884.
5. **Wallis, Henry,** Londres, 9, Beauchamp Road-Upper, Norwood (Angleterre). 1890,
6. **de Noüe** (vicomte **P.**), Aix la-Chapelle (Allemagne). 1890.
7. **Stein, Henry,** archiviste aux Archives nationales. Paris (France). 1890.
8. **Evans, John,** sir **K. C. B.,** Britwell Berkhamsted Herts (Angleterre). 1893.
9. **Travers, Em.,** Caen (France), 18, rue des Chanoines. 1894.
10. **Germain de Maidy, Léon,** 26, rue Heré, Nancy (France). 1895.
11. **Bode, Wilhem,** conservateur du Musée royal, Berlin (Allemagne). 1896.
12. **Bredius** (Dr **A.**), conservateur du Musée de peinture, La Haye (Pays-Bas), 6, Prinsengracht. 1896.
13. **Carteron, P. J. E.,** ministre plénipotentiaire de France, Port-au-Prince, 1896.
14. **de Gubernatis** (comte **Angelo**), professeur à l'Université, Rome (Italie). 1896.
15. **Pinot, J.,** archiviste du département du Nord, Lille (France). 1896.
16. **Hagenmeyer** (Dr **Heinrich**), Bödigheim b/Seckath (Bade) (Allemagne). 1896.
17. **Cons, H.,** recteur de l'Université, Poitiers (France). 1896.
18. **Lessing,** conseiller intime, directeur du Musée d'antiquités, Berlin (Allemagne). 1896.
19. **Montero, Belisario,** consul-général de la république Argentine, Berne. 1896.
20. **Santiago de van de Walle,** avocat, Madrid (Espagne). 1896.
21. **Pastor, L.,** professeur à l'Université, Insbrück (Autriche). 1896.
22. Dr **Lopes,** consul-général, Lisbonne (Portugal). 1896.
23. **Vallentin du Cheylard, Roger,** ancien receveur des domaines, rue Jeu de Paume, Montélimar (Drôme) (France).

24. **Hildebrand, H.**, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Belles Lettres, Stockholm (Suède). 1897.

25. **Poutjatine** (prince **P.**), maréchal de la noblesse, Saint-Pétersbourg (Russie), 65, Ligofka. 1897.

26. **Rocchi, Enrico,** colonel du corps du génie italien, Rome (Italie). 1897.

27. **Cust, Lionel,** directeur de la National Gallery, 9, Clarence Crescent Windsor, Londres (Angleterre). 1898.

28. **de Beaumont** (comte **Charles**), château de Chantigny par Fondettes, (Indre-et-Loire) (France). 1899.

29. **Guerlin, Robert,** Amiens (France), 30, rue Saint-Louis. 1899.

30. **de Swarte, Victor,** 5, rue Bassano, Paris (XVIe), (France). 1900.

31. **Grob, Jacques,** (abbé), curé à Bivinghen-Berchem, Grand duché de Luxembourg. 1900.

32. **Héron de Villefosse,** conservateur au Musée du Louvre, membre de l'Institut, Paris (France), rue Washington. 1900.

33. **de Stuers** (chevalier **P.**), membre des Etats-Généraux, La Haye (Pays-Bas).

34. **Lefèvre-Pontalis, Eugène,** directeur de la Société française d'archéologie, Paris, 13, rue de Phalsbourg. 1901.

35. Dr **Stroehlin, Paul-Charles,** président de la Société suisse de Numismatique (Eaux-Vives) Genève, 54, route de Chêne. 1901.

36. **Geloes d'Eysden** (comte **R. de**), chambellan de S. M. la Reine des Pays-Bas, château d'Eysden (par Eysden), Limbourg Hollandais. 1901.

37. **Serra y Larea (de),** consul-général d'Espagne, Paris.

38. **Andrade (Philotheio Pereira d'),** Saint-Thomé de Salcete (Indes Portugaises). 1901.

39. **Avout** (baron **A. d'**), Dijon, 14, rue de Mirande. 1901.

40. **Vasconcellos** (Dr **José Leite de**), Bibliotheca nacional, Lisbonne. 1901.

41. **Caix de Saint-Aymour** (comte **de**), Paris, 112, boulevard de Courcelles. 1901.

42. **Uhagon y Guardamino,** marquis de Laurencin (**Francisco de**), membre de la Real Academia dela historia, 16, calle de Serrano, Madrid. 1902.

43. **Calore, Pier Luigi,** inspecteur royal des monuments et antiquités, Pesco Sansonesco, Teramo (Italie). 1902.

44. **Pereira de Lima, J. M.**, rue Douradores, 149, Lisbonne. 1903.

45. **Vasconcellos (Joaquim de),** directeur du Musée industriel, Ceicofeita, Porto. 1903.
46. **Berlière, O. S. B.** (dom **Ursmer**), abbaye de Maredsous. 1904.
47. **Berthelé, Jos.,** archiviste départemental, Montpellier (France). 1905.
48. **Fordham, Herbert George,** Odsey Ashwell, Baldock (Werts, Angleterre). 1905.
49. **de la Croix. S. J.** (R. P.), Poitiers (France). 1906.

Membres décédés pendant l'exercice 1906-1907.

van Bastelaer, Désiré, Bruxelles, membre titulaire, † 16 mars 1907.
Bamps (Dr **C.**), Bruxelles, membre titulaire, † 3 avril 1907.
van Neuss, H., conservateur des archives de l'Etat, Hasselt, membre titulaire, † 29 mars 1907.
van Hoorebeke, Gustave, avocat, Gand, membre correspondant regnicole, † 16 février 1907.
van Malderghem, J., archiviste de la ville, Bruxelles, membre correspondant regnicole, † 26 octobre 1907.
de Trooz, Jules, ministre de l'Intérieur, Bruxelles, membre d'honneur, † 31 décembre 1907.
van der Staeten-Ponthoz (comte **François**), Bruxelles, membre honoraire regnicole, † 22 décembre 1907.
Hagemans, G., Waterloo, membre honoraire regnicole, † 15 janvier 1908.
de Bethune (baron), gouverneur de la Flandre Occidentale, Bruges, membre honoraire regnicole, † 24 mars 1907.
Lair, Jules, Paris, membre correspondant étranger, † 16 mai 1907.

Rapport sur le Congrès archéologique de France Avallon-Auxerre LXXIVe Session. 11-19 juin 1907

Le congrès archéologique de France avait lieu cette année à Avallon. Ce n'est pas sans une certaine émotion, que l'on pénètre dans l'Auxois et dans ce Morvan, si pittoresque, car il est impossible de ne pas se rappeler que, dans cette région se sont jadis déroulé les deux plus grands épisodes de l'histoire des peuples d'occident.

Les gigantesques figures de ces héroïques personnages des temps passés: Vercingétorix et saint Bernard, se dressent devant vous, s'imposent par leur souvenir et vous pénètrent d'admiration et de respect.

A quelques lieues à l'est, s'étend la vaste plaine des Laumes, dominée par Alise-Sainte-Reine. C'est là que s'engloutit sous la poussée irrésistible des cohortes romaines, l'indépendance des Gaules. C'est là, qu'après un effort héroïque, une résistance désespérée, vaincu, écrasé, anéanti, après avoir vu des milliers et des milliers d'hommes périr sous

ses yeux, Vercingétorix vint noblement et dignement, dans toute la grandeur de sa gloire brisée, dans toute l'amertume de l'anéantissement de sa puissance, jeter son épée et son javelot, désormais inutiles, aux pieds de César vainqueur.

A l'ouest s'élève Vézelay, dominant toute la contrée; là aussi tout est plein de souvenirs historiques. En approchant de cette colline, où s'élève maintenant la monumentale église de la Madeleine, votre imagination vous représente la grande figure de saint Bernard, maigre et ascétique, mais le front auréolé par la grande mission qu'il avait à remplir, se dressant au sommet de la colline et en présence du roi Louis VII, de la reine Eléonore de Guyenne, des comtes de Dreux, de Maurienne, de Toulouse, de Ponthieu, de Flandre, de Soissons et de Nevers, des évêques de Noyon, d'Arras, de Langres et de Lisieux, des barons et des chevaliers, accourus de toute part, en présence de cette foule immense, électrisée par la puissance de sa parole, prêchant la croisade contre les infidèles et poussant le cri: Dieu-le-Veut, répété d'écho en écho et vibrant dans des milliers de poitrines. C'est à Vézelay que sa parole souleva toutes les forces de l'occident, pour les diriger à la conquête des Lieux Saints.

Le pouvoir de saint Bernard était immense et à la voix de celui qui s'intitulait modestement le disciple des chênes et des hêtres, la multitude innombrable, massée sur les pentes de la colline de Vézelay, prit la croix et, commandée par Louis VII, se dirigea vers Constantinople.

Mais, à côté de ces souvenirs historiques, que de magnifiques monuments à voir dans toute cette région.

Toutes les époques ont laissé des vestiges dans ce coin de Bourgogne, depuis les temps les plus reculés. Les célèbres

grottes d'Arcy-sur-Cure ont fourni des ossements de l'ours des cavernes, d'éléphants et d'hyènes, ainsi que des armes et des silex taillés. Des monuments mégalithiques se rencontrent aussi en différents endroits: dolmens à Pont-sur-Yonne, à Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes; menhirs à Egriselles-le-Bocage, à Michery, à Vaumort, à Châtel-Gérard, enceintes de pierres dans la forêt de Saint-Ambroise à Marmeaux, près de Montréal et de Thisy.

En tête du Guide du touriste, publié par les syndicats d'initiative d'Auxerre et d'Avallon, se trouve une ode au Morvan et j'en retiens cette strophe:

Le Morvan cache en ses bocages,
Les souvenirs de son passé,
Lourds dolmens ou noirs sarcophages,
Gui de chêne ou silex taillé.

Mais à côté de ces rares et vénérables incunables de l'histoire, l'art roman et l'art gothique ont prodigué leurs faveurs dans toutes les villes du département de l'Yonne, et les neufs jours du congrès ont à peine suffi pour parcourir rapidement ce coin de France si digne d'intérêt.

Moisson archéologique abondante et fructueuse, que nous allons tâcher de récolter brièvement.

Avallon, où s'est réuni le congrès, est une fort jolie petite ville d'environ 6.000 habitants, bâtie d'une façon très pittoresque sur un promontoire escarpé, aux pieds duquel coule la petite et capricieuse rivière du Cousin. Au bout de la rue de Lyon se voit une belle place rectangulaire, plantée d'une quadruple rangée d'arbres touffus et bien taillés en carré, encadrée d'une balustrade et terminée par un escalier monumental, donnant sur la place

des Odeberts. A l'entrée de cette promenade s'élève la statue de Vauban, par Bartholdy.

A gauche de cette statue, une rue tortueuse, connue sous le nom de Grande-rue, mène à l'hôtel de ville, à la tour de l'Horloge et à l'église Saint-Lazare.

Le pagus Avalensis est connu depuis une haute antiquité. *Aballo* ou *Avaliso*, dépendait, selon Courtépée *(Description du duché de Bourgogne)*, des Mandubiens habitant l'Auxois, mais il n'en est fait mention d'une manière certaine que dans l'itinéraire d'Antonin au IIe siècle (1).

Il y avait là primitivement un camp retranché, connu sous le nom de Camp des Alleux et dont il existe encore des vestiges importants (2) près d'Avallon (hameau des Petites-Châtelaines).

L'endroit était d'ailleurs bien indiqué par la nature pour être fortifié; les escarpements de ce promontoire ne devaient être complétés que par un retranchement fermant la partie vulnérable. La grande voie stratégique d'Agrippa traversait le pays du sud au nord et on en retrouve des traces à Avallon, derrière l'église Saint-Martin-du-Bourg.

Après trois siècles de domination romaine, les Burgondes s'y établirent, donnant naissance au peuple bourguignon, plus tard, Avallon eut ses vicomtes, dont le plus anciennement connu fut Nicolas Ier, vivant vers 1078. Avallon appartenait, en 1328, à Jean de Beauvoir, sire de Chastellux (3).

L'histoire d'Avallon est assez obscure, durant la guerre de

(1) J. Prévost. *Avallon, ville de guerre*, 2e part., p. 95 (extrait du *Bulletin de la Société d'études d'Avallon, année 1904*). — V. Petit. *Description des villes et campagnes du département de l'Yonne*, p. 34.

(2) Prévost. *Ibid.*, p. 98. — M. Quantin. *Répertoire archéologique du département de l'Yonne*, p. 83.

(3) E. Petit. *Avallon et l'Avallonnais*, p. 143.

cent ans, et à l'époque des querelles des Bourguignons et des Armagnacs.

Plus tard, Avallon fut pris par Jacques d'Espailly, et Philippe le Bon en fit le siège, pour reconquérir la ville perdue, car elle était considérée comme un des remparts de Bourgogne. Malgré les embarras que lui suscitaient les pays flamands, le duc fit investir Avallon en septembre 1433, mais l'assaut, donné le 10 octobre, fut repoussé avec de grandes pertes. Le duc rassembla alors de nouvelles troupes et finit par prendre la ville d'assaut, puis donna au sire de Chastellux, vicomte d'Avallon, l'autorisation de rebâtir les murailles de la ville.

De 1438 à 1444, les environs d'Avallon furent ravagés par les *Ecorcheurs*, et durant la seconde moitié du xv[e] siècle, ses fortifications furent complétées et agrandies (1).

Au xvi[e] siècle, Louis XII, puis François I[r], furent reçus en grande solennité à Avallon. Durant les guerres de religion, les huguenots inquiétèrent plusieurs fois Avallon, qui prit parti, plus tard, pour le duc de Mayenne.

En 1591, Avallon fut presque pris par surprise par le maréchal d'Aumont, qui avait fait sauter un pétard ou « saulcisse », près de la tour Beurdelaine. L'explosion fit une brèche énorme dans les remparts et l'armée royale s'introduisit par là dans la place, mais les habitants, s'étant remis de leur frayeur, repoussèrent avec énergie les assaillants qui furent obligés de battre en retraite et de lever le siège. Une procession, à partir de cette époque, eut lieu tous les ans le 26 septembre, pour célébrer la déli-

(1) Voir l'intéressante description des fortifications d'Avallon, donnée par M. J. Prévost, dans le *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, années 1902-1903. *Avallon, ville de guerre*, avec planches et vues.

vrance de la ville et fut appelée « Procession de la Saucisse » (1). Trois ans après, la ville reconnut le roi Henri IV et une capitulation fut signée le 12 juillet 1594. Depuis lors, il n'y a plus aucun fait saillant à noter, si ce n'est l'entrée du prince de Condé, en 1632, à qui les Avallonnais firent don, quelques années plus tard, d'un vaste immeuble situé au centre de la ville, dans la Grande-rue, près de l'hôtel de ville, et qui est encore connu sous le nom d'hôtel des princes de Condé.

Après avoir parcouru sommairement son histoire, jetons un coup d'œil sur ses monuments.

La séance d'ouverture du congrès, avait eu lieu à l'hôtel de ville d'Avallon, en présence des autorités et d'un public nombreux, le mardi 11 juin, et après avoir entendu la lecture de plusieurs discours savants, les congressistes se sont dirigés vers Saint-Lazare, curieuse et intéressante église, consacrée en 1106, par le pape Pascal II.

Elle a trois nefs de six travées, avec piles cruciformes, flanquées de quatre colonnes engagées. Le chœur et les absidioles sont voûtés en cul-de-four et datent de la construction primitive, tandis que le vaisseau de l'église est un peu postérieur et date du milieu du XIIe siècle. Un excellent dessin d'une travée de la nef se trouve dans l'ouvrage de M. Petit (2). Dessin reproduit à la page 7 du *Guide du Congrès*. On y distingue bien les piles cruciformes avec leurs colonnes engagées et les arêtes des angles abattues (fig. 1). Les colonnes intérieures seules ont des cha-

(1) Prévost. *Avallon, ville de guerre*, p. 144. — Vallery-Radot. *Un coin de Bourgogne*, p. 148.

(2) Victor Petit. *Description des villes et campagnes du département de l'Yonne* Auxerre 1882, p. 43, fig. n° 21.

piteaux, tandis que vers la nef il n'y a que le tailloir formant prolongement sur tout le pourtour. Sous la voûte, l'étage supérieur des colonnes a des chapiteaux, de sorte, qu'en réalité, il n'y a qu'une seule colonne engagée vers la nef avec deux bagues formées par les prolongements du tailloir des petites colonnes et du cordon qui règne tout autour de la nef. Ce tailloir est chargé d'une ornementation de feuilles d'acanthe. La nef est voûtée d'arêtes. Au chapiteau, devant le chœur à droite, se voient le fruit d'arum et la feuille d'acanthe.

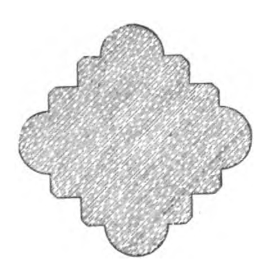


Fig. 1. — Piliers de Saint-Lazare d'Avallon.

La façade a deux portails très remarquables, on voit de chaque côté de ces portails, trois colonnettes à chapiteaux corinthiens. Deux de ces colonnettes sont droites et celle du milieu est à cannelures en hélice.

On possède un ancien dessin de dom Plancher, l'historiographe de Bourgogne, indiquant que le grand portail était autrefois décoré de statues. Dans les cinq cordons de la voussure, qui est en plein cintre surhaussé, se voient des anges, un vieillard musicien et trente médaillons encadrant les signes du zodiaque (1). Un rang inachevé de bâtons brisés encadre l'archivolte (2) et dans le tympan se remarquait un beau Christ bénissant, entre deux anges et les symboles de quatre évangélistes, mais ces sculptures ont été mutilées en 1793, lors de la Révolution et, actuellement, il n'y a plus qu'un mur nu percé d'une baie.

Le petit portail de droite est encore plus richement

(1) Enlart. *Manuel d'archéologie*, I, p. 355.

(2) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, I, p. 52, fig. 29.

décoré, c'est du roman fleuri, d'une richesse inouïe comme à Notre-Dame-la-Grande à Poitiers.

Les voussures sont très ornementées [1], entrelacs, gauffrures, médaillons et rinceaux, avec fleurs à huit pétales, qui doivent représenter des marguerites. Le tympan, très mutilé, offre trois arcatures sous lesquelles on distingue l'Adoration des Mages, les Mages devant Hérode et les saintes femmes au tombeau [2]. Ici, le linteau n'a pas bougé, tandis qu'au grand portail il a été changé au moyen âge.

Des trois colonnettes de droite, celle du centre est fort remarquable et unique en son genre; elle est torse et composée d'une série de chaînons d'un travail fort délicat. Viollet-le-Duc signale ce produit de l'imagination féconde des derniers architectes romans, qui donnaient à leurs colonnettes jusqu'à l'apparence d'un corps flexible, comme à Avallon, et en fait deux reproductions [3]. Les bases de ces colonnettes [4] sont aussi d'un travail exquis; sous une décoration d'oves se voient des lions, des cavaliers, des oiseaux et, plus bas, des rinceaux, des entrelacs et des volutes.

(1) de Caumont. *Abécédaire. Architecture religieuse*, pp. 151 et 160. — *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, 1901, pp. 21 à 54, 145 à 170 et 185 à 191.

(2) Voir reproduction de ce portail: Enlart. *Manuel d'archéologie*, I, pp. 392 et 394, et figure 193. — *Le voyage pittoresque dans l'ancienne France* de Nodier, Taylor, dans le dernier volume *Bourgogne*, donne les détails du portail: vue à la hauteur des chapiteaux et vue des bases, ainsi qu'une vue du beffroi, de l'église, la nef, chapiteaux et bases et une vue générale de la ville.

(3) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, III, pp. 500-501, fig. 6 et 7.

(4) Enlart. *Manuel d'archéologie*, I, p. 391.

Il y a aussi au portail une curieuse statue portant l'inscription:

S • LAOBE

La façade devait primitivement être percée de trois portails, comme à Notre-Dame-la-Grande de Poitiers, mais au XVIIe siècle, on sacrifia le portail de gauche pour y élever le clocher actuel, bâti en équerre avec l'église et remplaçant l'ancien clocher écroulé le 9 janvier 1633.

L'ornementation fleurie de ces portails se rapproche beaucoup de celle des portails de Vézelay.

Une particularité à noter pour la façade de Saint-Lazare, c'est qu'elle n'est pas du tout bâtie en équerre avec la nef, mais fortement de biais, défaut qui ne se remarque qu'à l'intérieur. La troisième porte seule, à gauche, reconstruite au XVIIe siècle, avec pilastres ioniques, correspondant régulièrement avec le vaisseau de l'église, forme un angle rentrant avec les deux portails du XIIe siècle.

Nous nous rendons ensuite vers une église très intéressante, c'est l'église de Saint-Martin-du-Bourg, située au bout de la rue de Lyon, derrière la sous-préfecture, hélas! comme tant d'autres monuments, détournée de sa destination primitive, abîmée et méconnaissable. Elle sert actuellement de minoterie et c'est au milieu de sacs de farine qu'il faut enjamber que nous allons contempler cette série de chapiteaux si curieux dont voici des spécimens (fig. 2 à 5). Il faut remarquer le genre un peu barbare des sculptures, quoique datant de la seconde moitié du XIIe siècle.

Au chœur existe le remploi d'une colonne romaine en

marbre (1), mais, comme elle était trop courte pour l'édifice, l'architecte du XIIe siècle l'a complétée par une petite colonnette, de diamètre beaucoup plus petit et faisant un singulier effet.

L'église est à chevet plat, avec transept et trois nefs. Son plan est à comparer avec celui de l'église de Montréal. La partie antérieure en a été démolie et ce qui en reste est séparé par des cloisons en bois et divisé en étages, de sorte qu'il est assez difficile, au milieu de l'encombrement et du désordre qui règnent dans cette minoterie, de se rendre compte de l'édifice tel qu'il était avant sa déplorable dégradation.

Le chœur est de deux travées avec chevet plat et deux chapelles carrées.

L'église est voûtée d'arêtes, sauf le chœur et les deux chapelles qui sont voûtés d'ogives. On y voit trois boudins accolés et de très petites clefs de voûte sculptées, la retombée d'angles repose sur des culots bourguignons (fig. 2). Les piles de la nef sont cruciformes et flanquées de trois colonnes engagées, la partie vers les bas-côtés n'en ayant pas. Le carré du transept supporte une coupole sur trompes, laquelle est renfermée dans la tour carrée qui surmonte l'édifice. C'est dans cette partie que se trouvent les chapiteaux caractéristiques que j'ai photographiés.

(1) D'après M. Petit. *Description du département de l'Yonne*, p. 48, ces belles colonnes de marbre veiné pourraient peut-être provenir du temple qui s'élevait au sommet du Montmarte, à Vault-de-Ligny, où l'on a découvert des substructions fort importantes. — Voir aussi Enlart. *Manuel d'archéologie*, I, p. 81, note 2, et p. 328, note 2, ainsi que la *Notice sur le temple de Mercure au Montmarte*, par Ernest Petit, parue dans le *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, 1904, pp. 319 à 328.

La fig. 3 reproduit le premier chapiteau à droite de la croix du transept. On remarquera la colonne coupée de l'arc doubleau. La fig. 4 donne le chapiteau à gauche, en face du premier avec, également, la colonne coupée de l'arc doubleau correspondant. La fig. 5 donne le chapiteau à gauche de la colonne coupée, vers le chœur.

Tous ces chapiteaux sont de style assez barbare, mais archaïques.

Le plan et la coupe de cette intéressante église se trouvent dans l'ouvrage de M. Petit [1] et ont été reproduits dans le *Guide du Congrès*, pp. 11 et 12. M. Petit donne également une vue d'ensemble prise derrière le chevet [2].

Un des vantaux en bois, d'une porte de cette église, offrait un curieux spécimen de la manière de travailler le bois. Le montant du vantail est taillé dans un arbre branchu, posé normalement, la branche formant décharge et les autres décharges recueillies dans des épaulements ménagés le long de ce montant. Système pour empêcher les vantaux de « donner du nez » [3] et de fléchir.

La tour de l'horloge, qui renferme le musée, fut construite de 1456 à 1460, par Jehan Berg. C'était l'ancienne entrée de l'enceinte du château des ducs de Bourgogne, dont il ne reste plus de traces. M. Petit [4] considère cette tour

(1) Victor Petit. *Description des villes et campagnes du département de l'Yonne*, pp. 47 et 48, fig. 26 et 27.

(2) *Ibid.*, p. 46, fig. 29. — Voir aussi Max Quantin. *Répertoire archéologique du département de l'Yonne*, Paris 1868, pp. 84-85.

(3) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, t. IX, p. 348, fig. 2.

(4) Petit. *Description des villes et campagnes du département de l'Yonne*, p. 57.

comme un des monuments civils les plus intéressants du département de l'Yonne.

Une solide arcade en plein cintre soutient tout l'édifice et donne passage vers l'église Saint-Lazare. Une petite tourelle, accolée, ronde d'un côté, carrée de l'autre, contient l'escalier conduisant aux étages. La Société d'études d'Avallon y a établi un musée, où se voient beaucoup de débris de toutes les époques, recueillis dans les environs d'Avallon Là se voit le riche médaillier recueilli par M Bardin et décrit dans le Bulletin de la Société d'études d'Avallon. On trouve aux divers étages de ce musée, un grand nombre de pièces de l'époque gallo-romaine, épées gauloises, haches de bronze, débris provenant du temple de Montmarte, armes et bijoux provenant de cimetières mérovingiens, carreaux émaillés et pierres tombale des fondateurs de l'abbaye de Marcilly.

A noter, parmi les pierres tombales de ce musée, une curieuse pierre en forme de cœur, contenant des armes dans le lobe de gauche, armes qui sont un écartelé au 1, de ... au chevron de ... accompagné de trois rocs d'échiquier de ...; au 2, bandé de ... et de ... à la bordure de ...; au 3, de ... à trois roses de ...; au 4, de ... à deux bœufs de ... passant l'un sur l'autre; sur le tout de ... à trois maillets de ... qui est d'Ancienville (d'or à trois marteaux endentés de gueules). L'écusson est surmonté d'une couronne à cinq fleurons et est entouré d'une cordelière de veuve.

Pierre en marbre noir, avec l'inscription suivante gravée:

Icy
est déposé le cœur
de haute et puissante dame, dame Louise d'Anssienville,

marquise d'Espoisse, comtesse Desbordes, de Marault, Ourouër, Montigny-Saint-Sulpice, Saint-Fillain et autres lieux, laquelle par une singulière affection pour les Saintes Maries, dont elle est bienfaitrice et spécialement pour cette communauté aux prières de laquelle elle a toujours eue une grande confiance pendant sa vie et espère qu'elle la luy continuera encore après sa mort. C'est pourquoy elle a désirée que son cœur y fut déposé aussitost après son décès arrivé le 19 mars 1704, ce qui a esté executté par les tendres soins de haulte et puissante dame, dame Louise-Marie de la Grange d'Argutan, marquise de Béthune, sœur de la très sérénissime reyne de Pologne, dame d'atours de la feue reyne de France, comtesse de Selle, Desbordes et aultres lieux, sa niepce et sa donatrice universelle, veuve de haut et puissant seigneur Mre François, marquis de Béthune, chevalier, commandeur des ordres du Roy et son ambassadeur extraordinaire, tant en Pologne qu'en Suède.

Ce cher dépost fait le 3 avril 1704.

On y voit les doubles écussons de Béthune: d'argent à la fasce de gueules, accompagnée en chef d'un lambel, et de la Grange: écartelé au 1, comme ci-dessus sans l'écu en abyme; au 2, de ... à la croix ancrée de vair; au 3, contre-écartelé aux 1 et 4 de France à la bordure de ..., aux 2 et 3, de ... à trois besans de ...; au 4, de ... à trois fasces papelonnées de ... et sur le tout de ... à trois cerfs de ... (qui est de la Grange: d'azur à trois renchiers d'or). Les deux écussons sont sommés d'une couronne à cinq fleurons, avec la cordelière de veuve.

Les portes et les tours d'Avallon ne sont pas dénuées d'intérêt, l'une des tours les plus curieuses se trouve der-

rière le couvent des Ursulines, à l'extrémité de la rue de la Vachère, elle est connue sous le nom de tour de l'Escharguet et contient une salle basse se trouvant sous le niveau du sol.

Les portes sont la Porte Auxerroise, la Petite Porte, la Porte neuve, mais il ne reste que deux pilastres de la Petite Porte, les autres ayant été démolies. Deux jolies guérites ou échauguettes existent encore à Avallon, l'une à la Petite Porte, près de l'église de Saint-Lazare, l'autre à la place des Odeberts, datant du XVI[e] siècle. Ces petites tourelles en encorbellement furent ajoutées en différents endroits aux vieux murs d'enceinte de la ville et rappellent, par leur forme, celle qui existe à Gand, derrière l'église Saint-Pierre.

Les armes d'Avallon sont d'azur à la tour crénelée d'or et avec la devise :

Esto nobis Domine turris fortitudinis.

Le lendemain, mercredi, nous allions visiter le « clou » du congrès, la célèbre église abbatiale de la Madeleine de Vézelay, aperçue de loin sur la colline dominant tout le pays d'alentour. La série d'omnibus conduisant les congressistes, a fait une première halte à Pontaubert, où nous avions à visiter une église de la fin du XII[e] siècle, de style très pur, ancienne commanderie de Templiers.

D'après l'abbé Courtépée, le nom de cette localité proviendrait d'un pont construit sur le Cousin, par Aubert, vicomte d'Avallon, au IX[e] siècle *(Pons-Alberti)*.

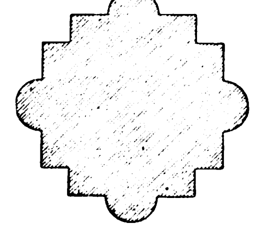
D'ornementation sobre, l'église attire surtout l'attention des archéologues par l'homogénéité de son style architectural, elle a heureusement été très peu modifiée à travers

les siècles, et donne entre autres une idée exacte de la disposition primitive des toitures qui y sont peu inclinées et formées de tuiles creuses (1).

La longueur de cette église est de 31m80 sous œuvre, la largeur des nefs est de 12m70, et elle n'a que 10 mètres de hauteur sous voûtes.

Elle est précédée d'un porche simple du XVIe siècle et flanquée d'une haute tour carrée, percée sur ses côtés de deux étages de deux hautes fenêtres en lancette, réunies sous une même arcature en arc brisé, tandis que dans la partie inférieure les baies sont en plein cintre.

Les colonnettes des fenêtres de l'étage du milieu, ont des chapiteaux à crochets et des bagues à mi-hauteur, tandis que les fenêtres de l'étage supérieur n'ont ni chapiteaux ni bagues. Les angles du clocher sont arrondis par une colonnette.


Fig. 6. — Piles de l'église de Pontaubert.

L'église est à trois nefs de cinq travées, elle est voûtée d'arêtes. Les colonnes possèdent de beaux chapiteaux à larges tailloirs, se prolongeant sur le pourtour des piles et formant bagues.

Le cordon mouluré est d'un bel effet ornemental; les piles sont cruciformes, flanquées de quatre colonnes engagées (fig. 6), ces piliers cruciformes, comme nous en avions vu à Saint-Martin d'Avallon, sont classiques en Bourgogne, on devait surhausser les doubleaux pour arriver aux voûtes d'arête. Elles

(1) V. Petit. *Description des villes et campagnes du département de l'Yonne*, p. 78, plan de l'église, vue de la tour et coupe intérieure de la nef, fig. 74, 75 et 77. — Voir aussi: *Annales archéologiques*, tt. XII et XXV, dessins d'E. Amé.

furent employées à Paray-le-Monial, à Vézelay (la Madeleine et Saint-Etienne), à Saulieu, etc. Il y a un éclairage de la nef par le haut, entre les voûtes. On remarque des culots aux coins des voûtes d'arête, mais seulement à la quatrième travée.

L'église a de beaux exemples des congés bourguignons, dont nous verrons plus loin d'excellents spécimens à Vézelay et à Montréal. Le congé qui est la transition entre une moulure et un parement, la terminaison d'une moulure taillée par une arête vive, aussi ce mot exprime bien le but : c'est un congé donné à la moulure qui cesse. La fantaisie des sculpteurs ornait ces congés de diverses façons, ainsi, à Montréal, il y en a terminés par des volutes et par des feuillages.

Mais la partie la plus intéressante de l'église, est son chœur, de forme très rare. L'abside est à chevet plat et à côtés polygonaux ou à trois pans coupés, formant rétrécissement de la nef vers le chœur. De grandes baies allongées en plein cintre, percées dans chacun des pans, éclairent ce chœur. Partout, d'ailleurs, se remarque l'emploi simultané de l'arc brisé et de l'arc en plein cintre.

Le portail est curieux ; on y voit une Assomption représentée d'une autre manière qu'ailleurs. Il est précédé d'un petit porche carré, adossé à la façade et ajouté au xve siècle. On y voit le couvercle prismatique d'un ancien tombeau.

Les fonts baptismaux, en pierre, datent du xvie siècle. Cette église a été bien sobrement restaurée (1).

La seconde étape nous amène à Saint-Père-sous-Vézelay.

(1) *Annales archéologiques*, tomes XII et XXV. E. Amé. *L'église de Pontaubert*.

C'est là que fut bâti le premier monastère de Vézelay, mais dont la fondation est environnée d'obscurité. Il y a là un endroit sinistre, vieux cimetière abandonné, rempli de croix arrachées, mises en tas et qui verdissent et pourrissent près de ces tombes défoncées et béantes.

Là se voient encore de vieilles arcades rompues, cherchant à se rejoindre dans le vide, débris de l'église primitive qui s'éleva au XI[e] siècle. Sous la mousse et les herbes, sous le lierre qui dérobe à la vue ces pans de murs branlants, se cachent les débris informes, seuls vestiges de la fondation primitive. On parcourt, le cœur serré, ce coin désert et abandonné, perdu au bout de l'agglomération des maisons.

Ce qui reste est bien de la construction du XI[e] siècle, pierres pénétrant très loin et peu de blocages. Dans la petite abside en cul-de-four et près de l'endroit de la piscine, se voit un singulier rond, formant creux globulaire dans le mur, comme s'il y avait eu là un vase acoustique, ce n'est toutefois guère probable, quoiqu'on en ait quelquefois rencontré à trois mètres seulement de hauteur.

Près de ces arcades existe encore, toute verdie par les pluies, une grande pierre d'autel en marbre blanc, très ancienne, rectangulaire et à moulures intérieures, c'est-à-dire à rebords saillants probablement plus ancienne que la construction du XI[e] siècle.

C'est là, l'emplacement du premier monastère fondé en l'an 863, par Gérard de Roussillon, le héros des chansons de Geste, que trouvères et jongleurs du moyen âge, récitaient aux hauts et puissants barons, rentrés dans leurs manoirs, après avoir guerroyé au loin (1). D'après ces vieilles

(1) *Sensuyt lhystoire de monseigneur Gerard de Roussillon iadis duc et*

chansons de Geste, Gérard de Roussillon possédait d'immenses domaines et commandait de puissantes armées (1). Il fallait trente jours, dit la légende, pour faire le tour de ses terres. Mais, s'étant révolté contre Charles le Chauve, il fut vaincu, ruiné et dût se cacher dans les forêts pour sauver sa vie. Après vingt-deux années d'exil, il rentra en grâce, recouvra ses domaines et, avec Berthe, sa femme, n'ayant pas d'enfants, consacra une partie de son immense fortune à bâtir douze monastères en l'honneur des douze apôtres. Vézelay fut le plus célèbre des douze monastères, édifiés par Gérard de Roussillon. Mais construit dans un bas-fonds, exposé au pillage des Normands, ce premier monastère fut abandonné et les moines se transportèrent sur la colline voisine, où Vézelay devait acquérir une notoriété si grande, où deux croisades furent prêchées et qui fut, à deux reprises, le point central de l'histoire de France. N'oublions pas non plus que ce fut un abbé de Vézelay qui capta la confiance d'un comte de Flandre, Louis de Nevers, et fut cause par l'influence étrangère qu'il exerça sur le comté de Flandre, des guerres intestines et des désastres qui ravagèrent le pays flamand à cette époque.

L'église de Saint-Père (Saint-Pierre), bâtie à environ 150 mètres de l'église primitive, dont je viens de parler, est un vrai joyau de l'art gothique, exemple de ce magnifique style bourguignon. Elle date du XIIIe siècle et son porche avec

cōte de Bourgongne et Dacquitaine, on les vend à Lyon au pres de Nostre Dame de confort cheulx Olivier Arnoullet. Au dernier feuillet se lit: *Cy finist lhystoire de moseigneur Gerard de roussillon... imprime nouvellemēt a Lyon par Olivier Arnoullet,* petit in-4°, imprimé en caractères gothiques du commencement du XVIe siècle. 36 ff. sign. A-J.

(1) VALLERY-RADOT. *Un coin de Bourgogne,* p. 37.

clocher latéral fut ajouté au XIV[e] siècle ([1]). Ce porche assez profond, éclairé par deux grandes baies latérales à remplages finement ouvrés, le premier, d'une quintefeuille, le second, de baies tréflées supportées par des colonnettes, est d'un ensemble des plus harmonieux et renferme à gauche un tombeau aux parois ornées d'arcatures et portant la date de 1258. Aucune autre indication ne permet d'identifier le personnage qui y fut enterré.

Du côté droit, deux arcatures à redents encadrent deux statuettes, un homme qui tient une petite église sur sa poitrine et une femme portant un livre; ce sont probablement les fondateurs de l'église, dont les noms ne sont pas connus.

Plan sans transept, mais avec déambulatoire.

La nef à cinq travées, la première un peu plus large que les autres, à cause du clocher. L'alternance des piles: faisceau de trois colonnettes, adossé à la grosse colonne ([2]) et, ailleurs, colonnettes s'arrêtant au niveau de la clef des arcades, prouve que l'architecte avait l'intention de construire deux voûtes sexpartites, comme il en existe à Saint-Quiriace de Provins, mais il changea d'avis et plaça quatre voûtes barlongues, probablement parce que ces ogives de très grand rayon, exerçant une poussée beaucoup plus forte que les voûtes barlongues, l'architecte craignait pour les murs.

Toute l'église est entourée d'un passage ou galerie, comme dans les grands édifices bourguignons et champenois. Cette

(1) Abbé PISSIER. *Monographie de l'église de Saint-Père-sous-Vézelay*, Auxerre 1903, p. 5.

(2) Voir sur ces faisceaux cylindriques des colonnettes juxtaposées: ENLART. *Manuel d'archéologie*, I, p. 552, note 6.

galerie traverse les piles (fig. 7), disposition toujours préjudiciable à la solidité de l'ensemble.

Viollet-le-Duc restaura l'église et y ajouta des culées hors d'œuvre pour recevoir les arcs, épaulant les arcs boutants de la nef.

Comme les colonnes du rond-point sont dépourvues de chapiteaux (1), il faut en conclure que l'église fut remaniée au xv[e] siècle, il y a, d'ailleurs, des moulures en pénétration aux grandes arcades; d'un autre côté, le sanctuaire porte bien l'empreinte indéniable du style du xiii[e] siècle, avec ses baies géminées à lancette et aux chapiteaux des colonnettes. Il y a donc là un problème, la partie inférieure étant du xv[e] siècle et la partie supérieure du xiii[e], qui ne peut se résoudre que par l'hypothèse d'un accident survenu à l'abside, ce qui nécessita, au xv[e] siècle, la reprise en sous œuvre de la partie inférieure.

Nous avons pu voir la même particularité lors du congrès de l'an dernier, à Carcassonne: les tours du Plo, Davejan, du Trauquet et de Saint-Sernin, ont la partie du milieu qui date de l'époque wisigothe, tandis que le bas et le haut de ces tours sont de l'époque de saint Louis. Le centre est resté intact, tandis que la base a été remaniée et consolidée par un revêtement et le haut parachevé (2).

Les voûtes barlongues de la nef sont supportées alternativement par des faisceaux de trois colonnettes partant

(1) Il y a cependant des exemples fort anciens de suppression de chapiteaux, à Saint-Urbain de Troyes, tentative des architectes qui ne fut pas suivie immédiatement, mais reprise seulement à la fin du xiv[e] siècle et au xv[e]. A la Chaise-Dieu, il y a également suppression de chapiteaux.

(2) Voir mon *Rapport sur le Congrès archéologique de France.* 1906. *Carcassonne et Perpignan*, p. 27.

du fond et engagées dans la grosse colonne, et par des faisceaux de colonnettes reposant sur un cul-de-lampe ornementé, surmontant les grosses colonnes entre les arcades (fig. 7). La variété et l'ornementation de ces culs-de-lampe est fort remarquable, et Viollet-le-Duc les signale [1] et reproduit deux d'entre eux, dont l'un, voulant indiquer le symbole de l'avarice, lui donne l'apparence d'un buste d'homme, au cou duquel est suspendue une bourse pleine.

Le passage remplaçant le triforium, se trouve derrière ces faisceaux de colonnettes et offre cette particularité, qu'arrivé au chœur qu'il contourne, il s'élève de cinq marches pour arriver à la hauteur nécessaire, les grandes arcades du chœur étant plus élevées (fig. 7). Ces arcades n'ont pas de chapiteaux, tandis que dans la nef on voit de beaux chapiteaux à crochets. Tout le passage est souligné par un gros boudin qui, dans la nef, ne forme pas saillie sur les colonnettes, tandis que dans le chœur il les contourne en formant bague (fig. 7).

Il existe, à gauche, un curieux enfeu de la seconde moitié du XIIIe siècle, signalé par Viollet-le-Duc [2] qui en donne une reproduction. Ce tombeau, adossé en forme de niche, représente le personnage mort, couché, vêtu d'habits civils; au-dessus de lui, dans une niche trilobée, se voit le Christ assis, ayant à ses côtés saint Pierre agenouillé, qui lui présente un objet de la main droite, de l'autre côté, la sainte Vierge semble intercéder et, plus loin, il y a deux anges thuriféraires.

De l'autre côté existait aussi un tombeau, mais il a été

(1) VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné,* IV, p. 493, fig. 8; p. 494, fig. 8bis et p. 499, fig. 13.

(2) *Ibid.* t. IX, p. 30, fig. 11.

rasé et il n'en reste plus que les écoinçons portant des traces de polychromie.

La belle tour de l'église se trouve à gauche du portail, carrée à sa partie inférieure, elle devient octogonale vers le haut, et se termine par quatre charmants pinacles ajourés d'une grande légèreté, masquant le passage du plan carré au plan octogone. Les étages inférieurs sont percés d'une baie sur chacun des côtés, entre deux arcatures aveugles, reposant sur colonnettes, se rattachant aux angles, reliant ensemble l'ornementation de chaque face, et séparées complètement du mur, ce qui donne une grande légèreté à l'ensemble.

La façade est remarquable par son pignon (1) se rapprochant de celui de la Madeleine de Vézelay. Il est composé de neuf arcatures d'une grande élégance, disposées en forme de pyramide et contenant dix grandes statues, l'arcature du milieu en renfermant deux superposées; en haut, le Christ assis, la main droite levée pour bénir, en dessous, la statue de Saint-Etienne, debout sur un socle orné d'un quadrilobe (2). Sous ce merveilleux ensemble existe une immense arcade renfermant une rose polylobée dont le bas est masqué en partie par le narthex, qui y fut construit au XIVe siècle. Ce porche de deux travées, ajouré des côtés, est recouvert de six voûtes d'ogives, reposant sur deux colonnes flanquées chacune de quatre colonnettes. Trois portails donnent entrée sous ce porche. Celui du centre et celui de droite sont d'un aspect étrange, le

(1) Cité dans ENLART. *Manuel d'archéologie*, I, p. 548.

(2) Abbé PISSIER. *Monographie de l'église de Saint-Père-sous-Vézelay*, p. 10. Il donne le dessin de cette belle façade qui se trouve aussi reproduite dans: V. PETIT. *Description des villes et campagnes de l'Yonne*, p. 320.

premier, ayant sous ses voussures en tiers point, une grande arcature trilobée, rappelant vaguement le style mauresque; le second, ayant aussi à l'intrados une ornementation bizarre de cinq lobes découpés et ajourés.

Le type de ces portails sans tympan ne se maintient que dans les régions où il était en usage et surtout dans le Poitou et en Saintonge. Il y en a un bel exemple à l'église de la Souterraine dans la Creuse, là les voussures sont décorées d'une ornementation festonnée ou polylobée, comme au Dorat et à Montréal.

De Saint-Père, les congressistes se rendent à l'église de Sainte-Madeleine à Vézelay, admirable monument, un des plus beaux de France, et qui fut sauvé d'une destruction complète par Prosper Mérimée et le comte de Montalembert.

Le comte de Montalembert habitait alors le château de la Roche-en-Breuil, dans le Morvan, et étant allé en excursion en 1840, à Vézelay, y arriva au moment où une escouade d'ouvriers s'apprêtait à démolir la façade de la basilique. Invoquant son titre de membre du comité des monuments historiques, il arrêta la pioche des démolisseurs et fit immédiatement de pressantes démarches pour sauver cet admirable édifice, ou, déjà, les voûtes crevassées laissaient filtrer les eaux pluviales, et où les murs déjetés et spongieux d'humidité faisaient prévoir une catastrophe prochaine.

Si nous avions eu un Montalembert en Belgique, peut-être aurions nous conservé dans son intégrité l'abbaye de Villers.

Plus tard, Viollet-le-Duc entreprit la restauration de la basilique. Il y consacra seize années et plus de 800.000 francs y furent dépensés. Si sa restauration peut être l'objet de quelques critiques comme l'alternance des pierres blanches et noires dans les arcades, (système d'ornementation propre à l'Auvergne, comme à la cathédrale du Puy), au moins

on lui doit, ainsi qu'à Montalembert et à Mérimée, d'avoir conservé à la postérité un des monuments les plus beaux et les plus harmonieux de la France.

La basilique a 120 mètres de longueur (exactement comme à Notre-Dame de Paris), l'église des cathéchumènes (narthex) a 21 mètres, la nef 62 mètres, le chœur 37 mètres. Toute la basilique couvre une surface de 3.736 mètres carrés.

Lorsqu'on pénètre sous le narthex, on est impressionné à l'ouverture des portes de l'église, par cette nef grandiose, bordée de colonnes romanes, ressemblant à une avenue vaste et longue, au bout de laquelle le chœur apparaît dans le lointain. L'effet est saisissant.

Comme à Saint-Pierre de Rome, comme à la majestueuse église de la Chaise-Dieu, on se rappelle l'Introit de la messe de la Dédicace des églises:

« *Terribilis est locus iste: hic domus Dei est.* »

L'impression qui vous saisit est l'impression de puissance religieuse, destinée à demeurer pendant que les siècles passent.

D'ailleurs, ce colosse de pierre, vestige d'une puissance si grande au moyen âge, est plus saisissant encore, dans sa beauté de pierre finement ouvrée, par la solitude dans laquelle il se trouve, au haut d'une colline dominant tout ce pays environnant, entouré d'une ville agonisante, et qui achève de s'éteindre dans l'oubli. Les frêles maisons survivantes, aux fenêtres étroites, à peine entr'ouvertes, et bordant l'unique rue de Vézelay, sont bien le repoussoir qu'il faut pour mettre en relief la splendeur de la basilique de la Madeleine (1).

(1) Voir pour l'histoire de l'abbaye: Flandin. *Notice sur l'abbaye de Véze-*

Cette basilique est tout ce qui reste de la puissante abbaye, et l'histoire de Gérard de Roussillon n'a aucun rapport avec le monument actuel; mais autour de ses murs ont eu lieu les luttes incessantes des bourgeois contre les abbés, et des abbés contre les comtes de Nevers; les abbés Renaud et Guillaume de la Roche-Merlot, dont les comtes de Nevers contestèrent l'élection, les luttes qui suivirent, les pillages et les incendies, forment à Vézelay une histoire sanglante durant le moyen âge. Lors des guerres de religion, Vézelay eut encore plus à souffrir, car cette colline bien défendue et entourée de remparts, était une position importante et convoitée par les partis. Il y a quelques années, subsistait encore un spécimen des ravages que subit l'église à cette époque de troubles; on voyait, à droite du chœur, cette inscription: *Hubert Leron a cassé la tête à son patron* (1), elle était écrite au-dessus d'un bas-relief représentant un saint Hubert décapité!

En 1568, les Vézeliens opposèrent une résistance héroïque à l'attaque des Protestants, mais ces derniers, qui avaient appelé à leur secours une armée d'Allemands, commandée par le duc des Deux-Ponts, s'en emparèrent l'année suivante, la basilique de la Madeleine fut alors désaffectée et transformée en grenier à fourrages. Sansac, lieutenant général de Charles IX, essaya vainement de reconquérir cette position, mais fut repoussé et ce ne fut que plus tard, grâce à l'esprit conciliant du président Jeannin, que cette situation tendue s'apaisa quelque peu. Théodore de Bèze,

lay, dans l'*Annuaire statistique de l'Yonne*, année 1842 et suivantes, publiée aussi en brochure, Auxerre, 1842. — Cherest. *Etude historique sur Vézelay*, dans le *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, années 1862 et 1868. — Gally. *Vézelay monastique*. Tonnerre, 1887.

(1) Vallery-Radot. *Un coin de Bourgogne*, p. 127.

l'un des plus fougueux soutiens de Calvin, était fils du bailli de Vézelay [1].

L'abbaye avait été sécularisée par bulle de 1538 et le dernier abbé régulier en fut Dieudonné de Béduer, puis vinrent un chapitre de chanoines et des abbés commendataires. Odet de Châtillon, cardinal-archevêque de Reims et abbé commendataire de Vézelay avait abjuré la religion catholique et avait fait de Vézelay un des principaux foyers de la guerre civile. Aussi, le roi lui retira-t-il son titre d'abbé commendataire pour le donner à Louis de Lorraine, cardinal de Guise. Quelques années après l'assassinat des Guise, en 1588, Vézelay fut livré par Edme de Rochefort-Pluvault, gouverneur au nom de la Ligue, à Henri IV et le frère puiné d'Edme de Rochefort obtint le titre d'abbé fiduciaire. Ce fut une ère de paix pour Vézelay après tant de vicissitudes. L'église fut réparée et les habitants reçurent diverses concessions. Ce fut la dernière lueur jetée par Vézelay, qui alla en s'obscurcissant jusqu'à la Révolution. Le dernier coup lui fut porté par la suppression des chanoines le 6 décembre 1790.

La liste complète des abbés depuis Eudes ou Odo en 878, se trouve dans la *Gallia Christiana* [2].

Ce monastère avait dû sa célébrité et ses grandes richesses aux reliques de sainte Marie-Madeleine, dont la vénération publique commença sous l'abbé Geoffroy en 1037. Plus tard, saint Louis vint y visiter les reliques de sainte Madeleine (4 avril 1267), quoique déjà, à cette époque, il y avait con-

(1) Laingæus. *De vita et moribus Theodori Bezæ, omnium hæreticorum nostri temporis facilè principis et aliorum hæreticorum brevis recitatio. Parisiis, apud Michælem de Roigny*, 1585, in-8°.

(2) *Gallia Christiana*, t. IV, col. 466.

testation et que l'on prétendait que le corps de la sainte se trouvait en Provence, à Saint-Maximin, près d'Arles.

Plus tard, la Sainte-Baume revendiqua l'honneur d'avoir le corps de sainte Madeleine, mais des deux côtés la véracité des reliques fut mise en doute.

D'après la *Chronique de France*, de Belleforest, les Sarrazins ayant détruit la ville d'Aix en 741, Gérard de Roussillon fit transporter le corps de la sainte d'Aix à Vézelay (1).

Quoiqu'il en soit, les reliques de sainte Marie-Madeleine ne sont plus à Vézelay. Il est probable qu'elles furent brûlées par les Huguenots, lors des guerres de Religion (2).

Ce qui frappe surtout, à l'entrée de la basilique, c'est ce splendide portail sous le narthex ; œuvre comparable au portail de Moissac.

Le tympan est d'ailleurs une des œuvres les plus remarquables de la statuaire française de cette époque, et comme le dit Viollet-le-Duc (3), l'abbaye de Vézelay, fut l'initiatrice des arts et de l'architecture en Bourgogne.

Au centre du tympan, le Christ dans une gloire en amande, assis sur un trône, les mains étendues ouvertes et la tête auréolée d'un nimbe crucifère. Le linteau est supporté par un trumeau symbolique, avec une magnifique statue de saint Jean-Baptiste, tenant un disque (4), dans lequel était représenté l'Agneau de Dieu. (L'Agneau et la tête de saint Jean ont été brisés lors de la Révolution, en 1793).

Le linteau est composé de deux pièces chargées d'une

(1) Fr. de Belleforest. *Chroniques et annales de France.* Paris 1617, f° 52.

(2) *Gallia Christiana*, t. IV, col. 475. — « Fortasse corpora s. Magdalenæ et s. Andreoli cremata sunt ab hæreticis, anno 1569. »

(3) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, t. VIII, p. 238.

(4) Quantin. *Répertoire archéologique de l'Yonne*, p. 118. — Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, t. IX, p. 316, fig. 1.



série de personnages, qui, depuis longtemps, ont exercé la sagacité des archéologues, car il est difficile d'identifier ce que ces scènes représentent. Des deux côtés, une longue suite de figures se dirige vers le trumeau. Il y a des archers, des pêcheurs, d'autres conduisent un bœuf, des personnages à cheval, un homme vêtu d'un manteau flottant, monte à cheval au moyen d'une échelle posée contre les flancs du cheval, plus loin, une famille, homme, femme et enfants, munis d'oreilles colossales.

Contre le trumeau, deux grandes figures sortant du cadre du linteau et le dépassant d'un tiers; l'une d'elles tient des clefs, on peut donc y voir saint Pierre.

Viollet-le-Duc donne, dans son dictionnaire, une description complète de toutes ces curieuses sculptures (1). Voici, fig. 8, la photographie du portail latéral de droite, splendide spécimen du roman fleuri, où l'on remarque le même genre de marguerites que dans les voussures du portail d'Avallon et dont le tympan à deux registres est orné aussi de scènes très finement sculptées et d'un très beau caractère.

Le registre supérieur est occupé tout entier par l'Adoration des rois Mages, mise en scène de grande allure où l'idée dramatique se remarque dans le groupement et le mouvement des personnages. La Vierge assise tient l'Enfant-Jésus sur ses genoux et l'Enfant s'incline à droite pour prendre l'objet que lui présente le roi Mage agenouillé; à gauche, les deux autres rois Mages debout et inclinés dans une attitude d'adoration et de respect. Le registre inférieur contient diverses scènes: l'Annonciation, la Visitation, la Naissance de Notre-Seigneur, l'Ange aux ailes éployées montrant l'étoile

(1) VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire d'architecture*, t. VII, p. 387, fig. 51. Détails des sculptures, t. VIII, p. 113, fig. 3 et 4.

aux trois Bergers. Les archivoltes encadrant ce tympan sont légèrement surhaussées et reposent sur deux pieds-droits avec pilastres cannelés, aux chapiteaux merveilleusement sculptés aussi. Les anges des pieds-droits ont les bras ouverts et étendus, l'un d'eux a le bras replié et sonne de l'olifant. Ils sont tous deux nimbés comme la Vierge, sainte Elisabeth et l'Ange du tympan. Les chapiteaux des pilastres offrent à droite un archer accroupi dans un cercle et tirant vers la Sirène (serpent à tête de femme), qui se voit à gauche, au milieu des volutes et des palmettes du chapiteau du pilastre de gauche.

Tout l'ensemble est d'un aspect grandiose et sévère et forme un très beau spécimen de l'architecture romane.

La grande nef de Vézelay est merveilleuse dans son ensemble de dix travées voûtées d'arêtes, et d'une longueur totale de 62m20 sur 14 de large (1). Les vingt piliers cruciformes, flanqués chacun de quatres colonnes engagées (fig. 9), sont du plus bel effet. Vers la nef, les colonnes filent des tailloirs formant bague pour aller rejoindre les grands arcs doubleaux.

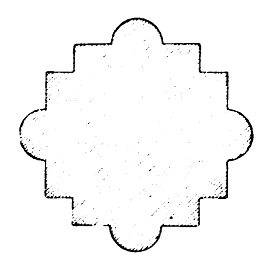


Fig. 9. — Piliers de Vézelay.

Le bandeau richement décoré (2) forme bague également autour des piliers et des colonnes. La nef n'a ni galeries ni passages, mais une galerie existe au chœur et au transept. Le pourtour du chœur est entouré de six colonnes mono-

(1) De bons plans de l'église se trouvent dans V. Petit. *Description des villes et campagnes du département de l'Yonne*, p. 261, n° 260, et dans le *Guide du Congrès*, p. 28 (d'après Viollet-le-Duc).

(2) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, t. II, p. 104, fig. 2.

lithes, le séparant du déambulatoire. Il est précédé de deux travées, dont la première se compose d'une grande arcade, tandis que la seconde est subdivisée en deux arcades, supportées, à gauche, par deux colonnettes jumelles (fig. 11) et, à droite, par une colonnette unique. Le chœur est entouré de cinq chapelles rayonnantes, largement ouvertes, peu profondes et en communication avec le déambulatoire par une espèce de double bas-côté étroit, d'un grand effet d'ensemble (1). Le niveau du chœur est surélevé de quatre marches et en dessous se trouve la crypte, qui s'éclaire sur le déambulatoire. Douze colonnes d'une grande légèreté divisent la crypte en trois nefs et sept travées. Cette crypte avait été agrandie lorsqu'on reconstruisit l'église à la fin du XIIe siècle. Un terrible incendie avait ravagé l'église, le 21 juillet 1120, la veille de la fête de sainte Madeleine, et au moment où une grande affluence de pèlerins se pressait aux offices du soir; le toit de l'église s'écroula sur la foule et l'histoire raconte que plus d'un millier de personnes périrent dans cet incendie.

Au sommet de la troisième arcade de droite, un médaillon rappelle ce cataclysme. Une femme assise tenant une église sur ses genoux, avec l'inscription :

Sum modo fumosa, sed ero post hoc
speciosa.

Les bas-côtés sont aussi voûtés d'arêtes et débouchent dans la première travée du transept qui empiète légèrement.

L'iconographie des chapiteaux de l'église est extrêmement

(1) VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné*, t. I, p. 7, fig. 8.

intéressante à étudier [1]. M. Lefèvre-Pontalis s'y arrête longuement, en donne une explication très complète et signale les particularités de chacun d'eux.

Les chapiteaux des colonnes monolithes du chœur sont d'une exécution irréprochable et ont une largeur de style qui leur donnent une beauté incomparable, mais à côté de ces masses si bien galbées, il y a des chapiteaux d'une sculpture plus mièvre et traitée sur une autre échelle [2].

Ceux de la nef sont tous fort remarquables et le plus intéressant de tous est celui représentant sainte Eugénie (fig. 10) qui, revêtue d'habits d'hommes, devint moine et fut même nommé abbé (communautés d'hommes de la primitive église, sous l'empereur Valérien). Elle fut martyrisée avec sainte Basille [3], mais la légende qui se rapporte à sa vie est loin d'être prouvée; quoiqu'il en soit, cette légende a été reproduite par la sculpture sur un des chapiteaux de la nef latérale de gauche. La naïveté des sculpteurs de l'époque ne voyait aucun mal à reproduire des sujets de ce genre.

Le chœur de Vézelay, construit dans les dernières années du XIIe siècle, présente une légère déviation vers le sud.

Il est gothique, mais à certaines irrégularités et à certaines imperfections, on aperçoit bien les tâtonnements d'un art nouveau, d'ailleurs, on y distingue des formes romanes.

On peut remarquer dans la salle capitulaire, à deux colon-

(1) Voir à ce sujet: P. MEUNIER. *Iconographie de l'église de Vézelay*, 2e édition, Avallon, 1898. — GALLY. *Vézelay monastique*, p. 43.

(2) VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné*, t. VIII, p. 238, fig. 59 et 60.

(3) Voir LENAIN DE TILLEMONT. *Histoire des empereurs*, t. III, p. 174, et note 4, p. 292. — *Id.*, VINCENT DE BEAUVAIS, t. I, 10, chap. 115-118. pp. 408-2-11, chap. 76-77 etc.

nes, ainsi qu'à une des colonnes du chœur (fig. 11), des fragments de mosaïque, conservés par Viollet-le-Duc, lors de la restauration et actuellement encastrés dans le ciment de revêtement.

Ces morceaux de mosaïque, dont l'un représentait un oiseau, ont soulevé une intéressante discussion. Tandis que les uns veulent y voir les restes d'une mosaïque ayant complètement recouvert les colonnes, les autres sont d'avis que ces fragments, mis çà et là, sans ordre, avaient uniquement pour but de masquer les défauts de la pierre, et d'après la grandeur du trou, la fantaisie de l'artiste y mettait soit un oiseau, soit une fleur, soit un autre sujet, tels qu'une croix, un animal fantastique. Ces curieuses mosaïques sont de trois couleurs et incrustées avec de la résine. Comme dans la salle capitulaire, un fût de colonne et un chapiteau semblent anciens et remployés, les mosaïques sont probablement de la même époque que cette colonne. Une très intéressante dissertation est faite à ce sujet devant les congressistes rassemblés, par MM. de Villefosse et de Fayolle.

Il y a quelques tombes dans l'église, entre autres celle d'Hugues de Clugny, de 1370, avec armes, d'un côté: un sautoir engrelé cantonné de quatre clefs et de l'autre: deux clefs adossées. Il y a aussi deux délicieuses petites niches dans une sorte d'enfeu. Elles se composent d'une arcature en plein cintre, à la voussure ornée de palmettes et supportée par deux colonnes. Cette arcature est subdivisée en deux petites arcatures soutenues par une colonne centrale, surmontée d'un oculus. Dans les écoinçons extérieurs se trouvent, à gauche, une fleur à cinq pétales et, à droite, dans un médaillon creux, une tête d'une expression extraordinaire.

Le narthex précédant le portail, est peut-être le plus beau qui ait été fait après Cluny, c'est une véritable petite église (1), consacrée en 1132. La construction en est plus savante, il y a des arcs brisés et voûtes d'ogives avec trois gros boudins; les formerets sont à boudins. Ce narthex est un collage mis contre l'ancienne façade dont les fenêtres murées sont encore visibles.

Des tribunes (rares en Bourgogne), règnent autour de ce narthex, mais ont été refaites par Viollet-le-Duc, et des chapiteaux de cette tribune un seul est ancien. Les quatre piles de ce narthex sont pareilles à celles de la nef. Un des chapiteaux du pilier de gauche représente la décollation de saint Jean-Baptiste. On peut voir dans la partie du côté de l'église quelques arcs en mître.

Les anciens remparts de Vézelay sont intéressants à étudier. L'enceinte date du XIIe siècle, mais avec tours du XIVe siècle, refaites après coup. La porte dite Porte-Neuve, défendant la route conduisant vers Asquins, est construite d'après le plan classique: l'entrée est flanquée de deux tours rondes, une série de machicoulis existe encore au sommet des tours, mais les créneaux ont disparu. On remarque aux murs circulaires un bossage arrondi, tandis qu'il est rectangulaire à Carcassonne (2). Il y a aussi de beaux exemples de bossages à la grosse tour de l'ancien archevêché de Narbonne, à l'enceinte d'Aigues-Mortes (1272) et à la porte des Tours à Domme (Dordogne), datant de la fin du XIIIe siècle.

Le but des bossages était de faire dévier les flèches,

(1) VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné*, t. I, p. 259.

(2) Voir mon *Rapport sur le Congrès de Carcassonne et Perpignan*, 1906, pp. 26 et 27.



plus tard, ils firent dévier les boulets de pierre; devenus inutiles et abandonnés au cours des XIVe et XVe siècles, ils furent repris au XVIe, comme motifs de décoration civile et militaire. On les retrouve alors prismatiques, hémisphériques ou rectangulaires (1).

Plus loin, la porte de la Cordelle n'est plus qu'une ruine informe.

La description des fortifications de Vézelay se trouve dans l'ouvrage de M. Victor Petit (2).

Il existe encore quelques vieilles maisons dans Vézelay, entre autres une très intéressante du type bourguignon, avec encorbellement sur la rue, on y voit un exemple de meneaux avec accolades découpées sur linteau plat.

Derrière le chevet de l'église de la Madeleine, on jouit d'une vue admirable sur tout le pays environnant.

En rentrant à Avallon, nous passons par Pierre-Perthuis, joli défilé au fond duquel grondent les eaux torrentueuses de la Cure. La route passe sur un pont moderne jeté entre deux rochers et dans le fond du précipice se voit le vieux pont en ruines que l'on fait même remonter jusqu'à l'époque romaine, à gauche, sur le sommet d'un rocher à pic, les ruines d'un vieux château fort du XIIe siècle et à droite de la rivière une chapelle du XVIe siècle.

Le lendemain, jeudi, les congressistes partaient à 7 heures du matin, en train spécial, pour aller visiter, dans le département de la Côte d'Or, l'ancienne abbaye de Flavigny et la curieuse ville de Semur.

(1) Voir sur l'appareil à bossages : ENLART. *Manuel d'architecture*, t. II, p. 461.

(2) V. PETIT. *Description des villes et campagnes du département de l'Yonne*, pp. 251 à 256.

Flavigny, hélas! a subi le sort désastreux de presque toutes ces belles abbayes, qui parsemaient jadis le sol de la France d'un réseau de merveilles archéologiques. Elle est aujourd'hui transformée en fabrique d'anis.

Le propriétaire, d'ailleurs, a fait aimable accueil aux membres du congrès, venant visiter les ruines, dont il reste malheureusement bien peu de chose. Il ne subsiste qu'une minime partie de l'abside de la basilique, construite par l'abbé Manassès, en l'an 758 [1]. C'est le soubassement du chevet arrondi de la première basilique, mais jusqu'ici aucune fouille n'a été faite pour retrouver la trace de ses murs et préciser son importance qui devait être considérable. On en a la preuve dans les félicitations adressées par Charlemagne, et datées de Thionville, en 776, à l'abbé Manassès, parce qu'il avait dans son église la psalmodie perpétuelle [2], ce qui supposait un très grand nombre de moines.

Le vicomte Pierre de Truchis, qui a rédigé l'excellente notice sur Flavigny, contenue dans le *Guide du Congrès*, donne aux congressistes de savantes explications sur les restes de cette antique abbaye de l'ordre de Saint-Benoit. Un très bon plan de la basilique est d'ailleurs joint à sa notice, et nous permet de voir ce que fut cette grande église abbatiale, à trois nefs et à neuf travées, telle qu'elle existait à la fin du XIIIe et au commencement du XIVe siècle. Mais la partie la plus intéressante est le chœur, du XIe siècle, dont il reste encore un fragment du côté droit (fig. 12). C'est la première des deux tribunes encore existantes. Il y

(1) COURTÉPÉE. *Description de la Bourgogne*, t. III, pp. 492-499.

(2) Chanoine CHOMTON. *Histoire de l'église de Saint-Bénigne de Dijon*, p. 63.

avait tout autour un déambulatoire, dans lequel s'ouvrait, au fond, une chapelle ronde du XIe siècle. Sous le sanctuaire se trouve un *martyrium* du VIIIe et du XIe siècle. Cette crypte porte le nom de « prison de Sainte-Reine », selon la tradition, sainte Reine d'Alise y aurait été enfermée, mais cela n'est nullement prouvé (1). Il faut remarquer que sainte Reine vivait au IIIe siècle (2) et que l'abbaye de Flavigny fut fondée seulement au VIIIe siècle. Il est plus probable, que la translation du corps fut faite dans la crypte en l'an 864, par Cigile, abbé de Flavigny (3). C'était alors la coutume de déposer dans des cryptes les corps saints et l'abbé Manassès y avait déjà mis le corps de saint Prix, évêque de Clermont au VIIe siècle. Aussi la basilique porta dès lors le nom de Saint-Pierre et de Saint-Prix, changé plus tard en celui de Saint-Pierre et de Saint-Paul.

Cette crypte carolingienne est très intéressante. Les quatre colonnes qui supportent les voûtes, sont du VIIIe siècle, de l'époque de l'abbé Manassès, les chapiteaux n'ont pas de tailloirs, mais plutôt de véritables coussinets.

Les colonnes fort anciennes semblent remployées. Elles sont monolithes et galbées, l'une d'elles, qui est en granit noir, est évidemment importée. Ces fûts paraissent d'origine romaine, au moins pour trois d'entre eux. On remarque

(1) ANSART. *Histoire de sainte Reine d'Alise et de l'abbaye de Flavigny*, pp. 5 et 6.

(2) Et encore cela n'est pas prouvé; d'après certains auteurs, l'histoire de sainte Reine serait une fiction tirée de l'histoire de sainte Marguerite. En tous cas, elle était honorée à Autun dès le VIIIe siècle et la fête se place au 7 septembre. Cfr. BAILLET, *Vies des Saints* et dom G. VIOLE. *Vie de sainte Reyne*. — Abbé GRIGNARD. *La vie de sainte Reine d'Alise*, p. 87.

(3) MIGNE. *Patres latini*, t. 154, p. 168.

une astragale à deux de ces fûts. Cette petite crypte en hémicycle a 4m30 de profondeur sur 6 mètres de largeur. Six pilastres de faible saillie, reposant sur un soubassement de saillie continue, correspondent aux colonnes.

Quant aux quatre chapiteaux, l'un d'entre eux a été brocanté, il y a 25 ans, comme le fait remarquer le vicomte de Truchis, et remplacé par un sommier de fenêtre romane à effigie humaine. Les trois chapiteaux restant sont d'un art grossier et primitif. Ce sont des cubes de pierre, dont on a abattu les angles, pour les adapter aux colonnes. On voit quelques contours indiquant vaguement des feuillages et des pétales de fleurons; les sculpteurs ont voulu rappeler probablement les chapiteaux corinthiens, dont ils avaient peut-être des modèles sous les yeux, mais les palmes à nervures faites par stries, où la trace de l'instrument est visible, indiquent des maçons-sculpteurs fort médiocres.

Comme deux des chapiteaux portent sur une des faces, à la place du fleuron classique du chapiteau corinthien, un médaillon dans lequel se voit une lettre M en relief, on pourrait y voir une indication pour désigner à ces chapiteaux l'époque du fondateur, l'abbé Manassès. Tel est l'avis de MM. Bordet et Galimard, qui ajoutent que la désignation du fondateur, par une lettre initale ou un monogramme, n'est pas rare dans l'architecture ravennate ou pré-lombarde (1).

M. Enlart reproduit, dans son *Manuel d'archéologie*, un de ces intéressants chapiteaux et son dessin permet de voir clairement l'influence du chapiteau corinthien (2).

(1) L. Bordet et J. Galimard. *Restes de l'ancienne basilique de l'abbaye bénédictine de Flavigny.* Cannes 1906, p. 13.

(2) Enlart. *Manuel d'archéologie*, t. II, pp. 159, 177, 185, 188, p. 187, fig. 54, et p. 252, note 6.

On peut rapprocher ces chapiteaux de ceux de la crypte de Saint-Aignan, à Orléans [1].

Dans la galerie courant le long de la crypte et qui la contournait, existent encore quelques pilastres et colonnes supportant des voûtes d'arête. Le plus intéressant est celui du fond, pilier carré, entièrement recouvert d'entrelacs et de palmettes de style byzantin (fig. 13). Le chapiteau aussi est en forme de trapèze ou de tronc de pyramide renversée, comme nous avons pu en voir au congrès de l'an dernier à Saint-Martin du Canigou [2].

Des pilastres à Montmajour (Bouches-du-Rhône) offrent une décoration géométrique et à entrelacs, se rapprochant beaucoup de celle qui orne le pilier de Flavigny.

Le propriétaire actuel a eu l'heureuse idée de réunir dans cette galerie, tous les fragments épars, bases et chapiteaux, débris de toute sorte, recueillis au milieu de ces ruines, ils seront ainsi conservés.

Un ancien plan d'ensemble de tous les bâtiments de l'abbaye, vue à vol d'oiseau, fait en 1690, se trouve dans le *Monasticon gallicanum* [3] et la liste des abbés se trouve dans l'ouvrage d'Ansart [4], dans la *Gallia Christiana* [5] et aussi dans la chronique d'Hugues de Flavigny [6].

(1) DE CAUMONT. *Abécédaire, architecture religieuse*, p. 82, fig.

(2) Voir mon *Rapport sur le Congrès de Carcassonne*, 1906, pp. 112 et 113, fig. 32 et 33.

(3) *Monasticon gallicanum*, province lyonnaise, diocèse d'Autun, pl. XXXIV.

(4) ANSART. *Histoire de sainte Reine et de l'abbaye de Flavigny*, 2de part., chap. IX.

(5) *Gallia Christiana*, t. IV. col. 454.

(6) HUGUES DE FLAVIGNY. *Series abbatum Flaviniac. Chronicon. Necrologium.*

Ce qui reste de cette basilique, a été fort bien décrit par MM. Bordet et Galimard (1).

Non loin de là, s'élève la belle église de Saint-Geniès ou Saint-Genès, édifice orienté, construit au XIIIe siècle et agrandi au XVe; on ajouta quelques chapelles latérales aux XVIe et XVIIe siècles. Deux travées et les bas-côtés ont des tribunes, se rencontrant rarement, durant la période gothique, mais nécessitées ici par la grande affluence de monde, qui s'y trouvait à certaines fêtes.

Ces tribunes sont bordées de balustrades en bois de l'époque, que Viollet-le-Duc signale comme un des rares exemples restés de ces claires voies qui étaient toujours d'une grande simplicité. (Voir fig. 14, à gauche du jubé) (2).

L'église contient un beau jubé, avec balustrade flamboyante, et chaire en encorbellement, dont le cul-de-lampe porte des armoiries (fig. 14). Les fenêtres flamboyantes sont fort belles aussi.

De remarquables stalles garnissent le chœur. Ces boiseries sont du plus beau style flamboyant avec hauts dossiers (3) ajourés de fenestrages d'une grande légèreté Les dais sont en forme de voussures, et décorés, ainsi que les patiences et les accoudoirs, de charmantes figurines. Les fenestrages de gauche sont aveugles, tandis que ceux de droite, excepté la première travée, sont à claire voie.

La petite ville a aussi quelques maisons gothiques et une enceinte fortifiée assez bien conservée, percée de quelques belles portes qui, heureusement, ont conservé leur

(1) BORDET et GALIMARD. *Restes de l'ancienne basilique et de l'abbaye bénédictine de Flavigny*. Cannes 1906.

(2) VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné*, t. II, p. 98, fig. 29.

(3) *Ibid.*, t. VIII, p. 468, et t. I, p. 11.

cachet moyennageux. La porte du Bourg et la porte du Val, ont encore leurs machicoulis. Cette dernière, flanquée de deux grosses tours rondes, est citée par Viollet-le-Duc comme un excellent exemple des constructions militaires de l'époque de transition (1), remarquable, parce que chaque console de machicoulis porte une séparation en pierre, donnant de la force au parapet (2).

Nous partons ensuite pour Semur, charmante ville de quatre mille habitants, où plusieurs jours auraient été nécessaires pour étudier toutes ses curiosités.

Cette jolie ville est assise de la façon la plus pittoresque sur un contrefort rocheux, complètement contourné par la rivière l'Armançon. Elle devait, au moyen âge, former une place imprenable. Les quatre grosses tours rondes et massives de son château fort, s'aperçoivent de loin et dominent la ville.

Elle possède une admirable église: l'église de Notre-Dame, où tout serait à décrire si nous en avions le temps.

La dentelle de pierre de ses portails et de ses chapelles, les précieuses sculptures qu'elle contient, en font un véritable joyau d'art gothique.

Le plan de cette église se compose d'un narthex à trois portails, d'une nef, avec bas-côtés, composée de sept travées dont le côté gauche seulement est bordé de cinq chapelles assez profondes et carrées; d'un vaste transept à double travée dans chaque croisillon et d'un chœur à trois travées droites et terminé par un chevet à cinq pans, dans lequel

(1) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, t. VII, p. 365, fig. 38 et 39.

(2) *Le voyage pittoresque dans l'ancienne France*, de Nodier, Taylor, dans le dernier volume: *Bourgogne*, donne des vues de l'église de Flavigny et de son jubé, ainsi que des portes fortifiées.

s'ouvrent trois chapelles rondes, séparées du déambulatoire par une travée intermédiaire.

Le vaisseau de l'église est un des plus élancés qu'ait produit l'architecture gothique (20^{m}90 d'élévation, sur 6^{m}29 de largeur dans la nef), et ce qui est une particularité à noter, c'est que les arcades de la nef s'élèvent à plus de deux mètres au-dessus de celles du chœur.

Les quatre travées les plus rapprochées du chœur, appartiennent au XIIIe siècle, tandis que les trois autres, vers le porche, datent du XIVe siècle, lors de l'agrandissement de l'église.

Les deux premiers piliers ronds de la croix du transept vers la nef et les deux premiers vers le porche, sont cantonnés de huit colonnes engagées, dont celles recevant la retombée des croisées d'ogives sont d'un diamètre plus étroit que les quatre autres; aux bases, les tores sont débordants, soutenus de petits culots sculptés et les chapiteaux sont composés d'un double rang de feuillages bien découpés.

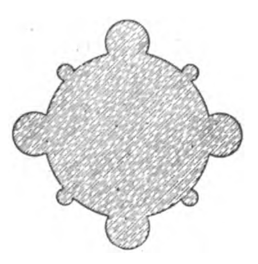


Fig. 15. — Piliers de Semur.

La ravissante porte des Bleds (portail latéral à gauche) possède un tympan à trois étages, bel exemple de l'art bourguignon de la fin du XIIIe siècle, où la statuaire remplit le rôle prépondérant.

Chaque registre de ce linteau offre des sujets historiés, qui ont souvent soulevé des controverses au sujet de leur attribution. Les uns (comme Courtépée, de Chambure et de Thiard, qui ont écrit vers 1830), ont cru y voir: 1° le meurtre de Dalmace, seigneur de Semur, massacré durant un festin par son gendre, le duc Robert le Vieux; 2° l'expiation du crime; 3° le duc passant dans la barque de Caron accompagné

d'un moine et 4° Robert avouant son crime à un prêtre qui lui conseille d'élever l'église de Notre-Dame en expiation.

L'historien Nesles y vit un épisode des fastes de saint Thomas à Césarée, d'après la légende dorée, mais cela ne concorde pas avec l'interprétation du P. Cahier, qui préféra y voir le festin du roi Gundaforus, offert à saint Thomas, puis saint Thomas montrant au roi le plan de la cathédrale qu'il était chargé d'édifier. Enfin, M. Emile Mâle, dans l'*art religieux au XIIIe siècle en France*, tout en acceptant l'interprétation du P. Cahier y fit de nombreuses modifications de détail.

Voici son interprétation: première ligne (à gauche), saint Thomas met la main dans le côté de Jésus-Christ; — le prévôt du roi Gundaforus rencontre saint Thomas, accompagné d'un disciple, sur une place de Césarée; — saint Thomas est en bateau et se dirige vers l'Inde; – seconde ligne (à droite) un festin; une danseuse marche sur les mains; un chien apporte dans la gueule, la main de l'échanson; – saint Thomas reçoit les ordres du roi Gundaforus; il distribue aux pauvres les trésors du roi; un des pauvres est assis sur un escabeau, un autre tient une calebasse; saint Thomas parle à un personnage agenouillé dont la tête a disparu; (peut-être Gundaforus). Viollet-le-Duc y voit aussi la légende de saint Thomas (1).

Quoiqu'il en soit, il y a visiblement une scène de festin; un architecte présentant un édifice à un personnage et une barque voguant contenant quatre personnes.

Le registre supérieur contient un Christ bénissant et les archivoltes renferment douze petites sculptures figurant les occupations agricoles des douze mois de l'année. L'en-

(1) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, t. I, p. 26.

semble des sujets a une vie, une harmonie tout à fait remarquables (fig. 16).

Le porche de la façade est recouvert de trois voûtes d'ogives et trois portails s'ouvrent dans le fond, sur leurs jambages viennent s'appuyer des archivoltes en tiers-point ornées de statuettes.

Il faut noter aussi un fort beau tabernacle ou *ciborium*, existant à gauche du transept, chef-d'œuvre de l'art flamboyant (1), et la première des chapelles en hors d'œuvre flanquant le collatéral nord. Elle renferme un grand retable avec statuaire d'un certain mérite.

Le déambulatoire est classique, soutenu par de grandes colonnes rondes avec arcs en tiers-point surhaussés.

Le triforium est caractérisé par une très grande élégance, arcs trèflés et têtes se détachant dans les écoinçons du triforium, comme cela se remarque souvent dans l'architecture bourguignonne. Au-dessus existe un passage percé comme dans beaucoup de monuments gothiques, mais donnant aux formerets une profondeur anormale.

Les chapiteaux de cette église sont admirables, aucun n'est pareil et ils se font remarquer surtout par l'élancement extraordinaire des crochets; les feuillages des chapiteaux débordent, comme à Nevers, la saillie des tailloirs.

Il faut aussi noter la splendide clef de voûte du chœur, représentant l'Assomption de la Vierge. La sculpture bourguignonne n'a jamais rien fait de plus beau, de plus expressif, selon l'avis de M. Lefèvre-Pontalis, que cette clef de voûte

(1) NODIER et TAYLOR. *Voyage pittoresque dans l'ancienne France*, le vol. *Bourgogne*, vues du *ciborium*, du triforium trèflé, d'un des bas-côtés, intérieur de l'abside, élévation et coupe du transept, ainsi qu'un plan très soigné de l'église, et deux vues générales du château.

du chœur. En voici la reproduction bien imparfaite (fig. 17). Une autre clef de voûte du bas-côté sud, représente un architecte tenant un compas et une équerre; l'architecte est imberbe et a les cheveux bouclés. Faut-il y voir le portrait de l'homme génial qui construisit cette église?

Le chevet, vu à l'extérieur, est fort harmonieux dans son ensemble, mais les chapelles rayonnantes, à droite et à gauche, sont postérieures à celle du centre. Le plan appartient au plan de l'architecture romane : trois chapelles rayonnantes espacées entre elles, quoique cette disposition devienne fort rare au XIIIe siècle pour disparaitre au XIVe.

A la base de la flèche de pierre qui surmonte le carré du transept, se voient quatre anges posés aux angles et tenant des outres, rappelant ainsi le chapitre VII de l'Apocalypse: « ... je vis quatre anges qui se tenaient aux quatre » coins de la terre et qui retenaient les quatre vents du » monde... »

L'église contient une Mise au tombeau de beaucoup d'expression et avec personnages de grandeur naturelle, œuvre de la fin du XVe siècle, le beau ciborium, déjà cité, composé de plusieurs étages ajourés de style flamboyant, quelques vitraux anciens, une grille en fer forgé avec chardons allégoriques, quelques beaux tableaux, dont un du commencement du XVIe siècle, et une sainte Famille, de Fragonard (?).

La masse imposante du château de Semur, dont les quatre grosses tours qui restent dominent tout le pays d'alentour, se dresse, au milieu de la ville, sur un rétrécissement formé dans le promontoir rocheux que contourne l'Armançon. La ville s'étend des deux côtés et porte, à droite, le nom de bourg Notre-Dame et, à gauche, le nom de château; elle était d'ailleurs complètement entourée d'une enceinte fortifiée, flanquée de trente-cinq tours et bastions. Six portes

donnaient accès dans la ville: la porte des Cycogniens, la porte du Châtelet, la porte Saint-Maurice, la porte des Vaux, la porte Carême-Prenant et la porte Sauvigny, près de laquelle se trouvait l'ancienne voie romaine. La porte Guillier, placée dans la deuxième enceinte de la ville est fort bien conservée, quoique complètement encastrée dans les maisons.

Le château proprement dit, bâti vers 1300, a conservé ses quatre très belles tours d'angle presqu'intactes (1) et une cheminée remarquable citée par Viollet-le-Duc (2).

Ses quatre grosses tours rondes, sont connues sous le nom de tour Lourdeault (dont le *Guide du Congrès* a donné la coupe), la tour de la Prison (ou de Solobert), la tour de la Gehenne et la tour Margot.

La tour Lourdeault, la plus imposante des quatre, a 44^{m}30 de haut et un diamètre intérieur de 11^{m}20, ses murs ont 2^{m}25 d'épaisseur. On a déposé au rez-de-chaussée de cette tour, une splendide pierre tombale de François Chartraire, de 1728. La pierre se compose d'un cartouche de marbre noir encadré de marbre blanc d'une ornementation remarquable; des anges soulèvent une draperie accompagnée de palmes et de rocailles.

Au bas, un écusson dont la couronne est soutenue par un ange, à côté d'une Justice en haut relief soulevant une balance de la main droite et tenant un glaive de la main gauche.

Sur le marbre noir se lit l'inscription:

(1) Enlart. *Manuel d'archéologie.* II, pp. 510 et 520, note 5.
(2) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, t. III, p. 211, fig. 17.

D. O. M.
In spe
resurrectionis
cor
Francisci Chartraire
hic
deposuit sacellum
dotavit
Marcus Antonius
filius
amantissimus
A — G — R
MDCCXXVIII.

Avant de quitter Semur, jetons un coup d'œil rapide sur son musée et sur la bibliothèque, tous deux dignes d'intérêt. Le musée est précieux surtout par sa collection paléontologique, renfermant 11.000 échantillons recueillis dans les environs et par sa collection numismatique contenant près de 1.000 pièces. Dans la galerie archéologique on rencontre plusieurs belles statuettes gallo-romaines, et de nombreuses poteries de l'époque franque, provenant de fouilles faites à Grignon, à Rougemont et dans d'autres localités. Les tableaux, environ 150, sont plutôt médiocres, quelques primitifs cependant sur cuivre et sur bois. Il existe de tout cela de bons catalogues.

A la bibliothèque, les fonds des Carmes et de l'abbaye de Moutiers-Saint-Jean sont les plus précieux. J'y ai noté parmi les 104 manuscrits qu'elle possède, quelques beaux livres d'heures des XIVe et XVe siècles, avec reliures estampées, soit à personnages, soit recouvertes d'un semis de petits motifs décoratifs, fleurons et fleurs de lys, un beau

manuscrit, peut-être de la fin du XIe siècle, renfermant l'histoire de saint Jean de Réome, composée au VIIe siècle, par le moine Jonas. Il est orné de lettrines et de culs-de-lampe. Il y a aussi un incunable, impression de Beauvais de 1479.

Cette bibliothèque renferme 15.000 volumes.

Le lendemain, vendredi, toute la matinée à Avallon a été occupée par l'assemblée générale des membres de la Société française d'Archéologie, et l'après-midi, on est allé visiter, en voiture, le petit prieuré de Saint-Jean-les-Bonshommes, la vieille et antique cité de Montréal et le château de Thisy.

Le prieuré de religieux de l'ordre de Grandmont, connus sous le nom de Bonshommes, fut fondé à Sauvigny-les-Bois en 1210, par Anséric de Montréal. L'abbaye de Grandmont au diocèse de Limoges, fondée en 1076, suivait la règle de saint Etienne; règle approuvée, en 1156, par Adrien IV, mais les austérités étaient très grandes et il n'y eut qu'un petit nombre de maisons. L'abbé Courtépée dit que le prieuré de Saint-Jean était une annexe de Vieupou, au diocèse de Sens. D'après Moréri on donna aussi le nom de *Bonshommes* à des religieux établis, en 1259, en Angleterre, par le prince Edouard, ils portaient l'habit bleu et suivaient la règle de saint Augustin. On donna aussi ce nom aux Minimes en France, à cause de leur fondateur. Enfin, les Albigeois affectèrent aussi de prendre ce surnom (1).

D'après Viollet-le-Duc, qui s'étend longuement sur l'architecture de ce prieuré, il devrait son origine à une *obédience* de l'abbaye de Cluny. Ces obédiences étaient de petits établissements secondaires, où l'on reléguait pour un temps

(1) POLYDORE VIRGILE. *Hist. angl.*, liv. XVI. — SPONDE A. C. 1359, n° 9.

plus ou moins long les moines qui avaient commis quelque faute et ils y étaient condamnés à de durs travaux manuels; il faudrait donc admettre, d'après ces données, que la fondation d'Anséric de Montréal succéda à l'*obédience* de Cluny.

Toutefois M. l'abbé A. Pissier, à qui l'on doit une savante notice sur ce prieuré, parue dans le *Bulletin de la Société d'Etudes d'Avallon* (1), ne parle pas de cette obédience. Il dit qu'une petite colonie de moines de l'ordre de Grandmont vint, avant 1205, s'installer au diocèse d'Autun, dans la forêt de Plausse, appelée communément le bois des Charbonnières. Cette solitude leur avait été donnée par Ansériс VI de Montréal et cette donation leur fut confirmée par une charte de son fils Ansériс VII de Montréal, datée de 1217 (2).

L'abbé Pissier ajoute que c'est à tort que l'on donna à cet établissement le nom de prieuré, car il n'eut jamais, au point de vue canonique, que le nom de *cella*, et son supérieur ne pouvait avoir le nom de prieur, mais simplement celui de correcteur ou gouverneur.

Les religieux portaient comme costume une robe noire ou brune avec scapulaire de même couleur et capuchon à pointe, sur le tout un manteau *(cappa)* ouvert par devant (3). Ils avaient la tête complètement rasée et étaient soumis à une règle des plus sévères (la règle de saint Etienne de Muret), ne mangeant de viande, ni en santé ni en maladie, jeûnant du 14 septembre jusqu'à Pâques, se levant à minuit

(1) Abbé A. Pissier. *Notes sur N.-D. de Plausse, ou N.-D. des Charbonnières ou le prieuré Saint-Jean-des-Bonshommes près d'Avallon*, Avallon 1906. *Bulletin de la Société d'Etudes d'Avallon.*

(2) Charte existant aux archives de l'Yonne, série H, liasse 857.

(3) Mabillon. *Annales ordinis Sancti Benedicti*, t. V, p. 94.

pour chanter matines et se rendant trois fois par jour en procession au cimetière (1). Plusieurs donations furent faites aux moines, par Guillaume d'Etaules, chevalier en 1218, par Elisabeth Alemansa en 1222, par Anséric d'Avallon en 1226, par Jocelin d'Avallon, chevalier en 1236, par Hugues le Rebours en 1272 (2), etc.; mais plus tard, la discipline se relâcha, on dût faire des admonestations aux moines en 1388, et en 1410 le chapitre général les rappela expressément aux devoirs de leur état (3). En 1473, un chapitre général, tenu à Grandmont, essaya de nouveau de remédier au relâchement qui s'était glissé dans l'ordre, et supprima les vêtements de soie et les souliers à la poulaine que commençaient à porter les religieux. En 1520, un séculier, nommé Guillaume Josserand, s'empara simplement du prieuré et de ses biens et les religieux durent se retirer momentanément au prieuré à Vieupou, d'où ils firent valoir leurs droits et obtinrent une sentence du bailli de l'Auxois, ordonnant l'expulsion de l'intrus Josserand.

En 1576, le prieuré de Saint-Jean fut pillé et dévasté par les 13.000 lansquenets allemands de Jean Casimir des Deux-Ponts, qui avaient fait invasion en Bourgogne. Les guerres de religion et les guerres de la Ligue les firent beaucoup souffrir. En 1618, il est constaté que Saint-Jean-les-Bonshommes est dans un état lamentable et que presque tous les bâtiments sont en ruines (4). En 1626, le grand maître des Eaux et Forêts, venant visiter le prieuré, n'y

(1) Levesque. *Annales ordinis Grandimontis,* Trecis 1635.

(2) Abbé Pissier. *Notice,* pp. 10 et 13.

(3) Guibert. *Destruction de l'ordre de Grandmont,* Paris 1877, pp. 34, 56, 75 et 87.

(4) Archives départementales de l'Yonne, série H, liasse 861.

trouve plus qu'un seul religieux. A la suite de cette visite, le prieur de Vieupou fut sommé par la Cour de Dijon de rendre la maison habitable et d'y faire les réparations nécessaires. Mais la décadence continuait à faire son œuvre. En 1683, il n'y a plus de religieux à Saint-Jean-les-Bonshommes, et en 1772, la Commission des Réguliers obtint la suppression de l'ordre de Grandmont. Malgré cela, on trouve encore, en 1783, un Etienne-Gaston de Masteys qui comme prieur commendataire de Saint-Jean-des-Bonshommes près d'Avallon, loue le domaine à Jacques Marault (1).

Le prieuré est en ruines actuellement, mais la chapelle du XIIIe siècle (2) est assez bien conservée et n'a qu'une nef terminée par une abside en hémicycle, voûte en berceau brisé et trois grandes baies en plein cintre éclairant le chœur. L'abside a 6m60 de large, sur 6m20 de profondeur, toute la chapelle a 22m40 de longueur, sur 5m85 de largeur (3). Style austère, murs nus sans aucune décoration ni moulures. C'est un excellent type des constructions de cet ordre, qui comme les cisterciens, avait un plan type: église à une nef. Une série d'arcatures romanes est tout ce qui reste du cloître.

Le plan de ce prieuré se trouve reproduit dans le *Guide du Congrès* (p. 96), dans Viollet-le-Duc (4), et dans l'ouvrage de M. Petit (5); ces deux derniers auteurs donnent aussi

(1) Archives départementales de l'Yonne, série H, liasse 862.

(2) VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné*, t. I, p. 276.

(3) MAX QUANTIN. *Répertoire archéologique du département de l'Yonne*, p. 89.

(4) VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné*, t. I, p. 276, fig. 11.

(5) VICTOR PETIT. *Description des villes et campagnes de l'Yonne*, p. 82, fig. 78.

une vue de l'abside de la chapelle (¹) et M. Petit y ajoute une reconstitution de la façade sur le cloître et une vue du côté gauche de la chapelle, côté absolument nu, sauf deux contreforts et la ravissante petite porte latérale, très simple, mais d'une grande élégance. Ce portail possède trois colonnettes de chaque côté, dont deux sont encastrées et celle du milieu dans l'angle de retrait, il n'y a pas de tympan, mais les archivoltes sont garnies de trois boudins en arc brisé et ils sont amorcés. Les chapiteaux sont à crochets. Les murs sont sans socles ni moulures, mais l'appareil en est remarquable et d'une mise en œuvre irréprochable.

A l'intérieur de la chapelle se remarque, à droite, une fort jolie piscine, composée de deux cuvettes jumelles, dans une niche double, séparée par un pilier, rectangulaire par derrière et composé par devant de deux colonnettes soudées, on y remarque sous le cintre de gauche une entaille pratiquée pour recevoir une tablette de bois et dans le fond une grande entaille horizontale, passant derrière le pilier et terminée à droite par un orifice, dont l'usage est inconnu. Cet orifice est trop élevé pour avoir pu servir à l'écoulement des eaux. De chaque côté des arcades se voient au mur des traces de scellements, peut-être y avait-il là des vantaux, permettant de clore complètement la piscine, qui a en tout 1^{m}74 de large.

Viollet-le-Duc donne une reproduction très détaillée de cette cuvette géminée (²).

Ces ruines viennent heureusement d'être acquises par la

(1) VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné*, t. I. p. 277, fig. 12 et t. IV, p. 295, fig. 13. — VICTOR PETIT. *Description des villes et campagnes de l'Yonne*, pp. 83 à 86, fig. 79, 81, 82 et 83.

(2) VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné*, t. VII. p. 192, fig. 3.

Société d'études d'Avallon, qui y établira une sorte de musée et les préservera ainsi d'une destruction complète. Excellent exemple donné aux sociétés d'archéologie disposant de capitaux.

Déjà on peut y voir réunis des fûts de colonne, des chapiteaux, des bases provenant du cloître, un fût antique recouvert de pampres, le mobilier des tombes mérovingiennes de Vaudonjon, et quelques belles pierres tombales (voir fig. 18). Cette pierre, légèrement de forme trapézoïdale, comme celles de Rampillon (1), a 70 centimètres 12, à la tête et 67 centimètres 75, aux pieds Ces pierres, malgré leur apparence, ne sont pas du XII[e] siècle, mais quelquefois postérieures. Une autre belle pierre représente un chevalier, revêtu d'une tunique à ses armes, qui sont un fretté. Il a sur les épaules des ailettes également aux armes (2).

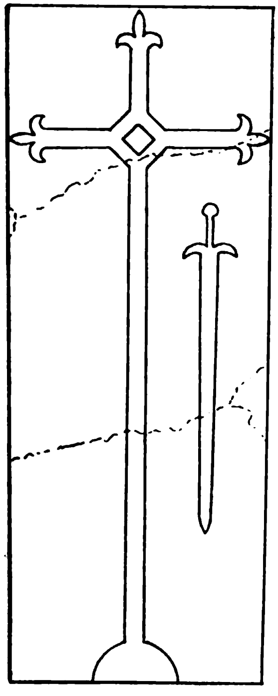


Fig. 18. — Pierre tombale à Saint-Jean-les-Bonshommes.

On nous a fait voir, avant d'arriver à Montréal, un curieux puits à margelle, puits daté, on y lit l'inscription : *Jean de Briey m'a fait faire*

(1) Voir mon *Rapport sur le Congrès de Troyes et Provins*, 1902, p. 65.

(2) Voir un excellent exemple d'ailettes sur un sceau équestre de Godefroid de Naast (Hainaut) appendu à une charte du 24 février 1331 et reproduit par M. Ernest Matthieu, dans sa *Notice historique sur les seigneurs de Naast*. Soignies 1907, p. 12.

en 1526. Les armes qui y sont sculptées représentent un écureuil. Viollet-le-Duc, qui parle de ce puits, dit que s'il n'était pas daté, on pourrait lui assigner une date beaucoup plus ancienne, car il a tous les caractères du commencement du xve siècle (1). Et, en effet, les deux piles portant le linteau de pierre, destiné à la poulie, ont des bases au-dessus de la margelle, qui sont bien les bases caractéristiques dont l'emploi commença au milieu du xive siècle, avec la partie verticale entre les deux talons assez allongée (2).

Montréal, dans le canton de Guillon, est une très antique cité, où passe la voie romaine, dite chaussée de Brunehault (la reine Brunehault et son petit-fils Thierry résidèrent à Montréal, s'il faut en croire l'abbé Courtépée).

Son nom vient de *Mons-Regalis* ou *Mons-Regius*, que l'on débaptisa en 1793, pour le transformer en *Mont-Serain*.

Bâtie d'une manière pittoresque sur une haute colline, la petite ville et sa vieille église dominent toute la contrée environnante.

Elle dût surtout sa prospérité aux Ansério, puissante famille bourguignonne, qui furent grands sénéchaux et marchaient les premiers sous la bannière du duc.

Ils fondèrent les prieurés de Saint-Bernard, de Saint-Jean-les-Bonshommes et de Vausse, comblèrent de libéralités les monastères de Reigny, de Molesme et de Pontigny; ce fut Ansério III qui bâtit la belle église encore existante, après la croisade prêchée à Vézelay. Ansério VIII accorda une charte d'affranchissement aux habitants de Montréal, mais Ansério X, ayant attiré sur lui la colère de saint Louis, par

(1) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, t. VII, p. 569, fig. 6.

(2) Voir sur les bases, l'*Annuaire de l'Archéologue*, 1e année, 1862, pp. 48 et suivantes.

ses nombreux crimes, le duc de Bourgogne reçut l'ordre de s'emparer de son château (1). Le tableau généalogique des seigneurs de Montréal a été publié dans le *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne* (2).

Ce château, détruit maintenant, était une position stratégique importante, défendant les frontières de Bourgogne et commandant toute la vallée du Serain. Il était environné d'une enceinte flanquée de dix-neuf tours (3). Cette enceinte était divisée en deux, d'après la configuration du terrain, la plus petite partie comprenant le point le plus élevé, renfermait le château et l'église, elle était reliée à la seconde partie, qui était beaucoup plus vaste et renfermait la ville, par la porte dite d'En-haut, existant encore et assez bien conservée. A l'autre extrémité de la ville se trouve la porte dite d'En-bas qui, elle aussi, subsiste encore. La ville était elle-même subdivisée en deux parties, séparées par une porte nommé la porte du Milieu.

Le deux portes, d'En-haut et d'En-bas, quoiqu'en ruines sont d'excellents spécimens de l'architecture militaire du XIIIe siècle.

Les passages en arc brisé existent encore, mais les voûtes intérieures se sont écroulées à la porte d'En-bas. Le couronnement crénelé, supporté par des machicoulis, n'existe plus. Il n'y avait pas de pont-levis, mais des doubles portes et des herses de fer. La porte d'En-haut est mieux con-

(1) V. Petit. *Description des villes et campagnes de l'Yonne*, p. 112. — *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, 1865. — *La Seigneurie de Montréal-en-Auxois*, par E. Petit, p. 68.

(2) *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, Auxerre 1865, t. XIX, p. 68. Cette notice contient aussi un bon plan de la ville.

(3) M. Quantin. *Répertoire archéologique du département de l'Yonne*, p 93.

servée; là, une des voûtes est intacte et la trace de la herse est visible.

Il reste aussi de nombreux vestiges des anciens remparts et des tours, mais le château a été rasé.

L'église qui se trouve à droite, tout près de la porte d'En-haut, est classée comme monument historique, elle date de 1175 et est remarquable parce qu'elle reproduit le type des églises cisterciennes de l'époque: plan à chevet plat. C'est de l'art bourguignon naissant.

Le portail roman est fort harmonieux dans sa simplicité. Ses quatre voussures sans aucune ornementation, archivoltes à boudins, mais terminées par un congé, reposent sur huit colonnettes monolithes avec chapiteaux à crochets. Une ornementation composée de huit petites roses sur les arêtes aplaties des retraits se voit entre chaque colonnette. Le portail est percé de deux portes dont les vantaux ont conservé leurs pentures en fer forgé d'un beau travail, elles sont entourées de ces redents caractéristiques, comme nous en avions vus à des congrès précédents, au portail de Moissac (1) et au portail du Dorat (2). Il existe aussi de ces redents à l'église de la Souterraine (Creuse). Viollet-le-Duc signale ce portail comme remarquable (3) et cite les congés existant à la base du trumeau comme excellents (4). Il est difficile de passer avec plus d'adresse d'un faisceau de moulures à un socle rectangulaire, l'effet est obtenu par des feuillages partant du socle et venant s'enrouler autour du boudin. Le tympan est nu, mais construit en bel appareil, à joints

(1) Voir mon *Rapport sur le Congrès d'Agen et d'Auch*, 1901, p. 37.

(2) Voir mon *Rapport sur le Congrès de Poitiers*, 1903, p. 37.

(3) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, t. VII, pp. 411 à 415, fig. 63 et 64.

(4) *Ibid.*, t. III, p. 511, fig. 3.

et lits fins. Au-dessus existe une grande rose à remplages romans formés de colonnettes posées en rayons de roue et soutenant des arcatures en plein cintre.

Le plan de l'église est extraordinaire (¹): nef de trois travées, avec collatéraux, très large transept, mais terminé aux extrémités par des murs posés tout-à-fait de biais, en retrait vers le chœur qui est à chevet plat, selon la coutume cistercienne. Abside carrée, comme à Vernouillet (Seine-et-Oise) et à Clamecy. Cette chapelle carrée est à comparer avec celle de Saint-Martin du Bourg d'Avallon. Le fond est décoré d'une manière originale, trois baies en plein cintre sont surmontées d'une grande rose que l'on pourrait appeler polylobée et ornée aux côtés de deux colonnettes, dont le tailloir forme bandeau en se prolongeant sur le mur. Deux absidioles carrées flanquent le chœur.

La nef est voûtée d'ogives, et il existe une gorge entre les deux tores des voûtes.

Les voûtes d'ogives sont en blocage et contiennent des vases acoustiques (²). L'architecte du XIIIᵉ siècle a continué l'usage des voûtes d'arêtes dans les bas-côtés; les piles entre la seconde et la troisième travée sont du XIIᵉ siècle (fig. 19). Mais le reste, la première travée est entièrement du XIIIᵉ siècle (fig. 20). Une colonnette dans l'angle y a remplacé le carré. Il y a partout aux boudins de beaux exemples de congés bourguignons (fig. 21)

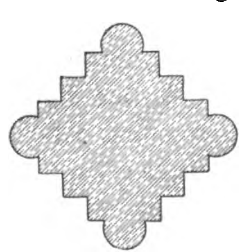


FIG. 19. — Eglise de Montréal.
Piles du XIIᵉ siècle.

(1) Voir le plan dans le *Guide du Congrès*, p. 99 et dans V. PETIT. *Description des villes et campagnes du département de l'Yonne*, p. 113.

(2) ENLART. *Manuel d'archéologie*, I, p. 703, note 1.

et on remarque aux colonnes des fleurons sculptés pour cacher les défauts de la pierre. Il faut noter aussi la curieuse formation des chapiteaux-consoles, dans les bas-côtés (fig. 21) sur lesquels reposent les doubleaux.

Au-dessus du porche, à l'intérieur, se voit une tribune soutenue par d'énormes consoles. Une mince colonnette jumelée et monolithe d'une extraordinaire légèreté, soutient la console du milieu et elle est intéressante parce qu'elle se combine avec la console reposant sur un cul-de-lampe faisant partie du trumeau de la porte d'entrée. Il paraît que c'est le seul exemple en France d'une tribune de ce genre. Il y en a bien une aussi à Vézelay dans le narthex, mais comme elle forme en quelque sorte la suite de la galerie régnant autour de ce narthex, elle n'a pas la même destination qu'à Montréal où elle semble avoir été une tribune seigneuriale à l'usage des Ansëric.

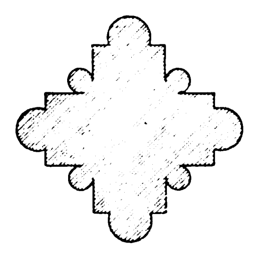


Fig. 20. — Eglise de Montréal. Piles du XIIIe siècle.

Viollet-le-Duc s'étend longuement sur cette curieuse tribune et en donne la coupe, le plan et la vue avec son petit autel (1). Comme mobilier de l'église, il faut citer les stalles qui sont fort belles et dues au ciseau des frères Rigoley, en 1522. Elles ont quelques fines sculptures très caractéristiques. Un des bas-reliefs représente un ouvrier menuisier taillant un petit pinacle au moyen d'une gouge à deux poignées; un autre nous montre Adam et Eve debout au pied de l'arbre autour duquel s'enroule un serpent à tête de femme; plus loin, la scène de la Circoncision avec quatre

(1) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, t. IX, p. 264, fig. 1 et 2, et aussi t. I, p. 260.

personnages; plus loin encore, deux moines assis séparés par un lutrin et psalmodiant. Tous ces personnages ont beaucoup de vie et d'expression. Au côté nord de l'église existe un retable en albâtre du XIVe siècle, finement ouvré et composé de sept panneaux surmontés de dais ajourés de fenestrages d'un beau travail. Le panneau central, plus élevé que les autres, comprend dix personnages, les deux panneaux aux extrémités ne contiennent qu'une statuette.

Le grand ouvrage du baron Taylor (1) reproduit un retable faisant à cette époque partie de la collection Baudot, de Dijon, et provenant de l'abbaye de Cluny. Il offre une grande analogie avec le retable de Montréal, il a aussi sept panneaux avec dais ajourés du même type, et contient également deux statuettes sous les dais aux extrémités. Les deux retables pourraient peut-être provenir du même artiste.

Le château de Thisy, visité par les congressistes, après Montréal, et qu'il ne faut pas confondre avec le château de Pizy, que nous n'avons pu voir et qui, cependant, est une des forteresses les plus importantes de ces contrées, bâtie au XIIIe siècle, par Guy d'Arcy; Montréal fut construit aussi au XIIIe siècle par les abbés de Moustiers-Saint-Jean. Comme à Pizy, il forme un quadrilatère et est flanqué d'une grosse tour ronde ajoutée au XVe siècle et de trois tours carrées, dont l'une forme le donjon. Au haut de la tour ronde existe une curieuse cheminée encore intacte. De grands corbeaux moulurés, seuls restes des machicoulis, se remarquent à cette tour et supportaient ces créneaux aujourd'hui disparus. Un chemin de ronde, le seul spécimen existant dans le département de l'Yonne, se trouve à l'intérieur des murs

(1) NODIER-TAYLOR. *Voyages pittoresques dans l'ancienne France*, Paris 1820-1875, (t. XIX), la *Bourgogne*.

et mène à la tour ronde, d'où l'on domine tout le pays environnant. La grosse tour carrée ou donjon se trouvant à gauche de l'entrée du château, est recouverte d'une toiture relativement récente qui en gâte l'aspect; elle est flanquée d'une tour octogone, la dépassant de plusieurs mètres et formant la partie la plus élevée du château. Cette tour octogone contient l'escalier communiquant à tous les étages, où se voient encore dans certaines salles de grandes cheminées à manteau, et à la chapelle en ruines, datant du XIIIe siècle. Cette tour à vingt-trois mètres de haut.

Sous le château existe une belle cave de quinze mètres de long sur sept de large, voûtée d'ogives, à profil carré, retombant sur trois colonnes isolées, dont les chapiteaux sont à crochets, et dont l'un est à têtes, comme il en existe à Langres et à la Celle-Bruère (Indre). Cette cave est du XIIIe siècle. M. Victor Petit donne une série de vues, plans et coupes de ce château féodal (1). La surface totale des cours et bâtiments couvre une superficie de 15 ares 64 centiares.

Le samedi 15 juin, nous partons pour Saulieu, petite ville d'une grande ancienneté, dans le département de la Côte d'Or.

En l'an 160, saint Andoche, saint Bénigne, saint Thirse et saint Andréol sont envoyés dans les Gaules par saint Polycarpe, évêque de Smyrne. Ils abordèrent à Marseille, remontèrent le Rhône et arrivèrent ainsi à Autun *(Augustodunum);* saint Bénigne se dirigea sur Dijon, tandis que saint Andoche et son diacre saint Thirse, sur les instances de Faustus, sénateur d'Autun, vinrent évangéliser à Saulieu, où existait un temple célèbre dédié au Soleil (2).

(1) V. Petit. *Description des villes et campagnes de l'Yonne*, p. 133, fig. nos 141 à 148. — Quantin. *Répertoire archéologique de l'Yonne*, p. 98.

(2) *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte d'Or*, t. V, 1857.

La fondation de l'église de Saulieu serait donc une des plus anciennes de la contrée.

Charlemagne aurait reconstruit la première église de Saulieu détruite et l'aurait dotée d'une pièce de vignes à Aloxe près de Beaune. L'église porta depuis le nom d'Eglise royale et Charlemagne en aurait été considéré comme le véritable fondateur (1).

Dom Plancher *(Histoire de Bourgogne*, t. I) et l'auteur des *Tablettes de Bourgogne*, 1755, ont commis une erreur en disant, qu'en l'an 850, l'évêque Jonas augmenta le patrimoine de l'abbaye de Saulieu; ils confondent avec Saint-Andoche d'Autun, fondée par Brunehault et dotée par l'évêque Jonas.

Il y avait là un *cœnobium* en l'an 722, *in Sedeloco seu Salvo-loco*. On le trouve mentionné dans la charte concernant la fondation de l'abbaye de Flavigny, dans laquelle Widrade (saint Waré), abbé de ce monastère, cite Saint-Andoche de Saulieu, Sainte-Reine d'Alise et Saint-Ferréol de Besançon. En 843, un diplôme de Charles le Chauve attribue l'autel de Saint-Andoche à Saint-Nazaire d'Augustodunum (Autun) et à la fin du XIIe siècle, Saint-Andoche fut changé en un chapitre de chanoines séculiers (2). On a la preuve de la sécularisation de l'abbaye de Saint-Andoche entre 1128 et 1139, car on trouve dans une charte de 1139, Arnulphus cité comme *doyen* de Saulieu.

L'église de Saint-Andoche fut rebâtie dans le premier quart du XIIe siècle, mais le chœur et le transept de cette

à 1860. Dijon Paris 1862, in-4°, p. 81. — JOSEPH CHARLET. *Notice sur l'église de Saint-Andoche de Saulieu*, p. 84.

(1) *Ibid.* p. 84.

(2) *Gallia Christiana*, t. IV, col. 411.

construction en furent détruits par les Anglais en 1359 ([1]).

Le vicomte de Truchis a donné d'excellentes explications sur cette église. Il y avait une crypte primitive, renfermant le tombeau de saint Andoche, mais elle fut complètement mutilée lorsqu'on reconstruisit le chœur; la nef et les bas-côtés seuls datent du XIIe siècle.

L'ensemble offre un type très caractéristique de l'architecture bourguignonne; contemporaine des églises de Paray-le-Monial, de Notre-Dame de Beaune et du chœur de Saint-Martin d'Avallon, elle fut construite peu de temps après le chœur de l'abbaye de Cluny et de la Madeleine de Vézelay. Cette église forme une sorte de transition intéressante. Dans l'école bourguignonne les voûtes d'arête étaient réservées pour les collatéraux et le vaisseau central était couvert en berceau, comme à Beaune et à Autun ([2]). Ici la nef centrale est en berceau brisé, ou, comme le dit Viollet-le-Duc, en berceau ogival ([3]). Cette nef a une longueur de 29 mètres, une hauteur de 17 mètres et possède six travées depuis le porche jusqu'à l'autel. Les piles sont cruciformes avec quatre colonnes engagées (fig. 22), les formerets sont d'aspect très archaïque et les chapiteaux ont leurs tailloirs se prolongeant sur les hautes colonnes engagées en formant bague, disposition déjà souvent rencontrée au cours de ce congrès. Les chapiteaux de Saint-Andoche sont finement

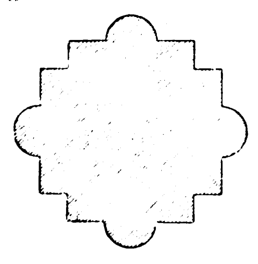


Fig. 22. — Piliers de Saint-Andoche.

(1) *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte d'Or*, t. V, 1862, p. 99.

(2) Enlart. *Manuel d'archéologie*, t. I, p. 278.

(3) Viollet le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, t. I, p 54.

ouvrés, quoique n'atteignant pas la beauté de ceux de Vézelay. On y voit des animaux entrelacés ou bien des feuilles d'arum, un centaure muni d'un arc et tirant une flèche, un combat de coqs, saint Andoche à cheval (un des plus curieux chapiteaux dans une travée de gauche, second pilier), une Fuite en Egypte, pareille à celle que nous verrons à Autun à l'un des chapiteaux « désaffectés » se trouvant dans la salle capitulaire de la cathédrale, la scène est identique pour les deux chapiteaux, seulement à Autun les personnages sont tournés vers la droite et à Saulieu vers la gauche. Des deux côtés l'âne est posé sur des espèces de rondelles ou roues, motif qui ne s'explique pas. Une bonne reproduction de douze chapiteaux de Saulieu se trouve dans le petit *Guide du syndicat d'initiative de l'Auxois et du Morvan* (p. 109). M. Enlart mentionne la grande élégance et le caractère personnel des chapiteaux de Saulieu et en reproduit un (1).

Le triforium a une suite continue de petites arcades propres à l'école bourguignonne (2). Ici ces arcatures sont aveugles comme à Autun et à Beaune, au nombre de quatre en plein cintre et à pilastres octogones, à chaque travée, elles sont encadrée en haut et en bas par un bandeau courant tout le long de la nef (fig. 23).

Une fort belle tribune en bois se trouve sur le porche, elle a deux grands cintres de bois, séparés par une clef pendante finement sculptée (fig. 23) datant de la fin du xve siècle, mais Viollet-le-Duc dit que les solives sont du xive siècle (3). Les stalles, quoique fort mutilées, ont encore

(1) Enlart. *Manuel d'archéologie*, t. I, p. 378 et p. 381, fig. 178.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 298, note 9.

(3) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, t. I, p. 260; t. VIII, p. 441, fig. 1-13, et t. IX, p. 271, fig. 5.

des fragments intéressants datant de la fin du XIIIe siècle. Viollet-le-Duc en donne des détails (1). Elles ont été replacées dans le chœur rebâti en 1704. Entre ces stalles et derrière l'autel, se trouve le beau sarcophage de saint Andoche, pièce en marbre blanc d'un grand intérêt archéologique et, comme l'a fait remarquer le vicomte de Truchis, datant probablement de la première époque franque, car on y remarque des symboles moitié chrétiens, moitié païens.

Malheureusement, ce tombeau fut mis en pièces durant la Révolution et, en 1802, plusieurs fragments en furent égarés. Ce que nous avons sous les yeux est une restitution de l'ancien sarcophage, pour laquelle on a utilisé les morceaux préservés de la destruction.

L'auge arrondie aux extrémités avait un couvercle bombé. On y remarque les colombes mystiques, la hache *(ascia* dédicatoire), le monogramme du Christ, une croix pattée, un cerf et plusieurs dessins géométriques. Ce sarcophage est à rapprocher de celui du musée d'Autun, provenant de Saint-Pierre-l'Etrier près de l'abbaye de Saint-Symphorien. Il est aussi arrondi aux extrémités et porte sur le couvercle le monogramme du Christ avec l'α et l'ω dans un cercle double à postes, de chaque côté deux branches de palmier surmontées d'une colombe. Nous avions vu au congrès de l'an dernier quelques sarcophages fort curieux: à Arles-sur-Tech, celui connu sous le nom de la Sainte-Tombe (2), à Perpignan, à Elne (3). D'autres sarcophages intéressants existent au musée lapidaire d'Arles, à Narbonne, à Rodez, à Aix, à

(1) *Ibid.*, t. VIII, p. 461, fig. 2 A et 3.
(2) Voir mon *Rapport sur le Congrès de Carcassonne*, 1907, p. 71.
(3) *Ibid.*, p. 88.

Saint-Victor de Marseille et à Saint-Maurice de Vienne (extrémités arrondies comme à ceux d'Autun et de Saulieu.)

Les deux clochers de façade sont d'excellents types bourguignons, comme à Beaune; celui de gauche, le plus élevé, a trois corniches entre lesquelles se voient, à l'étage inférieur, une série de grandes arcatures aveugles, et à l'étage supérieur, une baie centrale avec colonnettes, flanquée de deux arcatures aveugles, sur la face antérieure et de deux baies ouvertes et de deux arcatures aveugles sur les côtés, car les clochers sont de plan rectangulaire oblong. Un dôme avec campanile et balustrade couronne cette belle tour depuis le XVIIIe siècle, car le clocher fut foudroyé en 1692 et une seconde fois, en 1734; il fut rétabli en 1760 et c'est donc de cette époque que date le dôme de plomb. La tour de trois étages a 30 mètres d'élévation et au dernier étage se trouvent les deux cloches: Andoche et Thyrse. Les arcatures aveugles des angles sont en cintre brisé et le clocher de droite, moins élevé d'un étage, a des colonnettes avec bagues et seulement deux corniches. Ces corniches bourguignonnes sont intéressantes comme celles que nous avions pu voir à Saint-Martin-du-Bourg d'Avallon et à Saint-Père-sous-Vézelay, parce qu'elles sont garnies sous la tablette d'une série de petits supports tangents ayant l'apparence de modillons (1).

Le portail en plein cintre a deux portes s'ouvrant entre trois colonnes cannelées et est encadré de six colonnettes à spirales ornementées et à fleurons, mais toute cette partie de la façade a été tellement restaurée, en 1860, par Viollet-

(1) Voir VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné*, t. IV, p. 326, fig. 5. — ENLART. *Manuel d'archéologie*, t. I, p. 581.

le-Duc, qu'il est bien difficile de lui restituer son caractère primitif.

Dans le dallage près de l'autel, dans le collatéral de droite et devant la chapelle de Saint-Joseph, existe une pierre tombale du xve siècle, remarquable par la netteté de sa gravure au trait. Elle est divisée en deux arcatures trilobées, séparées par un pendentif et encadrant deux personnages. L'homme représenté tient deux écus, à droite un coq; à gauche un écartelé, où l'on voit des glands, des poissons et une tête de chien. Mais cette pierre est si usée par le frottement des pieds que l'on en distingue difficilement les différents motifs. L'inscription gothique est en partie effacée et illisible.

Dans une chapelle de droite, ajoutée au xve siècle et servant actuellement de sacristie, se conserve le trésor de Saulieu, renfermant ce précieux évangéliaire du xiie siècle, qu'une tradition évidemment fautive, appelle: le missel de Charlemagne.

L'intérieur du manuscrit n'a pas d'enluminures, mais la couverture en est de tout premier ordre. Elle se compose de deux plaques d'ivoire, encadrées sur chacun des plats dans une plaque de bois de hêtre recouverte d'une mince feuille d'argent portant en repoussé une guirlande de fleurs et de feuillages.

Les plaques d'ivoire représentent sur le plat supérieur (fig. 24), le Christ nimbé d'un nimbe crucifère, et assis sur une *cathedra;* il bénit de la main droite et tient un livre de la main gauche. Les deux doigts levés de la main bénissante indiquent plutôt une origine latine, s'il était d'origine grecque la main aurait un autre aspect et n'aurait qu'un doigt levé, d'après une note manuscrite intercalée sous la reliure, en 1860, par M. Maillard de Chambure, inspecteur des monuments historiques.

Aux deux côtés du Christ et derrière la *cathedra* se voient deux personnages debout, l'un est barbu et tient la main droite levée et ouverte, l'autre a la figure rasée et les cheveux courts et frisés. Les plis de la toge dont ce personnage est revêtu sont très remarquables et semblent indiquer une époque bien antérieure à la date attribuée à cet ivoire.

D'après la note de M. de Chambure, on peut y reconnaitre saint Pierre et saint Paul, quoiqu'aucun attribut ne vienne corroborer cette opinion.

Au bas de l'encadrement, à droite, se remarque une petite plaque en vermeil carrée et émaillée de couleurs vives, qui semble avoir été incrustée là au xve siècle. On y lit les lettres I. H. S., monogramme en lettres gothiques du Christ. Un encadrement rond fleuronné entoure ce monogramme. Un peu à gauche, vers le milieu, un fort morceau de la bordure manque.

Le plat inférieur (fig. 25), représente la Vierge assise aussi sur une *cathedra* de même forme que la précédente. La Vierge tient la main droite ouverte, la paume dirigée vers le spectateur et sur le bras gauche l'Enfant Jésus, bénissant de la main droite, les deux doigts ouverts.

Derrière la Vierge, il y a deux personnages debout, la main droite ouverte et levée, les figures sont imberbes, la tête est frisée et entourée d'un mince bandeau enserrant le cheveux. La figure de gauche a l'aspect plus vieux. On pourrait y voir deux anges. Il faut remarquer la singulière position des trois mains droites, de la Vierge et des deux personnages, toutes trois ouvertes et la paume tournée vers le spectateur. Il y a deux fortes détériorations dans la bordure, en haut à gauche, et en bas à droite. Ces deux plaques d'ivoire proviennent d'un dyptique byzantin pouvant remonter au xe siècle, mais il est fort difficile

d'assigner une date à cette belle œuvre, car si l'ornementation palmée du bas de la cathedra du premier plat, les olives décorant verticalement les montants du siège de la Vierge, le nimbe crucifère et les plis des vêtements du Christ, semblent assigner l'époque romane; la pose hiératique de la Vierge, les plis de ses vêtements bien plus raides que ceux du Christ, la chevelure des deux personnages derrière la Vierge, coupée de façon caractéristique et liée, de même que les plis de la toge du personnage debout, à droite derrière le Christ, semblent se rapprocher des dyptiques du VIe siècle.

Mais comme le dit Viollet-le-Duc (1), on s'inspira à l'époque romane du style de l'école byzantine en y introduisant les éléments de liberté et de l'observation de la nature; les types hiératiques anciens se modifièrent par un mouvement et une mise en scène rendant avec plus de réalisme les sujets que les sculpteurs avaient à reproduire. Ainsi s'expliquerait le problème que semble poser l'Evangéliaire de Saulieu et il faudrait, dans ce cas, le rajeunir (2).

Le trésor de Saint-Andoche de Saulieu contient aussi un bel éperon de chevalier avec molette étoilée du XVe siècle. (Les sires de Chastellux, comme chanoines de la cathédrale d'Auxerre, avaient le droit d'entrer à l'église avec leurs éperons. Faut-il voir ici un souvenir d'un droit seigneurial analogue ?)

Il y a encore, dans le trésor, deux belles matrices de sceaux en bronze, dont l'une représente un palmier entouré

(1) VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné*, t. VIII, p. 113.

(2) Voir la description de cet Evangéliaire dans les *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte d'Or*, t. V, 1857 à 1860. Paris-Dijon 1862, in-4°. — *Notice sur l'église de Saint-Andoche*, par JOSEPH CERLET, p. 93.

de trois personnages nimbés, sur un fond lozangé et semé de quatre-feuilles, et avec la légende en exergue:

S. CAPITULI ECCLESIÆ SEDELOGENSI.

L'autre représente le buste de saint Andoche avec la mitre épiscopale. Le buste posé sur un manteau fleurdelysé, surmonté d'une couronne fermée, fourrée d'hermines et soutenue par deux prêtres portant une palme et dont l'un porte l'étole. Au bas, une crosse et une croix posées en sautoir, et en exergue la légende:

LE CHAPITRE ROYAL DE SAULIEU.

L'église de Saint-Saturnin, située à l'extrémité de la petite ville, date du xv[e] siècle et ne vaudrait pas une visite, si elle n'avait une intéressante série de stèles gallo-romains, avec têtes et inscriptions et qui ont été posées tout autour de l'église le long des murs à l'extérieur. Voici (fig. 26) le plus curieux spécimen des huit stèles existant à cet endroit. Une autre tombe porte l'effigie de deux corps, les personnages sont vêtus et l'un porte dans la main un marteau; une autre représente trois corps, une troisième figure un squelette.

Saulieu est la patrie d'un des historiens les plus estimés de la Bourgogne, Claude Courtépée (1), dont le médaillon a été placé sur les murs de l'hôtel de ville.

A signaler encore à Saulieu un vieux tilleul nommé *le*

(1) *Description du duché de Bourgogne*, par COURTÉPÉE et BÉGUILLET. Dijon 1775-1785. 7 vol. in-8°. Il a consacré au t. VI, un long article à sa ville natale.

Sully. Ce nom lui fut donné parce qu'il fut planté après la signature de l'Edit de Nantes.

Les congressistes partent ensuite pour Autun, où l'on visite les superbes portes romaines, si bien conservées, les portes d'Arroux et de Saint-André, son temple de Janus et sa pyramide de Couard (1) *(Cucubarrum)*, située hors de la ville, sur la route de Lyon. L'antique Augustodunum est si connu et a été si souvent décrit qu'il est inutile de s'y arrêter longtemps, elle fut une des villes gallo-romaines les plus florissantes, les vestiges de son ancienne splendeur se voient partout dans la ville actuelle ; ses portes, ses temples, ses bains, son théâtre et son amphithéâtre témoignent de l'importance de l'antique cité, bâtie sur les bords de l'Arroux et qui doit son nom à Auguste. Augustodunum possédait un forum, le *forum Martiale*, que l'on place à la grande rue Marchaux, près du musée lapidaire et non loin de l'endroit où fut découverte la mosaïque du Bellérophon.

Le théâtre et l'amphithéâtre se trouvaient à l'extrémité de la ville, au bout du faubourg des Marbres et entre la porte Saint-André et la porte de Rome. Au centre de la ville, derrière la gendarmerie et non loin de l'hôtel de ville, se trouvent les vestiges de plusieurs grands édifices

(1) Voir : *Mémoires de la Société Eduenne*, année 1872, p. 349. *Observations sur les fouilles d'Augustodunum*, par Bulliot. — Année 1880, p. 419. *Fouilles du quartier de la Genetoie et du temple dit de Janus*, par Bulliot. — année 1877, p. 503. *Rapport sur les fouilles faites à la pierre de Couhard*, par Héry. — Année 1892, p. 299. *Bibracte dans les auteurs*, par Bulliot. — *Autun et ses monuments*, par de Fontenay et de Charmasse. 1889, pp. 36, 41 et 271. — *Cartulaire de l'église d'Autun*, par de Charmasse. in-4°. pp 2, 12, 183, 229. — J. Rosny. *Histoire de la ville d'Autun, connue autrefois sous le nom de Bibracte*. Autun, 1802, in-4°.

indéterminés, parmi lesquels, cependant, on a reconnu le temple circulaire d'Apollon et le Capitole; quoique pour ce dernier monument il y ait eu des discussions sur son emplacement, parce que le rhéteur Eumène, dans ses Panégyriques, le plaçait le long de la grande rue de Rome, à l'endroit où sont aujourd'hui les jardins de l'hôpital, tandis que Chassenuz (1) le plaçait dans la rue des Sous-Chantres, anciennement rue du Chapiteau, parce que chapiteau pouvait dériver de *Capitulum* ou *Capitolium*.

En beaucoup d'endroits on a découvert d'importantes mosaïques, ainsi la mosaïque du Bellérophon (actuellement au musée de Saint-Germain), la mosaïque des Colombes, trouvée près de l'Esplanade, la mosaïque du Griffon, trouvée dans les caves de l'hôtel de Mme de Charmasse, en 1814, la mosaïque trouvée en 1872 dans une maison de la place du Champ-de-Mars, une mosaïque trouvée rue de la Grille près de la gare, et tant d'autres, que des travaux de démolition ou de nivellement mettent de temps en temps à jour. Le musée lapidaire, dans l'ancienne chapelle romane de Saint-Nicolas, en renferme plusieurs, entre autres celle provenant de la rue de la Grille, mais celles qui sont placées dans le pourtour du cloitre, mériteraient un peu plus de soins, car dans l'état où elles sont actuellement, elles risquent fort de se désagréger complètement. Les différents musées d'Autun, d'ailleurs, renferment des richesses archéologiques de grande valeur. Au musée municipal de l'hôtel de ville se trouvent l'inscription grecque de l'Ichthys, ayant donné lieu à beaucoup de dissertations (2); un vase de verre

(1) Chassenuz. *Catalogus gloriæ mundi XII, pars. consid. LX.* (Edition de 1529).

(2) *Mémoires de la Société Eduenne*, t. XXIX, 1901, p. 1.

en forme de poisson, une collection nombreuse d'objets de bronze, trouvés à Autun, statuettes, balances romaines, un fragment de corniche finement ciselé, des poteries sigillées en grand nombre, d'un beau caractère artistique, de nombreux fragments à l'estampille de potiers, un grand nombre de lampes antiques, des figurines en argile et un précieux médaillier, formé par M. Guiton et acquis pour le musée (1).

La Société Eduenne des lettres, sciences et arts a acquis, en 1878, l'ancien hôtel Rolin, situé rue des Bancs, derrière une des tours à machicoulis de l'ancienne porte des Bancs, pour y installer son remarquable musée et la bibliothèque. Les Rolin ont joué un grand rôle sous les ducs de Bourgogne. Nicolas Rolin, devint chancelier de Philippe le Bon et fit bâtir l'hôpital de Beaune, où il fut enterré en 1461. Jean Rolin, son fils, devint évêque d'Autun et fut cardinal, il eut un neveu nommé aussi Jean Rolin qui fut aussi évêque d'Autun en 1501 et cardinal après avoir été président de la chambre des Enquêtes du Parlement de Paris (2). Cette puissante famille avait à Autun un hôtel somptueux: *Magna domus Johannis Rolini*, dont la façade donnait sur la place Saint-Louis, formée sur l'emplacement de la collégiale de Notre-Dame, démolie durant la Révolution et qui avait contenu les tombeaux de plusieurs illustres personnages, plusieurs monuments de la famille Rolin, de Guillaume de Beauchamps et de Marie de Lévis, sa femme, de Colette Rolin, femme de Pierre de Bauffremont et de Roger de Rabutin, comte de Bussy, dont nous parlerons plus loin.

(1) DE FONTENAY. *Inscriptions céramiques gallo-romaines, découvertes à Autun.* Autun 1874, in-8°.

(2) AUBERY. *Histoire des cardinaux.*

Une partie de l'hôtel Rolin fut aussi démolie et ce qui en reste est un cadre digne des belles collections rassemblées par la Société Eduenne, fondée en 1836, par M. Jules Laureau, maire d'Autun.

En pénétrant dans la cour, on remarque d'abord une grande statue en marbre blanc de l'enchanteresse Circé, œuvre de Bernard Lhomme, et à gauche, une tourelle contenant un escalier à vis conduit aux différents étages du musée, et garni de taques de foyer, de carreaux émaillés et de ferronneries, on y voit aussi une piscine du XVe siècle avec la devise du cardinal Jean Rolin, évêque d'Autun: *Deum time*, et un fragment de retable en marbre que l'on croit provenir de la basilique élevée par saint Euphrone, évêque d'Autun, et datant du Ve siècle. La bibliothèque (¹) est au premier étage où se trouve aussi la remarquable salle Bulliot, où l'on voit toutes les statuettes, fibules, poteries et bronzes recueillis dans les fouilles d'Autun et des environs. La salle d'Aboville contient les produits des fouilles du mont Beuvray, dont les plans sont appendus aux murs. La salle Loydreau renferme l'importante collection néolithique provenant des fouilles faites au camp de Chassey.

On inaugurait à Autun, deux nouvelles salles au rez-de-chaussée de ce musée, et les congressistes ont eu la bonne fortune d'y pénétrer les premiers. Ce musée est fort intéressant, et par ses collections préhistoriques et par ses débris gallo-romains et par sa collection sigillographique, mais un petit monument m'a frappé par son intérêt. Il venait à peine d'être découvert depuis un mois et était placé par

(1) Dans un des cadres pendus aux murs de la bibliothèque, se trouve l'ex-libris de Charles Ailleboust, évêque d'Autun, en 1574, considéré comme un des plus anciens ex-libris connus.

terre dans une des salles du musée. Je l'ai photographié et vous en offre la primeur, car il n'a pas encore été décrit ni publié (fig. 27).

Ce petit monument en pierre est un bas-relief représentant la Résurrection de la Vierge, avant l'Assomption. Deux anges ailés viennent l'aider à sortir du tombeau. La tête de la Vierge est entourée d'un immense nimbe et à ses pieds une natte d'un très fin travail. Je crois que cette œuvre iconographique du XII[e] siècle peut offrir un grand intérêt.

A quelques pas de l'hôtel Rolin, au bout de la place Saint-Louis, se trouve la splendide cathédrale Saint-Lazare (1), commencée en 1120 et consacrée, quoique non achevée, le 28 décembre 1132, par le pape Innocent II. Elle a 83 mètres de longueur avec le porche, sur 21^{m}11 de largeur, les trois nefs comprises, et 23^{m}38, hauteur sous voûtes. Elle est orientée et de plan très simple: croix latine terminée par trois absides semicirculaires. Certains caractères, cependant, la rattachent à l'école bourguignonne, mais une chose frappe dès l'entrée: c'est l'influence indéniable de l'art romain qui se fit sentir au XII[e] siècle, lors de la construction de la cathédrale. Ses piliers cannelés ont une étroite parenté avec la porte romaine d'Arroux, et l'architecte s'est évidemment

(1) Harold de Fontenay et Anatole de Charmasse. *Autun et ses monuments*, Autun 1889, p 408. — *Description de l'église cathédrale d'Autun, par un chanoine de cette église* (l'abbé Devoucoux), Autun, Dejussieu, 1845, in-8°. — Gagnare. *Histoire de l'église d'Autun*, Autun 1774. — Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, t. I, pp. 54, 99, 183, 190, 208, 229 (plan); t. II, pp. 258, 314 et 315 (plan), 495; t. III, p. 243 (tympan); t. V, pp. 210 et 355; t. VI, p. 150; t. VII, pp. 160 (piliers cannelés), 275, 276 (portail), 391; t VIII, p. 115; t. IX, p. 286. — Enlart. *Manuel d'archéologie française*, t. I, pp. 82, 226, note 2, 244, 298, 392, note 2.

inspiré des modèles anciens qu'il avait sous les yeux. Beaune possède aussi de ces pilastres cannelés inspirés également d'une influence romaine.

Ainsi la série d'arcatures aveugles qui règne comme motif décoratif sur la surélévation, qui sans cela aurait été nue, des murs de la nef, arcatures encadrées de pilastres cannelés, est une imitation des galeries supérieures à la porte d'Arroux. De même les chapiteaux imités de l'antiquité, mais où le goût de l'époque a remplacé les feuillages corinthiens par des groupes de figurines.

Les piliers sont cruciformes et flanqués de quatre pilastres cannelés (fig. 28). La nef est de sept travées et est voûtée en berceau brisé avec arcs-doubleaux de même cintre. Les bas-côtés voûtés d'arêtes ne sont pas contrebutés. La seule façon de contrebuter des voûtes d'arêtes est de mettre des voûtes en quart de cercle sur les tribunes. Il y a beaucoup d'arcs en plein cintre dans l'église; on y voit un excellent exemple de faux triforium communiquant par une baie aux combles des bas-côtés; ce n'est pas une véritable galerie de circulation, mais le mur est garni d'une série d'arcatures aveugles dans lesquelles s'ouvre de temps en temps une baie; un bandeau mouluré correspond aux tailloirs des chapiteaux comme motif décoratif, car il y avait intérêt à couper les lignes verticales des piliers, s'élevant à une grande hauteur vers les voûtes, par les lignes horizontales des tailloirs des chapiteaux. Nous en avons vu de fréquents exemples en Bourgogne.

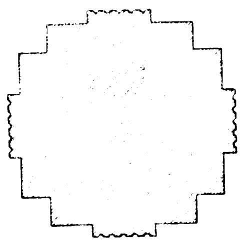


Fig. 28 — Piliers de la cathédrale d'Autun.

Une coupole couronne la croix du transept, mais elle a subi beaucoup de restaurations, c'est bien une coupole bour-

guignonne octogone, mais refaite et portée sur trompes à pans irréguliers. Les bras du transept sont de la même architecture que la nef. Tout l'édifice est d'ailleurs homogène et admirablement construit, mais il n'y a pas de déambulatoire. Le chœur avec ses bas-côtés de deux travées, se termine par une grande abside voûtée en cul-de-four et deux absidioles correspondant aux bas-côtés. Plan primitif et très curieux qui existait à Jumièges, mais n'est pas fréquent dans cette région. Quelques églises rhénanes offrent cette disposition.

Il y a aux pilastres de la nef tout un musée de chapiteaux, où les artistes sculpteurs se sont donné libre carrière à leur imagination; parmi les plus curieux, il faut citer celui représentant l'arche de Noé, arrêtée sur le mont Ararat (fig. 29) et celui de l'homme aux clochettes, portant sur ses épaules un bâton auquel pendent six clochettes, que deux aides font sonner en agitant le battant (fig. 30). Plusieurs malheureusement sont modernes, mais refaits d'après les anciens types.

La première chapelle, à droite, contre le transept, est celle de Ferry de Clugny, chancelier de la Toison d'or, elle est entièrement polychromée, mais a été fortement restaurée au XVIII[e] siècle. On la nomme la chapelle dorée. On y voit les armes des Clugny qui sont: d'azur à deux clefs adossées d'or, et leur devise: *Bonne pensée*. Cette chapelle contient de belles fresques dont une partie représente la famille de Ferry de Clugny, on y voit aussi la procession de saint Grégoire, avec de curieux spécimens de musique notée.

Un beau vitrail se remarque à gauche, dans la chapelle dite des Evêques; il représente un arbre de Jessé, datant du commencement du XVI[e] siècle. Dans la chapelle de Sainte-Anne existe un tableau représentant la Cène, il pourrait être de Pierre Coucke, d'Alost.

Le trésor contient une étoffe orientale fort précieuse,

que la tradition dit avoir enveloppé le corps de Lazare, lorsque ces reliques furent apportées à Autun en 1146.

Le portail de la cathédrale est une œuvre tout à fait remarquable, mais le XVIII[e] siècle lui avait été fatal; une restauration malencontreuse, en 1766, fit supprimer le trumeau du grand portail et recouvrir d'une couche de plâtre tout le tympan. Le portail latéral de gauche eut alors son tympan et son linteau complètement détruits et remplacés par la porte actuelle (1). Mais en 1837, M. l'abbé Devoucoux, vicaire général d'Autun (qui publia, en 1845, une bonne description de la cathédrale), fit enlever la couche de plâtre recouvrant depuis près d'un siècle cette splendide œuvre. Ces sculptures furent dégagées, remises dans leur état primitif et c'est à lui que l'on doit la restitution de ce splendide portail que l'on admire aujourd'hui.

Le Christ, nimbé d'un nimbe crucifère, mais dont la tête est perdue, se trouve au centre dans une gloire en amande; il est d'un type admirable comme le Christ de Moissac, les mains ouvertes et étendues, dépassent la gloire en amande de chaque côté, les pieds sont nus et sur le pourtour de la gloire se lit une inscription. L'ensemble de la composition est pour ainsi dire le prototype de la fameuse scène du Jugement dernier. L'âme est représentée sous la forme d'un petit personnage, on voit, à droite, le pèsement des âmes, mais ici les vertus sont trouvées dans la balance plus lourdes que les vices A gauche, se voit un curieux édicule, représentant le ciel, une porte ouverte est garnie de verroux et de pentures. Un autre édicule moins grand, derrière la balance à droite, représente l'enfer, un diable

(1) *Registre capitulaire de 1764 à 1770*, f° 324. Assemblée capitulaire du 29 août 1766. (Bibliothèque de la Société Eduenne).

sort par la porte pour attirer les damnés avec des crochets; le tout est d'un réalisme intéressant, mais on n'y voit pas de ces scènes effrayantes d'enfer comme en d'autres endroits. Les morts de toutes conditions se réveillent sous la forme de personnages nus, à positions contournées, spéciales au XIIe siècle. Les corps sont d'une longueur démesurée et amaigris comme à Vézelay. Dans le registre inférieur, il y a toute une série d'une trentaine de personnages représentant des scènes diverses. Le sculpteur Gislebert a signé son œuvre au centre, sur un listel courant, sous la gloire en amande. On retrouve de nouveau l'influence romaine dans les pilastres du portail, mais les chapiteaux sont moins beaux qu'à l'intérieur, et il y a d'ailleurs beaucoup de réparations.

Les signes du zodiaque se remarquent dans l'ornementation des archivoltes. Ces calendriers sont toujours fort curieux et l'on a découvert à la bibliothèque de Munich, un manuscrit de l'époque carolingienne, où se trouve déjà la représentation des douze mois.

Dans la salle capitulaire, derrière la cathédrale et à laquelle on accède par un large escalier tournant en pierre, on a réuni des débris de toute sorte, rassemblés lors de la restauration de la cathédrale. On y remarque surtout une quantité de chapiteaux d'un fort beau travail; une Fuite en Egypte, où l'âne est représenté monté sur de petites roues, sujet curieux déjà rencontré à Saulieu (fig. 31), un pendu, deux démons pesant sur la corde pour empêcher qu'il ne se dépende (fig. 32), un martyre de saint Sébastien (fig 33) et, enfin, le plus curieux, une charmante interprétation du sommeil des Rois Mages, dormant à trois sous la même couverture, lorsque l'ange vient les réveiller, touchant du doigt la main d'un des Rois Mages et leur montrant l'étoile qui doit les guider vers Bethléem (fig. 34).

Derrière le palais de Justice, place d'Hallencourt, se trouvent les immenses bâtiments de l'évêché, aujourd'hui vide, et où se voient quelques grands tableaux, un portrait du cardinal Rolin devant un berceau dans lequel repose l'Enfant Jésus, entouré de la Vierge, de saint Joseph et de deux anges, splendide primitif, et un tryptique daté de 1515, représentant la Cène sur le panneau central, le Sacrifice de Melchisédech sur le volet de gauche et la Récolte de la Manne sur le volet de droite.

Il avait fallu voir tout Autun en une journée et assez rapidement, car on aurait pu s'y attarder plusieurs jours, pour l'étude des substructions romaines, et le soir, tard, les membres du Congrès rentraient à Avallon.

Le dimanche avait lieu à Avallon le banquet traditionnel, avec la série obligatoire de discours et de congratulations. Il n'est point de congrès sans banquet, et point de banquet sans toasts.

Mais le matin étant laissé libre aux excursions individuelles, la plupart d'entre nous ont été visiter Alesia sous la direction de M. de Villefosse, et le château de Bussy-Rabutin, situé au pied de la colline célèbre d'Alise-Sainte-Reine. Nous traversions, pour nous y rendre, la plaine des Laumes, où tant de milliers de Gaulois avaient péri pour la défense de leur liberté et la statue de Vercingétorix s'élève sur le haut de la colline, visible de partout, monument élevé à ce grand vaincu. Les fouilles faites à Alesia ont donné d'excellents résultats et les trouvailles sont conservées dans le petit musée d'Alise (1) On a même trouvé

(1) Héron de Villefosse, *Antiquités romaines trouvées à Alise-Sainte-Reine*, Paris, 1906.

récemment les vestiges indéniables des circonvallations de défense d'Alesia.

Le château de Bussy-Rabutin a, à l'extérieur, un aspect sombre et peu engageant, un grand bâtiment bas, précédé d'une cour d'honneur [1] se terminant par deux grosses tours rondes, voilà l'endroit où fut exilé le célèbre Roger de Rabutin, comte de Bussy, tombé en disgrâce pour avoir écrit l'histoire amoureuse des Gaules.

Roger de Rabutin, comte de Bussy, lieutenant des armées du Roi et son lieutenant en Nivernais, maître-de-camp de la cavalerie légere de France, né à Epiry, dans le Nivernais, le 3 avril 1618, était fils de Léonor de Rabutin, baron de Bussy et d'Epiry, lieutenant général en Nivernais et de Diane de Cugnac; il épousa en premières noces, en 1643, Gabrielle de Toulongeon, sa cousine, fille d'Antoine, gouverneur de Pignerol et de Françoise de Rabutin, et en secondes noces, en 1650, Louise de Rouville, fille de Jacques, comte de Clinchamps, chevalier d'honneur de la duchesse de Montpensier [2].

Le comte de Bussy-Rabutin servit d'abord dans l'armée du prince de Condé et assista aux sièges de Dôle, de Roye et de Corbie, puis, en 1639, au siège de Thionville où son

(1) Une bonne vue du château de Bussy se trouve dans NODIER-TAYLOR. *Voyages pittoresques dans l'ancienne France*, dans le volume: *Bourgogne*.

(2) *Histoire généalogique de la maison de Rabutin, précédée d'une lettre de Mme de Sévigné*, par HENRI BEAUNE, Dijon 1867, in-8°. — DOM PLANCHER. *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, Dijon 1739, t. II. *Note sur la maison de Rabutin*. — Le P. ANSELME. *Le palais de l'honneur*, p. 547. — Comte DE SARCUS. *Notice historique sur le château de Bussy-Rabutin*, Dijon 1854. — *Les deux filles de sainte Chantal: Marie-Aimée de Rabutin-Chantal, baronne de Thorens et Françoise de Rabutin-Chantal, comtesse de Toulonjon*. Paris, Didot, 1871 in-8°.

régiment fut entièrement défait. Il fut ensuite prisonnier à la Bastille ayant été rendu responsable des malversations de son régiment devant Arras, à cause du faux-saulnage dont il s'était rendu coupable. Il quitta le service à la suite de son emprisonnement en 1642, pour le reprendre en 1644 et fit la campagne d'Allemagne; puis il passa en Flandre, où il assista aux prises de Courtrai, de Bergues-Saint-Winnoc, de Mardick et aux sièges de Dunkerque et de Furnes. Il s'y montra guerrier hardi et eut deux chevaux tués sous lui. En 1647, il fit la campagne de Catalogne et, en 1648, celle de Flandre. Il obtint, en 1641, le brevet de maréchal de camp, nous le retrouvons en 1653, aux sièges de Château-Porcien et de Vervins et il fut nommé, en 1654, lieutenant-général. En 1655, il assiste aux sièges de Landrecies, de Condé et de Saint-Ghislain et, en 1658, à la bataille des Dunes. Mais en 1665, ayant été reçu à l'académie française, et ayant écrit l'histoire amoureuse de deux dames fort connues, le roi qui en eut connaissance en fut fort irrité et comme conséquence, l'infortuné Bussy fut enfermé à la Bastille. Il essaya vainement de se justifier, mais n'y réussit pas et fut exilé durant 27 ans dans ses terres. Il mourut à Autun le 9 avril 1693, âgé de 75 ans.

Outre sa célèbre *Histoire amoureuse des Gaules* (1) qui

(1) *Histoire amoureuse des Gaules*, par ROGER DE BUSSY-RABUTIN, Liége 1665, pet. in-12°, 270 pp. avec la clef des noms à la fin. — Il en existe trois autres éditions sans date et avec l'indication de Liége, (259 pp., 208 pp et 190 pp. avec 60 pp. et 3 pp. pour la clef. Ces trois éditions sont imprimées en Hollande). — *Histoire amoureuse des Gaules*, par BUSSY-RABUTIN, *à l'hôpital des fous chés l'auteur*, 1666, pet. in-12° de 190 pp. et 1 f. pour la clef. — *Id.*, sans lieu ni date, in-12°. Le frontispice gravé montre la figure de la Renommée embouchant la trompette, et aux pieds de la Renommée il y a cinq amours dont l'un décoche une flèche vers la Gaule. On lit au bas

lui attira tant de déboires, il composa (1) l'histoire de sa famille, dont le manuscrit original fait actuellement partie de la bibliothèque de Dijon (2) et la dédia à Marie de Rabutin-Chantal, sa cousine, épouse d'Henri, marquis de Sévigné, maréchal des camps et armées du Roi, et mère de Françoise-Marguerite de Sévigné, mariée à François Adhémar de Monteil, comte de Grignan. Les lettres qu'elle adressa à sa fille si pleines de sensibilité, de naturel et d'enjouement, sont à juste titre considérées comme un modèle du genre.

Mme de Sévigné a d'ailleurs laissé des souvenirs partout dans ces parages. Ici, c'est Bourbilly, où se passa la jeunesse du célèbre écrivain. Le vieux château n'existe plus, mais dans la somptueuse demeure bâtie par le comte de Fran-

de la gravure: *Bus. inv.* — *Rabut exc.*, 244 pp., suivies du fameux cantique en vers très libres: *Déodatus est heureux.* — *Histoire amoureuse des Gaules*, Amsterdam, chez Isaac Van Dyck, 1671, pet. in-12°. — *Histoire amoureuse des Gaules*, par Bussi-Rabutin, sans lieu ni date, 258 pp. in-12°. — *Histoire amoureuse des dames de France*, par M***, Bruxelles, à la Sphère, s. d., pet. in-12°, réimprimée sans clef, mais avec les noms indiqués. — *Histoire amoureuse des Gaules*, par Bussy-Rabutin, Paris 1754, 5 vol., pet. in-12°. — *Histoire amoureuse des Gaules*, Paris 1829, 3 vol. in-8°. — *Histoire amoureuse des Gaules*, avec introduction par A. Poitevin, Paris, de la Haye, 1857, 2 vol. in-12°. La clef de l'histoire amoureuse des Gaules existe en ms. au f° 39 du ms. n° 854 (501) de la bibliothèque de Dijon.

(1) Sa correspondance a aussi été publiée: Ludovic Lalanne. *Correspondance de Roger de Rabutin, comte de Bussy, avec sa famille et ses amis*, (1666-1693). Nouvelle édition, Paris 1858, 6 vol. in-12°.

(2) *Histoire généalogique de la maison de Rabutin, dressée par messire Roger de Rabutin, comte de Bussy, lieutenant général des armées du Roy et maistre de camp général de la cavallerie légère de France et adressée à dame Marie de Rabutin, marquise de Sévigné.* Ms. de 61 ff. Bibliothèque de la ville de Dijon, n° 818 (180)

queville, on a conservé le souvenir vivace de Mme de Sévigné et de sa grand'mère sainte Jeanne de Chantal. Là, c'est Epoisses, appartenant à la famille de Guitaut, où la chambre de Mme de Sévigné porte toujours son nom et où se conservent dans les archives de famille les lettres autographes de la marquise, formant le joyau le plus précieux de ce château du XIVe siècle, rempli de toiles remarquables et d'œuvres d'art.

Plus loin, c'est Bussy, où existe également une chambre, dite de Mme de Sévigné, et ce souvenir domine peut-être tous les souvenirs qu'évoque ce mystérieux château, caché au fond de la vallée dans un pli de terrain et que l'on ne découvre subitement qu'après avoir suivi longtemps un vieux chemin de ferme, aux ornières profondes et d'accès difficile. Un splendide cadre de verdure l'environne de toutes parts et met en relief ce grand château entouré d'eau et flanqué de quatre grosses tours rondes, encadrant la cour d'honneur par laquelle on pénètre dans le château. Toutes les fenêtres sont à petits carreaux et celles du premier étage sont surmontées d'un fronton alternativement triangulaire et arrondi; un portique soutenu par quatre colonnes et flanqué de deux niches encadre la porte d'entrée.

Tout l'intérêt du château (1) réside à l'intérieur, où une suite de salles, contenant des portraits, tous avec inscriptions plus ou moins méchantes, fait voir l'humeur noire et frondeuse du célèbre gentilhomme-écrivain. Louis XIV y est très mal mené, par une suite d'epigrammes dans le goût du XVIIe siècle. Tous les grands hommes de l'époque sont

(1) *Description du château de Bussy en Bourgogne*, 1781, ms. de la bibliothèque de Dijon (fonds Baudot, 145), no 1080, autre description (fonds Baudot, 313), no 1274.

passés au crible et les grandes dames sont loin d'être épargnées.

J'en citerai quelques-unes et des moins méchantes. Isabelle de Haville-Pal-Oiseau, épouse d'un Montmorency, a comme épigramme: « Digne, non pas d'un homme de plus grande qualité, mais d'un homme plus aimable ».

La marquise de la Baume, née Catherine de Bonne, est qualifiée: « la plus jolie maîtresse du royaume et la plus aimable si elle n'eut été la plus infidèle » (ce tableau est peint par Mignard).

Sur le cadre du portrait de François de Bassompierre, maréchal de France, se lit: « l'un des plus galans de son siècle ».

Sur le cadre du chevalier de Mouy, neveu de Longepierre, se trouve: « Auteur plus que médiocre, mais prodigieusement fécond ».

Les portraits de Catherine et de Madeleine d'Angennes ont pour épigrammes, la première, qui fut comtesse d'Olonne: « la plus belle femme de son temps, mais non moins fameuse par sa beauté que pour l'usage qu'elle en fit »; la seconde, qui épousa le maréchal de la Ferté-Seneterre: « belle et de bonne intention, mais à la conduite de qui les soins d'un mari habile homme n'ont pas été inutiles ».

La marquise de Montglas (portrait peint par Lebrun), est gratifiée de cette apostrophe: « qui par la conjecture de son inconstance a remis en honneur la matrone d'Ephèse et les femmes d'Astolphe et de Joconde ».

Marie de Beauvoir, femme du duc de Choiseul-Praslin, a comme inscription: « jolie, vive, fort éclairée et particulièrement sur les défauts d'autruy, grande ménagère de son amitié, mais ne ménageant rien à ceux à qui elle la donne ».

Au bas du portrait de Blaise de Monluc on lit: « qui de

fort petit gentilhomme s'éleva par son mérite extraordinaire en guerre à la dignité de maréchal de France et fit de fort beaux mémoires ».

Alexandre Farnèse, duc de Parme, a simplement cette description: « fit lever le siège de Paris et celui de Rouen à Henri 4e et lui donna beaucoup d'ennuy ».

Mme de Montglas est surtout malmenée. Oubliant qu'elle était la cause indirecte des malheurs de Bussy-Rabutin puisque l'*Histoire amoureuse des Gaules* avait été composée pour lui plaire, elle avait abandonné Bussy dès quelle le vit en disgrâce; aussi, dans la salle des devises, nombreux sont les traits de Parthe qui lui sont décochés: une hirondelle à tête de femme, s'envolant avec les mots: « Elle fuit les hivers »; (Fugit hyemis); un arc-en-ciel aux couleurs changeantes; un croissant de lune dont l'intérieur reproduit le profil de la dame et la devise: « Decipit et placet; » une sirène à la tête de Mme de Montglas et en dessous: « Elle attire pour perdre » (allicit ut perdat).

Plus loin, on remarque une tourterelle solitaire sur un arbre: « Piango la sua morte e mia vita ». A côté un drapeau déchiré accompagné des mots: « è lacero ogni virtu spira ». Plus loin encore, un phénix brûlant, sous lequel se lit: « Morir per no morir ». Un roseau qui plie: « flector non frangor ». Un escargot: « in me, me involgo ». Un oignon accompagné des mots: « Celui qui me mordera, pleurera ».

Dans les salles du premier étage, entre les portraits, dans les embrasures de fenêtres, sur les volets, il y a partout aussi des devises. En voici quelques-unes: « Dulce in amore mori, non satis in amore, si non nimis ». Une banderole supportée par quatre anges, contient les mots: « Il est doux de vivre en aimant, si l'on n'ayme pas trop, l'on n'ayme

pas assès ». « Comme à la guerre, en amour il faut veiller nuit et jour ».

La tour dorée contient toute une galerie de portraits de ducs de Bourgogne (23 portraits), des reproductions des tombeaux des ducs à Dijon, un moulage du crâne de Jean sans Peur; cette tour contient aussi des tableaux de la famille de Rabutin. Dans la galerie, conduisant à la chapelle, un portrait d'Ambroise Paré, copie de celui peint par Pourbus; un portrait de Sully sous lequel se lit: « Maximilien de Béthune, duc de Sully, grand ministre et digne ami de Henri IV, a laissé des mémoires précieux et intéressants sur les événements contemporains ».

La chapelle voûtée contient un beau retable. La chambre dite de Mme de Sévigné est aussi remplie de portraits et de devises et renferme de magnifiques meubles, parmi les portraits se remarquent celui de Mme de Sévigné, de la marquise de Pompadour, de Mme de la Sablière, la belle Ferronnière et de la duchesse d'Orval.

Mais nous ne pouvons voir tout cela que très rapidement, car l'heure du train nous rappelle.

Le lundi 17, le congrès se transporte à Auxerre en passant par Vermenton, Clamecy et Druyes.

L'église de Vermenton est assez originale, car étroite au porche (XIIe siècle) elle s'élargit aux deux premières travées (XIIIe siécle) pour s'elargir encore à partir de la troisième travée (XIVe siècle), jusqu'au chœur qui est à grand chevet plat comprenant les trois nefs devenues d'une largeur inusitée. L'ensemble forme donc un parallélogramme irrégulier.

A l'époque romane donc appartient son beau portail, la tour septentrionale, la souche de la tour méridionale et les deux travées pour la nef et non pour les bas-côtés ajoutés au XIIIe siècle, ce qui s'explique par les besoins du culte.

La population allant en s'accroissant, il fallut par des agrandissements successifs donner de plus grandes proportions à l'édifice et les constructions du XIIe et du XIIIe siècles furent successivement noyées dans les ajoutes postérieures, cela se remarque surtout aux piliers de la seconde et de la troisième travée, de forme bizarre et irrégulière par suite de collages successifs. La nef est voûtée sur croisées d'ogives, les grandes arcades sont géminées et portent, au centre, sur deux colonnes jumelles à chapiteaux de feuillage comme à la cathédrale de Sens.

Il faut remarquer les nervures des voûtes qui sont décorées d'un curieux zigzag torique. Celles-ci sont tantôt composées d'un méplat entre deux tores, tantôt d'un bandeau rectangulaire.

On voit à une de ces nervures, un repentir d'architecte, c'est un changement curieux de profil; l'ornementation en zigzag avait été commencée à la base sur bandeau rectangulaire; cette décoration en bâtons brisés cesse tout à coup et se continue avec bordures de boudins droits, deux tores encadrant un méplat (fig. 35).

La nef fournit l'unique alternance de piles à l'époque de transition, existant dans l'Auxerrois, qu'on retrouvera cinquante ans plus tard à Michery et à Pont-sur-Yonne.

Sous la première travée se remarque un saint Michel du XIIe siècle terrassant le dragon avec l'inscription:

MICAEL — ARCANGELVS — PVGNAT — CVM — DRACONE.

La statuette est très fine comme sculpture, mais la tête en est mutilée.

En face, la chapelle des fonts baptismaux possède de fort jolis chapiteaux historiés soutenant une voûte d'arête (voir fig. 36).

Le vaisseau de l'église s'élève graduellement d'après les époques et en proportion de l'élargissement; il est voûté sur croisées d'ogives, mais l'architecte n'ayant probablement pas assez de pierres à sa disposition a dû faire en blocage, une partie des murs ainsi que les voûtes sauf les chaînages et les claveaux. Les piliers se font remarquer par des chapiteaux très fouillés surmontés du véritable congé bourguignon, mais il y a un chapiteau à godrons, rappelant la Normandie et qui pourrait être une ajoute. Il ressemble à ceux de Ouisterham près de Caen. Certains chapiteaux ont pour deux colonnes un tailloir unique fortement mouluré; d'autres chapiteaux sont posés de biais sur les pilastres formant des angles droits avec les autres parties du pilier, dans le but de recevoir la retombée des ogives, comme nous en verrons à Pontigny. La même particularité se remarque à l'église abbatiale de Silvacane (Bouches-du-Rhône).

On peut voir à la seconde travée de droite de véritables colonnes trilobées.

Le beau portail de Vermenton est malheureusement tout à fait mutilé. Le trumeau orné d'une grande statue a disparu, le tympan qui, d'après d'anciennes gravures, représentait un Christ bénissant dans une gloire en amande, entouré des animaux symboliques des quatre Evangélistes, a été remplacé par une claire-voie. Les colonnettes du portail possèdent encore partiellement des débris des grandes statues qui l'ornaient.

Comme le dit M. Enlart (1), à ce genre de portails les

(1) ENLART. *Manuel d'archéologie française*, t. I, p. 452.

figures sont absolument stylisées, les corps et les plis des vêtements sont étirés et raidis de façon à épouser l'expression architecturale des fûts auxquels ils adhèrent. Une des statues, à droite, représente la Vierge et l'Enfant Jésus, les têtes des statues, à gauche, ont disparu, de sorte qu'il est presqu'impossible de les identifier, cependant, comme d'après d'anciennes gravures, datant de 1729, ces têtes étaient couronnées, on pourrait en conclure qu'elles représentaient des rois (1). De curieuses petites colonnes coudées servent de bases à ces statues. Les voussures de ce portail contiennent le zodiaque, des anges, des scènes de la vie d'un évêque et le martyre de saint Etienne.

Des deux tours de la façade, l'une a été refaite en 1804 (2) et l'autre date de l'époque de transition, elle est à trois étages, le premier composé d'arcatures aveugles en plein cintre, le second percé de baies jumelles encadrées de colonnettes et le troisième passant du plan carré au plan octogonal au moyen de clochetons d'angle à toits pointus reposant sur fines colonnettes. Le sommet est déparé par une lourde tourelle ronde, sans toit, rebâtie après la disparition de la flèche. Viollet-le-Duc cite ce clocher pour son élégance et ses pinacles ajourés (3).

Nous aurions dû voir à deux kilomètres de Vermenton les restes de l'ancienne abbaye bénédictine de Reigny, fondée au XIIe siècle et où existe encore le beau réfectoire du XIIIe siècle servant actuellement de grange. Le chemin de fer

(1) Dom Plancher. *Histoire de Bourgogne*, t. I. Il donne un dessin de ce porche. *L'Annuaire de l'Yonne*, année 1843, en donne également une vue.

(2) Quantin. *Répertoire archéologique du département de l'Yonne*, col. 81.

(3) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, t. III p. 379. — Voir aussi sur l'église de Vermenton le *Bulletin monumental*, année 1904, p. 60. *L'architecture religieuse dans l'ancien diocèse d'Auxerre*, par A. Philippe.

passait aussi par Châtel-Censoir, sur les bords de l'Yonne, où existe une ancienne collégiale datant en partie du XIe siècle, remarquable par ses bas-côtés avec énormes chapiteaux, profondément fouillés et décorés de feuillages et d'animaux fantastiques, et où existe aussi une crypte, mais le temps nous presse et les congressistes se dirigent vers Clamecy, charmante petite ville bâtie sur les bords de l'Yonne et située à l'extrémité du département de la Nièvre.

La belle église de Saint-Martin doit son origine à une collégiale de huit chanoines (1), fondée en 1075, mais il ne reste plus rien de la première construction. Le *Guide du Congrès* contient un bon plan de cette église, dressé par M. André Philippe, archiviste des Vosges, à qui l'on doit également la notice qui accompagne ce plan. Toute l'église date du XIIIe siècle, mais au XIVe appartient le portail latéral de gauche et à la fin du XVe on rebâtit la façade avec son beau portail et on éleva la haute tour carrée en retrait à droite du portail et placée en face de la rue du Marché. Le plan de cette église est absolument rectangulaire avec abside carrée et bas-côté tournant derrière le sanctuaire (2) et formant déambulatoire, disposition cistercienne se rencontrant également en Belgique à l'abbaye d'Orval dont les belles ruines sont si dignes d'intérêt.

La nef est de sept travées, on y remarque un excellent type de l'alternance; grosse colonne ronde flanquée d'une colonnette vers les collatéraux et colonne ronde flanquée de quatre colonnes engagées.

(1) A. MOLINIER. *Obituaire de l'église collégiale de saint Martin de Clamecy.* Nevers, 1898, in 8°.

(2) VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné*, t. V, p. 185, note 1, et t. I, p. 8. — ENLART. *Manuel d'archéologie française*, t I, pp. 483 et 484, en note.

Les formerets sont, dans le haut, d'une profondeur extraordinaire, un dallage se retrouve entre les formerets et le mur, le triforium est d'ailleurs très large, et comme la solidité de la pierre le permet, il est recouvert de dalles portées de loin en loin par des linteaux. Au-dessus règne un passage à travers les piles. Le triforium est composé pour chaque travée de trois grandes arcades (1) reposant sur colonnettes avec chapiteaux à crochets et tailloirs octogones fortement moulurés et débordant. Il faut remarquer l'habilité de la sculpture des profils et les corbeaux bourguignons rappelant les curieuses têtes de Semur et culs-de-lampe d'une grande largeur d'exécution (2). L'influence bourguignonne se fait sentir dans les écoinçons. Les arcades du chœur sont fortement surhaussées, comme à Semur, et en arc brisé.

La tribune qui traverse l'église est moderne et a été faite en 1860.

Dans l'église, à droite, vers la tour, se remarque un intéressant retable, en partie caché par des pupitres et des armoires. Il est divisé en deux parties, à droite, la Mise au tombeau, à gauche, la Cène. Les figures des quatorze personnages sont d'une grande expression et l'ensemble des groupes a beaucoup de mouvement.

La façade de l'église est très ornementée; sous le pignon décoré d'une série de petites arcatures s'élevant suivant les pentes du pignon, existe une grande et belle rose très finement travaillée. En dessous règne une plate-forme avec balustrade aux dessins variés. Sous cette balustrade s'ouvre

(1) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, t. IX, p. 298, fig. 16. — Il signale l'importance que prennent ces triforiums devenant de véritables portiques, élevés au-dessus des archivoltes du collatéral.

(2) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, t. IV, p. 496, fig. 10.

le beau portail entouré de dais et de hauts pinacles formant une vraie dentelle de pierre. Il y avait là primitivement douze grandes statues toutes disparues.

Les quatre voussures forment un fouillis de niches, surmontées de dais ajourés, renfermant une série de personnages représentant des scènes de la vie du patron de l'église: saint Martin. Le tympan n'existe plus et a été remplacé par une ornementation moderne ne cadrant pas du tout avec les sculptures flamboyantes qui l'environnent.

Un trumeau supportant deux arcs surbaissés divise la porte d'entrée. Les deux vantaux de bois, divisés chacun en six panneaux, sont surchargés de sculptures, médaillons et personnages de l'époque de la Renaissance, mais en fort mauvais état de conservation. Toute cette façade fut terminée vers 1530. La haute tour carrée qui flanque l'église, à droite, est également de style flamboyant. Elle est garnie aux angles de tourelles octogones formant contreforts à la base et décorées au sommet d'une série d'arcatures, de niches et de pinacles. Le troisième étage vers la rue du Marché, surmonté d'une balustrade ajourée, devait être garni d'un rang de statuettes dont les dais s'élevant à une hauteur invraisemblable, s'enchevêtrent en un fouillis de sculptures, où l'œil a de la peine à se reconnaître. D'immenses gargouilles garnissent les angles de cette tour.

Les grands arcs-boutants, construits à la même époque, dénotent bien, comme le fait remarquer M. Enlart (1), cet excès de préoccupations décoratives qui marque le style flamboyant, ils sont d'une légèreté et d'une hardiesse remarquables. Les grands coffres qui les étayent constituent une véritable dentelle de pierre.

(1) Enlart. *Manuel d'archéologie française*, t. I, p. 601.

A l'intérieur, il faut encore signaler dans les bas-côtés le passage fort rare. Si on le rencontre bien souvent dans les nefs et au-dessus du triforium, en revanche il n'y a que très peu d'exemples d'un passage dans les bas-côtés et surtout aussi rapproché du sol (fig. 37). Il règne tout le long de l'église à une hauteur d'environ quatre mètres.

En quittant Clamecy, nous allons visiter le château de Druyes, spécimen remarquable d'un château roman.

Il fut construit au XII[e] siècle, par les comtes d'Auxerre et de Nevers (1), sur plan carré, au sommet d'une colline escarpée d'où l'on domine tout le pays. Aux quatre angles existent des tours rondes, et au milieu de chaque face une grande tour carrée dont celle vers la ville formait le donjon. Il y a donc huit tours d'enceinte.

La façade sud est très remarquable, il y avait là une grande salle de 25 mètres de long, dont les baies sont fort bien conservées et forment une série de neuf arcatures égales en plein cintre, de forme torique, retombant sur des colonnettes. Elles se divisent ainsi : une baie aveugle, trois baies ouvertes, une baie aveugle et encore trois baies ouvertes, puis une dernière baie également aveuglée. Disposition originale.

Elles sont toutes garnies du gros boudin intérieurement et vers l'extérieur divisées en deux baies jumelles (2). On distingue les vestiges d'une salle énorme, comme à Senlis, précédée et suivie de deux autres salles plus petites, comme

(1) Guillaume II, comte de Nevers et d'Auxerre, mort en 1147, pourrait être considéré comme le fondateur du château.

(2) QUANTIN. *Répertoire archéologique de l'Yonne*, col. 40. — *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, t. II, p. 156, longue description du château. — *Annuaire de l'Yonne* 1840, dessins de l'ensemble du château et notice historique. — *Id.* 1861, p. 250, documents divers et vue de l'église, poterne du château et plan. — *Almanach de Sens*, 1827, notice.

à Lucheux, et éclairées aussi par une série de cinq baies, celle du milieu plus élevée et seule percée. Cette belle série d'arcatures est à comparer avec la galerie romane du palais des évêques à Auxerre, transformé actuellement en préfecture.

La tour d entrée appartient à deux époques. Les machicoulis sont du XIVe siècle, mais au XIIIe siècle on a jeté par terre une tour romane pour la reprendre à partir de la base, car on y voit de petits contreforts sortant des grands. Près de la grande tour d'entrée, à droite, se voit le grand puits à margelle qui alimentait le château. Après avoir été longtemps la propriété des comtes et ducs de Nevers, Druyes fut vendu, en 1735, par le duc de Nevers au marquis d'Anlezy, de la maison de Damas.

Le village de Druyes porte le nom de Druyes-les-belles-fontaines, à cause des nombreuses sources sortant des roches au bas du château et faisant marcher un moulin. C'est de l'étang formé par les sources que l'on a surtout une belle vue d'ensemble des ruines du château roman de Druyes.

L'église aussi est intéressante à visiter, elle est flanquée, à droite de la façade, d'une grosse tour ronde de défense, garnie dans le haut de trois trous de machicoulis, destinés à verser de la poix bouillante sur les assaillants. Les machicoulis, ici, ne sont pas continus, mais forment une sorte d'échauguette saillante.

Les églises complètement fortifiées ne sont pas rares, surtout dans le Midi, mais on rencontre plus rarement une simple tour, où en cas de danger les habitants pouvaient se réfugier. Nous en avions vu un exemple à Rampillon (Seine-et-Marne), à un congrès précédent [1], tour attribuée aux Templiers.

(1) Voir mon *Rapport sur le Congrès de Troyes et Provins*, 1902, p. 66.

La façade de l'église est précédée d'une avancée recouverte d'un toit en pente dont la corniche est soutenue de modillons. Cette avancée a pour but de donner la profondeur voulue aux archivoltes du portail. Ces archivoltes sont en plein cintre et soutenues par des colonnettes posées en délit. Les archivoltes et les pieds-droits sont décorés d'une ornementation de boules. Le tympan est nu. Une grande baie en plein cintre surmonte ce portail aux côtés duquel se voient deux oculi.

Toute l'église est du XIIe siècle et la nef de trois travées est voûtée en berceau brisé (1), tandis que les bas-côtés sont voûtés d'arêtes. Le chœur est en cul-de-four et flanqué de deux absidioles. Plus tard, on a percé dans les murs de grandes fenêtres à remplages flamboyants, comme on peut le voir dans le transept. Les chapiteaux des colonnes engagées des piliers sont à têtes grimaçantes. J'ai photographié le chapiteau du pilier à gauche de la dernière travée vers le chœur (fig. 38).

Tous ces chapiteaux sont intéressants; à gauche, il y en a un représentant un *Agnus Dei*, accosté d'un coq et d'un lion, plus loin on voit quatre lions affrontés, au chœur, un autre chapiteau représente deux hommes vêtus de robes courtes dans l'attitude de combat, ils sont armés de boucliers et de lances (2).

Il faut aussi noter une curieuse piscine consistant en un entonnoir carré, dont l'encadrement est bordé d'une série de boules sculptées dans la pierre et formant saillie sur le mur.

(1) Citée par M. Enlart parmi les églises romanes à arcs brisés. Enlart *Manuel d'archéologie française*, t. I, p. 295, note 2.

(2) Quantin. *Répertoire archéologique de l'Yonne*, col. 39.

En quittant Druyes, les congressistes sont partis pour Auxerre où une réception avait été organisée pour le soir à l'hôtel de ville en l'honneur du congrès.

Le lendemain, mardi 18 juin, était consacré à la visite d'Auxerre, ville très intéressante avec ses nombreuses églises et pittoresquement bâtie sur les rives de l'Yonne; ses monuments s'aperçoivent de loin, dominant la colline, dont les pentes couvertes de jardins et de maisons descendent vers la rivière. Le rendez-vous des congressistes est à 8 1/2 heures à l'antique église de Saint-Germain, actuellement désaffectée. Il y existait, dès la fin du v[e] siècle, une chapelle bâtie par saint Germain, que remplaça, au vi[e] siècle, une église bâtie par la reine Clotilde, puis on y fonda une abbaye. Mais les Normands la ravagèrent. A la fin du xiii[e] seulement, l'abbé Jean entreprit la construction d'une nouvelle église qu'il commença par le chevet en respectant la partie antérieure de la nef construite au ix[e] siècle et qui, malheureusement, fut démolie en 1820.

Il ne reste donc du ix[e] siècle que la crypte, laquelle a cependant subi des remaniements lors de la construction de l'église entreprise, en 1277, par l'abbé Jean de Joceval, on le remarque aux murs qui ont une épaisseur inusitée et qui auront probablement été renforcés au xiii[e] siècle, pour soutenir les constructions supérieures. Une salle, étant la partie la plus ancienne, précède le tombeau du saint, elle est à trois nefs, soutenues par des colonnes de marbre avec chapiteaux à palmettes, ayant l'aspect de l'époque romaine; il est très remarquable d'y constater que des poutrelles de bois soutiennent les arcatures, les joints anciens et les incriptions voisines semblent bien être la preuve que ces bois sont de l'époque de la construction. Le vieux pavement est aussi de l'époque et consiste en petits carrés

de marbre posés en losange et formant un dessin de bâtons rompus. Sur le pourtour des murs se lisent des inscriptions du IXe siècle, repeintes au XIe, et qui s'aperçoivent partiellement, sous une peinture ajoutée au XVIIe siècle. Cette salle communique avec le déambulatoire carré, contournant le centre de la crypte, par deux étroits couloirs. Lorsqu'on perça, au XIIIe siècle, le fond de cette crypte pour construire la chapelle servant de base à la chapelle supérieure, on fit par excavation une sous crypte, de sorte qu'il y a trois étages superposés. Il y a là des sarcophages, entre autres sous le pavement celui de saint Marianus (1), à couvercle bombé et sur lequel est sculptée une grande croix byzantine, il ne serait donc pas de l'époque et daterait du XIe siècle. Quelques congressistes intrépides ne craignirent point de pénétrer par l'étroite ouverture, pour se glisser jusqu'au fond du caveau et faire cette constatation.

Tout autour de cette crypte se trouvent des caveaux de nombreux évêques et de personnages importants d'Auxerre, qui ont voulu être enterrés près de saint Germain, dont le grand sarcophage vide et sans ornement se trouve au centre. Ce tombeau a été saccagé et les ossements du saint enlevés par les Huguenots.

Le tronçon qui subsiste encore de l'église supérieure, est fort remarquable comme construction. Il en reste le chœur,

(1) Voir sur le tombeau de saint Marien: *Description des saintes grottes de l'église de l'abbaye royale de Saint-Germain d'Auxerre, contenant l'abrégé de la vie des saints dont les corps y reposent. Par un Religieux Bénédictin de l'abbaye de Saint-Germain*, à Auxerre, chez J. B. Troche, s. d. (1713), in-8°. p. 57.

Saint Marien décéda à l'abbaye de Fontenay, le mercredi dans l'octave de Pâques en 488 et son corps fut transporté dans les grottes de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre en l'an 912 par saint Géran, évêque d'Auxerre.

le transept et trois travées s'élevant à une grande hauteur et dominant la ville. Le clocher en est séparé et à une certaine distance, à environ 40 mètres. Après la mutilation subie en 1820, ce qui restait de la nef béante, a été bouché par une façade simili ogivale de mauvais goût.

Les voûtes de la nef sont très élevées et d'une grande légèreté. Le chœur est entouré d'un déambulatoire, dans lequel s'ouvre une profonde chapelle absidale. Les voûtes en sont soutenues par des colonnettes d'une excessive légèreté. L'architecte a copié celles de la cathédrale que nous verrons tantôt, mais sa construction est moins habile et on a dû consolider ces frêles colonnettes par de grandes attaches de fer.

On remarque, d'ailleurs, dans la construction deux campagnes; on en a la preuve dans les remplages des fenêtres; celles du sud ont des chapiteaux, celles du nord n'en ont pas, le style flamboyant supprimait les chapiteaux. On voit dans le déambulatoire et dans la chapelle absidale, un mélange d'arcs brisés et d'arcs en plein cintre. Les arcs brisés des voûtes heptagonales auraient été extraordinairement élevés, c'est pourquoi certains arcs furent faits en plein cintre. L'influence champenoise se remarque aux petits chapiteaux des colonnes, et dans les grandes piles du transept on peut constater déjà une idée des piliers ondulés dont nous avions vu des exemples à Beauvais (1).

Le triforium qui contourne le chœur et le transept est d'une grande élégance. Dans le transept de gauche il se compose à chaque travée de deux arcatures en tiers-point avec écoinçons, subdivisées chacunes en deux petites arca-

(1) Voir mon *Rapport sur le congrès de Beauvais et de Compiègne*, 1905, p. 11, fig. 2 et p. 51.

tures trèflées surmontées d'une ouverture trilobée. Des faisceaux de colonnettes avec chapiteaux les soutiennent. Une décoration analogue d'arcatures trilobées orne, dans le bas, le pourtour du déambulatoire et les murs de la chapelle absidale.

Dans le transept, à droite, se trouve un monument remarquable dû au ciseau de Pradier, c'est une représentation allégorique du duc de Berry, mourant dans les bras de de la Religion et de la Justice qui tient un sceptre brisé. A côté se trouve un calvaire colossal.

La haute tour romane, séparée actuellement de l'église, est un remarquable modèle de l'architecture de cette époque. Le clocher carré à la base et sans ouvertures, bâti d'un seul jet, se compose de trois étages percés, le premier, de deux baies aveugles, le second, de deux baies sans colonnettes, mais décorées sur tout le pourtour d'une ornementation de boules, et le troisième, d'une seule baie sans ornementation. A cet étage, la tour passe du plan carré au plan octogone au moyen de quatre clochetons d'angle, ornés d'arcatures aveugles. Une grande flèche à huit pans en pierre forme le couronnement de cette belle tour. Viollet-le-Duc signale la rareté des clochers de cette époque ayant conservé leur couverture primitive (1). De la base au sommet, cette tour mesure 49 mètres. Viollet-le-Duc, tout en critiquant certaines proportions: trop peu d'importance à l'étage du beffroi et disproportion dans la hauteur de deux étages, dit cependant qu'il dénote un art très délicat, une étude sérieuse des effets et ajoute qu'il dut servir de type à beaucoup de clochers des environs d'Auxerre.

A gauche de l'église existe le cloître de l'ancienne abbaye, sans intérêt, car il a été refait au XVIIIe siècle, sauf la partie

(1) VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné*, III, p. 377 et p. 378, fig. 62.

correspondant au transept nord de l'église. Sous le tympan de cette grande arcade existe une rose ajourée d'une grande beauté et de pur style flamboyant. Entre la rose et les arcatures se remarquent des trèfles pointus. Le portail a conservé son caractère primitif, les trois registres du tympan représentent des scènes de la vie de saint Germain. Près de cette belle dentelle de pierre, il y a l'ancien dortoir de l'abbaye, dont la voûte est soutenue par des colonnes ayant de riches chapiteaux.

En quittant Saint-Germain pour se rendre au musée, les congressistes passent devant la tour de l'Horloge, bâtie sur un soubassement romain, et datant de 1483. La flèche actuelle, très élégante, a été refaite dans les dernières années du XIXe siècle, d'après la flèche primitive incendiée en 1826 (1) et qui datait de 1484 (2). La voûte y attenante et servant de passage à la rue, est surmontée de l'horloge encadrée dans des arcatures en accolade. Cette voie existait déjà à l'époque gallo-romaine.

La mairie est proche de la tour de l'Horloge et derrière se trouvent le musée et la bibliothèque, situés sur l'emplacement du château des anciens comtes d'Auxerre, remplacé plus tard par le bailliage qui devint ensuite palais de justice.

Ce musée est fort riche en vestiges gallo-romains provenant principalement de trouvailles faites dans les environs, à Prégilbert et au cimetière de Saint-Amâtre : une borne milliaire de la route d'Autun, des stèles, des poteries, des statues, des couteaux, des boucles, des bagues, des aiguilles longues, une fort belle fibule, de petites balances, des pinces

(1) Vue du beffroi dans NODIER-TAYLOR *Voyages pittoresques dans l'ancienne France*. Bourgogne.

(2) PETIT. *Guide pittoresque dans la ville d'Auxerre*, 1858, p. 48.

à épiler, des fers et boucles de ceinturons mérovingiens, des agrafes, des torques, des armilles et des bracelets; un beau vase gaulois. Tous ces intéressants spécimens sont réunis au rez-de-chaussée. Les tableaux et les sculptures se trouvent au premier étage; et au milieu de la salle, dans des vitrines, les produits des fouilles exécutées dans les cimetières mérovingiens de Vincelles et de Vaudonjon; ainsi que de belles faïences de Nevers. Parmi les tableaux, des portraits de Soufflot, dont une rue d'Auxerre porte le nom et auquel est apparenté notre excellent et savant président du congrès: M. Lefèvre-Pontalis. On remarque aussi une vue de Vézelay, par Guillon, le passage de la mer rouge, par Franck, un retable du XIIIe siècle, sculpté en pierre, provenant de l'abbaye de Crisenon, un buste de Le Pelletier de Saint-Fargeau, une grille en fer forgé du XIIIe siècle et un beau médailler, renfermant une série importante de monnaies bourguignonnes.

Une des parties les plus intéressantes du musée est la salle d'Eckmuhl, où ont été réunis tous les objets et souvenirs provenant du célèbre maréchal Davout, duc d'Auerstadt, prince d'Eckmuhl, dont la belle statue, par Dumont, s'élève au boulevard Davout, près de la place de l'Arquebuse, à l'extrémité de la rue du Temple.

Cette statue, élevée en 1866, par souscription nationale porte inscrit sur le socle :

L. N. DAVOUT
DUC D'AUERSTAEDT,
PRINCE D'ECKMUHL,
MARÉCHAL DE FRANCE
NÉ A ANNOUX (YONNE)
le 10 mai 1770.

Sur les deux côtés du socle sont inscrits les noms de toutes les batailles, auxquelles le maréchal a assisté (1).

Tous ces souvenirs recueillis pieusement par la fille du maréchal, la marquise de Blocqueville, ont été légués à la ville d'Auxerre. On y voit le buste du maréchal, les riches costumes tout brodés d'or portés par le maréchal et par la duchesse d'Auerstadt au mariage de Napoléon Ier, la vue de son château de Savigny-sur-Orge, et le coffre du maréchal, contenant tous ses écrits et sa correspondance, qui ne pourra, d'après les termes du testament, être ouvert qu'en 1915. Parmi les congressistes se trouvait un parent du maréchal, notre sympathique collègue, le vicomte d'Avout, qui avec la plus grande amabilité, donnait à tous les plus intéressantes explications sur les précieux souvenirs renfermés dans la musée d'Eckmuhl.

La bibliothèque se trouve à l'entresol du musée; elle contient 85.000 volumes, dont 30 incunables et 350 manuscrits parmi lesquels il faut citer la chronique de Robert, moine de Saint-Marien d'Auxerre; une chronique du XIIe siècle, par le moine Clarius; la chronique de Vézelay, par Hugues de Poitiers; les *Gesta pontificum Autissiodorensium* et le missel de Jean Baillet, évêque d'Auxerre au XVe siècle. On doit au père Laire la conservation de cette belle bibliothèque provenant en grande partie l'abbaye de Saint-Germain et qui, après avoir été empilée dans les greniers du collège, fut, en 1822, transportée dans les bâtiments de l'ancienne église de Notre-Dame-la-d'Hors.

L'après-midi fut consacrée à la visite de la cathédrale; là, devant le portail et malgré une chaleur torride, tous

(1) Voir une excellente notice sur le maréchal Davout: VALLERY-RADOT. *Un coin de Bourgogne*, 5e édition, Avallon 1899, pp. 253 à 310.

les congressistes s'étaient groupés en plein soleil, autour de M. Enlart, pour entendre les savantes explications données relatives aux sculptures des trois portails de la cathédrale.

L'ensemble de la façade offre une très grande richesse de décoration. Une grosse tour carrée, entièrement recouverte d'une vraie dentelle de pierre, de la base au sommet flanque à gauche le pignon central, elle était complètement achevée en 1545, et a 68 mètres de haut, mais on manqua de ressources pour édifier l'autre tour qui ne dépasse pas la hauteur du vaisseau de l'église. La seule tour existante est à quatre étages, tous décorés de séries d'arcatures à pignons très élevés, et qui auraient dû contenir, d'après les plans primitifs, d'innombrables statues, dont l'ensemble aurait été de la plus grande richesse. Mais faute d'argent, les niches restèrent vides.

Le pignon central en retrait sur les bases des deux tours, est percé d'une grande rose de sept mètres de diamètre, encadrée d'une archivolte allant d'une tour à l'autre, l'archivolte est surmontée d'une série de niches avec dais remplissant tout l'espace libre jusqu'à la corniche garnie de deux grandes gargouilles et d'une balustrade ajourée. Au-dessus existe, dans le pignon, une seconde rose aveugle. Ce pignon est précédé d'un grand gâble complètement ajouré, percé aussi d'une petite rose et garni sur les rampants de six dais du plus fin travail. Sous ce gâble s'ouvre le portail central.

Tout cet ensemble est de la plus grande richesse. Ce portail central est assez étroit et très élancé, on n'aurait pu y mettre de trumeau. Les parties inférieures sont de la fin du XIII[e] siècle, les parties supérieures des XIV[e] et XV[e] (1).

(1) CORBERON. *Auxerre, la cathédrale, des monuments*, Auxerre 1906, p. 24.

La partie inférieure des soubassements est composée d'un réseau de médaillons de formes géométriques variées. A gauche, différents épisodes de l'histoire de Joseph, ses songes, la vente de Joseph aux marchands, la femme de Putiphar cherchant à le séduire, les sept vaches grasses et les sept vaches maigres; il y a en tout 24 scènes. A droite, c'est la parabole de l'Enfant prodigue en quatre panneaux renfermant différentes scènes, mais dont le premier panneau est complètement dégradé.

Au-dessus de ces bas-reliefs se trouvent quatre arcatures trilobées de chaque côté; elles contiennent les quatre grands prophètes et les douze petits prophètes. Ces statuettes ont une très grande valeur artistique, mais plusieurs ont été mutilées. La partie supérieure se compose de six niches de chaque côté avec riches dais, mais vides de leurs statues, c'étaient probablement les apôtres; ces niches sont à fond triangulaire, l'une d'elles a une colonnette de fond avec base, et n'a probablement jamais contenu de statue.

Sur les pieds-droits du portail, six niches superposées de chaque côté, contiennent les vierges sages et les vierges folles, on pourrait les croire de la fin du XIII[e] siècle, mais de petites accolades dans les niches semblent indiquer le XIV[e] siècle avancé.

On remarque des bandes portant les armes de France et les tours de Castille [1], mais à la Révolution les fleurs de lys ont été mutilées.

Les voussures du portail sont un fouillis de sculptures. Dans les 66 scènes qui s'y trouvent représentées, la plupart

(1) *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, 1901, p 249. *Les armes de Castille figurées sur le grand portail de la cathédrale d'Auxerre*, par Demay.

ont rapport aux apôtres. On y voit le crucifiement de saint Pierre, la tête en bas, dans la première voussure en haut, la Cène, avec Judas se cachant sous la table, voussure du milieu, plusieurs épisodes de la vie de saint Jean-Baptiste, et de saint Jean l'Evangéliste.

Sur le tympan se voit la grande scène du Jugement dernier, dont les préliminaires sont sculptés sur le linteau.

Le portail de gauche est aussi très intéressant; j'ai photographié la partie inférieure de gauche (fig. 39) et d'après ces six panneaux on peut juger de la beauté de l'ensemble. Le premier médaillon du haut, à gauche, représente la création de l'homme; le second: Eve tirée d'une côte d'Adam; le troisième: le fruit défendu. En dessous, le quatrième: offrandes de Caïn et d'Abel; le cinquième: le meurtre d'Abel. et le sixième: le Créateur demande à Caïn compte de son crime. Dans ces trois derniers médaillons, les personnages sont vêtus, mais dans les trois premiers les nus sont rendus dans la perfection. Le linteau seul est sculpté, le tympan est nu, les niches sont privées de leurs statues. L'ensemble du portail n'est pas homogène. On travaillait à la façade entre 1215 et 1223, époque où on travaillait également au sanctuaire; après le sanctuaire, les portails étaient les parties les plus ornées dans un monument et beaucoup d'églises ont été commencées par les deux bouts à la fois. Le tympan du milieu est la partie la plus récente, car on voit au linteau un écusson à trois fleurs de lys, or le roi de France reprit possession d'Auxerre en 1370, on peut donc en conclure que cette partie fut achevée après cette époque.

Le troisième portail a tous les caractères du XIV[e] siècle. Le portail sud offre quelques problèmes intéressants et c'est le moins retouché quoiqu'il soit loin d'être homogène. Il est consacré à l'illustration de la vie du Christ, le tympan

est divisé en trois registres. Au bas, la Visitation et la Nativité, au-dessus la Circoncision et saint Jean-Baptiste prêchant et baptisant; plus haut, le repas chez Simon le Pharisien, et au sommet le Christ bénissant. Toutes ces figures ont une grâce de mouvement, une perfection d'attitudes et une science des plis des vêtements qui en font de petits chefs-d'œuvre. Dans les voussures des scènes de l'Ancien Testament complètent celles du tympan, mais les niches des côtés sont vides aussi de leurs statues, et les colonnettes qui les encadrent supportent des consoles surplombant, disposition qui, comme l'a fait remarquer M. Enlart, se rencontrera postérieurement en Italie, à Orviéto. Dans les soubassements tirés aussi des sujets de l'Ancien Testament, il y a huit femmes représentant les sept arts libéraux. Il fallait huit femmes pour la composition de l'ensemble, mais la dernière ne représente rien. Ces statuettes ont 70 centimètres de haut, et se trouvent posées entre les arcatures du soubassement. M Enlart est d'avis que l'on a enrichi après coup ce soubassement, car les joints passent mal à travers ces sculptures. Le tout est traité en très bas-relief. A côté du portail à droite et attenant aux contreforts, on voit dans une grande arcature trilobée et surmontée d'un gâble, un jugement de Salomon, placé à la hauteur du tympan voisin; en dessous trois arcatures vides et au bas plusieurs bas-reliefs. Il y avait là jadis un autel avec la statue de Notre-Dame-des-Vertus. On y disait la messe tous les matins jusqu'au milieu du XVIe siècle. Peut-être y avait-il là primitivement un siège de pierre où siégeait l'officialité de la justice épiscopale.

Toute la façade est construite en pierre de Tonnerre.

Lorsqu'on pénètre dans cette splendide cathédrale de 100 mètres de longueur, on est frappé par la grâce et la

légèreté de l'ensemble, les voûtes s'élèvent à 34 mètres de haut. Le transept se trouve presqu'au milieu de l'église et dans les bras, à droite et à gauche, s'ouvrent de fort beaux portails. Un haut triforium court tout autour de la nef; dans la partie de la nef, datant du XIVe siècle, il est composé pour chaque travée de deux arcatures subdivisées en deux baies tréflées surmontées d'un quadrilobe ajouré, ainsi que dans le transept, tandis qu'autour du chœur, datant du XIIIe siècle, il est composé d'arcatures uniformes reposant sur colonnettes monolithes. Le chœur voûté de huit branches d'ogives est entouré de six colonnes rondes monolithes, le séparant du déambulatoire, dans le fond duquel s'ouvre une chapelle absidale carrée. Cette chapelle est précédée, comme à Saint-Germain, vu précédemment, de deux fines et hautes colonnettes mono-cylindriques, réduites au minimum de section, disposition champenoise, deux colonnes précédant la chapelle d'axe. Le même motif décoratif règne sur tout le pourtour de cette chapelle, ainsi qu'autour du déambulatoire. Beaucoup de têtes humaines, issant du tailloir des colonnettes, ornent le sommier de ces arcatures.

Tout l'ensemble est d'une légèreté, d'une hardiesse remarquables qui font l'admiration des visiteurs. Un écrivain s'extasiant sur l'élégance et la finesse de cette construction, a dit: « Et cela tient » (1).

M. Lefèvre-Pontalis a donné aux congressistes de claires et savantes explications sur cette belle cathédrale. Le chœur en fut commencé en 1215 et achevé en 1234, il y a donc ici une date certaine. L'architecte a d'abord voulu établir deux grandes voûtes sexpartites, comme le prouve l'alternance des piliers et de la colonne isolée, mais il les rem-

(1) M. FORTIN. *Souvenirs*, t. I, p. 229.

plaça par quatre voûtes barlongues. Piles fortes et piles faibles avec reprise au XIVe siècle, à part cela, le reste du chœur est à peu près homogène. On remarque des tailloirs à bec pointu aux deux premières colonnes du chœur.

On voit, dans le chœur, le type de ces admirables triforiums bourguignons. L'ouverture en est plus large, ce qui donne une élégance plus grande; il y a des têtes dans les écoinçons, le triforium est dallé, et au-dessus existe un passage caractéristique du type bourguignon. M. Lefèvre-Pontalis fait aussi remarquer le beau style des clefs de voûte. Bel exemple de chapiteaux, dont la saillie du côté du chœur atteint son maximum; l'architecte a dû surhausser les arcs.

Dans les bas-côtés, il y a un exemple champenois des passages le long des murs extérieurs, d'une hauteur anormale, on ne s'explique pas bien la portée de ces passages. Ils existent également autour de la chapelle absidale. L'architecte a eu soin de relier les piles, au-dessus de ces passages, avec le mur du fond. Il y a des arcs formerets en plein cintre devant les baies.

La construction des voûtes à six branches d'ogives est remarquable, les chapiteaux du déambulatoire ont ces crochets bourguignons si nerveux, ressortant à double rang et de petites colonnettes audacieuses s'élèvent encore sur le tailloir des chapiteaux des légères colonnes de la chapelle d'axe. Les arcatures décorant cette chapelle, sont de grand style ainsi que dans les croisillons du transept. On remarque à ces arcatures des espèces de chapiteaux en cul-de-lampe de caractère bien bourguignon.

Le carré du transept a une voûte à liernes qui n'est pas du XIVe siècle; le splendide triforium rayonnant de la nef sort d'une balustrade conçue dès l'origine. On ne rencontre

jamais de ces balustrades dans l'Ile-de-France. Le passage supérieur n'existe pas dans la nef et l'on a accès au triforium par les combles des bas-côtés. La nef est un peu sèche, comparée au chœur, et n'en a pas la grande élégance; les chapiteaux y sont très petits. A gauche du chœur, une porte donne accès dans une petite salle carrée, sorte de sacristie, reste du XIIe siècle, signalée par Viollet-le-Duc. Les vitraux de la cathédrale sont fort beaux. Environ vingt fenêtres ont conservé au moins en partie leurs précieux vitraux du XIIIe siècle, dus à Henri de Villeneuve, évêque d'Auxerre de 1220 à 1234. Les personnages en pied s'y détachent sur fond de grisailles: des apôtres, des prophètes, des saints. Plus tard, les deux François de Dinteville, successivement évêques d'Auxerre, dont le dernier mourut en 1554, ornèrent aussi leur cathédrale de belles rosaces, dont ils confièrent l'exécution aux peintres verriers Guillaume Cornouaille et Germain Michel; les armes et la divise des Dinteville y sont représentées. Ces remarquables vitraux ont été bien restaurés et ont été décrits d'abord par le comte de Lasteyrie (1), ensuite par M. l'abbé Bonneau (2).

La crypte, datant du XIe siècle, se trouvant sous la cathédrale, peut être considérée comme une des plus belles cryptes romanes de France; elle est très pure et intacte, ayant subi peu de restaurations. Elle possède le déambulatoire déjà courant à cette époque et des voûtes d'arêtes, celles devant la chapelle du fond sont sur plan barlong. Il n'y a qu'une seule chapelle rayonnante, mais d'un allonge-

(1) *Annuaire de l'Yonne*, année 1841, p. 38.

(2) Abbé BONNEAU. *Description des verrières de la cathédrale d'Auxerre.* Paris 1885, in-8°.

ment exceptionnel, il y a là un exemple très intéressant de ces peintures dont on ornait les culs-de-four, mais ici ces peintures sont postérieures à la crypte. On y remarque un Christ à cheval et des anges aussi à cheval; dans une autre fresque, on voit le Christ bénissant entre deux chandeliers à sept branches. Les piles dans le centre de la crypte sont curieuses de forme, avec chapiteaux et bases très primitifs.

En quittant la cathédrale, les congressistes sortent par le portail latéral de gauche, du transept, fort beau; son tympan très élancé est divisé en quatre registres, où se trouvent représentées, sous une série de dais ajourés, les principales scènes de la vie de saint Germain et de saint Amâtre.

Le curieux linteau de ce portail est divisé en six panneaux où se voient le soleil, la lune et les étoiles.

L'ancien évêché, transformé actuellement en préfecture, se trouve derrière la cathédrale. C'est un splendide exemple d'architecture civile du XIIe siècle, pour la galerie ou loge au bout de laquelle s'élève le grand pignon à trois étages, bâti en 1257. La belle galerie de 22 mètres de long, est l'œuvre d'Hugues de Montaigne, évêque d'Auxerre de 1115 à 1136, ses baies multiples ont des colonnes jumelles alternant avec des colonnes simples, ouvragées et cannelées en spirale, d'une hauteur d'environ 1m80; les arcatures en plein cintre sont ornées d'une série de boules, ou plutôt de têtes de clous. La base du mur serait de l'époque gallo-romaine. La grand salle, éclairée par ces dix-huit arcades, a une charpente apparente du XIIIe siècle, citée par Viollet-le-Duc (1) comme une des plus légères et des mieux combi-

(1) VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné*, t. III, pp. 26-27, fig. 19 à 22.

nées qui existent. Nous n'avons malheureusement pas pu la voir, les appartements de la préfecture n'étant pas ouverts.

Les congressistes se dirigent ensuite par le quai de la République et la rue du Pont, vers l'église de Saint-Père ou de Saint-Pierre-en-Vallée, jolie église flanquée d'une haute tour carrée du genre de celle de la cathédrale. L'église offre un mélange de gothique à son déclin et de renaissance. Les grandes arcades de la nef sont en plein cintre, tandis que les baies du chœur ont conservé le tiers-point.

Les piliers sont cylindriques avec chapiteaux semi-corinthiens, les voûtes de l'église sont classiques avec leurs liernes et leurs tiercerons; les clefs de voûte sont à écussons; le plan est avec déambulatoire, mais l'église a un grand défaut; l'architecte n'a pas voulu s'inspirer du triforium, de sorte qu'il existe une partie nue fort désagréable à l'œil, mais qui était probablement destinée à recevoir de grands tableaux ou des fresques. Dans la nef se remarquent des piliers spéciaux en forme de rectangle, flanqué de deux grosses colonnes engagées. Les arcades en plein cintre du chœur, au nombre de sept, sont plus étroites et surhaussées. Les arcs de la nef sont en plein cintre et dans les remplages des fenêtres se voient de petits arcs en plein cintre aussi et superposés, comme à Saint-Martin-des-Vignes, à Troyes, église vue lors du congrès de 1902 (1). L'église a un déambulatoire, mais pas de transept, avec chapelles dans le pourtour, dont les voûtes trapézoïdales sont fort ingénieuses. Une inscription de la première chapelle de gauche, mentionne que ces voûtes ont été parachevées en 1672, par ordre de noble Nicolas Sevrat, conseiller

(1) Voir mon *Rapport sur le congrès de Troyes et Provins*, 1902, p. 41.

du roi à Auxerre. On mit d'ailleurs de longues années à la construction de cette église (1).

La façade est fort intéressante, car construite d'un seul jet, on y voit des spécimens des ordres composite, ionique et corinthien; à trois étages, quatre colonnes cannelées encadrent les baies et les niches, avec profusion de guirlandes et de motifs décoratifs. Les grands coffres épaulant les arcs boutants sont, eux aussi, décorés de niches avec statuettes et de guirlandes. M. de Caumont considère cette façade comme une des plus brillantes de ce style et en donne une vue partielle (2). Précédant l'entrée de l'église, la vieille porte de l'abbaye de Saint-Père existe encore, quoique très délabrée, encastrée dans les maisons voisines. Cette porte est flanquée de quatre colonnes cannelées. La frise est remarquable par l'élégance de ses rinceaux (3).

Nous nous rendons ensuite rue Soufflot, à l'église Saint-Eusèbe, dernier monument à visiter avant de quitter Auxerre, et le plus ancien édifice de la ville après la crypte de Saint-Germain. Bâti sur le sommet de la colline, à 30 mètres au-dessus du niveau de l'Yonne, ce monument est d'un grand intérêt pour les archéologues.

Son beau clocher qui s'élève à gauche de la nef, vers le chœur, date du XIIe siècle, il est en partie caché par deux grands coffres épaulant le chœur. Il est bâti sur plan carré parfait, passant au plan octogone, au troisième étage, par quatre trompillons partant des contreforts. Ses baies

(1) Voir: *Annuaire de l'Yonne*, 1842-1843, pp. 186 et 155. — PETIT. *Guide pittoresque de l'Yonne*, 1858, p. 44. (extrait de l'*Annuaire de l'Yonne*, 1859).

(2) DE CAUMONT. *Abécédaire d'archéologie. Archéologie religieuse*, p. 776 et fig. p. 778.

(3) CORBERON. *Auxerre, sa cathédrale, ses monuments*, p. 7.

jumelles ont pour pieds-droits deux colonnettes au second étage, les baies sont en tiers-point, mais encadrées d'une archivolte en plein cintre. Sous la haute flèche en pierre, refaite au xv[e] siècle, règne une grande corniche soutenue par une série de petites arcatures en plein cintre, portant sur modillons de faible saillie, comme à la Charité-sur-Loire, et dans beaucoup de clochers rhénans. Viollet-le-Duc le cite comme admirablement construit, le décrit longuement et en donne l'élévation géométrale et une coupe (1).

La façade, très simple, est soutenue de deux grands contreforts et percée d'un triplet dans le pignon, et de trois baies surmontées d'un oculus au-dessus de la porte.

Fig. 40. — Piliers de Saint-Eusèbe.

La nef est soutenue par des piles cruciformes, flanquées de quatre colonnes engagées, le chœur est entouré d'un déambulatoire.

L'ensemble est très intéressant à étudier, car il n'y a pas eu de restaurations malencontreuses et l'on peut y suivre les progrès d'un style. On y reconnaît différentes campagnes; ainsi, la nef est romane dans sa partie inférieure, les bas-côtés sont voûtés d'arêtes; mais plus haut, le style devient du roman fleuri. Le triforium règnant autour de la nef, est fort curieux, avec son mélange d'arcs en plein cintre et en tiers-point et ses piliers octogones. Aux deux premières travées, les arcs sont plus élancés, les colonnettes plus minces, les trois travées suivantes sont plus épaisses. Dans le fond, derrière les orgues, règnent cinq grandes arcatures, avec celle du centre plus élevée.

Le chœur est beaucoup plus haut que la nef. Ce plan est d'une hardiesse extrême, comme nous le fait remar-

(1) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, t. III, p. 379, fig. 69.

quer M. Lefèvre-Pontalis. Le chœur est à cinq pans coupés avec une admirable chapelle d'axe, et a été reconstruit en 1530, l'ancien s'étant écroulé. Cette ancienne abside démolie était décorée de belles mosaïques disparues, dans lesquelles l'or entrait pour une grande partie (1). Les grandes arcades qui entourent le chœur, sont en tiers-point, et l'architecte a conservé au XVIe siècle le triforium qui est d'une grande hauteur, avec petites ouvertures à chaque travée pour y pénétrer. (Saint-Eustache de Paris a d'ailleurs aussi un triforium). Celui-ci est d'une grande élégance et l'architecte a fait un nouvel emprunt au XIIIe siècle en mettant un passage au-dessus du triforium.

Le déambulatoire est fort beau, une seule colonne centrale existe à l'entrée de la chapelle rayonnante, tandis qu'il y en a deux à la cathédrale et à Saint-Germain. La construction de cette chapelle est extrêmement audacieuse. C'est du Saint-Urbain de Troyes au XVIe siècle. Elle a 10^{m}50 de large, sur 8^{m}50 de profondeur. Les arcs-boutants du chœur sont très écartés, ils sont ajourés d'arcatures et on remarque en dessous une petite ajoute de consolidation.

L'histoire de l'église de Saint-Eusèbe a été écrite par M. l'abbé Dufournet (2).

Le lendemain, mercredi, dès 7 heures, les membres du congrès quittaient la jolie ville d'Auxerre pour se diriger vers Pontigny.

L'église abbatiale, classée comme monument historique, appartenait à une célèbre abbaye cistercienne, une des

(1) L'abbé LEBEUF. *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre*, t. I, p. 149.

(2) L'abbé A. DUFOURNET. *Essai sur l'histoire de l'église Saint-Eusèbe*, Auxerre, 1902, in-8°.

« quatre filles de Citeaux ». Sa fondation remonte à Hugues Ier, comte de Champagne, en 1114, époque à laquelle Hildebert ou Ansius, prêtre du diocèse d'Auxerre sollicita de l'abbé de Citeaux, douze religieux pour établir à Pontigny, sur la rive gauche du Serain une filiale de l'ordre [1].

L'église abbatiale possède une nef de sept travées avec bas-côtés étroits, un large transept, de deux travées de chaque côté, un grand chœur avec déambulatoire garni de chapelles sur tout le pourtour en hémicycle.

La construction en fut commencée en 1150, pour remplacer la petite église primitive devenue trop petite, mais la construction en dura fort longtemps, quoique l'œuvre soit d'un seul jet. M. Philippe, qui rédigea la notice insérée dans le *Guide du Congrès*, est d'avis que la nef et le transept peuvent se placer entre 1170 et 1180 et que le chevet a pu être terminé dans les trente dernières années du XIIe siècle, puisque dès 1208, une reine de France y fut enterrée dans le chœur. L'abside, avec celles de la cathédrale d'Auxerre, de Vézelay et de Semur en Auxois, peut être citée comme une des plus remarquables et des plus complètes qui existent dans cette région. L'église a 108 mètres de long, sur 22 mètres de large, son transept mesure 50 mètres, avec les deux chapelles carrées existant à l'extrémité de chaque croisillon [2].

Un porche précède l'église; les porches cisterciens étaient aussi simples que les clunisiens étaient luxueux. Ici, il est soutenu par deux colonnes formant trois travées en largeur et deux en profondeur et n'occupe, d'ailleurs, que la largeur

(1) Henri. *Histoire de l'abbaye de Pontigny*, Avallon 1839.

(2) De Caumont. *Abécédaire d'archéologie. Architecture religieuse*, p. 387, plan de l'église.

de la grande nef, ayant des deux côtés des salles fermées servant d'annexe pour y réfugier les ornements du culte. Les chapiteaux des deux colonnes sont de sculpture fort simple et le tympan de la porte n'est décoré que d'une croix en relief (1). Viollet-le-Duc décrit ce porche, en donne le plan et fait surtout ressortir la différence existant entre le style clunisien et les idées simples et sobres des cisterciens (2). Ce porche est fort bas, couvert en appentis et n'est pas flanqué de tours, comme les porches des églises bénédictines.

La partie la plus ancienne est le transept, avec ses chapelles, et vers 1180 on a rhabillé le chœur en l'entourant d'un réseau de chapelles rayonnantes, correspondant à chaque travée; il y en a onze.

Les piliers de la nef sont formés de deux rectangles inégaux se pénétrant, avec des colonnes engagées, sur trois côtés le côté vers la nef ayant à mi-hauteur une colonne coupée (fig. 41). Les piliers vers la nef ont des tailloirs obliques pour recevoir les voûtes d'ogives. On remarque un chapiteau à godrons, qui semble authentique, tandis qu'à Vermenton, celui que nous y avions vu, est suspect. Un beau spécimen de ces chapiteaux à godrons existe en Normandie, dans la belle église de Ouisterham. La fig. 42 reproduit un des bas-côtés de l'église.

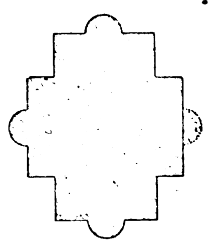


Fig. 41. — Piliers de Pontigny.

Le caractère bourguignon se remarque aux rosaces du transept ainsi qu'aux culots du chœur, soutenant les fines

(1) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, t. IV, p 426, fig. 8.
(2) *Ibid*, t. VII, pp. 269-270. fig 6 et 7.

et hautes colonnettes s'élevant entre les arcades. Les chapiteaux du chœur sont tous à crochets, les bases à griffes, et les arcades sont en tiers-point. Les chapelles polygonales qui entourent le chœur (1), sont du plus bel effet, et les voûtes du déambulatoire à cinq nervures, sont fort ingénieuses, la cinquième nervure reposant sur un culot sculpté dans la clef de l'arc des chapelles rayonnantes (fig. 43). Construction hardie, mais fort bien conçue; un des tailloirs obliques est ici visible à gauche (fig. 43).

Le maitre-autel du XVIIe siècle, est surmonté d'un grand dais à baldaquins, sous lequel se trouve, supportée par quatre anges ailés, la châsse renfermant le corps de saint Edme, archevêque de Cantorbéry, mort exilé à Pontigny en 1242. Deux tableaux dans l'église représentant une Assomption et saint Bernard ressuscitant un mort, sont dus au pinceau d'Adrien Sauveur, de Liége.

Une belle grille en fer forgé entoure le chœur.

Dans les églises cisterciennes, il y avait souvent des vitraux incolores, comme à Pontigny, mais dont la mise en plomb formait le dessin (2).

Les bâtiments de l'abbaye se trouvent au nord de l'église. Les parties les plus intéressantes sont la salle capitulaire et le dortoir (3); la grande salle est voûtée d'arêtes et soutenue par cinq piliers formant deux nefs; dans l'angle de la dernière travée se voit une gigantesque cheminée. Le plan complet de l'abbaye se trouve dans Viollet-le-Duc (4).

(1) Voir le plan d'une de ces chapelles dans VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné*, t. II, pp. 464-465, fig. 32.

(2) Voir dessin d'un de ces vitraux, dans VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné*, t. IX. p. 460, fig. 48.

(3) QUANTIN. *Répertoire archéologique de l'Yonne*, p. 48.

(4) VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné*, t I, p. 272, fig. 8.

Dans la cour, devant l'entrée de l'abbaye, existe une vieille vasque de grandes dimensions, elle a 4m60 de diamètre, est élevée sur un pédicule et date du XIIIe siècle.

La bibliothèque de Dijon possède un manuscrit du XIIe siècle, dans lequel se trouve la transcription d'une curieuse lettre adressée par le frère Etienne de Sainte-Geneviève à R., moine de Pontigny (1).

Nous voici maintenant arrivés à la dernière étape du congrès: la ville de Sens, où après la visite des monuments, devait avoir lieu la dislocation de ce congrès si important et si fructueux.

Sens, ville d'environ 15.000 habitants et chef-lieu d'arrondissement, est située sur l'Yonne et la Vanne.

Cette vieille et antique cité était la patrie des *Senones*, ces Gaulois à la haute stature qui envahirent l'Italie et s'emparèrent de Rome au IVe siècle avant notre ère. Elle portait le nom d'*Agendicum*, lors de la conquête romaine et avait une grande importance, comme le prouvent les nombreuses substructions découvertes entre autres à la « motte du Ciar » et les débris de monuments, les fragments de sculptures, les bas-reliefs, les colonnes et les chapiteaux recueillis par M. Julliot et qui font du musée lapidaire de Sens un des plus riches de France.

Après l'établissement du christianisme, l'archevêché de Sens devint rapidement un des plus importants de la Gaule, et compta au moyen âge sept évêchés suffragants.

La ville de Sens porte pour armes: d'azur à la tour crénelée d'argent et cantonnée de six fleurs de lys du même, avec la devise: *Urbs antiqua Senonum*. L'archevêché porte d'azur à la croix d'argent accompagnée de huit crosses du

(1) Bibliothèque de la ville de Dijon, ms. n° 189 (153).

même, deux dans chaque quartier et adossées. La devise est: *Campont*. Ces armes sont symboliques, car les huit crosses représentent celles de l'archevêque et des sept évêques suffragants, dont les diocèses sont indiqués par chaque lettre de la devise:

Chartres
Auxerre
Meaux
Paris
Orléans
Nevers
Troyes

Paris, ayant été érigé en archevêché, enleva à Sens une partie des diocèses qui en dépendaient et Sens ne conserva qu'Auxerre, Troyes et Nevers.

Sa belle cathédrale de Saint-Etienne, s'élève majestueusement au milieu de la ville, quoiqu'enserrée de toutes parts par les maisons basses et étroites qui l'environnent. Nous avons dû malheureusement la visiter fort rapidement le temps dont nous disposions étant trop court pour tout voir en détail.

Elle est bâtie en forme de croix latine et était flanquée jadis de deux autres églises: à droite, l'église de Notre-Dame, à gauche, celle de Saint-Jean-Baptiste [1], disparues aujourd'hui.

Sa longeur totale est de 111^{m} 60, sa largeur totale est de 36^{m} 10, et au transept de 43^{m} 80. Elle fut commencée en 1124 et terminée en 1168, sous les archevêques Henri le Sanglier

(1) QUANTIN. *Répertoire archéologique de l'Yonne*, p. 204.

et Hugues de Toucy; remaniée ensuite successivement au XIIIe et au XIVe siècle, elle fut profondément modifiée de 1490 à 1520, par l'adjonction d'un transept, qui n'était pas prévu dans le plan primitif. Ce transept est dû pour le croisillon du sud (1) au célèbre Martin Chambiges, dont nous avions vu certaines œuvres lors du congrès de Beauvais (2). Le *Guide du Congrès* (p. 206) renferme deux bons plans, l'un de la cathédrale de Sens au XIIIe siècle, l'autre du transept et du chœur de la cathédrale de Cantorbéry, qui offrent beaucoup d'analogie avec ceux de Sens. Aussi M. Porée en déduit-il que Cantorbéry aurait eu pour architecte Guillaume de Sens, appelé en Angleterre par les chanoines de Cantorbéry, et ses conclusions semblent absolument prouvées par la comparaison des deux plans. Viollet-le-Duc en avait d'ailleurs déjà tiré les mêmes conclusions et au chapitre « cathédrales » s'étend longuement sur l'histoire de la construction de ces deux monuments (3).

Viollet-le-Duc donne un plan général de la cathédrale de Sens, dans son état actuel (4) et le plan du chœur de Cantorbéry (5) il donne aussi un plan de la partie postérieure de la cathédrale (6), indiquant par teintes les époques et prouvant ainsi que le plan primitif n'avait pas de transept, lequel fut ajouté longtemps après, comme le prouvent les fouilles faites par MM. Lance et Lefort.

(1) QUANTIN. *Répertoire archéologique de l'Yonne*, p. 206.

(2) Voir mon *Rapport sur le congrès archéologique de Beauvais-Compiègne*, 1905, p. 120, note 1.

(3) VIOLLET-LE-DUC *Dictionnaire raisonné*, t. II, pp 348 à 351.

(4) *Ibid.*, t. II, p. 348, fig. 30.

(5) *Ibid.*, p. 350, fig. 31.

(6) *Ibid.*, t. IX, p. 222, fig. 6.

Sa façade remarquable porte l'empreinte de deux époques, au nord, la tour inachevée est du XIIe siècle et est ornée de séries d'arcatures aveugles contournant les contreforts et ajourée pour les cinq arcades du milieu. Ces arcatures, en plein cintre dans les zones médianes, sont trilobées au-dessus du portail et dans la partie supérieure. Elles contournent les contreforts d'angle et les colonnettes accouplées de ces arcatures à l'étage supérieur, reposent à leur base, sur de curieuses figurines debout formant cul-de-lampe et les pieds posés sur des têtes de lions accroupis et sortant du mur. Ces sortes de cariatides, dit Viollet-le-Duc, se rencontrent quelquefois en Champagne et dans certaines régions de la Bourgogne (1).

Au sud, la tour reconstruite après l'écroulement du clocher primitif, en 1267, porte l'empreinte des différentes époques de sa construction. Au premier étage une large baie à remplages, en tiers-point avec rose et motifs trèflés. La hauteur de cette baie a fait supprimer la zone inférieure d'arcatures correspondant sur la tour du nord. Au second étage règnent deux séries superposées de hautes arcatures trèflées contournant également les contreforts d'angle et dont la série supérieure a été garnie de statues. L'étage terminal est percé de deux hautes baies trèflées, garnies d'abat-son. On ajouta à ce clocher au XVIe siècle, une lanterne octogone composée de deux étages et s'élevant sur l'angle sud-ouest de la tour.

Parmi les cloches il faut citer la célèbre cloche *Savinienne* pesant 16.000 kilos et fondue en 1560, par Gaspard Mougin.

Lorsqu'on pénètre dans la cathédrale, on est frappé par la majesté et la grandeur de sa nef, entièrement recouverte

(1) VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné*, t. I, p. 102, fig. 18.

de voûtes sexpartites sauf pour la première travée et le carré du transept. On remarque l'alternance des piles, sous les voûtes sexpartites, de fortes piles aux nombreuses colonnettes soutiennent les grands doubleaux et alternent avec des colonnes doubles. Les tailloirs dans le haut de la nef sont obliques, et un triforium ou plutôt une tribune règne des deux côtés et se prolonge autour du chœur.

Dans les croisillons du transept s'ouvrent deux petites chapelles en hémicycle, précédées chacune d'une travée, l'une d'elles, dans le croisillon nord, est formée de ce qui reste de l'ancienne chapelle de Saint-Jean. Ce transept est garni à l'extérieur de deux magnifiques portails, surmontés d'une splendide rose, garnie de vitraux remarquables.

Le chœur, qui comprend aussi deux voûtes sexpartites est entouré d'un déambulatoire, dans le fond duquel s'ouvre une chapelle d'axe datant du premier quart du XIIIe siècle, elle est ronde est voûtée de huit nervures. On ajouta, au XVIe et au XVIIIe siècle, deux autres chapelles, dont l'une renferme le tombeau du dauphin Louis, fils de Louis XV, et père des rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. Ce beau mausolée, flanqué de quatre statues allégoriques est dû au ciseau de Guillaume Coustou, fils.

Ce qui caractérise surtout la cathédrale de Sens, ce sont ces deux absidioles attachées à ses flancs comme un faux transept et son unique chapelle absidale.

De fort belles verrières garnissent le chœur et le déambulatoire, mais les plus remarquables se trouvent dans le bas-côté nord.

Ne quittons pas l'église sans y mentionner une petite curiosité, c'est le célèbre *Jean du Cognot*, que l'on montre à tous les étrangers. C'est une tête prise entre deux colonnes dans un des piliers de l'église, et représentant l'effigie de

Pierre de Cugnières, avocat de Sens, qui avait contesté les droits du clergé, reconnus et confirmés par le roi Philippe VI, en 1329. Lorsque Pierre Roger, qui avait victorieusement réfuté les attaques de Cugnières contre les privilèges de la cathédrale, devint pape sous le nom de Clément VI, on plaça ce masque, pour perpétuer l'humiliation de l'illustre avocat.

Le palais synodal se trouve à droite de la cathédrale, il avait été construit en 1231, mais 40 ans plus tard fut écrasé par la chute de la tour voisine. Restauré sommairement à cette époque, il ne fut réellement rétabli dans son ancienne splendeur qu'au XVIIIe siècle et ses voûtes furent reconstruites par Viollet-le-Duc et Lefort, père.

Le trésor de la cathédrale, l'un des plus riches de France, n'a pu être vu par les congressistes, je ne puis donc décrire ni ses tapisseries que l'on dit des plus remarquables, ni ses coffrets d'ivoire, ni les reliquaires, ni les émaux, et renverrai à l'excellent inventaire de toutes ces richesses, dressé par M. l'abbé Chartraire en 1897. Il contient de fort bonnes reproductions des principaux objets (1).

Le bibliothèque royale à Bruxelles possède un fort beau manuscrit provenant de Sens, c'est le *Pontifical de Sens* (2). Il a été décrit par M. Prou (3) et deux textes aux ff. 88 et 94 en indiquent la provenance.

(1) Abbé CHARTRAIRE. *Inventaire du trésor de l'église primatiale et métropolitaine de Sens*. Paris, Sens, 1897. Un volume in-8° de 114 pp. avec nombreuses planches.

(2) Bibliothèque royale à Bruxelles. Section des mss. dite de la *Bibliothèque de Bourgogne*, n° 9215. Le P. VAN DEN GHEYN. *Catalogue des manuscrits*, t. I.

(3) M. PROU. *Un pontifical Sénonais de la Bibliothèque royale de Belgique*.

Sens possède encore d'autres églises fort curieuses, mais dont l'intérêt est un peu effacé par la splendeur de la cathédrale. Il y a l'église de Saint-Savinien, s'élevant à l'extrémité de la ville dans la rue d'Alsace-Lorraine, sur l'emplacement du premier oratoire chrétien élevé dans ces parages. Là, fut martyrisé saint Savinien avec ses compagnons et cet endroit porte encore le nom de *Champs-des-Martyrs*. L'église fut élevée sur les débris de la construction primitive en 1068, et on y ajouta à une époque récente des collatéraux. Le sanctuaire est surélevé et voûté en berceau. Entre les marches de ce sanctuaire s'ouvre la crypte, carrée, voûtée en berceau et éclairée d'une seule fenêtre; cette crypte est carolingienne (1). La table de l'autel est la dalle primitive sur laquelle reposa le corps de saint Savinien, après son martyre, et qui fut tachée de son sang. Une série d'anciennes inscriptions se voit encastrée aux murs de cette crypte.

Presqu'en face, place de l'Abbé-Grégoire, se trouve une autre église remarquable, c'est l'église de Saint-Jean, servant de chapelle à l'Hôtel-Dieu, qui occupe les bâtiments de l'ancienne abbaye. Sa partie la plus belle est le déambulatoire dans le pur style du XIIIe siècle (2) et sa chapelle absidale. Une décoration d'arcatures aveugles en plein cintre, soutenues par de petites colonnettes avec chapiteaux à crochets, contourne tout le déambulatoire et ce soubassement supporte un passage bas ou galerie de circulation, comme nous en avions vu à Clamecy.

Ses grandes baies à triples lancettes sont très harmonieuses. Il y a là un mélange champenois et bourguignon.

(1) ENLART. *Manuel d'archéologie française*, t. I, pp. 159, 184 et 251, note 1.
(2) VIOLLET-LE-DUC *Dictionnaire raisonné*, t. V, p. 195, note 8.

Les autres églises sont Saint-Pierre, rue Rigault, au centre de la ville, petite église avec voûtes en bois du XVIe siècle et bas-côtés avec beaux vitraux; Saint-Maurice, au bord de l'Yonne, avec chapiteaux à feuillages et voûtes à pendentifs; et Saint-Pregts, au centre d'une petite place, au bout de la rue de Lyon, église grande et simple, reconstruite en 1736 sur l'emplacement de l'église primitive.

Sens formait la dernière étape de ce beau congrès et à la gare, tous les congressistes entouraient le président, si sympathique, pour le remercier, avant de se séparer, de la façon si dévouée, si savante, si instructive, dont il avait dirigé les excursions et les séances.

Chaque soir, durant le congrès, malgré les fatigues de la journée, les congressistes se réunissaient pour entendre la lecture des différents rapports et discuter des questions à l'ordre du jour.

Voici le résumé de ces séances:

Le jour de l'ouverture, après les différents discours prononcés par MM. Lefèvre-Pontalis, de Villefosse et Billardon, maire d'Avallon, on a entendu la lecture d'un savant rapport de l'archiviste de l'Yonne, M. Porée, sur tous les travaux archéologiques faits dans l'Yonne depuis cinquante ans.

A la seconde séance, M. l'abbé Parat, a lu un important travail sur le camp de Cora (Saint-Mandé) près de Voutenay. L'antique Cora s'élevait sur la voie romaine d'Agrippa, allant de Lyon à Boulogne. Entre Voutenay et Saint-Mandé cette voie qui est ailleurs enfoncée sous terre, se montre ici à découvert et assez élevée. Partout existent des vestiges d'établissements romains et de cimetières; dans une de ces villas on a découvert une statue de Cérès, ornant actuellement le musée d'Avallon. Sur une colline boisée, à gauche de Voutenay, se trouvent les restes du camp.

Le plateau est barré à sa partie vulnérable par un retranchement de pierres de 40 mètres de largeur et de cinq à six mètres de hauteur. Un fossé de dix mètres de largeur creusé dans le roc, borde la butte. Le rempart a environ 300 mètres de développement et est flanqué de dix demi-tours rondes. En avant existait la grande porte du camp, en arrière une grosse tour isolée défendait la petite porte. Toutes ces ruines qui ont encore environ trois mètres de hauteur sont fort remarquables, et couvrent 20 hectares de superficie. Vers le sud, les fondations d'un grand bâtiment qui a pu être un magasin d'approvisionnement. Les fouilles qui y ont été faites ont pu faire constater deux époques: des silex, des pointes de flèche, des débris d'objets en bronze dénotent l'âge du bronze à son déclin. Des monnaies gauloises et romaines, des tuiles à rebords et des débris d'amphores marquent la seconde période, l'époque gallo-romaine.

Le second orateur, M. l'abbé Théret, donne ensuite de longues explications sur le beau portail de l'église de Saint-Lazare.

M. l'abbé Villetard décrit l'inscription actuellement illisible, mais qu'il a pu reconstituer, telle qu'elle est gravée sur une pierre de ce portail.

Durant la séance du mercredi, M. Nizet, de Paris, donne lecture de son travail sur les artistes Vestier, originaires d'Avallon, peintres et architectes de renom, et dont une des rues d'Avallon porte le nom.

Il est ensuite donné communication de la savante étude de M. Lefèvre-Pontalis, sur le portail de Vézelay et dont les sculptures ont si souvent été discutées par les archéologues. M. Enlart donne son opinion sur ces sculptures, il y voit des apôtres et entre autres saint Pierre avec une ou avec deux clefs; saint Jean-Baptiste, toujours avec son

vêtement traditionnel en poil de chameau. Il voit, d'un côté, l'ancienne loi, de l'autre les gentils, les peuples étrangers.

M. l'abbé Parat décrit ensuite la préhistoire dans le département; il énumère les différentes grottes où ont été trouvés de nombreux objets de l'époque de l'âge du bronze.

M. de Saint-Venant décrit les trouvailles gallo-romaines, faites dans une centaine de communes du département de la Nièvre.

La séance se termine par un échange de vues entre MM. Lefèvre-Pontalis, de Villefosse et d'autres orateurs, sur les fouilles industrielles faites dans un but de lucre, pour vendre aux étrangers les objets trouvés et, sur la manière de s'approprier des chefs-d'œuvre étrangers, malgré les défenses d'exportation existant en Italie et en Grèce.

Le jeudi soir, la séance commence par la lecture d'un travail de M. le lieutenant de Contenson, sur l'architecture militaire, et parmi les meilleurs exemples qu'il cite, il faut noter le château de Sacy.

Le docteur Birot, de Lyon, décrit ensuite les beaux chapiteaux romans de l'église d'Ainay à Lyon, datant des premières années du XIIe siècle. Il est d'ailleurs l'auteur d'un remarquable ouvrage sur ce sujet, qu'il possède à fond.

Le vicomte de Truchis étudie les influences orientales qui se retrouvent dans l'architecture romane en Bourgogne et s'étend longuement sur l'église de Bussy-le-Grand, dans la Côte d'Or. Conférence qui provoque quelques intéressantes observations de la part du savant conservateur du Musée du Trocadéro, M. Enlart.

M. Ernest Petit nous entretient des églises de Montréal, de Saint-Jean-les-Bonshommes et de Saint-Lazare d'Avallon, et prouve par deux documents retrouvés par lui, que cette dernière fut construite en 1140.

A la quatrième séance, du vendredi 14 juin, plusieurs vœux sont proposés et adoptés:

1° Moyens à prendre pour empêcher la dégradation des monuments par les vandales et les ignorants, et préservation des trésors des églises contre les voleurs.

2° Proposition de mettre des sonneries électriques aux portes des musées, pour avertir des vols nocturnes.

3° Vœu de voir classer l'église de Saint-Martin-du-Bourg parmi les monuments historiques.

4° Vœu proposé par le vicomte de Truchis, de voir classer les églises de Semur et de Bussy-le-Grand parmi les monuments historiques, et à voir réparer la tour de l'église de Semur.

5° Vœu concernant la restauration de l'église de Saint-Florentin.

6° Vœu de voir classer aussi parmi les monuments historiques les curieuses portes de l'enceinte fortifiée de Montréal.

Après ces diverses propositions, on entend la lecture d'un intéressant travail de M. Porée, archiviste à Auxerre, sur les comptes de la cathédrale de Sens au moyen âge et sur les architectes qui travaillèrent à sa construction.

Notre sympathique président, toujours sur la brèche et toujours infatigable, prend ensuite la parole et fait aux congressistes une longue et savante conférence sur les écoles gothiques bourguignonne et champenoise, en faisant l'histoire complète, les comparant entre elles et signalant les différences qui les distinguent.

On passe ensuite à la lecture des récompenses décernées par le Congrès aux archéologues les plus méritants. Six médailles de vermeil sont attribuées: au vicomte de Truchis, à M. Porée, à M. l'abbé Parat, à M. Victor Pernet, à

M. Henri Stein et à M. Adrien Blanchet. Quinze médailles d'argent sont aussi décernées et, enfin, pour finir, six médailles de bronze.

Dès leur arrivée à Auxerre, les congressistes avaient été reçus d'une façon très cordiale à l'hôtel de ville et, le lendemain soir, dans la salle du Théâtre, sous la direction de M. Martin-Sabon et du Photo-Club auxerrois, une séance de projections très réussie nous a permis de passer en revue tous les beaux monuments du département de l'Yonne.

Dans son magnifique discours de clôture, M. Lefèvre-Pontalis a passé en revue les différentes phases de ce beau congrès, remerciant les zélés organisateurs dont le succès a couronné les efforts généreux, ayant un mot aimable pour tous et n'oubliant personne.

Ici se termine le rapport de ce congrès des plus fructueux et des plus instructifs

Après Carcassonne et le Midi, visités l'an dernier, après la région du Puy et de la Chaise-Dieu, parcourue il y a deux ans, les congressistes avaient, cette année, évolué en plein art bourguignon, ce qui, pour les Belges présents à ce congrès, avait un intérêt spécial, car à une certaine époque, les ducs régnant là-bas, étaient aussi nos souverains; les deux pays étaient liés par le gouvernement de ces contrées si éloignées les unes des autres et si différentes par leurs usages et coutumes. Bruges et Dijon étaient successivement la résidence de nos princes, dont les possessions étaient si distantes les unes des autres. La Bourgogne et le Charolais formaient déjà un riche apanage et l'alliance de Philippe le Hardi avec Marguerite de Flandre, fille de Louis de Male et de Marguerite de Brabant, vint accroître encore les immenses possessions des ducs. Les comtés de Flandre, d'Artois et de Namur, le duché de Brabant et tant d'autres

grands domaines vinrent s'adjoindre aux territoires déjà considérables possédés par les successeurs de Philippe le Hardi. Sous Philippe le Bon et sous Charles le Téméraire, les grands ducs d'Occident arrivèrent à l'apogée de leur puissance. Les sciences et les arts furent alors en pleine efflorescence. Les ducs favorisaient en véritables mécènes le développement toujours croissant de l'industrie, du commerce, des lettres et des arts.

Si les Bourguignons nous envoyaient dans les Flandres quelques grands seigneurs et des guerriers remarquables, nous leur envoyions en revanche des artistes de premier ordre. Que de souvenirs il y aurait à rappeler et aussi que de trouvailles il y aurait à faire dans les archives et surtout dans les comptes qui révèleraient les noms de bien des artistes inconnus, dont nous admirons les œuvres anonymes, sculptures, stalles, jubés, tableaux.

Sous ce rapport, le grand travail du comte de la Borde : *Les arts sous les ducs de Bourgogne*, a indiqué la voie et rendu de grands services, mais il y aurait encore beaucoup à faire dans cet ordre d'idées.

Les belles expositions des primitifs qui ont eu lieu à Bruges et à Paris, ont rendu aussi de grands services, par les travaux d'érudition nés à la suite de ces expositions, par les discussions savantes aûxquelles elles ont donné lieu et qui ont permis d'identifier et d'exhumer de l'oubli, de nombreux artistes, qui jusqu'à notre époque étaient restés presqu'inconnus.

En terminant j'adresse tous mes remercîments à mon ami et collègue de l'Académie royale d'Archéologie, M. Joseph Casier, qui a bien voulu me prêter ses deux beaux clichés de l'évangéliaire de Saulieu.

En 1908, le Congrès de Caen coïncidera avec le 75e anni-

saire de la fondation de la Société française d'Archéologie, et on célébrera ces glorieux fastes jubilaires dans la ville même où M. Arcisse de Caumont fonda, en 1834, cette vaillante société, si prospère et dont son directeur actuel, M. Lefèvre-Pontalis a su rehausser encore le prestige par son talent, sa science, son amabilité et son habile direction.

Vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK.



Fig. 2. — Saint-Martin du Bourg. Culots bourguignons.

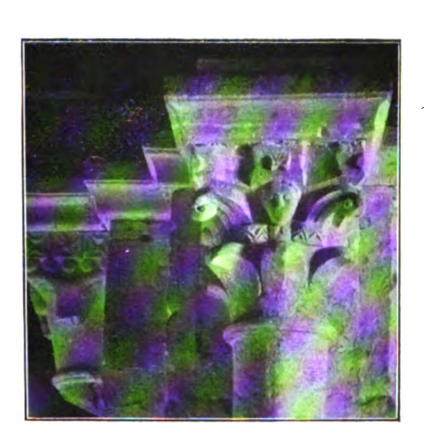


Fig. 4. — Saint-Martin du Bourg. Chapiteaux.



Fig. 3. — Saint-Martin du Bourg. Chapiteaux.



Fig. 5. — Saint-Martin du Bourg. Chapiteaux.

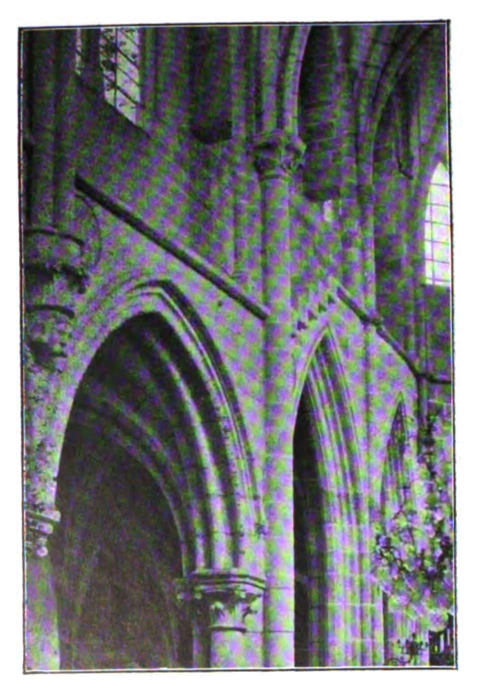


Fig. 7. — Saint-Père-sous-Vézelay.
Côté gauche du chœur.

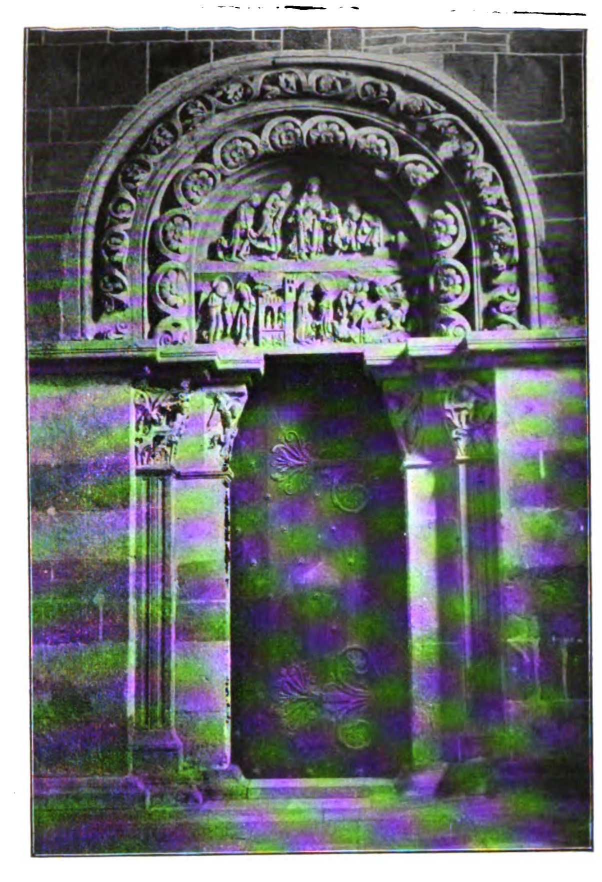


Fig. 8. — Portail de droite à Vézelay.



Fig. 10. — Vézelay.
Le chapiteau de Sainte-Eugénie



Fig. 12. — Abbaye de Flavigny.



Fig. 13. — Abbaye de Flavigny.

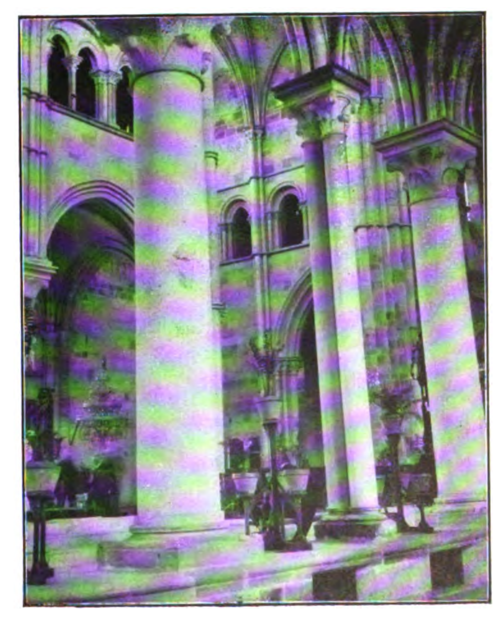


Fig. 11. — Vézelay. Colonnes du chœur.

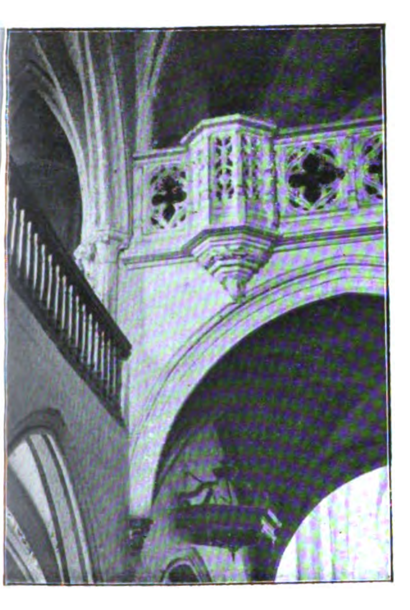


Fig. 14. — Eglise de Flavigny. Jubé.



Fig. 21. — Eglise de Montréal.
Les congés bourguignons.

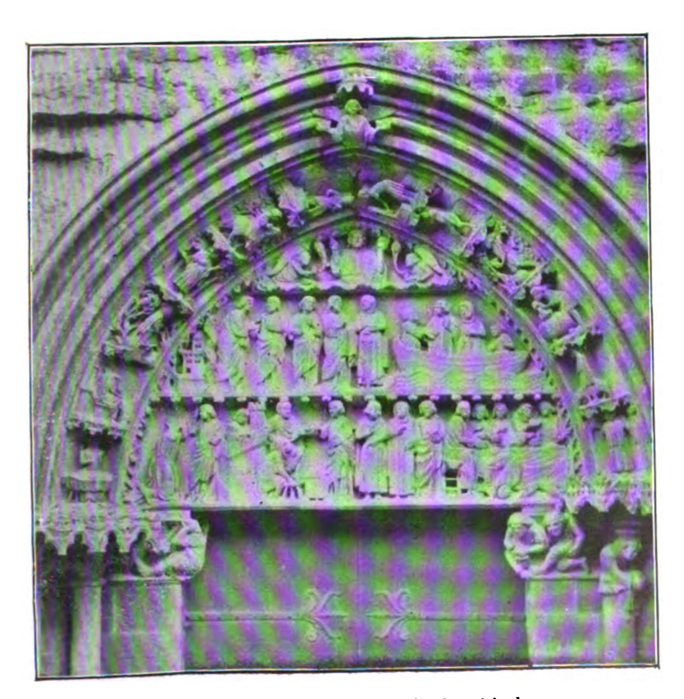


Fig. 16. — Semur. Portail des bleds.



Cliché Jos. Casier.

FIG. 24. — L'EVANGÉLIAIRE DE SAULIEU. 1^r PLAT.



Cliché Jos. Casier.

FIG. 25. — L'EVANGÉLIAIRE DE SAULIEU. 2^d PLAT.

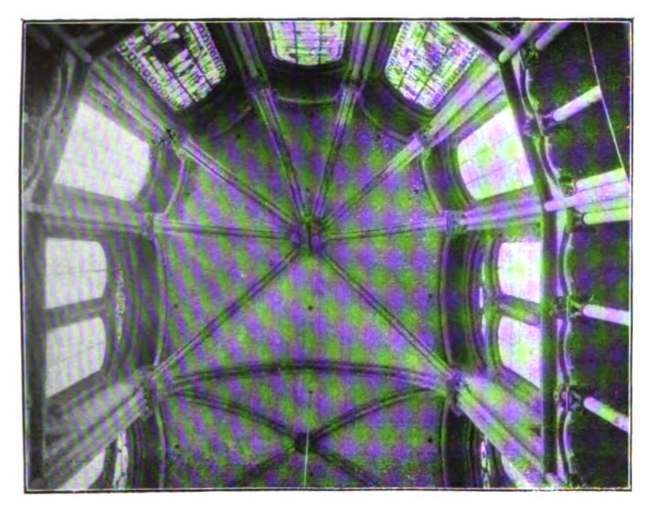


FIG. 17. — Eglise de Semur. Clef de voûte du chœur.



FIG. 22. — Montréal.
Chapiteaux des bas-côtés.



FIG. 30. — Autun.
Chapiteaux. L'homme
aux clochettes.

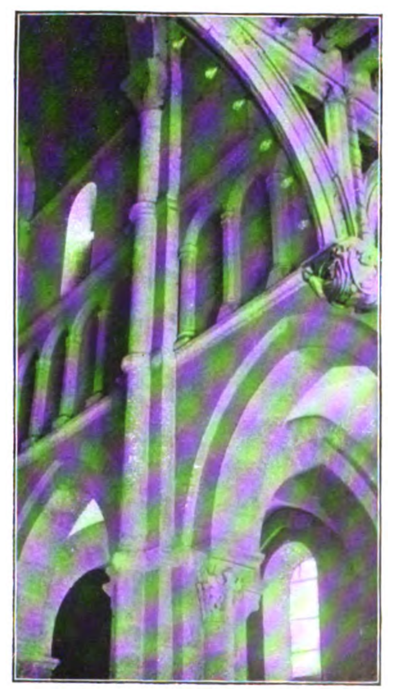


FIG. 23. — Saint-Andoche
de Saulieu. Triforium aveugle de la
nef et pendentif de la tribune.



FIG. 26. — Stèle gallo-romain.
Eglise Saint-Saturnin à Saulieu.



FIG. 27. — Autun. L'Assomption
de la Vierge.

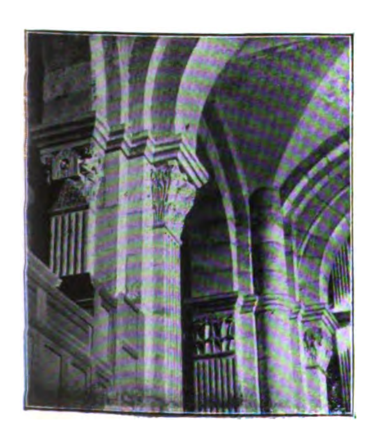


FIG. 29. — Cathédrale d'Autun.
Chapiteaux. L'arche de Noé.



FIG. 31. — Autun. Chapiteaux.
La fuite en Egypte.



Fig. 32. — Autun. Chapiteaux. Le pendu.



Fig. 33. — Autun. Chapiteaux. Martyre de saint Sébastien.



Fig. 34. — Autun. Chapiteaux. Les rois Mages.



Fig. 35. — Vermenton.



Fig. 36. — Vermenton. Chapiteaux.

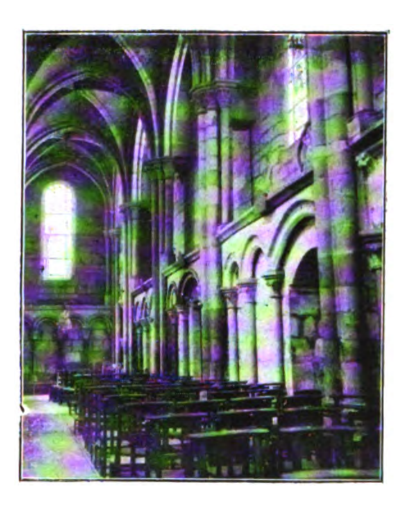


Fig. 37. — Clamecy. Passage aux bas-côtés.

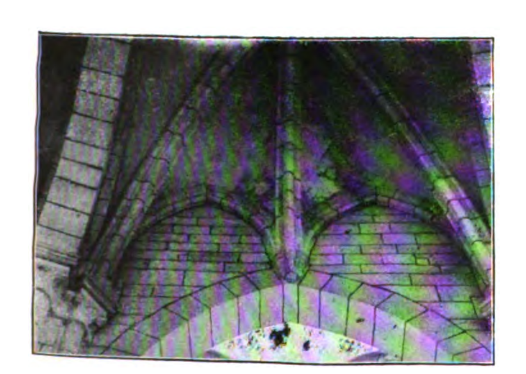


Fig. 43. — Pontigny. Voûtes du déambulatoire. Culots sur clefs des arcs des chapelles.



Fig. 38. — Chapiteau à Druyes.

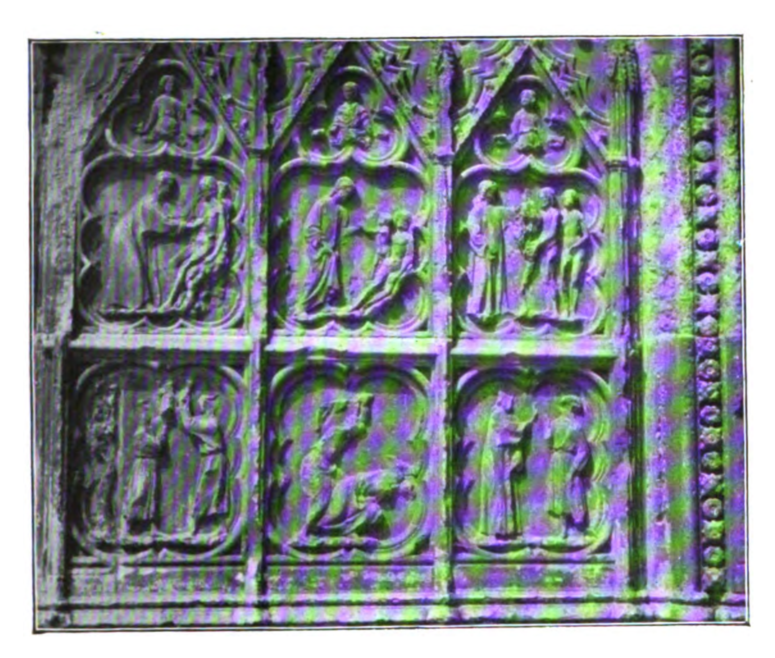


Fig. 39. — Cathédrale d'Auxerre. Portail de gauche. Détails.

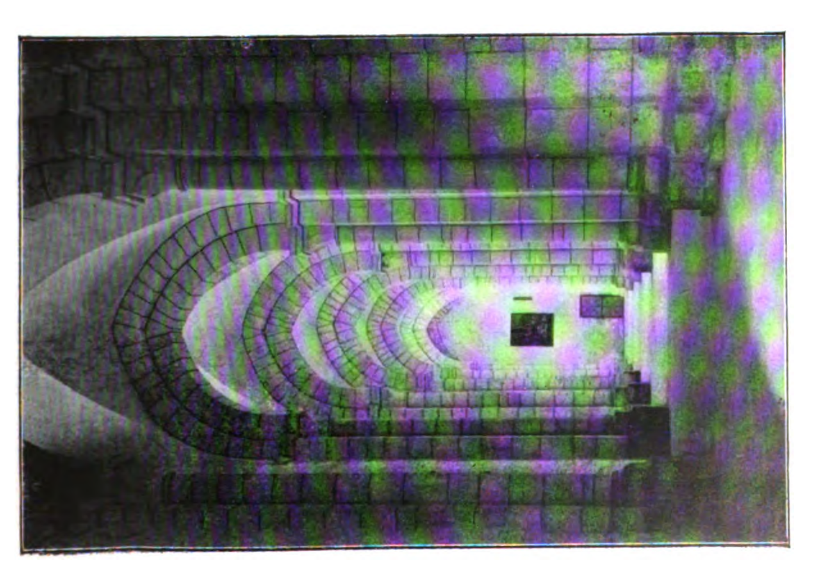


Fig. 42. — Bas-côté de l'église abbatiale de Pontigny.

Une sculpture du XIIe siècle au Musée de Gand

Parmi les nombreuses sculptures du Musée lapidaire de Gand, il en est une qui attire spécialement l'attention de l'archéologue, à raison de son ancienneté et des questions qu'elle soulève au double point de vue de sa destination et de son iconographie.

Cette pierre, désignée communément sous le nom de « tympan historié », est assurément un des plus intéressants morceaux de sculpture de l'époque antémédiévale que possède la Belgique ; c'est en même temps l'un des plus énigmatique ; les problèmes qu'il soulève, sont malaisés à résoudre ; plusieurs solutions ont été présentées ; aucune ne nous a paru à l'abri de critiques justifiées.

Après une étude consciencieuse, nous apportons à notre tour, une solution contrôlée par des archéologues éminents (1) Sera-t-elle définitive? l'avenir le dira. En cette

(1) Nous tenons à citer ici les noms de M. ENLART, le savant auteur du *Manuel d'Archéologie française*, et feu le baron J. B. de BETHUNE ; leur bienveillant concours nous a été des plus précieux.

matière, comme en bien d'autres, « il s'agit pour chacun » de nous, suivant le mot de Courajod, de produire notre » témoignage en toute sincérité et en toute liberté. »

Pour apporter quelque méthode dans cet exposé, nous examinerons successivement la provenance, les dimensions, la forme, la destination ainsi que l'iconographie de cette sculpture; nous essayerons également de fixer l'époque à laquelle il convient de l'attribuer.

* * *

Dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon*, Van Lokeren dit que cette sculpture fut trouvée au cours de la démolition du château de Charles-Quint et de Philippe II, appelé vulgairement à Gand, le château des Espagnols.

On sait que cette démolition fut décidée et entreprise au milieu du XIXe siècle, en vue de la construction de l'abattoir. Dans sa *Volledige beschrijving van Gent* (p. 310), Steyaert dit que l'adjudication des fondations du nouvel abattoir eut lieu le 16 juillet 1853. Enfin le *Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la Ville de Gand en 1853* (p. 76), constate qu'on a rassemblé dans la chapelle Saint-Macaire les fragments de tous genres provenant des fouilles et notamment « un tympan historié ». Remarquons que le nom de chapelle de Saint-Macaire était donné autrefois à la construction dénommée actuellement *lavatorium*.

La sculpture dont nous nous occupons a donc été trouvée au cours du creusement des fondations de l'abattoir, dont la ville de Gand entreprit la construction en juillet 1853. L'emplacement est celui occupé autrefois par l'église de l'abbaye de Saint-Bavon.

Celle-ci, nul ne l'ignore, fut fondée dans la première moitié

du VIIe siècle, par saint Amand, qui édifia en même temps une abbaye sur la colline du Mont-Blandin. Pendant deux siècles, les deux monastères et leurs églises furent placées sous le vocable de saint Pierre et sous la direction d'un seul abbé.

Au début du IXe siècle, la séparation se fit; le nom du premier patron resta à l'abbaye placée sur la colline; l'autre monastère prit celui de saint Bavon en souvenir du séjour qu'y fit ce dernier et plus encore. pour honorer ses reliques qui y étaient conservées. Ce nom lui est resté à travers les siècles.

L'abbaye primitive de Saint-Bavon fut détruite vers la fin du Xe siècle; sans doute, la reconstruction fut-elle reprise sur un plan plus vaste, mieux appropriée aux goûts de l'époque. Ce fut notamment vers la fin du XIIe siècle, que l'on entreprit la reconstruction du cloître et de la superbe salle capitulaire, dont les vestiges excitent l'admiration universelle. De la même époque datait l'église abbatiale, dont seul le mur extérieur du bas-côté nord subsiste encore partiellement; c'est celui qui longe la rue actuelle de l'abattoir.

L'église occupait donc l'emplacement de cette rue et d'une partie du terrain affecté à l'abattoir. Elle subsista jusqu'au jour où, en 1540, Charles-Quint, préoccupé de l'esprit d'indépendance des Gantois, donna l'ordre de démolir une partie de l'église et du monastère, pour élever à leur place un château destiné à mâter ses sujets turbulents ; la destruction fût complètée par les calvinistes en 1581.

De l'exposé de ces faits, il résulte que la pierre dite « tympan historié », a été trouvée à l'emplacement occupé par l'église abbatiale, dont la construction remonte probablement à la seconde moitié du XIIe siècle.

* * *

Les photographies jointes à cette étude, indiquent suffisamment la forme de la sculpture (fig. 1 et 2); elle est rectangulaire sauf à la partie inférieure, formée de trois lignes brisées dont la médiane est parallèle à la partie supérieure.

Elle est faite de pierre de Baelegem (1), et mesure $1^{m}25$ en longueur, $0^{m}77$ en hauteur (sur les côtés), $0^{m}20$ en épaisseur, en y comprenant le relief des figures sculptées sur les deux faces; l'épaisseur n'est que de $0^{m}07$ si l'on néglige ces reliefs.

La partie supérieure, ainsi que les côtés, sont plats; les figures ne débordent pas; la face inférieure, c'est-à-dire l'intrados de la ligne brisée, est décorée de demi-palmettes alternées (fig. 3); cette décoration très caractéristique constitue un élément précieux pour déterminer l'époque à laquelle il convient d'attribuer cette sculpture.

* * *

Quelle fut la destination de cette pierre sculptée?

On peut exclure diverses hypothèses, telles que fragment de tombeau, de retable, partie de ciborium, paroi d'ambon ou tympan de portail d'église; la décoration des deux faces écarte ces suppositions.

La forme pourrait faire songer à un palier étroit avec

(1) Cette allégation ayant été contestée en séance de l'Académie, nous avons voulu procéder à une vérification minutieuse avec le concours d'un sculpteur d'une compétence reconnue; le résultat de l'examen confirme la provenance des carrières de Baelegem; nous en avons remis la preuve à M. le Conservateur du Musée d'Archéologie en le priant de conserver ces documents pour les produire au cas où notre appréciation soulèverait encore des objections.

double rampe d'accès; mais l'exiguité des dimensions doit éliminer cette solution.

Les lignes brisées de la partie inférieure suscitent également l'hypothèse d'un couronnement de porte. Toutefois il convient de remarquer:

1° que l'intrados est dépourvu de battée et ornementé;

2° que, si la scène représentée sur l'une des faces, paraît complète (la messe), celle de l'autre face n'est qu'un fragment de scènes se prolongeant de chaque côté;

3° l'état de conversation des deux faces est identique; cette constatation écarte par conséquent la supposition d'un tympan de porte extérieure;

4° la partie supérieure de la pierre est plate; cette forme exclut l'hypothèse d'une arcature cintrée, telle qu'on les faisait à l'entrée des églises ou monastères. Elle semble, au contraire, destinée à recevoir une simple corniche ou moulure.

De ces constatations, il ressort que la pierre est un linteau d'une porte sans vantaux, au moins dans sa partie supérieure, porte ouverte dans une mince cloison placée à l'intérieur d'un édifice.

Avant de poursuivre nos déductions en vue de serrer la solution de plus près, il convient de constater que le Musée lapidaire contient deux fragments de sculpture apparentés au linteau qui fait l'objet de notre étude. Ils portent les n°s 57 et 68 de l'inventaire (fig. 4, 5, 6, 7, 8).

Les analogies sont frappantes: même épaisseur et même nature de pierre, même échelle des figures, mêmes dispositions des plis des vêtements, mêmes orfrois, même facture; les deux faces étaient également sculptées; la preuve ressort de l'examen des ornements des intrados, quoique des parties aient été ravalées ou retaillées à une époque plus récente, probablement pour un réemploi.

Au surplus, ces intrados sont d'importance capitale pour la solution de la question qui nous occupe. En effet, les traces des lignes brisées sont assez marquées pour démontrer l'identité de leur angle et de celui du tympan complet; les bandeaux encadrant l'ornementation des intrados sont les mêmes dans les trois pièces; nous avons déjà fait remarquer l'identité d'épaisseur des trois sculptures.

La décoration entre bandeaux est sensiblement la même pour les deux débris nos 57 et 68; elle se compose d'une suite de quatre feuilles formant carré et séparées par un petit bandeau avec gorge (fig. 6 et 8).

Pour la sculpture principale, la décoration est celle que nous avons déjà signalée, c'est à-dire une suite de demi-palmettes alternées (fig. 3).

L'identité de facture et de forme constatée pour ces trois pièces, démontre l'existence de plusieurs tympans, deux pour le moins, peut-être trois, si la différence de l'ornementation des intrados des pièces nos 57 et 68 est admise.

D'autre part ces sculptures ne sont pas des morceaux isolés; la ressemblance parfaite des costumes, l'identité d'échelle et de facture des figures ainsi que les autres constatations signalées, démontrent que ces tympans ont été associés dans une œuvre décorative.

Quelle fut celle-ci?

Nous écartons l'hypothèse d'un travail exécuté pour l'intérieur du monastère; il semble en effet inadmissible d'y placer des portes sans vantail, à cause des rigueurs du froid dans les pays du Nord. D'autre part, la figuration du saint sacrifice de la Messe sur l'une des faces, et le fait que les pierres ont été trouvées dans les fouilles entreprises à l'emplacement de l'église, déterminent une forte présomption en faveur de l'hypothèse d'une œuvre destinée à l'intérieur de l'église.

On sait du reste, qu'au XIIe siècle, la sculpture figurée était peu usitée dans les monastères et réservée à l'église.

Il serait imprudent d'attribuer à ces dernières considérations la valeur d'arguments péremptoires; mais il serait d'autre part hasardé de leur dénier toute force probante. Pour affirmer que ces sculptures proviennent des bâtiments de l'abbaye, il faudrait produire des arguments ou, pour le moins, des considérations offrant des garanties de probabilité; je les ai vainement cherchés.

Au contraire, l'affectation de ces sculptures à l'église abbatiale est beaucoup plus aisée à expliquer.

On sait, en effet, qu'une règle invariable imposait une clôture au chœur d'une église, surtout dans une église monastique.

Si le chœur n'était pas entouré d'un déambulatoire, on se contentait d'une cloison formée d'une série d'arcatures ou portes et placée à l'entrée du chœur.

Dans les églises pourvues de bas-côtés autour du chœur, des cloisons joignaient les colonnes entr'elles et enfermaient ainsi le chœur, auquel on accédait par quelques portes ménagées au centre et sur les côtés.

Ces clôtures n'étaient pas toujours uniques, ainsi que le démontre le plan de Saint-Gall (1), qui a servi pendant plusieurs siècles de type général aux constructions monastiques. Elles étaient parfois au nombre de deux ou trois; elles divisaient ainsi la nef en plusieurs chœurs, afin d'augmenter le nombre des autels par la multiplication des parois et de séparer les religieux des fidèles et, peut-être, les moines de chœur des frères convers.

(1) Voir VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française*, t. III, pp. 465 et suivantes.

Le plan de Saint-Gall date du IXe siècle (820) et son influence a persisté jusqu'à l'époque de la construction des grandes cathédrales; pour celles-ci, la multiplicité des autels ne s'imposait pas comme dans les monastères, mais l'usage du double chœur, à l'Est et à l'Ouest, persista pendant quelque temps; notre étude ne comporte pas l'exposé de cette transformation. Il suffit de constater l'existence générale de ces clôtures, telles qu'on en voit encore dans quelques églises, notamment à Bamberg, à Trèves et ailleurs. L'usage s'est maintenu aux siècles suivants; on peut citer entr'autres, les anciens jubés ou clôtures de chœur des cathédrales de Bourges, Paris, Amiens. Chartres, Naumbourg, etc.

Lequel de ces trois types de clôtures éxistait à l'église de l'abbaye de Saint-Bavon? Il serait malaisé de le déterminer; mais on peut affirmer que les moines de la grande abbaye gantoise n'ont pas échappé à l'influence d'un usage général.

L'hypothèse d'une clôture de chœur est celle qui soulève le moins d'objections pour l'identification des sculptures que nous étudions; c'est à nos yeux, celle qui s'adapte le mieux aux éléments divers relevés au cours de notre étude.

Si l'on rejette l'hypothèse d'une clôture continue, couverte de sculptures et percée d'ouvertures ou portes, on ne pourra expliquer que le tympan, dont nous nous occupons, ne présente pas une scène complète; c'est le point qui reste à établir par l'examen iconographique que nous allons aborder; si cette démonstration est faite, il en ressortira que notre « tympan historié » (tout au moins pour l'une de ses faces), n'est qu'une partie d'une scène se développant de part et d'autre; la preuve de l'existence d'une clôture s'en trouvera considérablement fortifiée.

* * *

L'iconographie de la sculpture est malaisée à déchiffrer; décrivons successivement les deux faces:

Première face: Au centre, un édifice caractérisé par une coupole flanquée d'un double fronton; d'une part, sont groupés quatre personnages; au premier plan, un homme imberbe et une femme assis, vêtus de tuniques collantes à collets brodés; derrière eux une femme agenouillée, portant sur la robe un manteau court échancré sur la poitrine; le jeune homme porte une calotte; sa compagne est coiffée d'une étoffe plissée en manière de serre tête; l'autre a les cheveux flottants. Au second plan, un personnage imberbe, à tête découverte, est placé dans l'entrebaillement d'une porte. Cette scène est incomplète; le geste et la vivacité du regard des figures démontrent que leur attention est fortement sollicitée par un fait ou un personnage placés en dehors du cadre. Quel était-il? probablement une figure analogue à celle qui occupe l'extrémité opposée, c'est-à-dire un évêque ou un prêtre dont le premier personnage saisit le vêtement des deux mains pour le baiser.

De l'autre côté de l'édifice, un évêque reconnaissable à ses vêtements (aube, tunique, chasuble, manipule et pallium), tient un livre dans la main gauche; la main droite levée indique l'attitude du prédicateur; la tête tournée vers l'extérieur du cadre, démontre que la scène est incomplète et que l'évêque adressait encore la parole à d'autres personnages que ceux figurés à sa droite. Deux de ceux-ci, à genoux, vêtus de cottes encerclées et de manteaux agrafés sur l'épaule, coiffés d'un calotte conique (des guerriers?), baisent le bord de la chasuble. Derrière ces personnes, une femme dont le visage exprime la douleur; enfin, contre l'édifice, une forme trop détériorée pour être déchiffrée.

Les deux scènes de cette face font-elles allusion à la

prédication de saint Amand? Faut-il y voir plutôt un geste de protection de l'évêque contre un ennemi vers lequel il se retourne, protection dont le peuple témoigne sa reconnaissance?

L'hypothèse de la prédication semble la plus plausible et pourrait s'expliquer de la manière suivante: un évêque (saint Amand?) prêchant l'évangile figuré par le livre, convie le peuple à entrer dans l'église. Les néophytes lui témoignent leur vénération en baisant le bord de son vêtement. D'autre part, un groupe de personnes, tournant le dos à l'apôtre, écoute un appel opposé, fait sans doute par un personnage représenté sur une pierre voisine (peut-être l'appel de leurs anciennes croyances).

M. Enlart, à qui nous avons soumis les photographies du tympan, nous suggère une explication qui s'écarte peu de la précédente. La scène représenterait un évêque prêchant à des fidèles assis et attentifs; de ce côté, la figure du prédicateur a disparu. De l'autre, l'évêque protège un groupe de personnes contre un ennemi qui a également disparu et vers lequel il se retournait. Les protégés baisent en signe de reconnaissance, le bord de la chasuble du saint; celui-ci se retourne vers celui de qui il semble obtenir leur grâce. Entre les deux groupes, une figure schématique de la ville convertie et protégée.

Les éléments font défaut pour serrer la solution de plus près; celle-ci restera douteuse aussi longtemps qu'on n'aura pas retrouvé les pierres sur lesquelles se continuait la scène.

Deuxième face. Sur un autel amplement drapé est posé un calice; près de celui-ci, un prêtre vêtu de la chasuble et tenant les mains levées, conformément au rituel pendant la célébration de la messe; près de lui, des clercs en aube, dont l'un relève la chasuble. De l'autre côté de l'autel,

un clerc barbu et tête rasée s'incline en avançant les mains jointes; derrière lui, un jeune clerc, portant le capuchon rabattu et ayant les mains jointes; plus loin, un prêtre porteur d'un livre.

On a voulu voir dans cette scène l'ostension des reliques de saint Bavon; à défaut de renseignements plus précis résultant de documents que nous ignorons, nous ne pouvons y trouver que la célébration de la messe devant les moines des divers rangs du monastère [1].

* * *

Pour compléter cette étude, il nous reste à préciser l'âge de cette sculpture.

S'il s'agissait d'une œuvre française, on pourrait sans crainte d'errer, reporter ce travail au milieu du XII[e] siècle; suivant l'observation de M. Enlart, le style serait en France, limité entre 1140 et 1180, ainsi qu'on peut le démontrer par comparaison avec les œuvres suivantes: porche de Saint-Denis (1140), portails de Chartres (1145-1175), portail de Saint-Julien du Mans (vers 1158) portails de Sainte Anne à Notre-Dame de Paris, de Senlis (vers 1160), etc.

En règle générale, au doit reconnaître un retard des progrès artistiques dans la région du Nord comparativement aux pays plus méridionaux. Au surplus, les détails des costumes sacerdotaux (les orfrois notamment), le style et la disposition des draperies, les expressions caractéristiques, mais sans exagération, des figures, les proportions assez justes des

(1) Voir Ch. Rohaut de Fleury. *La Messe, études archéologiques sur ses monuments*, vol. I, page 76, un bas-relief du tympan du portail de Saint-Denis, de l'époque de Suger.

personnages, la forme de l'édicule à coupole que M. le baron de Bethune nous a signalée comme une caractéristique des derniers brabançons et colonais du dernier quart du XIIe siècle, toutes ces considérations nous engagent à reporter la date de cette œuvre vers les années 1185 à 1200.

La forme des costumes paraît incompatible avec les données du XIIIe siècle. Rappelons enfin la décoration de l'intrados avec des demi-palmettes alternées, caractéristique de l'époque romane, aussi avancée qu'on suppose celle-ci.

* * *

En décrivant minutieusement la sculpture qui a fait l'objet de cette étude, nous avons essayé d'en fixer l'âge et d'en déterminer la destination. Nous croyons inutile de résumer ici les conclusions qui se sont dégagées au cours de ce travail.

Heureux d'avoir attiré l'attention sur ce document important de notre art flamand le plus ancien, nous formulons le vœu que cette sculpture, enlevée du chapiteau auquel elle a été malencontreusement fixée, soit placée de manière à en faire ressortir toute la valeur artistique et iconographique

Jos. Casier.



Musée lapidaire de Gand.
Tympan historié (1e face). Fig. 1.



Musée lapidaire de Gand.

Tympan historié (2de face). Fig. 2.



Musée lapidaire de Gand.
Intrados du tympan historié. Fig. 3.



MUSÉE LAPIDAIRE DE GAND.
Fragment de linteau (1e face). Fig. 4.
(No 57 de l'inventaire).



Musée lapidaire de Gand.
Fragment de linteau (2de face). Fig. 5.
(No 57 de l'inventaire).



Musée lapidaire de Gand.
Intrados d'un fragment de linteau. Fig. 6.
(N° 57 de l'inventaire).



Musée lapidaire de Gand.
Fragment de linteau. Fig. 7.
(N° 62 de l'inventaire).



MUSÉE LAPIDAIRE DE GAND.
Intrados d'un fragment de linteau. Fig. 8.
(Nº 62 de l'inventaire).

L'église de Saint-Nicolas à Bruxelles

I

Son antiquité. — Son importance

La fondation de la chapelle ou église Saint-Nicolas à Bruxelles est très ancienne.

L'origine ou noyau de la ville de Bruxelles, fut le *Bourg* (Burch ou Borch) *en l'île* formée par la Senne (1).

Partout où les villes ont pareille origine, il s'est formé naturellement une agglomération libre en dehors du Bourg entouré de murs et de fossés.

A Bruxelles, comme partout, cette primitive agglomération de « manants » et de commerçants à proximité de l'ile, à côté de la Braine (2) ou de la Senne, devait avoir *un*

(1) La Senne formait à Bruxelles trois îles, dont la plus grande renfermait le château et la chapelle Saint-Géry (Cfr. ancien plan de Bruxelles). L'église Saint Géry était sans conteste l'église *domaniale*.

(2) Fricx. *Description de Bruxelles* (1745), p. 3. « Les annalistes prétendent que la ville de Bruxelles tire son origine de *Brennus* et des Senois (Senones?) qui ont donné leur nom à la rivière dont elle est arrosée ». V. Hymans. *Bruxelles à travers les âges*, t. I, p. 330.

oratoire. Cet oratoire n'a pu se trouver que là où se trouve actuellement encore l'église Saint-Nicolas. Le Molenberg (où en 1010 on construisit la chapelle Saint-Michel) (1) était trop éloigné.

La chapelle de Saint-Nicolas existait-elle au VIIIe siècle, au temps de saint Vindicien? On peut raisonnablement supposer qu'il avait là un oratoire.

Vindicien, disciple de saint Eloi et successeur immédiat de saint Aubert sur le siège de l'antique évêché de Cambrai, vint à « Brossella » en visite pastorale et il y mourut au cours de cette visite (2). La chrétienté de Bruxelles devait déjà alors avoir *une certaine étendue*, car l'évêque y était appelé pour les devoirs de sa charge: *episcopalis muneris causa.*

Lors de l'invasion des Normands aux IXe et Xe siècles, tout fut détruit et rasé dans nos contrées; seules les constructions massives et indestructibles ont pu résister. Les églises et les chapelles n'ont pu échapper aux ravages des barbares. Les documents qui auraient pu jeter quelque lumière sur ces temps ont été dispersés: on n'en connaît pas ayant trait à la *première origine* de l'église Saint-Nicolas. Nous pouvons, en compulsant les archives (3) actuellement en notre possession, suivre l'histoire de ce vieux temple, à peu près depuis les temps où l'on peut ponctuer et fixer des dates certaines pour l'histoire de Bruxelles.

(1) Emplacement de l'église des SS. Michel et Gudule.

(2) Quum episcopalis muneris causa ad villam Brossellam quam primitivam Bruxellarum civitatem scriptores merito opinantur, in morbum incidisset ad Beatorum coronam assumptus fuit initio saeculi octavi. (Brev. Rom. Prop. Mechl. XI martii).

(3) Archives du Royaume; archives de la ville de Bruxelles, de Sainte-Gudule, de Saint-Nicolas, etc.

Il est prouvé que dès le XIe siècle l'église Saint-Nicolas avait une réelle importance.

On entoura pour la première fois l'agglomération de Bruxelles d'une enceinte de défense en 1044 (1). Les trois points religieux, à l'intérieur de cette enceinte, étaient la chapelle de Saint-Géry au Bourg, la chapelle Saint-Michel au Molenberg et la chapelle Saint-Nicolas au centre du mouvement.

La construction de l'église Saint-Michel, commencée en 1010, fut achevée en 1047. Elle fut rebâtie plus tard (de 1223 à 1276) et devint le temple que nous admirons encore aujourd'hui (2). Au milieu du XIe siècle, le corps vénérable de sainte Gudule (3) qui fut rapporté à Bruxelles, de

(1) Avant cette époque il y avait sans doute une enceinte très limitée, fortifiant le « Burg » avec la Senne formant île. De l'enceinte de 1044 qui enserrait la ville relativement peu importante alors, il existe encore des vestiges en différents endroits: à la Steenpoorte, dans le pâté de maisons derrière le chevet de Sainte-Gudule, etc. Dernièrement l'administration communale a fait restaurer à grands frais la *Tour noire* (place Sainte-Catherine), une des tours de cette première enceinte. Ce fut en 1357 que l'on commença la nouvelle enceinte qui donna à Bruxelles beaucoup plus d'ampleur. Cet ouvrage militaire dont la configuration est exactement marquée par les boulevards extérieurs actuels, fut rasé à la fin du XVIIIe siècle. On en a conservé la « Porte de Hal ».

(2) *Diplom. Belg.*, t. IV. — BUTKENS, t. I. — FERROLE *Chron. Belg.*

(3) Sainte Gudule mourut en 712. Après avoir été élevée saintement par sa tante sainte Gertrude à l'abbaye de Nivelles, elle passa sa vie au château de ses parents à Moorsel entre Termonde et Alost; elle fut inhumée à Ham aux environs de Moorsel. Quelque temps après, le saint corps fut transféré à Moorsel par les soins de Charlemagne qui y avait fondé une abbaye en son honneur. Le village et l'abbaye furent ravagés par les Normands au Xe siècle, et les vénérables restes de sainte Gudule furent mis en sûreté à Chèvremont d'où ils furent transportés plus tard à Bruxelles et déposés en la chapelle Saint-

Chèvremont près de Liége, par le duc Charles de Lothier, et qui avait été déposé en l'église Saint-Géry, fut transféré avec pompe en l'église de Saint-Michel; et cette église fut désormais appelée l'église des SS. Michel et Gudule, ou tout simplement « Sainte-Gudule ». Cette église avait la faveur des princes; un chapitre canonial y avait été fondé en 1017; et collégiale, elle fut l'église tout à fait principale. Elle était église paroissiale « cum omnibus juribus », et sa juridiction s'étendait sur toute la ville et les environs. Les dispositions qui donnaient au chapitre les pouvoirs les plus étendus, furent confirmées et renouvelées par Alexandre III (1), en 1174, dans une bulle où il est stipulé que les chapelles *de Saint-Nicolas* et de Saint-Géry sont données au chapitre « *cum omni jure et pertinentiis suis* ». L'importance de ces deux chapelles, qui auraient pu former des paroisses autonomes à côté de la paroisse de Sainte-Gudule, avait provoqué la Bulle Pontificale confirmant les anciens droits dévolus au chapitre canonial.

Pour Saint-Nicolas en particulier, cette importance avait été mise en lumière par deux fois, à deux époques mémorables de l'histoire de Bruxelles, en 1143 et en 1151.

Au milieu de XIIe siècle, les dissensions entre les ducs de Brabant et les Berthout de Malines, furent la cause de troubles graves dans le pays. L'un des plus sanglants épisodes fut la bataille de Grimbergen ou de Ransbeke en 1143 (2). Les Brabançons y remportèrent la victoire. La

Géry. On n'est pas tout à fait d'accord quant à la date de la translation de l'église Saint-Géry à l'église Saint-Michel. Cfr. BAILLET, BARONIUS, HARNENS, cités par MANN. *Histoire de Bruxelles*, 1785.

(1) *Diplom. Belg.*

(2) C'est à cette bataille que se rapporte la fameuse *légende* « du duc Godo-

paix, heureusement conclue fut attribuée, publiquement et officiellement [1] à la protection de la Vierge Marie, dont les Bruxellois avaient imploré la protection en l'église Saint-Nicolas. En reconnaissance, une procession solennelle qu'accompagnaient le duc et les magistrats, fut organisée vers le lieu du combat. Le peuple de Bruxelles y porta la statue de la Vierge, proclamée « *Notre Dame de la Paix* » et une confrérie fut instituée sous ce titre.

Peu d'années après, en 1151, la peste éclata à Bruxelles et menaça de décimer lamentablement toute la population. Dans leur détresse, les Bruxellois eurent recours à « Notre Dame de la Paix » et c'est dans l'église Saint-Nicolas qu'ils vinrent implorer sa protection. Mais ils ne se contentèrent pas de ces supplications faites à Bruxelles même; ils se mirent en pèlerinage. A peu de lieues de distance de la ville se trouve Basse-Wavre, où depuis 1092 avait été fondé un prieuré de Bénédictins; dans leur oratoire, les religieux possédaient une châsse renfermant des reliques de la Sainte Vierge et appelée: « châsse de Notre Dame de Basse-Wavre ». Des foules confiantes venaient de toutes les contrées voisines pour y prier.

Les Bruxellois, traversant en priant et en chantant l'immense forêt de Soignes, s'y rendirent nombreux. Les religieux du prieuré de Basse-Wavre, touchés de la piété des pèlerins et émus de l'étendue du mal qui frappait leur ville,

froid au berceau, attaché aux branches d'un arbre près du champ de bataille pour inspirer du courage aux combattants ». — Voir à ce sujet: Revue des bibliothèques et archives de Belgique, t. II, fasc. II: *Une médaille commémorative de la fondation de Bois le-Duc*, par Victor Tourneur. Voir aussi l'inscription du couvercle des fonts baptismaux de Tirlemont au musée d'antiquités à Bruxelles: *Godefrido III, sextenni.*

(1) Wichmans. *Brab. Mar.*, l. II, c. 67. — Van Cauwelaer. *Notice.*

consentirent, avec la permission de l'abbé Walter d'Affligem [1], à transporter au milieu de la procession des suppliants, la vénérable châsse à Bruxelles. C'était vers le temps pascal La châsse fut reçue en cette ville avec un pieux enthousiasme. Elle fut exposée en l'église Saint-Nicolas et y resta depuis Pâques jusqu'à la saint Jean. Des supplications, des processions publiques furent organisées; un jour même 30.000 personnes y participèrent. Dans un manuscrit des archives de Saint-Nicolas, nous lisons: *dewelcke men seijt dien dagh ontrent de dertich duijsent bij een vergadert geweest te sijn, hebben innegegaen de parochiale kercke van den h. Nicolaus* [2]. Le terrible mal disparut. En mémoire de cette délivrance de la peste, les Bruxellois firent tous les ans, avec la châsse [3] de Notre-Dame de Basse-Wavre une procession solennelle de Wavre à l'église Saint-Nicolas à Bruxelles. Cette procession qui avait encore lieu en 1533 [4] fut toujours organisée par les membres de la confrérie de Notre-Dame de la Paix.

* * *

(1) Le prieuré de Basse-Wavre, fondé en 1092, avait été donné comme filiale à l'abbaye d'Affligem: celle-ci avait été fondée et dotée, en 1086, par Henri III com. Lov.

(2) Archives de l'église. Documents, t. III. Ms. n° 103, p. 468.

Ex appendice manuscripto ad Sigebert chronicon manuscriptum Gemblacense vetustissimum quod cl. V. Justus Lipsius mihi infrascripto ad usum dedit: s *Alb. Lemire canonicus Antverp. 3a martii 1605.* — Sigebert Gemblac † 1112 a écrit un chronicon ab a° 381 usque ad aum 1111. Il s'agit ici donc d'un continuateur de Sigebert. (Append. manusc. ad. Sigebert. Cfr. Goethals de Gand, Haraens, Wichmans, Miræus, Juste-Lipse).

(3) La châsse fut brûlée par les Iconoclastes en 1566.

(4) Archives de l'église.

La religion du peuple et la piété des princes avaient fondé et doté plusieurs sanctuaires ou chapelles outre Saint-Géry et Saint-Nicolas. En 1201, on comptait à Bruxelles sept chapelles (1). De ces sanctuaires quatre se trouvaient, avec la collégiale, à l'intérieur de l'enceinte (2); *(a)* la chapelle Saint-Jacques, sur les hauteurs de Caldeberga; *(b)* Saint-Géry en l'île; *(c)* la chapelle Saint Jean (située là où l'on trouve actuellement la rue et la place Saint-Jean et la rue de l'Hôpital); *(d)* et la *chapelle de Saint-Nicolas.* Trois de ces chapelles se trouvaient en dehors de l'enceinte; *(e)* la chapelle Sainte-Marie (actuellement l'église de Notre-Dame de la Chapelle; *(f)* Sainte-Catherine et *(g)* Saint-Pierre des

(1) Diplom, t. IV, 223.

(2) Voici quelques détails sur ces chapelles.

a) *Saint-Jacques.* Déjà en 1095 il existait une chapelle à l'endroit qu'occupe actuellement l'église Saint-Jacques. Il y fut fondé un monastère de chanoines réguliers de Saint-Augustin en 1201. En 1421 le prieur reçut le titre d'abbé et l'usage des Pontificalia, il devint premier chapelain-né et curé de la cour. En 1622 l'église devient paroissiale; elle fut abattue en 1775 et reconstruite par Guimard en 1785. Temple communal et servant aux fêtes républicaines et aux mariages à la fin du XVIIIe siècle. Elle fut rendue au culte catholique en l'an X (1802).

b) *Saint-Géry* Cette chapelle fut rebâtie en 1010, par Lambert comte de Louvain et de Bruxelles; elle fut érigée en paroisse par Léon X en 1520. Elle fut vendue et démolie en 1799.

c) *Saint-Jean.* Cette chapelle desservait un hôpital richement doté par Henri duc de Brabant.

d) *Saint-Nicolas.* C'est la chapelle que l'on étudie dans cet article.

e) *Sainte-Marie.* Chapelle Notre-Dame, bâtie par Godefroid le Barbu en 1134, elle fut donnée à l'abbaye bénédictine du Saint-Sépulcre de Cambrai avec une maison comme prévôté (Diplom. Belg.). Elle devint paroisse en 1210.

f) *Sainte-Catherine.* Cette chapelle dépendait de la paroisse de Molenbeek Saint-Jean.

g) *Saint-Pierre.* Cette chapelle desservait une léproserie.

lépreux, située là où l'on trouve actuellement l'hôpital Saint-Pierre.

La chapitre de Sainte-Gudule, seule église paroissiale à cette époque, avait de temps en temps des difficultés à soumettre ces chapelles à sa tutelle. Le duc de Brabant Henri I, en 1201 (1), confirma par charte les droits du chapitre, soumit derechef les chapelles à la juridiction de Sainte-Gudule et leur imposa une taxe (2) ou redevance à payer au chapitre selon leur importance. Il faut remarquer que la chapelle de Saint-Nicolas dut rapporter aux chanoines de Sainte-Gudule *soixante-deux pour cent* de la totalité des redevances que les chapelles de Bruxelles devaient payer à l'église-mère du chef des offrandes des fidèles. Dans la charte de Henri I, il n'est pas question, pour les taxes, de la chapelle de Saint-Jacques « in monte frigido » : cette chapelle était alors érigée en prieuré de chanoines réguliers de Saint-Augustin.

L'importance de Saint Nicolas, pendant les premiers siècles qui ont suivi le premier millénaire, est donc incontestablement et officiellement prouvée.

---

(1) Diplom. Belg., t. IV.

(2) La chapelle de Saint-Nicolas était imposée pour 8 livres (octo libras) (La « libra » était une livre d'argent de 12 onces et valait 42 florins de Brabant); Cfr. Ghesquière. *Histoire monétaire du Brabant.* Bruxelles, 1786, pp. 66 et suiv.

La chapelle Saint-Géry devait payer 4 livres.

La chapelle Saint-Jean 12 sols. (Le solidus était la 20e partie de la libra).

La chapelle Notre-Dame était taxée pour 2 sols.

La chapelle Sainte-Catherine payait 5 sols.

La chapelle Saint-Pierre 2 sols et 5 deniers.

Cfr. C. Smet. *Kerkelijke historie van Brussel* (1807), p. 54.

II

Fondations et Chapellenies

Dans le district de Saint-Nicolas surgirent, dans le cours des temps, de nombreux établissements charitables, dépendant de Saint-Nicolas ou en relations suivies avec le clergé de cette église. Ces établissements, on les appelait généralement *Heilig Geesthuizen* ou simplement *Geesthuyzen*, dénomination qui avait la même signification que le mot: *Godshuys* (Godeshuus).

Citons d'abord l'ancien *hôpital de Saint-Nicolas*. On ignore vers quel temps il fut fondé. Dans un acte du magistrat de Bruxelles de l'année 1253 (1), l'on voit que cet hôpital avait été fondé au moyen des aumônes des particuliers pour des pèlerins ou pauvres passants: *totter armen behoef die gingen ende quaemen;* on y voit que cette fondation était si ancienne qu'on ne s'en rappelait pas la mémoire: *geordineert was van ouds buten mans gedencken;* on y voit encore que cet hôpital n'existait plus en ce moment, mais que plusieurs personnes vivantes alors l'avaient vu: *alsoec wel kenlick es van sommige die nu leven.* Nicolas de Fontaines, évêque de Cambrai, avait exhorté ceux du magistrat de Bruxelles à rétablir cet hôpital: ceux-ci se prêtèrent aux vues de ce prélat. Il est digne de remarquer que les magistrats, dans le document cité ci-dessus, donnent des

(1) Archives de la Trésorerie de la ville de Bruxelles.

statuts aux frères desservant l'hôpital, leur imposent un costume particulier. Plus tard, leurs biens furent transférés aux Frères Saccites ([1]) et, en 1458, Philippe-le-Bon ([2]), de concert avec le « magistrat » et avec l'autorisation du pape Pie II, donna ces biens à la Chartreuse, fondée en 1454, à Anderlecht, sous le nom de *Notre-Dame de Scheut.*

Le métier des merciers érigea, en 1424, un hospice avec chapelle *(Meerskapelle)* pour les infirmes et les pauvres de ce corps de métier. Cet hospice était situé dans la « Steenstraet ».

En 1475, les maréchaux ferrants firent bâtir la chapelle *Saint-Eloi* ([3]) dans la « Ridderstraet » (rue de l'Ecuyer) et y établirent une fondation.

En 1485 fut fondé l'hospice « *Maria Pacis* » pour femmes pauvres; plusieurs autres institutions de ce genre (pour *vrouwkens* et *maeghdekens* en nombre très limité) surgirent dans le district de Saint-Nicolas.

En 1506, Marc de Steenberghe, chanoine, pléban et ensuite doyen de Sainte-Gudule, laissa sa maison (rue des Fripiers) pour former un couvent où 13 filles ou femmes *repenties*

(1) Diplom. Belg., t. III. p. 115. — Cfr. plusieurs archives de la Trésorerie de la ville (1295, 1323, 1397, 1403). — Voir Bulle de Clément V, 1308.

(2) Diplom. Belg.

(3) La chapelle Saint-Eloi, détruite par le bombardement de 1695, fut rebâtie peu de temps après. A la fin du XVIII[e] siècle elle fut déclarée bien national et désaffectée. A l'époque du rétablissement du culte catholique l'an X (1802) cette chapelle *servit d'église aux paroissiens de Saint-Nicolas*, pendant qu'on restaurait l'église paroissiale jusqu'en 1804. Ensuite elle servit de temple des Méthodistes et de synagogue; peu après elle devint salle de spectacle; sous le roi Guillaume elle se transforma en auberge et devint « l'hôtel du Rabot », pour finir par être démolie et faire place au *passage de la Monnaie.* Cfr. HENNE et WAUTERS, HYMANS, MANN, etc.

pouvaient vivre sous le patronage de Sainte Marie-Madeleine. La maison fut appelée *Béthanie* et celles qui l'habitaient se nommaient les *Madelonnettes*. Le chapitre de Sainte-Gudule confirma la fondation en 1511.

Nous trouvons encore dans le district de Saint-Nicolas (rue de l'Evêque), le palais de l'archevêque; le refuge de la célèbre abbaye de Grimbergen. Nous y trouvons le couvent des *Récollets* (1), si célèbre dans l'histoire ecclésiastique de Bruxelles, et le non moins célèbre couvent des *Dominicains* (2).



Ce qui prouve mieux peut-être que toute autre chose l'importance de Saint-Nicolas, c'est qu'un grand nombre de chapellenies (capellaniae ou bénéfices presque tous importants), y furent fondées aux XIIIe, XIVe et XVe siècles (3) ; de ce chef un clergé nombreux était attaché à l'église comme chapelains (capellani). Le chapitre de Sainte-Gudule avait la collation de ces fondations; les marguilliers (momboirs) et les notables de la paroisse de Saint-Nicolas avaient le droit de présentation. La chapellenie de l'autel de *Saint-Nicolas* fut fondée en 1265, par Memnem et sa sœur Marguerite; celle de *Sainte-Marie* fut fondée par Louis Godenoij en 1286; celle de *Sainte-Madeleine* en 1292; en 1352, la

(1) Situé exactement où se trouve actuellement la Bourse de commerce.

(2) A ce couvent conduisait la rue des Dominicains; sur l'emplacement d'une partie de ce couvent on a bâti le théâtre de la Monnaie.

(3) Archives de l'église. Documents, t. I, p. 21; t. III, p 43 — Sommier des titres. — Archives du royaume: Registre n° 46518 de la chambre des comptes, intitulé: Etats des biens du clergé séculier et régulier, des *bénéfices* et des offices ecclésiastiques simples, dressés en exécution des édits des 22 et 27 mai 1786 et des 4 et 20 juin 1787.

dame Elisabeth, veuve du chevalier Arnold de Heelbeke, fonda la chapellenie de *Saint-Pierre in vinculis*, ce même bénéfice fut doté, en 1376, par Guillaume Leenheere, et Jean Zeutric l'augmenta en 1430; la chapellenie de *Saint-Corneille* fut fondée par Jean de Prindael en 1373; celle de *Sainte-Elisabeth* date de 1378; celle des Sainte-Marguerite et Saint-Jean-l'Evangéliste de 1379 (Egide de Vivario); le chevalier Seg. van de Heetvelde et dame, dite Fraeyenbaert, fondèrent en 1384, la chapellenie de *Sainte-Croix;* la chapellenie de *Sainte-Barbe* date de 1388 (Jean de Saint-Trudone), la date de la fondation de *Sainte-Agathe* est inconnue; le bénéfice de *Sainte-Catherine*, fondé par Philippe Dreskens, fut incorporé au rectorat de l'église (¹); des fondations furent faites, en 1409, en l'honneur de *saint Josse* et, en 1428, en l'honneur de *saint Jacques*.

Les offices religieux de Saint-Nicolas étaient fort suivis, le peuple y venait en foule: *Magnus ad eamdem ecclesiam fidelium pro divinis audiendis assiduus convenit populus*, dit Sixte IV dans sa bulle « Inter causas multiplices » des ides d'avril 1472 (²). A l'instar de la collégiale de Sainte-Gudule, Saint-Nicolas avait les offices de chœur: on y chantait à certains jours toutes les heures canoniales *(de zeven getijden)* (³). Des fondations avaient été faites pour les droits de présence et d'assistance au chœur. De là des difficultés avec Sainte-Gudule, qui sans doute croyait y perdre de son prestige. Le souverain pontife de son autorité suprême a tranché la question. Le pape Sixte IV accorde aux proviseurs de Saint-Nicolas la libre disposition des biens fondés

(1) En 1580: Bulle du cardinal de Granvelle.

(2) Archives de l'église.

(3) Documents, t. III, p. 42.

pour le culte : *Auctoritate apostolica tenore praesentium perpetuo statuimus et ordinamus quod provisores ejusdem ecclesiae... de concensu duorum portionariorum ejusdem ecclesiae .. dicta bona mobilia et immobilia ac redditus... ad hunc usum convertant. ., plenam et liberam praefatis provisoribus... concedimus facultatem* (1). Il ne leur fallait nullement dans la suite, demander l'autorisation du chapitre de la collégiale: *Decani et capituli aut cujusumque alterius licentia super his minime requisita* (2). Il y a plus: le souverain pontife place Saint-Nicolas, pour que son décret ait tout son effet, sous la protection spéciale des abbés de Grimbergen et de Diligem et des supérieurs de l'abbaye de Caudenberg: il enjoint à ceux-ci, de son autorité suprême, d'y tenir la main. *Et nihilominus dilectis filiis in Grimbergen et Dijlegem monasteriorum abbatibus et praepositis praepositurae frigidi montis Bruxelle praedictae diœcesis (Sc. Cameracensis) per apostolica dicta mandamus quatenus ipsi...statutum et ordinationem hujusmodi, ubi, quando et quoties opus fuerit, solemniter publicantes, faciant illa inviolabiliter observari, et non permittant provisores ipsos super bonis praefatis vel contra statutum et ordinationem hujusmodi per quempiam, quomodolibet molestari* (3). C'est clair, net et tranchant Les citations prises dans le document pontifical prouvent surabondamment combien Saint-Nicolas grandissait à côté de l'insigne collégiale. En 1671, par la bulle (4) « *Exhibita siquidem nobis* », adressée à l'official de l'archevêque de Malines, Clément X a confirmé la bulle de Sixte IV de 1472, en faveur des proviseurs de Saint-Nicolas.

(1) Bulle de Sixte IV, *Inter causas multiplices.*
(2) Ibidem.
(3) Ibidem.
(4) Archives. Documents, t. I, p. 146.

III

Eglise du « Magistrat »

Si l'église Sainte-Gudule était l'église des princes, l'église Saint-Nicolas a été considérée comme l'*église du « magistrat »* de la ville de Bruxelles. Au décès d'un membre de ce « magistrat » en fonctions, les autorités firent célébrer à Saint-Nicolas un service funèbre solennel *(met stellen van baer, nieuw wasch, geluyd, behangen des autaers en het singhen der commendatien naer de misse)* (1), aux frais de la ville *(van weghens de magistraet van Brussel)* (2).

Dans les registres de 1690 à 1789, où les sacristains-prêtres (de costers, custodes) prenaient note des services célébrés en l'église Saint-Nicolas, nous trouvons les indications suivantes:

1693. 22 junii, uytvaert van den pensionaris (3) Grimberghs.
1694. 7 junii, van Godefridus Raes, Raetsman (4).
1694 8 junii, van den Rentmeester (5) Franciscus Bassery.
1696. 4 mey, van den Raetsman Philippus Van den berghen.
1700. 21 jan., van den Schepene (6) Eduard.

(1) Documents, t. VI, p. 77.
(2) Ibidem.
(3) Un dignitaire de la ville.
(4) Conseiller.
(5) Receveur.
(6) Echevin.

1760. 16 febr., van den borghemeester [1] deser stad.
1771. 22 febr., van den borghemeester van der dilft.
1774. 2 augusti, van den Rentmeester Sweerts.
1775. 23 jan., van den Rentmeester Godfurneau.
„ 27 junii, van den Raetsman Op den bosch.
„ 23 xber, van den borghemeester Esselens.
1779. 18 jan., van den thesaurier [2] de fierlant.
1781. 18 jan., van den Raetsman Van Roij.
1783. 2 8ber, van den Rentmeester Hofmans.
1786. 19 8ber, van den surintendent der Vaert [3] den baron Van Weerde.

Notons encore que le magistrat [4] faisait célébrer à Saint-Nicolas annuellement, au mois d'août, une messe en l'honneur des cinq patrons contre la peste.

---

(1) Bourgmestre.
(2) Trésorier.
(3) Surintendant du canal.
(4) Henne et Wauters. *Op. cit.*, t. III.

IV

Comment elle devint paroisse autonome

Comment la chapelle de Saint-Nicolas a-t-elle été administrée et comment est-elle devenue église paroissiale? Nous ne toucherons ici que les grandes lignes de cette histoire à travers les siècles; nous nous proposons de l'étudier de plus près dans une monographie plus étendue.

Il a été dit plus haut que le chapitre de Sainte-Gudule a été fondé par les princes souverains en 1047 [1]. Une grande puissance avait été donnée à la collégiale; sa juridiction s'étendait sur tout le territoire de Bruxelles et même l'autorité séculière lui avait accordé le droit d'avoir une prison que les archives appellent Boeyendael. Par la volonté des princes, les autorités constituées (conseil de Brabant, bailli (drossaert), amman, échevins de la ville) devaient lui prêter main forte à sa requête.

Toutes les chapelles étaient soumises à l'autorité du chapitre de Sainte-Gudule, Saint-Nicolas n'avait donc, pas plus que les autres chapelles, d'existence autonome.

A l'origine la chapelle de Saint-Nicolas n'eut qu'un seul « recteur », et la nomination au rectorat devait être faite par l'autorité chapitrale.

Le pape Alexandre III [2], en 1174, confirma les droits de

(1) Diplom Belg.
(2) Diplom. Belg.

Sainte-Gudule, et en 1201, nous trouvons une charte (1) de Henri I, confirmant à nouveau ces droits et ces privilèges, et obligeant les chapelles soumises à la tutelle du chapitre, à lui payer une taxe annuelle, *chacune selon son importance:* Saint-Nicolas payait de ce chef *soixante-deux pour cent* des sommes totales qui revenait à Sainte-Gudule.

En 1216, un certain Amelric avait été pourvu du rectorat de Saint-Nicolas sans la libre collation de Sainte-Gudule. D'où conflit. La bulle d'Alexandre III fut encore une fois officiellement et juridiquement confirmée « in judicio contrario ». Amelric se soumit à cette décision: il résigna librement ses fonctions. Les arbitres du chaptire, après délibération (2), décidèrent de donner sans contrainte (liberaelijck) le rectorat de Saint-Nicolas au prédit Amelric qui continua à administrer la chapelle sous le contrôle et l'autorité des chanoines.

Par le temps, un second bénéfice fut fondé à Saint-Nicolas et un *second rectorat y fut institué à côté du premier;* les deux recteurs furent appelés « Portionnaires » (Portionarii).

Les Recteurs célébraient dans leur église *les offices divins* en faveur et pour la facilité des fidèles qui demeuraient dans leur district, et le chapitre les autorisait d'y *prêcher*. Dans les archives (3) on trouve que déjà en 1324, le district de Saint-Nicolas est appelé paroisse (Pastorije); alors déjà il y avait « *eenen huijsarmen* « c'est-a-dire une admi-

(1) Diplom. Belg. et voir plus haut, p. 154.

(2) Archives de l'église. Documents, t. III, f° 506. Extractum ex registro albo Capituli D. Gudilae in quo f° IX recto habetur quod sequitur: Capitulum quintum de concordia inter capitulum et Amelricum presbyterum in cappela S. Nicolai.

(3) Documents, t. I, f° 95.

nistration de bienfaisance, telle que l'on n'en rencontre ordinairement que dans les paroisses autonomes.

En 1386, il y eut un accord (1) entre les portionnaires et le chapitre au sujet de la célébration à Saint-Nicolas des 7me, 30me et 1r anniversaires des défunts: on y trouve que personne ne pouvait être enterré à Saint-Nicolas sans autorisation du chapitre, et ce n'est que par faveur que le casuel ne retourne pas à celui-ci.

Au xve siècle, il y avait à Saint-Nicolas une vie religieuse intense: l'église était fréquentée par des foules nombreuses, qui venaient assister aux offices et *aux heures canoniales* (2) chantées solennellement par le nombreux clergé que les chapellenies fondées à Saint-Nicolas attachaient à l'église comme chapelains. Des difficultés surgirent de la part du chapitre. Sixte IV, par sa bulle de 1472 (3), donna la libre administration des biens aux proviseurs de Saint-Nicolas; pour cette administration ils étaient soustraits à la juridiction de Sainte-Gudule et placés sous la « protection » des abbés de Grimbergen et de Dileghem et du prieur de l'abbaye de Saint-Jacques sur Caudenberg: cette bulle reçut sa pleine exécution en 1473. L'église fut reconnue trop petite pour les fidèles nombreux qui la fréquentaient. On ajouta le chœur de la Vierge qui fut achevé en 1486.

En 1515 les proviseurs de Saint-Nicolas obtinrent du conseil de Brabant des lettres de « maintenue » confirmant la bulle de Sixte IV, et ils obtinrent le pouvoir de nommer, sans

(1) Docum. préc., f° 96 — Documents, t. I, p. 1. Pactum inter capitulum et capellanum Joannem de Woluwe. — Copie authentique des actes capitulaires de Sainte-Gudule.

(2) De dagelijksche getijden die aldaer gesongen worden Doc., t. I, p. 98.

(3) Voir les extraits de cette bulle, plus haut, p. 159.

intervention du chapitre, des hommes salariés pour renforcer les « chori » aux heures canoniales, avec le pouvoir de les relever de ces fonctions. Il y avait eu procès à l'occasion de la démission d'un nommé Willem Pistoris [1].

Ce ne fut qu'en 1541 que les portionnaires de Saint-Nicolas obtinrent l'autorisation d'administrer dans leur église les *sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.*

En 1580, *les deux rectorats* furent réunis *en un seul rectorat* sur la tête de *Jean de Brouwere* qui devint ainsi le premier *curatus* de Saint-Nicolas. Le cardinal Antoine de Granvelle avait fait des deux bénéficia, par bulle du 15 mars 1580 [2], un *beneficium curatum* ou une *cure.*

Après les troubles religieux de 1579, l'église avait été rendue au culte et rouverte pour être bientôt après proclamée temple calviniste: c'est là, en effet, que les calvinistes enseignèrent leurs doctrines. Jean de Brouwere, prêtre courageux et digne, fit tout son devoir en ces circonstances; il fut jeté en prison à Vilvorde, avec Jean Hauchin, doyen de Sainte-Gudule, plus tard archevêque de Malines, avec Pierre Fabry, pléban, et plusieurs autres.

Le calme revint en 1585; le culte fut restauré dans les églises profanées. *Jean de Brouwere* fut *curé* de Saint-Nicolas jusqu'en 1596, époque où il devint chanoine de Sainte-Gudule. Il eut pour successeur Maître *Charles De Kersmaker* [3], S. T. L., qui démissionna en 1607, et fut remplacé par David Vermanden, J. C. L ; celui-ci, en 1609, devint curé

(1) Archives de l'église. Doc., t. I. — Copie des actes du chapitre de Sainte-Gudule.

(2) Archives de l'église, *Bulla Granvellana.* Doc., t. III, p. 412.

(3) Ce De Kersmaker fut accepté par les marguilliers pour être présenté à « nomination » au chapitre, après qu'il eut *prêché deux fois* pour se faire apprécier (om sich te laeten hooren).

de Notre Dame de la Chapelle et Egide Estrickx, S. Th. L., curé de Cobbeghem, lui succéda.

Jusqu'à cette époque, le curé de Saint-Nicolas ne pouvait pas administrer *tous les sacrements*. Sous l'administration d'Egide Estrickx, les paroissiens de Saint-Nicolas envoient à l'archevêque de Malines, Matthias Hovius, une requête tendant à obtenir le pouvoir d'administrer tous les sacrements paroissiaux (baptême, extrême-onction et mariage). Mathias Hovius, le 26 mai 1618, fait droit à leur demande et accorde au curé de Saint-Nicolas de ne plus devoir se soumettre, pour l'administration des sacrements paroissiaux, à l'autorité de Sainte-Gudule « *quatenus opus est p̃nti scripto absolvi-* » *mus a juramento Decano et cp̃tlo et forsitan etiam* » *Plebano S. Gudilae ordinario jure nobis subditis for-* » *sitan in contrario factis* (1).

Le chapitre canonial, se croyant lésé dans ses droits, s'adressa au nonce apostolique et à l'archiduc Albert. Enfin, en 1622, intervint le fameux concordat (2) entre le chapitre et Saint-Nicolas, où il fut stipulé que « le curé de Saint-» Nicolas pourra administrer les sacrements paroissiaux dans » les limites de sa paroisse et seulement dans sa propre » église et non point dans les chapelles qui se trouvent » dans son district ; que le *Pléban* se réserve le droit » d'administrer ces sacrements à *Saint-Nicolas ;* que les » paroissiens de Saint-Nicolas auront toujours le droit de

(1) L'original de cette pièce avec le sceau de l'archevêque dans les archives de Saint-Nicolas. La pièce est datée de Grammont, qui appartenait alors à l'archevêché de Malines. Documents, t. I, p. 87vo. Dans le même écrit l'archevêque accorde le même pouvoir à l'église Saint-Jacques.

(2) *Archives de l'église*: Concordatum inter capitulum S. Gudilae Bruxellis et ecclesias S. Jacobi de frigido monte et S. Nicolai super administrationem sacramentorum a° 1622.



Cliché Walschaerts

Armoiries de Jodogne, curé de Saint-Nicolas (1698-1721).

„ s'adresser pour ces sacrements au pléban et à ses vicaires; „ que le curé de Saint-Nicolas viendra, en signe de dépen- „ dance du chapitre, avec les notables de son district, à „ Sainte-Gudule, le deuxième jour de Pâques, pour prendre „ processionnellement les saintes huiles; qu'il continuera, „ comme par le passé, à comparaître avec son clergé, une „ fois par an, la veille de la nativité de saint Jean, devant „ le chapitre; qu'il paiera annuellement au pléban 100 (1) „ florins. „

En 1631, Egide Estrickx devint chanoine de Saint-Bavon à Gand et fut remplacé par Jean Beydaels, S. Th. L. Celui-ci, pendant son administration, en 1643, vit l'archevêque de Malines, Jacques Boone, approuver *propter bonum pacis* le concordat de 1622. On n'est pas au bout des difficultés et le 22 novembre 1644, le fameux concordat, à la requête du chapitre, est frappé de « *condemnatie volontaire* » (2) dans le conseil de Brabant. Au chapitre étaient toujours encore réservées la *nomination* du curé et la *collation* des chapellenies sur *présentation* faite par « ceux de Saint-Nicolas ». Plus d'une fois il y eut des conflits à ce sujet.

En 1650, Thomas Philippe De Meurant avait succédé à Estrickx et en 1657 il fut remplacé par Jean Bernard Van der Willigen. Celui ci meurt en 1698 et le chapitre, sans attendre la présentation de la part des notables de Saint-Nicolas, nomme au poste vacant Georges Jodogne (3), très digne d'ailleurs et très savant curé de Saint-Amand-sur-l'Escaut. Les marguilliers et les notables de Saint-Nicolas s'oppo-

(1) Le florin est compté à 20 stuferos (le flamand *stuiver*) monetae Brabantiae. Ce détail se trouve stipulé dans l'acte.

(2) Archives de l'église. Doc., II, f° 106vo.

(3) Documents, t. III, n° 63, f° 278.

sent (1) à la prise de possession de Georges Jodogne, et nomment à Saint-Nicolas, eux, sans reconnaître le chapitre (2), N. Verslijpen, S. T. L., desservant de la plébanie Cette situation tendue ne dura que fort peu: N. Verslijpen fut promu au décanat et à la plébanie de Courtrai, et Georges Jodogne, la cause ayant été portée devant le conseil souverain, fut accepté et sa nomination ratifiée par l'archevêque de Malines, le 20 mai 1699, salvo jure *capituli* et *aedituorum* S. Nicolai.

Georges Jodogne, tout en étant curé à Saint-Nicolas, fut chargé par l'archevêque Guilielmus a Precipiano de la censure des livres et fut fait examinateur synodal; il eut le titre de protonotaire apostolique et *en exerça les fonctions* (3) en effet, l'internonce des Pays-Bas et de Bourgogne, Vincent Santini, et son successeur, N. Spinelli, le constituèrent au nom du siège pontifical examinateur de ceux qui se destinaient aux missions apostoliques.

Les armoiries de Jodogne sont conservées; restes d'un vitrail de Saint-Nicolas, on les voit aujourd'hui dans le vitrail de la sacristie de l'église de Notre-Dame du Finistère. Ses armoiries portent une devise en *langue grecque:* ΠΑΝΤΑ ΝΥΤΤΟΥΣΙ.

En 1704 (4) le curé Georges Jodogne et les marguilliers envoient une requête au pontife suprême pour prier le Saint Siège de séparer «entièrement» l'église Saint-Nicolas de l'église-mère des SS. Michel et Gudule et de lui donner plein et entier pouvoir *d'inhumation*. Rome a ren-

(1) Documents, t. III, p 284.
(2) Ibid., p. 280 (nº 64).
(3) Archives de l'église. Handboek Mertens, III
(4) Docum., III, p. 290.

voyé cette requête à Malines à l'archevêque, celui-ci la remit au chapitre qui introduit une protestation auprès du conseil souverain du Brabant. Et dans les actes (accords, autorisations, etc.) [1], le doyen et le pléban continuèrent à appeler l'église Saint-Nicolas « leur » église.

A la mort du curé Jodogne, survenue en 1721, il y eut encore une fois désaccord. F. E. Brabant, vicaire de Saint-Nicolas, fut patroné d'une part, d'autre part on voulut promouvoir à la cure vacante N. de Brabander, vice-pléban. L'archevêque cardinal Thomas Philippe trancha la question, d'autorité, en faveur de Brabant qui fut nommé, non curé, mais « desservitor », et ce ne fut qu'en 1747, à la mort de Brabander que, de commun accord, Brabant fut confirmé dans ses fonctions (le 6 mai), par les commissaires du conseil souverain. Il fut statué alors qu'à la vacature, les marguilliers devraient présenter trois candidats aptes (nutte en bequaemen) avant trois mois; passé ce délai, le chapitre aurait le droit de nomination, sans aucune intervention préliminaire des proviseurs de Saint-Nicolas ( ).

F.-E. Brabant meurt le 29 novembre 1749. Eg. J. De Maeyer, vicaire de Haeren fut, sans présentation préalable, nommé par le chapitre de Sainte-Gudule. Le cardinal Thomas Philippe a ajouté aux lettres de nomination une apostille [3] notifiant que ces lettres avaient été expédiées « contra jus et morem antiquum » puisque depuis le 14 mars 1580 le rectorat de Saint-Nicolas était un « verum beneficium curatum et perpetuum »; que ces lettres sont déclarées non advenues « rejicimus tamquam, irritas, inanes » mais que

(1) Archives.

(2) Document.

(3) Ibidem.

néanmoins il permet que Eg. J. De Maeyer se présente avec les candidats présentés par le chapitre aux examinateurs synodaux (25 février 1750). Eg. De Maeyer fut confirmé comme curé de Saint-Nicolas. Il vécut jusqu'au 4 janvier 1759. Phil. Dewint, vicaire de Saint-Nicolas, lui succéda le 19 janvier. Celui-ci fut élu en 1772 président du collège Mily, appelé aussi collège de Luxembourg, de l'Université de Louvain. L'archevêque de Malines, Joannes Henricus, nomma immédiatement, jusqu'à provision définitive selon les règles établies, J. De Backer, vicaire, comme « desservitor ». Le 4 juin de cette même année 1772, le curé de Dilbeek, Laurent Millé, fut promu à la cure de Saint-Nicolas, mais peu après, en 1775, il devint chanoine de Sainte-Gudule (¹).

Jean Mertens, curé de Rhode-Sainte-Agathe, succéda à L. Millé comme curé de Saint-Nicolas. Le 21 novembre 1793, Jean Mertens, tout en demeurant curé, fut doté par François II empereur et duc de Brabant, d'une prébende canoniale de la première fondation de Sainte-Gudule, et le cardinal de Frankenberg, archevêque de Malines, en fit son official et juge ordinaire « per praeventionem » pour tout le duché de Brabant. Cette situation ne devait guère durer. Lors de l'invasion française, en 1794, le curé de Saint-Nicolas fut privé de la prébende et de tout le reste; pendant ces jours néfastes il ne voulut point quitter ses chers paroissiens; il refusa énergiquement le serment que les républicains exigeaient; il dut se cacher et vivre comme quelqu'un dont la tête est mise à prix; avec son vicaire P. H. Ausloos, il continua à administrer la paroisse. Curé et vicaire, portèrent, au péril de leurs jours, les suprêmes consolations

(1) Le cardinal de Franckenberg nomma L. Millé, en 1781, doyen du district de Bruxelles.



Cliché Walschaerts

Statue de Notre-Dame de la Paix (non habillée) qui se trouve à Saint-Nicolas depuis la fin du XVIe siècle (1585).



Image de Notre-Dame de la Paix, vêtue de précieuses dentelles, ayant sur la tête la couronne monumentale et portant en mains avec le sceptre le rameau d'olivier (branches d'argent à olives d'or).

aux moribonds et se conduisirent héroïquement pendant cette triste fin du XVIII[e] siècle (1).

En 1802 lors du rétablissement du culte catholique et la réorganisation des paroisses, l'église Saint-Nicolas, survivant comme par miracle (2) à la tourmente, fut déclarée église paroissiale par l'archevêque de Malines de Roquelaure. Mertens fut nommé curé de Notre-Dame de la Chapelle, et P. Ausloos devint curé de Saint-Nicolas. Il fut curé jusqu'à sa mort en 1816. Pendant le XIX[e] siècle, sous le régime moderne, furent successivement curés à Saint-Nicolas: J J. Brabant (1816-1818); Geessels G. J. (1818-1820); De Raeymaecker (1820-1839); Schoonejans D. (1839-1855); Van Cauwelaer J. B. (1855-1879); De Coninck (3) (1879-1881); Quirini M. (4) (1884-1896); Walravens J. (1896-1901); Remes Edm. depuis le 31 décembre 1901).

---

(1) Archives de l'église. Handboek Mertens, III.

(2) Nombreux documents.

(3) M. De Coninck devint directeur des Dames du Sacré-Cœur à Jette-Saint-Pierre.

(4) M. Quirini devint en 1896, curé de la paroisse royale de Saint-Jacques sur Caudenberg.

V

Les importantes confréries

A Saint-Nicolas, centre religieux important, il s'est formé, dans la suite des temps, plusieurs confréries qui ont pris à Bruxelles une grande extension.

Une confrérie (confraternité) est une société de plusieurs personnes pieuses, établie pour honorer particulièrement un mystère ou un saint, et pour pratiquer les mêmes excercices de piété et de charité. Plusieurs sont approuvées et confirmées par des bulles papales qui leur donnent une existence canonique et leur accordent des faveurs spirituelles.

Parmi celles qui ont eu une véritable célébrité, nous pouvons en citer surtout trois: *la confrérie de Notre-Dame de la Paix*, celle *du Saint Sacrement* et celles *des fidèles trépassés*.

« *Confrérie de Notre Dame de la Paix* ». Il n'existe pas à Bruxelles de confrérie ayant date certaine, qui soit plus ancienne que celle de Notre-Dame de la Paix. Dès 1143, l'église de Saint-Nicolas devint un sanctuaire renommé où l'on honorait et invoquait la Vierge Mère de Dieu, sous le titre de *Notre-Dame de la Paix*, et où, dès lors, s'établit sous le même vocable, un confraternité pieuse en son honneur. La dispersion des archives de cette confrérie, dit Van Cauwelaer, qui ont été égarées dans les mortuaires des derniers prévôts, ne nous permet pas d'en suivre exac-

Cliché Walschaerts

Première page du manuscrit du xv[e] siècle : on y voit le but de l'institution de la confrérie du Saint-Sacrement et les noms des « douze » (premiers membres fondateurs).

tement la marche et d'en rechercher tous les développements.

Dans le moyen âge (1) cette confrérie était une association puissante. Pendant plusieurs siècles, ce fut par les soins de ses membres, que s'organisa la procession annuelle de la châsse de Basse-Wavre. A la suite d'un concordat, du 28 février 1488, les prévôts furent installés à côté des marguilliers, dans le nouveau chœur de la Vierge.

Cette confrérie ne périt point pendant les troubles du XVIe siècle; supprimée par Joseph II (décret du 8 avril 1786), elle se relève aussitôt le 30 mai 1787 et ne disparut, enfin, après six siècles et demi d'existence, que dans le cataclysme social de la fin du XVIIIe siècle.

Elle ne se reforma que lentement, au commencement du XIXe siècle. On a célébré avec pompe son *septième jubilé séculaire*, en 1842, et Son Eminence le cardinal Sterckx, archevêque de Malines, la réérigea par bref du 5 septembre 1843; la réinstallation dans l'église Saint-Nicolas ne s'en fit qu'en 1859 et elle n'obtint sa forme définitive qu'en 1863 (2).

La statue primitive de Notre-Dame de la Paix, dont aucun document ne nous a conservé la forme, était célèbre et vénérée. Elle fut mise en pièces et brûlée par les Iconoclastes, devant l'hôtel de ville, le 3 mars 1584 (3).

(1) Docum., III, f° 470. Waerachtig verbael en geschiedenisse van de mirakelen en wonderheden die geschiet sijn inde parochiale kercke van den H. Nicolaus binnen deser stadt Brussele door de voorspraecke ende aanroepinghe van de H. Maeget ende Moeder Godts Maria van Peijs, ten tijde aldaer was en stonde de Casse van Waver.

(2) Archives. Pièces authentiques. *Notice historique*, par VAN CAUWELAER. Voir plus haut, p. 151.

(3) Archives. SMET. *Kerckelijcke Historie*. — MANN. *Histoire de Bruxelles*, etc

La statue que nous possédons aujourd'hui date de 1585. Des fidèles lui ont fait de nombreux legs pieux: on admire les vieilles dentelles [1] (voile et manteau) qui datent du XVIIIe siècle.

Nous donnons ici, à *titre documentaire*, la photographie de la statue de Notre Dame de la Paix, recouverte des dentelles de Bruxelles; celles-ci ressortent bien sur le fond soie vieil-or.

* * *

L'insigne confrérie du Saint-Sacrement fut fondée à Saint-Nicolas le 9 juin 1482. C'était à l'origine une réunion sacerdotale eucharistique de douze prêtres (en mémoire des douze apôtres) et *seulement de douze*. Quand l'un des douze venait à disparaître, le nombre était complété. Un précieux manuscrit du XVe siècle, que les archives de Saint Nicolas conservent, donne les statuts [2] de la confraternité, la liste des douze fondateurs [3], la liste des membres prêtres [4] qui se sont succédés et une liste nécrologique [5] (jusqu'en 1604). Peu après la fondation, les fidèles y furent admis [6] pour former avec les « douze » une association de prières et de charité. Parmi les douze, dans la suite des temps nous relevons beaucoup de dignitaires ecclésiastiques, des

(1) M. Van Overloop, conservateur en chef des musées royaux, prépare un travail sur les dentelles de Bruxelles, il y sera spécialement traité des dentelles de Notre-Dame de la Paix.

(2) Ms. p. 1, (latin).

(3) Ibidem, p. 12.

(4) Ibidem, p. 13.

(5) Ibidem, p. 19.

(6) Ibidem p. 23. Les statuts en flamand.

évêques, le haut clergé de Sainte-Gudule, les abbés mitrés des grandes abbayes des environs de Bruxelles. D'après les statuts, quatre fois par an, des jeudis déterminés, il y avait en l'église Saint-Nicolas un office très-solennel en l'honneur du Saint-Sacrement; les « douze » avaient l'obligation d'y assister à l'autel. Le jeudi de l'octave du Saint-Sacrement il y avait procession solennelle autour de la paroisse.

Cette insigne confrérie célébra, en 1682, avec grande pompe son jubilé deux fois séculaire.

Une chose tout à fait remarquable c'est que cette confrérie du Saint-Sacrement reçut l'approbation pontificale et son agrégation à la confrérie établie à Rome, *vingt ans plus tôt* que la confrérie du Saint-Sacrement de l'insigne collégiale de Saint-Martin à Liége, si célèbre pourtant dans l'histoire de l'église et particulièrement dans les fastes du Saint-Sacrement par l'institution de la Fête-Dieu en 1246. Ce fut le 26 juin 1551, la cinquième année du pontificat de Jules III, que la confrérie établie à Saint-Nicolas reçut une existence canonique (1). Ce fut le cardinal Marcellus Cervins (2) qui, au nom du Saint-Siége, envoya les lettres authentiques, à la demande de Martin Cuper (de Cuypere), évêque de Chalcédoine, auxiliaire de l'évêque de Cambrai, et l'un des douze (3) membres prêtres. Dans la bulle on lit: « pro confraternitate *erecta* in ecclesia Santi Nicholai » oppidi Bruxelleñ, dummodo similis gratia alteri per nos » in praefato oppido Bruxelleñ Cameraceñ diœcesis con-

(1) Archives de l'église.

(2) Le cardinal Marcellus Cervins devint bientôt pape sous le nom de Marcellus II.

(3) Ms. liste des membres.

„ cessa non fuerit „ (1). On peut en conclure que la confrérie du Saint-Sacrement, érigée à Saint-Nicolas, était *la première à Bruxelles* (2), ou du moins la première qui a reçue de Rome l'institution canonique.

La collégiale de Saint-Martin n'a obtenu la même faveur que le 22 décembre 1573, par lettre authentique envoyée par le cardinal Alexandre Farnèse (3), à la demande du chapitre et des chanoines (ad instantiam capituli et canonicorum collegiatae ecclesiae S. Martini civitatis Leodiensis) et ce, non point pour une confrérie *érigée* déjà (erecta), comme à Saint-Nicolas à Bruxelles, mais pour une confrérie *à ériger* (erigenda) (4).

L'insigne confrérie du Saint-Sacrement de l'église Saint-Nicolas périt à la fin du XVIIIe siècle et ne fut point rétablie.

* * *

La confrérie pour le soulagement des fidèles trépassés (dite: confrérie des âmes), établie à Saint-Nicolas, à la fin du XVIe siècle (1597), est la première confrérie, érigée sous cette dénomination, non seulement à Bruxelles, mais dans tous les Pays-Bas. Cette confrérie doit son origine à quelques pieux fidèles de la paroisse qui, après les troubles

(1) La bulle inscrite dans le même manuscrit où se trouvent les statuts et les listes.

(2) Depuis 1370, il y avait à Bruxelles une grande dévotion au Très Saint-Sacrement de miracle, qui depuis ce temps fut comme le Palladium de la cité.

(3) Cardinal Alexandre Farnèse mourut en 1589.

(4) BERTHOLET. *Histoire de l'institution de la Fête-Dieu*, 3e édit. Liége, Oudart, 1846. Dans l'annexe de l'ouvrage: *Preuves et pièces justificatives*, p. XIV.

religieux de cette époque, s'associèrent dans le but de pratiquer diverses œuvres de piété et de charité (1). C'était en 1597 et Charles De Kersmaeker était curé de Saint-Nicolas. Cette association, placée d'abord sous la protection des saints Apôtres, fut reconnue par bref du pape Clément VIII, le 3 novembre 1599 (2). Parmi les œuvres de piété et de charité, les membres de cette association choisirent de préférence « le soulagement des âmes du Purgatoire », et tous les lundis ils firent chanter à l'autel de Saint-Pierre-aux-liens, une messe solennelle qui eut constamment le privilège d'attirer un grand concours de fidèles à l'église Saint-Nicolas.

L'archevêque de Malines, Jacques Boone, érigea cette pieuse association en confrérie des âmes sous le titre de Saint-Pierre-aux-liens. L'octroi canonique fut accordé par bref du 27 octobre 1624 (3). Urbain IV, le 1 septembre 1627 lui accorda plusieurs indulgences. Le pape Clément XIII (4) l'agrégea, le 25 février 1726, à l'archiconfrérie des âmes, érigée en 1594, à Rome, sous le titre de Notre Dame de l'intercession en l'église Saint-Blaise.

Un registre richement relié conserve sur parchemin les armoiries artistement miniaturées (5) et les autographes d'un grand nombre de personnages princiers et de dignitaires de l'église qui en ont fait partie.

La confrérie supprimée par Joseph II en 1786, se releva le 30 mai 1787; elle fut emportée par la tourmente française en 1797. En 1804, elle fut rétablie.

(1) Confrérie des âmes établie en l'église Saint-Nicolas. Bruxelles 1824.

(2) Archives de l'église.

(3) Ibidem.

(4) Ibidem.

(5) Les archiducs Albert et Isabelle, des archevêques, des Holstein de Mérode, des abbés mitrés, etc.

VI

La tour de Saint-Nicolas. Beffroi de la ville

« En tête de la nef de l'église Saint-Nicolas, disent Henne » et Wauters, se dressait, dès le XII[e] siècle, une tour impo- » sante » (1).

La tradition a toujours reconnu la tour de Saint-Nicolas comme étant le *Beffroi de Bruxelles.*

Le beffroi était la tour où le « magistrat » suspendait la « banclocke » (campana banalis), qui convoquait les échevins aux assemblées délibératives et les bourgeois aux élections communales; c'était comme le signe sensible de l'affranchissement des communes.

La charte d'affranchissement fut octroyée à la ville de Bruxelles en 1229. Le droit de « banclocke », un des droits communaux les plus importants, lui fut donc accordé alors. Et pour suspendre la cloche il fallait *une tour.*

La ville de Bruxelles a-t-elle élevé une tour ou *beffroi*. comme l'ont fait Bruges, Gand et tant de villes des Flandres, du Hainaut et de l'Artois? ou bien, a-t-elle, comme on l'a fait dans d'autres villes, utilisé simplement et immédiatement une tour existante pour en faire officiellement *la tour communale?* Dans ce dernier cas, la tour de Saint-Nicolas était la seule que l'on put utiliser; cette tour, sur l'origine de laquelle on n'a pas jusqu'ici de données certaines, existait,

(1) *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 108

tandis que les tours jumelles de Sainte-Gudule ne sortaient que lentement de terre (de 1226 à 1273); du reste, sa position centrale la désignait à cet effet.

Dans son « historia sacra et profana » ([1]), Corneille Van Gestel écrit à propos de Bruxelles:

« Sexta parochialis ecclesia S. Nicolai, in foro inferiori, » ubi *turris pridem mirae antiquitatis in qua banalis* » *urbis campana.* » A l'église paroissiale de Saint-Nicolas, il y avait (pridem) autrefois une tour très ancienne où se trouvait *la cloche banale de la ville.* Van Gestel écrit en 1725: la tour de Saint-Nicolas (disparue à la chute de 1714 ([2]) n'existait plus; mais le souvenir en était tout vivant. Aurait-il pu écrire ce qui précède sans être contredit, si réellement la tour n'avait pas été le beffroi dans le sens que l'on attache généralement à cette dénomination?

M. Desmarez, archiviste de la ville de Bruxelles, vient de publier une fort intéressante étude sur *l'ancien beffroi de la ville de Bruxelles* ([3]) Il fait une savante dissection d'un précieux rouleau de parchemin des archives de la ville. C'est un compte que les trésoriers de la ville rédigèrent au mois d'octobre de l'année 1405. Le nom de « beffroi » y est donné à un édifice qui était attenant à ce qui était *alors* la maison communale *(ane der stadhuus)* ([4]).

(1) Corn. Van Gestel. *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, Hagae comitum. Van Lom. bibl. MDCCXXV, II, p. 29.

(2) La tour de Saint-Nicolas fut renversée en 1367 par un ouragan; rebâtie, elle fut détruite par le bombardement de 1695; recontruite encore, elle s'effondra en 1714 et disparut définitivement.

(3) Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, XXI, 3e et 4e livraisons, 1907, pp. 463 à 475.

(4) L'ancien beffroi de la ville de Bruxelles (bulletin tiré-à-part), p. 7, *van allerhande coste ane der stadhuus*.

Voici le texte en question:

« *Item, Heinrec Breynart van der vane ende appele die* „ *steet opt torreken jeghen (de) sterre, te verguldene, ende* „ *van vijf werven de beelden voere Dbeelfroet scone te* „ *makene 13 s. g. vleems valent 2. s. 7. d. g.* „ (1) c'est-à-dire „ Payé à Henri Breynart la somme de 2 sous 7 deniers „ pour avoir doré la girouette et la boule de la tourelle en „ face de l'Etoile et pour avoir nettoyé cinq fois les statues „ qui se trouvent devant le *beffroi.* „ et plus loin, dans le même document, il est fait mention du salaire payé aux deux veilleurs sur *la tour de Saint-Nicolas.* « *Item de 2 wechteren op Sint Claes torre ende 1 ter Cappellen* „ (2).

« *Beffroi* et *tour de Saint-Nicolas,* dit M. Desmarez, sont „ donc des édifices parfaitement distincts „; et voici la conclusion de son étude: « Il ressort à toute évidence du „ compte rédigé, en 1405, par les trésoriers de la ville que „ le beffroi était *à ce moment là* une tour faisant corps „ avec l'hôtel de ville, ou tout au moins, attenante à l'édi- „ fice. Nous estimons que cette tour fut désaffectée, en „ tant que beffroi en 1440, lorsqu'il fut question de bâtir „ l'aile occidentale de notre palais communal et de donner „ à l'ensemble du monument une tour proportionnée à son „ étendue „ (3). Notons que M. Desmarez dit: « *à ce mom-ment là* „, c'est-à-dire lorsque ce compte fut rédigé (1405).

Le compte de 1405 a certes une très grande valeur, mais suffit-il pour renverser d'un coup la tradition jusqu'ici incontestée? Pourrait-on en conclure que la tour de Saint-Nicolas ne fut pas réellement le beffroi ou *tour communale?*

(1) Ibidem. p. 8.
(2) Ibidem. p. 9.
(3) Iibdem. p. 17.

Ne serait-il pas étonnant qu'il n'y ait absolument aucun document, à part ce compte, où il soit fait mention de ce *beffroi* attenant à ce qui était, à la fin du XIVe siècle, l'hôtel de ville? Peut-on supposer qu'une ville comme Bruxelles, ayant déjà alors de l'importance, se fût contentée d'une tour tout à fait insignifiante et dont il n'est fait mention nulle part? Aucune indication dans le document de 1405 ne vient nous dire ce qu'était cet édifice qui est appelé *Dbeelfroet*. Ne l'a-t-on pas appelé ainsi dans ce compte, tout simplement parce qu'il se trouvait « *ane der stadhuus* » ? Ne peut-on pas raisonnablement supposer que cet édifice était un édifice *provisoirement* utilisé pour y suspendre la « *banclocke* », en attendant que l'admirable tour de l'hôtel de ville fût achevée? celle-ci ne fut surmontée de l'archange d'or que vers le milieu du XVe siècle (²). Nous disons « *provisoirement* ».

En effet, la tour de Saint-Nicolas, ou du moins la partie supérieure de la tour, a été renversée par un ouragan en 1367, et il est tout à fait probable *qu'à ce moment là* le magistrat ait *construit* un édifice, ou ait *utilisé* un édifice déjà construit, pour y suspendre la « campana banalis ».

* * *

On pourrait nous dire que la tour de Saint-Nicolas a toujours été désignée dans les quelques documents des siècles qui précèdent le XVIe, par la dénomination de *turris S. Nicholai*, et n'était pas appelée *beffroi*. Faut-il s'en étonner puisque cette tour se trouvait au chevet de *l'église Saint-Nicolas* ?

(1) 1445.

La première mention du mot *beffroi*, appliqué à la tour de Saint-Nicolas, semble ne pas remonter au delà de la première moitié du XVIe siècle, dit M. Desmarez (1). Nous ne possédons point jusqu'ici de document plus ancien où il se rencontre ainsi.

Le document (2) datant de 1533, où le mot *beffroi* se trouve employé pour désigner la *tour de Saint-Nicolas* est une convention entre la ville et l'église Saint-Nicolas. Il démontre clairement que, si la tour de Saint-Nicolas n'avait peut-être plus, depuis l'effrondrement de 1367, la « *banclocke* », elle n'en était pas moins la *tour communale*. Nous y lisons en effet: *Dbeelfroit staende aen de voirs. Kercke van Sinter Claes der voirs. Stadt alleene toebehoirende*, c'est-à-dire « beffroi se trouvant à ladite église de Saint-Nicolas, appartenant exclusivement à ladite ville ». Dans ce beffroi étaient appendues à côté des cloches de l'église, les cloches de la ville: *van den clocken der voirg. stadt oft van den clocken der kercken toebehoirende, die daer innc hangende sijn ende die men daerinne nog hangen sal*, c'est-à-dire « des cloches de ladite ville ou des cloches de l'église, qui y sont suspendues, et qu'on y suspendra encore. » Du chef de ces cloches des dégâts étaient survenus au beffroi: un accord se fait entre la ville et l'église d'après lequel les frais occasionnés par ces dégâts seront supportés également (à part égale) par la ville et par l'église: *hebben eendrachtelijck gesloten, overgedragen ende geordineert dat men Dbeelfroit... gelijckelijck metter berrender keersen bestaden*

(1) *Op. cit.*, p. 13.

(2) Archives de la ville: Percquementboeck mette taetsen, fol. 221. — Archives de l'église: Documents, t. I. — Ligger der kerckegoederen, t. II, f° 396.

sal te makenne (1) *op te ordonancie ende condicien alreede daerop gemacckt, ende den cost daertoe behorende selen de voirs. stadt ende kercke betalen half ende half*, c'est-à-dire « ont conjointement décidé, arrêté et ordonné, qu'on mettra » en adjudication, de commun accord, à l'extinction des » feux, les travaux du beffroi... aux ordonnances et conditions » déjà faites là dessus, et que la ville et l'église paieront » par moitié les frais résultant de là » Dans cette même convention, on s'accorde à construire à frais communs *une horloge*, mais l'entretien en incombera *à la ville seule.*

* * *

On conserve aux archives de Saint-Nicolas (2) un vieux document non daté, mais qui est de la fin du XVIe siècle, ou certainement du commencement du XVIIe. Dans ce document, la tour de Saint-Nicolas est appelée tantôt « *thoren* » et tantôt « *belfroijdt* ». La pièce, signée par les doyens des métiers, est intéressante à étudier. Le magistrat, en vue des réparations nécessaires à la tour, avait commissionné des experts et demandé leur avis sur les travaux à effectuer. Voici la suscription : *Voor ordre van den Heere Magistract deser stadt Brussele hebben wij ondergê dekens ende andere van het Timmerlieden ende metsers Ambacht binnen Brussele gevisiteerd den toren van Ste Nicolaes ende het ghene daer van dependeert midtsgaders die reparatie daer toe noodich*, c'est-à-dire « Par ordre du magistrat de

(1) *te makenne.* Peut-être, dit M. DESMAREZ, *op cit.*, pp. 15 et 16, s'agit-il d'une recontruction ou de grosses réparations, à moins qu'il ne s'agisse tout simplement d'une construction nouvelle sur des bases existantes.

(2) Archives de l'église. Documents, t. I, p. 45.

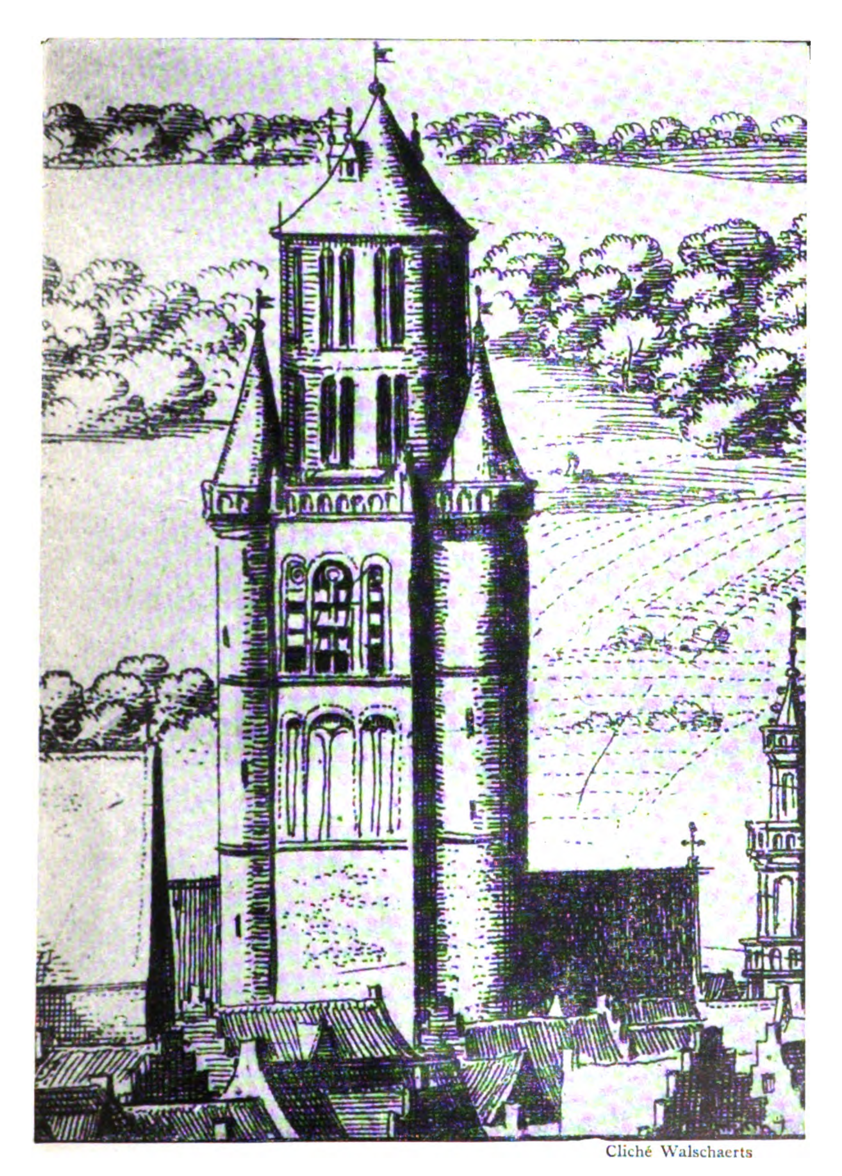
„ Bruxelles, nous soussignés doyens et autres des métiers „ des menuisiers et des maçons de Bruxelles, avons visité „ la tour de Saint-Nicolas et ce qui en dépend pour les „ réparations y nécessaires. „

La pièce porte onze signatures. Elle est bien authentique et originale. Elle est barrée dans plusieurs de ses parties, et porte dans les marges les modifications apportées aux avis des experts, par les commissaires de la ville, Leo van Heil, architecte, et Vincent Anthonii, ingénieur.

Il se trouve dans ce document des données qui jettent une vive lumière sur la construction défectueuse de la tour depuis son rétablissement après le désastre de 1367. Les experts commencent leur inspection par le haut.

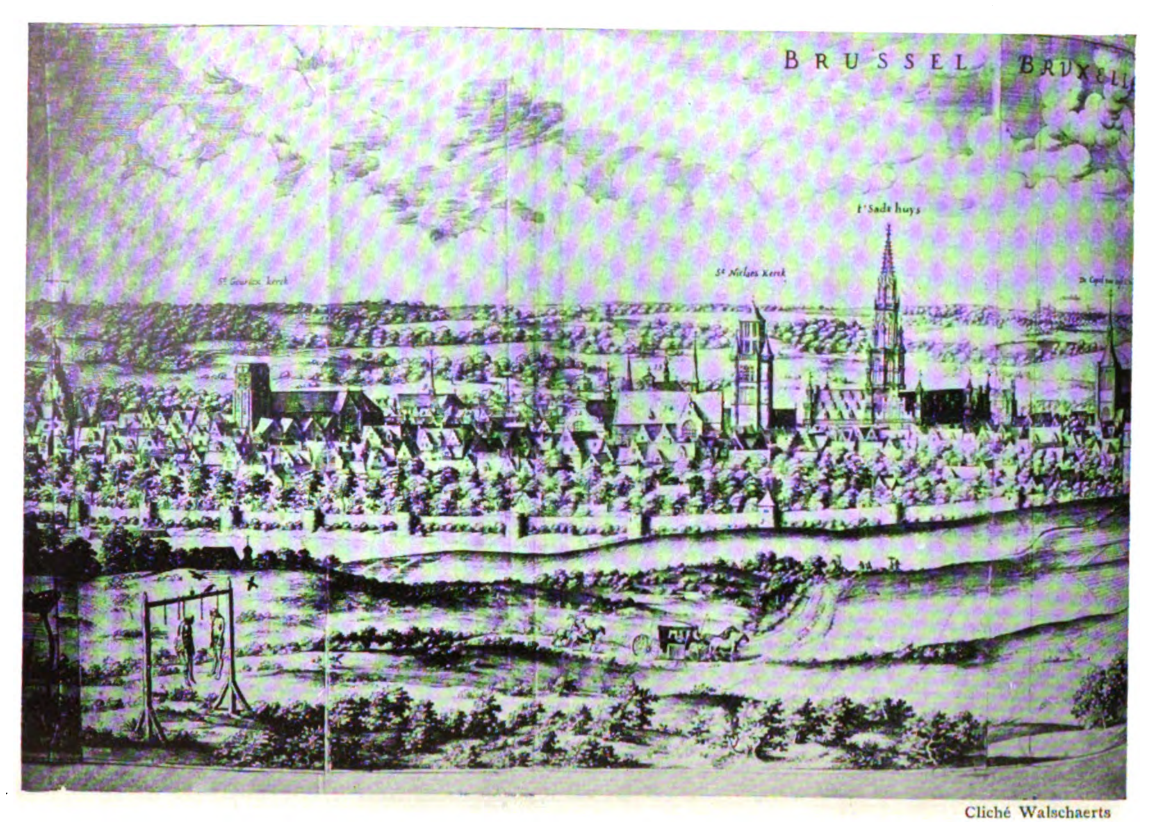
La partie supérieure est mal conçue: ce n'est qu'un enchevêtrement de bois de sapin *(ien eengewerckt sperren);* il faut remédier à cet état de choses pour éviter les accidents que peuvent occasionner le poids et le mouvement des cloches. Le faîte *(die cappe)* n'est point solidement ajusté à la maçonnerie. Plus loin, on examine la maçonnerie elle-même. C'est ici que l'acte emploie le mot *belfroijdt*, tandis que pour la partie supérieure, elle est dénommée *Thore.* Voici ce qu'on y lit: *Aengaende het belfroijdt tot beneden bevinden wij te wesen een oude stercke metselrije tis waer bevinden voeren naer die merckstraet en ook tegen het minderbroeders clooster, eenige oude scheuren welcke scheuren heden gisteren* (¹) *daer mogen gebleven hebben menige honderde jaeren, soo dat wij al te saemen ons advijs geven ende sullent houden staen voor een tegelijck naer ons eerste kenlijckheijt dat soo wanneer het voors. werck op die voor-*

(1) *heden gisteren* cfr. le latin *heri hodie,* vieille expression, flamande signifiant: *depuis longtemps, depuis toujours.*



Cliché Walschaerts

La tour de Saint-Nicolas. — Beffroi de Bruxelles.
(XIVe siècle au XVIIe).



Cliché Walschaerts

Partie d'une vue panoramique de Bruxelles (Saint-Géry, Saint-Nicolas, Hôtel de ville).
(*Bibliothèque royale. Estampes*).

Dans cette gravure sans perspective aucune, l'artiste, pour donner le « panorama » de Bruxelles, a tout simplement groupé, l'un à côté de l'autre, les monuments de la ville et les « entours » des murs d'enceinte. La *tour de Saint-Nicolas* (ou *beffroi*) doit

aenhaeldè manier gemaeckt ende gebonden sal sijn, den Thoeren noch menighe van jaeren sal konnen staen..., c'est-à-dire: « Pour ce qui regarde le *beffroi* jusqu'au bas, nous » trouvons que c'est une vieille et forte maçonnerie, du » côté de la rue du Marché et regardant le couvent des » Récollets (1), il y a quelques vieilles crevasses, crevasses » qui peuvent y avoir été très longtemps, depuis plusieurs » centaines d'années, tous de commun accord nous avons » donné notre avis et nous le soutiendrons tous ensemble, » que si de la manière prédite, l'ouvrage est fait et ajusté, » la *tour* peut encore exister de nombreuses années. »

Ne faut-il pas en conclure que la maçonnerie inférieure, lourde et forte comme le rocher aura résisté à l'ouragan de 1367? que c'était là ce qui était resté de la *très ancienne* tour? et que c'est sur cette maçonnerie, qu'on aura, comme on l'a fait une seconde fois après le bombardement de 1695, construit la tour supérieure, *de Thoren* pour les cloches? N'est-il pas regrettable que de cette maçonnerie il ne nous reste aujourd'hui que le souvenir? Ces vieilles pierres, leur superstructure, leur jointure auraient pu nous dire bien des choses sur l'âge, l'origine de la tour. Nous aurions pu mettre une date sur cette maçonnerie, Dieu sait combien de fois séculaire. Les fondations qui existent encore, ne nous livreront-elles pas un jour ce secret si précieux pour l'histoire de Bruxelles?

* * *

Dans la tour de Saint-Nicolas se trouvait le tocsin ou

(1) Le couvent des Récollets se trouvait là où l'on a construit la Bourse de commerce.

la cloche d'alarme qui, comme la cloche de Gand, se nommait *clocke Roelant* et portait l'inscription suivante: *Anno Domini MCCLXXXX ben ick geheeten Roelandt, also men mi ludt stormt in tlandt* (1). Cette cloche était réservée aux grandes circonstances. Les autres cloches (2) de la ville avaient aussi leur place dans cette *tour communale*: la cloche du travail *(werckclocke)* qui annonçait l'heure où le travail devait cesser à la tombée de la nuit, et l'heure où le travail pouvait être repris le matin; la cloche de vente *(coepclocke)* qui annonçait l'ouverture des marchés si nombreux autour de Saint-Nicolas; la cloche des voleurs *(diefclocke)*; la *achterste clocke* qui avertissait les bourgeois qu'il était temps de se retirer; la *poortclocke* prévenant les voyageurs et les pèlerins en route pour la ville que les portes de la ville allaient se fermer.

Au haut de la tour, on veillait, et à toute heure, un des veilleurs, car ils étaient deux (3), pour prouver que le devoir s'accomplissait, devait déchirer l'air du son strident de sa trompe.

En 1602 (4) on plaça sur la tour, à grands frais, une sonnerie annonçant les heures et ce fut en 1662 que la ville y construisit le carillon qui devait à toutes les heures jeter ses airs joyeux sur la cité.

La tour de Saint Nicolas demeura *tour communale* jusqu'à sa disparition. En 1674, le curé et les marguilliers de Saint-Nicolas envoient une requête aux échevins de la ville: *Aen mijne Heeren die Wethouders der stadt Brussel* (5). L'église

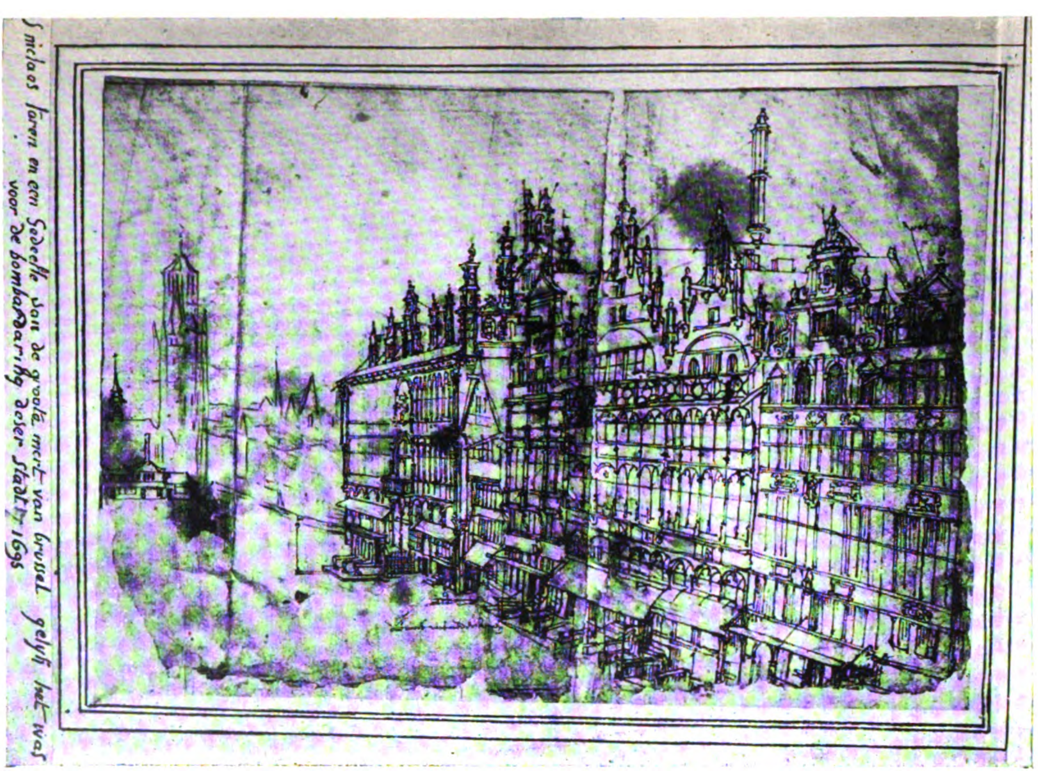
(1) Goetval. *Ms.* Bibl. Royale. — Henne et Wauters. — Hymans.

(2) Henne et Wauters. *Histoire de Bruxelles.*

(3) Voir plus haut document de l'année 1405.

(4) Corn. Van Gestel. *Op. cit.*, t. II, p. 29.

(5) Archives de l'église. Documents, t. I, p. 150.



Cliché Walschaerts

La Grand'Place de Bruxelles et la tour de Saint-Nicolas au XVIIe siecle.

Dessin à la plume et au crayon. (*Bibliothèque royale. Estampes.*)

Ce dessin inachevé, à la plume, doit nous rendre assez exactement les maisons de la Grand'Place avec le Broodhuys côte vers la rue au Beurre; au fond *la tour de Saint-Nicolas*, malheureusement au crayon seulement. Ce doit être une étude d'un architecte ou d'un artiste: remarquons, en effet, le pinacle *détaché et agrandi* au-dessus de la troisième maison à droite, et au-dessus de la première maison du premier plan une ligne indiquant le pignon avec ces mots: *wat hooger*.



L'embrasement de la tour de Saint-Nicolas, en août 1695. On y voit le lanterneau construit peu d'années auparavant. (Tableau appartenant à M. le duc d'Ursel).

réclame dans cette pièce la restauration du grand portail qui, par ordonnance du magistrat, avait été quasi démoli afin de permettre que le nouvel appareil de l'horloge pût être monté sans difficulté: *ende namentlijck om gevoeghelijck te connen optrecken de nieuwe horologie-trommel*. Ce portail était non seulement irrégulier, mais impraticable, et l'on demande à la ville de faire le nécessaire: « ce qui contribuera à la beauté de la tour et de l'église ». Dans ce document la tour de l'église est appelée *stadtsthoren*, tour de la ville.

* * *

Il y a peu de documents graphiques qui nous rappellent l'ancien beffroi de Bruxelles. Au cabinet des estampes il y a une gravure éditée par Nic. Visschers (1), qui doit nous en donner une idée assez exacte. On y voit la base quadrilatère, lourde, imposante rappelant le château féodal, et flanquée de tourelles qui sans doute donnaient accès à la partie supérieure. Ce « donjon » est surmonté d'un lanterneau (2) peu gracieux où sans doute se trouvait le carillon. La reproduction de cette gravure en dira plus long que toute description (3).

* * *

(1) Bruxelles Plano n° 7461 : Vue générale par Nic. Visschers.

(2) Ce lanterneau a été changé en 1671. Voir plus loin, p. 189.

(3) Nous avons vu un tableau panoramique de Bruxelles, peint par Henri Devadder, au commencement du XVIIe siècle, il représente le beffroi de Saint-Nicolas exactement comme la gravure reproduite ici. Ce tableau appartient à M. Frédéric Peny, de Bruxelles.

Il est au cabinet des estampes un autre document intéressant (1), et que nous croyons fort peu connu. C'est un dessin anonyme au crayon complété en partie seulement à la plume. Il représente un côté de la Grand'Place, le Broodhuys et quelques maisons avec les étaux des marchands; dans la perspective, au bout de la rue au Beurre, se dresse la tour de Saint-Nicolas. Cette pièce date de la première moitié du XVIIe siècle. Nous donnons ici la reproduction de ce croquis. (La tour de Saint-Nicolas est représentée au *crayon).*

* * *

La tour de Saint-Nicolas devait avoir, à travers les siècles, un sort lamentable. D'après les documents que nous possédons, la série de ses malheurs commence en 1367. Il y eut alors dans tout le pays un des plus terribles ouragans dont l'histoire fasse mention et qui causa d'effroyables ravages dans le Brabant et dans les Flandres. La ville de Bruxelles fut secouée et la tour de Saint-Nicolas fut renversée, du moins la partie supérieure fut enlevée. Elle fut reconstruite et embellie en 1380 (2).

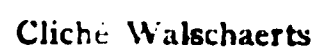
A la fin du XVIIe siècle, au mois d'août de l'année 1695, Villeroi (3) bombardait la ville de Bruxelles, (sans aucun profit pour personne). Des hauteurs d'Anderlecht à Scheutveld, il lançait des bombes qui, en éclatant au milieu de

(1) Cabinet des estampes, n° 93001. *S. Niclaes toren en een gedeelte van de groote mert van Brussel gelyk het was voor de bombardaring deser stadt.*

(2) Van Gestel. *Op. cit.*, t. II, p. 29. « Sed pulchrius restaurata anno 1380 ».

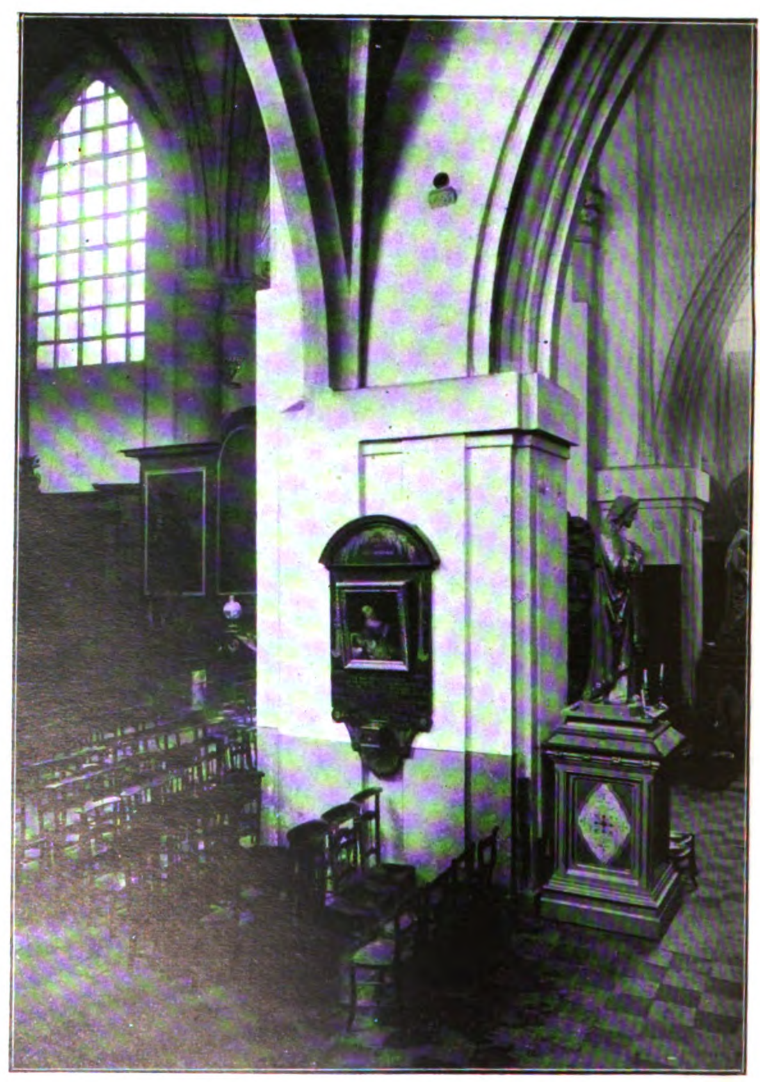
(3) Tous les auteurs parlent avec indignation de cet exploit de Villeroi qui a détruit à Bruxelles presque tout le centre, annihilant d'immenses et précieux trésors artistiques, réduisant des milliers de Bruxellois à la mendicité.





Cliché Walschaerts

Médaille frappée en 1696 à l'occasion de la reconstruction de Bruxelles après le bombardement de 1695. (*Bibliothèque royale. Cabinet de numismatique.*)



Cliché Walschaerts

Un des gros piliers de l'église avec la bombe (1695), au milieu le cénotaphe du curé Ausloos † 1816 orné d'un tableau de Rubens, don du défunt.

la ville l'incendiaient et la détruisaient: 4000 maisons devinrent la proie des flammes, 16 chapelles ou églises ne furent bientôt que des tas de décombres (1). Le général français visait la belle flèche qui se dresse si fière au-dessus de l'hôtel de ville, et c'est miracle qu'elle a échappé: elle est demeurée debout au milieu des ruines accumulées autour d'elle. La tour de Saint-Nicolas fut détruite et l'église fut mise à mal, de sorte qu'il n'en restait que des restes fumants et des pans de mur (2). Seuls les chœurs (3) et les gros piliers de la nef ont résisté, ainsi que le soubassement de la tour.

Vingt ans avant ce jour néfaste, en l'an 1674, la tour communale, *die stadtsthoren*, avait subi une transformation: on l'avait embellie et surmontée d'un nouveau lanterneau qui devait lui donner une toute autre allure et une certaine sveltesse Dans un document déjà cité plus haut (4), il est dit que le portail dont on réclame la restauration, avait été démoli par ordonnance de la ville, pour rendre possible l'introduction et le « montage » du nouvel appareil d'horloge, et aussi pour pouvoir monter les matériaux servant à hausser la tour et à l'*orner d'un nouveau lanterneau: ende materialen dienende tot het verhooghen en de ciren van stadtsthoren aldaer bestaende in eene nieuwe Lanterne* (5).

(1) Voir tous les auteurs qui ont parlé de ce fait de l'histoire de Bruxelles.

(2) Cfr. Vues et ruines de la tour de Saint-Nicolas à Bruxelles, relevées après le bombardement, dessignées au naturel par Aug. Coppens et gravées à l'eau forte par J. L. Kraft (Archives de l'église). — HYMANS, dans *Bruxelles à travers les âges*, en donne des reproductions.

(3) Le grand chœur qui fut achevé en 1381, et le chœur de la Vierge qui fut terminé en 1486.

(4) Voir plus haut, p. 187.

(5) Documents aux arch. de l'église, t, I, p. 150.

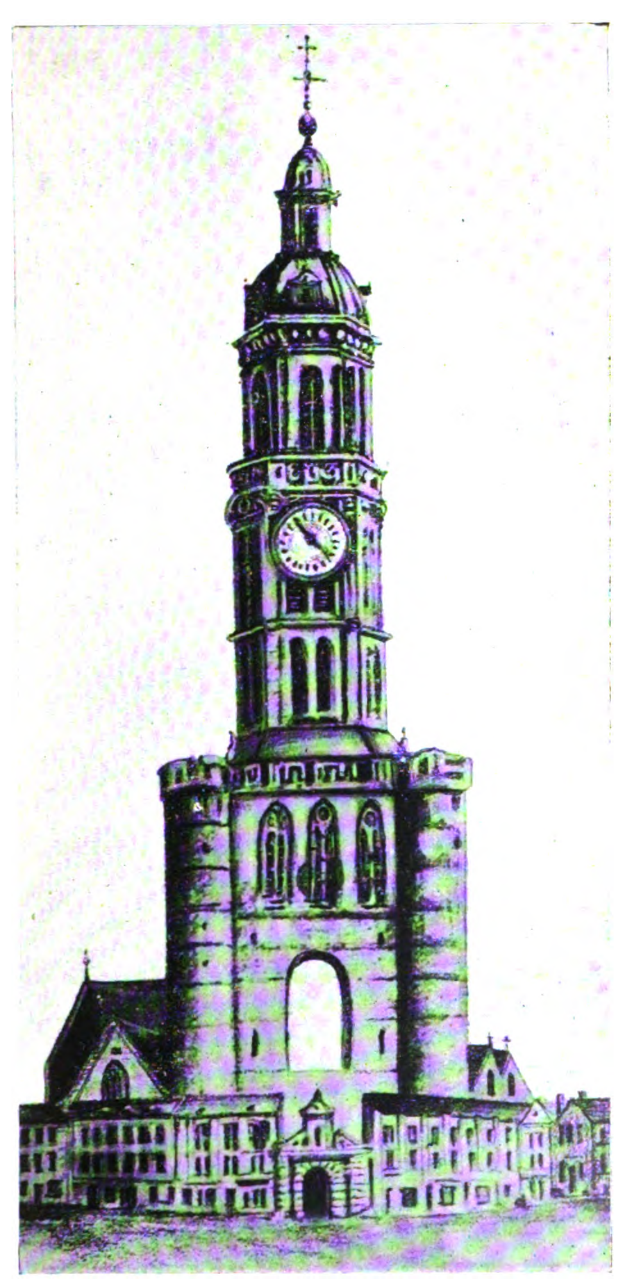
Nous devons à la gracieuse obligeance de M. le duc d'Ursel de pouvoir donner ici un document représentant la *tour comme elle était* au moment même de sa destruction par le bombardement. C'est un tableau anonyme un peu détérioré qui représente l'incendie de la Grand'Place de Bruxelles et de la tour de Saint-Nicolas, en août 1695. L'hôtel de ville, la maison du roi ou « Broodhuys » et toutes les maisons sont en flammes; la tour de Saint-Michel ne s'aperçoit pas à cause de l'épaisse fumée que dégage l'incendie. Dans la perspective de la rue au Beurre se dresse la tour de Saint-Nicolas, attaquée par les bombes et par le feu. Malgré les couleurs du tableau, dont la plupart ne sont pas photogéniques, la photographie nous le rend suffisamment bien pour que nous puissions nous rendre compte de la forme de la tour et surtout de la partie supérieure et du *lanterneau* dont elle est surmontée (1).

L'hôtel de ville, après le bombardement et au commencement du XVIIIe siècle, ne pouvait évidemment pas servir aux réunions du « magistrat ». L'hôtel seigneurial de la noble famille d'Ursel a été pendant ce temps la maison, où se réunissaient les assemblées délibératives (2), et ainsi le vaste hôtel du marché au Bois a acquis une véritable valeur historique. Ne peut-on pas supposer que le Duc aura fait peindre ce tableau pour orner la salle des réunions? Ce tableau se trouve encore actuellement à l'hôtel d'Ursel.



(1) Nous donnons la partie du tableau où l'on aperçoit la tour de Saint-Nicolas qui nous occupe spécialement; dans l'avant-plan, à droite, le Broodhuys en feu.

(2) HYMANS. *Bruxelles à travers les âges*, t. I, ch. III, p. 151.



La tour de Saint-Nicolas comme elle fut reconstruite en 1697.

A L'ETOILE D'OR
HARDY
Nº15
BIJOUTERIE
LE PATRIOTE
185.000
MELKONIAN

Cliché Walschaerts

Façade actuelle de l'église Saint-Nicolas (place de l'ancien Beffroi).

Nous avons trouvé au cabinet de numismatique, à la *Bibliothèque* royale, une médaille frappée à l'occasion du bombarbement de 1695 et en mémoire de la prompte Résurrection de la ville incendiée.

On y voit, à côté des tours de l'hôtel de ville, et de Sainte-Gudule *le beffroi ou la tour de Saint-Nicolas entourée de flammes* et les bombes viennent l'écraser. Au-dessus on lit cette inscription: *Momordit lapidem*: « la pierre a été mordue » et dans l'exergue:

Bruxelle a Gallo
frustra
Igne tentatae $\frac{\text{IV}}{\text{XIV}}$ Aug.
M. MD VC.
G. W.

Ce qui signifie: « En vain le Français veut détruire Bruxelles par le feu » 4-14 août 1695 Signé G. W.

Au droit de ce document: le Phénix renaissant de ses cendres avec l'inscription: *Combusta integrior exsurgo*, ce qui signifie: « Je fus brûlée, mais je ressuscite plus belle » M. DC. IVC. (1696).

Une bombe, souvenir de ce jour néfaste, se voit encore aujourd'hui encastrée dans l'écoinçon au-dessus du dernier pilier (1) vers le chœur de la Vierge. Cette bombe marquée du millésime du bombardement, 1695, a t-elle été lancée dans le mur le 15 août 1695 ou bien l'a-t-on placée là

(1) Nous donnons ici comme curiosité la photographie de cette colonne massive, au dessus de laquelle on aperçoit la bombe.

comme souvenir ? C'est un point que nous n'avons pu élucider jusqu'ici.

* * *

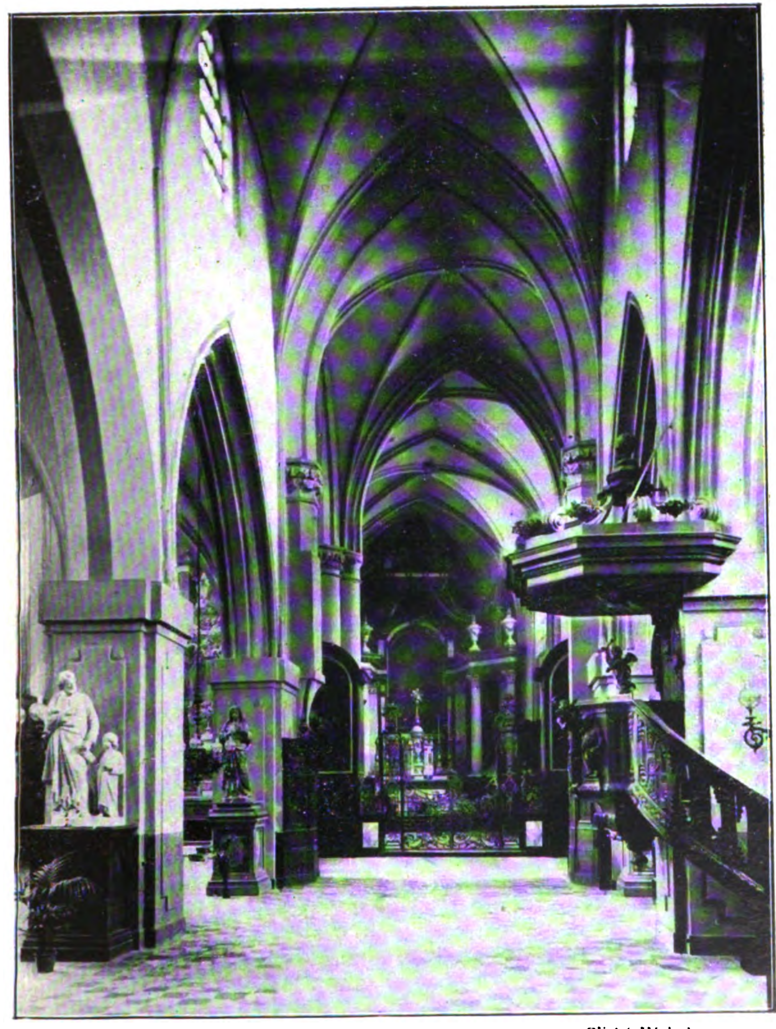
La base massive et forte comme un rocher, qui dans toute sa largeur constituait la façade de l'église Saint-Nicolas, n'a pas été détruite entièrement : elle a pu être conservée et restaurée. La tour, cependant, ne fut pas reconstruite d'après les anciens plans : l'on adopta pour la partie supérieure l'architecture moderne en vogue alors. La gravure reproduite par Henne et Wauters (1) et par Hymans (2) et que nous mettons ici sous les yeux, nous montre le massif lourd et imposant pour base; et sur cette base une tour octogone à trois étages surmontée d'un petit dôme : telle la tour fut reconstruite en 1697 (3). Cette partie supérieure ressemble d'une manière frappante à la tour de l'église Saint-Michel, des Jésuites à Bruxelles. Celle-ci, disparue depuis un siècle, était située rue de Ruysbroeck; elle était de dimensions moindres.

La tour était reconstruite seulement depuis quelques années, lorsque le 29 juillet 1714, vers dix heures du soir, elle s'effondra avec fracas. Cet effondrement écrasa une partie de l'église (la nef droite). Ce désastre semble prouver

(1) *Histoire de Bruxelles*, t. III.

(2) *Bruxelles à travers les âges*, t. II.

(3) La fabrique d'église possédait un fac-simile ou maquette en bois de dimensions suffisantes pour juger de l'effet que devait produire cette tour; pendant longtemps cette maquette s'est trouvée au jubé de Saint-Nicolas; la fabrique d'église l'a cédée à la ville qui l'a placée au Musée communal du « Broodhuys » à la Grand'Place.



Cliché Walschaerts

Intérieur de l'église Saint-Nicolas. Le chœur est incliné fortement à droite.



Cliché Walschaerts

Vue extérieure du chœur de **Saint-Nicolas (1381). A droite,** le chœur de la Vierge (1486) **(mur uni et non *abside*).**

que la base avait été fortement ébranlée par les bombes (1). Pour reconstruire solidement, il aurait fallu démolir et réédifier entièrement la base elle aussi. Si l'on avait pris ces précautions, nous posséderions probablement encore aujourd'hui, le glorieux monument à la fois civil et religieux.

La tour de Saint-Nicolas ne se releva plus.

La base de la tour a été démolie; le terrain fut utilisé; on construisit sur l'emplacement déblayé quelques petites maisons de rapport, comme il y en avait autour du reste de l'église. On replâtra ce qui devait être dorénavant et jusqu'à nos jours la façade (peu esthétique) de l'église Saint-Nicolas. On construisit une sorte de galerie servant de porche sans aucun caractère architectural, aboutissant au centre du fond de la grande nef, c'était désormais l'entrée principale de l'église. Il n'y a pas longtemps, cette galerie avec les quelques petites maisons devant la façade ont disparu. On doit se rappeler qu'au-dessus de l'entrée de la galerie, était marquée la date de la construction par le chronogramme latin: DIVo nICoLao SaCrUM. (1762).

---

(1) Cfr. Mensaert. Brux. 1763. « On impute ce malheur au Sr De Bruyn contrôleur de la ville qui avait soutenu contre le sentiment de plusieurs habiles architectes que les fondements et une partie de la vieille tour quoique consumés par le feu du bombardement, étaient encore en état de soutenir le poids de l'ouvrage. »



VII

Péripéties de son histoire et son étonnante conservation

L'église, aussi bien que la tour, a eu un passé douloureux et c'est prodige qu'elle survit.

Aucun document ne nous donne la date de son origine; elle existait, déjà importante, au XIIe siècle. Endommagée par la chute du beffroi en 1367, elle fut reconstruite et agrandie en 1381 et, plus tard, elle fut entourée de petites maisons de rapport. *Le chœur*, datant de la fin du XIVe siècle, et *qui a été conservé jusqu'à nos jours*, présente quelque chose de tout à fait particulier. Au moyen âge on aimait beaucoup le symbolisme: on rappelait dans la construction des églises non seulement « la croix » (vaisseau et bras du transept), mais on eut quelquefois l'idée de rappeler même « la position qu'y avait le Divin Crucifié ». Le chœur de Saint-Nicolas est incliné à droite et rappelle l'inclinaison de la tête du Christ mourant en croix. Ce symbolisme peu sensible à Sainte-Gudule, semble exagéré ici : le chœur forme avec le transept un angle obtus excessivement accusé.

Il fut reconnu à la fin du XVe siècle, que l'église était trop restreinte pour contenir les foules de fidèles qui la fréquentaient et qu'elle ne pouvait suffire à la population du district de Saint-Nicolas. On résolut de l'agrandir et l'on construisit en style ogival le gracieux *chœur de droite tel qu'il existe encore*. Ce chœur a coûté 360 livres soit

15.120 florins de Brabant ([1]) et Pierre Van Roedinge en fut l'architecte. Achevé en 1486, il fut dédié à la Vierge Marie, et l'on y plaça la célèbre statue de Notre-Dame de la Paix.

Ce morceau d'architecture gothique mérite d'être étudié de près. Le chevet du chœur est sans abside proprement dite: il présente à l'extérieur un mur uni et cependant, il y a à l'intérieur au-dessus de l'autel, des nervures ogivales aboutissant à une clef de voûte donnant l'illusion de l'abside.

***

Au XVIe siècle, en 1579, l'église fut saccagée par les iconoclastes; à Bruxelles ce fut à Saint-Nicolas qu'ils inaugurèrent leur vandalisme. Tout y fut brisé et détruit; les ornements sacrés profanés et portés à la rue en dérision ([2]). Momentanément rendue au culte, elle fut désaffectée officiellement en 1581 et la municipalité de Bruxelles, à la tête de laquelle se trouvait le gouverneur Olivier Van den Tympel, inféodée au calvinisme, en fit pendant quelque temps une sorte de temple communal, où, sous ses auspices, les calvinistes prêchèrent leur doctrine et enseignèrent leur catéchisme.

Quand le calme fut revenu, en 1585, le culte fut rétabli. Les églises de Bruxelles furent « réconciliées » par Jean Hanchin, ancien doyen de Sainte-Gudule, devenu archevêque de Malines, mais l'église Saint-Nicolas (comme l'église des Récollets, sa proche voisine) était en trop mauvais état: il fallut attendre quelque temps pour la rendre définitivement au culte. Elle redevint bientôt le point religieux

(1) Comptes de l'église.

(2) SMET. *Kerkelijke Historie.* — HENNE et WAUTERS. *Op. cit* — HYMANS. *Op. cit.* — MANN, etc.

important qu'elle fut de temps immémorial. Elle était ornée de beaux meubles et avait des verrières (1).

***

Après un siècle de paix et de tranquillité, arrive l'année néfaste de 1695. Le bombardement détruit la tour et l'incendie et les bombes font de l'église un tas de décombres (2). Tout périt, les œuvres d'art sont perdues, le feu a consumé entre autres un tableau de Rubens représentant les « Misères de Job ».

De la tour, nous l'avons vu plus haut, il ne reste que le soubassement; de l'église, des pans de mur; seuls les gros piliers et la maçonnerie du grand chœur et du chœur de la Vierge sont relativement épargnés.

La tour fut reconstruite par le magistrat (1697) comme tour communale ou beffroi. L'église n'a pas été reconstruite par les deniers publics. Des paroissiens avancent des fonds et une quête se fait dans toute la ville. Le 10 juillet 1697 (3) le curé Georges Jodogne et les marguilliers obtiennent du conseil souverain de Brabant, l'autorisation de lever 35.000 florins pour la restauration de l'église et des 30 maisons qui l'entourent, à la condition de rendre compte de l'emploi des sommes ainsi levées « au commissaire Paepenbroeck ». En 1699 (4), une nouvelle requête est présentée, aux fins d'obtenir encore l'autorisation de lever 15 à 16.000 florins

(1) Archives de l'audience (liasse 1287). Acte relatif à plusieurs verrières qui se trouvaient à Saint-Nicolas (A° 1616).

(2) Voir les gravures de Coppens et Kraft.

(3) Archives de l'église. Documents, II, p. 108.

(4) Ibidem.

pour la restauration de l'église et des maisons et pour rendre quelques milliers de florins avancés par des paroissiens.

La voûte effondrée fut reconstruite et les colonnes consolidées de manière à en faire des piliers carrés, massifs, et lourds. En 1714, la tour, relevée seulement depuis vingt ans, s'effondra et écrasa une partie de l'église à peine restaurée. La nef droite conduisant au chœur de la Vierge fut détruite en partie: elle fut mal restaurée et l'on voit parfaitement encore aujourd'hui jusqu'où le désastre s'est étendu.

Dans le cours du XVIII[e] siècle, en 1760, on éleva des doutes sur la solidité de l'édifice; une commission d'experts fut officiellement nommée; les archives conservent l'acte authentique signé par les experts qui garantissent la solidité du bâtiment: *dat de kercke in tgeheel niet bouvallig is* (1).

Les paroissiens de Saint-Nicolas ornent, pendant le XVIII[e] siècle, leur église de meubles de choix qui ont presque tous une valeur artistique. Les autels; les tableaux; les boiseries fort joliment travaillées; la chaire de vérité; les stalles du chœur où les médaillons, sculptés par Van der Haegen, racontent la vie de saint Nicolas; les six confessionnaux de style si sobre et si beau; la tribune des anciens maîtres des pauvres, au-dessus de laquelle les artistes apprécient fort un vieillard tendant la sébile; la tribune des marguilliers où l'on voit un médaillon très fouillé, qui nous fait assister à une réception solennelle de marguillier (2); enfin tout, ou à peu près tout ce que nous y voyons

(1) Documents, t. IV, p. 94.

(2) Cette tribune a été donnée par Van Puyvelde-Polspoel, à l'occasion de son admission comme fabricien, avec charge de messes fondées.

encore aujourd'hui, date de cette époque (1). Nous verrons un peu plus loin comment tous ces meubles vendus, comme du reste l'église elle-même, à la fin du XVIIIe siècle, nous ont été conservés.

* * *

Avant la Révolution française il y avait à Bruxelles *sept paroisses*; les voici dans leur ordre d'ancienneté, d'après Mann *(Histoire de Bruxelles)* (2).

1° 1047, SS.-Michel et Gudule.

2° 1210, Notre-Dame de la Chapelle.

3° 1461, Sainte-Catherine.

4° 1520, Saint-Géry.

5° **1622**, Saint-Nicolas, (ou plutôt **1580**, comme il a été prouvé plus haut p. 165).

6° 1622, Saint-Jacques sur Caudenberg.

7° 1646, Notre-Dame du Finistère.

Mann date la *fondation paroissiale proprement dite* pour Saint-Nicolas et pour Saint-Jacques, du concordat de 1622, (voir plus haut les clauses de cet acte, pp. 166-167).

* * *

Arrive l'époque de la Révolution Française, qui a eu dans notre pays un si grand retentissement. L'église Saint-Nicolas est violée, profanée et pillée. Elle est déclarée « bien national » avec tous ses biens et notamment avec les maisonnettes qui l'entourent.

Les tableaux sont enlevés; les meubles mis aux enchères

(1) Nombreuses pièces aux archives, aux comptes, etc.

(2) MANN, t. II, p. 14.



Cliché Walschaerts

Nef de l'église Saint-Nicolas vers le jubé.

A l'entrée du chœur le grillage provenant de l'abbaye de Ninove; la voûte très élevée a du caractère; au transept, vers le chœur, des colonnes élancées au chapiteaux non ornés, vers la nef des colonnes octogones aux chapiteaux ornés de feuillages; dans la nef les six gros piliers bas et carrés.

publiques Le directeur de l'enregistrement à Bruxelles, chargea le « Visiteur des cartes à jouer, affiches et ménagerie » ([1]) de la vente du mobilier national. Cette vente eut lieu le 18 prairial, an VII (juin 1799) ([2]). Un homme dévoué à l'église, M Fernand Meeus, ancien marguillier, s'est rendu acquéreur ([3]) de tous les meubles en détail, à un prix minime ([4]), dans l'intention de les rendre à la destination que la piété des donateurs et les deniers de l'église y avaient attachée. A force d'argent ([5]), il était parvenu à déjouer la rapacité des fripiers qui, véritables oiseaux de proie, s'étaient rendus nombreux à cette vente. Les comptes nous racontent combien il a été payé aux ouvriers pour détacher et désceller les meubles et pour les transporter; nous connaissons le prix payé pour la garde de ces meubles ([6]): nous savons en détail combien il a fallu payer pour les rapporter et les replacer quand, après la tourmente, comme nous le verrons plus loin, l'église fut rendue au culte Les ornements précieux, les bijoux et les cuivres ont été confiés aux principales familles catholiques de la paroisse: leurs noms sont soigneusement notés ([7]).

(1) Archives de l'église. Lettres à ce sujet.

(2) Copije der verkoopinghe van de effecten, meubelen, autbaeren, enz., van de Kercke Divi Nicolai binnen Brussel, verkogt door de fransche natie den 3 junii 1799 in fransche livers contant te betaelen en deselve binnen de twee mael vier en twintigh hueren uijt te breken.

(3) Documents et comptes.

(4) Ibidem.

(5) Comptes de M. Meeus.

(6) Une partie des meubles fut remisée à la chapelle de la Madeleine, convertie en magasin. La chaire de vérité a été déposée au Broodhuys. (Comptes et pièces justificatives).

7) Plus tard tous ces objets ont été fidèlement rendus (Archives).

L'église est donc entièrement dépouillée; les dalles [1] funéraires, sont enlevées et jetées un peu partout. Il ne restait plus de l'édifice que les murs lamentablement nus et déchiquetés par enlèvement des autels et des boiseries... Le terrain de l'église fut lui-même mis en vente. Il fut « loti » ou partagé en 21 lots [2], comme parties de terrain attenant aux 21 petites maisons qui entouraient l'église. Tout fut vendu publiquement, par adjudication. L'église donc a été achetée par 21 différents acquéreurs [3] qui obtenaient avec la maisonnette qu'ils achetaient la partie de l'église y attenante et désignée sur le plan, avec obligation, pour chacun d'eux, de démolir la partie de mur d'église qui touchait à la maisonnette et de faire une cour ou un petit jardin. Tout fut donc acquis et *payé à l'état comme bien national.* Il n'y avait donc plus d'église Saint-Nicolas. Déjà on commençait à la démolir [4]; les fenêtres furent toutes dégarnies et défoncées, les toitures brisées, les plombs enlevés et vendus; il y eut même un des acquéreurs, un bandagiste, qui, sur la partie de l'église à lui échue, avait aménagé une forge.

Cette fois c'était bien fini!...

Cependant, malgré tout, l'église ne disparaîtra pas encore. Trois anciens marguilliers [5], poussés du reste par les parois-

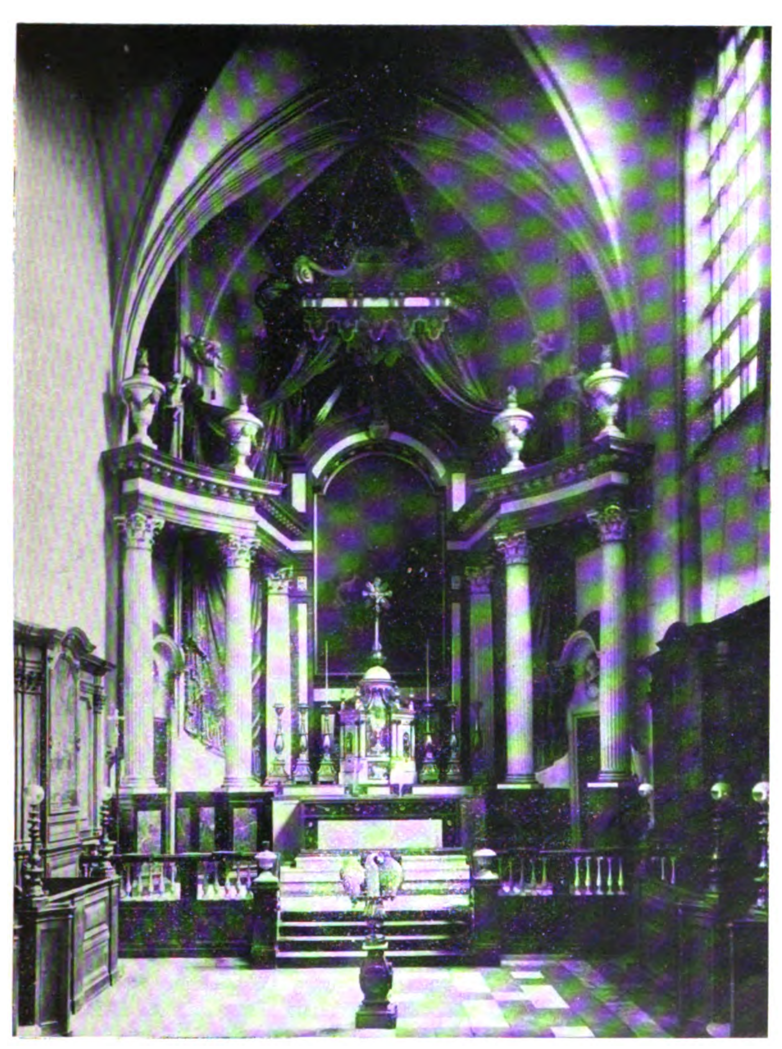
(1) Nous possédons l'épitaphier de Saint-Nicolas et le registre des « *begraef-plaetse* » avec les indications des places qu'occupaient les différents « *kelders* » et des endroits où se trouvaient les « *zercke* ».

(2) Aux archives, plan de l'église ainsi partagé en lots.

(3) Vente et rachat de l'église (Pièces authentiques).

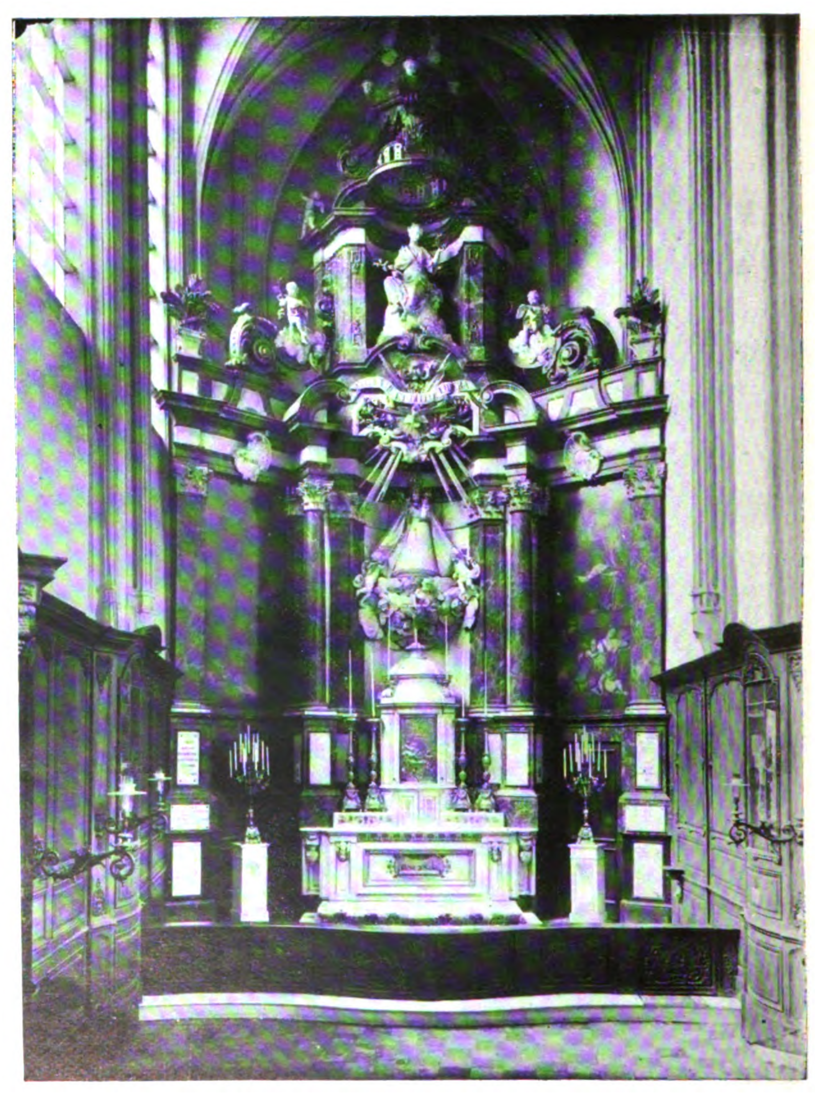
(4) Archives. Protestation auprès des autorités contre les démolitions imprudemment faites à cause des dangers qu'elles présentent (21 vendémiaire an VIII.)

(5) Archives de l'église. Ce sont MM. F. Moeus, Vandenesse et De Noville.



Cliché Walschaerts

Maître-autel de Saint-Nicolas, baldaquin, ciborium, manteau royal.



Cliche Walschaerts

L'autel de Notre-Dame de la Paix, œuvre de Nic. Simons (1727).

siens de Saint-Nicolas, se cotisent: ils conçoivent l'audacieux et en apparence irréalisable projet de racheter, eux, l'église par pièces et morceaux, à ceux qui avaient acquis ces terrains de l'Etat. Sacrifiant leurs propres intérêts [1], ils ont levé de fortes sommes sur leur crédit personnel. Ils s'étaient d'abord assurés auprès des acquéreurs sur leurs intentions individuelles et ils s'étaient heurtés chez quelques-uns à un mauvais vouloir qu'ils étaient heureusement parvenus à vaincre. Ils ont racheté les différents lots [2] pour la somme de trente mille six cent quarante-trois florins ct de Brabant ou 55.589 francs.

Les paroissiens de « l'ancienne paroisse de Saint-Nicolas » obtiennent par leurs multiples démarches [3] auprès de toutes les autorités le maintien de la paroisse lors de la reconstitution des paroisses en 1802.

La vieille église Saint-Nicolas continuera donc de servir d'église paroissiale: mais dans quel délabrement elle se trouve! Il faut la restaurer entièrement avant qu'on puisse y faire les offices. Pendant le temps nécessaire à la restauration, le clergé et la fabrique d'église ont obtenu l'autorisation de se servir pour le culte, de la chapelle Saint-Eloi, située rue de l'Écuyer [4].

Des quêtes sont organisées pour réunir les fonds néces-

(1) Ibidem... Procès-verbaux des séances du conseil de fabrique (1812).

(2) Toutes les pièces authentiques sur parchemin signées par notaire sont conservées comme constituant « titres de propriété ». (Vente et rachat de l'église).

(3) Requête au citoyen Poulcet-Pontécoulant, préfet de la Dyle (15 floréal an X, 5 mai 1802). Pétition au citoyen consul Bonaparte (1 thermidor an X, 22 juillet 1802). Au Préfet (27 frimaire an X, 27 décembre 1802). A l'archevêque de Malines, Mgr de Roquelaure, 30 décembre 1802. Réponse de l'archevêque aux paroissiens, 5 janvier 1803.

(4) Voir plus haut p. 156, l'histoire de cette chapelle (Note 1.)

saires. Les paroissiens tiennent à honneur de supporter tous les frais qui sont considérables sans demander une intervention officielle quelconque.

Le 30 octobre 1804 (1), une partie de l'église (la nef droite et le chœur de Notre-Dame de la Paix) avait reçu une restauration suffisante pour que l'on put y célébrer les offices paroissiaux; la partie restante de l'église était séparée de la nef restaurée par une clôture de planches ornées de quelques tableaux. Le 8 septembre 1805, les deux autres nefs furent accessibles au public et ce ne fut que le 4 décembre 1807 que l'on put ouvrir le grand chœur. On avait restauré à grands frais le maître-autel et son tabernacle, œuvre de Van Nerven. Tous les anciens meubles avaient repris leur place. M. Denoville avait acquis, en 1806, pour clôture du chœur, un grillage en fer forgé. Cet ouvrage est de toute beauté *konstig cieraad van het huis van God, dobbel gewerckt en wederzijds gelijk* (2). Il provient de l'abbaye norbertine de Ninove, incendiée à la fin du XVIII[e] siècle. Le vicaire Piers de Grammont, qui en avait la garde, l'a laissé pour la modique somme de 475 florins.

* * *

Le maître-autel de Saint-Nicolas paraît étrange à première vue, mais quand on le considère de près, il présente une certaine majesté avec son baldaquin lambrequiné d'où descend un grand manteau royal, retenu par des anges avec des cordelières et qui ombrage le tabernacle. Cet autel est

(1) Chroniques GALESLOOT. *Ms.* et GOETVAL. *Ms.*

(2) Archives. Lettres à ce sujet. Correspondance entre M. Denoville et le vicaire Piers de Grammont.

de la composition de Van Nerven. Des autels semblables du même auteur se trouvaient dans plusieurs églises à Bruxelles et notamment à l'église des Dominicains (1), située rue de l'Ecuyer. Quatre colonnes, qui ailleurs sont accolées à côté d'un sujet ou tableau faisant centre, se dressent ici majestueusement sur leurs soubassements et laissent libre passage aux officiants; elles soutiennent une architrave sculptée et surmontée de vases enguirlandés simulant avec leurs flammes d'or des « brûle-parfum ».

Une balustrade sévère, au haut des degrés qui séparent le presbyterium ou sanctuaire du reste du chœur, complètent l'ensemble.

Le tabernacle provient des Carmélites et a été acheté après la suppression des couvents par Joseph II. Il est aussi de la composition de Van Nerven, et rappelle le baldaquin qui lui sert de ciborium et les colonnes qui soutiennent l'architrave.

Au centre, au-dessus du tabernacle, un tableau de Van Helmont: « La Chananéenne ».

* * *

L'autel de Notre-Dame de la Paix est de la composition du sculpteur Nicolas Simons et a grande allure. Il a été construit en 1727. Il passe pour être un de ses chefs-d'œuvre. Ce célèbre statuaire plaça au sommet une madone d'une belle venue agitant un rameau de paix, et il a mis sur une banderole qui court aux pieds de celle-ci l'inscription: *A Peste, fame et bello, libera nos, Maria Pacis.* Ici, comme dans beaucoup d'autels renaissance, les colonnes placées à

(1) Mensaert. *Op. cit.*

hauteur du scamnum des chandeliers, rappellent les soutiens du ciborium: au centre est aménagé un thabor soutenu dans les nuages par des anges: c'est la place réservée à la vénérable statue de Notre-Dame de la Paix. Entre les colonnes, de chaque côté, une toile de maître: du côté de l'évangile: Moïse priant sur la montagne pendant que dans la vallée les Hébreux combattent les Amalécites, par Smeyers; du côté de l'épitre: David pénitent priant pour que le peuple soit délivré de la peste dont on voit les victimes vouées à à la mort: ce tableau est de Janssens.

* * *

MM. Meeus, Vandenesse et Denoville ont déclaré [1] par acte authentique que toutes les acquisitions qu'ils avaient faites, étaient bien la propriété exclusive de la fabrique de l'église. Toutes les sommes prélevées ont été remboursées par la fabrique et tous ceux qui avaient avancé des sommes ont été dûment indemnisés.

L'église Saint-Nicolas appartient donc incontestablement comme « propriété » à la fabrique d'église, au même titre que les maisons qu'elle possède, maisons rachetées en même temps et par le même acte que l'église elle-même.

* * *

L'église Saint-Nicolas, dans son état actuel, mérite d'arrêter l'attention. L'extérieur est malheureusement fort négligé: on a longtemps cru qu'elle était irrémissiblement condamnée à disparaître. L'intérieur est fort soigné; il y a là une

(1) Comptes et registres des délibérations.

accumulation d'objets ayant une valeur artistique datant presque tous du XVIIIe siècle, et faits pour la place qu'ils occupent. Les tableaux ont quelque prix: des Van Orley, des Smeyers, des Janssens, une grande toile (dernière cène) de Herreyns; un tableau attribué à Crayer; un autre attribué à Annibal Carrache et un joli panneau de Rubens ou certainement de son école. Il y a des statues qui sont considérées comme des chefs-d'œuvre: saint Antoine de Padoue et saint François d'Assise, de Kerickx (XVIIIe siècle), saint Joseph, de Goyers de Louvain (XIXe siècle), et une *très vieille* image du Christ souffrant (Ecce Homo). On y voit une châsse d'or des martyrs de Gorcum, placée sur un socle en marbre (brêche sanguine d'Oran). Cette châsse du style de la fin du XIIIe siècle, entièrement de cuivre doré martelé, est entourée dans tout son contour, de statuettes finement travaillées. Le toit qui est à deux versants a été décoré de bas-reliefs au nombre de six: les sujets choisis se rattachent à des scènes historiques relatives à la vie, à la mort et au triomphe des saints Martyrs. Cette châsse a été faite en 1870.

Les fenêtres de l'église, dépourvues de leurs meneaux avaient autrefois des verrières tamisant la lumière, qui maintenant se précipite crûment et trop abondamment par des carreaux blancs placés, dirait-on, à la hâte, dans des encadrements carrés d'une vraie banalité. C'est pour la même raison donnée plus haut, que dans le cours du XIXe siècle on n'y a pas touché.

L'église, en un mot, est intéressante et, mieux connue par les hommes de l'art, elle sera mieux appréciée.

L'histoire de l'église Saint-Nicolas pendant le XIXe siècle, présente aussi un grand intérêt. Depuis les grands travaux de Bruxelles, le voûtement de la Senne et la construction des grands boulevards du nord au midi; depuis que le

mouvement, intense déjà anciennement au centre, a augmenté d'une manière extraordinaire, il a été souvent question de la disparition de ce vieux temple (1). Plusieurs fois il a été décidé de remplacer l'église par un nouvel édifice du culte, soit au même emplacement, soit à proximité; plusieurs fois des sommes importantes ont été votées au Conseil communal de Bruxelles, pour cet objet; plusieurs projets ont été approuvés, puis abandonnés. Que nous réserve l'avenir? On ne le sait.

L'église de Saint-Nicolas est une relique des temps passés, et une relique précieuse. Il y a des parties d'architecture gothique qui ne sont pas sans valeur: ne valent-elles pas la peine d'être conservées?

Les monuments anciens d'architecture gothique sont fort rares dans la capitale. L'on peut attendre beaucoup du goût intelligent de ceux qui, en ces derniers temps, ont voué une attention spéciale aux choses du « Vieux Bruxelles ».

Le 19 mars 1908.

EDMOND REMES,
curé de Saint-Nicolas.

---

(1) *Bulletin communal*... Séance du 4 août 1845, (p. 85), dans laquelle le baron de Stassart a dit: *l'église Saint-Nicolas subsistera encore 2 ou 3 siècles;* — 5 février 1883, (t. I. pp. 73 à 77), — 5 mars 1883, t. I, (pp. 167 à 174), etc. — Archives de l'église: lettres, dépêches, correspondances nombreuses.

Inscription relative à un ballon.

M. Comhaire nous adresse une note complémentaire : — Nous disions que le monument de Guisnes proche Calais n'existe plus ou n'a jamais existé. C'est une erreur; nous avons reçu, postérieurement à l'impression de notre travail, les renseignements suivants, que très obligeamment M. C. Landrin, archiviste de la ville de Calais, veut bien nous transmettre, avec une vue du monument : « Il existe dans la forêt de Guines, un monument commémoratif de la descente de Blanchard et de Jeffries. C'est une colonne dressée en 1785. La municipalité de Guines, qui l'avait fait ériger à ses frais, l'a fait restaurer en 1885, lors de la célébration du centenaire de la première traversée du détroit en ballon. On conserve à la mairie de Guines une assez curieuse collection d'objets, notamment de gravures, se rapportant aux aéronautes Jeffries et Blanchard ».

Quant à la bibliographie de l'affaire Sartorius, il y a lieu d'ajouter : K. Th. Juste. *La justice des princes évêques de Liège. Le procès du chanoine Sartorius.* Verviers (Bibliothèque Gilon, n° 114), s. d.

L'article sub littera J. est : S. *Un ancien crime*, dans *La Meuse*, n° du soir des 22 et 23 juillet 1905.

Deux érudits belges en Italie au XVII[e] siècle Théodore d'Amaden et Théodore Ameyden

---

Il y aura bientôt un siècle qu'Isidore Plaisant présentait à l'Académie royale de Belgique un essai sur *Les Belges en Italie, des monuments et des souvenirs qu'ils y ont laissés* (1).

Pour brillante qu'était alors déjà la liste de nos compatriotes qui, dans tous les genres des connaissances humaines et dans toutes les branches de l'art, s'illustrèrent au-delà des monts, cette pléïade serait autrement lumineuse aujourd'hui, si l'on reprenait et coordonnait l'œuvre des Belges en Italie, telle que l'ont mise en relief de nouvelles et récentes recherches.

Nous voulons apporter une modeste contribution à la mise en relief de cette manifestation d'expansion littéraire.

Deux noms d'érudits belges en Italie, au XVII[e] siècle, ont fixé notre attention, noms jusqu'ici assez obscurs, ceux

(1) *Mémoires*, t. II, 1816.

de Théodore d'Amaden et de Théodore Ameyden. Nous dirons simplement comment nous fûmes amené à les distinguer et à déterminer les divers aspects de leur activité scientifique.

Toutes les obscurités n'ont pu être dissipées, mais nous espérons que ces notes auront pour effet d'apporter des éléments nouveaux à la solution des problèmes qui restent à élucider.

I

Théodore d'Amaden

Voici de quelle manière nous fîmes connaissance avec Théodore d'Amaden.

Parmi les manuscrits qui faisaient partie de la troisième acquisition de documents que le gouvernement belge réalisa à Cheltenham, en 1900, se trouvait un grand in-folio, coté Phillipps ms. 18366 et qui portait le titre pharamineux que voici: *Connubium bavarico-austriacum serenissimorum et potentissimorum principum ac dominorum D. Maximiliani-Emanuelis, et D. Mariae-Antoniae natae archiducissae Austriae etc. utriusque Bavariae, et Palatinatus superioris ducum, comitum palatinorum Rheni, S. R. I. archidapiferorum et electorum, lantgraviorum Leuchtenbergensium etc. in Pharamundi Francorum regis, communis utriusque principis natalium stipitis, maiestate fundatum: deinde ab ipso per eiusdem Posteros, Caesares, Reges, Electores, Archiduces, Duces, et Principes, ac si*

per duas Regii sanguinis lineas utrimque de patre in filium progressum ac tandem in augustissimo maximorum Principum unionis vinculo consummatum, in imperiali orbe, Bavarici electoris insigni effiguratum: propriis stemmatum armorum tesseris exornatum, Historiae probatione, et scriptorum auctoritate roboratum, per THEODORUM DAMAIDENUM, *Nobilem Belgam, S. Mariae de Castro-Carimo et S. Marthae Lignicensis abbatem etc. Venetiis anno salutis M.DC.LXXXXIIII.*

Quand il s'agit de porter ce volume à l'inventaire et d'identifier l'auteur de ce travail généalogique, nous ne fûmes pas peu surpris de constater que ces indications si précises de *Nobilis Belga* et d'abbé de *Sanctae Mariae de Castro-Carimo* et de *Sanctae Marthae Lignicensis* ne servaient guère à faire connaître la personnalité de *Theodorus Damaidenus.*

C'est peu à peu, au hasard de nos études, par la coordination de détails très dispersés, que nous sommes arrivé à voir se dessiner la silhouette littéraire de cet énigmatique personnage qui, sous le nom de *Damaidenus*, ne figure pas dans les biographies, ou s'il en est fait une fugitive mention, c'est avec des notices si incomplètes et si bizarres même qu'elles étaient plutôt propres à dérouter les recherches qu'à mettre sur la bonne piste.

Ainsi dans la *Nouvelle biographie générale* (1), la seule du reste où apparaisse le nom de *Damaidenus*, — encore y est-il écrit *Damadenus* —, il est qualifié d'« Antiquaire italien natif du royaume de Naples, [qui] vivait probable-

(1) DIDOT-HOEFER, Paris, 1855, t. XII, col. 832. Cette note de Hoefer est toute entière empruntée à ADELUNG, *Forsetzung und Ergänzungen zu Christian Gottlieb Jöchers allgemeinem Gelehrten-Lexicon*, t. II, fol. 609.

ment dans la première moitié du dix-huitième siècle.» Puis on cite de lui un seul ouvrage, l'*Aes Canusinum seu de tabula aenea Canusina*, dont nous reparlerons.

Mais d'abord, donnons par ordre chronologique la notice des ouvrages de Theodorus Damaidenus qui, pour la plupart, sont restés manuscrits, et sont épars dans les bibliothèques.

1. Le premier essai en date est la généalogie de la famille Bragadin. En voici le titre complet: *Stemma Bragadenum seu Bragadenorum nobilium Venetorum per Ursum Ipatum III Venetorum ducem ab anno 726 usque ad annum 1674 sive ad viventes eiusdem familiae nobiles per annos 948 de patre in filium deducta progenies per* Theod. Damadenum, *nobilem belgam, abbatem S. Marthae.*

Ce volume, grand in-folio, est précédé d'une dédicace datée de 1674. On n'y trouve aucun renseignement pour la biographie de Damadenus, sinon le fait de sa présence à Venise.

Le *Stemma Bragadenum*, encore inédit, est conservé au Museo Civico, à Venise. On en trouve quelques extraits dans le manuscrit nº 8029 (fol. 199-211) de la Bibliothèque de Saint-Marc à Venise [1].

2. Dans son Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Marc à Venise [2], M. Valentinelli signale une Vie de Ste Marine, composée en 1676, par Theodorus Damadenus: *Biologia S. Marinae monachum indutae virginis, ex vetustissimo autographo ac variis tam antiquis quam modernis scriptoribus concinnata, studio et opera Theodori d'Amadeni, equitis, comitis, S. Mariae de Castro et S.*

(1) J. Valentinelli, *Bibliotheca manuscripta ad S. Marci Venetiarum. Codices mss. latini*, t. VII, Venetiis, 1873, nº 90.

(2) *Ibid.*, t. VI, p. 180.

Marthae abbatis... Venetiis a. D. 1676, fol. imper. cum miniaturis. Codex autographus in tabulario S. Mariae Formosae; eius exemplar in bibliotheca S. Michaelis de Muriano exstabat.

Nous sommes complètement renseignés sur ce manuscrit par M. Léon Clugnet, qui l'a examiné en détail et qui a consigné le résultat de cet examen, il y a trois ans, dans sa *Vie et office de Ste Marine*, éditée dans la *Bibliothèque hagiographique orientale.*

Voici comment il décrit ce volume de Damadenus (1). « On conserve précieusement dans les Archives de S. Maria Formosa, à Venise, un manuscrit qui a été écrit dans la seconde moitié du XVIIe siècle... C'est un volume sur parchemin, composé de soixante feuillets dont les trois premiers contiennent le titre, un avis de l'auteur, une dédicace à Ste Marine et une préface. Cinquante-deux feuillets sont occupés par le texte. L'ouvrage est orné de dix-neuf aquarelles représentant le monastère de Kanoubine, la grotte de Ste Marine, les reliquaires qui renferment ses restes et la sainte elle-même. Une seule d'entre elles remplit une page entière. Enfin, chaque page est entourée d'un large encadrement dessiné à l'encre noire en clair obscur et mesurant à l'extérieur $0^{m},29 \times 0^{m},36$. Ce manuscrit est intitulé: *Biologia | S. Marinae | Monachum indutae | Virginis | ex uetustissimo autho | grapho, ac variis tam antiquis quam modernis scrip | toribus | concinnata | studio et opera | Theodori D'Amadeni | equitis, comitis S. Mariae de Castro | et S. Marthae Abbatis, etc. Venetiis | Anno Domini MDCLXXVI.*

« L'auteur nous apprend qu'il a composé son livre uni-

(1) P. 287-288.

quement pour accroître la dévotion envers S[te] Marine et il ajoute qu'il confia son manuscrit au pléban de Sainte-Marine à Venise *Insuper significo me hunc librum R[mo] D. Michaeli Fiorini moderno ecclesiae S. Marinae Venetiis plebano tradidisse custodiendum et uelle, ut apud omnes eiusdem ecclesiae pro tempore plebanos custodiatur. Omnibus eum legere, et Virginis encomia ex eo percipere cupidis, benigne exhiberi desidero, copiam aut exemplar inde ducere pro arbitrio plebani et ad honorem virginis permitto. Si quis vero plebanorum eum sibi appropriare, ut sic me explicem, aut alienare praesumpserit, S. Marinae indignationem et punitionem quantocijus incurrat...* »

Quelle est la valeur de ce travail de Damadenus sur S[te] Marine? M. Léon Clugnet, qui l'a étudié et croyait y trouver des renseignements pour sa monographie de S[te] Marine, constate que «les différentes parties de ce manuscrit sont loin d'avoir toutes la même valeur. C'est ainsi que l'auteur ne nous apprend rien de nouveau, tandis qu'il émet un certain nombre d'hypothèses fort risquées dans les pages où il commente la Vie de Marine attribuée à Métaphraste et dans celle où il tâche de reconstituer l'histoire de la translation de son corps... Les chapitres vraiment intéressants de son œuvre sont ceux dans lesquels il décrit ce qu'il a vu lui-même. c'est-à-dire ceux qui contiennent d'amples détails sur l'église de Sainte-Marine, disparue depuis, sur le corps de la sainte et sur le culte qui lui était rendu par les Vénitiens ».

En 1779, Mittarelli signalait une autre copie de la Vie de S[te] Marine, outre celle conservée à Santa Maria Formosa (¹). Il n'a pas été possible de suivre la trace de ce

(1) *Bibliotheca codicum manuscriptorum monasterii S. Michaelis prope Murianum*, col. 318, n° 272.

second exemplaire. Ne serait-ce pas celui que Cicogna mentionne ([1]) et qui est aujourd'hui conservé sous le n° 1529 au Museo Civico à Venise?

Cicogna constate que ce manuscrit est de la même main que le volume de Santa Maria Formosa.

3. La Bibliothèque de Saint-Marc à Venise possède de Damadenus l'ouvrage suivant manuscrit: *Italicum Zadkiel, seu Chronologia regum Italiae Theodori Damadeni abbatis belgici, diffusa de Veneta republica ab urbe condita ad annum 1676 Aloysio Contareno duce.*

Commencée le 9 décembre 1678 et terminée le 22 mars 1679, cette histoire des divers états de l'Italie, les deux Siciles, l'État de l'Église, la république de Gênes, les duchés de Ferrare, de Modène, de Parme, de Plaisance, de Montferrat, de Milan, de la Savoie, de Piémont et du comté de Nice, se termine par celle de la ville de Venise, que l'auteur exalte au-dessus des autres cités italiennes.

Voici ce que M. J. Valentinelli dit de cet ouvrage ([2]): *Auctor, eques, comes, abbas S. Mariae de Castro et S. Marthae, Venetorum hospitio, post dimidium saeculum XVII, recreatus, Italiae historiam, die 9 decembris 1678 incoeptam, die 22 martii 1679 absolutam, ita exaravit ut foliis 1-23 regnum utriusque Siciliae; Status Ecclesiae; Genuam rempublicam; Ferrariae, Mutinae et Regii duces, Corrigii principes, Parmae et Placentiae, Mirandulae et Concordiae, Montisferrati, Mediolani duces; foliis vero 199-206 Sabaudiae ducatum; Pedemontium principatum et Nizzae comitatum summo digito attigerit, reliqua voluminis parte historiae Venetae data, urbis exordia ab*

(1) *Saggio di bibliografia Veneziana*, Venezia, 1847, n° 2053.
(2) *Op. cit.*, p. 180.

anno 421 sumpti, res praesertim sui temporis minutatim describit, hoc sub fine quem epiphonemate constituto: Venetae reipublicae dignitas et aestimatio prima est in Italia post Hispaniae regnum .. Reliquoram Italiae principum dominatum vilipendit eosque pro arbitrio suo ducit.

Que signifie cette expression hébraïque *Italicum Zadkiel?* M. Valentinelli consulta, pour le savoir, le savant hébraïsant Abraham Lattes. Il ne reçut aucune réponse satisfaisante.

Le R P. Paul Peeters, bollandiste, que nous avons interrogé sur le sens de ce mot, pense ou bien que *Zadkiel* est le nom de l'auteur d'un ouvrage chronologique célèbre au temps de Damadenus, ou bien que c'est une locution hébraïque vicieuse, *iustitiae Dei*, pour *De gubernatione Dei.* L'*Italicum Zadkiel* serait donc « le gouvernement de Dieu en Italie », une sorte de *Gesta Dei per Italos.*

Nous ne possédons aucune donnée sur la valeur scientifique de cet ouvrage.

Ce manuscrit provient de la collection d'Amédée Svayer, un des plus riches amateurs de Venise au XVIII[e] siècle (1). En 1794, la bibliothèque de Saint-Marc a acquis environ quatorze cents manuscrits dans la succession de Svayer, parmi lesquels l'*Italicum Zadkiel* de Theodorus Damadenus, qui y était coté n° 1330. C'est dans la bibliothèque de Svayer que Jean-Baptiste Galliciolli le consulta pour en donner un extrait dans ses *Mémoires* (2).

Une autre copie se trouve au Museo Civico à Venise,

(1) J. Valentinelli, *Bibliotheca manuscripta S. Marci Venetiarum. Codices mss. latini*, t. I, pp. 104-106.

(2) *Delle Memorie Venete, antiche, profane ed ecclesiastiche*, t. I. p. 89.

(n° 1105); elle fut exécutée en 1678, par Nicolas Contarini (1).

4. L'ouvrage suivant de Damadenus est encore un travail généalogique. En voici le titre: *Trophaea Georgia moravo-ticino-veneta sive Georgiorum procerum ex tribus innoratis gentilitiis tesseris totidemque mutatis domiciliis moravo-ticino-veneto qua sago qua toga, ordine continuo productum et deductum* ΕΓΚΩΜΙΟΝ. *Studio et opera Theodori Damadeni nobilis Belgae, S. Mariae de Castro Carimo et S. Marthae abbatis. Venetiis, MDCLXXVIII.*

On garde ce volume, grand in-folio, à Venise au Museo Civico; il y porte la cote *Provenienze diverse, n° 529.*

5. A la Bibliothèque nationale de Saint-Marc à Venise, dans le manuscrit n° 8608, après la *Cronica Veneta di tutte le Case Nobili dell' Inclita Città di Venezia*, suit un autre traité intitulé: *Hiarca, in arca Noach Fundatus. In Sergesto Troiano Principe Solidatus. Ex Sergijs Romanis proceribus Procreatus. Ac tandem ex Vbertis Florentiae et Mantuae generatus. Illustri cognomine Hiarca de Vbertis indigitatus. Genealogia Chronologia, Historia et Insignibus adumbratus, per* Theodorum Damadenum, *nobilem Belgam, Equitem, Comitem, et S Mariae de Castro-Carimo Abbatem ac Sanctae Marthae Ligniacensis Commendatorem. Venetijs, anno salutis. MDCLXXIX* (2).

Cet essai comprend 260 pages, il est précédé d'un certain nombre de tableaux coloriés, où l'on voit les armoiries de la maison Hiarca d'Uberti, et même celles de Noé, Sem, Cham et Japhet! Une épître dédicatoire est adressée à D. Charles Hiarca d'Uberti « *artium ac medicinae Doctori excellentissimo, temporis sui sophiarcae praestantissimo* ».

(1) Cf. Cicogna, *Saggio di bibliografia Veneziana*, 1847, n° 1467.
(2) Cf. J. Valentinelli, *op cit.*, t. VII, n° 34.

Ce manuscrit faisait partie de la collection A. Svayer; il y portait le nº 1310.

6. Mittarelli (1) cite de Theodorus Damadenus un petit ouvrage imprimé: *Volatus aquilae Iustinianae ab ortu solis ad occasum, 1681.* Cet essai fut dédié au doge Marc-Antoine Giustiniani. Nous n'en avons pas retrouvé d'autre mention. Du reste, ce livre doit être très rare, on ne le possède même pas à la Bibliothèque de Saint-Marc à Venise.

7. Dans le grand ouvrage du comte Pompeo Litta, *Famiglie celebri italiane* (2), on trouve l'indication suivante: DAMADENUS THEODORUS, *abbas. Arita romana decora Farnesio Alestina Cesareo Romanorum imperio etc. ac regio orbis christiani regum sanguine irrigata in Eduardo Farnesio etc. illustrata etc. Placentiae 1685.*

Cet essai, demeuré manuscrit, est aujourd'hui le nº 1442 de la Bibliothèque de Parme.

Au jugement de M. Frederico Odorici, qui a fait pour l'ouvrage du comte Litta la généalogie des Farnèse, cet essai de Theodorus Damadenus est complètement manqué: *Informe e favolosa istoria*, dit-il, *che l'autore presentava al duca di Parma in 4 tomi per essere stampata. La genealogia principia da Noé. Il duca soppose l'opera al giudicio del P. Bacchini che la gittò fra i sogni di un' anima servile et adulatrice.* Histoire informe et fabuleuse, que l'auteur présenta au duc de Parme pour en obtenir l'impression. La généalogie remonte jusqu'à Noé. Le duc soumit l'œuvre au jugement du P. Bacchini, qui la qualifia de songes d'une âme servile et adulatrice.

(1) *Bibliotheca codicum manuscriptorum monasterii S. Michaelis prope Murianum*, p. 308.

(2) T. IX, Milan, 1868, fol., tavola XXIII de la famille Farnèse.

Il y a, à ce sujet, une note de M. Valery, dans la *Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie* (1). M. Valery rapporte que « l'abbé Damadène, prêtre flamand, composa une ridicule généalogie de la maison Farnèse en 4 volumes in-folio » et que « le P. Bacchini dans le *Giornale de' Litterati* parle avec peu d'estime de cette généalogie. »

8. La collection Correr, n° 1458, au Museo Civico à Venise, possède le manuscrit suivant: *Tettiorum stemma sassino-romanum in quo illustris gloria gentis per mille octingentos annos de patre in filium deducta et historia chronologica romanis insignibus ac propriis domesticis armorum tesseris adornata demonstratur per* THEODORUM DAMADENUM *nobilem belgam S. Mariae de Castro Carimo et S. Marthae Lignicensis abbatem etc. Venetiis anno salutis MDCLXXXV.*

Ce volume grand in-folio refait la généalogie de cette famille de la Dalmatie.

9. C'est la Bibliothèque royale de Belgique, comme nous l'avons dit en commençant, qui possède l'ouvrage suivant en date de Damadenus, savoir le *Connubium bavarico-austriacum,* écrit en 1694.

Ce manuscrit, acquis en 1900, de la collection Phillipps à Cheltenham, est aujourd'hui coté n° II. 2529.

Ce volume fut composé à l'occasion du mariage de l'électeur Maximilien-Emmanuel de Bavière avec l'archiduchesse Marie-Anne, fille de l'empereur Léopold I, qui eut lieu en 1685. Il refait l'histoire généalogique des maisons de Bavière et d'Autriche. Malheureusement, l'auteur remonte au-delà des limites historiques certaines, il va jusqu'à Pharamond

(1) T. II, p. 333.

pour retrouver les ancêtres de Maximilien-Emmanuel. L'héraldique aussi est bien sujette à caution et nous voyons réapparaître les trois crapauds sur le prétendu blason des premiers rois de France.

Le manuscrit du *Connubium bavarico-austriacum* est une copie de luxe. Superbement calligraphié, il est orné d'un très grand nombre d'armoiries élégamment mises en couleurs.

En tête une miniature, à pleine page, nous présente le globe du Saint-Empire déposé sur un coussin rouge. Une autre miniature occupant tout le feuillet donne les armoiries de la maison de Bavière.

Plus loin, au début même du texte, un dessin à la plume représentant deux châteaux et deux cœurs ailés surmontés d'une couronne, avec l'inscription *Pro Caesare.*

Nous ne possédons aucun détail sur l'histoire de ce manuscrit et nous ignorons comment il a fini par aboutir dans la collection de Cheltenham.

10. En l'année 1696, Théodorus Damadenus écrivit un autre grand ouvrage en quatre volumes, où il essaia de démontrer que les doges de Venise sont issus de la famille romaine des Marcellus. Voici le titre de cet ouvrage: *Marc-Caelum Romano-Ven:tum sive Marcellorum a Romanis principibus ad venetos proceres ab anno V.C.CCXLIX ad annum Christi MDCLXXVI per annos MMCLXXVIII de patre in filium deducta progenies, studio et opera Theodori Damadeni nobilis Belgae, S. Mariae de Castro et S. Marthae Lignicensis abbatis commendatarii. Venetiis anno Christi MDCXCVI.*

Ces manuscrits sont des chefs-d'œuvre de calligraphie, toutes les pages sont encadrées d'ornements et remplies de nombreuses reproductions coloriées de médailles, d'armoi-

ries, d'arbres généalogiques. Il s'y trouve de nombreuses inscriptions. Outre les arbres généalogiques, il y a des notices sur les divers personnages dont il est question dans les volumes.

D'abord propriété de Jacques Capitanio, vice-délégué émérite de la République des Doges à Trévise, ces quatre magnifiques volumes tombèrent entre les mains de Dominique Zoppetti, fameux collectionneur Vénitien du XIXe siècle (1). A sa mort, en 1849, l'œuvre de Damadène fut léguée par lui au Museo Civico de la ville de Venise (2).

Le *Mare-Coelum*, dont le titre, jeu de mots, indique suffisamment le sujet, n'est autre chose que la généalogie de la famille romaine de Marcellus.

Il rentre donc dans la série des monographies affectionnées par Damadène et dont nous avons déjà indiqué bon nombre d'essais similaires (3).

Au Museo Civico à Venise, dans le manuscrit Cicogna 947, maintenant coté 2325, il y a un fragment de la généalogie des Marcellus, composé par Théodore Damadène et autographe. Cicogna remarque que cet extrait a servi à Damadène pour compiler le *Mare-Coelum*.

11. Dans le même *Museo Civico e Raccolta Correr*, provenance Balbi-Valier, n° 232, se garde l'ouvrage suivant: *Duodo Bellator in Longobardorum Regibus fundatus*, *ex*

(1) Sur Zoppetti, voir CICOGNA, *Saggio di bibliografia Veneziana*, p. 703, n° 5222.

(2) [N. BAROZZI], *Museo Civico e Raccolta Correr. Doni fatti al Museo*, Venezia, 1880, p. 10; J. VALENTINELLI, *op. cit.*, t. VI, p. 180.

(3) Il est souvent question de cet ouvrage dans EMMANUEL CICOGNA, *Narrazione*, Venezia, Merlo, 1841, in-8°, et dans CICOGNA, *Saggio di bibliografia Veneziana*, Venezia, 1849, p. 415, n° 3295.

Italiae principibus generatus, in Venetis proceribus S. R. I. Comitibus continuatus, qua parens, qua filius, non interrupto ordine, ultra novem saecula concinnatus per THEODORUM *ex antiquissimis Baronibus de Duffele* D'AMADENUM, *abbatem S. Mariae de Castro, equitem commendadatorem S. Marthae Lignicensis ordinis S. Ioannis de Ierusalem Melitensis, Dynastam de Besterveld etc. Venetiis, anno Christi MDCCI.*

Ce luxueux volume orné de miniatures fut dédié par Damadène à Jérôme Duodo, comte du Saint-Empire romain et ambassadeur en Espagne, à la date du 1er août 1701, à Venise. Cet essai fut continué par un anonyme qui offrit son travail à Nicolas Duodo, ambassadeur auprès de Clément XI.

La famille Duodo garda avec soin le travail de Damadène, qui échut à Marc-Antoine Bertucci Balbi Valier par son mariage avec la dernière descendante, la comtesse Élisabeth, fille de Charles-Antoine comte Duodo. De là, avec d'autres objets du fonds Balbi Valier, le manuscrit arriva dans la collection Correr, le musée communal de Venise.

Damadène s'appuyant sur des auteurs trop récents, fait descendre la famille Duodo de Béranger II, roi d'Italie. Cependant, toutes les indications qu'il recueille depuis le XIIIe siècle, et qu'il mentionne en marge ont, en général, leur fondement dans l'histoire d'Italie et les généalogistes les mieux réputés. Un défaut commun à Damadène et à d'autres héraldistes, ce n'est pas d'avancer des faussetés, mais de taire parfois la vérité. Ainsi s'il se rencontre en quelque famille un individu poursuivi pour quelque délit, ou condamné à mort, il omet cette circonstance. C'est ainsi

que Damadène passe sous silence la condamnation encourue par Victor Duodo (¹).

Cicogna a fait quelques extraits de cet ouvrage. Ils sont conservés au *Museo Civico, codice Cicogna 3384. 20*, aujourd'hui nº 3417. Ce volume est intitulé *Miscellanee di genealogie veneziane*, et l'extrait nº 20 *Alberi ed illustrazioni della Veneta patrizia famiglia Duodo.*

12. Toujours au Museo Civico de Venise, qui semble avoir recueilli la majeure partie de l'œuvre de Damaden, il y a dans le fonds Morosini-Gatterburg, nº 438, un ouvrage intitulé: *Historia Maurocenorum Venetorum procerum ab exordio gentis usque ad viventes optimates a quinto saeculo humanae salutis usque ad saeculum decimum septimum per mille ducentos annos de patre in filium factis heroicis et gestis admirandis etiam maiestate serenitate et celsitudine decoratis necnon effiguratis armorum tesseris de opimis hostium spoliis relatis deducta studio et opera* THEODORI *ex comitibus* D'AMADEN, AMADEI, *abbatis S. Mariae de Castro etc. commendatoris S. Marthae Lignacensis, ordinis S. Ioannis de Ierusalem melitensis, dynastae de Besteveld etc. Venetiis, anno Domini MDCCII.*

Cette généalogie des Morosini comprend quatre grands volumes in-folio superbement calligraphiés.

13. On peut citer encore de Damaden deux fragments généalogiques, celui de la famille Zorzi dans le manuscrit nº 8029 à la bibliothèque de Saint-Marc à Venise (fol. 213-216), et un autre consacré à la famille vénitienne des Cavalli. Ce dernier se trouve dans le manuscrit Cicogna nº 3379. 37 au Museo Civico (nº 3415).

14. Toutes les œuvres de Damadenus relevées jusqu'à

(1) Cf. CICOGNA, *Iscrizioni veneziane*, t. V, pp. 124-33.

présent, à l'exception d'une seule, sont restées manuscrites. En voici une qui fut imprimée deux fois, en 1723 et 1735, après la mort de Damadenus [1] et ce par un concours de circonstances tout à fait singulières.

Au tome IX, part. 5 du *Thesaurus antiquitatum et historiarum Italiae* de Graevius, l'éditeur Pierre van der Aa d'Amsterdam [2] a inséré en 1723 un long mémoire intitulé: *Aes redivivum sive tabula aerea... Canusii in agro Apulorum olim incisa et erecta illustrata per abbatem Damadenum.*

Dans les deux préfaces, en tête du traité, nous apprenons qui la table de Canusium parvenue d'Apulie à Venise devint la propriété d'un antiquaire, Bernardo Palotula. Celui-ci, après avoir montré l'inscription à divers savants, pria l'abbé Damadenus d'en écrire le commentaire. Celui-ci déféra à son désir et lui remit son manuscrit. Plus tard, ce manuscrit tomba aux mains du marquis Beretti Landi, ambassadeur d'Espagne aux Pays-Bas et député à la paix de Cambrai. Ce fut lui qui communiqua le manuscrit à Pierre van der Aa pour l'éditer.

Burman, dans la préface générale du volume [3], répète les mêmes détails, en ajoutant que le manuscrit de Damadenus était splendidement écrit *ab abbate summo nitore*

(1) Dans une lettre d'Apostolo Zeno, écrite en 1720, il est dit que Damadène est mort, il y a quelques années déjà, *abate Damadeno morto costè alquanti anni sono* Voir *Lettere di Apostolo Zeno*, éd. J. Morelli, Venezia, 1785, t. IV, p. 222.

(2) Dans la même lettre, Zeno rapporte qu'en 1720, Pierre van der Aa faisait des recherches au sujet d'un *abate Damasceno*, et c'est à cette occasion que Zeno parle de l'abbé Damadène.

(3) T. IX du *Thesaurus* cité de Graevius, part. I, pp. (16-17).

scripti. C'est un détail que nous pouvons confirmer, car le manuscrit de Damadenus que l'on possède à Bruxelles est également un modèle de calligraphie.

En 1735, il y eut une seconde édition de l'*Aes Canusinum*, faite à Naples, dans le *Delectus Scriptorum Neapolitanorum* de Jordanus.

Cet ouvrage est peut-être le meilleur de Damadenus; il y commente l'inscription de Canosa déterrée en 1675 (1), avec une grande érudition et une parfaite connaissance de l'antiquité.

Nous ne terminerons pas cette nomenclature des œuvres de Théodore Damaden, sans dire toute la part qui est due, pour cette partie de notre travail, à M. C. Frati, bibliothécaire de la Bibliothèque nationale de Saint-Marc à Venise. Il nous a fait connaître les œuvres de Damaden conservées dans le dépôt dont il a la garde et celles aussi qui se trouvent au Museo Civico de la même ville. Nous prions M. C. Frati d'agréer l'expression de notre vive reconnaissance pour son érudite et obligeante collaboration.

On aura remarqué que tous les ouvrages de Damadenus que nous venons de citer, ont été écrits à Venise de 1676 à 1702.

Les œuvres de Damadenus fournissent peu de renseignements sur sa personne. Du titre de plusieurs de ces manuscrits, nous savons qu'il était Belge, appartenant à la noblesse de son pays, car il s'intitule *ex comitibus d'Amaden*, comte d'Amaden, *ex antiquissimis baronibus de Duffele*, des anciens barons de Duffel, *dynasta de Besterveld*, seigneur

(1) Par un paysan du baron Octave Affaitati qui la remit à son maître. Celui-ci, quelque temps après, la donna à un ami à Venise.

de Besterveld (1). En outre, il est chevalier de Malte, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et il porte les titres d'abbé de Sainte-Marie de Castro-Carimo et d'abbé commandataire de Sainte-Marthe. Mais, nous l'avouons, cette multiplicité de titres n'avance guère l'identification du personnage.

La préface de la Vie de Ste Marine nous apprend qu'obligé par des affaires pressantes de se rendre en Espagne, il y alla en traversant la France. Aussitôt ses affaires terminées, il revint en Allemagne, franchit les Alpes et gagna Venise, où l'appelait une dévotion spéciale à Ste Marine. Ayant obtenu par l'intercession de cette sainte diverses faveurs spirituelles, il voulut lui témoigner sa reconnaissance en écrivant sa Vie. Mais, ne trouvant à Venise aucun renseignement qui ne fût contenu dans les livres et les manuscrits connus, il se trouva fort embarrassé de réaliser son projet. Sur ces entrefaites, il partit pour Rome, où le jubilé de 1675, attirait les fidèles. Il y rencontra un prêtre maronite fort instruit, Faustus Nairon, professeur de langue syriaque. Par lui il apprit sur Ste Marine des détails intéressants et entièrement nouveaux. Dès qu'il les eut notés, il se hâta de retourner à Venise pour y écrire sa *Biologia S. Marinae*.

M. Valentinelli affirme encore qu'à la fin du XVIIe siècle, Damadenus fut nommé professeur de droit canon à l'Uni-

(1) Serait-ce le lieu de rappeler qu'il existe aux environs de Lierre, à Gestel-sur-Nèthe, un château *ter Hameyden* ou *ter Ameyden*, appelé aujourd'hui château de Rameyen et appartenant à M. Alphonse de Cock. Il fut la propriété des Immerseel, jusqu'en 1635 et passa ensuite à Baudouin le Cocq. Cfr. TH. DE RAADT, *Les Seigneuries du pays de Malines* dans BULLETIN DU CERCLE ARCHÉOLOGIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE DE MALINES, 1893, t. IV, pp. 170-171.

versité de Padoue [1]. Toutefois, nous n'avons trouvé nulle part confirmation de ce détail [2].

Pour avoir établi une bibliographie plus ou moins complète de Damadenus, nous ne sommes donc guère fixé sur sa personnalité.

II

Théodore Ameyden

Au cours des nombreuses recherches faites pour reconnaître le personnage de Damadenus, une réflexion nous frappa.

Le nom de Damadenus n'a rien de belge, ni de flamand; c'est évidemment une forme patronymique latinisée. En latin même, il y a trois variantes du nom, *Damadenus*, *Damaidenus* et *D'Amadeni*. Toutefois, on a vu qu'une fois, l'auteur semble donner la forme originale de son nom quand il signe Théodore d'Amaden.

Or, on connaît par un certain nombre de bibliographes [3] un érudit du nom de Théodore Ameyden. Né à Bois-le-Duc, Théodore Ameyden accompagna, en qualité de page, le cardinal André d'Autriche à Rome. Après la mort de ce dernier, en 1600, il revint aux Pays-Bas, mais il ne tarda pas à

(1) *Bibliotheca manuscripta ad S. Marci Venetiarum. Codices mss. latini*, t. VI, p. 181.

(2) Ni dans *Gymnasium Patavinum* Iacobi Philippi Tomasini, Utinae, 1653; ni dans Nicolai Comneni, *Historia gymnasii Patavini*, Venetiis, 1726; ni dans *Fasti Gymnasii Patavini*, Iacobi Facciolati *studio atque opera collecti*, Patavii, 1758.

(3) Foppens, *Bibliotheca belgica*, parte secunda, p. 1119; Valère André, *Bibliotheca belgica*, p. 825; Ludewig Grosses, *Universal Lexicon*, t. I, col. 1830; A. J. van der Aa, *Bibliographisch Woordenboek der Nederlanden*, t. I, p. 278.

retourner à Rome, où il devint avocat de la Curie romaine. Il fut l'ami du cardinal Pamfili, plus tard pape sous le nom d'Innocent X.

Théodore d'Ameyden est l'auteur d'un certain nombre d'ouvrages.

1. *De Pietate romana Libellus in quatuor partes divisus auctore* THEODORO AMYDENO *in Romana curia causarum advocato*. Ce traité fut imprimé en 1625, in-8°, *typis Iacobi Mascardi*, et réimprimé en 1641 dans *Annalia R. P. F. Abrahae Bzovii... continuatio*, t. XX, Coloniae Agrippinae, pp. 526-562.

Théodore Ameyden parle lui-même de cet ouvrage dans ses *Elogia summorum Pontificum*. F. 15, la notice sur le cardinal Antoine-Marie Salviatus, contient ceci: *Scripsi quaedam de hoc magno Praesule in libello de pietate Romana multis abhinc annis quae ad verbum excerpsit D. Ferdinandus Ughellus monacus et abbas Cisterciensis amicus meus.*

2. THEODORUS AMYDENUS. *Tractatus de officio et iurisdictione Datarii et de stylo Datariae, 1653.*

Une seconde édition parut en 1701: THEODORI AMYDENII *in romana curia causarum et regii advocati tractatus de officio et iurisdictione datarii necnon de stylo datariae... Coloniae Agrippinae, 1701, fol.*

Par décret du 10 décembre 1653, cet ouvrage fut mis à l'Index [1]; il y est resté jusqu'en 1900, car il ne figure plus à cette époque dans la liste des livres défendus.

Dans la préface de cet ouvrage, l'auteur signe de son nom sous la forme originelle *Theodorus Ameyden.*

3. On signale de Théodore Ameyden la traduction d'une

(1) *Index librorum prohibitorum*, editio novissima, Romae, 1887, p. 10.

comédie de l'espagnol en latin: *Il can dell' ortolano. Commedia tradotta della spagnuolo. Viterbii, 1612, in-12°.*

4. A la Bibliothèque nationale de Paris, se trouve un manuscrit contenant les éloges des papes et des cardinaux contemporains d'Ameyden: *Elogia summorum Pontificum et Sanctae Romanae Ecclesiae Cardinalium scriptoris aevo defunctorum, auctore* THEODORO AMYDENO (1).

C'est le n° 5177 du fonds latin.

Le manuscrit de Paris, un petit in-folio de 416 feuillets, a pour titre: *Theodori Amydenii Elogia summorum Pontificum et S. R. E. Cardinalium suo aevo defunctorum ad Philippum nepotem.*

Ameyden y fait sommairement l'éloge de 198 cardinaux, morts de 1600 à 1655. Ces notices sont écrites de façon très originale. L'auteur recueille ses souvenirs personnels. Ce procédé donne à l'essai d'Ameyden une physionomie anecdotique fort piquante et donne à glaner, pour la biographie d'Amyden lui-même, plusieurs détails intéressants.

En tête de l'ouvrage se trouve une épître dédicatoire *ad Philippum nepotem.*

Nous la reproduisons intégralement parce qu'elle renferme quelques détails curieux pour la biographie d'Ameyden, et peut contribuer à faire connaître le caractère du personnage.

Quandoquidem belli tumultibus e Belgio natali solo eiectum me Roma suscepit, et in Urbe Domina domicilium et necessitudines contraxi, uxorem duxi, filios procreavi, cunctis e luce sublatis, te nepotem superstitem Libitina esse uoluit, ne ociosus, aut negligens uidear fuisse ciuis, uisum est ea annotasse quae uel ipse obseruaui,

(1) *Catalogus Codicum Manuscriptorum Bibliothecae Regiae*, parte tertia, tomus quartus, Parisiis, 1744, p. 49.

uel constans de summis Pontificibus, et S. R. E. Cardinalibus huius Imperii Principibus ferebat fama. Non ego hunc suscepi laborem, ut inani litem gloriolae, non enim extra priuatos parietes prodibit, sed ut tibi Deo fauente in hac hominum luce uicturo, reserem ea, quae non omnibus sunt praeuia, et eorum comparatione, cum seculi tui moribus facta, discas tandem, eosdem soles occidere et redire, orbem hunc semper eodem cardine uolui, virtutum et vitiorum semina, mortalium mentibus insita incrementum sumere ab occasione, quae probum ab improbo discernit. Marcellus Phaliscorum ludi magistrum pueros ingenuos ad castra Romanorum proditione deducentem, quorum retentione Urbe potiri poterat, honestum utili praeferens repulit et vinctum Phaliscis remisit. Nostri seculi Principes e munitionibus quas expugnare desperant simulata amicitia dynastas earum Dominos euocant et summa perfidia munitiones occupant. At Romanorum sunt illa historiarum lectione nobis cognita magis, quam rerum gestarum usu ad nos transmissa. Nostra aetate diuersis moribus utimur, quasi uero coelum destituatur reversuris latronibus, et facultate producendi consimiles effectus. Avorum nostrorum memoria Helvetii in Carolum Burgundicum depugnaturi socium belli recipere proditorem Campobassium recusarunt existimantque uinci honestius quam proditoriis armis assequi uictoriam, habet igitur unumquodque seculum suos Marcellos, plures aliud, aliud pauciores, cuius uarietatis non unicam reor esse causam. Confert superna latio, confert coeli gentisque genius, conferunt regnantium animi, qui si degeneres sunt ueluti ueneno infecti latices furtim decurrentes corrumpunt inferiora flumina, hoc est subditorum mentes deprauant, qui uitae rationem a Principe non mutantur modo, sed sibi faciunt propriam. Efferant encomiis unius imperium qui sub Principe uiuunt, Ego contra inferam et praesentibus exemplis ostendam, duo illa quibus Republica continetur, proemium nempe et poenam apud Aristocraticum Magistratum, suo loco esse a monarchia exulare. Quid miserabilius quam ad unius timidi animi arbitrium sapere loqui? Quid infelicius quam sub unius impotenti dominatu labanti, imo morienti, Reipublicae opem ferre non posse? Quid denique lugubrius quam trucis et inhumani unius iussu, et fortassis

non alio, quam probitatis titulo duci? Quid exosum magis, et illiberale, quam cum omnia feceris nihil te fecisse arbitreris? Admittat pluribus commune imperium populares turbas, ciuiles motus, et damnatas dissensiones, non ista quamvis perniciosa comparanda sunt, cum quibus sub Principatu absoluto praemimur malis, ubi unius libidini exponimur, rapimur, diripimur, occidimur, uniuersorum ciuium dominatu damnamur, a multis aliquando iudices uicissim eos ipsos damnamus apud Principem semoto proprio affectu pedissequus anteambulo aut alias capite census nebulo similis, insontes damnat, nocentes absoluit quisquis Palatium ingreditur, licet uilissimus iudici sacrosanctus est, eiusque dictis potius quam scriptae leges praeceptis obtemperat. Nescio an ominandum magis uel miserandum quorundam Principatuum institutum qui ciuilibus causis et parui plerique momenti decemuirali nobilium proborum doctissimorumque uirorum iudicium praeficiunt capitale quod longe gravius est, uni committunt de plebe homini, quo nihil inhumanius, nihil iniustius, nihil crudelius. Memini me ante plures annos conuenisse unum ex carniuoris huiusmodi eumque interrogasse qui fieri posset, quod in cruciatibus et ipsa morta inferenda nulle humanitatis affectu commoueretur. Subridens ille, semel, respondit, hoc ferculo pastus non potest non summopere carnificina delectari. Accedat quod capitalia iudicia exercentur quandoque in diuites quos friuolo praetextu maiestatis reos constituunt et pari scientia damnatos morti haereditatem fisco addicant. Non ego damno iustitiae insontes rigorem magnis in urbibus praesertim pernecessarium, sed opera eius adhiberi ab incorruptis et peritis iudicibus.

Transeamus ad praemia viris probis, ob merita in Rempublicam, tum scripto, cum facto debita, illa sub hoc Principe multa sunt, et in multos collata. Denique ego te Ciceronis verbis Rufo scribentis hortor, Urbem ut colas, ut hac luce uiuas, communis haec Patria, nunquam probitati subtrahit proemium, nec tibi subtrahet probo. Vale Nepos Patrui anima monitionum memor.

Au cours de l'ouvrage écrit, comme nous l'avons dit, de

façon familière, on peut recueillir certains détails sur la vie d'Ameyden.

Nous avons relevé les suivants.

Dans la biographie du cardinal André d'Autriche, Ameyden raconte lui-même, f. 11-11v, comment il fut attaché au service de ce prince de l'Église: « *Illico ac cardinalis in Belgium appulit Bolemium* (lisez *Bomelium*) *munitissimum Hollandiae oppidum* (1) *obsidione cingere statuit, hac de causa Buschoduchum urbem Bomelio vicinam patriam meam, sedem sibi elegit. Dum cardinalis Buschoduci commoreretur tenerrimae aetatis nobilibus Aulae cardinalis pueris adscribor, reverso ex Hispania Archiduce Alberto cum uxore, cardinalis quoque reversus est in Germaniam, fuique illi indivulsus comes.*

Ameyden achève d'abord le cours de ses études théologiques, et à l'âge de dix-neuf ans, défend publiquement des thèses sur l'ensemble de la théologie. Il dit en effet, f. 152-152v: *Cum aliquando annos natus undeviginti super universa theologia theses publice disputandas proposuissem, et solennitati adesset convocatus cardinalium numerus inter quos et Bellarminus, eosque deinde singulos domi inviserem et privatim gratias agerem, Theodore, inquit Bellarminus studia quae absolvisti Ecclesiam respiciunt, proinde illi te adscribas necesse est. Tum ego, qui Ecclesiae inservit (inquam) cardinalis amplissime condecens est ut de ecclesiae proventu vivat; si confiderem me ecclesiasticos proventus, ut tu, expositurum, iam nunc adscriptum me vellem; verum, quia hoc lubricum valde, necdum quod facturus sim supremum statuo. Magnum, subdit cardinalis, hoc verbum et intellectum a paucis.*

Voici encore deux traits intéressants à noter au sujet

(1) Il s'agit de la ville de Bommel.

du cardinal Bellarmin. Le premier se rapporte à son séjour à Louvain: *Recensuit mihi aliquando quod toto septennio quo Lovanii ut diximus theologiam publice praelegit se septem didicisse teutonica vocabula quae cum risu mihi adferebat* (f. 153).

Le second témoigne de la vénération universelle dont jouissait le cardinal Bellarmin, est celui-ci: *Mortuo cardinale Andrea Austriaco Hero meo dum Romam* (sic) *cum reliquis Belgium repeterem, iter habuimus per Ducatum Wittenbergensem ibique obviam adolescentes quosdam sub cenam deambulantes quos percepimus studiosos esse et in monasterio campestri monachis ad ecclesiarum suarum regimen aliquando amandandos, illi a me veluti puero et litteris etiam tum imbuto, humanissime petierunt, an Romae vidissem Pontificem et sanctum Bellarminum, miratus sum virtutis viri ab inimicis et cognitae et assertae* (f. 152v-153).

Ce fut le cardinal Blanchetti qui orienta Ameyden vers les études de jurisprudence. Lui-même nous raconte en quelles circonstances: *Cardinali Blanchetto debeo quod jurisprudentiae operam dederim. Nam cum aliis studiis Philosophiae nempe et Theologiae incubuissem, necnon litteris humanioribus latinis et gracis, a legali studio eram alienus, ad petitionem Em. cardinalis libuit periculum facere, et me cognovi secus ac supposueram professionem legalem ratione metiri, et regi, studium non mihi displicuit, imo totum me dedi, ut brevi gradum susceperim, quod cum bene mihi successit beneficii gratiam cardinalis Blanchetti memoriae debeo cui etiam vivo quo potui gratus fui, ut indicat libellus de natura vini a me tunc 22 annum agente* (1)

(1) Blanchetti est mort en 1612. Cela place la date de naissance d'Ameyden vers 1588.

ipsi scriptus, eo quod quotannis vindemiarum tempore Tusculi simul rusticarem (f. 90).

Enfin, le manuscrit de Paris nous fournit un double renseignement sur la famille de Théodore Ameyden. Sa femme était la nièce du cardinal Pompeus Arrigonius: *nunc neptem suam uxorem habens* (f. 104^{v}) et sa nièce la cousine du cardinal Roccius: *Erat quippe cardinalis Roccius sobrinus neptis meae.*

5. S'il faut en croire ce qu'Ameyden dit dans sa notice sur le cardinal Blanchetti, il aurait composé à l'âge de 22 ans, un opuscule *De natura vini*. Nous n'avons pas retrouvé trace de ce travail.

6. On possède à la Bibliothèque royale de Belgique, nº 3170-90, f. 44, une lettre autographe de Théodore Ameyden, en italien, adressée de Rome au chancelier Boisschot, le 29 septembre 1640. Cette lettre a rapport aux indults pour la collation des bénéfices en Flandre.

Nous la publions intégralement.

Illustrissimo signore Padrone Colendissimo,

Facemmo una longa sessione con li ministri di Dataria sopra il mio discorso appartenente li Indulti sopra la collatione de beneficij di fiandra, e finalmente i ministri predetti si auuiddero che li Indulti antichi parlando delle Dignità prime, e principali dispongono de consensu, óuero nominatione: Delle altre Dignità minori: conferantur subditis; siue gratis personis: li altri beneficij minori, non Dignità iuxtà cap. Statutum cum duabus sequentibus. Si che la qualità di conferre gratis personis non comprende i beneficij semplici, e minori: onde sendo per parte nostra chiesta sempre la confirmatione conforme li Indulti antichi, non possiamo dimandare l'estensione de gratis personis per li beneficij minori, senza uscire dagli Indulti antichi; il che sarebbe contro la prima nostra petitione, e facendolo non lo otterremo, uolendo la Dataria scemare piu tosto

li Indulti antichi, che di ampliarli. Habbiamo dunque risoluto di stender la confirmazione conforme li Indulti antichi quoad prima beneficia ad nominationem principis, quoad 2ª subditis siue exteris, sed gratis personis, lasciando totalmente da parte la dispositione quoad tertia minora, che tratta solamente de expectatiuis, le quali sendo totalmente dal Concilio di mezzo tolte, non hanno mestieri che se ne parli, massime, che per l'accollation loro, non è repetita la clausula gratis personis: fù da me questa difficulta nello scriuere il discorso bene auuertita inducendo io la qualità de gratis personis per repetitione, però hoggi riceuendo noi la confermatione come sopra distesa quoad prima et 2ª beneficia, non si fa pregiudicio imaginabile al Re non facendo più à proposito l' espettatiua, ò il parlar di loro, e per la clausula gratis personis ci suffraga l'osseruanza interpretatiua e la prescrittione di tanti anni: e cosi assicuramo la facultà del Re, ò uero del Sigr Cardinale Infante in sua uece, et alla conscientia del nominante e nominati: elli uiene ordinato da parte di S. Beatitudine: che tutto questo voglia scriuere al Signr Cardinale Infante, e render capace S. A. Reale, che si fa la gratia, senza punto recedere dagli Indulti antichi: similmente mi uien commandato, ch' io supplichi S. A. Reale, che per douere, e giustitia commandi, che i nominati alle prime dignità venghino come è douere alla speditione della Corte Romana, non potendo eglino con buona conscienza senza quella riceuere frutti. Jo e per obedire al Papa, e per seruire al Re mio Principe, òuero S. A. Reale, volentieri intraprendo questa fatica; ne scriuo però a V. S. Illustrissima acciò ella isponga in nome mio à S. A. Reale quanto bisogna, imaginandomi, che non sia costume di scriuere direttamente à Lei, poiche altre uolte, che scrissi per altra occasione, non riceuei risposta. Guardi Dio molti anni V. S. Illustrissima alla quale racomando l'accennato già mio interesse pregandola di risposta sopra questi particolari per poterla mostrare, à chi m' hà richiesto dello scriuere.

Roma, li 29 settembre 1640.

Di V. S. Illustrissima: Diuotissimo e certissimo Seruitore
THEODORO AMEIJDEN.

Cette lettre prouve que, bien qu'éloigné de son pays, Théodore Ameyden ne s'en désintéressait pas et qu'il prêtait volontiers son concours aux hommes politiques qui le gouvernaient.

7. Parmi les manuscrits qui, en 1862, appartenaient au prince Balthazar Boncompagni, dans le catalogue dressé par Henri Narducci (1), il y avait, sous le nº 257, un recueil d'autographes.

Au nombre de ces autographes, on signalait une pièce intitulée: *L'Apocalisse d'Olanda dalla lingua Fiamminga voltata nell' Italiana con una lettera autografa sotto il finto nome di Teodoro Amydenio.*

On a attribué cette lettre au comte Laurent Magalotti. C'est une erreur, et Narducci remarque que l'ancien possesseur de cette collection d'autographes, l'abbé Louis-Marie Rezzi, bibliothécaire de la Corsinienne, avait déjà reconnu que cette attribution n'est nullement fondée. Voici, en effet, ce qu'il a noté sur la farde contenant l'*Apocalisse d'Olanda: Esaminata meglio la lettera e la traduzione ho riconosciuto che la mano del Magalotti, con cui è stata dettata quella prima m'ha tratto in errore, e che si l' una che l' altra è opera di Teodoro Amideno Olandese, che visse e fiori in Roma.*

Lorsque les manuscrits du prince Boncompagni furent dispersés au vent des enchères, la lettre d'Ameyden fut acquise par un amateur romain, M. L. Azzolini. Le R. P. Fidèle Savio, professeur à l'Université Grégorienne, à qui nous devons ce renseignement, a bien voulu demander à M. Azzo-

(1) *Catalogo de manoscritti ora posseduti da D. Baldassare Boncompagni compialto da* Enrico Narducci, Roma, 1862, p. 114-115, nº 257. C'est notre aimable confrère, M. le président A. Blomme, qui a bien voulu attirer notre attention sur ce document.

lini s'il n'y aurait pas moyen d'obtenir communication de la lettre de Théodore Ameyden, intitulée *L'Apocalisse d'Olanda*.

Ce document se trouvant encore dans une partie non classée de la collection de M. Azzolini, il lui fallut, pour déférer à notre désir, se livrer à de longues et pénibles recherches. Enfin, M. Azzolini fut assez heureux pour mettre la main sur la pièce et il eut la gracieuseté de la céder à la Bibliothèque royale de Belgique (1).

Nous sommes donc à même de renseigner le lecteur sur cette œuvre de Théodore Ameyden. Ce manuscrit porte le titre suivant: *L'Apocalipsi d'Hollandia liberatamente esposta et interpretata per Pambone Vreimundina. Tradotta della fiammenga nella lingua italiana dal signore Dadiodato Verdeggia. In Nieustadt appresso Giovanni il Verdadiero 1625.*

D'après l'épître dédicatoire qui accompagne cet écrit, on sait que *Dadiodato Verdeggia* n'est autre que Théodore Ameyden. Car, dans cette lettre, Théodore Ameyden, après avoir rappelé qu'il traduisit l'*Apocalipsi d'Olanda*, ajoute qu'il ne signa pas cette œuvre. La raison qu'il en donne, c'est qu'il ne lui semble pas décent qu'un avocat s'occupe de matières étrangères à sa profession.

Nous ignorons à qui cette lettre fut adressée, car elle ne porte pas de suscription. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, ce n'est pas non plus l'original que l'on en possède, mais une copie faite par le comte Laurent Magalotti. Cette lettre tient deux pages, tandis que l'*Apocalipsi d'Hollandia* en comprend vingt-trois sans le titre.

L'*Apocalipsi d'Hollandia* est un violent réquisitoire des Calvinistes des Provinces Unies contre le régime espagnol.

(1) Elle y est cotée nº II. 4535.

Théodore Ameyden, par sa traduction italienne, prétend réjouir et consoler les catholiques romains en leur montrant qu'en dehors de l'Église romaine il n'y a qu'abomination *e potendo portar... almeno diletto e consolazione agli cattolici romani, che vedranno fuor del gremio della romana chiesa non essere che abominationem.*

III

Conclusion

On constate donc, en Italie, pendant le cours du XVIIe siècle, la présence de deux érudits belges, Théodore Damaden et Théodore Ameyden.

Y a-t-il quelque rapport entre ces deux écrivains dont le nom est si rapproché? Car, si l'un d'eux s'appelle *D'Amaden*, *Damadenus*, une fois, il orthographie son nom sous la forme *Damaidenus*. On avouera que de *Damaidenus* à *Amyden* le chemin n'est pas long.

Sans doute, celui-ci a une autre forme latinisée *Amydenus*, mais rien n'empêche que le même personnage ait porté aussi le nom *Damaidenus*, qui n'est qu'une variante orthographique du premier.

La ressemblance des noms semble donc insinuer la parenté des deux personnages.

Mais il y a entre eux un notable écart chronologique. La date ultime que l'on relève dans la bibliographie de Theodorus Damaidenus est 1702. D'autre part, on sait que Théodore Ameyden, originaire de Bois-le-Duc, accompagna comme page le cardinal André d'Autriche à Rome. Or le cardinal mourut en 1600. Si l'on donne à ce petit page un minimum de douze ans d'âge, à cette époque, il s'en

suit que, né vers 1588 (1), Théodore Ameyden ne peut être l'auteur des essais généalogiques que Theodorus Damadenus écrivit de 1676 à 1702. Du reste, on admet généralement que Théodore Ameyden mourut en 1652 (2), toutefois cette date doit être un peu reculée, car dans les *Elogia summorum pontificum*, il y en a qui vont jusqu'en 1655.

En tout cas, nous avons cru utile d'attirer l'attention sur ces deux écrivains de notre pays, dont toute l'activité littéraire s'exerça en Italie, à Venise et à Rome.

Ce problème bibliographique posé recevra peut-être sa solution par des recherches ultérieures. Car on le voit, nous sommes encore très peu fixés sur les particularités de l'existence de Théodore Damaden et Théodore Ameyden.

Du premier, nous savons seulement qu'il était Belge, de famille noble, qu'il fut professeur de droit canon à l'université de Padoue et abbé de Sainte-Marie de Castricomo et de Sainte-Marthe. Ces deux monastères ne nous sont pas connus.

Le second, Théodore Ameyden, né à Bois-le-Duc, accompagne à Rome, comme page, le cardinal André d'Autriche. Il revint alors dans son pays, mais ne tarda pas à retourner à Rome, y fit ses études au collège de l'Anima et devint avocat de la Curie romaine.

On perd sa trace après 1655, tandis que Théodore Damadenus apparaît dans l'histoire littéraire vers 1675 et y demeure jusqu'en 1702.

(1) Comme nous l'avons dit plus haut, p. 231, cette date résulte encore d'un autre détail de la vie d'Ameyden.

(2) L. R. Hermans, *Dissertatio inauguralis litteraria sive introductio in notitiam dei literariae maxime provinciae Brabantiae septentrionalis*, 1834, p. 16 du *Conspectus onomastici litterarii*. Si Théodore Ameyden y est indiqué comme mort en 1652, c'est avec la mention *annus mortis incertus*.

Dans l'*Essai* d'Isidore Plaisant dont nous avons parlé, il est question de Théodore Ameyden et voici ce qu'on en dit : « Théodore Amidenus de Bois-le-Duc jouissait alors de la faveur du cardinal Pamfili qui devint bientôt le pape Innocent X. Il fut longtemps l'objet de la bienveillance de ce pontife pendant qu'il exerçait avec distinction la place d'avocat à la cour romaine, la littérature italienne et espagnole formaient son occupation principale et favorite. Il nous reste de lui une comédie espagnole traduite en italien, intitulée *Il can dell' ortolano* (1). »

S'il est impossible de faire une seule et même personne de Théodore Damaden et de Théodore Ameyden, on n'a pas davantage affaire au père et au fils, portant, chose commune, tous deux le même prénom, car, dans l'épître dédicatoire des *Elogia summorum Pontificum*, Ameyden rappelle que tous ses enfants sont morts.

Mais trêve aux hypothèses, attendons de nouvelles lumières et, pour le moment, contentons-nous d'avoir appelé l'attention des bibliographes sur Théodore Damadenus et Théodore Ameyden.

J. Van den Gheyn, S. J.

---

(1) Voir le ms. n° 21738 de la Bibliothèque royale de Belgique, f. 23v.

L'église Saint-Jacques de Compostelle et le décor architectural de " l'Annonciation " de Jean van Eyck

---

Parmi les tableaux exposés à Bruges en 1907, un de ceux qui ont le plus attiré l'attention des archéologues étudiant spécialement le passé monumental est l'*Annonciation*, de Jean van Eyck, appartenant au musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg.

Le tableau a en effet provoqué au Congrès archéologique de Gand, un échange de vues entre MM. Henri Hymans, Hulin, abbé Coenen, Levé, etc. Le premier d'entr'eux s'est demandé l'influence qu'a pu exercer sur l'art de Jean van Eyck, en dehors de la mission en Portugal en 1428-1429, *les voyages es étranges marches pour matières secrètes*, entrepris pour le duc de Bourgogne et dont ce prince ne voulait pas que mention fut faite. M. Hymans se posait aussi la question de savoir si les monuments vus par le maître au cours des dits voyages peuvent être retrouvés dans ses créations picturales, et si ceux qu'il nous montre sont imaginaires ou réels. Poussant davantage au fond de la question, notre savant collègue émettait l'idée que le

pavement représenté pourrait bien être tout au moins inspiré du fameux *pavimento*, du *duomo* de Sienne.

M. Georges Hulin, lui, a exprimé un « faible espoir » de voir identifier le monument peint par Jean van Eyck, tout en émettant l'idée que l'église représentée dans l'*Annonciation* du musée de l'Ermitage a l'aspect d'un édifice réel composé de fragments réels ajoutant que la fresque peinte sur le pignon figure l'exacte reproduction d'une fresque sans doute antérieure au XIIIe siècle et empruntée à une église du Nord.

Puis la discussion s'est égarée sur d'autres questions relatives aux van Eyck sans qu'aucune solution ait été donnée à la question posée par notre savant confrère et président M. Hymans, quant à l'architecture de l'*Annonciation* et à son *pavimento*.

* * *

Ce sujet est cependant de haute importance et vaut la peine d'être repris. C'est ce qui m'a inspiré l'idée de la présente étude.

* * *

Tout d'abord où Jean van Eyck place-t-il son *Annonciation?*

Je réponds sans hésiter: dans le transept d'une église abbatiale clunisienne d'époque romane plutôt du XIe siècle que du XIIe, de style méridional avec une caractéristique très importante: le transept est à cinq travées et terminé par un collatéral longeant le pignon ce qui est tout à fait exceptionnel. J'ai restitué le plan de l'édifice peint et vous le présente. Le voici (fig. 1): les Clunisiens seuls

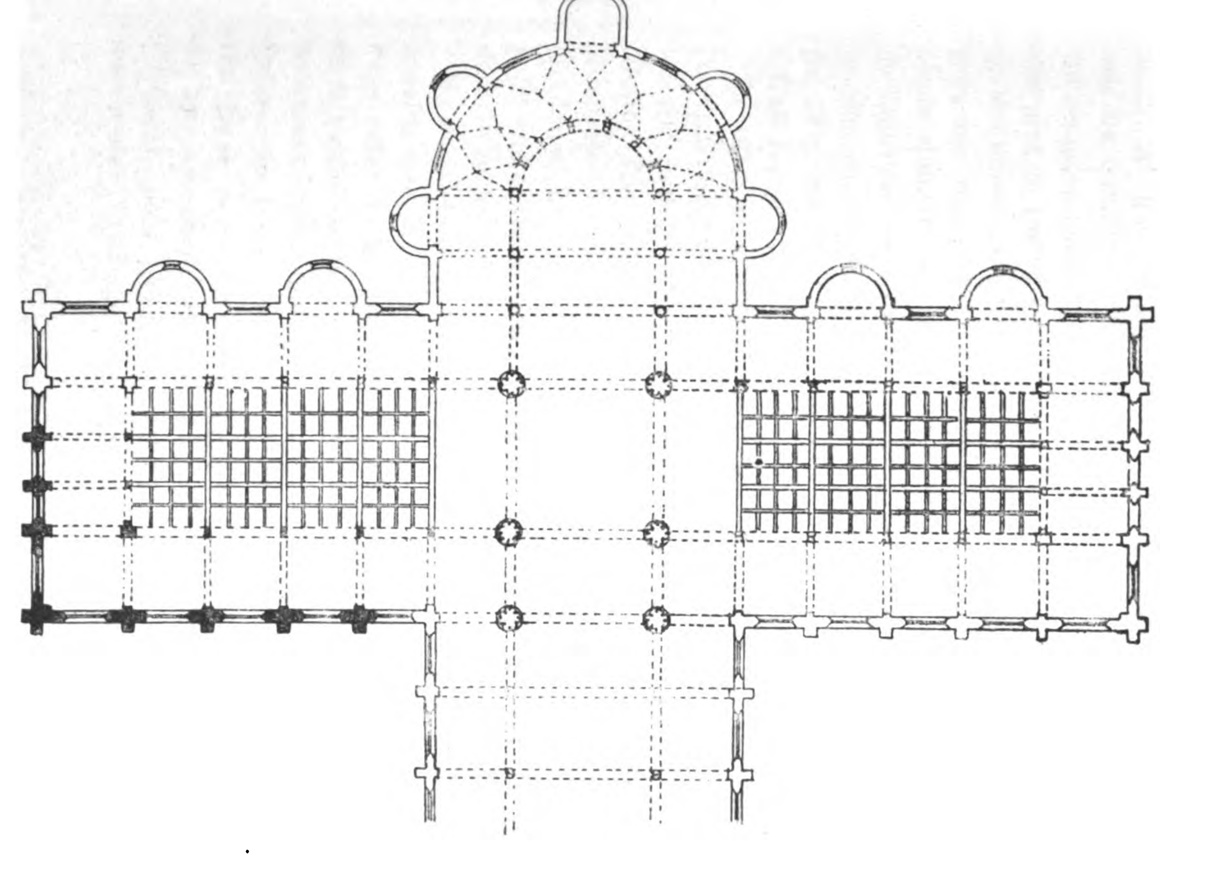


Fig. I. — Plan restitué dans la partie pochée d'après l'église représentée par Jean van Eyck, et *dans la partie au trait* d'après Saint-Sernin de Toulouse et de Saint-Jacques de Compostelle.

bâtissaient des églises présentant un transept aussi développé; d'autre part la forme des chapiteaux en corbeille comme le lambrissage de la nef principale dénotent plutôt le XIe que le XIIe siècle. La couverture lambrissée sous un comble basilical de la nef principale m'a d'abord fait songer à l'abbatiale de Saint-Zénon, à Vérone, et ensuite avec plus de raison aux églises de Saint-Anthyme (Toscane), de Moutier-en-Der et de Saint-Remi de Reims. Poussant alors mes recherches, j'ai revu les plans des transepts de l'école clunisienne jusqu'au moment où j'ai retrouvé celui de l'abbatiale de Saint-Saturnin ou Sernin à Toulouse qui ne m'a pas laissé de doute sur l'origine du transept peint par Jean van Eyck.

C'est bien la même donnée dans les deux œuvres.

En effet, la similitude des plans saute aux yeux, mais l'on note immédiatement des différences: les colonnes jumellées par deux (van Eyck), groupées par quatre en plan cruciforme (Toulouse); le collatéral à deux travées dans le fond (Toulouse) à trois travées (van Eyck); un double collatéral (Toulouse), un collatéral surmonté d'un triforium (van Eyck); enfin une voute (Toulouse) tandis qu'il y a un plafond plat dans le tableau de maître Jean!

Ma conviction semblait un peu ébranlée, lorsque je me souvins que le plan de Toulouse a été copié en Galice, dans celui de Santiago de Compostelle et rapprochant de ce fait celui de la présence de van Eyck, prouvée par un document irréfutable dans la ville de Saint-Jacques, en Galice, en février 1429, je n'hésite plus à affirmer que van Eyck a employé des croquis pris en Espagne lors de son ambassade pour Philippe-le-Bon, auprès du roi de Portugal, pour peindre le transept de l'*Annonciation* du musée de l'Ermitage. En effet, le plan qu'il reproduit

n'existe qu'à Saint-Sernin de Toulouse, à Saint-Jacques de Compostelle. Il est vrai qu'il exista primitivement à Saint-Remi de Reims, mais au temps de van Eyck, cet état de choses y était déjà modifié. Il n'a donc pu s'inspirer du plan reproduit qu'à Toulouse ou à Compostelle et comme nous savons de science certaine qu'il a visité ce dernier sanctuaire, j'affirme que c'est là qu'il a pris l'idée du décor architectural de l'*Annonciation*.

***

Cela prouve que M. Hymans avait raison de dire au Congrès de Gand qu'il s'agit d'un édifice réel. Il ajoutait que celui-ci est une basilique de style gothique primaire. Il me pardonnera de ne pas partager son avis si érudit quant à ce dernier point; la présence d'arcs aigus aux arcades du collatéral ne suffit pas pour étayer cette opinion. Il convient en effet d'observer que la partie inférieure de ce même décor est celui de la *Madone du chancelier Rolin* au Louvre et que là, Jean van Eyck emploie le cintre surhaussé sans aucune trace d'arc pointu. Quant à l'avis exprimé au Congrès de Gand par M. Hulin qui disait que le style du transept de l'*Annonciation* ne ressemblait pas à celui du *Duomo* de Sienne, inutile de dire que je le partage absolument. D'ailleurs M. Hymans n'avait pas parlé de l'église de Sienne, mais du *pavimento* de Sienne.

***

Mais me direz-vous, la disposition architecturale de Toulouse et de Compostelle, toute unique qu'elle soit, a pu être imaginée par Jean van Eyck avant son séjour en Galice!

A cela je réponds que ce dispositif est trop rare, trop

inhabituel pour que van Eyck ait pu l'imaginer. Il implique en effet, une atténuation presque complète de l'éclairage des nefs par les pignons des transepts [1]. Par conséquent, il n'a pu être employé que dans l'Europe méridionale, dans un pays de vive lumière.

C'est donc bien après son voyage *tras los montes* que Jean a peint son *Annonciation*, d'après des souvenirs ou des croquis de voyage.

Evidemment il a « brodé », il n'a pas reproduit servilement. J'ai dit tout à l'heure qu'à Compostelle et à Toulouse, il n'y a que deux travées le long du pignon du transept, que les colonnes y sont jumellées par quatre, etc.

Jean van Eyck a d'un côté embelli, amplifié, de l''autre côté simplifié, ne songeant pas à nous donner une vue exacte. Mais tout cela ne m'empèche de tenir pour bien établi le fait qu'il a copié la majeure partie du décor architectural de l'*Annonciation* et ne l'a pas composé.

En effet, il a fait usage pour les murs goutterots de colonnes surmontées de pied-droits alors que pour les travées du fond, il les supprime!

Pouvait il savoir qu'à cet endroit il n'y avait pas d'entrait portant à soutenir? Ses connaissances techniques pouvaient elles aller jusqu'à savoir ce détail purement constructif qu'un initié aux choses de la construction peut seul savoir, qui est invisible à la vue, le pannelage du plafond cachant la charpente.

Observez de plus que les colonnes du collatéral sont jumellées et engagées l'une dans l'autre à Saint-Sernin de

(1) M. Raymond Poutnau, membre de la Société archéologique du Midi, que nous remercions de son extrême obligeance, nous écrit l'impossibilité de photographier les transepts de Saint-Sernin, faute de lumière suffisante!

Toulouse dans le collatéral supérieur et dans les fameuses colonnettes jumellées du cloître de la Dalbade dans la même ville; la coïncidence est à noter, car dans nos pays du Nord pareil fait est fort peu commun.

* * *

Mais revenons encore à l'ensemble du transept de l'*Annonciation*. Toutes ses dispositions l'éloignent de la nef à couverture domicale de l'école rhénane, des nefs de nos églises romanes à dispositions trapues, écrasées sans colonnes et sauf dans les absides transeptales de Tournai, remplacées par des pied-droits lourds et massifs. C'est donc évidemment dans l'école méridionale qu'il faut le classer étant donné son plan basilical avec déambulatoire absidial amplifié d'un déambulatoire transeptal comme à Toulouse et à Saint-Jacques de Compostelle (1).

* * *

J'ai aussi à vous parler du triforium dont les arcatures sont remplacées par des platebandes. Je ne connais que peu d'exemples de ce fait en dehors de l'école tournaisienne et notamment des transepts de la cathédrale de Tournai, de Saint-Nicolas de Gand et de Sainte-Walburge de Furnes.

van Eyck a-t-il placé le triforium de l'église de Saint-Nicolas de Gand dans l'édifice de Saint-Jacques? Cela se peut.

J'ai aussi songé au triforium de la cathédrale d'Autun, église pour laquelle il devait peindre sa madone du chancelier Rolin.

(1) Remarquons incidemment que l'abside représentée dans *la Madone du chanoine Pala* ressemble très fort à celle de Saint-Sernin de Toulouse!

Mais il y a trop de divergences de style.

A Autun, l'architecte du XIe siècle a été influencé par les ruines romaines voisines, tandis que le triforium de Jean van Eyck n'en offre aucun caractère.

C'est à peine si on peut citer, en dehors des exemples dont je viens de parler les triforiums à linteaux de Léau, de Saint-Germain-des-Prés à Paris et en Italie, de Saint-Etienne à Bologne, de Santa-Maria, à Arno, de San-Fabiano, à Lucques.



Quant au plafond, qu'il ait existé sur l'une ou l'autre nef romane, qu'en saurons nous jamais? Il ne nous reste aucun ouvrage en charpente des XIe et XIIe siècles. Donc il y a impossibilité de rien établir à son sujet. Tout au contraire le transept de van Eyck nous fournit un excellent document sur ce qu'ont pu être ces *lambris en forme de taspis à bastons*, dont parle Cousin à propos de la cathédrale de Tournai.



Quant aux pavements, ils sont fort semblables à ceux de la cathédrale de Terouanne qui sont, eux, en pierre blanche incrustée de traits et de cavités remplis de mastic noir et datent de 1270 à 1285. Mais n'y en avait il pas de semblables dans beaucoup de nos églises alors que Jean van Eyck peignait sa délicieuse *Annonciation?*

Enfin en terminant nous affirmons bien haut que ce n'est pas dans la sculpture romane de nos contrées que Jean van Eyck a pris les riches et exubérants chapiteaux de son

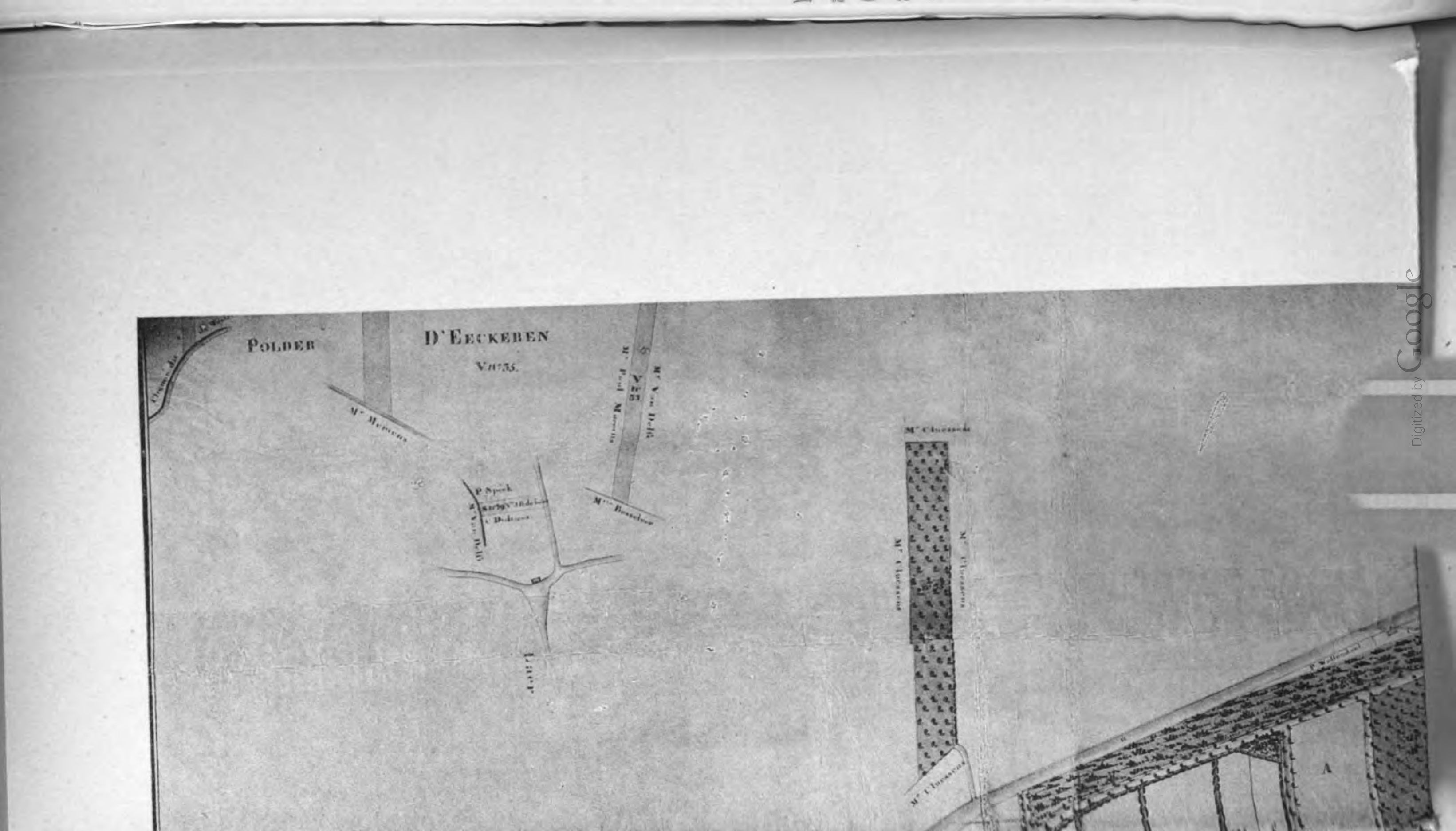
Annonciation. C'est en France et peut-être même dans ses contrées méridionales qu'il en a trouvé les modèles.

Il m'est même venu à la pensée que certains chapiteaux à corbeille tressée seraient d'origine byzantino-latine. Qui sait si une étude attentive de ces chapiteaux n'amènera pas un chercheur attentif à conclure de faits bien précis à la venue de van Eyck en Italie. Qui sait ce que des recherches dirigées dans ce sens nous réservent? En tous cas je vois bien plus des réminiscences d'architectures méridionales dans le beau paysage urbain entrevu dans le fond de tableau de la *Madone du chancelier Rolin* qu'on n'y a vu Liége et Lyon sans pouvoir le prouver.

Que dire après ce qui précède de cette supposition du catalogue de l'exposition de la Toison d'or à Bruges que le tableau « paraît avoir été exécuté en 1426 pour la Ville » de Dijon pour le compte de Philippe-le-Bon. » Il paraît évident de conclure que ce tableau est postérieur à 1429 puis qu'il reproduit un transept comme van Eyck n'a pu en voir que pendant son voyage à Santiago de Galice en 1429.

PAUL SAINTENOY.

Bruxelles, 2 janvier 1908.


POLDER
D'EECKEREN
P. Speck
A

Le " Peerdsbosch " ou le domaine rural du " Bremdonck "

I

Origines. — Description. — Extension

A huit kilomètres d'Anvers, sur la belle chaussée de Merxem à Brasschaet (1), on trouve, à main droite, une avenue menant au vaste bois qu'on appelle « *'t Peerdsbosch* ». Ce bois, avec les terrains labourables au nord-ouest, mesure aujourd'hui 154 hectares, 21 ares, 10 centiares, dont 113 hectares, 43 ares, 30 centiares pour les parcelles boisées proprement dites. Il est traversé dans la direction est-ouest par le cours d'eau dit « *Laersche Beek* », qui sépare les territoires de Brasschaet, au nord, et de Schooten, au sud.

L'origine de la dénomination de « *Peerdsbosch* » est inconnue. Ce nom fut donné au bois, sans raison apparente, dès le XVe siècle.

On le trouve ainsi dénommé, pour la première fois, dans

(1) Elle fut construite en 1740.

le compte de l'hôpital Sainte-Elisabeth d'Anvers, exercice 1431-1432, au chapitre des produits de ventes de bois: « *een elsen buschs gestaen opt goet ten breemdonc, geheyten 't peertbusch* ». Il fut d'abord une pépinière d'aulnes.

Un demi-siècle après, en 1509, on désignait ainsi le bois: « *den groten bosche te Breemdonck* ».

La situation et la dénomination du bois sont fort clairement indiquées au compte de 1517-1518. Voici en quels termes: « *Item ontfanghen van Claeus de Wolf ende Symon* » *vanden Eynde, vanden bosch opte hoeve van breem-* » *donck tot Eekeren, gheheyten dpeertbosch, dwelck sy* » *gheboscht hebben compte Liij lib.* ». Les noms sont ceux des fermiers qui avaient pris soin de la taille d'arbres, du décorticage, etc.

Au XVIIe siècle, jusqu'en 1650, les comptes et autres papiers d'archives portent indifféremment: « *'t Bleckbosch gen. 't Peertsbosche, 't Piertsbos, 't Bremdonckbosch, 't Brembosch* », même « *'t Peetersbosch* ». La dénomination originelle ne fut jamais abandonnée. Après quatre siècles, l'Administration française hasardera timidement la traduction de: *Forêt du Cheval*. De cette qualification, il reste à peine des traces.

* * *

Ancienne propriété de l'hôpital Sainte-Elisabeth, le bois a été departi à l'Administration des hospices civils, en vertu des lois organiques sur la bienfaisance communale.

Le « *Peerdsbosch* » est de nos jours un but d'excursion cher aux Anversois, à la petite bourgeoisie surtout. Par insouciance des droits d'autrui, les promeneurs perdent assez aisément de vue les règlements faits par le propriétaire,

règlements inspirés d'ailleurs par nos lois forestières. Ces lois font respecter les bois et en règlent l'exploitation dans l'intérêt même du rendement.

Il n'entre point dans le plan du présent travail de faire des études de sylviculture ou de régime forestier comparé; moins encore, de raconter en détail les transformations, accroissements ou morcellements du domaine. Tâche héroïque, à laquelle nous avons renoncé. D'ailleurs, le domaine appartenait à une communauté ecclésiastique, à un établissement charitable privé. Il était protégé par des édits et ordonnances de police, mais non soumis à un régime forestier légal, comme le sont de nos jours les bois des établissements charitables communaux.

Comment comprendre autrement la portée des contrats de bail des XIVe, XVe et XVIe siècles? Ces contrats stipulaient que les fermiers de biens ruraux comprenant des bois, n'avaient aucun droit sur le produit de ces bois, et ne pouvaient prétendre à aucune ingérence dans leur régie. L'hôpital se réservait l'usage arbitraire et le produit exclusif de ses bois, sans toutefois forclore les fermiers des droits d'affouage, de pacage et d'autres, selon les coutumes et usages locaux. Témoin les contrats de bail du moyen âge, celui du 16 novembre 1396, entre autres, se rapportant à la ferme *de (hooghe) Micke* sous Eeckeren (1); puis le bail du 21 avril 1400, se rapportant à la ferme *de kleyne Micke*, sous la même commune (2), enfin un contrat de 1409, relatif à la ferme sous Rijsbergen (3).

Le « *Peerdsbosch* » faisait partie du *Bremdonck*, un vaste

(1) Archives communales, *Protocoles scabinaux*, vol. 2, f° 1.
(2) *Ut supra*, f° 307.
(3) *Ut supra*, an. 1409, f° 80.

domaine composé d'une métairie, de landes ou bruyères, de prés et de prairies, de bois, de terres arables, de polders et de digues. C'est assez dire que le « *Bremdonck* » était une exploitation rurale de première importance.

Mais, avant d'aborder ce sujet, il importe de faire connaître comment ce domaine vint en la possession de l'hôpital Sainte-Elisabeth.

* * *

Cette institution entrevoyait à peine la fin du XIII[e] siècle et le premier centenaire de sa « translation près de Saint-Georges » (1) que déjà il possédait d'importantes et assez nombreuses propriétés rurales. On ne saurait assez le répéter, pour dissiper certaines préventions, l'accroissement du patrimoine de l'hôpital, comme de toutes les anciennes institutions charitables, avait pour principal auteur la pieuse générosité de nos ancêtres.

Ainsi, l'hôpital acquit, à titre de DONS: en 1231, de NICOLAS (VAN DER BORCHT), doyen de l'église Notre-Dame, trois parcelles de terres arables, sous Austruweel;

en 1232, de GUILLAUME NOSE, la ferme dite *de Pastoorshoeve*, à Borsbeeck;

en 1239, d'ALBERT DE MENENGHEM, un bonnier de terre dans la même commune;

en 1246, de HENRI DE CALULO, 1 1/2 parcelle de terres, à Austruweel, au hameau *Costelle;*

en 1246, d'ENGLEBERT DE VORSELA, le tiers, pour sa part d'intervention, dans l'achat du « *Breedeveld* », à Borsbeeck;

en 1246, de JEAN VAN OORDEREN, chanoine de Notre-Dame,

(1) C'est-à-dire près de l'église de ce nom.

une parcelle de terre à Oorderen, au hameau dit « *Norlant* »;

en 1249, de Bauduin en de Wauthier de Eichove, des biens-fonds à Mortsel, au lieu dit « *Zaeldenrode* »;

en 1256, de la femme d'Arnold-Etienne, de Lillo, des terrains à Lillo et à Stabroeck, à condition d'en payer un cens aux descendants de la famille;

en 1257, de Thomas dit *de Kipdorp*, 4 1/2 bonniers de terre labourable à Oeleghem;

en 1263, de Arnold, de Halle, l'homologation, par ce dernier, des droits de l'hôpital sur un pré au « *Rincsbroeck* » et sur un bois près « *d'Eerdbrueghe* », à Halle;

en 1266, de Marguerite, veuve de N... van de(r) Dilf(t), une parcelle de terre à Austruweel, et quelques biens-fonds à Wyneghem;

en 1272, de Mathieu de Halle, ses propriétés sous Halle, à la condition d'en acquitter le cens seigneurial au doyen de Malines;

en 1280, enfin, d'Isabelle dame de Breda, femme d'Arnold, comte de Louvain, *tous leurs biens situés au* « Mick » *et au* Bremdonck, *dans la commune d'Eeckeren* (1).

« ... *Ysabella, domina terre de Breda... noverit universitas* » *vestra quod nos, de voluntate et auctoritate domini* » *Arnoldi de Lovanio, domini de Breda, mariti nostri, con-* » *tulimus et tenore presentium conferimus, propter Deum* » *ac servitium nobis ob hoc factum, Magistre et conventui* » *hospitalis Antwerpiensis bona nostra jacentia apud Micke* » *hereditarie possidenda ad censum duorum denariorum* » *Flandrensium. Item bona in Bremedunc jacentia, eodem* » *modo ad censum duorum denariorum Flandrensium nobis*

(1) Au XIIIe siècle, cette commune comprenait encore les territoires de Brasschaet et de Schooten et dépendait de la baronnie de Breda.

„ *a dictis Magistra et conventu singulis annis solvendo-*
„ *rum...*

„ Anno domini, M°. CC°. LXXX°. feria secunda post festum beati Nichasij (1). „

Au XVIIIe siècle, à l'occasion d'un conflit avec la commune de Schooten, au sujet des contributions locales, la contenance des terres données en 1280, par la dame de Breda, fut évaluée à 230 bonniers, soit 302 hect. 69 a. 56 cent. 40/10.000.

Nous bornant au « *Peerdsbosch* », citons encore les acquisitions, par don ou achat, de biens qui ont étendu ce domaine

1339. — Le dimanche, avant la Saint-Laurent, ARNOLD VAN DEN POLKE donna à l'hôpital son bien appelé *ten Polke* (2).

Au cours des siècles, on nota que ce bien-fonds pouvait avoir eu une contenance de 8 bonniers environ.

1362. — Le mercredi avant la Saint-Jean-Baptiste, HENRI VAN DUFFEL vendit à l'hôpital un fonds de terre appelé *den Toenaert*, sous Schooten (3).

Ce terrain devint le centre du « *Peerdsbosch* ».

1371. — Le 5 mai, JEAN FARAGUYT et ses enfants cédèrent à l'hôpital le terrain dit « *'t Hoescoet* », avec ses prés, terres, bois et bruyères, en tout 8 bonniers situés entre la bruyère, appelée « *de Zeurt* » ou « *de Sodert* » et le « *Bremdonck* » (4).

N. B. Le « *Zeurt* » longeait la lisière sud-est du « *Peerds-*

(1) Extrait de l'acte authentique, conservé parmi les archives de l'hôpital. Cfr. DIERCXSENS, *Antverpia*, t. I, p. 315 et une copie, au Cartulaire I, f° XXXVJ.

(2) Cartulaire, f° XLJ.

(3) Cartulaire, f° XXXIX.

(4) Cartulaire, f° XLJ.

bosch »; le « *Bremdonck* » avec ses dépendances s'appuyait sur la lisière nord du bois.

1372. — Le 1 juin, MARIE, DAME DE BERG-OP-ZOOM, renonça en faveur de l'hôpital à tous ses droits et prétentions sur les biens situés à Schooten et à Merxem (1).

1396. — Le 13 novembre, l'hôpital ajouta au bois « *ten Bremdonck* », 2 bonniers de terrain, lui cédés par l'hospice « *Ter Siecken* », en échange d'un bonnier de terre à Schooten, au lieu dit: « *Dorpwolfshagen* ».

Ce terrain valant moins que le terrain boisé cédé à l'hôpital, ce dernier établissement dut prendre à sa charge une rente annuelle de 12 gros Tournois. Le bois tout entier fut hypothéqué à ces fins: *beset opt Bosch algeheel datmen heet Breemdonc* (2).

Au XVIII[e] siècle, on assignait aux 2 bonniers en question le centre du « *Peerdsbosch* ».

1396. — Le 20 novembre, un échange de terrains avec un nommé WALTHÈRE MICKAERTS, permit à l'hôpital d'agrandir la parcelle appelée « *den* TOENAERT » achetée en 1362 (3).

* * *

Avant cent ans, d'après les archives du moins, l'hôpital n'apporta plus de grands changements au domaine du « *Bremdonck* ». Dès le XIV[e] siècle, il dégreva le domaine. Sans pouvoir indiquer l'origine des hypothèques, nous avons trouvé que, le 13 mai 1389, l'hôpital céda à Elisabeth et Amelberge Godevards, un setier de seigle grevant le

(1) Cartulaire, f° IX.
(2) Cartulaire, f° CIX.
(3) Cartulaire, f° LXXJ.

terrain appelé « *dmolenbloc* », où se trouvait le moulin de Wesele, contre un setier de seigle, levé par les Godevards sur une habitation avec jardin et un bonnier de terrain. situés d'une part entre « *Breemdoncsche poort* » et la grand'-route au « *Voshol* »; d'autre part, entre les terrains de l'hôpital, à droite comme à gauche. La ferme du « *Bremdonck* » était engagée en entier pour la sûreté de l'hypothèque.

Le 3 avril 1392, toujours pour dégrever le domaine, l'hôpital racheta une rente annuelle d'une rasière de blé, à Elisabeth de Weerd, épouse de Jean dit *den Miggeleren*.

Le 6 septembre 1495, l'hôpital acheta de Jean Michiels, dit Verheyen, deux parcelles de terre, situées à Eeckeren, au « *Voshol* », enclavées de part et d'autre par ses terrains et touchant au « *Laersche Beek* », au sud. A la même date, il acquit la parcelle de terrain dénommée *de Ettinghe*.

Le 24 mars-16 avril 1524, Antoine de Lalaing, comte de Hoogstraeten, seigneur d'Eeckeren, libéra l'hôpital de la moitié d'un cens de 36 florins, prélevé par lui sur la ferme du « *Bremdonck* ». En échange, l'hôpital lui céda 60 verges de terrain boisé, situées près de ses terres à Eeckeren, « *int oude Lant in de Blauwe bosschen* ».

Le 28 mars 1531, l'hôpital fit une nouvelle acquisition de terrain, soit un demi-bonnier au « *Voshol* », c'est-à-dire au « *Bremdonck* » : « *in 't Voshol, gemeynelyck geheeten den « Bremdonck* ». Ceci est la description adoptée par les livres de compte du XVI[e] siècle.

En 1531 encore, l'hôpital acquit un demi-bonnier de terrain ou de bois *een half bunder lands oft bosch*, à Eeckeren, au « *Voshol* », borné par ses propriétés à l'est, à l'ouest et au sud et par celles d'un nommé Pierre Hillaerts, au nord. L'acte qui constitue le titre de propriété ne spécifie pas si ce fut un don ou un achat.

Le 17 mai 1614, Henri de Cnodder, secrétaire communal d'Eeckeren, désirant libérer sa métairie avec dépendances à *Mosiebroeck* (ou *Moesbroeck)* d'un cens de 3 muids de blé prélevé par l'hôpital, céda à ce dernier, pour lui tenir lieu du capital, une parcelle de terre au « *Leyerwyck* », mesurant un arpent environ et contigu au sud aux biens-fonds de l'hôpital. Le « *Leyerwyck* » était la partie des terres basses ou polders, qui, après l'endiguement de ceux-ci, fut détachée du « *Bremdonck* » et louée séparément.

* * *

Chose vraiment étrange! Jusqu'au XVIIe siècle on ne trouve guère de mentions précises des contenances de tous ces biens. Bien plus, après un arpentage quasi officiel, certains receveurs en ignoraient la superficie, ou feignaient de l'ignorer. D'autres en donnaient une évaluation. Les uns et les autres pouvaient avoir pour cela des raisons, que plus loin nous tâcherons de découvrir.

Peut-on leur faire un reproche d'avoir laissé planer le doute sur ces contenances? Remarquons qu'au moyen âge les titres de propriété parlaient rarement de la superficie des terres. Celles-ci étaient prises à bail, censitaire le plus souvent, *tales quales*, sans que les parties s'occupassent d'étendue mathématiquement déterminée. Le receveur Francisco Perez (1617-1626), songea sérieusement à réformer la chose. Il fit relever les contenances respectives de toutes les fermes, terres labourables, bruyères et prairies, ainsi que des bois de l'hôpital.

Un arpenteur juré, du nom de Bruynecruys, Adrien-Lambert, fut chargé du travail.

D'après le procès-verbal de ses vacations, cet arpenteur

trouva au « *Bremdonck* »: 35 bonniers, 75 verges de terres arables, 73 bonniers, 233 verges, en landes et bruyères, 38 bonniers, 266 verges en bois et 20 bonniers, 55 verges en prés et prairies. De ces dernières furent exceptées 944 verges de terres basses, situées au « *Leerwyck* », attendu qu'elles avaient été classées comme polders. Notons que pour les terres hautes, Bruynecruys avait dû se servir de la toise de 20 pieds et, pour les terres basses de la toise de 14 pieds d'Anvers, soit les mesures prescrites au chef-lieu de juridiction des communes d'Eeckeren et de Schooten. Sur ce pied, il fixa à 167 bonniers, 229 verges, la contenance des terres hautes et à 3 arpents, 44 verges, celle des terres basses. Dans son total des bois, soit 38 bonniers, 266 verges, le « *Peerdsbosch* » entrait pour 28 bonniers, *moins* 57 verges. Nous soulignons le mot *moins*, non sans motif. Cette cote fut bientôt perdue de vue et le correctif omis. Le « *Peerdsbosch* » s'étendit par là de 57 verges... dans les papiers d'administration.

Après mûre réflexion, il ne nous a pas semblé oiseux de donner ici la première description OFFICIELLE du domaine dit « *Bremdonck* ».

I. Eerst een stuck saeijlandts genaempt den Spijcker, vost d'erffgenaemen Jan de Roose; suijden Bochout ofte desen Gasthuijsse; west t' Straetgien t'segen over den Oijevaersneste (1), ende noorden de Heerbaene loopende naer Bresschate . . . . 588 R.

II. Een stuck landts aldaer genaempt den bochout, oost verscheyden parcheelen van desen Gasthuijsse, tsuijden met eenen hoeck aen de beke; west het voorn. straetgien t'segen den Oijevaersnest voors.; noorden ten deele desen

(1) Cette ruelle à l'ouest était également appelée « *'t Vosholstraetje* ».

gasthuijse ende voorts Johannis de Roose ende Aert Cools, groot . . . . 1966 R.

III. Een stuk lants t'cleijn bremblock genaempt, oost ende noorden een dreve ende in dese goederen gelegen welcke voorschreven dreven hier sijn aengemeten, voorts suijt ende west deselve goederen van dese hoeve groot 623 R.

IIII. Aldaer een stuck landts genaempt het quaet velt rontsomme de goederen van desen Gasthuyse, groot . 473 R.

v. Aldaer een stucxken lants genaempt t'gerstvelleken, oost den voorhoff van dese hoeffve ende voorts alomme in desen goederen geleghen sijnde, groot . . . . . . 298 R.

vj. Een stuck landts genaempt t' groot bremblock, oost ende zuijden desen gasthuijsse, west Aert Cools ende noorden Jan de Roose, groot . . . . 850 R.

vij. Item den voorhoff, plantagien ende dreven daer de huijsingen ende schueren op sijn staende, rontsomme in dese goederen gelegen, groot . . . . 1290 R

viii. Een stuck lants genaempt den grooten Acker, oost, zuijt ende west de goederen van desen Gasthuijse ende noorden de Heerbaene, loopende naer Bresschate, groot 1385 R.

ix. Een stuck landts ghenaempt den Gheer rontsomme in desen goederen, groot . . . . 1018 R.

x. Alnoch een stucxken landts genaemt het Saetvelleken gelegen tusschen de hoeve ende platte bosschen, groot . 289 R.

xi. Een stuck landts genaempt den voorsten Heijacker, oost, suijt ende west de selve goederen ende noorden ad Idem, groot . . . . 1417 R.

xii. Aldaer een stuck landts genaempt den middelsten Heijacker, als voren rontsomme in dese goederen gelegen, groot . . . . 1693 R.

xiij. Aldaer een stuck landts genaempt den achtersten Heijacker, rontsomme als voren in desen goeden, groot 1087 R.

xiiij. Item een stuck landts den Bounaer genaempt, met het varevelleken hier inne begrepen, oost t'selve goet van

desen; suijden s'Heerenstraete, commende van de kele heij loopende naer het Swaentgien hieraen halff gemeten, voorts west ende noorden desen goederen, groot . . . . . 673 R.

xv. Een stuck landts ghelegen inde Caerte t'welck jegenwoordich gebruijckt wert bij Jan Gooeijvaers, oost seigneur Flieren, suijden de straete van de leech Caerte, west den voorschreven Flieren ende noorden de straete genaempt de hooch Caerte. . . . . 317 R.

xvj. Alnoch een stuck landts bij eenen anderen pachter gebruyckt werdende, gelegen inden Cleynen Donck, oost Jan de Roose, suijden ad Idem ende Hans Gabrielssen, west den Griffier Fabrij ende noorden den Donexen Ackerwech, groot . . . . 158 R.

Compt hier aen dese voorgaende parcheelen van saeijlanden vijffendertig buijnderen, vijffentseventich roeden. xxxv buij: LXXV R.

De heijvelden van dese voorn. hoeve sijn gemeten ende groot bevonden als volcht :

xxij. Een heijvelleken, oost ende noorden Jan De Roose, suijt ende west desen gasthuijse, groot . . . . 151 R.

xviij. Een heijvelt genaempt den Gansenhoeck, oost, suijt, west ende noorden desen gasthuijse, groot . . . . . 486 R.

xix. Een heijvelleken genaempt den cleijnen bockentdorsch, oost, suijt, ende west in desen goederen ende noorden seigneur Breusegem, groot . . . . 379 R.

xx. Een heijvelt genaempt den grooten Bockent Dorsch, oost ende suijden desen gasthuijse, west ten deele 't selve ende Seigneur Breuseghem ende noorden de heerbaene loopende naer Bresschaete, groot . . . . 1365 R.

xxi. Een heijvelt genaempt t'heijvelt achter den gheer, oost, suijt ende west in desen goederen ende noorden comende aende voornoemde heerbaene, groot . . . . 1119 R.

xxij. Een heijvelt genaempt het lanck heijvelt, oost, zuijdt ende west in dese goederen ende noorden comende aende heerbaene van Bresschate, groot . . . . 1602 R.

xxiij. Een stuck heijveldts, oost tsegen de goederen van vanden Brande, suijden tsegen de groote heije van desen gasthuijsse, west ende noorden de voorschreven Heerbaene, groot . . . . 2774 R.

xxiiij. De groote Heije neven t'voorgaende parcheel gelegen, oost, zuijdt ende west inde goeden van desen gasthuijse, noorden de voorgaende heije, den voorschreven vanden Brande ende Peeter van Ceulen, groot . . . 9119 R.

xxv. Aldaer t'enden het voorgaende een stuck heije oost ende noorden Peeter Van Ceulen, suijdt ende west dese goederen, groot . . . . 1599 R.

xxvj. Item een stucxken heije, comende oost aen de schaepsbeemden van dese hoeve, suijden de Beke, west de platte bosschen van dese hoeffve ende noorden de voorschreven groote heije, groot . . . . 629 R.

xxvij. Een heijvelt ghenaempt den hoogen Heijaert, oost het Peertsbos, toebehoorende dese Gasthuijshoeve; suijden een straete commende van de keele heije, loopende naar het Swaentgien, hier halff aen gemeten, voorts west ende noorden de goederen van desen gasthuijsse, groot . . . 3975 R.

xxviij. Item een heije genaempt den Mortel bij ofte onder Bresschaete, oost Jan Symonss(oen); suijden Peeter van Ceulen ende Jan Segerss(oen); west ende noorden een waterloopken, commende vande Mortssel, loopende naer de cleijne beke, groot . . . . 5672 R.

xxix. Ten laetsten een stucxken heijvelt genaempt het Gasthuijs heyvelleken over de heerbaene van Bresschaette, oost ende west Seigneur Breuseghem, suijden de voorschreven Heerbaene van Bresschaete, noort de Heije vanden Donck, groot . . . . 563 R.

Compt hier aen dese voornoemde parcheelen heijvelden te saemen drijentseventich buijnderen twee hondert drie en dertich roeden. . . . . L xxiij Buij: ij^c xxxiij R.

De Bosschen commende aen dese voorschreven hoeve, sijn gemeten ende groot bevonden, als volcht:

xxx. Eerst een bosch dat men heet de platte bosschen, oost, zuijdt, west ende noorden de goeden van desen gasthuijse, groot . . . . 3834 R.

xxxj. Een Bosch met opgaende eijcke boomen, genaempt het bos van Neyssen, oost, suijdt ende west comende inde goederen van desen gasthuijse, noorden de heerbaene loopende naer Bresschaete, groot . . . . 383 R.

xxxij. Een bosch genaempt het Peertsbosch met de heyden, oost den heere Prelaet van Vileers, suijden den voorschreven heere den Prelaet, Mathijs Wyns ende de straete commende van de Keele heije loopende naer het Swaentgien, west ende noorden de goederen van desen gasthuijse groot . . . . 11143 R.

xxxiij. Alnoch ten laetsten een Eeckelbosch, oost de goederen Merck Priesterd om, suijden de Lairbeke, westen Seigneur Rogier van Leeffdaele, ende noorden Hans Gabrielss(oen) ende Hans de Roose . . . . 76 R.

Compt hier aen dese voorgaende parcheelen bossen achtendertich buijnderen twee houdert sessentsestich Roeden
xxxviij buij: ij^{c}Lxvj R.

De aerden, beemden ende weijen, dewelcke sijn aencomende de voors. hoeve, sijn gemeten ende groot bevonden, als volcht:

xxxiiij. Eerst eenen beempt genaempt den grooten schaepsbeempt, oost de goederen Peeter van Ceulen, suijden de Laerbeke west ende noorden de goederen van desen Gasthuijsse groot . . . . 3499 R.

xxxv. Item eenen Beemt genaempt den voorsten schaepsbeempt, oost, west ende noorden desen gasthuijse, suijden de Lairbeke voorschreven, groot . . . . 870 R.

xxxvj. Een weije genaempt den gansenhoeck, oost desen gasthuijse; suijden *ad Idem* ende ten deele de beke; west ende noorden desen gasthuijse, groot . . . . . . 566 R.

xxxvij. Aldaer een weije ghenaempt den Vloet; oost, suijdt, west ende noorden de goederen van desen gasthuijse, groot . . . . 2310 R.

xxxviij. Aldaer t'enden t'voorgaende parcheel, eenen gersdries, oost de dreve commende van de hoeve naer de beke; suijden de beke voorschreven ende alomme deselve goederen, groot . . . . 370 R.

xxxix. Item een weije genaempt de Voets, gelegen bij het dorp van Ekeren, oost Jan Babtista Fredericxss(oen); suijden de hoochboomsse beke, west ende noorden den voorschreven Jan Babtista Fredericx, groot . . . . 440 R.

xl. Ten laetsten alnoch een weije gelegen onder de leeghe landen van Ekeren ghenaempt de Laeirwijcx, oost Jan Buijens; suijden den H. Geest van Ekeren; west eenen waterganck ende noorden d'Erffgenaemen. Henrick de Cnodder, ende is de selve weije, naar de behoorlijcke maete ofte roede van veerthien voet groot, bevonden drije gemeten xliiij roeden, ons hier . . . . 944 R.

Compt hier te saemen aen weijen ende beempden uijtgesondert het laest voor gaende parcheel t'welck als voren voor neerlandt wert gestelt den nomber van twintich buijnderen vijffenvijftig roeden . . . . xx buij: lv R.

Compt aldus voor den geheelen inhoudt des voors. hoeve de quantiteijt van een hondert sevenentsestich buijnderen twee hondert negenentwintich roeden hoochlandts ende de voorschreven drije gemeten vierenveertich roeden leechlant dus alhier . . . . . . h: lant j^c lxvij buij: ij^c xxix R.
l: lant iij gem. xl iiij R.

Dans un mémoire spécial, Bruynecruys dressa le relevé des arbres de toutes espèces qui croissaient au « *Bremdonck* ».

Il compta 1444 baliveaux, dont 105 au « *Peerdsbosch* », sans tenir note du bois taillis destiné à la prochaine coupe

d'hiver; il trouva 95 chêneaux, 106 aulnes, 3 frênes, 9 bouleaux, 263 troncs de chêne, 14 trembles, 8 saules, 16 cerisiers.

En 1643-1644, l'arpenteur-géomètre Hemselmans fit un mesurage analogue. Il ne corrigea pas les totaux trouvés par Bruynecruys, mais modifia quelque peu le plan de ce dernier.

Cent ans après, la contenance du « *Peerdsbosch* » fut portée à 37 bonniers, 318 verges. Qu'on ne s'étonne donc point, si, en 1786, les auditeurs des comptes renouvellent leurs instances pour faire mesurer à nouveau le « *Bremdonck* » et ses dépendances. Le registre qui pourrait nous éclairer sur la suite qui fut donnée aux dites instances, n'existe plus. Les comptes subséquents sont muets sur ce point. Que le nouvel arpentage se soit fait ou non, les receveurs continuaient à s'en rapporter au mesurage datant de 1623!

***

Il reste un mot à dire de l'extension définitive du domaine.

Par son testament du 2 décembre 1732, le curé de l'hôpital Henri d'Hollander, légua au receveur, Corn. Van Aelst, son copropriétaire de moitié, la ferme située sur la lisière sud-ouest du « *Peerdsbosch* », d'où elle avait pris le nom de « *Peerdsboschhoefken* ». Cette propriété, d'une étendue de 7 bonniers, était limitée à l'est par la commune, au sud et à l'ouest, par les propriétés Van Bemmel, au nord, par celles de l'hôpital.

Le curé d'Hollander l'avait achetée le 4 août 1724, en même temps que 2 bonniers de bruyères à Brecht, de Martin Besseleers-Caesens, brasseur au « *Horst* », moyennant 3400 florins argent de change.

Le receveur Van Aelst, à son tour, par son testament du

30 novembre 1735, la légua « à la caisse du receveur de l'hôpital », c'est-à-dire à l'administration temporelle de l'établissement.

En formulant ses dernières volontés, Van Aelst exprima le désir que le « *Mankveld* », dépendance de cette ferme, fit retour à l'hôpital, qui jadis l'avait cédé moyennant un cens de trois rasières de blé. Par le fait, ce cens serait redimé et la ferme dégagée de son hypothèque.

Le testateur stipula encore qu'en toute éventualité, l'hôpital aurait le droit d'ouvrir deux avenues à travers le « *Mankveld* »: l'une pour prolonger le chemin soi-disant public du « *Peerdsbosch* » (« *den nu soogenaemden straetwegh* »); l'autre, pour prolonger le « *Zeurtwegh* » sur un parcours qu'il plairait à l'hôpital de donner aux deux avenues. Il serait loisible à l'hôpital d'y planter des arbres, en un mot, l'hôpital aurait l'usage et la jouissance de ces avenues comme des autres laies qui traversaient le bois.

A ces legs, Van Aelst ajouta: d'abord, celui d'une parcelle de bruyère de 3 bonniers, 60 verges, dont il indiquait la situation comme il suit: « *tegens 't Peersbos onder Schooten: oost, den wegh van 30 voet, neffens de Zeurt; zuijd, den wegh neffens d'erve van Baron de Nevelstein; noord, den wegh komende uijt de Zeurt naer den Heij-Aert*. Il légua en outre une parcelle de bruyère située à côté de la précédente, d'une contenance d'un bonnier, 320 verges. Elle était bornée: à louest, par le chemin vers le « *Heij-Aert* »; au nord, par le chemin longeant le « *Mankveld* ».

En définitive, ces propriétés faisaient ainsi retour à l'hôpital. Van Aelst les avait acquises le 31 décembre 1717, au profit de la Caisse d'administration et au moyen du reliquat de cette dernière.

Il vécut encore assez longtemps pour pouvoir mettre en

personne la main à la réalisation de ses projets. Il créa les deux avenues et, dans un codicille du 4 mars 1737, il défendit d'y rien changer. Toutefois, il laissa à l'hôpital la faculté de vendre la ferme et d'y établir telles servitudes qu'il lui plairait.

Par un nouveau codicille, aussi ingénieux que scrupuleux, Van Aelst stipula formellement qu'au cas où les clauses de ses testaments et codicilles seraient déclarées caduques, l'hôpital conserverait ses droits sur la moitié de la ferme lui léguée par le curé d'Hollander.

Van Aelst mourut le 8 mai 1751. Ses dernières volontés furent remplies. La ferme « *'t Peerdsboschhoefken* » a fait partie du « *Peerdsbosch* » jusqu'en 1881. Elle fut alors vendue à un propriétaire riverain, ce qui valut au château *Ter List* un accroissement de 2 h. 72 a. 75 centiares.

Anticipant ici sur l'ordre chronologique, faisons encore observer que le « *Peerdsbosch* » et le domaine du « *Bremdonck* » entrèrent dans le XIXe siècle avec les contenances respectives suivantes :

La ferme Schillemans, avec.	33 h.	72 a.	98;
La ferme Verbaenen, avec	32 »	50 »	75;
Les bruyères dites « *Bremdonckscheheide* », avec	59 »	00 »	23;
Les terres labourables en dépendantes, avec	12 »	97 »	33;
Le « *Peerdsbosch* », avec	62 »	55 »	76;
Les bois et sapinières en dépendantes et convertis en terres labourables, avec .	1 »	19 »	86;
Contenance totale du domaine, conformément au plan de 1808 (1). . . .	201 h.	96 a.	91.

(1) V. au titre.

II

L'Exploitation agricole et le régime forestier

On a toujours envisagé la conservation des bois, ainsi, que l'entretien et la police des rivières, comme des choses de la dernière importance dans l'Etat.

Au point de vue hydrographique, les bois et les forêts exercent une influence favorable sur l'écoulement des eaux pluviales et des cours d'eau. Leur influence protectrice et pondératrice dans la constitution de l'atmosphère des continents n'est pas moindre, mais, comme notre sujet n'en comporte point l'étude, nous n'en parlons que pour mémoire.

La législation spéciale sur la matière, est l'œuvre des temps. Cette législation protège les bois et forêts et règle strictement la régie des domaines boisés appartenant aux communes et aux établissements publics. Ceux-ci, en Belgique, administraient anciennement leurs bois, sous la seule obligation de se conformer aux lois générales, aux règlements locaux, aux us et coutumes adoptés pour la conservation des forêts.

Nous n'allons pas nous livrer ici à l'étude de ces lois et ordonnances. Faisons observer seulement qu'elles étaient fort nombreuses. Elles tiraient leur origine des capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. En France, Louis XIV, tout en rappelant, pour les biens ecclésiastiques, les édits de 1573 et de 1597, codifia et amplifia les anciens édits dans une ordonnance étendue du mois d'août 1669.

Si nous ne nous trompons, cette ordonnance soumit dans un sens plus ou moins large au régime général les bois des ecclésiastiques, des communautés religieuses, des hôpitaux, des maisons de charité, même les bois des particuliers. Elle eut une grande influence sur la législation de nos contrées, à tel point que son esprit pénétra les lois forestières de la première république et domine encore nos lois contemporaines.

Avant la Révolution, chacune des grandes divisions territoriales dont se composait la Belgique, avait, en matière de bois et forêts, ses lois et son administration propres. En ce qui concerne le duché de Brabant et le marquisat d'Anvers, deux édits méritent de fixer particulièrement l'attention. Ce sont: d'abord, l'édit perpétuel de Charles V, en date du 4 avril 1554, confirmé par l'édit de Philippe II du 8 novembre 1596. Ces édits étaient avant tout des ordonnances de police générale. Le second, surtout, visait à protéger les bois du clergé et des couvents, où le vulgaire se livrait à des déprédations que le gouvernement qualifiait de « scandaleuses ». L'autorité des gardes-bois, qu'on appelait *praêters*, fut corroborée et, comme ils étaient des gens notoirement probes, leurs dénonciations étaient accueillies sur parole. Conformément à ces édits, un officier gruyer, accompagné de deux échevins du lieu, visitait trois ou quatre fois par an les demeures des habitants qui ne possédaient pas de terrains boisés. Les délégues du gouvernement avaient pour mission d'interroger ces gens sur la provenance du bois trouvé en leur possession. Cette sévérité, cependant, ne donna pas les résultats espérés. Au xvii[e] siècle, le gouvernement intéressa de plus près les propriétaires à la conservation de leurs bois et forêts, en les obligeant d'y faire travailler davantage et régulièrement.

Par exemple: les placards des 21 novembre, 5 décembre 1623 et du 26 août 1629, défendaient la destruction, nous préférerions dire «l'annulation» des bois, prescrivaient des coupes périodiques, stipulaient la qualité et le volume des fagots, enfin, menaçaient les propriétaires négligents ou récalcitrants de l'exécution d'office des travaux forestiers, par les gruyers de Sa Majesté ou leurs officiers subalternes dans chaque capitale.

Un placard du 19 février 1629, ordonna de publier annuellement, au mois d'octobre, les édits sur les bois et forêts. Il ne s'ensuivit guère une amélioration du régime général. Tels furent le laisser-aller et l'insouciance, que, dans le traité de Munster, l'article 36 restitua aux propriétaires tout arbre abattu, que l'acheteur n'aurait pas emporté ou fait enlever le lendemain de la publication du traité.

Nous n'oserions pas affirmer qu'avant la Révolution, notre hôpital Sainte-Elisabeth fût soumis au régime légal. Sa situation vis-à-vis de l'Etat était celle d'un particulier. Il y a plus: dirigé par une association religieuse, il jouissait d'immunités et de privilèges de toute sorte, telle depuis 1229, l'exemption des impôts (« *tollen* ») sur le bois. De prime abord, ses biens étaient pris, par les ducs de Brabant, sous leur protection spéciale, protection qui lui fut continuée, entre autres, par les édits de Charles V et de Philippe II. Quelles que fussent, en tout cas, ses obligations strictement légales, sa régie forestière s'inspira, au xviie siècle, des prescriptions des lois et ressentit les effets de leur sagesse.

* * *

Aux origines, l'exploitation du domaine du « *Peerds-*

bosch" doit être étudiée dans les curieux contrats de bail de la ferme du "*Bremdonck*".

Le plus ancien contrat connu est daté du 9 novembre 1423. A cette époque, le domaine du "*Bremdonck*" fut donné à bail pour quinze années, prenant cours au mois de mai 1425. Le fermage était dû, partie en argent courant, partie en nature. Le prix en argent était de 50 florins "de bon aloi", "*sware gulden*" (1). Les redevances en nature étaient détaillées comme il suit: 10 setiers de blé, 4 setiers de blé sarrasin, 4 setiers d'avoine non mondé, 10 chapons, 10 poules, 8 petits boisseaux ("*meukens*") de graines de navette, 8 livres de cire, 1 setier de pommes de la meilleure récolte, ou, au choix du fermier, la moitié de ses fruits généralement quelconques. Le fermage en argent, les grains et graines devaient rentrer vers la Noël; les chapons et les poules à la Saint-Bavon; les graines de navette, la cire et les fruits, à la Toussaint. Ce n'était pas tout. Le fermier devait livrer: à la Noël, un mouton gras; à Pâques, deux agneaux gras; à la Pentecôte, un mouton gras; vers la Saint-Jean, 3 couples d'oies, ayant moins de deux ans d'âge; entre les Pâques et la Pentecôte, 12 couples

(1) On faisait à cette époque une distinction entre la monnaie de bon et celle de mauvais aloi, introduite, avec cours forcé, par calcul ou spéculation par Philippe le Bon. Les comptes de l'hôpital font allusion à cet expédient fiscal, tout en se plaignant du dommage qu'en éprouvait l'établissement. "*It. overmids tgheboeds wille dat gedaen was van tsheeren ende vander stad weghen, als vanden gelde dat dat afgeset waert, ende dat men licht gelt ontfanghen moeste, ende coepen provende tot onser Vrouwendaghe Lichtmisse toe met zwaren gelde, daeraf gegeven van verliese ij lib. xs. gr.*" (Compte de 1427-1428).

Et 1455 on stipulait 50 florins d'or, taxés à 32 gros de Brabant, la pièce.

de pigeons; à Pâques, enfin, 6 fromages de Tirlemont, 100 œufs et un gros morceau de beurre qu'on appelait « *botterweghe* ». Le fermier — on le qualifiait encore de *laet*, sous ce régime presque féodal — le fermier prenait à sa charge le paiement de tous les cens seigneuriaux, l'entretien des terres endiguées (« *'t dijkland* »), mais l'hôpital se chargeait des travaux d'entretien nouveaux. Une fois par année, il devait se tenir à la disposition de l'hôpital avec un attelage de quatre chevaux, pour récolter les dîmes, excepté toutefois aux époques les plus occupées des semailles et de la moisson. En l'occurrence, l'hôpital se portait garant de la nourriture du personnel mis à sa disposition.

Le fermier devait abandonner, pour l'usage de l'hôpital, une chambre à coucher et une chambre au rez-de-chaussée. A l'occasion des visites de la dame supérieure, ou du receveur, leurs voitures et chevaux devaient être remisés à la ferme et leur personnel domestique nourri par le fermier sur le même pied que ses gens. Le fermier avait la charge de faner à ses frais un pré d'un bonnier et demi, situé à l'ouest du « *Ossenbruel* » et de prévenir son bailleur du temps utile pour la rentrée des tas de foin. Cette provision était réservée au seigneur d'Eeckeren, comme on le verra tout à l'heure.

Le contrat de bail mettait encore à charge du fermier l'entretien ordinaire des bâtiments. L'hôpital conservait la charge des grosses réparations. Le cas échéant, le fermier devait donner la nourriture aux ouvriers.

Les modes de culture et l'appropriation ou l'aménagement des terres étaient ce qu'elles sont encore de nos jours.

Ces stipulations ne furent pas notablement modifiées avant la fin du XVIe siècle.

En ce qui concerne les bois, il était défendu au fermier d'y introduire ses bestiaux à l'époque des coupes. Il devait y exercer la surveillance, diriger les travaux forestiers, les coupes de bois et leur emmagasinage et transport. Il était rémunéré pour cela, donc revêtu des fonctions de garde-forestier.

Le receveur de l'hôpital donnait ses soins aux plantations nouvelles. Il dirigeait le creusement et le curage des fossés d'irrigation. Il faisait annuellement le triage et l'assiette des coupes nécessaires pour la formation d'un stock de combustible, fagots et bois de fournaise. Ses travailleurs gagnaient 6 gros le cent pour la taille, 5, parfois 6 gros pour la décortication. Ces travaux étaient confiés par voie d'adjudication au plus bas soumissionnaire. Le coût du transport à l'hôpital, exécuté d'habitude par le fermier, était de 5 gros le cent. L'impôt « *metten tolle* » s'élevait à 2 escalins.

Quel était cet impôt? La chose importerait peu, si l'on ne pouvait objecter que nous venons de citer un privilège de 1229. En effet, le duc Henri de Brabant avait accordé, en ce temps, à l'hôpital la franchise des droits d'entrée de toute espèce de bois. Après deux cents ans, l'hôpital jouissait encore de ce privilège.



A part le produit des arbres et du gros bois, l'hôpital tirait annuellement de ses bois, en moyenne, six à sept mille fagots. Il se réservait cette provision même quand, à son détriment parfois, il vendait la coupe générale sur pied. C'est ainsi qu'en 1432, il vendit pour 31 livres de gros la coupe (« *den houw* ») du « *Peerdsbosch* ». A l'occasion de

cet élagage, le receveur fit confectionner 28500 fagots, dont il envoya 9500 pièces à l'hôpital. Le restant fut empilé à la ferme.

On vendit la coupe générale dans des conditions analogues en 1452, en 1459 et en 1503, la dernière fois pour 40 livres de Brabant. A en juger par ces éléments de comptabilité, on conclurait que les coupes et ventes de bois générales se faisaient tous les sept ans.

Toutefois, il y eut des ventes d'occasion, telle la cession, en 1517, de 30 chênes à Thierry Van Paesschen, pour la construction d'un navire: « *Item ontfanghen van Dierick van Paesschen voer xxx eyken houten tot eenen schip te maken, coempt xij lib xviij s.* » Ce libellé de compte devient intéressant, si, pour l'élucider, nous recourons à nos anciens chroniqueurs. Entre les années 1511-1518, Van Paesschen organisa, à ses propres frais, quatre expéditions à Saint-Jacques de Compostelle, Rome et Jérusalem. Il fit construire et équiper un navire, sur lequel il s'embarqua avec ses pèlerins. Ces derniers avaient versé chacun une cotisation de 80 ducats. En 1511, on partit quelques jours après la Chandeleur et rentra à Anvers au mois d'octobre suivant. Peu de temps après, Van Paesschen se rembarqua et rentra au port en 1512. Il organisa une troisième expédition vers la Terre-Sainte en 1516. Il fit naufrage, mais fut sauvé avec son monde et ses bagages, y compris deux pièces d'artillerie, lui confiées par le Magistrat d'Anvers pour la ville de Rhodes. En 1517, il construisit un nouveau navire, dont il se procura le bois au « *Peerdsbosch* », et repartit pour Jérusalem en 1518. Van Paesschen et ses pèlerins furent faits prisonniers par les Turcs, comme suspects d'espionnage. Ils furent relâchés contre une grosse rançon. L'année suivante, Van Paesschen revint définitivement à

Anvers, où il mourut le 15 mai 1526. Il fut enterré en l'église des Falcontines (1).

* * *

Le contrat de fermage du 6 novembre 1455, fait pour douze années seulement, renfermait des stipulations explicites au sujet des bois. Par exemple: avant la troisième année qui suivait la date des coupes de bois de chêne, le fermier ne pouvait plus mener des bêtes à cornes dans le bois. Il ne pouvait couper que les troncs de chêne, de tilleul et les bois mols de moins de sept ans, excepté cependant le bois mol du « *Peerdsbosch* ». Il pouvait disposer des taillis de chênes (« *eycken vorren* ») croissant sur les landes et ailleurs, mais devait les laisser en leur état deux années avant l'expiration de son bail.

Le bail de 1455 prévoyait le dommage éventuel causé au fermier par un cas de force majeure. Il en était couvert par l'hôpital, d'après estimation d'experts. Ce bail imposait, en outre, au fermier la charge de creuser à ses frais différents fossés entre le « *Peerdsbosch* » et le « *Koebosch* », le chemin appelé « *de List* » et la grand'route.

L'hôpital prenait à sa charge les plantations d'arbres et de haies, sur les bords de ces fossés, mais se réservait, comme toujours, le rendement du bois. Le fermier, s'il résiliait son bail après trois années, avait droit à une réduction du fermage, pour les dépenses faites auxdits fossés. Il avait un droit absolu sur le bois et les broussailles du « *Koebosch* » et du « *Hoedonck* », jusqu'aux accotements élevés,

(1) Cfr. H. Van den Eynden: *Antwerpsch*, vol. I, p. 49, d'après la chronique de Van Caukerken.

sur l'étendue d'une ancienne prairie, à l'exclusion toutefois des jeunes arbres. Le fermier pouvait lever de la tourbe pour son usage personnel, mais défense lui était faite d'en vendre ou d'en céder gratuitement. A cet effet, le receveur lui assignait une tourbière de 12 bonniers au « *Mick* ». Au temps des coupes de taillis plantés près des terres de labour, le fermier devait faire curer les fossés et égoûts.

Agneaux, pigeons et oies cessèrent d'être stipulés comme redevances. Par contre, le fermier était obligé d'exécuter le contrat fait le 20 février 1449 (1450 N. S.), avec Raes van der Maelstede, seigneur de Cappellen, Saint-Jacques et d'Eeckeren et dont voici l'objet.

De temps immémorial, l'hôpital faisait servir annuellement, avant le carême, un repas au seigneur d'Eeckeren, à son curé, à ses baillis et échevins, à son intendant et aux autres personnes de sa maison. Ce repas coûtait habituellement 15 ou 16 escalins de Brabant. C'était, de la part de l'hôpital, moins un acte de courtoisie qu'une redevance, un vasselage. Le seigneur van der Maelstede résolut un jour de renoncer à ses droits, tant pour lui que pour ses successeurs, « pour certaines raisons de conscience, pour » l'amour de Dieu et pour le salut de son âme et celui » de ses aïeux et de ses descendants. » Il fit abandon, en même temps, au nom du bailli, du tabard ou de la valeur du vêtement, que celui-ci prélevait chaque année sur le domaine du « *Bremdonck* », de son droit d'y remiser avec sa suite (1) et de la dîme qu'il prétendait lui être due sur

(1) Nous essayons de traduire ainsi le texte suivant : « *Item den last vanden stalloen beere(?) ende verre daerin hij meijnde dat des voers. gasthuys goed gehauden was over tijd voor hem ende zijne ondersaeten binnen Eekeren te haudene ende te vuedene...* »

certaines parcelles, mais qu'il n'avait jamais réclamée jusque-là. En son nom, comme au nom des futurs seigneurs d'Eeckeren, il prit sous sa protection le domaine du « *Bremdonck* », ses dépendances, ses fermiers ou exploitants, les exonéra de toutes redevances en argent, réquisitions, services, corvées et concours analogues, auxquels ses aïeux et lui-même avaient eu droit.

Enfin, il dispensa les fermiers de formalités à remplir en justice: *vry van ten gedinge ten eeninge te komen* » (?).

De son côté, l'hôpital s'engagea à faire livrer annuellement, comme jadis, par ses fermiers, au seigneur van der Maelstede et à ses descendants, une charrette de foin, fauché en été; ou bien, au choix des bénéficiers, deux « *pieters* » d'or. Dorénavant l'hôpital payerait le cens consistant en 7 escalins de Louvain et 16 poules et une demi-poule.

Telle était la convention assez originale, dont le fermier du « *Bremdonck* » avait à observer les clauses.

***

Les contrats de bail du 13 novembre 1497, du 17 février 1507 (1508 N. S.) et du 22 janvier 1522 (1523), n'innovaient rien en dehors de l'obligation, pour le fermier, de planter un certain nombre d'arbres fruitiers. Le bail de 1545 stipulait, pour le preneur, la charge de planter une certaine quantité de chêneaux.

Et le contrôle, l'inspection? Eh! la chose était assez primitive. Chaque année, la supérieure, en compagnie de quelques consœurs faisait l'inspection des propriétés rurales. Le receveur, qui représentait toute l'administration, — en ce

temps on l'appelait parfois « *voerganger* » (1), — était habituellement de la partie. Ces tournées d'inspection étaient assez fréquentes, surtout avant les troubles de religion. On ne s'en cachait point: c'étaient autant de prétextes à des excursions champêtres, à des pèlerinages pieux, sans préjudice des kermesses chez les fermiers. On poussait parfois jusqu'à Gheel, Herenthals, Rysbergen et Breda. La tournée la plus régulière était celle du « *Peerdsbosch* ». En 1439-1441, on avait construit au « *Bremdonck* » une assez vaste habitation de ferme avec laiterie et fromagerie attenantes. Nous savons maintenant pourquoi, dans les contrats de bail, l'hôpital se réservait un appartement à la métairie.

* * *

Comme bien l'on pense, les époques de troubles et de guerres civiles furent désastreuses pour les propriétés rurales. En 1580, leur situation était lamentable. Si les fermes se louaient, c'était à vil prix. Sous prétexte qu'elles appartenaient à un « propriétaire d'Anvers », elles étaient tenues pour ennemies. Les troupes des rebelles commettaient toutes sortes d'exactions, exigeant rien de moins que la moitié du rendement des terres! C'était la confiscation indirecte. Aussi, les comptes de 1586-1587, soit de l'année qui suivit la paix avec l'Espagne, ne renseignent que « pour mémoire », c'est-à-dire sans accuser aucun profit la généralité des fermes, terres et dimes de l'hôpital. La ferme du « *Voshol* », dit le compte, prise à bail pour 132 florins, n'avait rien produit depuis 1581. Les quatorze fermes de l'hôpital n'étaient guère mieux partagées.

(1) Cette qualification, en latin *defensor*, puisée dans le droit romain, était plus propre aux *oudermans* des corporations et métiers.

Celles de Brecht (deux), d'Edeghem, d'Eeckeren *(Mik-Brasschaet)* et de 's Gravenwesel étaient restées intactes, mais n'en demeuraient pas moins improductives. Huit fermes avaient été entièrement brûlées ou saccagées; deux, celles du « *Bremdonck* », était du nombre, avaient été en partie démolies. Toutefois, le prix du bail fut, en 1588, maintenu à 132 florins. Les redevances en céréales consistaient en 10 setiers de blé, 8 setiers de blé noir, 3 setiers d'orge, 2 rasières de fèves et 2 rasières de graines de navette. Il est à peine besoin de faire observer que le profit de l'hôpital fut très aléatoire.

Les bois avaient été pillés à discrétion. Pas de rendement. L'hôpital, naguère si riche en combustible, devait s'acheter du bois au marché, ou le faire venir par voie d'eau. Mais, voyez ce que lui coûta, en 1597, le transport d'Eeckeren à Anvers d'une pauvre provision de 4100 fagots. Les autorités d'Eeckeren et de Merxem, non contentes de protéger le convoi, avaient prêté quarante-huit charrettes. Les conducteurs et convoyeurs furent régalés à la hauteur du hameau de Dambrugge, fait bien banal, il est vrai; mais, chose curieuse, c'est la carte à payer qui fut, en cette circonstance, « l'impôt indirect » sur le bois amené. La dépense donc, consista en deux tonneaux de bière, valant

La dépense ... valant	fl.	12	s. 18
Cinq jambons, pesant 35 livres, à 4 sols	»	7	—
1 fromage, pesant 12 livres à 3 1/2 sols	»	2	2
13 pains de 4 livres, à un sol	»	2	12
2 pièces de viande salée	»	1	16
Pourboires à deux forestiers	»	1	—
Pourboires des ouvriers ayant fait l'entassement des fagots	»	1	8
Total	fl.	28	s. 16

Pareille dépense, vu l'époque, se chiffrerait par 50 francs environ de notre monnaie.

Le 19 juin 1598, les communes d'Eeckeren, de Schooten et de Merxem vinrent encore en aide à l'hôpital avec 70 charrettes, pour le transport de ses fagots. Le combustible venait alors exclusivement du « *Peerdsbosch* ». Cette fois les dépenses s'élevèrent à 46 florins, 1 1/2 maille. La quantité de bois n'est pas mentionnée, mais, dans un autre chapitre du compte, on lit que l'hôpital fit botteler à cette époque 8500 fagots de tout bois.

* * *

Le calme ne revint pas de sitôt dans les campagnes. De longues années de guerre devaient encore les troubler et arrêter la prospérité publique. Les contributions locales, les prélèvements de toute sorte, absorbèrent le plus clair des ressources des fermiers. Ils payaient au fisc d'abord, à leurs propriétaires ensuite..., s'il leur restait quelque chose. L'hôpital n'inquiétait pas les siens à ce sujet, bien mieux, il leur venait en aide, en payant une partie des impôts, en leur permettant d'acquitter leur bail au moyen des quittances des travaux de restauration ou d'amélioration, faits par eux aux fermes délabrées. Il espérait ainsi faire respecter son bien par les mutins, en le faisant passer pour le bien des locataires.

L'exploitation de la ferme du « *Bremdonck* » par un seul fermier, était devenue chose onéreuse.

En 1610 donc, l'hôpital la confia à deux fermiers, moyennant une redevance collective de 280 florins, 30 rasières de blé et 20 rasières de blé sarrasin, et le payement de la moitié des contributions dites « *dijkgeschotten* ».

En 1616, le prix du bail fut porté à 300 florins et, en 1626, à 360 florins, plus 40 rasières de chacune des deux espèces de blé susdites. Jean Verbaenen et Jean Verhoeven avaient alors la direction de la ferme. Nous citons des noms, parce que les descendants du premier ont occupé la ferme pendant plus de deux cents ans.

* * *

Nous avions anticipé sur l'exposé du régime forestier au XVIe siècle, en parlant de la vente d'arbres faite en 1517 à Thierry Van Paesschen.

En 1523-1524, la coupe du « *Peerdsbosch* » fut adjugée en deux lots, à un même acquéreur. Elle produisit alors 40 livres, 12 escalins de Brabant et 6000 fagots de réserve pour l'hôpital.

La coupe de 1542 donna d'assez beaux résultats. Elle se fit encore une fois d'après deux assiettes. Elle produisit: 50 livres, 10 escalins, 8000 fagots, dont la valeur, à 10 1/2 sols le cent, fut rachetée moyennant 10 livres, 10 escalins; enfin, une soulte de 20 livres, 12 escalins, 9 gros, pour la part des coupes que l'hôpital s'était réservée à raison d'un tiers par forêt (1).

Un dernier détail. L'abattage d'étocs, d'arbres encroués ou morts était, en 1547, payé à raison de 2: sols pour un chêne; un « *braspennick* » pour un tremble gâté; un demi-sol pour un chêneau. L'hôpital et les bûcherons se partageaient par moitié les éclats de bois ou copeaux.

Au compte de 1611, le receveur Jean Kelkens (1610-1617), créa un chapitre de recettes extraordinaires, pour les pro-

(1) Un petit bois, situé à Hove, avait été compris dans la vente.

duits des ventes des coupes de bois. La recette s'éleva à 407 florins, chiffre non atteint jusqu'alors. On avait vendu par lots, reconnaissables au martelage des arbres. L'adjudication s'était faite aux enchères, jusqu'à extinction des feux (*« by opbod metten val vander bernender keerssen »).* Il n'est pas dit qu'on fût déjà en progrès, jusqu'à vendre par devant notaire, la chose n'est même guère probable. Selon l'usage, le receveur dirigeait les ventes et un fermier faisait l'office de crieur.

On le voit, dès les premières années du XVIIe siècle le régime forestier sort en quelque sorte des nébulosités. Ce qu'était ce régime, le receveur Perez le disait en ces termes, dans le sommier du « *Peerdsbosch* »: *Eenen bleckbosch groot volgens de metinghe van Adriaen Bruyneruys landmetere, acht en twintich bunderen min 57 roeden, gelegen eensdeels onder Eeckeren te Bremdonck ende eensdeels onder Schooten, ghenaempt het Peertsbosch, waeruyt desen Godtshuyse tsedert den jaere 1610, totden jare 1623 inclus alle jare jaerlycxen brandt ofte provisie van hout in getale van 50 a 60 duysent branthout oft wishout met vyff a 6 ende 7 duysent mutsaert jaerlycx heeft gehaelt volgende de rekeninge van de houtmakers.* » Traduction sommaire: un bois (planté d'arbres) à décortiquer, mesurant 28 bonniers, moins 57 verges, dénommé « *het Peerdsbosch* », d'où l'hôpital, pendant les années 1610 à 1623 inclusivement, a tiré sa provision annuelle de combustible, soit 50.000 à 60.000 bûches et 6000 à 7000 fagots, d'après les notes des bûcherons.

Perez signala les abus et pria ses successeurs de veiller à ce que désormais, à l'époque des coupes, on n'abattit plus sans discernement le gros et le menu bois, procédé qui avait pour conséquence d'ouvrir de nombreuses clai-

rières. Il leur conseilla de limiter l'abattage annuel aux plus gros arbres, pour l'usage de l'hôpital, ou pour le leur. « J'estime », ajouta-t-il, « que, Dieu aidant, l'hôpital » pourra se suffire au moyen de ce bois (le « *Peerdsbosch* », » et d'autres bois situés à Eeckeren, au « *Bremdonck* » et » ailleurs). Le bois y est abondant et l'hôpital a soin d'ailleurs » de se le réserver en faisant des contrats de bail. » Tel est le sens du mémoire suivant: « *Advis onder correctie.* » *Dat de rentmeesters by tyde wesende alst voors. Bosch* » *wederomme soude moghen gehouden worden, gelieven* » *te letten, dat dusdanighe abus niet meer en geschiede* » *als inde voorn. jaren, dat dit bosch met gheheele vlecken* » *groot ende cleyn hout ghelyckelyk is affgehouwen; maer* » *dat zy jaerlycs, vande dickste boomen daervuyt laten* » *velden tot hennen oft deser gotshuyse noodruft, ende* » *meyne, met Godts gratie hier vuyt ende vuyt de andere* » *bosschen te Eckeren gelegen ten voors. Breemdonck ende* » *met de naervolgende desen voors. Godtshuyse sonder hout* » *te coopen, sal cunnen onderhouden worden.* »

* * *

Le successeur immédiat de Perez, Grégoire Mertens (1626-1634), s'inspira de ces instructions. Administrateur capable, il ne pouvait manquer de partager les idées de Perez et, ce qui vaut mieux, de les mettre en pratique.

Mertens organisa des ventes de bois fort importantes et d'allure tout à fait légale. Le 17 février 1628, il vendit publiquement, au « *Peerdsbosch* », pour 885 florins, vingt-cinq petits lots d'arbres morts; pour 723 florins, 10 sols, 16 lots de bois taillis. Au cours du même exercice, le 22 juin 1627, il encaissa 124 florins, 1/2 sol, soit le produit

de sept lots de fagots. En ajoutant le produit d'une vente de bois, tenue à Hove, en novembre 1627, soit fl. 316.18, son compte soldait avec la splendide recette de 2049 florins, 8 1/2 sols. Au chapitre des recettes fortuites, il inscrivit encore 59 florins, 16 sols, produit de la vente d'écorces d'arbres, de bûches et d'étocs. La coupe de 1629, faite presque exclusivement au profit de l'hôpital, lui donna 12.900 bûches et 5700 fagots.

La vente publique du 14 février 1630 produisit 3038 florins, 2 sols. Elle fut remarquable sous tous les rapports. Effectuée d'après assiette, cette coupe était essentiellement formée de chênes, de trembles et d'aulnes du « *Bremdonck* » et du « *Mick* ». La vente d'arbres, au mois de mai suivant, produisit 2261 florins.

Les ventes de ce genre n'eurent plus lieu dans la suite. On en revint au système des ventes fortuites pour, à partir de 1669, soumettre les coupes à des périodes de sept années.

* * *

Dans l'entre-temps, l'hôpital avait nommé un garde-forestier (« *bos-hueder* ») en titre. Modestes, assurément furent les émoluments de ce garde : 4 florins, 16 sols ! En 1646, ils s'élevaient à 18, à 1651, à 12 florins. Trois bûcherons et les fermiers du « *Bremdonck* » s'occupaient de l'entretien du bois, de la confection et de l'emmagasinage des provisions de combustible. Mieux surveillés, les fermiers veillaient plus activement à l'entretien des fossés d'irrigation, travail qui, au XIVe siècle, restait parfois quarante ans en souffrance ! En un mot, malgré les temps troublés, pour le plat pays, la gestion des biens ruraux de l'hôpital,

la régie des bois surtout, avaient subi une amélioration sensible.

Par malheur, l'hôpital dut intervenir pour de fortes sommes dans la construction de la digue Ferdinand. Les profits de son exploitation forestière furent absorbés dans cette dépense inusitée.

Cette digue, décrétée en 1637, reliait les communes d'Austruweel et de Merxem, et enclavait comme elle protégeait leurs terres basses ou polders.

La matière est étrangère au présent sujet; mais, elle offre quelques particularités intéressantes que nous donnons à titre de diversion.

Pour sa part d'intervention dans les frais de construction de la digue, l'hôpital ne paya, en 1650-1651, pas moins de 23.179 florins, 9 sols. Pour arriver à cette somme, il lui avait fallu contracter des emprunts à concurrence de 12.500 florins. Avec le produit des ventes de bois, le montant d'un legs et un subside de la ville, l'hôpital avait réuni 18 529 florins, 4 sols. Cette situation créait des charges permanentes nouvelles, auxquelles il convient d'ajouter les contributions annuelles appelées « *dijkgeschotten* ».

Les polders du « *Bremdonck* », compris jusque-là dans l'exploitation, en furent détachés pour être loués séparément. La ferme du « *Voshol* » atteignit une plus-value. Malgré la réduction de son terroir, son prix de bail, de 530, s'éleva à 600 florins, sans préjudice de la double redevance en céréales. Les prairies endiguées, d'une superficie de 20 arpents, restèrent momentanément ensablées, par conséquent improductives.

Les fermiers du « *Bremdonck* » avaient souffert d'inondations, chose qui, en dépit de la majoration du prix de bail, amena pour l'hôpital des résultats négatifs dans la

proportion des remises qu'il accordait à ses locataires sur leur fermage.

* * *

De 1658 à 1660, l'hôpital ne vendit pas une pièce de bois. C'est que la production du « *Peerdsbosch* » n'avait pu suffire au stock de combustible. On s'était donc pourvu de charbon de terre ou de houille, dont, sauf erreur, l'hôpital fit son premier approvisionnement au mois de septembre 1658.

La houille valait alors en moyenne 19 livres de Flandre ou 114 florins par 100 pesées *(waag)*. La houille du pays de Liége, spécialement mentionnée, valait 122 florins environ. La dépense globale s'éleva à 1315 florins, 10 sols, 6 deniers. Pour un article de ménage, que l'hôpital trouvait d'habitude dans ses revenus en nature, c'était là une somme énorme pour l'époque.

Les dernières années du XVIIe siècle n'amenèrent, en ce qui concerne le « *Peerdsbosch* », aucun événement notable.

* * *

Au début du XVIIIe siècle, il s'en fallait de fort peu que le « *Peerdsbosch* » ne fût clôturé par des fossés.

Le receveur Egide Des (1701-1711) le raconta le 3 décembre 1743, dans une lettre datée de Saint-Trond [1], à son successeur Corn.-Fr[s] Van Aelst.

(1) Il y fut appelé à un canonicat et mourut dans sa prébende à un âge fort avancé.

Donc, il écrivit, entre autres, que sans une misérable chicane au sujet de 100 pistoles, le « *Peerdsbosch* », eût été entouré d'un fossé de clôture et préservé à tout jamais du maraudage. De son temps, Des avait creusé de nombreux fossés nouveaux et amélioré les anciens, à l'effet de prémunir ses parcs de jeunes plants contre les dégradations. Les travaux étaient terminés, lorsqu'un jour il reçut la visite du secrétaire communal d'Anvers, Van Kessel, locataire d'un droit de chasse au « *Peerdsbosch* ». Il offrit à Des, en cadeau, douze couples de bécasses, s'il voulait fermer le bois aux chasseurs au moyen d'un fossé de ceinture. « Pour ce faire », répliqua Des, « il me faudrait y » amener de l'eau, forte entreprise, qui ne me tente point ». Désirant toutefois obliger Van Kessel, il lui aurait permis de construire lui-même le fossé, sauf à se dédommager de la dépense, au moyen des plantations qu'il aurait fallu sacrifier. Van Kessel ne déclina pas la proposition. Il réclama seulement un solde de 100 pistoles en argent comptant. Des refusa de transiger sur ce pied. Il objecta que la chasse avait seule son intérêt et son agrément dans l'affaire. Les choses en restèrent là. Rentré à l'hôpital. Des rendit compte de sa rencontre à la supérieure. Celle-ci lui donna grandement tort, d'avoir, pour ces 100 pistoles, manqué l'occasion de protéger à peu de frais le « *Peerdsbosch* » contre la malveillance et les abus du dehors.

Des, par sa lettre de 1743, chercha-t-il à amener son successeur à reprendre le projet? Van Aelst ne nous a pas laissé, à ce propos, l'expression de ses idées. Il s'occupa activement des plantations et des défrichements entrepris par Des en 1705. Il créa des chênaies, une foutelaie et une châtaigneraie. Ces travaux furent la cause, pour l'hôpital de démêlés avec les communes au sujet de taxes locales

nouvelles. Van Aelst commença par payer sous toutes réserves, puis recourut en justice jusqu'à la plus haute juridiction.

* * *

Les jeunes bois, d'après un placard du 16 décembre 1704, n'étaient pas exempts des impôts communaux, mais, en vertu d'un droit séculaire et de leur amortisation, ils étaient exempts du taillon royal (« *s'koningsbede* ») et de certains impôts qualifiés de « mixtes ». Or, d'après un recensement des biens de l'agglomération, ordonné en 1684, la commune avait, en 1739, porté de 12 florins, 5 1/2 sols, à 100 florins, le taux du 20e denier, sans préjudice du taux du taillon et des taxes mixtes, sur tous les terrains du « *Bremdonck* », 12 bonniers du « *Peerdsbosch* » exceptés. L'arbitraire paraissait surtout flagrant, parce que la commune d'Eeckeren n'adoptait aucune base sérieuse pour fixer la contenance des biens-fonds imposables. Elle changeait ses données d'une année à l'autre. On comprend maintenant que l'Administration de l'hôpital ne se chargeât point du redressement des erreurs.

Survint, le 3 août 1752, un édit interprétatif, pour les sept quartiers d'Anvers et le territoire de Lierre, et déclarant soumis à l'impôt intégral les bruyères boisées depuis vingt ans; à la moitié de la taxe, les bruyères boisées depuis 12 ans.

L'hôpital et d'autres propriétaires se croyaient lésés par cette jurisprudence. Ils essayaient de faire valoir qu'il fallait aux bruyères 30 ans pour donner un rendement, qui compensât à peine les dépenses de boisement. L'hôpital croyait pouvoir démontrer qu'après 52 années seulement, une pépinière de jeunes plants donnait un réel profit au propriétaire.

Dans le corps de la démonstration, se rencontrent des arguments en vrai style XVIIIe siècle, telle l'allégation que le propriétaire qui crée un bois, méritait bien du public, principalement aux environs d'Anvers, où les bois sont rares; telle encore l'observation que ce propriétaire agit dans l'intérêt du souverain, puisque les terrains boisés étendent le territoire (?) et la richesse publique des localités; telle enfin, l'objection que les boisements donnent à la population le moyen de se fournir de combustible à meilleur compte que la houille et la tourbe achetées à l'étranger.

Enfin, venait cet argument, que les dernières guerres avaient entamé bien des forêts. Le reboisement était une œuvre urgente autant qu'utile. Certes, ceux qui voulaient s'y appliquer méritaient la sollicitude du gouvernement sous forme d'exemption d'impôts.

A ces objurgations, la Cour de Brabant fit droit le 7 janvier 1754. Elle interpréta son décret du 3 août 1752 en ce sens : les bruyères converties en bois ou destinées à le devenir, étaient imposables trente ans après leur défrichement, selon l'état où les avait trouvées le recensement de 1686; toutefois, de la trentième à la soixantième année, ces bois ne paieraient que la moitié de la taxe due sur les bois.

Le receveur Corn.-François Van Aelst (1711-1751) avait entamé et conduit le procès qui aboutit à cette interprétation. Il n'en vit pas la fin. Ce résultat n'en couronna pas moins ses entreprises dans le domaine forestier.



Corn.-François Van Aelst était prêtre. Né à Gand, il décéda le 8 mai 1751, après avoir rempli pendant 40 années les fonctions de receveur de l'hôpital.

En 1711, à peine entré en fonctions, il fit à ses supérieurs un rapport sur l'état d'abandon où se trouvaient les avenues des bois En ce qui concerne celles du « *Peerdsbosch* », il les avait trouvées de largeur inégale, tortueuses et ayant tous les défauts de leur âge, ce dont la bonne exploitation du bois devait souffrir. Il y mit de l'ordre. Il fit différents chemins nouveaux, dont, entre autres, nous avons conservé le « *Sterreweгh* », ainsi nommé parce que ce chemin traverse, du nord-ouest au sud-est, le centre du bois, dénommé *de Sterre*. Ce chemin longe les parcs cotés n°s 36, 46, 45, 44, 43 au nord et 35, 47, 48, 49, 50 au sud. De nos jours, on l'appelle « *den Middenweg* ». Van Aelst lui donna 20 pieds de largeur, comme à la plupart de ses nouveaux chemins, qui mesuraient 1143 verges dans l'ensemble.

En 1713, il dépensa 182 florins pour le curage et l'élargissement du fossé bordant la métairie, dans l'intention d'y multiplier le poisson. Le vivier doit avoir acquis une certaine importance, vu que, plus tard, le préfet d'Herbouville engagea les Hospices à ne pas le négliger.

L'année suivante, l'hôpital devint propriétaire intégral des bâtiments de ferme, dont les occupants avaient jadis construit une partie à sa décharge. La ferme avec ses dépendances : deux habitations, deux granges, les écuries, les bergeries, le hangar à tourbe, les citernes, les prés, les landes et les bruyères, avait alors une étendue de 133 bonniers. En 1725, les Verbaenen l'occupaient tout entière. Ils payaient 400 florins pour le prix de bail, 20 rasières de blé et autant de rasières de blé sarrasin.

Le circuit du « *Peerdsbosch* » était en ce temps de 629 verges. En faire le tour demandait trois quarts d'heure.

Pendant quarante ans, Van Aelst s'occupa à améliorer et à multiplier les plantations. Ce que valaient de son temps

les arbres, le compte particulièrement intéressant de 1715, nous l'apprend: 184 jeunes trembles lui coûtèrent 51 florins 2 sols, soit 5 sols la pièce; 34 plants de peuplier lui valurent 5 florins, 2 sols, soit 3 sols la pièce; les plants d'aulnes, au nombre de 6000, furent payés 12, les plants de chêne, 34 florins, 16 sols. La valeur des glands à semer était de 8 sols le « *meuken* », celle des graines de bouleau était de 1 florin, 8 sols, pour la même mesure.

* * *

De 1728 à 1730, les ventes de bois furent d'une importance assez notable. A cette époque, le « *Peerdsbosch* » fournit à l'abbaye d'Auderghem, par l'entremise d'un sieur Basseliers: 42.000 jeunes plants de chêne, à 3 florins, 10 sols le mille, y compris les frais d'éradication et d'abattage; 28 chêneaux à 5 sols et 20 troncs de chêne à 4 sols. Le montant des fournitures s'éleva à 156 florins.

Jean-Jac. Moretus acheta 1027 chêneaux et 336 troncs, aux mêmes prix que ci-dessus, plus 151 hêtres, à 8 sols. Cet acheteur devait se charger de l'éradication et du comblement des creux. Son compte atteignit la somme de 420 florins. Le dit Moretus acheta en outre 9000 plants de chêne, dont, à raison de 4 florins le mille, le coût lui revint à 420 florins, 7 sols. Le « *Peerdsbosch* », d'autres bois encore, livrèrent leurs produits à des acheteurs plus modestes, de sorte que le total général de ces ventes se chiffrait par 3039 florins, 14 mailles.

En 1730, la ville d'Anvers se rendit acquéreur de 1784 chêneaux, moyennant 22 florins le mille, de 882 troncs à 17 florins, et de 9 plants de hêtres à 7 sols. Ces ventes et d'autres au « *Peerdsbosch* » et aux bois de Hove, laissèrent un bénéfice de 5131 florins, 8 3/4 sols. L'exercice 1733-1734

donna une recette de 2765 florins, 11 1/4 sols. Par contre, il amena une dépense de 789 florins, 12 sols, du chef de travaux forestiers.

Le compte de 1734-1736, donne, pour deux années, une recette de 2408 florins, 16 1/4 sols seulement.

Toutes ces ventes de bois, semble-t-il, étaient faites de gré à gré. Du ministère d'un notaire, il n'est fait mention qu'en l'année 1745. Encore, ne s'agissait-il pas alors d'une vente au « *Peerdsbosch* ». Là, une première vente de bois, par devant notaire, n'eut apparemment lieu qu'en 1756.

Jusque-là, ainsi qu'il a été dit, le receveur de l'hôpital présidait aux ventes de bois. La procédure ne fut pas abandonnée avant la seconde moitié du XVII[e] siècle. Le receveur Des confirme la chose dans sa correspondance. Un jour, d'après ses lettres, à savoir le 15 mars 1708, il fit une vente de bois au « *Peerdsbosch* ». Le secrétaire communal de Schooten vint sur les lieux, se mêla des opérations de la vente et allégua que les ventes publiques tombaient dans ses attributions. « Je l'ai laissé en plant », dit notre receveur, en des termes de couleur bien locale, « et j'ai passé outre aux autres ventes annoncées ».

Tous ces détails, en apparence d'un mince intérêt, nous montrent quelle valeur le « *Peerdsbosch* » acquit peu à peu, grâce à une sage et habile régie. A dater de cette époque, les plantations devenaient un objet d'administration et de comptabilité distinctes. Les dépenses occasionnées de ce chef, étaient portées au chapitre d'emploi et de remploi de capitaux.

* * *

Cette situation prospère fut grandement compromise en 1744, par la nouvelle guerre, dite de la succession d'Autriche.

Les troupes du maréchal de Saxe et d'autres rançonnèrent les campagnes et s'attaquèrent aux bois.

Les autorités communales d'Eeckeren craignaient à bon droit la destruction de leurs arbres, jusqu'au dernier et la confiscation de tout bois à brûler, jusqu'à la dernière bûche. Pour prévenir ces extrémités, elles s'adressèrent à l'hôpital, aux fins de se faire vendre une partie de bois du « *Peerdsbosch* ». La commune offrit en même temps, d'acquitter le prix de la fourniture de bois, en tenant l'établissement-propriétaire quitte des contributions locales. dans la proportion du montant de son compte. L'hôpital ne l'entendit pas de cette façon. Le 21 mars, le receveur en exprima au maïeur d'Eeckeren tout son étonnement, tout en lui demandant pourquoi, étant à la recherche de combustible, la commune avait jeté les yeux sur le «*Peerdsbosch*»? Il objecta que l'hôpital avait besoin de son bois et que, d'autre part, la façon de payer la fourniture éventuelle, n'offrait aucune compensation; d'ailleurs », ajouta-t-il, » la commune nous doit encore le montant de fournitures » antérieures, sans parler d'une rente de 12 florins, 12 1/2 » sols, dont les arrérages nous restent dùs en vertu d'un » jugement. »

Agissant toutefois en bon prince, Van Aelst céda et promit de donner des instructions aux fermiers pour préparer la fourniture de bois. Le maïeur accepta les conditions posées. Ils se chargerait du transport du combustible et promit d'annuler la résolution de son collège, cause du conflit.

L'année suivante il en souleva un nouveau, à propos des épaves des camps abandonnés par les troupes sur les terrains de l'hôpital. La commune et l'hôpital s'en disputaient la propriété. Nous en parlons pour mémoire, car ces démêlés sont étrangers à notre sujet. Cette affaire fut, en 1755, soumise à un arbitrage. Le receveur Van Aelst

était décédé. Peut-être, son successeur ne trouva-t-il pas de raisons pour y consacrer son temps et son zèle.

* * *

Le receveur Van Aelst n'étendit pas seulement le domaine du « *Bremdonck* » (1), mais il légua à *l'administration* de l'hôpital, « la Caisse du receveur » : une ferme au « *Mick* », 260 verges de prairie au « *Hulst* », à 's Gravenwezel ; une parcelle de prairie de la contenance d'un bonnier dans la même commune; une parcelle de terre labourable, mesurant 1 arpent, 24 verges, hors la Porte Rouge (Anvers), à charge d'un anniversaire perpétuel. Il légua encore à la Caisse de son successeur : 400 florins en argent comptant, 3600 florins, 6 1/2 sols en rentes et obligations, plus sa bibliothèque, dont, avec celle de quelques meubles, la vente produisit 961 florins et un quart de sol.

Prévoyant le cas où le gouvernement ou des contestations quelconques provoqueraient la vente des immeubles légués, le testateur autorisa la supérieure de l'hôpital et son receveur à les faire vendre publiquement ou de gré à gré, d'en nantir les acquéreurs et d'encaisser le produit au compte du receveur, à titre de recette extraordinaire.



Van Aelst reçut comme successeur Pierre Van den Branden (1751-1762). Sous ce receveur, le régime forestier du « *Peerdsbosch* » fut amélioré à un autre point de vue. Pour y assurer les irrigations, Van den Branden fit, les 26 et 27 octobre 1754, des contrats avec différents propriétaires riverains, à l'effet d'établir un batardeau dans le cours d'eau commun, qui séparait les communes d'Eeckeren (Brasschaet)

(1) V. la première partie, *in fine*.

et de Schooten, le « *Laersche Beek* » en d'autres mots. L'opération lui permettrait d'en élever le niveau, de manière à mener l'eau dans l'étang du «*Platbosch*». En compensation de leur octroi, l'hôpital s'engagea à payer annuellement à chaque propriétaire un cens d'un escalin en espèces. Le prince de Salm-Salm, duc de Hoogstraeten et seigneur d'Eeckeren, représenté par J.-N. de Tiège, se fit créer une rente de 2 escalins. Au cas où il laisserait périmer la date d'échéance, l'hôpital payerait 3 escalins d'amende à chacun de ses créditeurs. Il fut stipulé que la distribution d'eau serait limitée à la stricte alimentation de l'étang et des fossés du bois. L'eau devait être ramenée à son lit aussi directement que possible. Il était interdit à l'hôpital d'en faire profiter des tiers. Tous frais d'installation et de dommages-intérêts pouvant résulter d'icelles, restaient à sa charge. En tout premier lieu, l'hôpital aurait soin de ne pas détourner l'eau des fossés de la maison de campagne occupée par le baron van Kessel au «*List*». Pour parer à des inconvénients de ce côté, l'écluse de l'hôpital s'ouvrirait et se fermerait alternativement durant l'espace de trois fois vingt-quatre heures.

* * *

Nous avons trouvé pour la même époque un article de recettes assez intéressant. Les comptes mentionnent en 1757-1758, la fourniture à la Citadelle, par le « *Peerdsbosch* » et d'autres bois, de 6740 palissades, à 10 sols la pièce, de 1170 bottes de perches et de 3330 piquets. Le compte s'élevait à 3672 florins, 10 sols. Il est fort probable que le «*Peerdsbosch*» contribua ainsi à la reconstruction, après un incendie, d'une caserne de la citadelle.

* * *

Par application d'un édit du 3 mars 1762, le « *Peerdsbosch* » reçut, le 18 août suivant, la visite de l'inspecteur des chemins vicinaux. Ce fonctionnaire décida quels chemins du bois n'étaient pas des chemins publics; d'autre part, il désigna les chemins praticables ou qu'on devait rendre tels, ainsi que les sections des cours d'eau à améliorer, les distances à observer entre les plants, etc.

Douze ans après, le domaine propre du « *Bremdonck* », estimé jusque là d'une contenance de 133 bonniers, tomba par suite de boisements de ses terrains, à une étendue de 67 bonniers, 191 verges. De même qu'à l'origine, l'hôpital se réservait la libre et entière disposition du bois.

En 1772, la moitié de la ferme fut donnée à bail pour 250 florins, sans redevances en nature. Ce prix fut maintenu en 1787, quoique les terrains ne mesurassent plus que 56 bonniers, 125 verges.

***

Nous sommes sans renseignements sur le « *Peerdsbosch* » pour les années 1794-1798.

L'Administration républicaine des hospices prit possession des archives du bureau de l'hôpital en l'an VI. Ses membres, après avoir pris inspection des registres de toute espèce, les paraférent à la suite des dates de 1794, auxquelles on avait staté les écritures.

Quel fut, dans l'entre-temps, le sort des biens de l'hôpital?

Des administrateurs improvisés en quelque sorte, ayant à leur tête un épicier, ne pouvaient évidemment avoir, du premier jour, l'œil à tout. Aussi, immédiatement les autorités municipales ou départementales étaient là pour les initier aux différentes branches de leur vaste administration.

Voici une lettre qui prouve la chose. De ce document, il est permis d'inférer que, pour le moins, les propriétés rurales restaient en friche, encore qu'elles n'étaient pas exploitées par la rapine.

DÉPARTEMENT DES DEUX-NÈTHES.	CANTON DE SANTHOVEN.

Du 5 Germinal, an 6.

Aux Citoyens Commissaires des hospices civils d'Anvers, chargés de l'administration des Biens des pauvres.

Le Commissaire du Directoire exécutif près le susdit Canton.

CITOYENS,

J'ai dernièrement fait arrêter dans un bois situé sur la commune de Massenhoven, une quantité restante d'environ cinquante arbres de chêne d'une très belle qualité. Ces bois appartiennent à l'hôpital bourgeois d'Anvers ou à une fondation instituée pour le soulagement des pauvres dont on dit le C^en^ Mermans, ancien administrateur (1).

Tous ces biens, citoiens, sont d'après les Loix existantes régis par vous, il vous importe par conséquent de connaître cet état de choses d'autant plus que cette propriété mise sous la main de la Loy, n'est pas en trop grande sûreté.

(1) Le dit Mermans, de portier de l'hôpital, en devint l'économe le 15 thermidor an VI (2 août 1798) et fut chargé de l'inspection des propriétés urbaines et rurales de l'Administration. Il ne fit que passer dans ces fonctions.

Un particulier habitant de Lierre est venu réclamer ces arbres comme acquéreur, mais comme mon arrêté est fondé sur l'arrêté des Représentants du peuple, qui deffend *(sic)* aux corporations laïques des abbatages *(resic)* dans leurs forêts sans une autorisation expresse et que j'ai rendu un compte détaillé des faits à l'adm[on] centrale, laquelle a ordonné la poursuite judiciaire contre les coupables, je croirais me rendre indigne de la confiance publique et de mes fonctions si par faiblesse ou crédulité j'ajoutais si facilement foy au dire du réclamant. D'ailleurs, ce qui m'a donné lieu à soupçonner cette soi disant vente de fraude, c'est que l'abbatage des arbres s'est fait lors de la publication de la Loy qui supprime les corporations laïques.

Si le juge de Paix avait fait les poursuites qui lui sont ordonnées, on aurait certainement découvert tout d'un coup la bonne ou la mauvaise intention de l'acquéreur et par suite le pouvoir du vendeur, mais malheureusement cette négligence me jette dans une proffonde *(sic)* obscurité.

Je n'ay donc d'autre recours qu'envers vous qui êtes chargés de vous faire rendre compte par les anciens administrateurs des biens des pauvres et comme l'objet de la présente est de savoir si vous avez connaissance de cette affaire, je vous prie de me le mander, sinon de conférer avec le cidevant administrateur Meermans sur cet objet, afin que je puisse juger par votre réponse de la légalité de la vente et de la bonne foy de l'acquéreur.

Salut et fraternité,
(Signé): R. VANDERHAEGHEN
C. D. D. E.

A ce réquisitoire, daté selon notre style actuel du 25 mars **1798,** l'Administration répondit le 29 germinal de l'an VIII, nous disons **le 19 avril 1800,** au successeur du citoyen Vanderhaeghen. Entre autres, elle lui écrivit:

« L'hôpital civil faisant maintenant partie de notre admi-

„ nistration, dont la direction nous est confiée, il nous „ importe de nous assurer si effectivement des arbres exis- „ tent encore sur le lieu; pour, en conséquence, prendre „ des mesures, pour en solliciter une vente au profit des „ hospices civils. „

Plus loin, elle sollicite la levée de l'arrêt qui avait condamné les prétendus délinquants de Massenhoven, tout, à ce qu'elle prétendait, s'y étant passé normalement.

Le 27 fructidor an VI (13 septembre 1798), la Municipalité conseilla à l'Administration des hospices civils de vendre les bois menacés de saisie, et d'employer le produit à solder les contributions des institutions charitables laissées en souffrance de paiement.

Bien amère devait être, pour les administrateurs de 1798, la constatation faite, en séance du 23 décembre 1800: « que „ le produit de leurs ventes de bois a été scandaleusement „ au-dessous de sa valeur, probablement à cause que ces „ biens, provenant de quelque fondation de bienfaisance, „ étaient sous une régie étrangère à leur institut primitif „ et que le vulgaire les considérait comme ventes contre „ lesquelles l'opinion s'était prononcée „, périphrase qui valait la qualification de « biens noirs ».

***

L'annexion de la Belgique à la France soumit nos bois et forêts aux lois du pays vainqueur.

Ces lois étaient nombreuses. Elles changeaient et se multipliaient tous les jours. Citons de mémoire la loi du 29 septembre 1791, se rapportant à la surveillance et à la conservation des bois et forêts; puis, la loi du 9 floréal an XI (29 avril 1803), laquelle s'occupait tout particulièrement de la nomination des gardes. Les bois des établis-

sements charitables publics étaient définitivement soumis au régime forestier commun.

Les procès-verbaux des inspecteurs forestiers permettent de constater, qu'à cette époque, le « *Peerdsbosch* » conservait différentes anciennes dénominations de ses parcs, à savoir: *den Aert*, le *Dryhoek*, le *Nieuwlant*, les *Vennen*, *Beckent*, *Rypel en Geer aen den vyver*, *Keysershoek*, *den Meurtel*, (le *Mortelbosch)*, *t' Ruggevelt* et bien d'autres.

* * *

En séance du 29 nivôse an IX (19 janvier 1801), les administrateurs des hospices civils, après leur tournée d'inspection du « *Peerdsbosch* », firent leur rapport en ces termes: « effectivement ces bois sont très mal régis et cette mau- » vaise direction est surannée, beaucoup d'arbres n'y crois- » sent pas, vu l'inconvénient du sol où ils sont plantés. »

Après avoir entendu l'exposé de quelques points relatifs à l'abattage d'arbres et à la coupe de « bois de raspe », la Commission décida que désormais l'abattage d'arbres et les plantations seraient réglés et dirigés par un inspecteur général. Ce dernier choisirait le bois de construction de préférence dans les bois provenus de l'hôpital. Il en ferait l'expertise et en tiendrait un compte. Il règlerait les ventes et, d'accord avec le receveur des hospices, le recouvrement de leur produit. Dès le mois de février, il se fit une vente au « *Peerdsbosch* » qui, avec quelques marchés de bois tenus ailleurs, produisit 6211 florins, 5 sols, 6 deniers, soit 11.267 francs 61 centimes. Pour une inauguration de ventes périodiques, ce fut un beau résultat.

* * *

S'il ne s'agissait du « *Peerdsbosch* », domaine remarquable autant par ses origines que par son étendue, nous aurions

arrêté ici notre étude. Certains faits, toutefois, méritent encore d'être remis en mémoire.

Se basant sur l'ordonnance fondamentale de 1669, le préfet d'Herbouville, par une circulaire du 26 prairial an X (15 juin 1802), prescrivit aux maires et aux commissions administratives des hospices et des bureaux de bienfaisance, de faire, dans les six mois, mesurer leurs bois et d'en adresser les plans au conservateur des bois et forêts de la 24e conservation à Bruxelles. Les mesurages devaient être faits suivant l'art. 4 du titre II de la dite ordonnance, par les arpenteurs forestiers, d'après les instructions données à ces agents et à l'échelle qui leur avait été indiquée. Les frais d'arpentage étaient fixés à 2 francs par hectare, « dépense indispensable », que le préfet invitait les Hospices à faire sans retard.

L'Administration, après avoir échoué auprès d'un Sr Gilbert, chargea en 1806, son inspecteur-arpenteur J. B. Fabry (1) de procéder incontinent au mesurage prescrit. Fabry s'engagea « à mesurer toutes les propriétés rurales des hospices » et de dresser de chacun une carte figurative enluminée » sur papier dit *Grand Aigle*, avec indication de tous les » objets susceptibles d'y être relatés. » Il demanda 3 francs par bonnier ou fr. 2.28 par hectare arpentés. Le plan du « *Peerdsbosch* » avec la ferme du « *Bremdonck* » était prêt en 1808. Il a donc 100 ans aujourd'hui. C'est une magnifique pièce pour son temps, et mesurant 1m75 × 1m25. Nous l'avons fait reproduire à l'échelle d'un sixième pour être joint à notre étude (2). D'après ses légendes, le « *Peerdsbosch* »

(1) Il était également arpenteur juré du gouvernement.

(2) Une réduction quelque peu artistique avec texte lisible, était chose impraticable. On pourra consulter le texte au moyen de la copie que nous en ferons suivre.

ou plutôt le domaine du « *Bremdonck* » avait, en 1808, une superficie totale de 201 hectares, 96 ares, 91 centiares, dont la répartition clôtura la première partie de cette étude.

Le plan comprend les différentes parties du domaine entre la chaussée vers Brasschaet au nord et à l'ouest; les propriétés Thuret, au sud; le chemin communal de Schooten au sud-ouest; la bruyère « *de Zeurt* », les propriétés Cornelissens et van de Werve, à l'est.

***

Sous le gouvernement français, les Hospices eurent assez bien de démêlés avec les autorités, à propos des gardes-bois, de l'assiette des coupes, des tableaux annuels à fournir d'icelles et d'autres détails de régie.

Le 1 mai 1807, l'Administration délégua de nouveau quelques membres à l'inspection du « *Peerdsbosch* », à l'effet de se rendre compte de la façon dont le garde-bois remplissait son mandat. On le trouva en défaut sur beaucoup de points. En conséquence, le lendemain on le démit de ses fonctions. Le fermier Pierre Verbaenen fut nommé garde intérimaire. Cette charge lui fut retirée le 1 septembre, lors de la nomination d'Adrien De Backer-Dehert.

Le 10 septembre, l'Administration élabora pour lui un règlement spécial, qu'elle soumit aux autorités administratives. Le garde, en dehors du « *Peerdsbosch* », reçut sous sa juridiction les bois des hospices situés à Eeckeren, Brasschaet, Schooten, Stabroeck, Merxem, Wuestwezel, Brecht et Rysbergen.

***

Il faut en convenir, les lois sévères qui ont organisé la culture et la surveillance intelligentes des bois et forêts, leur

avaient ouvert de nouvelles veines de bénéfices. Pour fixer les idées à cet égard, il nous suffira de dire qu'en 1816, les dépenses proposées par les gardes-bois pour la surveillance, les travaux d'entretien, les plantations éventuelles, en un mot pour la régie forestière dans l'ensemble, s'élevaient à 10.464 francs, 07 centimes. Dans cette somme, la quote-part du « *Peerdsbosch* » s'élevait à fr. 3.198.45.

La dépense sembla excessive au Gouverneur de la province. Toutefois, convaincu de son opportunité et de la haute utilité d'une nouvelle impulsion donnée par les Hospices à la direction de leurs domaines boisés, il approuva les devis, même il prodigua des encouragements à l'Administration des hospices.

Il est inutile d'aborder les statistiques, consignées d'ailleurs dans les comptes moraux annuels. Il nous plait néanmoins d'en extraire, comme appartenant à l'histoire intime du « *Peerdsbosch* », ces détails, qu'en 1881, l'Administration a vendu, pour être enclavé dans le domaine « *Ter List* », le « *Peerdsboschhoefken* » avec une partie de terres en dépendantes, ensemble 2 hect. 72 a. 95 cent.

En 1883, elle vendit 1 hect. 78 a. 75 cent. de terrains situés à l'extrémité ouest du « *Bremdonck* » et contre la chaussée vers Brasschaet. En 1883, 1885 et 1887, elle céda à un propriétaire riverain 45 hect. 11 a. 98 cent. des terrains dits « *de Bremdonckschc heide* » entre la chaussée et le « *Laersche Beek* ».

« *Le Peerdsbosch* » proprement dit reste encore intact.

A l'heure qu'il est, la ville d'Anvers étudie le projet d'en faire un parc public, qui engloberait même la ferme du « *Bremdonck* ». La grande actualité de la matière nous fit entreprendre cette étude et nous fera pardonner d'avoir choisi un sujet d'un intérêt absolument local.

EDM. GEUDENS.

Description, d'après ses légendes,

LÉGENDE

Plan géométrique:

de deux fermes nommé(e)s Bremdonck, situé(e)s sous la commune des Deux-Nèthes, appartenante(s) à l'hôpital S[t] Elisabeth de la ville

Je soussigné, Arpenteur juré patenté pour la présente Année, levé et arpenté les deux fermes ci-dessus nommé(e)s en vertu des civils de la ville d'Anvers, et de (les) avoir trouvé(e)s) contenir en ci-dessous, d'après l'indication des sieurs Gérard Schillemans & Pierre

Nos	Celle désigné S. est a G. Schillemans.	H.	A.	C.	B.	V.	P.
1	Maison, Jardin et Cour	1	48	47	1	51	100
2	Terre labourable « het Zaet Veldeken »	»	98	70	»	300	»
3	Idem de Middelsten hey acker	»	91	71	»	278	300
4	Idem den achtersten hey acker	»	98	70	»	300	»
5	Idem den achtersten hey acker	»	74	77	»	227	100
6	Idem den voo(r)sten hey acker	3	65	70	2	311	200
7	Idem het Lanck heyveld	»	30	92	»	94	»
8	Idem het Lanck heyveld	»	47	37	»	144	»
9	Idem het Lanck heyveld	»	31	34	»	95	100
10	Idem het veld achter den geer	1	40	00	1	25	200
11	Idem het bosch van Neysen	»	54	20	»	164	300
12	Idem den grooten acker	2	02	41	1	215	100
13	Idem den grooten Boeckkend dorsch	1	23	88	»	376	200
14	Idem den grooten Boeckkend dorsch	»	57	90	»	176	»
15	Idem den Vloet	»	23	94	»	73	300
16	Idem het kwaed veld	»	71	23	»	216	200
17	Idem den kleynen Breemblock	1	80	89	1	149	300
18	Idem het groot Breemblock	2	78	26	2	45	300
19	Idem den Boeghout	1	50	95	1	58	300
20	Idem den grooten Boeghout	2	29	98	1	299	»
21	Bois den gansen hoock	»	35	13	»	106	300
22	Pré de peérds wey	1	16	46	»	354	»
23	Pré de peérds wey	»	85	87	»	261	»
24	Pré de peerds wey	1	24	36	»	378	»
25	Pré et Bois den Vloet	1	06	35	»	323	100
26	Pré den Vloet	»	68	76	»	209	»
	Au Poldre:						
27	Terre labourable de dry gemethen	1	34	07	1	07	200
28	Idem de vier gemethen	1	53	40	1	66	100
29	Idem het klein stuekxken	»	5	43	»	16	200
30	Idem située dans les biens de M[r] Le Candele	»	8	88	»	27	»
	Total de la ferme	33	72	98	25	251	300

à droite

---

heyde, situées sous la commune d'Eeckeren, près Brasschaet et peerds-Elisabeth de la ville d'Anvers, comme suit, savoir:

Nos	Peerds-bosch.	H.	A.	C,	B.	V.	P.
34²	Bois dit den Brouweneer et Vaerenbosch.	2	09	13	1	235	246
35²	Id. den Aerd	5	23	87	3	392	90
36	Id. den Beeke Aerd	3	98	04	3	009	310
37	Idem den Dryhoek avec la grange près la Beek . .	"	64	50	"	196	16
38	Idem la maison avec Jardin du garde des Bois . . .	1	24	10	"	377	76
39	Idem het klyn kruys bosch	2	53	00	1	368	384
40	Idem het Kruysbergh Bosch	4	35	84	3	124	244
41	Idem het Nieuwland Bosch	3	54	69	2	278	10
42	Idem depuis A jusqu'à B, contre la bruyère dite de Zeurt .	3	20	89	2	175	94
43	Idem het groot Wolven Bosch.	3	48	23	2	258	160
44	Idem het Dooren Bosch	3	14	80	2	156	290
45	Idem het Bosch aen den Sterre wegh	2	88	57	2	77	40
46	Idem het Bosch aen de Bosch gracht	2	61	68	1	395	136
47	Idem het achtersten Bosch gracht	1	88	92	1	174	80
48	Idem het Sterre Bosch gracht	2	02	67	1	216	000
49	Idem het groot Vaders bosch	2	03	39	1	218	70
50	Idem het kleyn Wolven Bosch.	2	09	86	1	237	350
51	Idem den dryhoeck op het Manckveld	1	14	99	"	349	204
52	Idem het Wolven Bosch op het Manckveld	2	03	45	1	218	158
53	Idem het achtersten dryhoeck Bosch	1	49	72	1	27	288
54	Idem het Middelsten dryhoeck Bosch	"	85	89	"	261	20
55	Idem het vorsten dryhoeck Bosch	"	30	00	"	91	80
56	Idem het Reep Bosch tegen de Baene	2	19	95	1	268	206
57	Idem het Masten Bosch de Kiel-heijde	7	36	99	5	239	248
58	Une drève dans les bois de l'hôpital et ferme pour Van den Dries (?)	"	21	71	"	66	000
	Total en bois sous la commune de Schooten .	62	55	76	47	213	200
Litta H	Een parceel Bosch afgenomen van het Kielheyde-Bosch, nº 57, en verchijnst aen d'Heer Daniël Thuret, groot .	"	17	76	"	54	00
I	Nº 16 Een uitgeroeijd Mastbosch, word nu tot Land verpagt.						
K	Nº 12. Een uijtgeroeijd Mastbosch, word nu tot Land verpagt.						
L	Nº 14. Een uijtgeroeijd Mastbosch, en word nu tot saeijland in drij Parceelen verpagt. —						
M	Nº 34. Een gedeelt van het Steenwegbosch, het hout uitgeroeijd, en word nu in tien Parcelen hofland verpagt, te saemen groot	1	02	10	"	310	300

« Certifié le plan ci-dessus exact et conforme au plan par Terre, par moi, arpenteur juré soussigné, levé en l'an 1808.

(signé): J: B: Fabrij

geometra juratus. »

Croquis généalogique de la famille WAGHEVENS

HENRI
fondeur en 1462
† 1483
épouse
1° Marguerite Machiels
† 1469
2° en 1470

- Ir Lit:
  - 1° SIMON
    fondeur en 1485
    † après 1526
    épouse
    Elisabeth Neels
    † après 1516
    - Catherine
      vit en 1516
  - 2° Henri
    mineur en 1470
    † après 1516
  - 3° Jean
    mineur en 1470
    † avant 1512
  - 4° Amelberge
    mineure en 1470
    † avant 1512
- IIe Lit:
  - 5° PIERRE
    fondeur en 1494
    mineur en 1483
    † en 1537
    épouse
    avant 1500
    Cécile Jancoppens
    alias van den Eynde
    † après 1537
    - 1° GEORGES
      fondeur
      né avant 1500
      † 1529
      épouse
      Théodorine van Haecht
      † 1523
      - Michel
        † 1532
    - 2° CORNEILLE
      fondeur à Anvers
      † après 1544
      épouse
      avant 153!
      Anne van de Kerckhove
    - 3° Marguerite
      vit en 1509
    - 4° Barbe
      vit en 1509
    - 5° Marie
      vit en 1509
      épouse
      avant 1545
      Egide Crickaerts
    - 6° JACQUES
      fondeur
      né vers 1500
      † 1574
      épouse
      - I. Elisabeth Caluwaerts
        vit en 1574
        épouse
        avant 1553
        Jacques Fransman
        - 1° Catherine

Les Waghevens
fondeurs de cloches

La famille

Dans les archives malinoises, le nom de Waghevens apparaît, pour la première fois, vers le milieu du xve siècle. L'origine de la famille reste toutefois obscure. D'une part, l'absence du nom dans les actes antérieurs à l'année 1447; d'autre part, les inscriptions défectueuses et probablement incomplètes des personnes admises, antérieurement à cette même date, dans la bourgeoisie malinoise, peuvent donner le change à l'hypothèse que cette famille serait venue de l'étranger se fixer à Malines.

Rien, cependant, n'est moins sûr, car la souche d'où sont sortis les fondeurs de cloches avait des attaches à Malines à une date remontant au delà de 1447, puisque en cette année déjà, Jacques Waghevens et son épouse Elisabeth Smolders, possédaient une propriété, sise dans la rue Dame de Malines. L'original du testament de ces deux époux, daté de 1472, est conservé aux archives communales de Malines (1).

(1) Inventaire des archives, t. VI, p. 107.

Il contient la disposition de quelques legs, et fait connaître qu'ils avaient un fils, nommé Josse, qu'ils instituent leur légataire universel. Jean Waghevens, frère du testateur, est désigné pour exécuteur testamentaire.

Ce dernier aussi habitait Malines, où il possédait, dès avant 1447, un immeuble situé au « Nieuwland », près de la cour des Berthout.

La souche des Waghevens se divise en deux branches, l'une, à laquelle appartiennent les membres qui viennent d'être cités, s'intitule dans le testament de 1472 et ailleurs encore, à partir de 1453, *Waghevens* alias *de Zaghere*; l'autre branche apparaît en 1463, sous la désignation de *Waghevens* alias *de Clocghietere*.

La distinction s'est faite apparemment en raison de leur profession respective, dans le but d'éviter toute confusion qui pourrait résulter, de l'identité des prénoms.

La branche des Waghevens dits *de Zaghere*, s'éteint bientôt, tandis que les Waghevens dits *de Clocghietere*, au contraire, se perpétuent longtemps encore à Malines.

Après l'extinction de la branche *de Zaghere*, l'autre cesse de porter le qualificatif de *de Clocghietere*, pour se nommer, *Waghevens*, tout court, n'en continuant pas moins à exercer leur art de fondeur pendant plus d'un siècle encore.

Onze membres de cette famille, pendant quatre générations, se sont distingués comme fondeurs de cloches et tous ont su donner aux produits de cette branche artistique de la fonte les qualités d'harmonieuse sonorité et de parfaite durabilité, dont témoignent encore les nombreux spécimens suspendus dans les clochers du pays et de l'étranger.

L'activité industrielle des Waghevens s'étend sur une période d'un peu plus d'un siècle, de 1462 à 1574.

Henri Waghevens, le premier de la série, avait initié

à son art trois de ses fils, SIMON, GEORGES et PIERRE. Simon meurt sans descendants masculins; par contre, son frère Georges eut pour lui succéder deux fondeurs: MÉDARD et JEAN; tandis que Pierre le troisième des frères, compta parmi ses descendants trois autres fondeurs: GEORGES, mort jeune, CORNEILLE, qui émigra à Anvers, et JACQUES qui fut le dernier, mais non le moins productif de la dynastie.

Il y eut encore deux autres fondeurs de cloches, l'un, MÉDARD II, neveu de Médard I, et l'autre, GILLES. Ce dernier n'a pu être rangé dans la généalogie.

Les divers membres de la famille Waghevens occupèrent une situation sociale très honorable et bien en vue. Propriétaires de plusieurs immeubles, ils jouissaient d'une aisance notable.

La plupart de ceux qui sont connus comme fondeurs, furent élus aux mandats fort enviés de juré et même de doyen de la corporation des forgerons, à laquelle ils appartenaient.

Dans leur paroisse respective, ils avaient aussi acquis l'estime et la confiance universelle, ce qui leur valut d'être investis des fonctions de proviseurs de différentes confréries. Entourés de la sympathie de toutes les classes sociales, certains d'entr'eux furent désignés à la dignité de maître des pauvres de la paroisse.

S'élevant plus haut encore dans l'échelle sociale, l'un des Waghevens occupe, en 1566, le poste de procureur au Grand Conseil.

* * *

HENRI Waghevens, le plus ancien des fondeurs connus de

cette lignée, s'occupait de l'art campanaire avant l'année 1462, ainsi le prouve une reconnaissance d'une somme de 7 livres, 8 sous et 9 deniers de gros de flandre, redevable à Albert de Amstel, pour une fourniture de métal de cloches, « clocspysen », d'après une note flamande accompagnant le texte latin. En garantie de cette dette, il offre tous ses biens meubles et immeubles, présents et futurs.

Henri Waghevens n'en est donc plus à ses débuts puisque déjà en opérant des transactions relatives à son métier, il peut disposer de propriétés immobilières acquises antérieurement.

D'autre part, un acte latin de 1464, en le désignant comme « magister », établit que le fondeur était réputé expert dans son art.

La maison où tout d'abord il avait édifié ses fours, était située dans la rue des Nonnes. Il aliénie celle-ci en 1465, pour se fixer dans un immeuble, dont il se rend acquéreur en 1470, sis près de la Porte des Vaches, à côté des remparts de la ville. Cette nouvelle propriété paraît avoir eu une certaine étendue, car outre la bâtisse, elle comprenait un jardin assez vaste pour y permettre la culture d'un vignoble.

Henri Waghevens se maria deux fois. Au début de l'année 1470, il était veuf de Marguerite Machiels, dont il eut quatre enfants. Trois de ceux-ci, *Henri*, *Jean* et *Amelberge*, mineurs à cette époque, sont cités dans un acte de cette année; arrêtant certaines dispositions quant à la succession de la mère défunte et donnant au père décharge de toute obligation vis-à-vis de ses enfants.

Un quatrième enfant, *Simon*, issu de cette même union, n'est pas mentionné dans cet acte, ce qui laisse présumer qu'il avait atteint l'âge de la majorité et que, de ce fait,

ses droits à la succession étant réglés, sa présence n'était pas nécessaire pour arrêter des dispositions relatives à des mineurs.

On s'explique l'arrangement que prend le père avec ses enfants, à la mort de leur mère, par l'imminence d'une union nouvelle. Il contracta mariage avec Marguerite van Belle, peu de temps après, car au 1 avril 1470, celle-ci étant déjà son épouse, il fit avec elle l'acquisition de la propriété située dans la rue des Vaches.

Henri Waghevens meurt vers 1483. Par un acte de cette année, un de ses fils, *Henri*, né du premier mariage, donne décharge de toute obligation à son égard, en faveur de Marguerite van Belle, l'épouse survivante de son père, et de ses deux frères *Pierre* et *Georges*, les deux enfants mineurs de celle-ci.

Un document de 1516 possède une réelle importance au point de vue de la descendance. Les héritiers de Henri Waghevens liquident une succession qu'ils partagent par moitié avec certain Bernard *de Zaghere*. Si celui-ci, comme il est permis de le supposer, est issu de cette branche des Waghevens dits *de Zaghere*, l'hypothèse attribuant à ces deux branches une origine commune, serait établie encore avec plus de certitude.

Quatre, seulement, des enfants de Henri Waghevens, *Georges*, *Henri*, *Simon* et *Pierre*, sont mentionnés dans cette pièce, il paraît ainsi probable que les autres ont cessé de vivre.

De l'ensemble de ces données, il résulte donc que le fondeur Henri Waghevens, mort vers 1483, avait contracté deux unions. De la première, avec Marguerite Machiels, il avait un fils, majeur en 1470, ce qui permet de fixer cette union vers l'année 1448, et conséquemment sa naissance vers 1420 ou 1425.

Le fondeur Henri Waghevens, grâce à la prospérité de son industrie, avait acquis une situation sociale qui lui valut une grande considération. En 1480, on le trouve investi d'un mandat de proviseur de la chapelle Sainte-Barbe, érigée dans l'église Saint-Jean; en cette même année, il figure au nombre des jurés de la gilde de la grande arbalète. Ses confrères de la corporation des forgerons lui donnent une marque de l'estime dont ils l'entouraient en le nommant juré de leur association, mandat qu'il remplit auprès du magistrat, en 1480, d'après le compte communal de cette année.

Seul, celui de ses fils portant son prénom, ne continua pas le métier paternel, les trois autres, *Simon*, *Georges* et *Pierre*, contribuèrent puissamment à perpétuer le nom et à répandre au loin la renommée des fondeurs Waghevens.

***

SIMON, l'aîné des enfants de Henri, est désigné dans l'acte de 1516, cité déjà, comme frère de Henri, de Georges et de Pierre.

Peu de temps après la mort de son père, au 15 mars 1485, Simon achète la maison « 't Bylken », située du côté droit de la rue Sainte-Catherine, portant actuellement le n° 100. Cet acte d'acquisition qualifie Simon de « clocghietere », établissant ainsi qu'il était né de la première union de son père. En effet, le second mariage ne s'étant accompli qu'en 1470, Simon n'aurait eu que 14 ans en 1485, et n'eût pas été en état d'exercer le métier de « clocghietere », d'autre part, n'ayant pas atteint l'âge de la majorité, il n'aurait pu acquérir la maison en son nom personnel.

Sa propriété « 't Bylken » subit différents agrandissements et mutations. En 1492, il achète un immeuble contigu, formant deux habitations, nommé « 't Reepken ». Il revend « 't Reepken » en 1500 se réservant toutefois une annexe de celle-ci, dans le but d'améliorer son logis. Bientôt après, en 1501, il devient propriétaire encore d'une maison située au Heembemd, attenante à son habitation, et après en avoir distrait une partie propre à faciliter, sans doute, la sortie des produits de son atelier, il la revend en 1502.

Simon Waghevens avait épousé Elisabeth Neels, qui apparaît comme telle, la première fois, en 1497, plus tard encore, en 1516. De cette union, seule une fille, Catherine, est signalée en 1516.

Aucun descendant masculin n'est connu. C'est cette circonstance, probablement, qui décida Simon Waghevens, en 1512, à vendre à son frère Georges, sa fonderie « 't Bylken ». Il n'en continua pas moins la fabrication des cloches, dont la dernière connue et existant encore aujourd'hui, porte la date de 1526.

Dans l'acte de partage de 1516, dont il a été question déjà, Simon est signalé comme absent et sa femme comparaît en sa place. Etant donné la vente de son installation, en 1512, ceci amène à penser qu'il continua à exercer sa profession comme fondeur ambulant.

Agé d'au moins 21 ans en 1470, la naissance de Simon doit être fixée vers 1449.

La date de son décès ne peut être établie avec exactitude, mais doit être placée après 1526.

* * *

PIERRE Waghevens, frère de Simon, mais issu du second mariage de son père Henri, avec Marguerite van Belle, est né conséquemment après 1470, et n'avait donc pas atteint sa majorité en 1483, au moment du décès de son père.

Avec son frère Georges il resta près de sa mère dans la maison paternelle de la rue des Vaches, continuant ensemble l'industrie de la fonte jusqu'au moment où son âge et l'expérience acquise dans son art le mirent en état de diriger seul une fonderie.

Il acquit alors, en 1494, une maison sise dans la rue d'Hanswyck, du côté de la rivière.

Industriel avisé, il épousa la fille d'un autre fondeur de cloches, Cécile *Jancoppens* alias van den Eynde, et réussit de la sorte à s'installer dans la fonderie de son beau-père, établissement dont il devint lui-même propriétaire en 1505.

Ses affaires furent très florissantes à en juger, tout d'abord, par les multiples et importants travaux sortis de ses ateliers et connus aujourd'hui, et aussi, par les nombreuses acquisitions immobilières dont plusieurs situées dans la rue d'Hanswyck, d'autres dans la rue Sainte-Catherine, la rue Haute, le Pré-aux-Oies et la rue des Planches. L'une de celles-ci, située dans la rue Sainte-Catherine, est cédée par lui, en 1528, à son fils *Jacques* pour y exercer le métier de fondeur.

La maison paternelle de la rue des Vaches était déclassée comme fonderie et, en 1517, Pierre Waghevens céda à Pierre Drabbe, pottier, qui en devint propriétaire, sa part de succession et aussi celle que lui-même avait reçue de son frère Henri en 1512.

L'union de Pierre Waghevens avec Cécile van den Eynde fut heureuse et bénie par une nombreuse progéniture. En 1509, il fit avec son épouse un testament en faveur de tous

ses enfants dont plusieurs sont connus par des actes de 1509, 1528, 1531, 1538, et d'autres encore, dans lesquels sont mentionnés les noms de *Marguerite*, *Barbe*, *Marie*, *Jacques*, *Corneille*, *Claire*, *Georges* et *Catherine*. De ceux-ci, il y eut trois fondeurs, dont *Georges*, mort jeune, *Corneille*, émigré à Anvers, et *Jacques*, qui continua brillamment l'industrie de l'art campanaire à Malines et en qui s'éteignit la lignée des fondeurs Waghevens.

Sa brillante situation économique et la connaissance technique approfondie dont témoignent encore ses œuvres survécues, valurent à Pierre Waghevens la considération et l'estime de ses confrères de la corporation des forgerons qui, en 1526, l'appelèrent à la dignité de juré de leur métier.

Pierre Waghevens meurt en l'année 1537, avant le 11 avril, son épouse lui survécut.

* * *

GEORGES Waghevens, frère de Simon, mais issu, comme son frère Pierre, de la seconde union de son père Henri, avec Marguerite van Belle, est né conséquemment après 1470. Il était donc mineur, en 1483, au moment du décès de son père, et lorsqu'en 1485, Simon se sépara de ses demi-frères et de leur mère pour s'installer dans la rue Sainte-Catherine, il resta dans la maison paternelle de la rue des Vaches, avec son frère Pierre. Trop jeune pour diriger une fonderie de cloches, il continua à se perfectionner dans le métier, près de sa mère, dont les fours servirent sans doute encore à la fabrication de pièces de moindre importance.

En 1497, alors qu'il était majeur, le nom de Georges Waghevens apparait comme fondeur, et quoique ce ne

furent point encore des cloches, il fournit cependant des objets y relatifs.

Georges reprend, en 1512, la fonderie de Simon Waghevens dans la rue Sainte-Catherine. Une fois installé, son industrie prit une rapide extension et deux ans après, il se voit obligé d'agrandir sa propriété par l'acquisition d'une partie de l'immeuble voisin, appelé « 't Reepken », que déjà son frère Simon avait acheté antérieurement et revendu après. A en croire un acte postérieur de 1555, cette propriété aurait dans l'intervalle changé de nom pour s'appeler à ce moment « *Ste Anna* » (1). En 1517 et l'année suivante, il agrandit encore ses installations par l'acquisition de deux maisons contiguës, situées au Heembeind.

Marié dès la fin du xve siècle, à Claire van Wilre, Georges Waghevens eut de cette union plusieurs enfants, *Pierre*, *Médard*, *Georges* et *Jean*, cités dans des actes de 1523 et 1528.

Claire van Wilre meurt avant 1512, à ce moment, Georges Waghevens s'était remarié à Elisabeth van Mechelen, et c'est en communauté avec elle qu'il achète à son frère Simon la propriété « 't Bylken », et qu'en 1517 aussi, il fit un testament.

Il eut encore une troisième épouse du nom de Elisabeth Wouters, comme le prouvent des actes de 1531 et 1542, à moins que Elisabeth Wouters ne soit la même qu'Elisabeth van Mechelen, ce qui n'a pu être établi.

Avant sa mort, survenue antérieurement au 20 décembre 1524, Georges Waghevens fit cession de ses droits sur la propriété paternelle de la rue des Vaches en faveur de ses

(1) Cette maison correspond, croyons-nous, à l'immeuble portant aujourd'hui le n° 100.

enfants. Cet acte se passe en l'année 1523 et à ce moment ses enfants *Pierre* et *Médard* sont majeurs, tandis que les deux autres, *Georges* et *Jean*, n'ont pas encore atteint leur majorité.

Trois des enfants de Pierre Waghevens, *Georges*, *Corneille* et *Jacques*, furent initiés aux secrets de l'art campanaire par leur père et se sont fait connaître comme fondeurs.

* * *

GEORGES Waghevens, deuxième du nom, fils de Pierre et de Cécile van den Eynde, naquit dans les dernières années du xve siècle, car déjà en 1516, on le trouve à Middelbourg, commissionné par son père pour régler des conditions relatives à une fourniture de cloches.

Marié à Dorothée van Haeght, il resta veuf, déjà en 1523, avec un fils, Michel, seul enfant né de cette union. La succession maternelle donna lieu à diverses transactions et procédures relatives à ce fils Michel.

Les actes qui relatent ces arrangements, sont conservés aux archives communales et portent les dates de 1523, 1524, 1528 et 1532. Ils ne laissent aucun doute sur la profession exercée par Georges Waghevens qualifié de « meester » dans l'acte de 1532, et qu'on retrouve du reste comme fondeur en 1527, alors que Georges, premier du nom, est décédé.

Sa carrière, toutefois, ne fut point longue. Après le décès de Dorothée van Haeght, il contracta une nouvelle union à Anvers, dont la durée fut courte aussi, sa mort étant survenue en 1529.

* * *

CORNEILLE Waghevens, travailla avec Jacques Waghevens aux cloches commandées par le magistrat de la ville d'Ypres pour le « voorslag » de cette ville. Cette collaboration peut donc faire supposer que ces deux fondeurs étaient des frères. C'est la seule déduction qu'on peut tirer des documents connus.

Corneille Waghevens séjourna et travailla à Anvers, mais il est hors de doute qu'il fut Malinois, sa collaboration avec le fondeur Jacques Waghevens le prouve. De plus, l'unique document trouvé dans les archives communales de Malines établit qu'il avait dans cette ville des intérêts, qu'il cède à Pierre Waghevens en 1531 ; ayant quitté Malines pour se fixer à Anvers, il n'a plus souci de conserver une gestion, loin de son séjour.

Ces intérêts consistant en hypothèques placées sur des immeubles situés à Malines, et que vend son épouse Anne van den Kerckhove, assistée de lui, semble prouver qu'elle aussi était d'origine malinoise.

L'époque de son mariage et de son départ de Malines sont impossibles à fixer, elle est antérieure probablement à l'année 1530, date que porte la première de ses œuvres connues.

A Anvers, Corneille Waghevens, était très estimé et fut honoré fréquemment, dès l'année 1531, des commandes de l'autorité communale; il obtint plus tard des appointements fixes.

La dernière de ses œuvres connues date de 1544, c'est après cette année donc qu'il faut placer la date de son décès.

***

JACQUES Waghevens, fils de Pierre et de Cécile Jancoppens *alias* van den Eynde, est né vers l'année 1500. Jusqu'en 1528, il travailla aux côtés de son père, homme expert, qui l'initia dans la pratique de son art, avec une compétence, qui le rendit un des fondeurs les plus entendus et des plus réputés. Son père céda, en 1528, à son fils Jacques, une maison appelée « de Gulden Roomer », située dans la rue Sainte-Catherine, acquise en 1522, avec la préoccupation, sans doute, de la destiner à un de ses fils. Cet immeuble, situé du côté droit de la rue, au delà de l'église Sainte-Catherine, avait une issue sur le cimetière de l'église. Une écurie, formant annexe, fut aménagée pour l'installation de la fonderie, ce qui nécessita quelques arrangements à prendre avec les voisins.

Ses débuts ne semblent pas avoir été brillants, car il greva sa propriété par des hypothèques prises successivement à sa sœur en 1528; à celle-ci et son mari, Jean van Evenbroeck *alias* Crieckaert, en 1529; la même année encore au couvent du Calvaire du Béguinage; à ses parents même en 1530. Une propriété de sa femme fut grevée aussi en 1535. C'était la fin de ses déboires financiers, et peut-être fit-il cette dernière opération pour faciliter l'acquisition opérée l'année suivante en 1536, d'une maison contiguë à la sienne dans la rue Sainte-Catherine.

La mort de son père, en 1537, dont la réputation au point de vue commercial, éclipsait probablement la sienne, donna à ses affaires une impulsion nouvelle, qu'on peut constater par le nombre de ses produits qui sont connus encore aujourd'hui.

La marche sans cesse croissante de son industrie l'obligea, en 1556, à élargir ses installations par l'acquisition d'une maison voisine à la sienne, formant le coin du cimetière

Sainte-Catherine. Il opéra encore diverses mutations à sa propriété en 1559 et 1574, et fit d'autres acquisitions en 1570 dans la «Yperstraete», aujourd'hui «Mosselschelpstraat».

Jacques Waghevens se maria à Catherine van Hoovorst *alias* Fierens, veuve de Jean Caluwaerts. Cette union s'accomplit avant l'année 1533. Il fit avec son épouse un testament daté du 24 mars 1572.

Jacques Waghevens mourut deux années plus tard, en 1574, son épouse le suivit peu après dans la tombe. Une seule fille, Cécile, était issue de cette union. Celle-ci décédée en 1564, avait épousé Henri Smout, dont elle eut trois enfants, Catherine, qui se fit béguine, Henri, et Jeanne qui épousa Jean de Lathouwer. Après la mort de Cécile Waghevens, son épouse, Henri Smout se remaria à Anne van Tongerloo.

L'épouse de Jacques Waghevens, Catherine Fierens, avait conservé de son union avec Jean Caluwaerts, une fille Elisabeth qui s'unit à Jacques Fransman, marchand, habitant Anvers. Celui-ci fut pour Jacques Waghevens un excellent auxiliaire commercial, dont il emprunta fréquemment les services, comme intermédiaire, pour les commandes et les fournitures et pour l'arrangement de contrats.

La compétence acquise par Jacques Waghevens, grâce à l'initiation reçue par son père, lui valut la considération de ses confrères de la corporation des forgerons, qui le désignèrent déjà en 1536 aux fonctions de juré de leur métier, on le retrouve encore investi de ce mandat aux années 1552, 1556 et 1570. Dans des circonstances délicates, exigeant des connaissances techniques approfondies, il fut désigné pour expertiser des travaux faisant l'objet d'une contestation. Telle fut le cas pour une fourniture, faite en 1567, par Jean van den Ghein.

Sa prospérité financière l'avait amené également à une situation sociale en vue et l'avait appelé aux dignités considérées de sa paroisse, où il remplit, en 1549, les fonctions de proviseur de la confrérie du Saint-Sacrement et pendant de longues années, de 1552 à 1569, le mandat honorable de proviseur ou maître des pauvres.

Deux des enfants de *Georges* Waghevens se sont appliqués à l'art de la fonte des cloches. Ceux-ci sont *Médard* et *Jean* Waghevens.

* * *

MÉDARD Waghevens, né de Georges et de sa première épouse Claire van Wilre, avait atteint sa majorité en 1523, ainsi qu'il appert d'un acte de cette année. Dès 1515, il s'occupait déjà de la fonderie des cloches; la cloche encore existante à l'église de Yselmonde, en Hollande, porte cette date. Il faut donc fixer sa naissance entre les années 1490 et 1495.

Jeune, il voyagea, ce que constate un acte de 1523, qui le renseigne comme absent. A la mort de son père, en 1524, on le retrouve à Malines, réglant avec ses frères la succession paternelle, et dans le courant de la même année il fournit une cloche à l'église Saint-Rombaut.

Ses ateliers étaient établis dans la rue Sainte-Catherine, en face de ceux de son père, dans la maison « de Gulden Cop », voisinant l'impasse des Frères Cellites, entre la maison « Brandenburch » et la maison « 't Vosken ».

Sa propriété est fréquemment engagée comme garantie pour les nombreuses commandes dont il était chargé.

Il accrut encore la part de ses intérêts dans la propriété de son père « 't Bylken », par l'acquisition, en 1549,

d'une partie des droits de succession de son frère Pierre.

En 1547, Médard Waghevens fut choisi par ses confrères de la corporation des forgerons comme juré du métier.

Il avait épousé Christine Snyers ou Snyders, dès avant 1526. Celle-ci ne lui a point donné d'enfants.

Il meurt à Malines, le 23 octobre 1557, d'après les registres paroissiaux.

* * *

JEAN Waghevens, autre fils de Georges et de Claire van Wilre, est le seul de ce prénom dans la lignée des Waghevens.

Les archives locales ne le renseignent pas comme fondeur, alors que plusieurs cloches portent son nom et que certaines d'entr'elles indiquent son origine malinoise.

Comme l'époque de sa naissance, 1504 environ, permet de faire correspondre son âge d'adulte, avec la période d'activité industrielle du fondeur qui porte son nom, rien ne s'oppose à ce que Georges et Claire van Wilre soient les auteurs de ses jours.

Mineur en 1523, Jean Waghevens avait atteint l'âge de la majorité en 1525, l'année suivante, lorsqu'il arrange avec ses frères une affaire de succession. Il est donc né vers 1504, et doit être issu du premier mariage de son père avec Claire van Wilre, son nom apparaît encore une fois dans un acte de 1528, mais en dehors de ces citations, les archives malinoises sont muettes à son sujet.

La période d'activité industrielle connue par les dates marquées sur ses cloches va de 1534 à 1566.

On ignore s'il fut marié, et la date de son décès doit être placée après 1566.

* * *

MÉDARD Waghevens, qui se fait inscrire dans la bourgeoisie d'Anvers, en 1540, se dit originaire de Malines (1).

Comme il ne peut être question du fondeur du même nom qui séjourna sa vie durant à Malines et y mourut en 1557, il faut le considérer comme un autre fondeur, deuxième du nom de Médard, et il pourrait être identifié avec le fils de Pierre et petit-fils de Georges et de Claire van Wilre.

Tout autre détail à son sujet fait défaut.

* * *

GILLES Waghevens qui fournit une cloche à la ville de Malines en 1514, n'est pas autrement connu.

On ne peut lui donner une place dans le tableau généalogique de la famille et, si ce n'était tomber dans l'arbitraire, on serait tenté de croire que son nom aurait été inscrit erronnement en place de celui de Georges Waghevens, premier du nom.

---

(1) Voir F. Donnet. *Les cloches chez nos pères*, p. 210

ANNEXES (1)

WAGHEVENS
alias DE ZAGERE.

1447 (2). Registre scabinal aux adhéritances, n° 43, f° 663 v°, id. in R. scab., n° 65, f° 29 r°.

Jacobus de Hulsenhout vendidit *Jacobo Waghevens* duos cum dimidio florenos census hereditarii, quos huit ad hereditatem dicto Jacobi cum orto sitam in de Vrouwe strate van Mechelen prope Begaertstrate inter Symonis van den Eynde et Gerardi Jans — prima aprilis.

Dictus Henricus vendidit *Jacobo Waghevens* et *Elisabeth Smolders* ejus uxori dictam hereditatem cum orto. xxvij martij.

1447. Ibidem, n° 64, f° 108 r°.

Johannes Gorttere pro duabus tercijs partibus ac Margareta sGortters ejus soror, cum Waltero Doncker suo marito pro reliqua tercia parte, vendiderunt *Johanni Waghevins* hereditatem cum orto sitam supra Nuwelant juxta Berthoutshof inter viam coemende ibidem prope fletum et mense Petri tendentem retrorsum cum alijs cameris retrostantibus usque ad Henricum tSermertens. xviij decemb.

(1) Ces extraits d'archives, en leur presque totalité, ont été recueillis par M. l'Archiviste Hermans, qui, obligeamment, nous les a communiqués. Nous nous faisons un devoir de l'en remercier bien vivement. Fruits de laborieuses et patientes recherches, c'est grâce à ces documents que nous avons pu édifier ce travail.

(2) Toutes les dates ont été ramenées au style moderne.



1451. Ibidem, n° 67, f° 107 v°.

Jacobus Waghevens et *Elisabeth Smolders* ejus uxor vendiderunt Henrico van den Dyke et Margarete de Vilvoirden ejus uxori, hereditatem cum orto fundo, etc., sitam inde Vrouwenstrate van Mechelen, propre plateam dictam Begaerstrate, inter Johannis Moldere et Gerardi Jans. xviij januarij.

1454. Ibidem, n° 68, f° 256 r°.

Johannes Waghevens alias *Zeghere* vendidit Johanni Gheldeken filius quondam Godefridi hereditatem cum orto ac tribus alijs hereditatibus retro stantibus sitam supra Nuwelant juxta Berthoutshof, inter viam coemende ibidem prope fletum et mense Petri tendentem retrorsum usque ad Henricum tSermertens. xij februarij.

1454. Ibidem, n° 68, f° 281 r°.

Jacobus van der Poorten fil. qd. Egidii vendidit *Johanni Waghevyns* alias *Zeghere* quatuor cum dimidio denarios aureos dictos vulgariter petros hereditarii census, quos ipse Jacobus habet ad et supra hereditatem cum placia ac alia domo retrostante fondo etc., predicti Johannis sitam apud forum Machliniense, inter Egidii de Heyst et Mathie de Rouckele, tendentem retrorsum cum placia usque int Steenstraetken. ij augusti.

1456. Ibidem, n° 79, f° 43 r°.

Johannes Waghevijns alias *Zeghere*.
Jacobus Wagevijns alias *Zeghere*. iiij septembri.

1486. Ibidem, n° 105, f° 120 v°.

Jan de Lange, *Jan Wagevyns* ende Jan Robs als proviseurs van der taflen des heylicho gheests der kerken van Sinte Rommonds. viij febr.

WAGHEVENS
alias DE CLOCGHIETERE.

1462. Reg. scab., n° 103, f° 140 v°.

Henricus Waghevins debet Reynero van den Thuijne ad opus Alberti de Amstel, septem libras, octo solidos et novem denarios grossorum flandrie. Unde obligavit ommia sua bona mobilia ubicunque et immobilia sive hereditaria presencia et futura infra situata. xxij januarij.

Nota — dat de voirs. schult spruyt uut saken van zekeren *Clocspysen*, die de voirs. Henric tegen den voirs. Aelbrechte gecocht heeft.

1464. Ibidem, n° 86, f° 140 r°.

Magister *Henricus Wagevins* alias *clocghietere* debet Johanni Blandyn alias Pauwels decemocto libras, quindecim solidos grossorum monete flandrie, solveñ in quasimodo propinquo, unde obligavit omnia sua bona mobilia ubicunque locorum et immobilia sive hereditaria cum fundo etc. presentia et futura, infra libertatem ville Machliniens situata xxviij januarij.

1465. Ibidem, n° 87, f° 119 r°.

Henricus Wagevins clockengietere vendidit Henrico Blandyns alias Pauwels, hereditatem cum orto fundo etc., sitam in de Nonnenstrate inter Walteri van den Zunele et septem mensarum sancti spiritus tendentem retrorsum usque ad fletum. xxj octobris.

1470. Ibidem, n° 90, f° 179 r°.

Henrick, *Jan*, ende *Amelberch*, wettige kynderen van *meester Henricken Wagevins clocghietere* ende van wilen *Margrieten Machiels*, sinen wive, by bywesene, wetene ende volcomenen consente, van Augustinen Quisthouts ende van Janne Machiels, die men heet van

Rotselair hairen momboiren, hebben by ordinancien van Rommonden van Baerdegem commoingemeestere van der voirs. stad, quytgesconden los vry, ende ledich, den voirs. meestere Henricken hairen vader, van allen den haeffelicken goeden, die den voirs. kynderen by der doot van der voirs. wilen Margrieten harer moeder die des selfs meester Henricx wyf was doen sy leefde, in eeniger manieren, verstorven moeghen syn tot desen dage toe. xxiij jañ.

1470. Ibidem, n° 91, f° 132 v°.

Lysbeth van Plassendonck wilen Wouters dochter met ieren momboir heeft terve gegeven *Henricken Wagevyns* tot sinen ende *Margrieten van Belle* sins wyfs behoef, een huys metten hove ende met eenen wijngaerde op ten selven hof staende, ende oic metten gronde gelegen by de coeporte tusschen de vesten van Mechelen ende Willems van den Hoede erve. Prima aprilis.

1478. Ibidem, n° 97, f° 212 r°.

Item vyff gouden peters, die de vorg. Lysbeth van Plassendonck te hebben plach op een huys metten hove gronde etc. toehoerende meester *Henricken Wagewyns clocghietere* gelegen by de coepoirte tusschen de vestbergen aldaer aen deen zyde ende Willem van den Hoede erve aen dander zyde. x junij.

1478. Fragm. d'un reg. aux adher., f° 14 r°.

Jan de Vos wylen Gielis de Vos soon, heeft vercocht Aerde Cleynaert, vyf gouden peters erffelic chys,... op een huys metten hove ende met eenen wyngaerde. op ten selven hof staende, ende oic metten gronde, *Henricken Wagevins ende Margrieten van Belle* sinen wive toebehoirende, gelegen by de Coepoirte, tusschen de vesten van Mechelen, aen deen zyde, ende Willems van den Hoede erve aen dander zyde. xxvj sept.

1480. Reg. scab., n° 98, f° 23 r°.

Joncker Henrick van Oeyenbrugge dien men heet van Colem als overhootman, Jan van der Hoeven, als onderhootman, Reyner de Heelt, Wouter van Voesdonck, Jan Manaert ende *Henrick Waghevins*, die men heet de clocghietere, als geswoerenen van der gulden ende gemeynen geselscape van den bantbooghe in der stad van Mechelen... v maij.

1480. Ibidem, n° 99, f° 19 v°.

Meester *Henric Wagevijns* clocgietere ende Willem de Leeuw, als proviseurs ende in den name van der capellen van Sinte Barblen staende in der prochie kerken van Sinte Jans bijnnen Mechelen. xij maij.

1483. Ibidem, n° 100, f° 8 r°.

Henrick Wagevyns die men heet de clocghietere wylen *meester Henrick* Wagevyns, die men hyet de clocghyetere soon, heeft quytgesconden los en vry ende ledich *Margrieten van Belle*, weduen vanden selven wylen meester Henricken, synder stiefmoeder, ende oic Janne Pauwels, Janne van den Wouwer, ende Janne Quyntén als momboiren, ende tot behoef van *Peteren* ende *Jorys* Wagevyns des voers. wylen meester Henricx nakynderen, die hy van der voers. Margrieten sinen tweeden wive, vercregen heeft, van allen den haeffeliken goeden, die den voirg. Henricken den soon, by der doot van den voirg. wylen meester Henricken sinen vader, in eeniger manieren gebleven ende verstorven moegen syn ende alle andere dies quitancie behoeven geheellic ende al. viij aprilis.

1485. Ibidem, n° 102, f° 221 r°.

Jan ende Rommond sDekens gebruederen wylen Augustyns kynderen..., hebben terve gegeven *Symoen* Wagevyns *clocghietere*, een huys metten hove geheeten *dBylken* ende met eender vouten liggende

onder der voers. kynderen sDekens anderen huyse daer alder naest gelegen, ende oic metten gronde etc., gelegen in Sinte Kathelinen strate, tusschen der voers. kynderen sDekens erve voirg. aen deen zyde, en Kathelinen sDekens erve aen dander zyde, streckende achterweerts met eenen anderen huyse oft cameren, toten water toe. xv marcij.

1492. Ibidem, n° 110, f° 25 v°.

Rommont sDekens die men heet int byl, voir hem selven ende Jan van den Eynde in den name van Janne sDekens, des voers. Rommonts brueder, absent wesende, die hy als des volcomen macht van hem hebbende, in hem verinnigt hebben terve gegeven *Symoen* Wagevyns cloeghietere, een huys dat twee woeningen zyn, metten hove gronde etc., gelegen in Sinte Kathelinen strate, tusschen desselfs Symoens ander erve, aen deen zyde, ende der weduen erve van wylen Janne de Grove aen dander zyde, streckende achterweerts met eenen gange ende den voers. hove toten vliete toe aldaer, ende om der meerder zekerheyt, soe heeft de voerg Symoen Wagevyns verbonden syn voerg. huys in de voerg. Sinte Kathelinen strate aldernaest tvoers. ent gegeven huys gelegen, tusschen tselve aen deen zyde ende Jans van Beringen erve aen dander zyde. viij octobris.

1494. Ibidem, n° 111, f° 77 r°.

Gheerdt van der Mere heeft terve gegeven *Peteren* Wagevyns, een huys metten hove gronde etc., gelegen in de Hanswycstrate tusschen der weduen en de kynderen erve van wylen Claes de Clerck, aen deen zyde, ende Jans van Dyevoort erve aen dander zyde, streckende achterweerts toter Delen toe. iij nov.

1497. Ibidem, n° 113, f° 36 v°.

Jan van Beringen lakenmakere bekent ontfangen te hebben van *Lysbetthen Neels*, wettighe huysvrouwe van *Symoen* Wagevents,

de soeme van sesthien gouden Rynsguldenen, die deselve Jan hadde op ende aen een huys dat twee woeningen syn metten hove, gronde, etc. den voirs. Symoen toebehoerende gelegen in Sinte Kathelinen strate tusschen desselfs Symoens ander huys aen deen zyde, ende de weduwen erve van wylen Janne de Grove aen dander zide streckende achterwerts met eenen gange ende den voirs. hove totten vliete toe. xxiij sept.

1500. Ibidem, nº 117, fº 107 vº.

Meester *Symoen* Wagewyns cloeghietere heeft terve gegeven Jorys de Wale, een huys dat twee woeningen zyn metten hove gronde ende zinen toebehoerten behalven een cleyn camerken daer achterstaende datter toe te behoeren plach,... gelegen in Sinte Kathelinen strate, tusschen desselfs meesters Symoens huys ende woeninge aldaer aen deen zyde, ende der weduen erve van wylen Janne de Grove aen dander zyde, streckende achterweerts met eenen gange ende den voers. hove toten vliete toe. xiij febr.

1500. Ibidem, nº 117, fº 176 vº.

Meester *Symoen* Wagevyns cloehghietere heeft vercocht Janne Vrients ende Bartelmeus Heryoens als proviseurs ende tot behoef van der taflen des heylichs geests van der prochie kerken van Sinte Kathelinen bynnen Mechelen, twee ryns guldenen erffelixchys op een huys dat twee woeningen zyn *treepken* geheeten metten hove gronde etc., gelegen in Sinte Kathelinen strate tusschen des voers. meesters Symoens huys ende woening aldaer aen deen zyde ende wylen Jans de Grove erve aen dander zyde. xxiiij julij.

1501. Ibidem, nº 118, fº 119 vº.

Jan ende Rommont sDekens gebruederen wylen Augustyn sDekens die men heet Bylken kynderen in den name van hen selven ende oic in den name van Jacopen sDekens haeren brueder absent wesende

die zy by bywesene van Jan van Beringen in hen veriningen, hebben terve gegeven, meester *Symoen* Wagevyns cloeghietere ende *Lysbetten Neels* zinen wive, een huys metten hove gronde etc. gelegen in den Heembempt aent bruexken aldaer tusschen der weduen van der Voort erve aen deen zyde ende weduen van der Moelen erve aen dander zyde. xvij junij.

1502. Ibidem, nº 119, fº 73 rº.

Meester *Symoen* Wagewyns cloeghietere heeft vercocht Rommont van den Hoede een huys metten hove ende eenen gange die zinen groote huyse aldaer toe plach te horen daer achter liggende ende oic metten gronde etc , gelegen in den Heembempt aent bruexken tusschen der weduen van der Voort erve aen deen zyde ende der weduen Vermoelen erve aen dander zyde. prima junij.

1505. Ibidem, nº 124, fº 109 rº.

Jacop van den Eynde alias de cloeghietere wylen Jacops van den Eynde alias Jacop Jancoppens soon ende Lysbeth van den Eynde zyn zuster, wettich wyf van Jacopen de Grot tot desen absent wesende van wien zy volcomelic gemachtich was als zy seyde cum tutore alieno, hebben vercocht *Peteren* Wagevyns cloeghietere, ende *Cecilien van den Eynde* zinen wive hueren zuster, alle huerlieder recht part actie ende deel dat zy hadden ende heurlieden soude moegen toebehoeren, in een groot huys metten hove gronde etc. dat nu den selven coeperen int gehiele toebehoert, gelegen in de Hanswycstrate tusschen Cornelis Leemans erven aen deen zyde, ende meester Joes van Weert bylmakers erve aen dander zyde comende achterwerts toter Dele toe. iij sept.

1507. Ibidem, nº 126, fº 145 rº.

Clare van Wilre met *Jorys* Wagevyns haeren man, heeft bekent dat zy gehadt ende ontfaen heeft, van Janne Staes onsen medescepen

de somme van sessentnegentich Rynsguldenen eens van xv groten vlaems tstuck, als voir de lossinge ende afquitinge van de sesse veertelen rogs ende twee Ryns guldenen erffeliex chys ende pachts, die der selver Claren competeerden ende noch van hem quamen ter causen van den coope van haeren derdendeele van eender hoeven tot Eelwyte gelegen, geheeten tgoet van Wilre te Kerchoven die de voirs. Jan Staes tegen haer ende haere twee zusteren tanderen tyde gecocht ende gecregen heeft. vijj feb.

1508. Ibidem, n° 127, f° 108 r°.

Lysbeth Jacop Jancoppens wylen Jacops dochtere met Jacopen de Groete haeren man heeft vercocht *Peteren* Wagevyns ende Celien Jacop Jancoppens zinen wive ende der voirs. Lysbetten zustere, een huys metten hove gronde etc gelegen in de Hanswyestrate der selver coeperen ander erven aen deen zyde ende Augustyns de Monick erven aen dander zyde. xv jan.

1509. Ibidem, n° 128, f° 165 v°.

Peter Wagevyns cloeghietere, ende *Celye Jacop Jancoppens* dochter zyn huysvrouw hebben gewilt ende openbairlic voir ons voir haeren uutersten wille geordineert ende begheert, dat alle huere kynderen alsoe wel meyskens als knechtkens ende knechtkens als meyskens die zy nu ter tyt deen van den anderen vercregen hebben, ende hier namaels noch deen van den anderen zelen hebben ende vercrigen, evengelyc ende in geliken deele parte ende porcien hebben houden parten ende deylen zelen, alle de goeden die eenichssins achter hen beyden zelen bliven, behoudelic dat in dier deylingen *Margriete*, *Marie* ende *Barble* Wagevyns, haere drie dochteren...

xvj martij.

1510. Ibidem, n° 129, f° 63 v°.

Lysbeth van den Zype met Janne van Beringen hueren man

ende momboir heeft bekent dat haer meester *Peeter* de clocgietere wel ende deugdelick afgelost ende gequeten heeft de twee Rinsguldenen erff. chys die sy hadde op desselfs meester Peters huys staende in de Hanswyckstrate dat Gheerden van der Mere toe plach te behoeren. xxix novemb.

1511. Ibidem, n° 129, f° 207 v°.

Jan Vuystaert, Margriete Vuystaert met Jannen van den Steene haeren man, Marie Vuytstaert weduwe wylen Anthoens van den Broecke ...hebben vercocht *Peteren* Wagevens een huys metten hove gronde etc. gelegen in de Hanswyckstrate tusschen Peters van der Zype erve aen deen zyde ende Jans de Smet erve aen dander zyde. xxiij Julij.

1512. Reg. des « Procuratoria » (1507-1523), n° 1, f° 77 r°.

Henrick Waghevens constituit irrevocabiliter Cornelisen Tristram, om in ende van synen wegen te goedenen ende terven *Peteren* Wäghevens synen broeder in tvierendeel ende alle desselfs constituants recht van eenen huyse staende aen de Coepoerte alhier achtervolgens den coope dair af gedaen tusschen hen beyden.

Actum iiij febr. a° xij coram Welmans.

1512. Reg. scab., n° 131, f° 85 v°.

Cornelis Tristram... gemachticht van *Henrick* Waghevens... heeft vercocht *Peteren* Waghevens des voirs. Henricx brueder tvierendeel... in een huys... staende in de Coestrate, by de Coepoerte al vastane, tusschen de vestbergen van deser stadt aen deen zyde, ende Matheeus de Kempeneren erve, aldaer, aen dander zyde. vij febr.

1512. Ibidem, n° 130, f° 225 v°.

Meester *Symoen* Wagevens, heeft vercocht meester *Joris* Wagevens, ende *Lysbetten van Mechelen*, nu zynen wyve, tot behoef van hen

ende van de kinderen die zy tsamen hebben ende noch zelen moghen hebben ende vercryghen een huys metten hove gronde etc. *dBylken* geheeten ende met eender vaulten liggende onder Joris de Wale erve in Sinte Katlynestrate tusschen Jan Quintens erve aen deen zyde, en desselfs Joris de Wale erve aen dander zyde. xxij februarij.

Meester *Joris* Wagevens, bekent meester *Symoen zynen brueder* voirn. ut supra.

1514. Ibidem, n° 136, f° 10 r°. Idem, in Reg scab. n° 38, f° 35 r°.

Cecilie Jacop Jancoppens met *Peteren* Waghevens haeren man, heeft terve gegeven Gielis van den Roeye ende Margrieten van Dieren synder huysvrouw, een huys metten hove gronde etc. gelegen in de Hanswyckstrate, tusschen Gheerdts van Beersele erve, aen deen zyde, ende Jans van Weert erve aen dander zyde. xxix maij.

1514. Ibidem, n° 134, f° 102 r°.

Jorys de Wale scoenmakere heeft vercocht *meester Joorys* Wagewyns clockgietere ende Lysbetten van Mechelen zynen wyve een huys metten gronde... etc. gelyck dat boven der zelver cooperen kelder staet ende dat van der langden ende breyden gelyc dat den zelven kelder onder begrypt ende bewijst, gelegen in Sinte Kathelynen strate tusschen desselfs meester Joorys Wagewyns ende Lysbetten zyns wyfs erve aen deen zyde ende voers. vercoopers andere erve aldaer aen dander zyde. xxviij julij.

1515. Reg. des « Procuratoria », n° 1 (1507-1523), f° 173 r°.

Cecilie van den Eynde met *Piter* Waghevens haeren man constituit Charlote van Houte om te heysschen opte vent ende allsulcke scult wylen Jacopten van den Eynde artchier ons genad. heeren als hy leefde. v martij 1515.

1516. Reg. scab., n° 139, f° 44 v°.

Meester Joris Wagevens cloeghietere, *Henrick Wagevens* syn

brueder, ende Lysbeth Neels wettige huysvrouwe ende inden name van Meester *Simon* Wagevens der voirseiden comparanten brueder ende meester *Peter* Wagevens oic haerlieder brueder tsamen voir deen helft ende te desen in hen vervangende den voirseiden meester *Simon*, hueren brueder *absent* wesende, ende Bernaert *de Zagere* voir dander helft hebben gekent dat Henri van Orssagen als executeur van den testamente ende uutersten wille van wylen Baten Mast wedue was wylen Rommonts Lauwaerts, henlieden te vollen vernuegt voldaen ende gepayt heeft van de sommen van twaelf Rynsguldenen eens als de selve wylen Bate den voirseiden comparanten gegunt gemaect ende gelaten heeft by hueren testamente ende schelden den zelven Henricke daer af ende oic van al tgene dat sy hen uut saicken van dien meer zouden heysschen quyte vrij los ende ledich ende aller anderen dies quitancie behoeven geheelyc ende al. iij Junij.

1516. Ibidem, n° 139, f° 69 r°.

Katheline Waghevens ten bystane van Lysbetten Neels haerer moeder, huysvrouw van meester *Symon* Wagevens heeft bekent dat sy ontfanghen heeft van heeren Aerden van Diest ende Jannen van der Aa rentmeesters van deser stadt de vier Rynsguldenen eens, die meester *Joorys* Wagevens haer oom tot haeren behoef onder hadde ende alhier op ten beyaert hadde gestelt ten eynde dat syt daer halen soude. xxvj Julij.

1516. Ibidem, n° 139, f° 84 v°.

Mr *Pieter* de cloegieter alias Wagevens, heeft verreyct een huys metten gronde, hove etc. gelegen in Hanswycstrate tusschen Gheerts van Berssele erve aen deen zyde ende Jans van Weert erve aen dander zyde. xix septembris.

1517. Ibidem, n° 138, f° 179 r°.

Meester Joris Wagevens clocghietere, ende Lysbette van Mechelen, zyne huysvrouw hebben gewilt ende voir haren vuytersten wille geordineert ende begheert, dat alle heur kinderen die zy tsamen van malcanderen vercregen hebben, ende die sy noch tsamen zelen mogen hebben ende vercryghen, hoot hootsgelyck, ende tot gelycken deele paerte ende portien, paerten ende deylen zelen alle huerlieder haeffelicke goeden leengoeden, ende erffelicke goeden, die zy na haerer beyder doot achterlaten zelen, de meyskens gelyck de knechtkens... viij marcij.

1517. Ibidem, n° 141, f° 68 v°.

Lysbeth Smaeyers weduwe wylen Vrancx van der Bruggen, ende Peter de Moldere..., hebben terve gegeven *meester Joorys* Wagevens ende Lysbetten van Mechelen synder huysvrouw, een huys metten hove, gronde etc. gelegen in den Heembempt tusschen der kinderen wylen Jans Vermoelen erve, aen deen zyde ende Jans Verheyden erve, aen dander zyde. ultima Junij.

1517. Ibidem, n° 141, f° 70 r°.

Peter Waghevens ende Cecilie Jacop Jan Coppens syn wyf hebben terve gegeven Peteren Drabbe potbecker tot synen ende Lysbetten Clouckx syns wyfs behoef de helft ende thalf vierendeel ende alle trecht dat sy hadden in een huys metten hove gronde etc. gelegen inde Coestrate by de Coepoorte vastane, tusschen de vestbergen van deser stadt aen deen zyde ende... iiij Julij.

1518. Ibidem, n° 142, f° 5 r°.

Dierick Janssone ende Lysbeth Vermoelen syn wyf hebben terve gegeven *meester Joorys* Wagevens ende Lysbetten van Mechelen synen wive, een huys metten hove, gronde, ...gelegen in den Heembempt, tusschen der weduwen Verbruggen erve was die nu den

voirseiden meester Joorys oic toebehoert aen deen zyde, ende des heeren Jans van Beneden erve aen dander zyde. viij maii

1518. Ibidem, n° 142, f° 45 v°.

Cecilie van den Eynde met *Peteren* Waghevens hueren man heeft opgedragen ende overgegeven tot behoef van Ursulen van den Dorpe een huys metten hove gronde etc., gelegen in de Hanswyck strate tusschen Cornelis Leemans erve aen deen zyde ende meester Joos van Wint erve, aen dander zyde. prima octobriis.

1522. Ibidem, n° 144, f° 149 r°.

Lysbeth Ymbrechs cum tutore heeft terve geven *Peeteren* Wagevens ende Cecilien van den Eynde zynen wyve, een huys metten hove ende met eenen achterhuyskene dat den stal plach te zyne, gronde etc., gelegen in de Sinte Katlynestraten streckende achterwerts met eenen gangen totten watere aldaer tusschen Claes de Perkementers erve aen deen zyde, ende Henricx van Molle erve aen dandere, comende met eender poorte tot opt kerchoff. xiiij Aprilis.

1522. Ibidem, n° 145, f° 180 v°.

Een huys gelegen in Sinte Kathelynen strate tusschen *Symons* Waghevens erve aen deen zyde ende Vrancx vander Bruggen erve aen dander zyde. ultima Julij.

1522. Ibidem, n° 141, f° 171 v°.

Jan de Saghere als proviseur ende in den name van der taflen des heylichs gheests van Sint Jans alhier heeft bekent dat meester *Joorys* Wagevens clockghieter ende Lysbeth van Mechelen syn wyf tegen hem wel ende deughdelyc gelost ende afgequeten hebben de sesse Rynsguldenen erff. chys die de voirseide tafle jaerlicx hadde op ende aen des voirseiden meester Joorys ende syns wyfs huys dat twee wooningen es metten hove gronde etc. gelegen in Sinte

Katlynen strate tusschen des voirseiden meester Joorys ende syns wyfs ander erve aldaer aen deen zyde ende Joorys de Wale erve aen dander zyde. vijj augusti.

1523. Reg. de la Chambre pupill., n° 1, (1510-1525), f° 193 v°.

Den afcoop van *Jooris* Waghevens *Peeters* zone die hy ghedaen heeft tegen den momboirs van zynen kinde dair moeder af was *Thorothea van Haeght*.

Op ten dach van heden (xix dach in Januario) naer dat Peeter de Neve van svaders weghen ende Willem de Greve vander moeder weghen als momboirs van den zelven weese, hebben overgebracht den staet van den geheelen goeden van haven ende van erven ende men heeft bevonden dat de geheele have vercocht es geweest, dairaff des kinds gedeelte gedraeght omtrent hondert ende vyftich Rynsguldenen, boven allen schulden ende lasten van den geheelen sterfhuyse...

1523. Reg. scab., n° 146, f° 39 v°.

Meester Joris Wagevens clocghietere heeft opgedragen ende overgegeven, zyn tocht dien hy hadde, in anderhalff vierendeel van eenen huyse metten hove dair eensdeels wyngaert op plach te staene, gronde etc. gelegen by de Coepoerte van Mechelen tusschen de vestbergen van de stad van Mechelen aen deen zyde, ende Willem Moermans erve, die Matheeus de Kempenere was aen dandere, A. D. M. juravit, tot behoeff van *Peeteren*, *Medarde*, *Jorise*, ende *Jan* Wagevens desselfs *meester Joris kinderen*, dier yerst inne geerft werden, ende dair naer zoo hebben de voirs Peeter Wagevens voir hem zelven, ende voirs. meester Joris, de vadere, over ende in den name van *Medarde* Wagevens zynen zone absent zynde die hy in hem verinnich en gelooefde te vervangene. *Peeter* Waghevens ende Willem de Haze als momboiren ende in den name van den voirs. *Jorise* ende *Janne* Waghevens, *noch*

onbejaert zynde, die zy te desen in hen veriningen, vervangende oick in hen zelven, Janne Verwyct, alias van Battele, hueren mede momboir, absent ende te bedde liggende, hebben vercocht Peeteren Drabbe tvoirs. anderhalf vierendeel van den huyse hove gronde, etc.
vj marcij.

1523. Ibidem, nº 145, fº 256 rº.

Lysbeth Smaeyers ende Peter de Moldere... hebben bekent, dat *meester Joorys* Wagevens ende Lysbeth van Mechelen syn wyf, gelost hebben een erffchys die sy hadden op des voirs. meester Jorys en syns wyfs huys gelegen in den Heembempt tusschen de kinderen wylen Jans Vermoelen erve en Jans Verheyden erve.
ij Junij.

1524. Ibidem, nº 146, fº 141 vº.

Gheert de Cock ende Franchyne Boudyns syn wyf, hebben vercocht Aerden van Cleve, Peteren de Neve ende Willeme de Greve als momboirs ende tot behoef van *Machielen* Wagevens *Joris zoon* dair moeder af was wylen *Thorie van Haecht* vier Rynsguldenen te heffene op ende aen huer twee huysen oft cameren metten hove gronde etc. gelegen deen neven dandere inde Jeudestate tusschen der voirs. vercooperen ander erve aldaer aen deen syden ende Peeter Verbruggen erve aen dander syde. xx Aprilis.

1524. Ibidem, nº 146, fº 210 vº.

Peter Wagevens *wylen meester Joris* zoon heeft gekent dat Jehan Masbin tegen hem gelost ende afgequeten heeft den eenen Rynsgulden drie stuyvers ende drie myten ende een halve als de helft van twee Rynsguldenen zesse stuyvers ende zeven myten erff. chys daer af dandere helft *Medaerde* Wagevens synen broeder toebehoirt die hy hadde op ende aen des voirs. Jan Masbin huys metten hove gronde etc. gelegen by de Coepoorte van Mechelen, tusschen

de vestbergen van der stadt van Mechelen aen deen syde ende Willem Moermans erve aen dander syde. xx decembris.

1525. Ibidem, n° 146, f° 229 v°.

Peter, *Medaert*, *Joorys* ende *Jan* Wagevens gebroeders, heeft in voldoeninghen van der scheydingen ende deylinge tanderen tyden tusschen *Claren van Wilder* haerer moeder ter eenre ende Jacquemynen van Wilder der selven Claren zuster haerer moeyen tanderen syde gesciet terve gegeven der zelver Jaquemynen tot haeren ende haerer kinderen behoef, tvyfste deel ende alle huer recht van eenen huyse metten gronde etc. gelegen op te Tiechelrie, tusschen Claes Rogiers erve aen deen zyde ende Peters Verelst erve aen dander syde. xxvij febr.

1526. Ibidem, n° 149, f° 159 r°.

Medardt Waghevens clockghyetere ende Cristyne Sayers syn wyf, hebben vercocht Godevaerden Rameys ende Jouffr Claren Wouters synen wive veertich Rynsguldenen. xxviij novembris.

1528. Ibidem, n° 150, f° 91 v°.

Meester *Peter* Wagevens heeft terve gegeven *Jacop* Wagevens synen sone, *een huys* metten hove ende met eenen achterhuyse dat den stal plach te zyne gronde etc. *gelegen in Sinte Katelyne strate* streckende achterweerts met eenen gange totten water toe, uutcomende met eender poorten *op Sinte Katelynen kerckhof* tusschen der weduen Claes van den Valgate erve aen deen zyde ende Henricx van Molle erve aen dander syde. xxix Jan.

1528. Ibidem, n° 151, f° 82 r°.

Jacop Wagevens, heeft gegeven ende bewesen, *Katlinen* Wagevens zynder suster negen Rynsguldenen ende thien stuvers erff. chys, te heffene (op zyn hier boven beschreven huis). xxvj febr.

1528. Ibidem, n° 151, f° 88 r°.

France Verbeke ende *Clare* Wagewyns syn wyff. x marcij.

1528. Ibidem, n° 151, f° 139 v°.

Jacop Wagevens clockghyetere heeft gelooft ende toegeseyt Barben Pauwels weduwen wylen Claes van den Valgate dat hy tregenwatere vallende van synen *nyeuwen smilthuyse* dat hy by Barbelen consente gestelt heeft op haeren eyghenen muer, leyden sal opt seyne sonder cost oft last van Barbelen voirs. ende sonder haer eenich ongerief daer af te moghen geschiedene in eeniger manieren in toecomende tyden, ende dat hy oic sal doen stellen vaste yseren gheerden in de vensteren die hy in den muer van den selven smilthuyse heeft doen maken ter zyde wint van Barbelen voirg. staende tvoirs. smilthuyse op Sinte Katelynen kerchoff.

xxix Julij.

1528. Ibidem, n° 150, f° 182 v°.

Meester Peeter Waghevens heeft gekent dat Jan Machefoing tegen hem gelost en afgequeten heeft de XVI st. ende thien mijten erff.chys die hy hadde op zyn huys metten hove gronde etc. gelegen by de Coepoorte, tusschen der stad vesten aen deen zyde ende Willem Moermans erve aen dander zyde.

xvij Novembris.

1528. Ibidem, n° 151, f° 169 v°.

Meester *Medardt* ende *Jan* Waghevens gebroeders elck van hen selven ende tot desen oic verininghende *Joorysen* Waghevens hueren broeder tot desen absent wesende.... xvij novembris.

1528. Ibidem, n° 150, f° 189 r°.

Willem Moerman heeft vercocht Willeme de Greve ende Aerde van Cleve als momboirs ende tot behouff van *Michiele* Waghevens

Joris zone, zesse Rynsguldenen erff. chys, te heffene op zyn huys metten hove gronde etc. gelegen in de Coestrate by de poorte, tusschen desselfs vercoopers ander huys ende erve aen deen zyde, ende Andries de Vergny huys ende erve aen dander zyde.

xix Decemb.

1529. Ibidem, n° 152, f° 94 r°.

Jouffr. Katlyne Verhorst, baghyne, als priorinne van den convente van Calvarien opt groot Baghynhoff alhier met heeren Peeteren Uteman priester, hebben in den name van den selven convente bekent dat *Jacob* Waghevents clocghietere tegen hen gelost ende gequeten heeft de drye Rynsguldenen erff. chys, die tselve convent jaerlicx hadde op zyn huys metten hove gronde etc. gelegen in Sinte Katlynestrate, tusschen Berbele Parkementers erve aen deen zyde, ende Jans van Molle erve aen dander zyde. xv sept.

1529. Ibidem, n° 153, f° 111 v°.

Jacob Waghevens heeft vercocht *Kathelinen* Waghevens zynder suster tot haerer ende Jans van Evenbrouck, alias, Crieckaert hueren man drye Rynsguldenen erff. chys te heffene op zyn huys metten hove gronde etc. staende in Sinte Katlynestrate, tusschen der weduwe Claes van den Vallegate erve aen deen zyde ende Jans van Molle erve aen dander zyde. xxix nov.

1530. Reg des comptes (1530-1531) de la fondation du chant de l'église Saint-Jean, à Malines, f° xlv v°.

Mr *Medaert* Waghemans clockghietere van de twee huysen genaempt den « gulden cop » in de Ka^nc^strate, by tscellebruers straetken ter ponte waert, twee rinsgulden, verschenen den tweeden augusti anni xxx^tich^. x st. brab.

1530. Reg. scab., n° 154, f° 78 v°.

Jacop Waghevens clocghieter, heeft vercocht *Pieteren* Waghevens

zynen vadere, ende *Cecilien van den Eynde* synder moedere, drye Rynsguldenen te heffene op zyn huys geleghen in Sinte Katlyne strate tusschen Jans van Molle erve aen deen zyde, ende de wedue sPerkementers erve aen dander zyde. ultima septemb.

1530. Ibidem, n° 154, f° 123 v°.

Katlyne sBeckers wedue wylen Jan Gielis, ende Katlyne Gielis met Willeme van den Stocke mandemakere haren man, hebben vercocht Celyen van den Eynde, tot huers selfs ende *Meester Peeter* Waghevens huers mans behouff, drye Rynsguldenen, te heffene op haer zevenstedeel van eenen grooten huyse, metten hove gronde etc., gelegen in de Hanswyestrate, tusschen Jan van Divoirts erve, aen deen zyde, ende der weduwe van wylen Symon Gielis met haren kinderen aen dander zyde, streckende achterwerts metten hove totten watere toe. vij decemb.

1531. Ibidem, n° 154, f° 166 r°.

Anna van den Kerckhove met *Cornelis Wagevens* haeren man vendidit Cecilien van den Eynde tot haeren ende meester *Peeters* Wagevens haers mans behoef, eerst de vyf Rynsguld. ende negen stuivers ende eenen halven erff. die sy hadde op ende aen een huys metten gronde etc., Bertelmeeus van Sint Truyen toebehoirende gelegen in de Aedegemstrate op te hoeck van S[t] Annenstraetken aldaer aen deen zyde ende wylen Hans van den Kerckhove erve aen dandere, item de zessentwintich stuivers ende eenen halven erff. op des selfs wylen Hans van den Kerckhove huys gelegen aldaer... ende noch de drie Rynsguldenen die sy hadde op ende aen een huys Willem Lossyen toebehoirende, gelegen op te Hoochstrate, tusschen Peters van den Gheyne cloeghieters erve aen deen syde ende Willems Costers erve aen dander syde. xxij aprilis.

1531. Ibidem, n° 154, f° 190.

Katline van Haesdonck wee wylen Imbrechs van den Brande heeft vercocht Cecilie van den Eynde tot haeren ende meester *Peeter* Waghevens haers mans behouff dry Rynsg. op een huys gelegen in de Coestrate tusschen Merten Pasternaekens en thuys den zwerten leeuw geheeten. vij Junij.

1531. Ibidem, n° 155, f° 48 r°.

Meester *Medart* Waghevens, clocgieter, ende Cristyne Snyers syn wyff, hebben bekent dat sy wettelick vercocht hebben Godevaerde Rameys ende Jouffrouwe Lysbetten Wouters zynen wyve veertich Rynsguldenen, te heffene op ende aen huerlieder twee huysen metten hove, gronde, staende aen malcanderen in Sinte Catlynestrate, tusschen thuys « 't Vosken » geheeten aen deen zyde ende thuys « Brandenburch » geheeten aen dander zyde, streckende achterwerts totten vlietken toe. xxvj Junij.

1531. Ibidem, n° 155, f° 48 r°.

Meester *Medart* Waghevens heeft gekent dat hy gehadt ende ontfangen heeft, tot behoeff van hem ende van zynen brueders, by handen van Jouffrouwe Lysbetten Wouters, die voirtyts *Jorise* Wagens huerlieder vader in huwelicke gehadt heeft de somme van hondert ende zesse endertich Rynsguldenen eens, gecomen van de lossinghe van zekeren renten dair deselve gebrueders tvierendeel inne hadden. xxvj Junij.

1532. Compte communal (1531-1532), f° 176 v°.

Item bet. van den doot van diverssche persoonen hier volgende, te wetene Kat^ne^ van den Hove, *Jan* Waghevens etc.

1532. Reg. 22, de l'Inventaire, f° 35 r°.

Nairdien dat Jan Hermans in den name van *meester Peeter*

Wagevens als aen^re ter eenre ende Jannen Boeyenhans in den name van Jannen ende Symon van Haeght gebrueders ver^re ter ander zyden voir mynen Heeren commoingemeester ende scepenen der stadt van Mechelen in harer raedt cameren nair gewoonlycker costuymen vergadert wesende te kennen gegeven hadden, ierst dat tanderen tyden in houwelycke vergadert geweest waren Vranck van Haeght met Kathlynen van Berckelaer zynder wettiger huysvrouwen, die tsamen vercregen hadden diversche kinderen soe knechtkens ende meyskens ende dat zy onder dandere gehadt hadden een dochtere Thorie genaempt, die te houwelycke gecomen ware geweest aen *Meester Joorissen Wagevens Peterssone*, de welcke tsamen oeck vercregen hadden, mair eenen zoone *Michiel* genaempt ende dat dair nair de voirs. Thorie van levende lyve ter doot gecomen ware achter latende alleenlycken den voirn. Michiel hueren zoone, ende dat die voirs. Thorie aflivich zynde, de voirs. *Mr Jooris* Wagevens de vadere van den selven zynen kinde hadde begeert te sceyden van den haeffelycken goeden soe dat nair dien de voirs. *Mr Jooris* van den selven synen kinde nair dezer stadt recht gescheiden ware geweest van den haven alzoe voirs. es, de vrinden oft momboren van den voirs. kinde metten penningen gecomen van den haeffelycken goeden van zynder moeder wegen gecocht hadden tot des voirs. kints behoef thien rynsguldenen erff. ende dat nair dien de voirs. *Mr Jooris* tot Antwerpen herhoudt zynde oeck aflivich geworden ware ende dat dien nairvolgende de voirs. Vranck van Haeght, tselve dat voers. staat aensiende voer scepenen alhier gemaect hadde zekere testamente by den welcken hy int laeste een clausele hadde doen insereren, gemerct de voirs. Michiel zynder dochtere zoone egheen goet en hadde dan de have die van zynder dochter comen was, dat soe verre 't zelve kint storve, noch weese wesende, dat indien gevalle zyn geheele successie wederkeren soude ter plaetssene oft ter zyden dair zy af gecomen ware, het welke geschiet ware op *ten xv dach van meertte a^o xv^c xxix*,

blyckende by zekeren auctentycken bescheden, dair af zynde, dair mede exhiberende en dat dair nair in den maent Juny de voirs. Vranck van Haeght oeck van levende lyve ter doot gegaen ware geweest zoe dat de proprieteyt van allen zynen erffelycken goeden alle oude stockgoeden zynde gesuccedeert waren op zyne kinderen ende dat dien nairvolgende, de voirs. Vranck aflivich zynde nader handt tvoirs. kint noch wese wesende oec aflivich geworden ware geweest soe dat alle derffelycke goeden, die hem van zyns moeders wegen aengestorven waren wederomme gekeert waren, ten struycke van dairst gekomen waren.... Actum ij oct. a° xv^c xxxij.

1533. Reg. scab., n° 159, f° 5 r°.

Ydeken Fierens weduwe wylen Gielis van Vossele, te desen last hebbende, zoo sy seyde ende in haer vervangende Anthonise van Exele haren man ende momboir, ende *Katlyne Fierens* weduwe wylen Jan Caluwaerts met *Jacoppe* Waghevens *nu haren man* ende momboir hebben opgedragen ende overgegeven haer tocht ende alle trecht dat sy hadden elck in een seste deel van twee huysen oft woeninghen metten hove gronde etc. staende aen mal canderen in de Hanswyestrate, tusschen der erfgenamen van Heeren Jans Siekets erve aen deen zyde, ende Peeters vanden Zype erve aen dander zyde, streckende achterwerts totten water toe. A. D. M. Juraverunt, te wetene de voirs. Ydeken tot behouff van Pauwelynen, Lysbetten, Janne ende Marien van Vossele haeren kinderen, ende voirs Katlyne Fierens tot behouff van *Lysbetten Caluwaers* haere dochter dier ierst inne gegaet ende geheerft werden

x septemb.

... *Heinricke Wagevens* der voirs. Lysbetten van Vossel man ende Janne van Vossele haren brueder, voir den eenen staeck, ...Jan Steylaert Lysbeth Fierens zone voir den derden staeck.... hebben opgedragen en overgegeven tot behouff van Lysbetten Caluwaerts

wylen Katlynen Fierens dochter,.. de vyf deelen van de selve twee huysen genaemt *den grooten en den cleynen Oyevare.* x sept.

1535. Ibidem, n° 161, f° 55 r°.

Katlyne van Hoovorst met *Jacoppe* Waghevens haren man heeft vercocht Celien van den Eynde tot haer ende meester *Peeters* Waghevens haers mans behouff een rente op twee huysen in de aeghemstrate. vij septemb.

1535. Ibidem, n° 161, f° 68 v°.

Lysbeth sVadders met Janne van Yeteghem den jonghen haeren man heeft bekent dat sy wettelic vercocht heeft *meester Peeteren* Wagevens, clocgietere, twee huysen by malcanderen staende metten hove gronde etc, deen staende op te Hooghstraete ende dandere op ten Gansdriesch, tusschen Rommont van den Putte erve aen deen zyde, ende Peeters van den Gheyne erve aen dander zyde, comende achter uuyt aen tdrincssele, ende dit voir de somme van twee hondert carolus guldenen eens ghereet voir de bate. xxvj octob.

1536 Compt. comm.

Juré des forgerons en 1533, 1552, 1556, 1570.

1536. Reg. scab., n° 161, f° 138 v°.

Digne van Lymmene met Symone Leys haren man heeft terve gegeven *Jacoppe* Waghevens, ende Katlynen van Hoovorst zynen wyve, een huys met eenen hove gronde etc. staende in Sinte Katlynestrate, tusschen Jacob Wagevens erve aen deen zyde, ende Francen van den Kerckhove erve aen dandere zyde. xij Junii.

1536. Ibidem, n° 160, f° 135 v°.

Clara Waghevens wedue wylen Frans Verbeke. xx Julij.

1537. Ibidem, n° 163, f° 19 r°.

Philips Welmans heeft vercocht *meesteren Peteren* Wagevens ende Cecilien van den Eynde synen wive, achte Karolus guldenen, te heffene op ende aen syn huys staende in de Planckstrate.

vij Junij.

1537. Reg. des « Procuratoria », n° 2 (1537-1541), f° 24.

Mr Peeter Wagevens ende Celie van den Eynde zyn huysvrouwe hebben irrevocabiliter geconstitueert Lysbetten van Werchtere huerlieder maerte om in hueren name tontfangen de helft van eenen bempt groot zynde omtrent drye dachmale gelegen inde prochie van Boortmeerbeke... Item noch een huys ende hoff gelegen inde selve prochie.

xvj in Augusto.

1538. Ibidem, f° 59.

Cecilia van den Eynde achtergelaten wedue van wylen *Mr Peeteren* Wagevens, heeft geconstitueert *Mr Jacoppe* Wagevens ende *Claren* Wagevens haere kinderen ende Jan Gommaers den zelven ende elck eenen van hen, volcomen macht last en de special bevel ghevende om in haren name alle haer schulden renten erffelic ende tot haren lyve, chysen hueringhen ende ander incominghen te heyschen ende tontfanghen, ende van den ontfange quitancie te gheven.

Actum xj aprilis 1537 (v. st.)

1538. Reg. scab., n° 162, f° 120 v°.

Cecilie van den Eynde weduwe wylen meester *Peter* Wagevens als eene tochtenersse ende *Jacop* Wagevens haer sone ende *Clare* Wagevens haer dochter elck voir hem ende tot desen in hen vervangende haer broeders ende susters als erfgenaemen hebben bekent dat Peter van Adorp tegen hen wel ende duechdelyc gelost ende afgequeten heeft de drie Rynsguldenen erff. chys die sy hadden jaerl. op ende aen des voirs Peters huys metten gronde etc. gelegen in

de Coestrate tusschen Merten Pasternaecx erve, aen deen zyde ende thuys den zwarten Leeuw geheeten aen dander zyde. xj maij.

1538. Ibidem, n° 162, f° 120 v°.

Meester *Jacop* Wagevens ende Ka^ne van Hoevorst syn wyf ende Peeter Caluwaerts als momboir van Lysbetten Caluwaerts der voirs. Ka^nen dochtere... xj maij.

1538. Reg de la Chambre pupill. n° 3, (1535-1539), f° 36, recto.

Dits den afcoop die Jan Verhayct gemaect heeft metten momboirs van zynen twee kinderen dair moeder af was *Katlyne* Waghevents, — Op ten xiiij dach in meye anno xv^e xxxvij soo zyn gecompareert ter weescamere, de voirs. Jan Verhayct ter eendere zyde, ende Cornelis Verhayct ende *meester Jacob* Waghevents momboirs van den selven kinderen.

1539. Reg. scab., n° 164, f° 103 r°.

Gheert van Beersele heeft opgedragen ende overgegeven zyn tocht ende alle trecht dat hy hadde in een huys metten hove gronde etc. staende in de Hanswyestrate, tusschen Cornelis Leemans erve was aen deen zyde, ende Mr *Peeter* Wagevens erfgenamen erve aan dander zyde, streckende achterwerts totten water toe.

xxj marcij.

1542. Reg. des Testaments, n° 8, (1540-1542), f° 73 r°.

Lysbeth van den Eynde weduwe wylen Laureys Wouters, heeft verclaert ende te kennen gegeven, dat *Lysbeth Wouters* haer oudtste dochter met *wylen meester Joorys* Wagevens clockghietere haeren iersten man ende wylen Clara Wouters haer dochter met wylen Jannen Steylaert, haeren man, etc. vj Julij.

1544. Reg. du 10^e et 20^e denier, n° 2263, f° 196 r°.

— Katlyne strate — *Mr Jacop* Wagevens — pro — xxvij sch.

1546. Reg. scab., n° 169, f° 247 r°.

Jacop Wagevens voer de vyf vyfste deelen, ende *Marie* Wagevens *syn suster* met Gielis Criekaerts hueren man als voer tseste deel, hebben vercocht Cornelise Pasternaecx ende Johanne Verheyen synen wive, een huys metten hove gronde etc. gelegen in de Hanswyck strate, tusschen Jans van Dievoirt erve aen deen syde, ende Jans van Riellaer erve aen dander syde. xij febr.

1546. Ibidem, n° 169, f° 298 r°.

Cornelis Pasternaecx ende Johanne Verheyden syn wyf, hebben vercocht aen meester *Jacop* Wagevens ende Kathelinen Fierens synen wive. xij Junij.

1546. Reg. aux actes appartenant à l'amanie (1545-1547), f° 72 r°.

Een huys gelegen in de Hanswyckstrate tusschen derve Lambercht in 't hoefyzer aen deen syde ende derve *Marie* Wagevens aen dander syde. 25 Julij.

1546. Reg. scab., n° 168, f° 290 r°.

Jacop Fransman coopman wonende tot Antwerpen heeft in ende tot betalinghe van zeker sculden opgedragen... Kaerle de Ridder zeker perceelen van cleederen... zoe die berustende zyn onder eenen genaempt *M. Jacop* Wagewens, clockgietere. vij septembris.

1547. Compte communal.

Medard Waghevens, juré de la corporation des forgerons.

1547. Reg. scab., n° 170, f° 80 r°.

Johanne TSas met Janne van Merchtene haeren man ende momboir heeft vercocht meestere *Jacoppe* Wagevens clockghietere het seste deel ende alle heur recht van de helft van eenen huyse metten achterhuyse comende achter uuyte met eender poorten in de Gheyte strate. vij marcij.

1548. Reg. de la Ch. pupill., n° 4 (1539-1549), f° 152 r°.
Gherart van Exele ter eendere, meester *Jacop* Wagewens ende Peeter van den Kerckhove momboirs van zynen kinde. Actum coram Merode ende Beeringen den xv^{en} van septemb. 1548.

1548. Reg. scab., n° 171, f° 33 v°.
Claes Verstraeten heeft vercocht Merten Verstraeten zynen bruedere tot behoef van den twee weeskinderen van *Peeteren* Wagevens daer moeder af was wylen *Marie Verstraeten* twee Karolus guldenen ende thien stuvers erffelyckchys te heffene altyt te kersmisse op ende aen zyn huys metten hove gronde etc. gestaen in Sinte Kathelyne straet alhier, tusschen Jans Verdonct erve aen deen zyde ende Henricx de Kemmere erve aen dander zyde.

xij novembris.

1549. Ibidem, n° 172, f° 100 v°.
Peeter Wagevens douwe als een tochtenene ende *Medaert* Wagevens *de jonge*, *Willem* Wagevens ende *Kathelyne* Wagevens met Gommare van Lare haeren man ende momboir elck voer hem selven ende tsamen in hen vervangende *Peeteren* Wagevens ende *Cristyne* Wagevens huerlieder bruedere ende sustere *alle des voers. Peeters kinderen* als erfgenaemen hebben vercocht Cristynen Snyders tot haeren ende *meester Medaert Wagevens des ouden* huers mans behoef, vyff Karolusguldenen, te heffen op ende aent derde deel van eenen vierendeele van eenen huyse metten hove, twee achterhuysen gronde etc., *'t Bylken* geheeten gestaen in Sinte Kathelyne straete alhier, tusschen Jooris de Wale erve aen deen zyde ende meester Jan Quintens erve aen dander zynde comende achteruytte metten voers. achterhuysen in den Eembempt.

xiiij maij.

1549. Ibidem, n° 172, f° 101 v°.

Meesteren Jacop Hoobos ende *Jacop* Wagewens clockghietere als proviseurs van den H. Sacramente Katheline. xxvij maij.

1551. Ibidem, n° 172, f° 269 v°.

Meester *Jacop* Wagevens ende Kathelyne Fierens zyne huysvrouwe hebben vercocht Rombouten van Aken alias Zoetmonts onse medescepenen vierenveertich Karolus guldenen te heffene op ende aen huerlieder twee huysen metten hove gronde, etc., gestaen aen malcanderen in Sinte Kathelyne straete alhier, tusschen Peeter sBeeren erve aen deen zyde ende Francen van Grymbergen erve aen dander zyde. xvj maij.

1553. Reg. des Testaments, n° 11 (809), f° 63 v°.

Kathelyne Fierens huysvrouwe van meester *Jacops* Wagevens heeft geordineert dat Lysbeth Caluwaerts huer dochter daar vader af was Jan Caluwaerts zal alleene hebben huer tocht ende byleven met Jacop Fransman hueren man haer beyde levenlanck geduerende, sonder te mogen vercoopen oft belasten de proprieteyt.
xiiij martij a° liij.

1553. Reg. scab., n° 176, f° 53 v°.

Meester *Jacop* Wagevens als proviseur ende Willem van Leempoele als rentmeester ende in den name van den huysaermen van Sinte Kathelynen alhier. xxj marcij.

1555. Reg. de l'amanie (1554-1557), f° 53 r°.

Heer Jan van den Eynde ende Heer Jan Vydt, scepenen deser stede van Mechelen, hebben ten versoeke van Claesen van Heyst ende in den naem ende over den sanghe van S^t^.-Jans beleyt, twee huysen metten gronde ende hueren toebehorten Meester *Medart* Wagewyns toebehorende, gelegen ende gestaen in Ste-Kataline strate

tusschen Anthoons Daems erve aen deen zyde ende der wed. van wylen Jan van den Bossche erve aen dander zyde. xxv Junij.

1555. Ibidem, (1554-1557), f° 53 v°.

Heer Jan Vydt ende Heer Cornelis Ingelrams, scepenen deser stede van Mechelen hebben ten versoecke van Symonen Bol in den naem ende over den heyligen geest van Ste-Kataline beleyt een huys dat twee woningen is *Ste-Anna* geheeten, metten hove gronde ende zyne toebehorten de wed. van *wylen meester Joris* Wagewyns toebehorende gelegen ende gestaen in de Katalinestrate tusschen Jan Quintens erve aen deen zyde ende Willem Wellens erve aen dander zyde. xxv Junij.

1555. Reg. scab., n° 177, f° 88 r°.

Meester *Jacop* Wagevens clockghietere heeft vercocht Jouffrouwe Johanne Verheyden, weduwe wylen Cornelis Pasternaecx een huys metten hove gronde etc. gestaen in de Hanswyckstraete alhier tusschen Peeter Scheers erve aen deen zyde ende Henrick Wouters erve aen dander zyde. iiij octobris.

1556. Reg. des Testaments, n° 12 (810), (1554-1558), f° 38 v°.

Hendrick Smout ende Cecilia Wagewens man ende wyff hebben gecoren genommeert ende gedeputeert Gielisen Smout ende *Jacoppen* Wagevens tot momboirs van haeren kinderen om metten lancxlevende van hun beyden als oppermomboir der selver kinderen goeden te regeren ende administreren. xxj Januarij.

1556. Reg. de l'amanie (1554-1557), f° 54, v°.

Heer Cornelis de Greve ende Heer Willem Staes scepenen deser stede van Mechelen hebben ter nerstighen versuecke van Jannen van Ganspoele beleyt een huys dat twee woningen is metten hove gronde ende anderen zynen toebehorten meester *Medaert* Waghewyns

toebehorende gelegen ende gestaen in de Katalinestraete tusschen thuys «Brandenborch» geheeten aen deen zyde ende thuys «'t Vosken» geheeten aen dander zyde. 19 maij.

1556. Ibidem, (1554-1557), f° 56 r°.

Lauwereys de Wolf ende Lysbeth van Grimberghen hebben vercocht een huys metter plaetse gronde ende anderen zynen toebehorten gelegen ende gestaen in Sinte-Katalinestrate tusschen 't Kerckhoff van Sinte Katalinen aldaer aen deen zyde ende meester *Jacop* Wagewyns clockgieter erve aen dander. 27 September.

1557. Minutes des forgerons, carton 76, n° 8.

It. wy provisoors van der tafelen van de huys armen van Sinte Ka^ne^ als meester *Jacop* Waghevyns ende Jan Maescelis, kennen dat Anselmus Coock ende Jan van Dievoort als deekens ons wel ende deugdelick geloest ende afghequeten hebben de viij guld. erff. hier in gheruert metten verloop van dyen op heden den vj decembri a° sevenenvyftich.

1558. Reg. de l'amanie (1558-1563), f° 56 r°.

Heer Francoys van Orssele en de Heer Geert van den Eynde scepenen deser stede van Mechelen hebben ten nerstigen versuecke van meester Jannen Verheyen in den naem ende over die kercke van den baghynhove beleyt een huys dat twee woningen is metten achter huyse hove gronde ende den anderen zynen toebehorten den kinderen *wylen meester Medaer* Wagewyns toebehorende gelegen ende gestaen in de Katalinestrate tusschen thuys *'t Vosken* geheeten aen deen zyde ende thuys *Brandenborch* geheeten aen dander zyde. Actum de vij Junij.

1559. Reg. scab., n° 182, f° 108 r°.

Meester *Jacop* Waghevens clockgieter vendidit Hendricken Wig-

gers, tot zynen ende Anna Schouwers zynder huysvrouwe behoeff een huys metter plaetsen gronde et pertinentibus, gestaen in de Cathelynen straete alhier tusschen des voern. Waghevens erve aen deen zyde ende Simons Bols erve aen dander zyde, comende uuyt met eenen uuytgange tot op Sinte Kathelynen Kerckhoff alhier. xix Julij.

1560. Ibidem, n° 187, f° 29 r°.
Mr *Jacoppen* Wagewyns proviseur van der tafelen van de huysarmen van Sinte Cathelynen prochie alhier. xxix januarij.

1560. Ibidem n° 185, f° 64 v°.
Heer Rombout van der Heyden priestere vendidit *Jacoppen* Waghevens clockghieter alhier tot zynen ende Cathelynen Fierens zynder huysvrouwen behoeff, alle zyn recht paert ende deel van eenen plaetsken gelegen in 't Kerchofstraetken vuytcomende in den Eenbempt tusschen Peeters Verschueren erve aen deen zyde ende Peeter Vermost erve aen dander zyde, comende achter derfve van den selven coopere. xiij februarij.

1561. Reg. aux testaments, n° 13, (1558-1563), f° 62 r°.
Meester *Jan* Waghevens procureur postulerende op ten Groten Raedt der C. M. alhier ende Jouffrouwe Margerite Lauwyn wettich man ende wyff. vij januarij.

1561. Reg. scab., n° 184, f° 71 v°.
Meester *Jacop* Wagewyns clockgieter, heeft alhier vercocht Hendricken Smout twee huyskens metten hove gronde et pertinentibus gelegen deen daer af op te Heverheyde, ende dander op te Biest aldaer tusschen Anthoenis Scheers erve aen deen zyde, Margrieten Vrancx ter andere ende tsheeren strate aen de derden zyden, ende 't voern. huys op de Biest, tusschen Willem Vrancx erve aen deen zyde Jan Berckmans erve ter andere en tsheerenstrate aldaer aen de derde zyde. xxv februarij.

1561. Reg. Scab. nº 187, fº 82 vº.

Meester *Jacop* Wagevens ende Peeter Verschueren als proviseurs van den huysarmen van Sinte Cathelyne prochie. xxiij decemb.

1563. Protocoles du notaire P. De Muntere.

31 augusti, aldus gedaen in de presentie van M. *Jacob* Wagevens clockgieter.

1563. Reg. scab., nº 190, fº 196 rº.

Meester *Jacop* Wagevens als huysaermmeester ende Symon Bol als rentmeester ende in den name van den huysaermen van Sint Kathelyne alhier.

1564. Compte communal (1564-1565) fº 247, vº.

Betaelt Anna de Ka van de doodschult van *Cecilia* Wagevens van xxv gul. lyfrente, in decembri ende junio; obiit in februario vierentsestich. ix s.

1565. Reg. scab., nº 188, fº 178 rº.

Henrick Smouts wylen Cornelis zoon heeft bekent schuldich te zyne *Jacoppe* Wagevens ende Gielise van Laere als testamentelycke momboirs ende tot behoef van desselfs Henricx kinderen daer moeder af was wylen *Cecilia* Wagevens des voers. Jacops dochtere (als zy leefde) de somme van vierentwintich hondert Karolus gulden. ter saicken van den uuytcoope tanderen tyden by den selven Henricken gedaen tegens den selven momboiren van alsulcken haeffelycke ende erffelycke goeden als den selven kinderen eenichsins gebleven ende verstorven mogen zyn by der doot ende aflivicheyt van der voern. wylen huerlieder moeder. xvj julij.

1566. Reg. de la chambre pupillaire, nº 7 (1561-1567), fº 118 rº.

Momboirs vaen der eenigher dochter *Katlyne* daer vader aff was *Henrick* Wageweyns ende moeder wylen Barbara Andries.

iij marcij 1566.

1567. Reg. scab., n° 192, f° 18 v°.

Meester *Jacop* Waghevens clockgietere, heeft bekent dat Jan van Dievoirt de Jonghe jegens hem gelost ende afgequeten heeft de zesse guldenen ende vyf stuvers erff. chys die hy jaerlicx te heffene plach op ende aen een huys metten hove fondo et pertinentibus dat nu twee wooninghen es, gestaen in de Hanswyckstraete alhier, tusschen Pieter De Clerck erve aen deen zyde ende Jans van Dievoirt den ouden erve aen dander zyde. xxiij decembris.

1568. Ibidem, n° 191, f° 135 v°.

Jan Wagewyns oudt xxv jaren ende *Jehanne* Wagewyns zyne sustere oudt omtrent xxx jaren (alsoe zy zeyden) kinderen wylen *Peeter Wagewyns*, hebben opgedragen getransporteert ende over gegeven Cornelia van den Poele weduwe wylen meester Jan van Lare, de twee karolus guldenen ende thien stuyvers erffel. chys die zy jairl. hadden op ende aen een huys metten hove gronde ende zynen toebehorten gestaen in Sinte Katlynen straete alhier, tusschen Jans Verdonck erve aen deen zyde ende Hendrick de Kemmere erve aen dander zyde. Penultima octobris.

1569. Protocoles du notaire P. De Muntere, f° 240 v°.

Op heden xi dage Juny anno xv^c lxix voir my openb. not^s ende getuigen ondergescreven pers. comparerende meester *Jacob* Wagewyns ende Peeter Verschueren als proviseurs van de tafele van den armen huysarmen van Sinte Ka^ne deser stede.

1569. Reg. scab. n° 194, f° 10 v°.

Claes Verstraeten, *Johanne Wagevens* jonge meyse, achtentwintich



jaeren oudt (alzoe zy seyde), *Jan Wagevens* haer brueder vyventwintich jaeren oudt (soe hy verclaerde) *wylen Peeters* kinderen, daer moeder af was wylen *Marie Verstraeten* des voers. Claes suster, hebben vercocht Merten Verstraeten hueren bruedere ende oem respective. vij Julij.

1569. Ibidem, n° 194, f° 11 r°.

Symon Bol heeft vercocht meester *Jacoppe* Wagevens ende Peetere Verschueren als huysaermmeesters ende tot behoef van den huysaermen van de prochie van Sinte Kathelynen alhier. xiij Julij.

1570. Ibidem, n° 193, f° 2 v°.

Meester *Jan Waghewyns* procureur soe voer hem selven als oick als man ende momboir, ende ten bystaene van jouffrouwe Margriete Lautvin zynder huysvrouwen. xiij Januarij.

1570. Reg. des « Procuratoria », n° 5 (829), (1564-1571) f° 96 r°.

Mr Jacob Wagevens clockghietere alhier constituit zyne generale ende speciale boden ende procureurs Mr Janne Mentens woenende tot Liere ende Janne de Meyere ende elcken van hun besundere om over hem constituant ende tot zynen behoeve te manen heysschen innen ende tontfangen alsulcken verloop ende achterstelle van twaelf gulden erffel. als hy jairlicx heffende es op ende aen een stede, metten huyse, hove, winnelande, groesen ende toebehoirten, tsamen groot omtrent vyf bunderen gelegen int Segbroeck in den byvange van Liere onder Lechene.

Actum v^en^ maij coram J. Van der Ee.

1570. Reg. scab., n° 193, f° 23 v°.

Hans de Kersmakere ende Henrick de Kersmakere gebrueders hebben vercocht meestere *Jacoppe* Wagevens tot zynen ende *Kathelynen Fierens* zynder huysvrouwen behoef twee karolus guldenen

erffelyck chys te heffene op ende aen huerlieden hof metten gronde, gestaen ende gelegen in de Yperstraete tusschen thuys de Mosschelscelpe geheeten aen deen zyde ende Henricx Smouts erve aen dander zyde. Ultima maij.

1572. Reg. des Testaments, n° 15 (813), (1565-1574), f° 57 r°.
Voer Cornelis de Greve ende Jan Staes scepenen van Mechelen gecoemen zyn meester *Jacop* Wagewyns clockgietere ende *Catlyn van Hoevörst*, alias, *Fierens*, zyn huysvrouwe ende hebben gelaudeert geratificeert ende geapprobeert lauderen ratificeren ende approberen midts desen alsulcken testament ende ordonnantie van uuyterste wille als zy lieden voer Mr Peeter de Laderiere openbaer notaris ende zeeckere getuyghen op den xxiiij dach van meerte lestgeleden gemaeckt ende gepasseert hebben.
Actum iij Junij 1572.

1573. Reg. scab., n° 196, f° 44 v°.
Jouffrouwe Kathelyne Smouts baghyne heeft ten bystane van meestere *Jacoppe* Wagevens ende Gielise van Laere haeren testamentelyke momboiren bekent dat Henrick Smout haer vader haer gecontenteert heeft van alle alsulcke goeden als haer verstorven mogen zyn byder doot van wylen jouffrouwen *Cecillien* Wagevens haerer moedere als zy leefde. ij Junij.

1573. Ibidem, n° 196, f° 44 v°.
De voers, Henrick Smout heeft overgegeven den voers. meester *Jacoppe* Wagevens *zynen schoenvadere.* xiij Junij.

1574. Reg. n° 3 des « Vierschaer Rolle », f° 108 v°.
Mr Philips Marotellis aenlegger in materie van pantruyminge contra derfgenaemen *Mr Jacob Wagewyns.* ij marcij 1574.

1574. Reg. de l'amanie (1571-1574), f° 90 v°.

Heer ende meester Hendrick Stalins Raedt ons Heere des Coninex heeft ten neerstigen versuecke van meester *Jacop* Wageweyns beleyt een huyse metter plaetse gronde ende zynen toebehorten Hendrick Wigheers toebehorende gestaen ende gelegen in de Katalinestrate tusschen des voirs. Wageweyns erve aen deen zyde ende wylen Symon Bol erve aen dander zyde comende achteruuyt op Sinte Kataline kerkhoff. lesten april.

1574. Reg. scab. n° 197, f° 57 r°.

Meester *Jacob* Wageweyns heeft verreict een huys metter plaetse gronde etc. Hendrick Wighers toebehoirt hebbende, gestaen in de Cathelynen strate alhier, tusschen desselfs Wageweyns erve ab una, ende wylen Simon Bols erve ab alia. vij maij.

1575. Ibidem, n° 198, f° 38 r°.

Henrick Smout als oppermomboir, ende Gielis van Laer met Adrianen Steylaert als testamentelycke momboirs van den ombejaerde kinderen des voirs. Henricke Smout, daer moeder aff was *Cecilia* Wagewyns, als erfgenaem wylen *meester Jacop Wagewyns*, ende Elizabeth Caluwaert weduwe wylen Jacop Fransman met eenen vrempden momboir haer metten recht verleent als erffgenaem gheinstitueert van wylen *Catlyne Fierens*, ende indier qualiteyt als te causen van achtersteling chys van achthien guldenen tsjaers uuytgewonnen hebbende thuys hier naer bescreven, hebben achter volgende den vierschairen boeck alhier vercocht Anthonisen Blondeel, een huys metten gronde ende synen toebehoirten zoe dat gestaen ende gelegen es in Sinte Catlynen straete alhier met eenen gange uuytcomende op Sinte Catlynen kerckhoff, tusschen de voern. erff. genaemen andere erve aen deen zyde ende derffgenaemen van wylen Simon Bols erve aen dander zyde. xxix marcij.

1575. Reg. van Sententien, 1574, f° 24 v°.

In de zaecke tusschen Mr Philips Marotelle zoo over hem zelven als over zyne kinderen behouden van wylen Jouffr. Anna Dominet aenleggere by pantruyminghe ter eendre ende Jouffr. Lysbette Caluwaerts met huere consoirten erfgenamen *wylen M. Jacob* Wageweyns opposanten tegens de voers. pantruyminghe ende verwerders ten andere zyde. Actum den xxj dach mey xv^c vyfventzeventich.

1575. Reg de l'amanie (1575-1578), f° 24 v°.

Jonckheer Augustyn Weyns ende Heer Aert de Cuypere scepenen deser stede van Mechelen hebben ten neerstigen versuecke van Anna Michiels wed. wylen Anthonis Sloorts beleyt een huys metten hove gronde ende zynen toebehorten Rutten van Ophem toebehorende gestaen ende gelegen in de Yperstrate tusschen derfgenaemen van *wylen Jacop* de clockgietere erve aen deen zyde ende Jacop Meynaerts alias van Tilborcht erve aen dander zyde. 18 sept.

1577. Protocoles du notaire P. De Muntere.

Op heden ix dage mey a° xv^c lxxvij voor my nots openb. ende donderget. get. zyn gecompareert Elisabeth Caluwaerts voordochter van wylen Catheryne Fierens leste huysvr. was van wylen M. *Jacob* Wagevens, Henrich Smouts vader, Gillis van Lare ende Adriaen Steylaert, momboirs van desselfs Henricx kinderen behouden van wylen *Cecilia* Wagevens naerdochter der voors Ka^{ne} Fierens daer vader aff was de voors Mr Jacob in dier qualiteyt te samen erffgen. van den selven wylen Mr Jacob ende Ka^{no} de welcke comparanten tot voldoeninge van alsulcke negen guld erff. als de voorg. Mr Jacob gelegateert heeft der tafele van den armen huysarmen van Sinte Ka^{ne} kercke alhier.

1578. Ibidem.

Int jaer ons heeren xv^c lxxviij op den xx^e dage novembris in

de tegenwoordicheit myns openb. nots ende der getuigen ondergen. es geweest deersaeme weduwe Elisabeth Caluwaerts wylen Jans dr ende daer moeder aff was Kane Fierens, zieck te bedde liggende... ordonneert dat haer testament... legateert voorts Guille Fransman haeren swager... een hondert guld... laetende maect aen de drye wettigen kinderen van wylen *Cecilia* Wageweyns haer halve zuster was ende daer vader aff es Henrick Smouts.

Aldus gedaen in huyse Jans de Lathouwere int Nonnestrate.

1578. Reg. des «Procuratoria», n° 8 (832), (1577-'83) f° 22 r°.

Heer Gielis van Laere, ende Mr Adriaen Steylaert als momboirs van de kinderen Henrick Smoudt, daer moeder aff was Jouff. *Cecilia Waghewyns.* xix Dec. 1578.

1579. Reg scab., n° 206, f° 39 r°.

Jouffrauwe Catherine Smout Henricx dochter daer moeder aff was Jouffrouwe *Cecilia* Waghewyns, baghyntken opt groot baghynhoff alhier, heeft deur de groote liefde ende affectie die sy draghende is tot Hendrick Smout haeren vader ende Jouffrouwe Anna van Tongerloo desselfs Henricx teghenwoordighe huysvrouwe.

xxx octob.

1579. Ibidem, n° 204, f° 38 r°.

Johanna Smout met Jannen de Lathauwer marito heeft bekent dat Henrick Smout, haer vader, haer wel ghecontenteert heeft van alle alsulcken goeden, als haer by der doot van wylen Jouffrouwe *Cecilia* Waghewyns haer moeder (als zy leefde) gebleven moghen zyn. xxiiij decemb.

1580. Reg. de l'amanie, (1578-1582), f° 136 v°.

Een huys gestaen in Sinte Catelynen straete gehieten den *Guilden Roomer*, thusschen derfgenaemen van wylen Mr *Jacop* de clock-

gieters erve aen dien zyde, ende Sinte Catelynen Kerckhof aen dander zyde. xix febr.

1580. Ibidem, f° 141 v°.

Een huys gestaen in Sinte Catelynenstraete alhier tuisschen wylen Jans Verheyen erve aen dien zyde ende wylen Mr *Jorys* Wagewyns erve aen dander zyde. xxiiij miert.

1580. Reg. scab , n° 204, f° 75 r°.

Jan Wagevens heeft vercocht Janne van Turnhout een stede metten bundere lants dair aene gelegen, gestaen tot Hombeke.

xxvj maerte.

1584. Reg. van de contracten en besetten, (1581-1585), f° 201 r°.

Een huys gelegen in de Cathlyne strate tegen over den *Wilden Man*, tusschen der erfgenamen wylen *Mr Jacobs Wagewyns* erfve ter eenre, ende Anthonis Verstraten erfve ter andere zyden.

1584. Reg. de l'amanie (1584-1585), f° 32 v°.

Een huys geleghen in de Catelynenstrate, teghen oover de *Berrie* thuisschen wylen *Jacob* Wagheweyns erve aen dieen zyde ende Anthonis Verstratens erve aen dander zyde. xvj aug.

1587. Reg. van den contracten en besetten (1587-1588), f° 142 r°.

Een huys gestaen in de Yperstrate, *Jacob* Wagewyns erve ter eendre, ende wylen Jacobs van Thielborch erffve ter andere zyden.

1587. Reg. de l'amanie (1585-1588), f° 107 r°.

Een huys metten hove gronde ende toebehoorten eertyts twee wooningen geweest synde gestaen in Sinte Catlyne strate alhier tusschen *Mr Medaert* Wagewyns erve aen deen syde ende Jans de Grove erve aen dander syde. xv meye.

1588. Protocoles du not. P. De Muntere.

Op heden dertienste dage may a° xv^{c} lxxxviij voor my etc. personnelyck comparerende jouffrouwe Anna van Tongerloo weduwe van Henrick Smouts geassisteert van eenen vremden momboir haer tot desen by my nots ex officio gegeven heeft gerenuncieert ende vertegen, renuncieert ende verthydt by desen de tocht die zy vuyt crachte van de donatie wylen Ka^{na} Smouts begyne eertyden als op den xxiiij decembris 1579 gepasseert voor de notaris M. Franchois van den Berghe ende daernae voor scepenen vernieut hadde in ende aen der voirs Ka^{ne} paert ende deel in de goeden eertyden gecommen ende verstorven van wylen M. *Jacop Wagewyns* ende Ka^{na} Fierens haere moederlyke grootvader ende grootmoeder...

Aldus solemnelyck gepasseert ende by Jan de Lathouwer voors met Johanna Smouts zyn huysvrouwe zoe voir hun als oick voir Hendrick Smouts haeren broeder accepteert.

EXTRAITS DE L'ÉTAT-CIVIL.

Paroisse Saint-Jean. *Mariages.*

1520. 25 July.

Medaert Waghevens.

Anna Wouters.

1543. 29 april.

Medardus Waghevens.

Anna Faes.

Décès.

1557. 23 october, Medaert Waghevyts, ijlb.

Paroisse Sainte-Catherine. *Naissances.*

566. 11 Juny.

Henrich Wagewyns pr, Clara, filia.

M. Peeter Van den hove, Elisabeth Wagewyns.

1573. 20 Mart.

M. Jan Wagewyns pr. Anna fil.

Paroisse Saint-Rombaut. *Mariages*.

1579. 17 mei.

Smouts Jannekens.

de Lathouwer Hans.

Leurs œuvres

De l'ensemble des produits provenant des ateliers des Waghevens et dont les détails nous sont connus, il appert que les onze fondeurs, issus de cette dynastie, ont été d'habiles et consciencieux artisans, ce qu'affirment, encore aujourd'hui, de nombreuses cloches ayant bravé les siècles.

La renommée des Waghevens s'est étendue au loin, non seulement dans toutes les contrées du pays, mais aussi à l'étranger où l'on retrouve, encore de nos jours, plusieurs cloches sorties de leurs moules.

Grande est l'importance des commandes dont ils furent honorés, non seulement par la dimension des cloches, mais aussi et surtout par leur nombre

Certaines de celles-ci atteignaient un poids considérable, telle, entr'autres, la cloche « Jhesus » que Simon Waghevens coula en 1498, pour l'église Saint-Rombaut à Malines et qui pesait 14.102 livres.

Les Waghevens furent aussi les fondeurs les plus estimés pour la confection de ces séries de cloches harmonisées, destinées à jouer, mécaniquement à toutes les heures, des mélodies, et qu'on appelait « voorslag », c'est-à-dire sonnerie avant l'heure.

Dans le courant du XVIe siècle, d'autres fondeurs malinois, non moins célèbres et qui ont nom *van den Ghein*, partagèrent avec eux l'honneur de la fourniture de ces jeux de cloches.

La ville de Malines, de ce fait, avait acquis dès le début,

pour ainsi dire, le monopole de la confection des « voorslag » et des carillons, ou jeux à clavier, qui en furent le perfectionnement.

Par l'étude comparative des documents, relatifs aux travaux fournis par les différents fondeurs du nom de *Waghevens*, on arrive à une conclusion importante au point de vue de l'histoire musicale de notre pays, et qui fixe d'une manière précise l'époque où ces petits orchestres campanaires mécaniques, nommés « voorslag », ont pris naissance.

Jamais, dans le courant du XVe siècle, nous n'avons relevé la mention de la commande d'un « voorslag ». Henri Waghevens, le plus ancien fondeur de ce nom, n'a fourni aucun de ces jeux harmonisés qui firent les délices de nos pères du XVIe siècle.

Si l'on admet que le « voorslag » d'Audenarde, modulant en 1504, les motifs du *Veni Sancte Spiritus* et du verset *Peccatores* (1), était composé des 8 cloches que Simon Waghevens livra deux années auparavant pour l'église de cette ville, c'est à ce fondeur que reviendrait le mérite d'avoir installé le premier de ces jeux aériens dans nos provinces.

Le carillon actuel de la ville de Hal possède encore plusieurs cloches de Georges Waghevens, portant la date de 1505, ce qui peut faire supposer qu'elles ont fait partie d'un ancien « voorslag » de cette ville.

La ville de Malines organisa, dès 1512, un « voorslag », dont les cloches furent livrées par divers membres de la famille Waghevens. En 1515, Pierre Waghevens fut chargé d'un travail identique par la ville de Middelbourg.

(1) EDM. VAN DER STRAETEN. *La musique aux Pays-Bas*, t. V, p. 16.

Peu à peu d'autres localités s'adressèrent aux fondeurs malinois pour ce genre de travaux.

On peut donc dire aujourd'hui avec certitude, que les Waghevens furent les premiers à instaurer ces orchestres campanaires dans nos provinces, et que leur origine ne remonte pas audelà du XVI[e] siècle.

Les archives communales des différentes localités du pays en fournissent la preuve indiscutable et il est ainsi avéré que les anciens auteurs se sont trompés en faisant remonter plus haut l'origine du jeu mélodique des cloches.

Les textes des contrats soumis par la commune à la signature du fondeur, expriment d'une façon précise que le but de ces orchestres aériens était de leur faire moduler des airs ou refrains « omme te spelene motetten ofte liedekens naer 't saisoen van den jaere » (Alost en 1539), « omme alerande liedekens daer ippe te spelene » (Gand en 1543), ce qui implique qu'antérieurement, le « voorslag » n'était que le tintement alternatif et répété, de deux ou trois clochettes, par de petits marteaux actionnés au moyen d'un petit tambour en fer.

Pour l'installation de ces jeux, les fondeurs se font toujours aider par un maître horloger compétent et c'est pourquoi l'on retrouve comme assistant attitré de Jacques Waghevens, l'horloger Pierre Engels, qui s'est spécialisé dans ces travaux. Ils s'occupent ensemble de l'installation des carillons de Tournai, de Mons, d'Audenarde et de Malines.

Les cloches des Waghevens sont ordinairement belles et souvent richement décorées. On ne peut oublier que des artistes du plus grand renom ont contribué à l'ornementation des cloches. Les motifs décoratifs, avant d'être reproduits, étaient préalablement exécutés sur bois par des sculp-

teurs talentueux. A ce point de vue donc, la plupart des cloches revètent un véritable cachet artistique.

Au point de vue musical, la pureté du son et des consonnantes fait que, le plus souvent, les cloches des Waghevens sont très harmonieuses. En tenant compte de l'époque, à laquelle elles ont été fabriquées, toutes peuvent être considérées comme bonnes, malgré leur timbre un peu métallique.

Abandonnant peu à peu la forme élancée donnée aux cloches par les premiers fondeurs, ceux du XVIe siècle raccourcissent et élargissent leurs productions, au détriment de leur élégance. Alors que les plus anciens fondeurs réservaient le cerveau ou la couronne de la cloche à l'ornementation et aux inscriptions, celles-ci empiètent peu à peu sur le corps de la cloche, au grand dommage des ondes sonores, gênées, par cette surcharge, dans leurs vibrations.

Les inscriptions des cloches sorties des mains des Waghevens sont caractéristiques, le plus souvent rimées, et permettent, même en l'absence du nom du fondeur, de les attribuer à l'un d'eux.

Henri Waghevens, le fondateur de la dynastie, a une prédilection pour la formule:

(SALVATOR) GAF MEN DEN NAME MI
INT JAER VIERTHIEN HONDERD ENDE (ZESENZESTIG), DAER BI
HENRIC WAGHEVENS HEEFT MI GHEMAECT
GOD HEB LOF ENDE WEL GHERAECT.

Ce qui signifie: on me donna le nom de... en l'an... Henri Waghevens m'a fait. Dieu soit loué et bien touché.

Cette formule est abandonnée par ses successeurs qui

presque tous, avec de légères variantes toutefois, ont adopté une autre versification:

(Maria) is miinen name
Miin gheluut si god bequame
Also vere als men mii hooren sal
Wilt god bewaren overal.

Ce qui peut se traduire ainsi:

(Maria) est mon nom
De Dieu soit digne mon son
Aussi loin qu'on pourra m'entendre
La protection de Dieu veuille s'étendre.

Ces inscriptions sont d'autant plus caractéristiques pour les Waghevens que jamais nous n'avons retrouvé une formule semblable sur les cloches des van den Ghein.

La fabrication des cloches semble avoir absorbé toute leur activité industrielle. Un seul pourtant, Corneille Waghevens, exécuta pour la ville d'Anvers, une commande de quelques pièces d'artillerie.

On ne s'explique pas pourquoi, tout en vivant à une époque où les van den Ghein ont inondé le pays d'une multitude de mortiers et de sonnettes, aucune pièce semblable ne porte le nom d'un Waghevens.

Ont-ils fourni d'autres genres de travaux de fonte? On ne peut encore le dire avec certitude, mais M. Robert Körner, de Hambourg, très compétent dans la matière, a émis l'opinion que, le groupe en bronze, représentant la scène du Christ en croix avec la Vierge et saint Jean, et

qui se trouve à l'église Saint-Georges, à Hambourg, pourrait être l'œuvre du fondeur malinois Georges Waghevens (1).

Nous classerons par ordre chronologique sous chaque nom de fondeur, les travaux qui leur sont propres et les détails y relatifs, tels que nous avons pu les recueillir dans les divers ouvrages consultés, en les reproduisant le plus souvent textuellement. On comprendra que nous avons été obligé d'agir ainsi, n'ayant pu nous en assurer par nous-mêmes, ces genres d'ouvrages étant répandus un peu partout et à des hauteurs ou ils ne sont pas accessibles comme des tableaux accrochés à la cimaise. Les chiffres placés entre parenthèses après chaque millésime, renvoient à la source où le renseignement a été puisé et qui est indiquée à la fin, dans l'« Index bibliographique ».

---

(1) R. Körner. *Das Kruzifix zu St. Georg*, dans *Belletristich Literarisch beilage der Hambürger Nachrichten*, 1 Febr. 1907.

Henri

L'examen des œuvres du fondateur de la dynastie, nous le fait connaître comme un habile et consciencieux artiste. Non seulement Malines, mais diverses localités du pays l'honoraient de leurs commandes. Son renom s'était même répandu à l'étranger, où nous retrouvons une de ses œuvres à Haarlem en Hollande, et une autre à Brandenbourg en Allemagne.

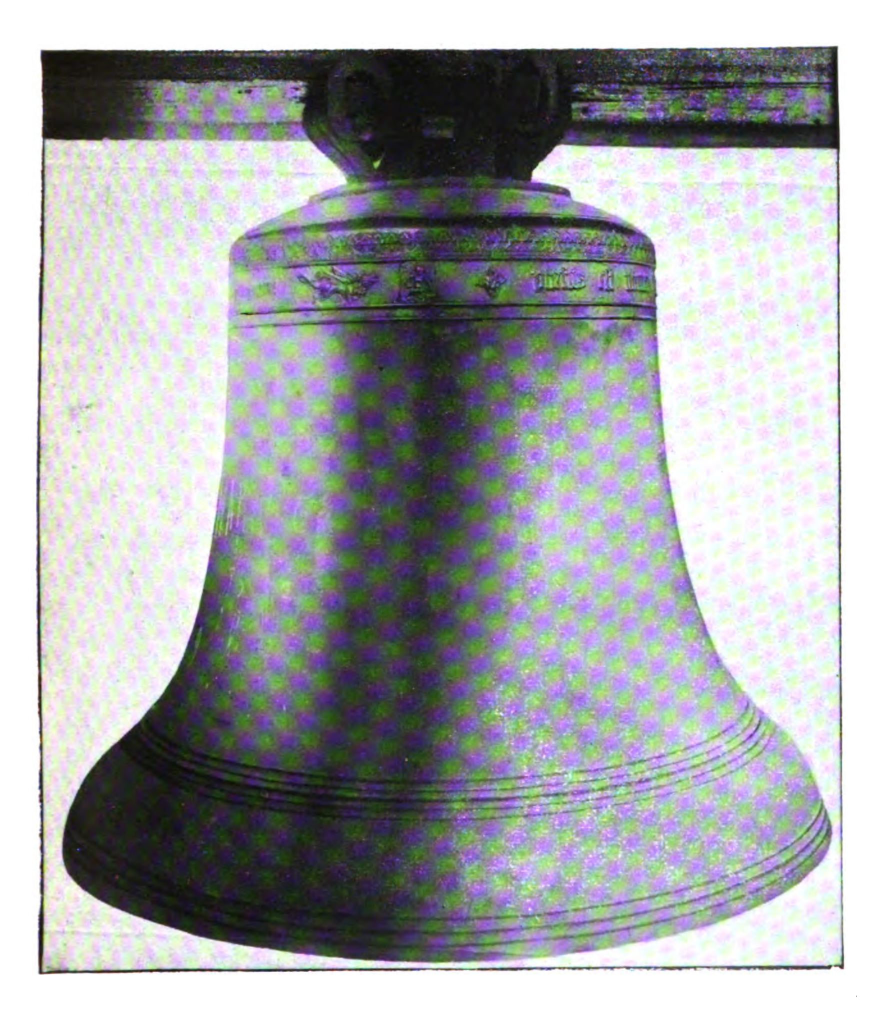
Ses cloches manifestent des qualités de tout premier ordre. Fondeur consciencieux, il connaît la valeur de ses œuvres, aussi n'hésite-t-il à garantir leur résistance, pour tout le temps de sa vie, ainsi que nous le renseigne le contrat souscrit pour l'église de Hallaer (1479). Le temps lui a donné raison, comme en témoignent celles qui chantent encore dans nos clochers et qui ont bravé le nombre des années.

Les disparues ont été le plus souvent victimes des incendies, ou furent ravies pendant les époques troublées que traversa notre pays.

Aucune de celles signalées ici ne nous apparait comme fêlée et s'il y en eut, il semble qu'on ne pourrait encore en accuser le fondeur consciencieux.

La cloche « Jhesus » suspendue encore dans la tour Saint-Rombaut à Malines et dont nous donnons ci-contre la reproduction, nous a permis, à défaut d'autres, d'apprécier les autres qualités de ses produits (¹).

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Jules Fourdin, la reproduction photographique des cloches de Henri, de Simon et de Georges Waghevens. Nous l'en remercions bien sincèrement.



La cloche « Ihesus »
de la tour Saint-Rombaut à Malines,
fondue en 1480 par Henri Waghevens.
H. 0,74 m., D. 0,86 m. Poids ± 400 kil.

Belle dans sa forme élancée, elle joint à ces contours gracieux, des qualités de son pur et de tons harmonieux.

Son ornementation sobre et bien comprise, n'occupe que le cerveau et laisse ses flancs vierges et libres de toute entrave à la vibration des ondes sonores.

Les débuts de Henri Waghevens, comme fondeur, restent vagues, quoique les archives prouvent qu'en 1462 il s'occupait déjà de la fonderie, ce n'est qu'en 1465 que nous trouvons mention d'un de ses travaux. Le dernier connu date de 1481 :

1465. (voir annexes).

Deux cloches fêlées de l'église Saint-Jean à *Malines*, furent refondues, en décembre de cette année, par les soins de Henri Waghevens. Cette opération se fit aux frais du fondeur; hommage pieux, sans doute, à l'église de la paroisse dans laquelle il venait de s'installer.

1466. (1).

Dans la tour de l'église collégiale de *Termonde*, province de la Flandre orientale, existe encore une cloche dont l'inscription est conçue comme suit :

Salvator gaf mē dē name mi
int jaer als mē screef M cccc eñ lxvi daer bi
Henric Waghevens heeft mi ghemaect
God heb lof eñ wel gheraect.

On peut la traduire ainsi : *On me donna le nom de Salvator alors qu'on écrivit 1466. Henri Waghevens m'a fait. Dieu soit loué et bien touché.*

Elle mesure $1^{m}30$ de hauteur et $1^{m}63$ de diamètre.

Une autre cloche datant de la même année, mais sans

nom de fondeur, voisine avec la précédente dans la tour de la collégiale de *Termonde*. Nous pensons qu'elle sort également des ateliers de Waghevens à en juger par l'inscription :

Maria es dē name mi
int jaer M cccc eñ lxvi daer bi
Her Jacob de garecopere canonic
Matheeus de Verwer joes sterrinc
die dedē ons allē ghietē
God laet hem hemelric ghenieten.

On peut la traduire ainsi: *Maria est mon nom, en l'an 1466. Sieur Jacques de Garecopere chanoine, Mathieu de Verwer, Jean Sterrinc m'ont fait couler, que Dieu les laisse jouir du royaume des cieux.*

1469. (2).

La cloche de l horloge de *Nivelles*, province de Brabant. détruite par un incendie, portait l'inscription suivante, retrouvée dans les archives de Nivelles:

Ter eeren van Kaerle | ben ic ghenaemt | grave van Vlanderen | Hertoghe van Brabant | der stadt van Nyvele clocke. | De here God behoede hem | Voor de ewige uere | Henrick van Waghevens | maeckte mij ijnt ijaer | M cccc en lxix, daere by.

Sa forme nous paraît altérée, mais telle qu'elle est transcrite, il faut la traduire ainsi: *En l'honneur de Charles, je suis nommé Comte de Flandre, Duc de Brabant, cloche de la ville de Nivelles. Le seigneur · Dieu le protège à l'heure éternelle. Henri van Waghevens me fit l'an MCCCC et LXIX.*

1471. (3, 12).

Une cloche fondue pour *Haarlem,* en Hollande, porte l'inscription:

Ter eeren van Marien ben ik gegoten,
Doe(n) M cccc lxxi wiert gesproken.
Mijn Heer Christoffel Vylein
help my besteden te dien tyen,
God wil zyn ziele verblyen.
Hendrik Waagblevens heeft my gemaekt,
God heb lof ende wel geraekt.

Elle peut se traduire comme suit: *Je suis faite en l'honneur de la vierge Marie, lorsqu'on citait l'an 1471. Christophe Vylein, contribua à ce moment au payement, que Dieu réjouisse son âme H. W. me fit, que Dieu soit loué et bien touché.*

1474. (v. annexes).

Les archives communales de Malines mentionnent un contrat, par lequel des habitants de *Liezele,* dans la province d'Anvers, s'engagent, individuellement, à payer au fondeur une cloche du poids de 1988 livres, dont le payement était resté en souffrance, sans doute.

1474. (v. annexes).

L'administration de l'église de Saint-Jean à *Malines* fit refondre cette année toute sa sonnerie, composée de 4 cloches. Ce travail important, confié à l'habile fondeur habitant la paroisse, fut payé à raison de 7 sous 6 deniers par cent livres de poids. Le payement se fit par acomptes, dont le dernier s'effectua en 1478. Le poids total des cloches était de 8705 livres, se décomposant comme suit:

Pour la cloche appelée *Jhesus* 3815 livres;
„ „ „ „ *Maria* 2352 „ ;
„ „ „ „ *Jean* 1525 „ ;
„ „ „ „ *Barbara* 1013 „ .

Ces cloches devaient remplacer 4 autres cloches pesant 5612 livres, dont la matière fut utilisée pour l'opération.
La première de celles-ci s'appelait *Jean* et pesait 2338 livres;
la seconde „ *Maria* „ 1466 „ ;
la troisième „ *Noene* „ 988 „ ;
la quatrième désignée *Schelle* „ 820 „ .

Celle des nouvelles cloches appelée *Jhesus* fut refondue plus tard, en 1503, d'après E. Neeffs. *(Chronique artistique de l'église Saint-Jean).*

1474. (5, 12).

Une cloche, appelée « Saint-Jean », fut livrée pour l'église Sainte-Catherine de la ville de *Brandenbourg*, sur le Havel, en Allemagne. L'inscription portait ces mots:

Johannes gaf men den name mi
Int iaer M cccc ende lxxiiii daer bi
Henric Waghevens heeft my ghemaect
God heb lof ende wel gheraect.

Elle peut se traduire ainsi: *On me donna le nom de Jean en l'an 1474, H. W. me fit, que Dieu soit loué et bien touché.*

1476. (v. annexes).

L'administration communale de *Malines* s'adressa à ce fondeur, pour la fourniture d'un essieu, destiné au moulin (scorsmolen), d'un poids de 359 livres, au prix de 7 livres

9 escalins et 7 deniers; une autre fourniture de 4 essieux nécessaires au moulin à eau pesant 956 livres lui furent payés à raison de 5 escalins la livre, soit 21 livres et 15 escalins de gros.

1478. (v. annexes).

Fournisseur attitré de la ville de *Malines*, il livra en cette année 2 poulies en métal pour la roue du moulin à eau, pesant ensemble 592 livres. On lui octroya pour ce travail la somme de 10 livres 14 escalins.

1478. (v. annexes).

Il reçut, en cette même année, une commande de deux cloches pour l'église Saint-Jacques, à *Louvain*, province de Brabant, dont une grande et une autre plus petite.

Il s'engage, par contrat, à livrer ces cloches en accord avec deux autres que l'église possédait encore, et, à les refondre, dans le cas où elles se briseraient endéans les deux ans suivant la livraison, pour autant, toutefois, que la cause de l'accident lui serait imputable.

1479. (v. annexes).

L'église de *Hallaer*, dans la province d'Anvers, fit l'acquisition d'une cloche appelée *Marie*. Cette fois, le fondeur s'engage, pour sa vie durant, à la refondre sur place même, s'il arrivait quelque fêlure due à la fonte.

1480. (v. annexes).

Une cloche avait été livrée à l'église de *Poederlé*, province d'Anvers, par Henri Waghevens; une somme de 75 florins d'or du Rhin, que les marguilliers et le vicaire de l'église, s'étaient engagés à payer, furent touchés par les échevins

malinois, au profit d'un bourgeois de Bruxelles, Jean van Opberghe. Le texte de cet acte permet de supposer que Jean van Opberghe était, ou bien un intermédiaire ou créancier de Waghevens, ou bien chargé de réparer la cloche livrée par le fondeur malinois.

1480. (v. annexes). (9, 10).

Le magistrat de *Malines* lui commanda, en cette même année, une cloche destinée à sonner l'heure à la maison échevinale d'alors, actuellement le local des archives malinoises. La cloche pesait 836 livres et lui fut payée 25 livres et 18 escalins.

Une cloche du carillon de la tour Saint-Rombaut à Malines, datant de cette année, et d'un poids équivalent, au dire des connaisseurs, peut faire naître l'hypothèse que c'est la cloche du palais échevinal qui, plus tard, fut transportée à la tour Saint-Rombaut. Elle porte en caractères gothiques:

yhesus est nomen meum
henricus vvaghevens me fe
cit anno domini M
cccc lxxx

L'inscription est sur une ligne entourant la couronne. Le millésime est coupé par l'écusson de Malines. Un dragon réunit les deux extrémités du texte. La cloche a une hauteur de 0m74 et un diamètre de 0m86. Nous en avons donné une reproduction plus haut.

1480. (7, 11).

Nous n'hésitons pas à ranger au nombre des produits du fondeur malinois les 4 cloches, que maître *Henri* fut chargé de fournir à l'église Notre-Dame à *Anvers*.

Trois cloches, qui pesaient ensemble 7682 livres, et qui provenaient de la vieille tour de l'ancienne église, furent mises au rebut et le fondeur, maître Henri, fut chargé d'en fondre quatre nouvelles. A cet effet, il ajouta au métal des anciennes cloches 1950 livres de cuivre et 500 livres d'étain. Les cent livres de cuivre coûtèrent 22 escalins monnaie de Flandre, les 100 livres d'étain 2 livres de Flandre de la même monnaie.

Toute l'opération se fit par les soins et sous la direction de maître Henri. Il lui fut payé de ce chef 5 escalins de Brabant par cent livres de métal. Les quatre nouvelles cloches, y compris les pannes dans lesquelles elles furent suspendues, du poids de 925 1/2 livres, pesaient ensemble 11.057 1/2 livres; le fondeur reçut donc 26 livres, 12 escalins, 6 deniers.

Elles furent baptisées par le pléban de Notre-Dame, sous les noms de Salvator, Maximilien, Pierre et Elisabeth Celle nommée Salvator pesait 4040 livres et fut refondue, en 1516, par Simon Waghevens.

1480. (6).

En 1479, la confrérie des arbalétriers à *Mons*, province de Hainaut, obtint, moyennant une reconnaissance annuelle au chapitre de Sainte-Waudru, l'autorisation de construire un clocher sur le faîte de leur chapelle et d'y pendre une cloche.

Celle-ci fut fondue à Malines, en 1480, ainsi que l'indiquait l'inscription suivante:

L'an mil avec iiij^{c} et iiij^{xx} je certifie
Les arcbalestriers de ceans et co(n)frères grand co(m)paignie
Furent de moy d'amour vive fondateurs.
Dieu les garde de blame
Et suis appelée Marie en l'honneur de la Vierge Dame.
Maistre de Malines m'a fait.

Henri Waghevens étant à ce moment le seul fondeur de ce prénom, à Malines, il ne peut y avoir d'hésitation à le désigner comme l'auteur de cette cloche.

1481. (8).

Henri, maître-fondeur à Malines, fut chargé de la fonte des cloches du beffroi d'Ath.

Le prénom *Henri* ne peut laisser de doute sur l'identité du fondeur.

ANNEXES

1465. Compte de l'église Saint-Jean (1464-1466), fº 80 vº.

Betaelt van den clocken die wy hebben doen hergieten aº lxv in december want se gescoert waeren.

Betaelt aen meester Henricke den clockgieter onse twee clocken te hergietene op syn selfs cost.

1474. Registre scab., nº 95, fº 122 rº.

Vranck van Halen, Henrick van der Poerten, Jan van der Speelt ende Henrick Hemelryckx, wonende bynnen der prochien van *Liezele*, hebben ongevrydt nair der divisen recht geloofr, ende elck van hen besunder, te gheven ende te betalen, Henricken Waghevens, oft den brenger des briefs, een clock, wegende negenthien hondert ende achtentachtich pond mette panne. xviij aug.

1474. Comptes de l'église Saint-Jean, de la Noël 1473 à la Saint-Jean 1477, (Indicateur chronologique aux archives de Malines).

Dwtgheven van der nijeuwe clocken die ghegoten waren opt djaer van lxxiiij.

Suª vander ghecochter stoffen tot nieuwen clocken lxiiij lb x s 1 z. d

item de oude clocken weeghden

item Jan Woech	xxiijᶜxxxviij pont
item Maria	xiiijᶜlxvj pont
item Noene	ixᶜlxxxviij pont
item Schelle	viijᶜxx pont
	suª Lviᶜxij pont

item de nijeuwe clocken weeghden

item Jhesus	xxxviij^{c}xv pont
item Maria	xxiij^{c}lij pont
item Jan	xv^{c}xxv pont
item Barbara	x^{c}xiij pont
	su^{a} lxxxvij^{c}v pont

item twee groote pannen weghende l pont

item twee cleyn pannen weghende xviij pont

item de voors. clocken werden ghegoten van meester *Henrick Waghevens* ende heeft van elcken C van ghieten vij s. vj d. gr

item daer hover de ontrent v^{c} stoffen die de voors. meester Henrick hadde in afslaghe van tghene dat hem quam van der kercken.

1476-1477. Comp. comm., f° 152 r° et v°.

It. bet. Henr. den clockgietere voir eenen assteene te ghieten van mottale in de scorsmolen weghende iij^{c}lix ℔ — compt op vij ℔ ix s. vij d.

Item bet. Mr Henr. de clockghietere van iiij mottalen assteenen om te legghene in den watermolen weghende ix^{c} ende lvj pont cost elc pont v gr. comt op xxj ℔ xv s. gr.

1477. Comptes de l'église Saint-Jean.

Item den yersten zoe was men *Heinr. den clocghietere* tachter noch van den clocken die hy ghegoten hadde xxiij £ vj s. iij d. gr. die hem gheloeft waeren binnen iij te betalene daer af den eenen termyn veschenen Johis lxxviij ende als doen bet. vij £ vj s iij d. gr. en den anderen verscheen Johis lxxviij ende doen bet. viij £ g. loept de summe den vorg. Heinrich te ij malen ghegeven xv £ vj s. iij d. gr. Dus comt hem noch viij £ gr.

1478. Fragment d'un reg. aux adhéritances, f° 6 r°.

Meester *Henrick Wagevins*, die men heet de *clocghieter*, heeft

gelooft, voer hem, syn hoir ende nacomelingen, dat hy alsulken grooten clocke, ende oic alsulken cleynen clocke, hangende in den toren van der kercken van Sinte Jacops tot *Loeven*, op te Byest als hy gegoeten heeft, houden sal luydende twee jairen lang, op ten thoon van den anderen twee clocken der selven kercken. Ende oft gebeurde, dat die twee clocken, bynnen dien tyde, van twee jaeren, daer af faelgeerden, by sinen gebreke, ende sculden, dat hy in dien gevalle, die tot sinen coste ende laste, hergieten sal sonder eenich weder seggen. Om welke geloften alsoe te volbrengen ende om der meerder zekerheit, der vors. kerken dair af te doen, soe hebben de vors. meester Henric, ende met hem, Jan Pauwels ende Jan van den Wuwere die voer ons oic gecomen waeren, daer voer verbonden, ende te pande geset, Machiel de Zwartere, wylen Amelrucs de Zwartere soon, toter vors. kerken behoef, alle hare haeffelike goeden waer die bevonden zelen worden, die zy nu hebben, ende hiernamaels] oic hebben ende vercrigen zelen, van welken verbande, heeft de vorg. meester Henric, gelooft den selven Jan Pauwels, ende Jan van den Wuwere altyt scadeloes quyt te houden, ende tontlasten. Ende daer voer heeft hy hen verbonden, alle sine haeffelike, ende erffelike goeden metten gronde die hy nu heeft, ende hier namaels oic hebben ende vercrigen sal.

iiij[a] sept.

1478-1479. Comp. comm. f° 151 r°.

Item bet. M[r] Henr. de clocghietere van ij mottalen poluwen dair dwater rad op loepen sal weghende iij[c] ende xcij pont coste elc pont rou v gr. ende ix[t] ende van elken ponde te ghietene eenen gr. ende iiij[to] val — x ℔ xiiiij s. gr

1479. Reg. scab., n° 96, f° 208 r°.

Meester *Henrick Waghevins clocghietere* heeft gelooft openbairlic voor scepenen dat hy alsulken clocke, *Maria* geheeten, hangende

in den torren van der kerken van *Hallaer*, houden sal luydende syn leven langh, wel ende loffelic, alsoe sy nu ter tijt luijt. Ende in den gevalle, dait de selve clocke bijnnen sinen levene schoerde, oft brake, ende dat by sinen sculden, oft by sinen mesghieten bevonden worde toecomen synde, dat hy dan de selve clocke herghieten sal tot Heyst sonder eenigen loen daer af te hebben, behoudelic dien, dat men hem de stoffe ende al tgene datter toe behoeren sal, hem sonder sinen cost ende last leveren sal, sonder eenich wederseggen. Ende daer voer heeft hy Heinricken van den Dycke, Joes Heyns ende Heinricke van den Bossche scepenen van Heyst, ende Gielis van der Bruggen, proviseur der voers. kercke tot behoef als boven, daer voer verbonden ende te pande geset, alle sine haeffelicke goeden xij maij.

1480. Reg. scab , nº 99, fº 84 vº.

Jan van Maldere, ende Jacop Hals, die men heet in Cranenborch hebben bekent, dat sy in den name, ende tot behoef van Jan van Opberghe, poirter van Bruessel, gehadt ende ontfangen hebben van Heeren Willem Spegelt priester onderprochiaen ende Aert van Ryemen ende oic van Janne de Vos, kerckmeesters van der prochiekerken van *Poederle*, de somme van viventzeventich gouden Rynsguldenen, elken van dien, tot veertich groeten vlaems gelts gerekent, ende acht stuvers ende eenen halven, die sy van der vorg. kerken wegen, tanderen tyden gelooft hebben, den voirg. bekenders, tot des voirg. Jans van Opberghe behoef, voer dmaken van eender clocken, hangende in den torren van der selver kerken, die meester *Henrick Wagevyns* gemaect ende gegoten heeft, te gilden en te betalen, ende van dien viventzeventich Rynsguldenen van den vorg. pryse, ende oic van den vorg. acht stuvers ende eenen halven, ende oic van alle tgene, dat men daer af soude moegen heysschen, hebben de vorg. Jan, ende Jacop bekenders, in den name, als voer, quytgesconden los vry ende ledich,

den vorg. prochiaen, ende kerckmeesters, tot haeren, ende toter voers. kerken ende anderen haeren medegelovers behoef, ende alle andere dies quitancie behoeven geheellic ende al. viij nov.

1480-1481. Compte comm. de Malines, f° 132 r°.
Item betaelt meester Henr. de clocghieter voir een vuerclocke ghehanghen in xxiij mey opt scepenhuys weghende viij^c^xxxvi ℔ elc c. ij ℔ x st. g° valet xxv ℔ xviij s.

1480-1481. Comp. comm , f° 135 v°.
Meester *Henr. Waghevens* juré des forgerons.

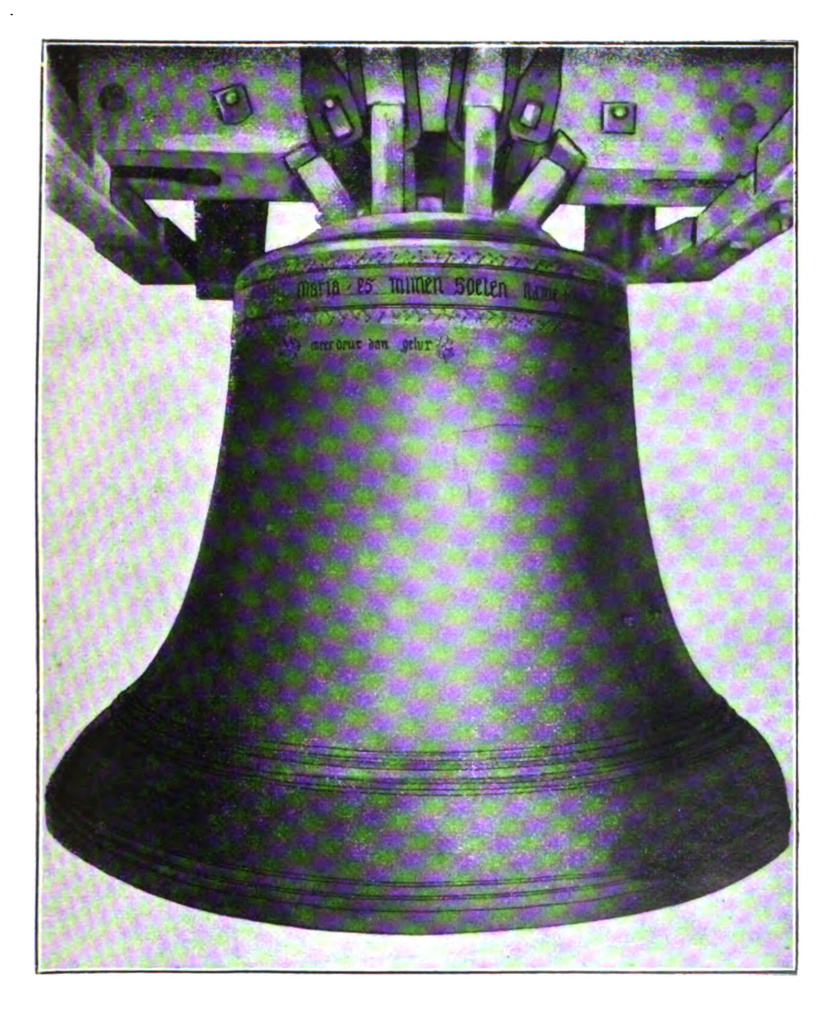
Simon

Ses cloches se retrouvent dans bon nombre de localités de notre pays, telles que Louvain, Hoogstraeten, Anvers, Wechelderzande et Audenarde. La ville de Hambourg, à l'étranger, en conserve encore aujourd'hui.

Les importantes commandes qu'il reçut, prouvent surabondamment qu'il faut classer Simon Waghevens au premier rang de nos fondeurs. Les fabriques d'église qui remplaçaient leur ancienne sonnerie par une nouvelle, s'adressaient de préférence à lui. L'église de Sainte-Walburge, à Audenarde, lui fait la commande d'une série de 8 cloches, l'église de Saint-Rombaut, à Malines, lui confie la réfection de 7 cloches et l'église de Saint-Jacques, à Louvain, le charge de l'exécution de 6 cloches.

La cloche *Maria* de l'église Saint-Rombaut, à Malines, dont nous donnons la reproduction, permet d'apprécier l'élégance de ses contours. Sa forme allongée et étroite se rapproche encore de celle de la cloche *Ihesus*, reproduite plus haut et coulée par Henri, son père. Les motifs décoratifs cependant sont plus abondants et ne trouvent plus assez de place au cerveau; certains ornements occupent déjà le segment supérieur du corps de la cloche. Le son est riche en harmoniques, dont la fusion est toutefois moins parfaite que pour les deux autres cloches des Waghevens existantes encore dans la tour.

Le texte des inscriptions de Simon Waghevens est géné-



La cloche « Maria »
de la tour Saint-Rombaut à Malines,
fondue en 1498 par SIMON WAGHEVENS.
H. 1,25 m., D. 1,65 m., Poids. 3000 kil.

ralement étendu; il varie dans l'expression et prend toujours la forme vérsifiée.

Ses travaux connus s'étendent sur une période allant de 1483 à 1526.

1483. (12).

La cloche qui, jusqu'en 1588, sonna les heures à l'église Saint-Jacques à *Hambourg*, en Allemagne, sert depuis lors et encore aujourd'hui à sonner les demi-heures. Elle est ornée de l'image de la Vierge Marie avec l'enfant Jésus, dans un carré allongé de 0m10 de haut sur 0m07 de large, et d'un médaillon circulaire de 0m05 de diamètre représentant un ange. Elle porte, de plus, deux armoiries, dont l'une est l'écusson de Malines, mesurant 0m09 de long et 0m08 de large, l'autre, d'une hauteur de 0m08 sur une largeur de 0m07 est l'écusson de l'alliance d'Angletterre avec Bourgogne. L'inscription placée à la partie supérieure, peut se traduire: *Je suis nommée Maria, que Dieu soit loué comme il convient.*

Maria, soe ben ic ghenaemt
Gode lof dat so betaemt,
Symon Waghevens maecte mi
in jaer M cccc en lxxxiii daer bi.

1483. (13).

La ville de *Malines* s'adressa à ce fondeur, en cette même année, pour la livraison de deux pannes en métal, destinées à un moulin

1485. (12).

La plus grosse des cloches que possédait en 1768, l'église

de Saint-Jacques, à *Hambourg*, fut refondue au 30 juillet de cette année. Elle pesait 7770 livres et portait une inscription exhortant à la pénitence, en vue de se préserver de la peste. La traduction peut se faire ainsi : *Le nom puissant de Marie me fut donné en l'an 1485. Etant en état de péché, faites contrition et pénitence, afin que je vous préserve de la peste. Je suis faite par les mains de Simon Waghevens en l'honneur de celui qui connaît les pensées.*

Maria gaf men my den name machtig
Int jaer M cccc lxxxv (14c vyfentachtig)
Soe wy quaet berout ende doet penitentie
Sal ic bevryen voer die pestilentie,
Ter eeren Hem die weet ghepeins
Mij wracht met handen Simon Waghevens.

Dans cette inscription, telle qu'elle a été publiée en Allemagne, se trouvent les mots « ter eeren heyn die wetghepeyns ». Les auteurs ont cru lire Heyn die ou Heyn drie, d'où ils ont conclu à Heyndric, Henri, croyant ainsi y trouver une preuve de la collaboration de Henri Waghevens avec Simon Waghevens. Ce qui est incontestablement une erreur.

Nous avons cru pouvoir modifier cette transcription dans le sens ci-dessus, que l'on retrouve du reste sur la cloche de 1526, existant encore à *Wechelderzande* (voir plus loin).

1486. (4).

La tourelle de l'hôtel de ville de *Hoogstraeten*, province d'Anvers, renferme encore une cloche provenant de l'ancienne église de cette commune. Elle a un diamètre de 0m59, et elle est ornée d'une figure de l'enfant Jésus portant une croix et une couronne. Une inscription en caractères

gothiques, rappelle simplement son nom, celui de son auteur avec l'année de sa confection:

Jhesus es minen name
Symon Waghevens maecte my
M cccc lxxxvi.

Jésus est mon nom, Simon Waghevens me fit, 1486.

1489. (7).

Les comptes de l'église Notre-Dame à *Anvers*, renseignent la commande faite en cette année de 3 cloches à un fondeur qui avait nom Simon.

Il n'est pas téméraire d'attribuer à Simon Waghevens la fourniture de celles-ci, les fondeurs du même prénom, ne pouvant, à cette même date, prêter à confusion.

1491. (14, 49).

Une importante commande, comprenant la fourniture de six cloches, fut faite à Simon Waghevens par la fabrique de l'église Saint-Jacques, à *Louvain*. L'opération eut lieu à Louvain même, le 7 et 14 août de cette année, sur le cimetière entourant l'église, en face de la maison dénommée « Le Cerf ».

La plus grande,	nommé	*Salvator*,	pesait	2803	livres	;
la seconde,	"	*Maria*,	"	2197	"	;
la troisième,	"	*Joseph*,	"	1621	"	;
la quatrième,	"	*Anne*,	"	1119	"	;
la cinquième,	"	*André*,	"	925	"	;
la sixième,	"	*Hubert*,	"	678	"	.

1492. (13, v. annexes).

La ville de *Malines* s'adressa à notre fondeur pour la

fourniture d'une série de clochettes à placer aux remparts et aux portes de la ville et destinées aux veilleurs pour sonner le tocsin à l'approche d'un danger. La fourniture se fit en deux fois: la première, au 24 janvier, elle comprenait 18 clochettes, d'un poids total de 147 livres; la seconde, au 10 avril suivant et comprenait 6 clochettes pesant ensemble 60 livres. Pour la première série, le fondeur reçut la somme de 4 livres, 2 escalins et 3 deniers, pour la la seconde, 33 escalins, 9 deniers.

1492. (14, 49).

Une petite cloche, nommée *Antoine*, fut livrée par le même fondeur, pour le campanile de l'église Saint-Jacques à *Louvain*.

1498. (9).

L'administration de l'église de Saint-Rombaut à *Malines*, refit, en cette année, l'ensemble de sa sonnerie consistant en cinq grandes et deux petites cloches. Le travail fut confié à Simon Waghevens et fut exécuté au pied de la tour, sur le cimetière entourant l'église.

D'après un manuscrit, signé du fondeur Pierre De Clerck, et reposant aux archives communales, ce fut au 16 mars que les préparatifs furent achevés. Les cloches *Jhesus*, la plus grande de toutes, entièrement neuve, et *Maria*, l'ancienne de ce nom, refondue et agrandie, furent coulées ce même jour. Entretemps, les autres, restées provisoirement en place, devinrent la proie d'un incendie qui éclata à la tour Saint-Rombaut au 11 mai suivant. Cet événement amena du retard à cause des frais; les péripéties en sont relatées dans l'ouvrage de Steurs (9).

Les deux cloches *Jhesus (Salvator)* et *Maria*, coulées au

16 mars et n'ayant pas encore reçu leur place, furent ainsi épargnées du désastre.

Le manuscrit de P. De Clerck, cité plus haut, rapporte l'inscription, quelque peu incompréhensible par suite d'erreurs :

De suete Jhesus es dalderbeste
Alexander screeffs hem (Paus) de seste
Maximiliae(n) roomsche coninc op dat pas
Hertshertoch Philips heere(n) van Mechelen was
Dusent vier hondert xcviii men las.

Pour autant que possible on peut la traduire dans ce sens: *Le doux Jésus est le meilleur, à ce moment règnait Alexandre VI, Maximilien était l'empereur romain et l'archiduc Philippe était seigneur de Malines.*

Ni le nom de l'auteur, ni la description des écus et des ornements sont renseignés par P. De Clerck, qui portant l'a vue, car c'est lui qui, en 1638, alors qu'elle était brisée, fut chargé de la refondre.

Elle avait un poids de 14,102 livres.

La cloche *Maria*, coulée en même temps, bravant les siècles, sonne encore à toute volée dans notre tour. Elle pèse 6000 livres environ, sa hauteur mesure $1^{m}25$, son diamètre $1^{m}65$.

Sa forme assez élancée la fait remarquer d'entre ses voisines. Elle est belle, d'un beau son malgré quelque défectuosité dans les consonnantes. Nous en donnons la reproduction plus haut.

Autour de la couronne, elle porte l'inscription gothique:

✠ Maria es minen soeten name
Myn ghelupt sy Gode bequame
Meester Symon Waghevens gaf myn acoort
M ¤ cccc ¤ xcviii, screef men voort.

Les deux extrémités du texte sont reliées par un dragon. La traduction peut se faire comme suit : *Maria est mon nom, que ma sonnerie soit propice à Dieu. Maître Simon Waghevens me donna l'accord en 1498.*

Sur le corps, entre une image de la Vierge et celle d'un lion, on lit les mots :

Meer drux dan ghelux.

Plus de douleur que de bonheur, rappelant par ces mots, sans doute, qu'elle était destinée à la sonnerie des morts. Les autres cloches restées en place et détruites par l'incendie ne furent refaites que quelque temps après.

Parmi elles :

Rombaut, pesant 10.000 livres, fut refondue en 1516, par Georges Waghevens.

Madeleine, pesant 4000 livres, fut refondue en 1696, par Melchior De Haze.

Marthe, pesant 3000 livres, fut refondue en 1626, par Nicolas Chapel.

Jean, pesant 1800 livres, disparue aujourd'hui.

Pierre, „ 1200 „ , „ „

(Voir aux arch. comm. les chroniques de Cuypers, de Gootens et de Steylaerts).

1500. (15).

La cloche du soir de l'église de *Vilvorde*, province de

Brabant, consacrée à sainte Catherine, avait été fondue par Simon Waghevens. L'auteur de la brochure d'où ce renseignement est extrait, donne l'année 1400 comme celle de sa fabrication, et orthographie le nom du fondeur « Simon Waggenvent ». Il nous semble que ce sont deux erreurs, qu'on doit rectifier par le nom de « Waghevens » et par la date de « 1500 ».

Cette cloche fut brisée ou enlevée lors de l'invasion française, à la fin du XVIIIe siècle.

1502. (v. annexes).

D'après un contrat, dont le texte est conservé aux archives communales de Malines, les marguilliers de l'église Sainte-Walburge à *Audenarde*, province de la Flandre orientale, font à Simon Waghevens une commande de 8 cloches grandes et petites. Le document stipule que les cloches doivent être parfaites de son et de facture, que le fondeur doit garantir leur solidité pendant un an, et que si les cloches se fêlaient, autrement que par la faute des sonneurs, il serait tenu de les refondre à ses frais.

1502. (v. annexes).

Une cloche de 362 livres fut livrée, en la même année, au couvent des Chartreux à *Louvain*. Elle était destinée à la tour de leur église. Elle fut bénie au 26 août par le curé de l'église Saint-Jacques de cette ville.

1507. (7).

Les registres des comptes de l'église Notre-Dame à *Anvers*, renseignent que Simon Waghevens et son frère Pierre furent mandés à Anvers pour s'entendre au sujet de la fonte de cloches. Ils furent généreusement reçus par les

marguilliers, mais les pourparlers paraissent ne pas avoir eu de suite.

1512. (17, v. annexes).

Par un contrat, signé au 2 mai 1512, le fondeur Simon Waghevens, mu par un sentiment de compassion, vu l'état précaire des finances, sans doute, s'engage à couler à titre gracieux pour la commune de *Anseghem*, Flandre occidentale, une cloche qui serait en accord avec les autres existantes. L'opération commencerait au 6 mai suivant et serait terminée endéans les deux mois. Métal et ustensiles devraient être fournis par la fabrique d'église et à leur défaut, celle-ci lui payerait un dédommagement de 8 escalins parisis par jour, pour ses frais. Si la première coulée n'était pas suivie de succès, le fondeur s'engage à la recommencer jusqu'à la réussite complète.

1516. (7, 9, 16).

Une des cloches de l'église Notre-Dame à *Anvers*, s'appelant *Salvator*, coulée en 1480, par Henri Waghevens, et pesant 4040 livres, fut refondue par Simon Waghevens, qui en fournit une autre du poids de 4008 livres. Les 32 livres de métal, en excédent, furent rendus aux marguilliers.

1526. (18).

La tour de l'église dédiée à sainte Amelberge, dans le petit village de *Wechelderzande*, province d'Anvers, conserve encore une cloche des plus intéressantes.

M. F. Donnet en donne une description détaillée, accompagnée d'un dessin de l'inscription et de la décoration.

Tout autour de la partie supérieure se déroule une élé-

gante frise composée de rinceaux, dans lesquels se jouent de gracieux petits amours.

Plus bas, s'étend en plusieurs lignes une inscription, coulée en caractères gothiques, dont les mots sont séparés par des petites roses. En voici le texte:

Baerbera ❀ es ❀ myn ❀ de ❀ name ❀ ghegheven ❀ ter ❀ eeren ❀ van ❀ hem ❀ dye ❀ weet ❀ ghepeins ❀ ghewrocht ❀ met ❀ handen ❀ van ❀ Syemon ❀ Wageveins.

Le sens de ces mots doit s'établir à peu près comme suit:

Le nom de Barbe m'a été donné en l'honneur de celui qui connaît les pensées, j'ai été travaillée par les mains de Simon Wageveins.

Mais cette cloche porte encore une autre inscription fort curieuse. Celle-ci est conçue en belles lettres majuscules d'une forme très élégante et artistiquement ornée. Certaines de ces lettres sont retournées, d'autres sont juxtaposées sans mesure. Puis certains mots sont imprimés en abrégé et sont surmontés, particularité fort rare, du signe de l'abréviation. Voici cette inscription:

OCH KEISERLIC BLOET WILT TONSWAERTS KEERREN
EER DAT DE WOLVĒ HU SCP̄E ONTEEREN.

Si on développe les abréviations en les remplaçant par les mots *wolven* et *scaepen*, on arrive à ce sens littéral: *O sang impérial veuille tourner vers nous, avant que les loups ne déshonorent tes brebis.*

Puis, plus bas, le millésime de 1526, en chiffres gothiques des plus caractéristiques.

Le texte de cette inscription n'est guère conçu en un flamand bien pur, et on remarquera des réminiscences essentiellement allemandes, particulièrement dans les premiers mots. Cette inscription fait sans doute allusion aux doctrines protestantes qui étaient vigoureusement combattues par l'empereur Charles-Quint.

Puis, sous ces inscriptions se déroulent une suite de motifs historiés du plus grand intérêt. C'est d'abord une chasse au sanglier qui s'étend sur la grande moitié de la partie basse de la cloche, successivement défilent: un sanglier, deux chiens qui semblent être des lévriers, un troisième chien plus grand et porteur d'un collier. En dernier lieu se dresse un chasseur; il sonne de la trompe et est appuyé sur un épieu. Ces figures sont rendues avec une netteté admirable et sont d'une conception fort artistique.

Sur l'autre face de la cloche, et à la suite de la scène précédente, se présente d'abord un lion debout et appuyé sur une bannière de forme oblongue et dont l'extrémité se termine par deux pointes. Sur la bannière sont inscrits l'un au-dessus de l'autre ces deux mots : ⚜ *Vive* ⚜ *Bourgogne* ⚜. Chacun de ces mots est précédé et suivi d'une fleur de lys. Ce lion est étonnant de caractère et de rendu; il constitue un petit chef-d'œuvre d'exécution. La légende de la bannière, comme du reste aussi l'apparence générale de a figure, semblent rappeler le XVe siècle.

Enfin, la dernière partie de la cloche est ornée des armoiries en grand module de l'Empire. Elles sont accostées des deux colonnes symboliques et surmontées d'un listrel sur lequel est inscrite la devise fort connue de Charles-Quint: *Plus sultre*, pour *Plus outre*.

Cette cloche qui mesure en hauteur 63 centimètres, a un diamètre de 78 centimètres.

(17).

Une cloche sans date, inventoriée à Audenarde, au XVIe siècle, provenant du couvent des Frères Mineurs à *Cruyshautem*, province de Flandre orientale, et pesant 314 « steenen » portant cette inscription :

Magdalena es mynen name
Myn ghelult sy Gode bequame
Meester Simoen Waghevens gaf my den name
Om dat ick voor zondaers bidden zoude.

Madeleine est mon nom, que mon son soit propice à Dieu. Maître Simon Waghevens me donna ce nom afin que je prie pour les pêcheurs.

ANNEXES

1483-1484. Compte communal de *Malines*, fº 160 rº.

Betaelt Symon de clocgietere van ij mottalen pannen te ghieten (15 april) in de moelen wegende lx ℔ telc ℔ vi g. comt op.
xxx st. gr.

1491-1492. Compte communal de *Malines*, fº 172 rº et vº.

Item betaelt van xviij schellekens op te vesten voer de weekers wegende cxlvij ℔ elc pond vj gº xviij^{te} comt op iiij ℔ ij s. iij d. aen Symon Wagevens. xxiiij Jan.

Item betaelt van vj schellekens gehangen op ter stad vesten op te torren omme mede te wakene wegen lx ℔ elc ℔ vj gº xviij^{t} comt op xxxiij s. ix d. br. aen Symon Wagevens. p^{a} April xcj.

1502. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique, t. XIV, p. 257.

Item, eodem tempore addixit nobis unam campanam pro nova turri ecclesie (le couvent des Chartreux à *Louvain)* que statim post fusa est *Mechelinie* per Magistrum Symonem, de iij^{c} et lxij libris; pro qua exposuit pro quolibet centenario xij renenses. Et ascendit summa pro campana et laboribus ad pendendum simul ad l renenses. Ista fuit pensa sabbato ante dedicationem Lovaniensem per Wilhelmum De Cater, principalem carpenterium nostrum. Nichilominus xxvj augusti eadem campana consecrata fuit per curatum Sancti Jacobi. Linguam vera campane, theutonice *de clepel*, dedit magister Walterus faber; restem vero dedit Bartholomeus de Zeeldrayer. Deus eis retribuat in diebus novissimis.

1502. Reg. scab., n° 119, f° 61 v°.

Meester Symoen Wagevyns meester clocghietere woenende bynnen dese stad aen d een zyde ende Ysaec van der Motten kerckmeestere ende in den name van hem en van Jane van Clessenen zinen medegeselle kercmeestere ende van der kerken van Ste-Wouborgen t *Oudenaerde* aen d ander zyde, hebben openbaerlic voir ons bekent ende verleden hoe dat op een ij[en] dach van deser tegewoirdigen maend van Meye nu lestleden, zekere vorweerde tusschen henlieden bynnen der voers. stede van Oudenaerde gemaect ende gesloten was ende is. Te wetene als dat de voers. meester Symoen tegen den voirs. kercmeesteren aengenomen heeft gehadt der voirs. kerken van Oudenaerde te maken ende te ghieten *acht schoen clocken* onder groote ende cleyne op accoord ende goet van geluyde die deselve meest. Symoen henlieden gehouden sal zyn voer een jaer lang na den dage van de leveringen sonder fraude te houden staende, ten ware dat hy bynnen middelen tyde storve ende aflevich werde oft dat die by de voirs. van Oudenaerde int luyden oft anderssins worden versuemt in welken gevallen zy oft zyn nacomel. alsdan daeraf ongehouden sal en zullen zyn, ende die voir en van de somme van derthien scellingen paris vlaemsscher munten elc hondert teynden maten teynden geldt met vorweerden hier inne noch ondersproken indien in de voers. clocken of eenige van dien eenich gebreck bebevonden werde als dat die niet oprecht oft van accorde en waren. Dat de voirs. meest. Symoen die als dan sculdich sal zyn op zinen cost en sonder cost oft last van de voirs. kerken te herghietene ende de stoffe die men hem alsdan leveren sal wederom op haer gewichte goet te doene zonder argelist ende eenich wederseggen ende om al tgene boven gescreven by de voirs meest. Symoen wel ende trouwelic volbracht te wordene. Soe zyn daer voer borge bleven Jan van de Wyele ende Romont Lauwerts die dat selve alsoe in gebrecke van de selve meester Symoen in onsen handen geloooft hebben en bij desen gelooven te volbrengen ende te vol-

vueren, op te verbintenisse van allen hueren goeden tegewoordige en toecomende van welken verband en gelooften de voirs. meest. Symoen gelooft oic den voirs. zynen borgen ende heuren goeden altyt scadeloes quyt te houden en tontlasten. vij may.

1507. Archives de l'église Notre-Dame à *Anvers*.

It. betaelt aen diverse oncosten ghedaen int schinken ende ierst doen meester *Symoen* Waghevens clockgieter quam van Mechelen om te spreken met den kerkmeesters verteert in spyse ende in wyne vij st.

It. ghesconken meester *Peeter* syne broeder doen hy met den kerckmeester gesproken hadde, aen wyne ij st.

1512. Arch. comm. d'Audenarde. Reg. van contracten, f° 149 v°.

Meestre Symoen Waghemans, clocghietre van Mechelen, belooft by der hulpen van Gode, uut compassien die hy draeght den goeden lieden van Ansdeghem, een schoon clocke te ghietene te wesene accord up de meeste, hem van dien stellende in de goede gracie van den voirs. goeden lyeden van *Ansdeghem*; ende die te beghinnene den v^en^ dagh van Meye, ende de voirs. clocke vulbringhen binnen vi weken of twee maend daer nair, ende dat up de verbeurte van zesse ponden grooten: ende indien danof faulte of gebreck ware van som ofte van al, zo es daer vooren borghe Joos Klincket f^s^ Jans; wel verstaende waren de kerckmeesters van Ansdeghem in gebreke den selven meestre Symoen ghereedschap te doene, zo werden zy gehouden hem te ghevene voor elken dagh, voor zijn costen, viii sch par Item Merle van den Dorpe, Willem Lycbaert ende Jan De Rouck, bekennen den selven meestre Symoen tontlasten ende hem nemmermeer te belastene van der schade ende griefve van brande die daer ghebuert es, sonder hem danof eeneghe molestacie te doene of laten doene, by hemlieden of by anderen.

Item vielt zoo dat meester Symoen metter eerster gheute niet en vulquame, zo zal de selve meester Symoen die eerghieten tzynen costen, totter tyd ende wyle dat die vulcommen es.

Actum den ii^en in Meye A^c xv^c xii.

1516. Comptes de l'église Notre-Dame à *Anvers*.

Item, meester Symon, de clockghietere, hadde noch met hem te Mechelen een clocke geheeten Salvator, ende woech xl^c xl ℔ ende heeft de nieuwe clocke weder gesonden ende weecht xl^c viii ℔., comt ons xxxii ℔ spysen ende geleent hem weeggelt, enz.

Pierre

D'importantes commandes de cloches, échurent à Pierre Waghevens pour différentes communes de la Belgique. La ville d'Enghien fut pour lui un excellent débouché, les commandes successives qu'il reçut des autorités civiles et ecclésiastiques de cette ville, consacrent l'excellence de ses produits. On en signale encore à Mons, à Berchem-lez-Anvers, à Louvain, à Termonde, à Anvers, à Rethy et à Malines. Il exporta aussi en Hollande, où l'on retrouve ses cloches à Goudswaard, à Zandyk, à Heukelum et à Middelbourg.

Pour cette dernière ville, il entreprit de livrer une série de cloches harmonisées, destinées à jouer des mélodies. On peut donc le considérer acousticien de talent en même temps que technicien expérimenté.

Les produits de son atelier sont ornés le plus souvent d'une série de figures et d'armoiries.

Ses inscriptions prennent la forme caractéristique signalée pour les Waghevens, dans laquelle on retrouve, pour la suite, ces vers :

« Also verre als men my hooren sal,
wilt God bewaren over al ».

Il utilise, quelquefois, une forme nouvelle de versification, pour indiquer le nom de la cloche et la date:

(Salvator) es myn den naeme ghegeven
Als men M ccccc vont bescreven
Ende (xv) jaeren nae ons Heeren doot
Twas Peeter Waghevens die my te Mechelen goot.

Les productions connues de Pierre Waghevens portent, les premières, la date de 1498 et, les dernières, celle de 1531.

1499. (30).

Le clocher de l'église Saint-Nicolas à *Enghien*, province de Brabant, devint la proie des flammes, le 1 juillet 1497. Le métal provenant des cloches fondues fut expédié à Malines, après un accord préalable avec Pierre Waghevens, au sujet de la refonte de celles-ci. Plusieurs cloches furent livrées en 1498. La plus grosse ne fut achevée qu'en 1499 et bénie sous le nom de Saint-Jean-Baptiste. Elle était ornée du blason de la ville et de l'effigie du saint Précurseur, tenant les mains sur la poitrine. Autour de la cloche, disparue aujourd'hui, se trouvait une inscription flamande, dont la forme se rencontre aussi sur des cloches de Georges Waghevens (1520):

Joannes Baptista is mynen naeme
Myn ghelnyt sy God bequaeme
Also verre als men my hooren sal
Wilt God bewaeren over al
Van Peter Waghevens ben ick ghegoten
int jaer mccccxcix.

On peut la traduire comme suit:

Jean Baptiste est mon nom
De Dieu soit digne mon son
Aussi loin qu'on pourra m'entendre
La protection de Dieu daigne s'étendre
Par Pierre Waghevens je suis fondue en 1499.

1500. (30).

La cloche de l'hôpital Saint-Nicolas, à *Enghien*, sort des mêmes ateliers. Elle sert encore toujours à cet établisse-

ment hospitalier et dans la nuit du 1r janvier 1900, on célébra son jubilé quatre fois séculaire, par une sonnerie extraordinaire. On y lit cette inscription, rappelant simplement son nom et celui de son auteur:

Niclaes ben ic ghegoten van Peeter Waghevens
int jaer mccccc.

1501. (30).

Deux autres cloches de Pierre Waghevens, fondues en 1501, pour l'église d'*Enghien*, existent encore actuellement. Sur l'une, nommée *Jean*, on lit une inscription flamande rimée, se traduisant par ces mots: *Dieu nous protège en tout danger; Le nom de Jean m'a été donné, alors qu'on trouvait écrit 1500, et un an après la mort de notre Seigneur. Ce fut Pierre Waghevens qui me coula à Malines.*

God scha ons by in alder noot
Johannes es my den naem ghegeven
Als men mccccc vont bescreven
Ende een iaer nae ons heeren doot
Twas Peter Waghevens die my te Mechelen goot.

Elle mesure en hauteur 1m00 et en diamètre 1m25.

Sur la seconde, baptisée sous le nom de *Philippe*, on lit une inscription flamande en partie identique à celle de 1499.

Philiph es myne name
My ghelupt sy Gode bequame
Also vere als men my hoōre sal
Wilt God bewarē overal.
Peter Waghevens goot my te Mechelen
Loᶠ heb God vul rechter m̄ ē ē (uut rechter mynen?)
int jaer mccccc een.

1503.

La tour de l'église de *Goudswaard*, en Hollande, province de Zuid-Holland, possède encore une cloche mesurant en hauteur 0^m63, et en diamètre 0^m84. On y lit l'inscription gothique suivante :

Johannes Evangelist ben ic ghegoten
van Peter Waghevens int jaer ons
heeren mccccciii (1).

1504. (31).

Les marguilliers de la fabrique d'église à *Zandyk*, en Hollande, firent en 1504, la commande à Pierre Waghevens de 3 cloches s'accordant entr'elles, dont la plus grosse devait peser 1400 livres, la seconde 1000 livres, et la troisième environ 800 livres. La matière provenant de deux anciennes cloches, pesant ensemble 1674 livres, fut remise au fondeur pour la fonte des nouvelles cloches.

1513. (4, 30).

La fabrique d'église d'*Enghien* témoigna de sa satisfaction envers Pierre Waghevens, au sujet de ses fournitures antérieures, par une autre commande, en 1513, de deux cloches nouvelles dont l'une devait peser 2895 et l'autre 2075 livres.

1515. (4).

L'église Saint-Jacques, à *Gand*, avait, en octobre 1611, pris en location de l'église de *Zuiddorpe*, une cloche appelée *Salvator*, dont l'inscription, quoique défectueuse, est curieuse :

(1) Renseignement obligeamment communiqué par M. Overvoorde, archiviste à Leiden.

Salvator is my de name ghegeven
Als men duust iiii^c vont ghescreven
En xv jaer na ons heeren doot
Twas Pieter Waghevens die my goot
Te Mechelen bynnen
God hebbe lof duut rechter mynen
Oro deum verum, voco plebem, congrego clerum,
Defunctos ploro, fugo pestem et festa decoro.

La partie flamande de ce texte contient une phrase semblable à celle de 1501, *God hebbe lof...*

La dernière partie, en latin, et qu'on retrouve encore plus tard sur d'autres cloches, exprime les différentes destinations de la cloche. On peut la traduire comme suit: *Je prie le vrai Dieu, j'appelle le peuple, je réunis le clergé, je pleure les défunts, j'éloigne la peste et je rehausse les fêtes.*

1515. (v. annexes, 27).

Par contrat passé, au 19 mars 1515, entre bourgmestre et échevins de la ville de *Middelbourg*, en Hollande, et Pierre Waghevens, il fut convenu que le fondeur malinois aurait fourni endéans les 6 mois, outre une grande cloche d'un poids approximatif de 10 à 12 mille livres, une série de cloches plus petites destinées à un « voorslag », qui devait jouer pour l'heure « Da pacem Domine in diebus nostris » et pour la demi-heure « Regina cœli lætare ».

Les conditions du contrat stipulent que le fondeur serait tenu de corriger à ses frais, les défauts constatés lors de la livraison. En rémunération de ce travail, on fournirait au fondeur la cloche et le « voorslag » existant à ce moment dans la tour de l'église de *Westmonster*.

Le travail fut décommandé en 1517, et le magistrat de

Middelbourg remit au fondeur, à titre de dédommagement pour ses frais et peines, une somme de cent florins du Rhin.

1518. (7).

La plus grande cloche du carillon de la ville d'*Arnemuiden*, en Hollande, appelée *Jhesus*, est sortie des ateliers de Pierre Waghevens, en 1518, et porte une inscription semblable à celle de 1499 :

Jhesus is myncn name
Myn ghelupt sy Gode bequame
Also verre men my horen sal
Wilt God bewaren overal.
Peter Waghevens goot my
int jaer mcccccxviii. (vyftien ende dry).

Plusieurs cloches du carillon d'Arnemuiden, furent achetées à Anvers, au nommé Arnold van Thuyl, devenu possesseur des clochettes du couvent de Roosendael, à Waelhem, où elles avaient servi au « voorslag » et qui furent vendues à Malines après la réduction de cette ville au XVIe siècle.

Celle-ci fut sans doute de ce nombre.

1518.

La commune de *Heukelum*, en Hollande, province Zuid-Holland, possède encore une cloche haute de $0^{m}58$ et d'un diamètre de $0^{m}70$, portant deux armoiries, un médaillon avec sainte Anne, et l'inscription gothique:

Anna ben ic ghegoten van Peter Waghevens.
Goot my in Mechelen int jaer mcccccxviii [1].

(1) Renseignement obligeamment communiqué par M. Overvoorde, à Leyden.

1520. (6).

Avant la Révolution française, une cloche de l'église Saint-Nicolas-en-Havré, à *Mons*, portait l'inscription :

Diffugiat grando sonitu, Michaelis in urbe
Non noceant sedi fulmina caeca sua.
Petrus Waghevens fecit anno 1520.

Ce texte peut se traduire ainsi : *Que la grêle se dissipe dans la ville par la sonnerie de Michel, et que la foudre aveugle ne nuise à son siège*, (c'est-à-dire à la tour ou la cloche est suspendue).

1521. (7, v. annexes).

La fabrique de l'église de *Berchem*, province d'Anvers, fit exécuter, en 1521, une cloche par Pierre Waghevens. Elle avait nom *Salvator*, et fut payée 68 livres. Une petite cloche de la même église fut, en cette année, transportée à Malines, pour la refonte.

1523. (14, v. annexes).

La cloche du travail de la ville de *Louvain*, fut refondue, en cette année, par les soins de Pierre Waghevens. Elle pesait 3379 livres, et lui fut payée à raison de 48 sous par 100 livres. Pour les 4 figures et armoiries ornant la cloche, le fondeur reçut un supplément de 2 florins d'or.

1525. (11, v. annexes).

La ville de *Louvain* acquit en cette année une série de 8 cloches pour la sonnerie de l'heure (*voorslag*). Elle pesaient ensemble 3588 livres. On lui fournit une ancienne cloche.

L'excédent lui fut payé, en 1527, à raison de 14 florins du Rhin pour cent livres.

1525. (1).

L'église Saint-Gilles à *Termonde*, province de la Flandre orientale, possède encore une petite cloche de Pierre Waghevens, avec inscription :

Anna ben ic ghegoten van Peter Waeghevens
int jaer mcccccxxv.

1527. (32).

La cloche de l'ancienne bluterie d'*Anvers*, au marché du blé de Zélande, portait l'inscription :

Jorys is my den naem ghegeven
Als men mccccc vont bescreven
Ende xxvii jaer nā ons heren doot
Twas Peter Waghevens die my te Mechelen goot.

1530. (v. annexes).

La ville de *Malines* chargea Pierre Waghevens de la fourniture de deux poulies à l'usage du moulin à eau. Elles pesaient ensemble 54 livres, dont chaque livre lui fut payée 8 escalins.

1531. (4).

La fabrique de l'église Saint-Martin, à *Rethy*, province d'Anvers, désireuse de s'enrichir d'une cloche, chargea Godfroid van der Vliet et Jean van Santvoort de se rendre à Malines, où ils achetèrent chez Pierre Waghevens, le

10 mars 1531, une cloche pesant environ 2600 à 2700 livres. D'après l'annotation faite au bas d'un acte de l'église, le poids de cette cloche était exactement de 2667 livres. Le fondeur reçut de son œuvre, le prix de 12 florins du Rhin et 5 sous pour cent livres, moyennant quoi, il devait prendre à sa charge tous les frais de mise en place, et autres menues dépenses ainsi que toutes les réparations à effectuer pendant un an. (Th. I. WELVAARTS: *Retie op het kerkelyk fondatiegebied*, dans *Kempisch museum*, 2e jaargang, p. 256.)

ANNEXES

1515. Archives communales de *Middelbourg*, Reg.: Verbanden, accoorden, bl. 62.

« Op ten 19^{en} dach in Maerte 15^{c} ende vyfthiene voer Paesschen heeft Pieter Vagheveyns van Mechelen anghenomen van burchmeesters ende scepenen der stede van Middelburch te maken een groodte clocke van 10 of 12^{m} ghewichts met een goet voerslach daertoe dienende naer den heysch van den wercke, spelende ter uren « Da pacem domine in diebus nostris » ende ter halfver ure « Regina celi letare », te leveren binnen 6 maenden naestcommende. Ende heeft de voirschr. Pieter gheloeft ende verleden, zoe wanneer tzelve werck ghemaect sal wesen, indien alsdan daer eenich ghebreck aen es, tzelve ghebreck te beteren zonder ter stede cost. Voorts hebben b. ende s. voirn. ter eendere, ende Pieter Wagheveyns voirn. ter andere zyden ghebleven ende ghestelt den pris van elck hondert, dat dezelve clocke mitten voerslach weghen sal, mitsgaders tot wat pryse de voirn. Pieter ontfanghen zal de cloche mitten voerslaghe nu tertyt hanghende an Westmonster kercke thoren an tsegghen ende uutspraecke van Jacob Robyns, woenende te Mechelen. Testes: heeren Jacob van Domburch R. ende Lievyn Huyghenz, Ridders, burchmrs, Jacob Bottenz, H^{e} Pauwelsz, Heinrick Pieterz Speghels ende meer andere scepenen. »

1517-1518. Compte comm. de *Middelbourg*.

Over dat Pieter Wageveyns aengenomen had voor de stad te maken een groote huijerclock, wegende 1200 ℔ oft daaromtrent, met den voorslag daartoe dienende, waarvoor dat hem toegelegd (was)

by Wet en Raad, omdat hy ze niet voort maken zou, en dat voor zyne kosten ende moeite, die hy daervoor gedaen had, de som van honderd Rynguldens.

1521. Comptes de l'église de *Berchem*.

Item van der clijnder clocken te vermaken en die van den torre te doene die tot Mechelen gevoerdt. x st.

Item gegeven M[ter] Peeter Wagevens die onze clocke heeft geghoten welcke is genoempt Salvator. lviij ℔.

1523. Comptes communaux de *Louvain*, f° 131.

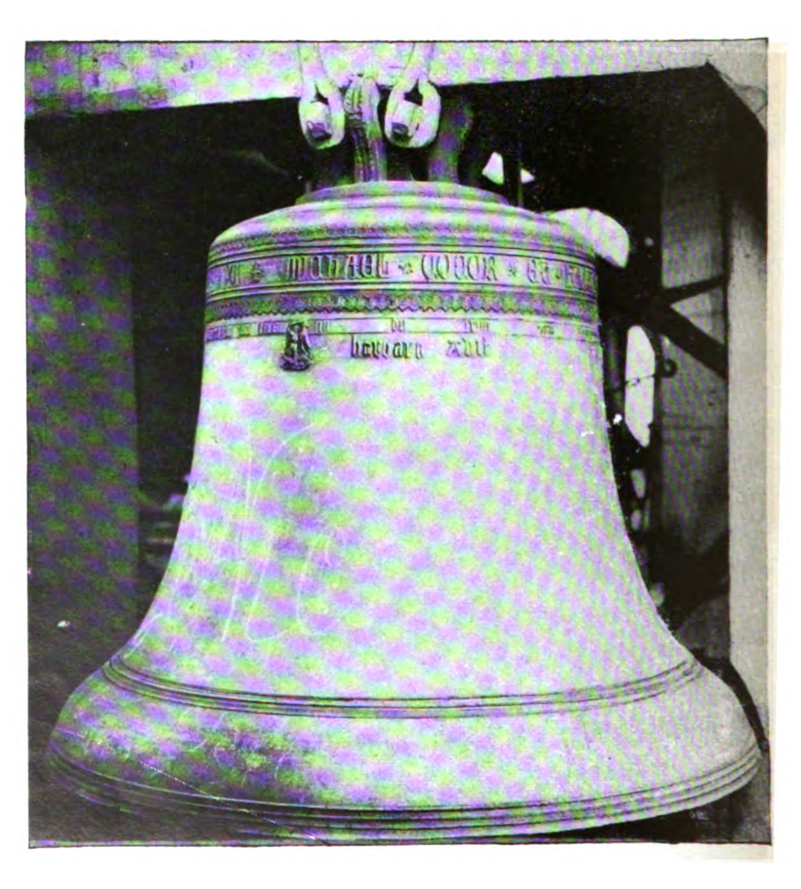
Betaelt Cecilie, huysvrouwe M[r] Peeter Waghevens, clocgieter te Mechelen van dat hy der stad poerte en wercklocke hergoeten heeft, die geschoort was. wegende 3379 ℔ van den welcken hy gehad heeft van elck hondert ponden 48 st. Item van 4 beelden en wapenen die op te clocke staen, 2 goude gulden.

1525. Comptes communaux de *Louvain* (1527), f° 229.

Betaelt Peeter Wagemans, clocgieter te Mechelen, van acht nieuwe clocken die hy der stad gelevert heeft, totten uerslage van den uerclocken op S[t] Peeters torre, wegende 't samen 3588 ℔ waer tegen hem gelevert was een oude clocke, wegende 1018 ℔, alsoe blyvende op t gewicht van 3270 ℔, te 14 rinsgulden 't hondert, ult. Julij anno 1527. 428 ℔, 15 st. 7 den.

1530-1531. Compte communal de *Malines*, f° 222 v°.

Item betaelt M[r] Peeter Waghevens van ij poluwen te makene dienende in den watermolen weghende liiij ponden elck pont te viij s. val. XXXIII s. V. d. VI bl.



La cloche « **Michael** »
de la tour Saint-Rombaut à Malines,
fondue en 1515 par **Georges Waghevens.**
H. 0,77 m., D. 0,97 m., Poids 655 kil.

Georges I

Nombreux encore sont les produits de ce fondeur qui garnissent les clochers de notre pays. Il paraît avoir fait, surtout vers la fin de sa carrière artistique, des déplacements fréquents pour aller sur place procéder à la fonte des cloches; c'est ainsi que pourrait s'expliquer la présence du grand nombre de ses cloches dans les pays étrangers. En Hollande principalement on en signale plusieurs, on en trouve aussi en Italie, en Allemagne et au Danemark.

La cloche conservée encore à la tour Saint-Rombaut de Malines et dont la reproduction se trouve ci-contre, permet de juger de la forme que le fondeur donnait à ses productions. Le diamètre s'élargit tandis que la hauteur diminue. L'ornementation occupe encore le segment supérieur de la cloche. Sa belle sonorité et la pureté des notes harmoniques constituent ses qualités principales et contribuent puissamment à rehausser la beauté du jeu de cloches dont elle fait partie.

Quantité de ses cloches reproduisent la figure de saint Georges, le patron du fondeur, pour lequel il semble avoir eu une grande prédilection, sinon une profonde dévotion.

Le texte des inscriptions, tantôt en flamand, tantôt et fréquemment en latin, porte toujours la dénomination de la cloche et le plus souvent, quand les dimensions le permettent, une consécration versifiée à Dieu, dont la forme flamande se retrouve aussi chez les autres Waghevens;

fréquemment aussi il mentionne la destination de la cloche; quelquefois on y trouve l'indication de son domicile, ceci, sans doute, pour différencier ses produits d'avec ceux de Georges II, son neveu.

Georges Waghevens livra quelques cloches pour l'ancien « voorslag » de la tour Saint-Rombaut à Malines, et quelques-unes des cloches du carillon de Hal ont été fournies par ce fondeur, ce qui permet de le classer au nombre des fondeurs de carillons.

Son activité, dont le début nous apparait en 1497, s'étend jusqu'à 1524, l'année de son décès.

1497. (v. annexes).

Le premier travail de ce fondeur dont nous avons connaissance n'a guère d'importance, mais marque une date pour ses débuts. Il s'agit de deux pannes destinées à la cloche du travail de sa paroisse, l'église Saint-Jean à *Malines*.

1505. Trois cloches de l'ancien carillon de l'église de *Hal*, province de Brabant, portaient ce millésime.

1° l'une d'elles, existe encore, et porte en caractères gothiques:

Vocor Henricus. Georgius Waghevens me fecit.
Anno Dni mcccccv.

De belles armoiries décorent le flanc; sur les lèvres on peut lire l'inscription suivante:

† TE SCH INT GASTHUIS BEN IC GEGEVEN VAN HEER HENRICH VAN WITTEM GENAEM HEERE TOT BEERSELE SOUDE SNEVEN ENDE RIDDER VAN DER ORDENEN ONBESCHAEMT.

Elle sonne *fa*, pèse 118_k5 et son diamètre est de 0^m575.

2° Une autre, détruite aujourd'hui, mais ayant fait partie de l'ancien carillon, sonnait *la*, pesait 48^k5 et avait un diamètre de 0^m44. L'inscription était comme suit :

Katerina vocor et Georgius Waghevens me fecit
A° Dni xv^c v.

3° Une autre cloche, disparue aujourd'hui, ayant comme la précédente, fait partie de l'ancien carillon de Hal, et qui portait la même date, peut être attribuée également à Georges Waghevens quoique l'inscription ne porte point son nom :

Barbara vocor. Anno Dni mccccc v.

Elle pesait 45^k5 et sonnait *si*. Son diamètre était de 0^m41.

1505. (7, 19).

Le bourdon de l'église Saint-Gommaire à *Lierre*, province d'Anvers, fut coulé à pied-d'œuvre, en 1505. par Georges Waghevens. Le moule fut construit et le four édifié au milieu de la route de Lisp. Au moment de la fonte, le clergé sortit de l'église, et se rendit, processionnellement, à l'endroit de l'opération. Après avoir chanté un *Veni creator*, en présence de toutes les autorités et d'une grande foule, le clergé, lorsque l'opération eut réussi, entonna un *Te Deum* de reconnaissance. La cloche, qui pesait 6000 livres, fut la proie d'un incendie qui détruisit la tour en 1609, en même temps que toutes les autres cloches, au nombre de 12, formant carillon.

1511. (20).

La clochette de la tourelle du *Collatie-Zolder* à *Gand*, ayant servi autrefois à annoncer l'ouverture du marché aux toiles, et déposée aujourd'hui au Musée communal de Gand porte en caractères gothiques l'inscription suivante :

Maria est nomen meum et Georgius Waghevens
Me fecit. Anno Dni xvcxi.

Au-dessous de ces mots on remarque un joli dessin en relief à moitié effacé par le temps, représentant l'Adoration des Mages dans un encadrement gothique. Du côté opposé, on distingue un lion rampant couronné de la couronne impériale. Elle mesure 0^m315 en hauteur, 0^m378 en diamètre et pèse 51 kilogrammes.

1512. (10).

Au moment où l'administration de la ville de *Malines*, songeait à placer une sonnerie pour l'heure *(voorslag)* à la tour de l'église Saint-Rombaut, elle commanda deux cloches à Georges Waghevens. L'une de celles-ci avait un poids de 633 livres; l'autre 462 livres. La livre lui fut payée à raison de 8 gros.

1514.

La tourelle de l'hôtel de ville de *Dordrecht*, en Hollande contient encore deux cloches destinées à sonner l'heure et la demi-heure. La plus petite est fondue par Georges Waghevens. Elle mesure en hauteur 0^m71, en diamètre 0^m85. L'inscription gothique en cercle autour du sommet porte :

Michiel est michi nomē datum
Sit sonus meus deo gratū
Georgius Waghevens me fecit
Anno Dni mdxiiii.

Michel est à moi le nom donné, que mon son soit propice à Dieu. Georges Waghevens me fit en l'an 1514. Entre les mots, gratum et Georgius, se trouve une figure de saint Georges.

En dessous de l'inscription, sur le corps de la cloche, on voit un écusson avec les armoiries de la ville de Dordrecht surmonté des deux lettres D. T., plus loin une figure de l'archange Michel et un médaillon de 0m08 de diamètre représentant une tête du Seigneur et l'inscription *Salvator Mundi* (1).

1513. (21).

La belle tour de l'église Sainte-Catherine à *Hoogstraeten*, province d'Anvers, conserve encore une cloche de Georges Waghevens, servant à sonner les demi-heures. Elle porte une inscription flamande en caractères gothiques qui se traduit ainsi : *Maria est mon nom, de Dieu soit digne mon son, Georges Waghevens me fit, 1513.*

Maria is mynen name
Myn gheluyt sy God bequame
Joris Waghevens maecte my
mccccccxiij (15 honderd tien en dry)

Elle mesure en hauteur 0m70, en diamètre 0m82.

1515. (12).

Une cloche de l'église Saint-Olai à *Helsingoer* (Danemark), refondue en 1882, était l'œuvre de Georges Waghevens.

(1) Ce renseignement nous avait été communiqué par M. Overvoorde, archiviste de la ville de Leiden; nous avons pu le vérifier, peu de temps après.

C. Nyrop, signale une figure sur cette cloche représentant un oiseau (grue) avec une banderolle portant cette devise « Pour bien ». Il croit que cet emblème constitue la marque du fondeur.

D'après Uldall, l'inscription était la suivante: *Blandiny Wulfranus decus spectabile mōtis nomine Johannes Cauwenburch dedicat abbas Ista tibi dona ut resonent clangore per auras Georgius arte valens Waghevens cognōie fūdit A° Cristi mille quigentos quiqz ter annos.*

1515. (9, 10).

De la même année date une belle cloche qui fait encore partie du carillon de la tour Saint-Rombaut à *Malines*, et qui est reproduite plus haut. Elle porte deux inscriptions et différents motifs décoratifs.

Une inscription latine en beaux caractères gothiques de 0m03 de hauteur fait le tour de la couronne:

MICHAEL VOCOR ET FACTA SUM PER GEORGIŪ WAGHEVENS. ANNO DNI MCCCCCXV.

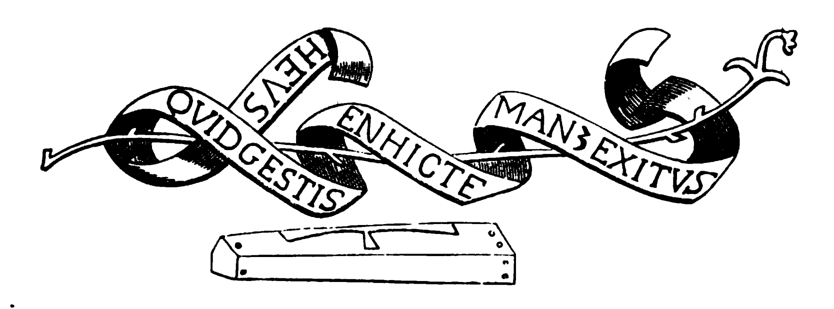
Cette inscription est placée entre deux frises gothiques semblables, formées par la juxtaposition de petites grappes soutenues par une bande pointillée, le tout mesurant 0m025 de hauteur. Une frise identique se rencontre aussi en-dessous de l'inscription de la cloche de Pulderbosch, faite par le même fondeur en 1518 (v. la reproduction). Le modèle de cette frise provenait de l'atelier paternel, car elle se trouve déjà, en 1480, au-dessus de l'inscription de la cloche « Jhesus » de la tour Saint-Rombaut à Malines, fondue par Henri Waghevens et reproduite plus haut.

En dessous se trouve une inscription flamande également

en caractères gothiques, entrecoupée par des images de saints et des armoiries de la ville se traduisant comme suit: *En cette année étaient administrateurs de la ville seigneur Arnold van Diest et seigneur Jean van der Aa et Jacques Robbyns et Jean Staes.*

(saint Michel) yn dit selve (saint Rombaut) iaer waren (sainte Anne) rentmeesters van der (écusson de la ville) stadt, heer aert van diest eñ heer jan van der aa eñ yacob robbyns eñ yan staes.

Immédiatement en-dessous des inscriptions, toujours en haut de la cloche, on lit d'un côté: barbara Avit, (sans doute le nom de la donatrice); de l'autre côté se trouve une banderole entourant une branche et dominant un cercueil, dont nous donnons un dessin ci-dessous.



Cette inscription est assez énigmatique. Voici comment Mr R. Körner, dans sa notice sur les Waghevens (12), la résoud:

Heus quid gestis? en hic temon est exitus.

Eh bien! pourquoi te réjouis-tu? Voici ton timon (cercueil), c'est la fin.

Dans cette interprétation la lettre A a été remplacée par la lettre O. S'il faut modifier le texte pour le rendre com-

préhensible, nous préférons, ainsi que nous l'a suggéré Mr le chanoine Laenen, la substitution de la lettre T dans TEMAN par la lettre R, d'autant plus que l'abréviation qui suit ce mot, doit être traduite par ET et non EST. Ce remaniement donnerait:

Heus quid gestis? en hic remanet exitus.

Eh bien! pourquoi te réjouis-tu? Voici cette fin (cercueil) reste.

Ne pourrait-elle avoir sonné pour les morts?

La cloche mesure en hauteur $0^{m}77$, en diamètre $0^{m}97$. Elle donne le *si* dans le jeu actuel du carillon, dont elle fait partie. Son poids est estimé approximativement à 655 k.

1516. (9, v. annexes).

La fabrique de l'église Saint-Rombaut à *Malines*, fit exécuter, en 1516, une grande cloche du poids de 8000 livres à laquelle on donna le nom de *Rombaut*. Les membres de la corporation des poissonniers se chargèrent de la conduire au baptême. Lors de sa refonte, en 1757, on y a lu une inscription transcrite erronnément comme suit :

Rumoldus ben ick die 't al verblydt
de stadt synder ruste es gebenedydt;
van den Paus den tweede steve gesloten
int jaer mdxiiii werd ick gegoten.

Il faut traduire ainsi:

Rombaut, je suis qui tout réjouit, de la ville le repos est béni, par le Pape Etienne II fermé (?), en l'an 1514, je suis coulée.

Tel qu'il nous est transmis, le texte de la troisième phrase

paraît fautif. Le mot « gesloten » rend le sens incompréhensible.

Une autre incorrection s'est glissée dans la transcription de la date, marquée 1514 au lieu de 1516.

L'historien malinois F. Steurs (9) pense que le contexte a été repris de l'ancienne cloche de ce même nom.

Sur le corps de la cloche on a lu d'un côté :

Canite tuba in Syon

et de l'autre :

Georgius Waghevens me fecit.

Elle se fêla en 1748 et fut refondue en 1757 par André Van den Gheyn de Louvain. Celle-ci sonne encore aujourd'hui.

1518. (22).

Une des trois cloches encore en service à l'église de *Pulderbosch*, province d'Anvers, est l'œuvre de Georges Waghevens. Elle porte l'inscription latine en caractères gothiques :

✣ Gabriel vocor fusa sù Mechelnie ❀ per Georgiu Waghevens, anno Dni ❀ M ✿ D ✱ xviij 5* Junii.

La frise placée en-dessous est semblable à celle de la cloche « Michael », de 1515, à Malines, et de la cloche « Jhesus » fondue en 1480, par Henri Waghevens, suspendue dans la tour Saint-Rombaut à Malines.

Le prénom du fondeur est précédé d'une petite figure représentant saint Georges à cheval. Du même côté de la

cloche, on voit un médaillon de 12 sur 12 centimètres comprenant tout un tableau ayant pour sujet l'Annonciation. Du côté opposé, se trouve un médaillon de 9 sur 9 centimètres avec le buste en profil du Sauveur. Nous en donnons ci-contre la reproduction, grâce à l'amabilité de M. Geudens, notre collègue, qui l'a fait paraître déjà dans nos annales en 1902.

Cette cloche fut enfouie, pour être soustraite à la destruction, une première fois en 1579 et une seconde fois à l'époque de la Révolution française.

Elle mesure en hauteur $0^{m}75$, et en diamètre $0^{m}79$. Elle donna le *si*.

1518. (23).

La 6me cloche de l'église de *Hal*, province du Brabant, porte une inscription identique à celle de Hoogstraeten (1513).

Salvator-Gabriel es myne name
Myn gheluit sy God bequame
Georgius Waghevens maeckte my
int jaer mcccccxviii (15 honderd vyftien en dry)
Ghegoote te Mechelen in Sinte Katherine straete.

Sous le mot Salvator se trouve la figure du Sauveur. Sur le flanc une représentation de l'Annonciation et un Christ attaché à une vigne dont les branches, les feuilles et les grappes remplissent tout le médaillon.

1519. (v. annexes).

Une acte scabinal de *Malines*, donne reconnaissance à Georges Waghevens de la fourniture de deux cloches pour la commune de *Overmeire*, province de Flandre occidentale. Elles pesaient ensemble avec les pannes 4081 1/2 livres.



Fragment de la cloche " Gabriel " dans la tour de l'église de **Pulderbosch, fondue** en 1518 par **Georges Waghevens.**



Médaillon de la cloche « Gabriel »
de Pulderbosch.

1519. (24, 25, v. annexes).

Les registres des comptes de l'église de *Goedereede*, en Hollande, font mention, en 1518, d'un payement de 21 escalins et 8 gros pour chercher le métal d'une cloche, ainsi que d'un autre payement de 5 escalins 8 gros, pour avoir été à Malines prendre des nouvelles au sujet de la cloche. Il s'agit selon toute vraisemblance de la grande cloche de 1519, que existe encore dans la tour de l'église portant l'inscription suivante :

Est mea vox grata
Quia sum Maria vocata
Georgius Waghevens me fecit
Anno Dñi mcccccxviiij.

Ma voix est agréable parce que je suis appelée Maria.
G. W. me fit en l'an du Seigneur 1559.

Au-dessus d'un écusson de la ville de Malines on lit encore:

Ghegoten in Sinte Katherinastrate.

Cette cloche est ornée de guirlandes et de 4 figurines, représentant la Vierge Marie avec l'enfant Jésus, saint Martin, saint Georges, et un buste entouré d'une auréole, probablement celui du Sauveur, comme sur la cloche de Pulderbosch (1518).

1519. (21).

Deux cloches faisant partie jadis de la sonnerie de l'église Sainte-Catherine à *Hoogstraeten*, sortaient des ateliers de Waghevens.

L'une, *Anna*, pesait 204 kilogrammes et avait un diamètre de $0^{m}68$. Une inscription latine en caractères gothiques marquait son nom et son origine:

Anna vocor conflata apud Machelnie
per Georgium Wagbevens. Anno Domini mcccccxix.

L'autre, *Catherine*, pesait 234 kilogrammes et son diamètre mesurait $0^{m}75$. Elle portait l'inscription gothique :

Vocor Katharina per me Georgium Wagbevens
Anno Domini mcccccxviiij.

Elles furent détruites toutes les deux, en 1892, afin de faire servir leur métal à la fonte de nouvelles cloches.

1520. (26).

Une cloche existant à *Portofino*, en Italie, petit port sur la Méditerranée, pres de Gênes, est ornée de médaillons représentant la sainte Vierge, saint Georges et saint Martin, les trois saints les plus vénérés à Portofino. Une longue et belle inscription figure sur la cloche :

Merten is myne name
Mȳ geluyt sy God bequame
Also verre als me my hoore sal
Wilt God beware over al.
Ghegoten van Georgius Wagbevens
Te Mechelen in Sinte Katherinestrate
int jaer mcccccxx.
Vox tua est dulcis et facies tua decora.

Martin est mon nom, de Dieu soit digne mon son, aussi loin qu'on pourra m'entendre, la protection de Dieu daigne

s'étendre. Fondue par Georges Waghevens à Malines dans la rue Sainte-Catherine en l'an 1520. Ta voix est douce et ta face belle.

1522. (24, v. annexes).

La commune de *Axel*, en Hollande, était encore en 1522, redevable au fondeur Georges Waghevens d'une somme de 346 florins et 15 sous de 40 gros pour la livraison d'une nouvelle cloche pesant 3082 livres, comptée à 14 florins et demi pour cent livres. La cloche devait être faite de 3 parties de cuivre et d'une partie d'étain fin, anglais ou autrichien. La ville avait déjà, antérieurement, effectué un payement de 100 florins ainsi que la moitié de 8 florins 8 sous constituant son écot dans les frais de libations faites à l'occasion de l'achat.

1520. (12).

Une cloche à *Bützfleth*, lez Fribourg, Hannovre, refondue en 1875, à cause d'une fêlure, portait une inscription, déjà rencontrée, en 1515, sur une cloche de Pierre Waghevens.

Vocor Petrus, Lando Deū verū, Voco plebē, Congrego clerū. Defunctos ploro, Fugo pestē. Festa decoro, per me Georgiū Wagbevens. Anno mcccccxx.

1522-1523. (10).

Une cloche de 338 livres destinée à la sonnerie mécanique des heures (*voorslag*) de la tour Saint-Rombaut à *Malines*, fut encore fournie par ce fondeur. La livre lui fut payée 9 deniers.

1522-1523. (27).

Les comptes communaux de la ville de *Middelbourg*, en Hollande, font mention d'une cloche fournie par Georges Waghevens. Elle pesait 1530 livres et lui fut payée à raison de 2 £ les cent livres.

1523. (28).

La tour de la commune de *Pelten*, en Hollande, abrite encore une cloche mesurant 0m54 de diamètre et sur laquelle on lit :

Datū est michi nomē Johannes=Baptista per Georgiu Waghevens. Aº Dni xvcxxiii.

La cloche est ornée des figures du Sauveur, de saint Georges et de saint Jean.

1524. (12).

Une cloche, refondue aujourd'hui, fut livrée en 1524, pour l'église de *Virke* (Harjagers, Danemark, Herred in Schonen). D'apres Uldall elle portait l'inscription intelligible qui suit :

Illevaerd en Cristin E. S. Nam, mit mi best gemact Jorus Waghevens mdxxiv.

ANNEXES

1497-1498. Compte comm. de *Malines*, f° 182 v°.

Item betaelt *Joor.* Waghevens clockgieter van ij pannen ghegoten voer de werckclocke toet Synt Jans coste xix st. ix d.

1512-1513. Ibidem, f° 224.

It. betaelt Jooris Waghevens van eender huerclocken ghecocht ter stad behoef dienende totten voerslaghe van den nyeuwen huerwercke weghende iiijclxij ℔ cost elck pont viij gr° comt op xiiij lb. viij s. ix d.

Ibidem, f° 217.

It. betaelt Jooris Waghevens van eender huerclocken ghecocht ter stad behoef dienende totten voerslaghe van den nyeuwen huerwercke wegende vicxxiij lb. elck pont viij gr° comt op met ix gr° van waghenen ix lb. ix s. ij d.

1516-1517. Reg. des comptes de la corporation des poissonniers à *Malines*, f° 108.

Item noch gegeve als wy de groote clocke Sinter Robouts kersten dede xv s.

1518. Kerkenrekeningen van *Goedereede* (Holland).

Bet. xxi s. viij gr. voor die stede om te halen die spyse van die clock, alsmede v s. viij gr. aan Corn. Poo...? om besceet te halene van die clock tot Mechelen.

1519. Reg. scab., de *Malines*, n° 143, f° 123 r°.

Anthonis Van Lokere, Symon Haenken als keremeesteren ende

Joos de Wagemakere als ingesetene van den dorpe van *Overmeire*, hebben in den name van den selven ende van den ghemeynen ondersaten van dien, bekent ontfanghen te hebbene van Meester *Jorise* Waghevens onsen medepoirtere, clocghietere, twee clocken totter kercke van Overmeire behouff, met twee pannen dair toe dienende, wegende tsamen vier duysent een ende tachtich ponden ende een halff. xvj decemb.

1522. Schepenkennessebouck van *Axele* (Holland).

Over de spys der klok om te Axel int belfort te hangen by Mr Joris Waghevens te Mechelen gegoten, nog schuldich 346 gld. en 15 st. van 40 grooten elc gulden stic over levering eener nieuwe klok wegende xxx^c^lxxxij te 14 guld en 1/2 elc hondert, gemaect van goede ysere, copelare, rot of witten metale de iij deelen ent vierde deel van goeden fynen ingelschen of oosterschen thene.

1522-1523. Compte comm. de *Malines*, f° 223 v°.

Item betaelt Mr Jooris Waghevens voers. van eender schellen jeghen hem ghecocht ter stadt behoef dienende totten voerslaghe van Sainte Roms, weghende iij^c^xxxviij pont cost elck pont ix d. comt op. xij lb. xiiij st.

Georges II

Les travaux de ce fondeur sont peu connus. Dès 1516 cependant il assiste son père, Pierre. En effet, un extrait des archives communales de Middelbourg, prouve qu'en cette année, il s'est rendu dans cette ville, commissionné par son père, pour avoir une réponse relative à la commande de la cloche communale, probablement celle qui lui avait été commandée en 1515.

L'assistance prêtée à son père l'empêcha-t-elle de travailler pour son propre compte et pourrait-on, par ce fait, expliquer l'absence de son nom sur certaines cloches, sorties, selon toute probabilité, de leur atelier? La concordance de la période pendant laquelle il déploie son activité, avec celle de son oncle Georges I, peut faire attribuer à l'un ce qui appartient à l'autre; aussi peut-on trouver dans cette circonstance la raison pour laquelle ce dernier annote sur ses produits, à partir de 1518, l'indication de son domicile.

Une seule fois seulement, en 1527, donc après la mort de son oncle, nous trouvons le fondeur Georges II traitant en son nom personnel une commande pour l'église de Diest, où il fut mandé pour la fonte de cloches malheureusement disparues.

Nous inscrivons toutefois à son actif deux cloches l'une de 1524 et l'autre de 1525, existant encore à Nieuwenhoorn et à Portugaal, en Hollande, ne portant pas l'indication du nom du fondeur, mais dont la formule des inscriptions

adoptée en premier lieu par Pierre Waghevens, le père de Georges II, permet de les attribuer à ce dernier. De plus, elles portent toutes deux l'écusson de la ville de Malines, marquant le lieu de leur origine.

L'écu de Malines, était primitivement d'or à trois pals de gueules, après 1490, il fut augmenté, en cœur, d'un écusson à l'aigle de sable tel qu'il est reproduit ci-dessous.



Ces armoiries se retrouvent sur presque tous les produits des fondeurs malinois et peuvent ainsi, en l'absence de nom, faire reconnaître le lieu de leur provenance.

1524. (29).

Une cloche existant encore en Hollande à *Nieuwenhoorn*, province de Zuid-Holland, et ne portant pas de nom de fondeur, est attribuée par M. Overvoorde, archiviste à Leiden, aux van den Ghein.

Ce qui est certain c'est qu'elle est d'origine malinoise, puisqu'elle porte l'écusson de Malines, toutefois, le texte de l'inscription qui ne se retrouve pas sur les cloches des van den Ghein, mais qui est familière au Waghevens, nous porte à attribuer cette cloche à ces derniers, et plus particulièrement à Georges, à cause des considérations exposées plus haut. Elle mesure H., $0^{m}88$; D. $1^{m}17$.

Son inscription en lettres gothiques:

Maria is mynen name
Myn gheluyt si God bequaeme
Also vaere als my booren sal
Wylt God bewaren overal
xvᶜxxiiii.

La cloche porte encore, à côté de l'écusson de Malines, 3 médaillons, chacun d'un diamètre de $0^{m}11$, représentant la Vierge Marie, la dernière Cène, et la scène du Golgotha.

1525. (29).

A *Portugaal*, en Hollande, province Zuid-Holland, existe encore une cloche, qui, de même que la précédente et pour les mêmes motifs, peut-être attribuée à Georges II.

Elle mesure, H. $0^{m}88$, D. $1^{m}16$.

L'inscription est gothique et diffère peu d'avec celle de la cloche précédente.

Also verre als mi boren sal
Wilt God bewaren overal
Anno Domini mccccccxxv
Ter eeren Go(d)es ben ick ghegoten.

On y trouve l'écusson de la ville de Malines avec l'aigle. Après le millésime se trouve un ornement composé d'une coquille, sur laquelle se voit une Madone avec des anges, haute de $0^{m}06$.

En outre, trois médaillons, haut chacun de $0^{m}11$ et reproduisant les mêmes sujets que sur la cloche précédente, représentant la Vierge Marie, la dernière Cène et le Christ en croix avec Marie et saint Jean.

1527. (36, v. annexes).

Georges Waghevens fut mandé à *Diest*, en 1527, afin de conclure un accord avec l'administration de l'église Saint-Sulpice, au sujet d'une fourniture de cloches. A la suite des pourparlers, il fut chargé de l'exécution de deux cloches qu'on avait destinées à la tour en bois qui se trouve au point d'intersection du chœur et des transepts de l'église. Au mois de mars 1528, il fit la livraison de ces cloches, pesant ensemble 428 livres; 386 1/2 livres provenaient des anciennes cloches, auxquelles la fabrique d'église ajouta 41 1/2 livres de matière nouvelle. Le travail de la fonte lui fut payé 21 gripen, 4 sous, à raison de 5 gripen pour cent livres. La mise en place fut récompensée par des libations aux ouvriers.

ANNEXES

1516.

In elk geval was Joris Mr Pieter Wageveynsz. klokgieter van Mechelen er (in *Middelburg)* geweest in 1516/17 « om bescheid te hebben van der steede klok die zyn vader besteed was te maken », waarvoor hy 6 sc. 8 gr. kreeg.

1527. Comptes comm. de *Diest.*

Gegeven meester Joris Wagevens, over sijne vacatïen als hij hier quam omme de naerbescrevene clocken aen te nemen. 18 st.

Item, meester Joris Wagevens heeft in Martio, anno 18, stylo Leodiensi, gelevert twee nyewe groote choer clocken die gehanghen sijn op 'thoren bij d'urclocke, 't samen wegende 428 ponden, daer af hen comt van wisselgelt tegen d'oude clockskens 386 1/2 pond en noch 41 1/2 ponden clockspyse hem gelevert van den hondert ponden, 5 grypen bedraegt alsoe 't wisselgeld te samen 21 grypen, 4 st in betaling van welken wisselgelde den voerscr Joris gelevert es 171 ponden metailgie elk pond voer 5 plecken.

Gegeven voer 2 quarten biers gedroncken by den genen die de voers. clocken hielpen op en afdoen 1 1/2 st.

Corneille

En parlant de Corneille Waghevens à la page 312, nous avons signalé que des intérêts hypothécaires placés sur des immeubles, situés à Malines, avaient été cédés par lui à Pierre Waghevens. Cette opération se fit à la date du 22 avril 1531.

Des recherches, faites ultérieurement, dans les Archives communales d'Anvers, nous ont appris que le fondeur Corneille Waghevens acheta une maison en cette dernière ville, le 4 mai 1531 (1), on peut en conclure qu'en faisant la transaction de ses rentes, Corneille chercha à se procurer des ressources en vue d'acquitter son nouveau bien.

Celui-ci donna lieu, en 1544, à une action judiciaire contre les vendeurs, devant les autorités compétentes d'Anvers, à propos de l'emplacement des constructions que le fondeur avait édifié pour ses ateliers (2).

L'acte nous apprend qu'il avait pris possession de l'habitation en 1532 et qu'elle avait une issue sur la rue nommée « de Rosier ».

Ces données correspondent avec la date de son admission dans la bourgeoisie anversoise, au cours de l'année 1532-1533. Toutefois, il était entré au service de la ville dès 1531-1532, ainsi que le prouve l'allocation d'un salaire

(1) Vonnisboeken N° 12, 1514, f° 134 v°.

(2) Ibidem.

de 2 livres 10 escalins, qui depuis reparaît régulièrement, tous les ans, dans les comptes communaux.

Au 26 novembre 1541, les registres matrimoniaux de l'église Saint-Jacques à Anvers, renseignent l'union de Corneille Waghevens, habitant la paroisse Saint-Georges, avec Elisabeth Rummens. Le fondeur qui nous occupe, habitait cette paroisse, il est donc probable que c'est de lui qu'il s'agit et ce fait implique qu'il devait être veuf de sa première femme Anna van den Kerckhove.

Les registres scabinaux (1) à la date du 7 août 1576, mentionnent les enfants de feu Corneille Waghevens. Ceux-ci au nombre de 5, se nomment Cornélie, Arnold, Corneille, Jean et Marguerite. Jean et Marguerite sont décédés à ce moment, Cornélie a 28 et Arnold 27 ans, Corneille est encore mineur. Ces enfants sont donc issus de son mariage avec Elisabeth Rummens.

Dans ce même acte il est question de Jean Waghevens, dont la veuve, Martine Vuytens, avait, en 1544, après la mort de son mari, placé une rente au profit des enfants de Corneille, sur la maison « de tweelff apostelen », située dans la longue rue Neuve. C'est probablement la maison acquise dans cette même rue, en 1541, par Jean Waghevens, forgeron, évidemment apparenté à la famille de Corneille (2).

En dehors de quelques travaux de peu d'importance qu'exigeait l'entretien du matériel communal de la ville d'Anvers, dont Corneille Waghevens devint le fondeur attitré, on connaît de lui plusieurs cloches à Belcele, Elverzele, Anvers et Ypres dans notre pays, d'autres encore à Leeuwar-

(1) Schepenbrieven. Reg. nº 346, fº 358.
(2) Ibidem, nº 205, fº 50, 26 Aug.

den et à Vianen, en Hollande, à Bromeswell, en Angleterre, et à Bonderup, en Suède.

A part l'unique cloche confectionnée pour le carillon d'Ypres, aucune fourniture de jeux de cloches n'est signalée à son actif.

Par contre, il déploya ses connaissances de fondeur à une besogne moins pacifique. Il fournit, en 1543, à la ville d'Anvers, sept gros canons qui reçurent les noms des sept planètes. Six d'entre eux devaient être longs de douze pieds; ils devaient lancer des boulets en fer, pesant 7 1/2 livres. Leur poids, après achèvement du travail, fut trouvé de 5000 livres pour « Saturne », 3227 pour « Jupiter », 3398 pour « Mercure », 3686 pour « le Soleil » 3050 pour « Mars » 3628 pour « Venus » et 3388 pour « la Lune ». Il lui fut alloué pour ce travail 4 livres et 5 deniers par cent livres de poids (4).

Corneille est le seul des Waghevens que nous connaissions comme fondeur d'artillerie.

Ses œuvres campanaires, en général sont richement décorées.

Les inscriptions dont se servait Corneille Waghevens sont variées dans leur texte, on retrouve aussi sur la cloche de 1534, à Elverzele, la formule adoptée par la famille.

La première de ses œuvres connues date de 1530 et la dernière de 1544.

1530. (26, 44).

La plus petite des deux cloches encore suspendues dans la tour de l'église de *Bromeswell*, en Angleterre, porte l'inscription :

Ihesus ben ic ghegoten van Cornelis Waghevens
int jaer ons Heeren mcccccxxx.

Cette cloche, d'une beauté remarquable, est ornée de deux bas-reliefs et de quatre médaillons qui représentent: la Fuite en Egypte, l'Annonciation, saint Michel terrassant le dragon et la Présentation au temple [1].

1530. (33).

Jadis existait à *Belcele*, province de la Flandre orientale, une cloche fondue par Corneille Waghevens. Elle pesait 1042 livres et portait l'inscription :

Gheleyn is mynen naem gegeven
Die guldebroeders van Ste Andries
ende Gheleyn hebben my doen gieten
Cornelius Wagevens int jaer ons Heeren
xvcxxx Belcele in Waes.

1534. (33).

Dans la commune d'*Elverzele*, province de la Flandre orientale, on trouve encore une cloche sur laquelle on lit :

Jesus is myn name
Myn geluut es God bequame
Alsoe verre als men hooren sal
Wilt God bewaren overal
Ic ben gegoten van Cornelis Waghevens
Int jaer ons Heeren mdxxxiv.

1535. (7).

En 1535, Corneille Waghevens reçut la commande de

(1) Ces médaillons sont reproduits dans les ouvrages indiqués sous les nos 26 et 44.

quatre cloches pour l'église Saint-André à *Anvers*. L'opération réussit parfaitement et lui rapporta 12 florins et 10 sous par 100 livres. Ces quatre cloches, solennellement baptisées peu après, furent nommées *Saint-Salvator* qui pesait 3192 livres, *Maria*, du poids de 2186 livres, *Saint-André*, 1568 livres, et *Saint-François*, 1150 livres.

1536. (12).

A *Bonderup*, en Suède, il y eut une cloche de Corneille Waghevens, sur laquelle se trouvait, d'un côté, saint Paul tenant le glaive et saint Pierre portant une clef, de l'autre côté, la Vierge avec l'enfant Jesus et l'image d'un évêque. Elle a été refondue en 1859, et on y a reproduit l'inscription ancienne conçue comme suit :

Maria is mine name
Ick ben ghegoten van Cornelius
Waghevens int jaer ons heeren
mccccc ende xxxvi.

1536. (4).

La ville *d'Anvers*, paya au fondeur, dans le courant de cette année, la valeur de divers travaux, telle la fabrication des pièces métalliques pour la grande grue du rivage, pour les écluses, pour les moulins communaux, etc.

1540. (32).

Au couvent du Val-Sainte-Anne à *Anvers*, se trouvait autrefois une cloche dont voici l'inscription :

Ik ben ghegoten van
Cornelis Waghevens int
jaer ons heeren mccccccxxxx.

1541. (4).

A *Leeuwarden*, en Frise (Hollande), existe encore une cloche fondue par Corneille Waghevens, comme le prouve l'inscription en lettres gothiques.

Jure leo dicor, Leowardica
culmina circum rugio,
dinumerans horas; nostro
undique cives rugito horrisono
ad flammas coguntur
ad arma, Cornelius Waghevens
me fecit anno mcccccxli (1).

Cette cloche est encore ornée des blasons d'Anvers et de Leeuwarden et de la marque du fondeur C/W, ainsi que de diverses figures : une femme pleurant, la Vierge avec l'enfant Jésus, un personnage agenouillé et l'apôtre saint Pierre.

1542. (7, 16).

La ville d'*Anvers* résolut, en 1542, de faire refondre, par Corneille Waghevens, la « Diefclocke » usée en ce moment, au même poids et au même son que la première. Pour ce travail de refonte il lui fut alloué la somme de 9 livres 5 escalins. Le fondeur fournit encore dans le courant de cette année divers accessoires aux engins communaux.

1544. (43).

De concert avec Jacques Waghevens, il fut chargé par la ville d'*Ypres*, de la fourniture des cloches pour le « voorslag » dont une existe encore et porte son nom :

(1). Van Borssum. *Friesche klokke opschiften.*

Andreas ✠ ben ic ghegoten ✠
van ✠ Cornelius ✠ Waghevens
Anno ✠ mdxliiii.

Au-dessus de l'inscription se trouve un large bande ornée d'arabesques. Sous l'inscription, quatre médaillons d'un diamètre de 0m13: 1° l'image de saint André; 2° l'image de Notre-Dame tenant l'enfant Jésus; 3° les armes d'Ypres; 4° les armes d'Anvers.

La circonférence minimum mesure 1m65, maximum 2m90.

1543. (v. annexes).

Au début de l'année 1544, Corneille Waghevens eût à soutenir un procès contre l'administration fabricienne de l'église de *Vianen*, en Hollande, à propos de cloches livrées par le fondeur à la dite église. Le différend portait sur l'interprétation du contrat, souscrit en juin 1543, relativement à la caution à fournir, par le fondeur, pendant un an, en garantie des qualités requises des cloches. Ce dernier déclarait que les cloches, ayant été livrées, selon les conditions stipulées et sans qu'on y découvrit un défaut, il n'était pas tenu à cette obligation.

Le jugement les renvoie, en décidant qu'ils doivent tâcher de se régler d'après les conditions du contrat et se fournir mutuellement une caution suffisante.

ANNEXES

1542. Comptes communaux d'*Anvers.*

Item, want de clocke die men heet de diefclocke, geheel over alle zyden duergeluyt was, zoo heeft men dezelve doen hergieten aen Cornelis Wagevens, clockgietere, inder stadt alhier, eene andere gelycke clocke opten zelven thoon ende opt zelve gewichte, daeraf men hem betaelt heeft van hergieten xi ℔ v. s.; de zelve heeft der stadt noch gelevert twee metalen schyven in de oude watermolen, ende eene in de nyeuwe watermolen, noch vi terlingen ende twee metalen pannen inder sluys op Sinte Peetersbrugge, tsamen wegende vi^c^lxxxvi ponden tot iii ℔ xv s. thondert, compt tsamen xxv ℔ vii s. vi d.

Noch heeft de zelve gelevert zo totter boortbancken alsoick totten wyndasen ende daeraf hem betaelt vii ℔ x s. brabants, ende de zelve Cornelis de clockgietere heeft noch der stadt gelevert totter nyeuwe molen aen thaergiehuys vi metalen schyven boven de stoffe die hy van der stadt heeft ontfaen, hem noch betaelt xii ℔ iiii s. ix d., compt tsamen in als daeraf betaelt de somme van

lvi ℔ viii s. iii d.

1543. Arch. commun. d'*Anvers.* Vonnisboek.

5 febr. 1544, (1543, v. st.) — In der saken geport voer myne Heeren B. en S. etc. tusschen Willem Dobbe als hem seggende te synen kerckmeester van der kercken bynnen der stede van Vyanen aenleg.^re^ ter eenre, ende M. Cornelisen Wagevens. clockgietere by de verw^re^ gemaect, ende der voirs. kercken gelevert, geseeght ende gesustineert hadde dat gemerct tselve contract inne-

hielde onder dandere dat de verw. de selve clocken moeste versekeren een jaer nae dat die in den thoren tot Veanen voirs. gehanghen zouden wesen ende waert dat se bynnen dien tyde eenich letsel cregen oft daer aen bevonden werdden van schueren, brecken, geluydt, accordañ oft anders dat by synder schult gecomen zoude wesen dat hy alsdan dezelve clocken zoude wederomme moeten vergieten ende maeken nae voerwaerden tzyner coste die halen ende in den thoren wederomme leveren dat de verw. daeromme schulchdich zoude wesen, daer een borge te stellen, van dat tselve alsoe ingevalle als boven voldaen ende volvoert soude worden, makende eysch van costen, ende verw. hieroppe antwoirden geseght hadde dat hy den aenl. oft der voirs. kercken de voirs. clocken nae voerwaerde gelevert hadde ende dezelve sonder eenich gebreck bevonden waeren geweest dat hy daeromme nyet gehouden en souden weesen eenige borchtochte den aenl. te moeten stellen, ter sake dan drie jesten der voirs. voerwaerden in dat xxvj dage in Junio lestleden ende op al der partien deses aengaende hebben willen seggen ende allegeren wel ende rypelyck gelet zynde soe is by de voirs. weth vuytgesproken ende getermineert dat partien selen hen te beyde zyden schuldich zyn te reguleren achtervolgende den contracte tusschen hen partien gemaect ende tselve partien malcanderen souflicienten borge stellen.

Actum des dysendaeghs v^{e} februarij a^{o} xliij

Stelo braban.

Jacques

En lui s'est éteinte la lignée des fondeurs de cloches de ce nom. Durant une carrière assez longue, il a eu l'occasion de faire apprécier ses œuvres. Leur nombre et leur valeur, ainsi que l'importance des commandes dont il fut chargé, semblent prouver qu'il a su mettre à profit la longue expérience acquise déjà pas les membres de sa famille.

Quantité de ses œuvres signalées ont disparu, toutefois on retrouve encore de ses cloches à Casteau, Alost, Tournai, Ypres et Termonde, en Belgique; à Lüne, en Allemagne; et à Glascow, en Angleterre.

Les archives de Mons nous révèlent qu'à la date du 18 avril 1550 (v. s.), Jacques Waghevens se trouvait à Cambrai; il n'est nul doute que l'objet de sa présence en cette ville ne fut l'arrangement de quelque fourniture.

Les investigations d'archives nous feront indubitablement connaître encore maints autres travaux exécutés par les fondeurs malinois.

L'importance et le nombre des carillons que Jacques Waghevens a fourni dans nos provinces et dont la mention est relevée, en plus grand nombre que pour aucun des autres Waghevens, est vraiment remarquable.

Numériquement les orchestres campanaires sont devenus plus considérables qu'auparavant. De 7 ou 8 cloches dont ils se composaient jusqu'alors, leur nombre s'élève de 16 à 19. Celui de Gand se composait d'une série de 16 cloches, à Tournai, il y en avait 17, à Ypres 16, à Mons 19, à

Audenarde 16 et à Malines 18. A Amsterdam, le total des cloches livrées pour le « voorslag » n'est que de 13 cloches. Ces jeux semblent avoir été constitués par une suite de 2 gammes avec, en plus, une interposition de 2 demi-tons, comme cela est stipulé dans les contrats de Gand, de Tournai et d'Audenarde.

Les cloches de Jacques Waghevens sont belles et ornées de motifs divers.

Les inscriptions connues sont moins archaïques que celles des premiers Waghevens. Elles sont habituellement en caractères gothiques, quelquefois en caractères romains. On n'y retrouve plus la formule adoptée par ses devanciers. Le plus souvent le texte ne comporte que le nom donné à la cloche et celui du fondeur, quelquefois une brève consécration à Dieu et rarement, comme à Mons, la destination.

Sa mort, en 1574, met fin à la dynastie de ces célèbres fondeurs et clôt une carrière qui avait débuté en 1530.

1530. (12).

La première œuvre signalée de ce fondeur est une cloche pour le couvent de *Lüne*, près de Lunebourg, en Allemagne.

M. H. Wrede, archéologue à Lunebourg, a bien voulu nous faire savoir, à propos de cette cloche, qu'elle possède une belle sonorité, et qu'elle est ornée d'une belle inscription gothique et d'un médaillon, représentant l'enfant Jésus, debout au milieu de fleurs, bénissant d'une main, et tenant de l'autre un globe terrestre surmonté d'une croix.

1539. (4).

La grosse cloche de *Casteau*, près de Soignies, province du Hainaut, fut achetée à Jacques Waghevens en 1539.

1543. (38, t. 5; 39; v. annexes).

Vers 1543 (ou 1540?), le magistrat de *Gand* avait décidé l'acquisition d'un « voorslag ». Jacques Waghevens fut chargé de la fourniture d'une série de 16 clochettes. En 1544-1545, il reçut un payement pour 17 cloches, le chiffre primitif aura probablement été augmenté d'une unité.

Le contrat, signé par le fondeur, précise les conditions du travail. Le « voorslag » devait être actionné par un mécanisme en fer, dont l'exécution était confiée à Henri van Vrie, horloger à Furnes. Ce jeu campanaire devait se composer de 14 clochettes et de 2 demi-tons, le tout exécuté avec du bon métal et réglé en accord de façon à pouvoir jouer diverses chansons. Le fondeur était tenu de reprendre les clochettes de l'ancien « voorslag », parmi lesquelles il utiliserait celles qui lui sembleraient pouvoir convenir dans le nouveau jeu; il devait reprendre les autres au prix de 6 gros la livre. Il recevrait 15 carolus d'or pour le métal nouveau à fournir, et 1 bl. la livre pour la refonte de l'ancien métal.

Une note recueillie par feu le chevalier L. de Burbure, nous renseigne sur le poids des différentes clochettes qui devaient composer ce jeu campanaire. La 1re devait peser 2600 livres; la 2me, 1800 l.; la 3me, 1200 l.; la 4me, 900 l.; la 5me, 700 l.; la 6me, 500 l.; la 7me, 400 l.; la 8me 300 l.; la 9me, 200 l.; la 10me, 150 l.; la 11me, 100 l.; la 12me, 80 l.; la 13me, 70 l.; la 14me, 60 l.; les deux clochettes donnant les demi-tons, devaient avoir, l'une 450 l. et l'autre 75 l. De sorte que le poids total était de 9585 livres.

Les comptes communaux de la ville de Gand renferment encore différents détails au sujet des payements relatifs à ce travail. Outre le prix de 203 livres, 4 sous de gros, convenu pour l'ensemble du travail, et dont le payement s'effec-

tua en deux fois, le fondeur reçoit encore 8 escalins et 4 deniers pour les frais de transport des anciennes clochettes, à Malines.

Philippe De Vriendt, chargé de prendre livraison des clochettes à Malines, fut remboursé des frais de pesage, de charriage, de chargement, etc., et reçut en outre une indemnité pour 9 jours de vacature à raison de 5 sous de gros par jour.

Maître Henri van Sachmoortere, facteur d'orgues, qui l'accompagna à Malines pour juger de la parfaite qualité des clochettes au point de vue de leur harmonie, toucha une indemnité de 3 sous, 4 deniers de gros, par jour d'absence.

Ce dernier détail nous donne une idée du soucis que mettait les magistrats de Gand, à faire entendre à leurs concitoyens des mélodies harmonieuses.

1544. (40, t, II).

La quatrième cloche de l'église Saint-Martin à *Alost*, qui est ornée de 4 médaillons, porte l'inscription:

Maria is minen naem ghegoten van Jacob Waghevens int jaer ons heeren mcccccxliv.

1544. (41, 42, v. annexes).

La ville de *Tournai* achetait à Jacques Waghevens, en 1544, « dix-sept appeaulx nouveaux pour l'horloge de la ville ». Trois de ces cloches existent encore au beffroi de la ville.

La première porte en caractères romains une inscription à la calotte sur une seule ligne:

SALVATOR ES MINEN NAEM GHEGOTEN VAN JACOP WAGHEVENS TE MECHELEN. BINNEN LOF HEB GOT WT RECHTER MINNEN INT JAER MCCCCCXLIIII.

Sur le corps de la cloche sont figurés: 1° les armoiries de Malines dont la hauteur mesure 0m14; 2° le Père éternel; 3° un médaillon rond de 0m11 contenant un sujet représenté par un ange protégeant un garçon tenant de la main droite un bâton et de la main gauche un livre (?), sur le côté un bloc de pierre et un chien à ses pieds; 4° écusson avec aigle impérial.

La frise au-dessus de l'inscription, haute de 0m065 est composée par la répétition d'un motif de style renaissance, mesurant en largeur 0m175. Elle est d'un bel effet et très-bien exécutée (1).

Nous reproduisons ci-dessous, une frise identique sous tous rapports, qui se trouve sur une cloche de 1564, fondue par son successeur et parent, Adrien Steylaert, faisant partie du carillon de la tour Saint-Rombaut à Malines.



Elle pèse environ 600 kilogrammes et mesure 0m80 en hauteur et 0m99 en diamètre. Comme son elle donne le *sol*.

(1) Nous devons à l'obligeance de Mr Marcel Michiels, fondeur de cloches à Tournai, la plupart des détails relatifs à ces cloches de Tournai. Il nous a été d'un bien précieux concours, et nous nous faisons un devoir de l'en remercier bien vivement.

La seconde pèse environ 450 kilogrammes et mesure 0^m80 en hauteur et 0^m90 en diamètre. Elle donne le *la* et porte à la calotte, sur une seule ligne, l'inscription gothique suivante:

Maria ben ic ghegoten van Jacob Waghevens te Mechelen binnen lofbeh Got uut rechter minnen int jaer mccccxliiii.

Comme ornement on y trouve: 1° Dieu le Père; 2° un saint évêque; 3° les armoiries de Malines, et 4° une Vierge au croissant.

La troisième pèse environ 195 kilogrammes, mesure 0^m564 en hauteur et 0^m685 en diamètre. Elle sonne *ré* et porte à la calotte l'inscription gothique suivante, sur une seule ligne:

Jacop es minen naem ghegoten van Jacop Waghevens in jaer ons heeren mccccxliiii.

L'ormentation sur le corps de la cloche consiste: 1° dans la représentation de Dieu le Père; 2° un magistrat tenant une bourse; 3° la Vierge Mère, et 4° un groupe d'anges.

Une copie du contrat pour le carillon de Tournai, conclu le 24 avril 1544, avec Jacques Waghevens, a été retrouvé par M. Ern. Matthieu, dans les archives communales de Mons.

Le magistrat de cette ville avait été amené, en 1550, après l'incendie de la tour à l'horloge, survenu le 5 septembre 1548, à traiter avec l'horloger Pierre Ingle (Engels), et le fondeur Jacques Waghevens pour remplacer l'horloge et le carillon détruits. Les copies des contrats faits par eux avec les consaux de Tournai, furent produits au cours

des négociations et restèrent dans les archives montoises. Ce fait prouve, qu'à cette époque même, une administration publique ne s'engageait pas sans se renseigner.

Le texte de ces documents nous fait connaître les conditions des deux entreprises. Pierre Ingle (Engels), horloger, habitant à Grammont, avait été chargé de « racoustrer l'horloge », tandis que Jacques Waghevens reçut la commande des cloches.

Le contrat de ce dernier, comportait la fonte de quinze cloches, dont la plus grosse, du poids de 12 à 1400 livres, devait donner l'*ut*; il était tenu de les harmoniser en tierce, quinte et octave, « sans aulcune deffaulte, pour servir aud orloge et bateler toutes sortes de chanchons en deux ou trois parties »; en outre, deux autres cloches pour servir de « fainctes » et de demi-tons, à prendre place, la première entre la 7e et la 8e, et la seconde dans l'octave supérieure lui étaient demandées, soit donc 17 cloches.

La ville lui fournissait trois mille livres de métal, dont la façon serait payée au prix de 4 carolus de vingt patars de Flandres, pour cent livres de métal; si la quantité était insuffisante, le fondeur devait procurer le reste de la matière, qui serait payée tant pour la façon que pour le métal au prix de 15 carolus pour cent livres. Il devait reprendre l'ancien métal à raison de 11 carolus pour cent livres. Le transport des cloches, de Malines à Tournai, était aux frais de la ville, sauf le cas où elles n'auraient pas été acceptées comme conformes aux engagements, alors le fondeur devait les reprendre et les transporter à ses dépens. Ces cloches étaient livrables dans les trois mois. La moitié du prix serait payé à la livraison, l'autre moitié trois mois après. Les consaux ratifièrent le contrat le lundi 12 mai suivant.

M. Matthieu fait remarquer que quatorze cloches actuelles du carillon de Tournai n'ont pas d'inscription et peuvent être de ce fondeur. Ce qui ferait, avec les trois cloches mentionnées, le total de la commande faite à Waghevens.

1544. (43, t. I).

Les magistrats de la ville d'*Ypres*, province de la Flandre occidentale, après avoir fait placer, vers 1540, une nouvelle horloge dans leur beffroi, commandèrent aux deux fondeurs Jacques et Corneille Waghevens, *seize* nouvelles cloches *(appeelkens)*. On acheta alors deux cents livres d'étain fin d'Angleterre et l'on transporta à Malines, pour être refondues, trois anciennes cloches. Outre cela, les fondeurs reçurent encore deux payements, l'un de 542 livres et l'autre de 384 livres. De ces cloches il en existe encore une, fondue par Corneille Waghevens et 4 de Jacques Waghevens, dont voici la description.

Sur la première, on lit:

Salvator ben ic ghegoten van Jacop Waghevens te Mechelen binnen int jaer mcccccxliiii.

Au-dessus de l'inscription, une bande à arabesques; au-dessous, quatre médaillons d'un diamètre de $0^{m}11$.

1° Dans une gloire, au centre de rayons divergents, le Sauveur *(Salvator Mundi)*; il porte la tiare; de la main droite, il bénit le monde; la main gauche est posée sur le globe terrestre; 2° les armoiries de Malines; 3° saint Hubert sauvé (le miracle du patron des chasseurs); 4° l'image de saint Roch, sauveur des pestiférés.

La circonférence *minimum* est de $1^{m}32$, *maximum* $2^{m}20$

La seconde cloche porte l'inscription :

Jacop ben ic ghegoten van Jacop Waghevens
int jaer ons heeren mcccccxliiii.

Au-dessus, une bande ornée; au-dessous quatre médaillons ayant un diamètre de $0^{m}09$: 1° la cène; 2° une flagellation; 3° Charles-Quint à cheval entre les colonnes d'Hercule ; sous le cavalier, l'écusson de Flandre; au-dessous les armoiries impériales entourées du collier de la toison d'or; à gauche et à droite, un écusson (frustes l'un et l'autre). Légende, en partie indéchiffrable; on peut y lire encore : *Caro. imper. Hisp. rex. arch... Dom Tras iisul prote...*; 4° la Vierge entourée d'anges et couronnée par deux personnages. Ces quatre médaillons sont de fort bon style gothique, pour les nos 2 et 4.

La circonférence *minimum* est de $1^{m}20$, *maximum* de $2^{m}00$.

La troisième porte l'inscription :

Antonius ben ic gegoten van Jacop Waghevens
int jaer mcccccxliiii.

Au-dessus, un cordon légèrement orné ; au-dessous, quatre médaillons de $0^{m}09$ de diamètre: 1° l'image de saint Antoine caressant son compagnon traditionnel; 2° et 4° comme 4° et 2° de la cloche précédente; 3° saint Georges terrassant le dragon; à gauche, une jeune fille priant; au fond un castel.

Circonférence *minimum* $1^{m}20$; *maximum* $1^{m}85$.

Sur la quatrième on lit :

Philips ben ic ghegoten van Jacop Waghevens
int jaer mcccccxlv.

Sous cette inscription, quatre petits médaillons de 0m64 de diamètre; 1° buste de Charles-Quint; l'empereur, richement habillé, tient de la main droite le sceptre, et de la main gauche le globe terrestre; inscription: *Carolus V dei gratia. Roman. imperator. semper augustus. rex. hisp. anno sal. m. d. xxxvii* Ce médaillon est la reproduction d'une médaille frappée en 1537, à l'occasion des guerres avec la France, suivies d'une trêve; 2° dans un ornement lobé, un saint (saint Philippe?); derrière lui, un enfant (un ange?) un peu fruste; 3° une femme nue, couchée, tenant dans le bras gauche une corne d'abondance; la main droite levée; devant elle, un satyre jouant d'un instrument à vent; au fond, des édifices ou monuments adossés à des montagnes, gracieuse composition dessinée avec goût; 4° Mercure nu, couché, tenant dans le bras un vase à deux anses garni de fleurs, dans le champ, entre la tête et le caducée, le soleil et la lune.

Circonférence *minimum* 0m74; *maximum* 1m25

1548. (1).

La cloche, disparue aujourd'hui, qui sonnait l'heure à l'hôtel-de-ville de *Termonde*, était ornée de plusieurs images de saints et pesait environ 3471 livres. L'inscription était simple :

Salvator ben ic gegoten van Jacop Waghevens
int jaer ons heeren 1548.

1548. (1).

Une autre cloche de *Termonde*, disparue également, avait été livrée en 1548 à l'église de Saint-Gilles. Son poids était

de 580 livres et l'inscription à peu près identique à la précédente :

Salvator ben ick gegoten van
Jacobus Wagevens 1548.

1550. (6, v. annexes (¹).)

Des négociations furent entamées en janvier 1550, entre la ville de *Mons* et Jacques Waghevens pour l'achat de nouvelles cloches destinées à la 2me tour à l'horloge du château de Mons.

Le 11 juillet 1550, le fondeur et son gendre Jacques Franceman, marchand à Anvers, prennent l'engagement « de faire et fondre deux grosses cloches...; et premièrement, une cloche, laquelle servira pour sonner dessus les heures en laditte thour, pesante six mil livres ou environ. »

« La seconde cloche, pour servir à la justice et pour la porte, si possible est, debvera peser trois mille livres ou environ... »

Les contractants promirent de livrer les cloches en bon métal et d'un accord harmonieux, « sans vilaines ciselures ». Ils étaient « tenus aussy de sur les dittes cloches faire telles escriptures, armoyeries et couronnement à l'anticque qu'il appartiendra. »

Ils promirent encore « de, avecq leurs gens, chergier lesdittes cloches... quant on les voldra faire amener à Mons, sans pour ce avoir quelque sallaire. »

La première de ces cloches pesait 6448 livres et était ornée de cette intéressante inscription :

(1) Le texte original des archives reproduit aux annexes nous a été obligeamment communiqué par notre collègue M. Ern. Matthieu.

De mon nom suys Aubron nommée
Servant aux heures, feu et effroix
Mise par la loy de ceste année
Quinze cens cinquante en cest endroict
Du bon gré par consentement
De Charles cinquiesme empereur
Estant Bailli et résident
Charles de Lalaing comte et seigneur.

Sur la seconde cloche, pesant 3338 livres, on lisait :

Je suis Marie a porte ouvrir
et clore servante soir et matin
Et au surplus je puis servir
Quant on met malfaiteur a fin (1).

Ces deux grosses cloches furent livrées quatre mois plus tard, mais jugées défectueuses par la commission chargée de les examiner; toutefois la ville décida, le 14 novembre, de les mettre à l'épreuve jusqu'au 15 mars 1551, époque à laquelle il serait statué définitivement. Le fondeur accepte la décision et promet de remplacer alors celle des cloches qui sera reconnue défectueuse ou, s'il en est ainsi décidé par les experts, de refondre l'une et l'autre.

Une expertise fut faite au 8 mars 1551, en présence des échevins de Mons par le maître des chantres de l'église Saint-Nicolas, l'organiste Jean Crinon et un fondeur Jean

(1) Ces inscriptions sont placées en capitales romaines dans l'ouvrage où nous les avons trouvées. En général, nous avons adopté les caractères gothiques parce qu'ils étaient les plus habituels. Quand nous avons trouvé l'indication précise du caractère, nous le signalons dans le texte.

le Baure. Des attestations avaient aussi été produites à ce sujet par maître Jean le Roy, Ansseau du Bois, carillonneur de l'église Saint-Nicolas à Mons, Etienne Mannaert, organiste de l'église Sainte-Catherine à Malines et François de Vriese, organiste et fabricant d'orgues à Malines.

Ces cloches jugées défectueuses furent définitivement refusées par la ville de Mons, parce qu'elles n'étaient pas conformes au contrat et il fut convenu de « leur advertir d'en faire aultres meilleures, selon qu'ilz l'avoient prommis et à leurs reffus et deffaulte les constraindre par devant tel juge qu'il appertiendra et requis sera au pays de Braebant ou à Malines. »

Entretemps, un fondeur lorrain, Georges de Mengeo, s'était rendu à Mons, pour obtenir du magistrat la refonte des cloches.

Jacques Waghevens ne tint nul compte de la décision des experts car il reçut, en août 1551, une assignation, afin de livrer les cloches, aux époques indiquées et conformément au contrat.

Malgré toutes ces difficultés, le fondeur continua, d'après le contrat du 11 juillet 1550, « de faire et fondre dix-neuf appeaulx servant à l'orloge de la tour du chasteau d'icelle ville de Mons. » D'après ce contrat « le premier appeau debvera peser environ deux mil livres et les aultres, jusques et comprins dix-neuf appeaux, debveront estre de tel poix que requis sera à l'advenant. »

Au mois de septembre 1551, l'échevin montois Humbert le Francq se rendit à Malines en compagnie de Claude Franeau, greffier, Jean Nicaise, organiste de l'église Saint-Germain, et Ansseau du Bois, carillonneur de l'église Saint-Nicolas, « pour visiter les appeaulx servans à l'horloge dud. Mons, auquel voyaige ilz ont employet huyt jours... »

1551. (6).

Dans le campanile qui surmonte la façade de l'église de Saint-Nicolas-en-Berlaimont, à *Mons*, se trouve encore une cloche sur laquelle on peut lire :

KATERINA BEN IC GHEGOTEN VAN
JACOP WAGHEVENS, INT JAER ONS HEEREN MCCCCCLI.

Cette cloche est ornée de trois figures : le Christ, la sainte Vierge et sainte Catherine (?). Elle fut achetée par la fabrique d'église à la ville, en 1804, en même temps qu'une petite *dindin* qui fut revendue ensuite. Elles pesaient ensemble 480 livres et furent acquises à raison de 15 patars Hainaut la livre.

1551. (v. annexes).

Il confectionna pour le compte de la ville de *Malines*, deux vis en fer, destinées à forer les canons.

1554. (26, 44).

La cloche sonnant l'heure à la cathédrale de *Glascow*, en Angleterre, porte l'inscription :

Katherina ben ic ghegoten van Jacop
Waghevens int jaer ons Heeren 1554.

Elle pèse 500 livres et est ornée, d'un côté, par l'image de sainte Catherine, de l'autre, par les armoiries de la ville de Malines.

1555. (34).

Une cloche de 204 livres fut fournie par Jacques Waghevens à l'abbaye de *Tongerloo*, en 1555.

1556. (17, 45).

Le magistrat d'*Audenarde*, province de la Flandre orientale, fit, en l'année 1556, la commande à Jacques Waghevens d'un carillon devant accompagner la fourniture d'une horloge, par Pierre Inghels (Engels) de Termonde, d'après le modèle de l'horloge de Termonde.

Il se composait de cloches sonnant les heures, dont la plus grande devait peser huit cents livres, de quatorze clochettes de poids divers, accordées de manière à pouvoir y jouer divers refrains, et de deux cloches en demi-ton, pour compléter les accords.

Il était stipulé que chacune des clochettes devait être pourvue d'anneaux intérieurs, afin de pouvoir, en cas de besoin, y suspendre des battants. Cet article se justifie par le fait que les carillons sont généralement actionnés à l'aide de petits marteaux, qui frappent extérieurement la cloche. Les clochettes devaient être de bonne matière et en parfait accord, sans défauts. Si un défaut venait à être constaté après le placement, le fondeur Jacques était tenu d'y remédier à ses frais. La livraison, quant au poids, devait être constatée à la balance publique de la ville de Malines, en présence des délégués du magistrat d'Audenarde.

Cette entreprise fut conclue au prix de dix-sept florins carolus par cent livres. Toutefois de ce prix, il fallait déduire les anciennes clochettes hors d'usage, existant à Audenarde, et qui étaient à reprendre par le fondeur, à raison de quinze florins carolus pour cent livres. Le surplus de l'acte, daté du 10 septembre 1556 fixe les dates des payements.

Ce carillon resta en usage jusqu'en 1699.

1557. (9, 10, v. annexes).

Les magistrats de la ville de *Malines*, avaient résolu,

en 1557, de reconstituer l'ancien « voorslag » mécanique de la tour Saint-Rombaut, et d'y adopter un clavier pour le jeu du carillon. Jacques Waghevens fut chargé de la fonte des nouvelles et de la refonte des anciennes cloches. L'exécution du mécanisme d'horlogerie fut confié à l'horloger Pierre Engels de Termonde, qui vint plus tard habiter Malines et y mourut en 1559, avant l'achèvement de son entreprise.

Le contrat qui fut passé avec Pierre Engels, au 18 janvier 1557 (1558?), stipule que le tambour à fournir devait pouvoir servir au jeu de 18 cloches. D'après les comptes communaux, 6 de celles-ci provenaient de l'ancien « voorslag », 2 autres furent achetées à Anvers, et dix nouvelles petites cloches furent fournies par Waghevens.

Ce ne fut qu'en 1562 que le fondeur reçut le salaire de son travail, pour lequel il avait utilisé 1150 livres de métal ancien et 69 1/2 livres de métal nouveau. La refonte de l'ancien métal fut payé à raison de 6 £ par cent livres, soit 69 £. La fourniture du nouveau métal était payée à raison de 4 escalins la livre, soit 13 £ 18 escalins. Il reçut encore 50 livres d'artois en rémunération de son travail pour l'arrangement et l'accord du nouveau carillon. La somme totale qu'il toucha de ces différents chefs s'éleva à 132 £ et 18 escalins.

Ce carillon fut remarquable, et sa réputation universelle, car en 1575, la ville d'Ypres songeant à perfectionner le carillon de son beffroi, fit visiter notre jeu de cloches par les artistes chargés de la réorganisation. (v. 10).

Les cloches sont détruites aujourd'hui, après avoir été achetées en 1680 par le conseil de fabrique de l'église N. D. au-delà de la Dyle à Malines, d'où elles furent retirées lors de la Révolution française pour passer au creuset.

1559.

Le clocher de l'ancienne église des SS. Pierre et Paul, à *Malines*, avait été pourvu en l'année 1559, de cinq nouvelles cloches, par le fondeur Jacques Waghevens (1).

1560. (v. annexes).

Les comptes communaux de *Malines* font mention d'une fourniture de pannes métalliques pour la cloche appelée „ diefclocke „ et pour le tambour de l'horloge.

1563. (v. annexes).

La ville de *Malines* chargea Jacques Waghevens de la refonte d'une ancienne cloche de l'horloge pesant 1265 livres auxquelles le fondeur ajouta 304 livres de métal nouveau. Le travail fut payé aux mêmes conditions que celles de l'année 1557, ce qui, pour cette cloche, lui rapporta 136 livres 12 sous.

Elle fut coulée au domicile du fondeur, dans la rue Sainte-Catherine, d'ou la cloche fut trainée jusqu'à l'église Saint-Rombaut. Vendue en 1680, à l'église Notre-Dame au delà de la Dyle, avec les autres cloches du carillon, elle subit le sort de celles-ci.

1565. (v. annexes).

La ville de *Malines* le chargea encore de la refonte de quelques anciennes pannes.

1566. (v. annexes).

La ville d'*Amsterdam*, en Hollande, lui confia, de concert avec un autre fondeur malinois, Adrien Steylaert, la fourni-

(1) *Bulletin des comm. roy. d'art et d'arch.*, 1878, t. XVII, p. 325.

ture d'un « voorslag », composé de 13 cloches pour l'ancienne église « Oude kerk » de cette ville. Celles-ci, pesées à Malines, avaient un poids total de 7459 livres. La ville d'Amsterdam lui fournit 6589 livres de bronze ancien auxquelles le fondeur ajouta 870 livres de métal nouveau au prix de 23 florins par cent livres. La refonte de l'ancien metal fut payé à raison de 7 florins 10 sous par cent livres. Les battants des cloches furent confectionnés à Malines et payés au fondeur (1).

1569. (v. annexes).

Une petite cloche pour le couvent des Frères Mineurs à *Amsterdam* fut livrée par le fondeur J. Waghevens qui reçut au 14 juin de cette année la somme de 16 florins 8 sous pour 75 livres de bronze utilisé, et une somme de 28 florins 10 sous pour la façon de la cloche, soit un total de 44 florins 17 sous (2).

1569-1570. (v. annexes).

Le magistrat de *Malines*, s'adressa au fondeur pour la fourniture de 2 « summelen »? de 2 sonnettes et d'un petit panier, le tout destiné à servir de présent à un médecin espagnol.

---

(1) A. J. M. Brouwer Ancher. *Iets over de Amsterdamsche lui- en speelklokken en hare gieters*, dans *Oud-Holland* door Dr A. Bredius en Maes, 16e année, 1898.

(2) Ibidem.

ANNEXES

1543. Archives communales de *Gand*. Registre D.

Hedent j^e in sporcle 1543 hebben schepenen van der Kuere deser stede van Ghend ghecontracteert met M^er Jacob Waghemans, clocghietere, woonende tot Mechelen, ende de selve meester Jacob heeft in loyaelder voorwaerden ghenomen te maecken ende leveren eenen nieuwen voorslach dienende totten horlogie deser voorseyde stede, naer advenant van sekeren nieuwen yserwercke die meester Henric van Vree, horlogiemaecker te Fuernene, voor de selve stede maeckende es, die danof den selven meester Jacob te voren instructie ghegheven heeft: welck voorslach wesen zal van xiiij cloeskens, 2 semi toonen van goeder fyne stoffe, sulcks als daer toebehoort ende van clare ende perfecte toonen, wel gheproportionneert, omme alerande liedekens daer ippe te spelene.

Ende sal de selve Jacob anveerden de aude clockskens van den auden voorslach, ende daer ute nemen ende in wesen laeten de ghene die hy bevinden sal dienende in voorseyden nieuwen wercke, omme de selve daer inne te voeghene, ende de reste sal hy verghieten ende het selve werck employeeren, ende dit ten pryse van vj grooten t pont, bedraegende xv carolus guldens het hondert pont van der stoffe die hy leveren sal; ende vander ander stoffe die hy verghieten sal, eene blancke van den ponde, loopende xij schellingen vj penninghen grooten thondert, al t'enden maete t'enden ghelde, etc.

Comptes communaux de *Gand* 1543-1547, f° 260, 261, 262.

Betaelt meester Jacob Waghevens clocghietere van Mechelen, de

somme van viij s. iiij d. gr. ter causen van 't gundt by hem ghedebourseert voir de vracht van den ouden clocxkins te voerene van hier naer Mechelen, omme nieuwe clocken te maeckene ende ghietene totten voirslage van der horologie deser stede, naer 't verclaers van de ordonnantie. viij s. iiij d. gr.

Betaelt Philips De Vriendt, ontfanghere van den weercken deser stede, vij ₶ viij s. ij den. gr. ter causen vanden oncosten ghedeboursent int halen ende ontfanghen van den clocxkens dienende ten nieuwen voirslaghe ghemaect te Mechelen, te wetene van der waghe omme die te doen weghene, insghelycx de crane van tollen ende andere diveersche partyen hierinne begrepen, ooc zynne vacatien van neghen dagen, ten v s. gr. 's daechs ende van Mr Heindric van Sachmoortere, orghelmaeckere, die met hem was omme te hoorene de concordentie vande clocxkens, ten iij s. iiij d. gr. 's daechs alnaer 't verclaers vander quictancien ende de particuliere rekeninghe ende ordonnantie hierof gheexpedieert gheannexeert.

vij ₶ viij s. ij d. gr.

Ibidem. 1543-1546, f° 279.

Betaelt meester Jacob Waghevens clocghietere van Mechelen, de somme van hondert een pont xi s. gr. ter causen ende over d'heelft ende 1^e payemente van ij^c iij ₶ ij s. gr. den zelven Mr Jacob goed comende, over de leveringhe van xvi clocken dienende ten nieuwen voirslaghe van der horologie deser stede volghende der bestedinghe ende contracte danof met hem gheconveneert, ende der leveringhe dannof ghedaen by ghewichte den ontfanghere van den weerck der zelver stede van Ghendt, Philips De Vriendt naer uutwysen den bilgiette hieranne gheattachiert naer 't verclaers van der ordonnantie. cj lb. x s. i gr.

Ibidem 1544-1545, f° 253.

Betaelt Mr Jacob Waghevens clocghietere van Mechelen, de somme

van cj ℔ xi s. gr. over de vulle betalinghe van ij^c iij lb. ij s. gr., ter causen van xvij clockins by hem ghelevert omme 't nyeuwe voirslag van der orlogie, achtervolghende den contracte ende ordonnancie hierof ghedaen expedieren, gheannexeert ende danof aen den anderen cj ℔ xi s. gr. verandwoort ende uutgheven ghemaect is by der voirgaende rekeninghe, f^o ij^c lxxix, naer 't verclaers van der voirscrevenen ordonnancie. , cj ℔ xj s. gr.

1544. Archives communales de *Mons*, carton n° 2066.

Le xxvij^e jour d'avril mil v^c xliiij, honnourable homme Jehan Tassin, bourgois de la ville et cité de *Tournay* et Jehan de Lattre, greffier de St Brixe en lad. ville, commis et depputez par honnourables et saiges seigneurs messieurs les consaulx de lad. ville et cité, pour faire ce quy est nécessaire à l'orloge estant au belfroy sur le marchié d'icelle ville, et Me *Jacques Vagheveys*, fondeur de métal demorant en la ville de Malines, en la rue Ste Caterine, ont, en la présence de Jehan Barbet, regecteur de lad. ville et cité, fait certain marché ensemble touchant les cloches et appeaulx servans audit horloge quy est tel quy s'ensuit. Est assavoir que ledit maistre Jaques a promis et sera tenu fondre et livrer *quynze* cloches ayans enneaulx par dedens pour y pendre bateaulx dont la plus grosse d'icelle faisant la note de ut d'embas pesera entre douze et quatorze cens livres, lesquelles cloches seront du hault d'embas accordées et concordantes en vray ton armonieulx et bon relay les unes aux aultres en tierche, quincte et octave sans aulcune deffaulte, pour servir aud. orloge et bateler toutes sortes de chanchons en deux ou trois parties, et que lesd. cloches soient de armonie non moindre que les six appeaulx d'en hault estans et pour le présent servans à l'orloge de l'église Sainct-Brixe audit Tournay, par ledit maistre Jacques veues et ouyes, avecq ce faire et livrer deux aultres cloches oultre lesd. quinze cloches pour servir de fainctes et demy tons aussy en armonnye

tel que dict est au jugement et dict des musiciens, organistes. clocquemans et aultres gens ad ce congnoissans, en posant aussy lesd. deux demy-tons le premier entre le sept et viii[e] et la seconde respondant à l'octave d'en hault, faire, livrer lesd. cloches de bonne et léalle estoffe, nettoiées et droicturières de espesseur telle que au vray compas appertient sans fentes, pailles ou sigelure vilaine et les avoir livrez en la sorte dicte en ladicte ville de Tournay endedens cejourd'huy en trois mois. Pour faire fondre et composer lesquelz appeaulx lesdis Taffin, Lattre et Barbet seront tenus au nom de ladicte ville livrer ou faire livrer audit maistre Jacques en lad. ville et au poix de Malines trois mil de métal ou environ, soit viez ou nouvel, propice à faire et composer cloches. Et sy lesdis trois mil de métal ne povient furnir à la composition du nombre desdis appeaulx icellui maistre Jacques sera tenu en faire la livraison et prest conditionnellement que après lesdis appeaulx livrez en la sorte dicte lesdis commis ou nom de lad. ville seront tenus payer audit maistre Jacques pour la fachon d'iceulx appeaulx à l'advenant de quattre Crarolus du prix de vingt patars monnoie de Flandres pour le Crarolus de chacun cent de livres pesant, sy avant que lesdis commis auroient livré ou fait livrer l'estoffe ; mais sy ledis appeaulx estoient trouvez peser plus que les estoffes par lesdis commis livrées sera payé pour ledit surplus tant pour estoffe que fachon à l'advenant de quinze Crarolus pour chacun cent de pesant, le tout ainsy livré par poix ledit maistre Jacques sera tenu et a promus prendre en payement de la somme que lors luy sera deue par compte et estat tout le métal procédant tant des viez appeaulx estans audit belfroy que d'aultres vièzes cloches appertenant à ladite ville, et ce pour le pris des unze carolus chacun cent de livres de pesant et audit pois de Malines. Oultre a esté conditionné, promis et accordé que les despens de la voiture tant des cloches nouvelles qu'il conviendera amener en ceste ville de Tournay de ladite ville de Malines que de la vièze estoffe quy se

livra audit Malines, lesdis depputez ou nom de ladite ville de Tournay seront tenus les payer; mais s'il advenoit que après lesdites cloches nouvelles livrées et pendues audit belfroy, aux despens de ladite ville de Tournay, aulcunes d'icelles ou le tout ne fuist par dit de vissiteurs ad ce congnoissans trouvées telles que cy dessus est deduict, en ce cas ledit Me Jacques sera tenu les reprendre et refondre à ses despens jusques qu'il ayt entièrement furny au marchié dessusdit. Et après le tout deuement pesé, livré et rabatu la somme que lors sera trouvé deue audit Me Jacques par compte quy s'en fera se payera par ladite ville de Tournay assavoir la moittié incontinent ladite livrison faicte et parfaicte et l'aultre moittié trois mois après ensuiant, passé en jugement par assens, par messieurs prévostz et jurez de laditte ville quy ont ordonné ce présent marchié estre furny et accomply, en l'acquict et descharge desdis commis, le lundi XIIe jour de may xvcxliiii.

(s.) DE BEAUMONT.

1550. Archives communales de *Mons*. Compte de la massarderie.

Comme suyvant le conseil de ville, messieurs eschevins euzissent mandez Me Jacop Waghevens mo fondeur de Malines pour marchander et faire fondre les cloches et apeaux de l'orloge de la ville, messieurs eschevins avoient a sa venue et de son beau filz entendu leurs devises qui furent mises par escript et du contract à eulx faict les font obligier et ou durant les communications dudit marchié messieurs eschevins acompaignie le dit maistre fondeur et son beau filz les x et xi jours janvier ou frayet xvii l. v s. Item pour iiii hommes de fiefz et deux notaires ayant estez présens à prendre la dite obligation à chacun homme iiij s. et à deux notaires xiiii s. et pour les lettres obligatoires faites par les contractans l'une pour la ville et l'autre pour les dis marchans iiii l. ensemble

xxii l. xv s.

A Adrien Franeau pour avoir esté le xviiie apvril L en la ville

de Cambray vers le fondeur de cloches de Malines pour affirmer le marchié des cloches et apeaux servans à l'horloge de la ville selon que conclud par conseil tenu le xxvi[e] dudit mois et lequel sestoit rethiré vers Malines ce mesme jour du matin a este payé L. s.

Ibidem. Compte de 1549-1550.

M[e] Georg de Mengeo, lorain, est venu pour fondre les cloches dont M[e] Jehan Housseau offroit être son repondant pour ce qu'il avoit samblé y avoir plus grant sceurté au marchant de Malines.

Le viii[e] jour du mois de mars l'an 1550 pour ce que le jour endedens lequel l'on debvoit advertir au maistre fondeur des cloches à Malines si l'on accepteroit ou non les deux cloches par luy envoyées à ladicte ville, se expiroit de brief, messieurs eschevins acompaigniet de magister chanoine de Sainct-Germain, le maistre des chantre de l'église Sainct-Nicolas, Jehan Crinon, organiste, Jehan le Baure, caudrelier et aultres s'estoient transportez au chasteau de Mons en la tourie à l'horloge et visité icelles cloches, lesquelz trouveront par l'advis des susnommez icelles n'estre passables ny recepvables, au rethour de laquelle visitation qui fut assez tard les susnommez s'estoient trouvez ensemble au disner au noble avec Thiery du Mont ou fut frayé et que a esté payet xi l. xviii s.

A Xpoffle Noel pour chincq jours par luy employet en allant tant à Bruxelles pour obtenir aux finances passeport d'amener les cloches de Malines à Mons sans payer quelque tolle comme à Grantmont et diligenté le fait de l'horloge à LXXV s. par jour a este payet xviii l. xv s.

Ibidem. Compte de 1550-1551.

Au dict Hembert le francq échevin, maistre Claude Franeau, greffier, maistre Jehan Nicaise organiste de l'église Sainct-Germain et maistre Ansseau du Bois dict Tuitelette maistre clocqueman de

l'église Sainct-Nicolas pour avoir esté au mois de septembre 1551 à l'ordonnance de messieurs eschevins au dit Malines... pour visiter les appeaulx servans à l'horloge dud. Mons auquel voyaige ilz ont employet huyt jours... Item, audit Franeau pour deux lettres de procurations espeales en date du 1 aoust 1551 affin de sommer maistre Jacop Waghevens et Jacques Franceman fondeurs d'iceulx appeaulx de ce que la dicte ville avoit nampty es mains du lieutenant de prevost vi^{m}L affin de les plus facillement constraindre à refondre les deux grosses cloches du chasteau de Mons, ce qu'ilz avoient promis faire vingt huyt solz. Item pour lettres d'obligation de promesse d'acquit faict par la dicte ville de rendre indempt le dict lieutenant du prevost de ce qu'il s'estoit tenu nampty, aussy deux attestations desd. maistres Jehan le Roy et Ansseau du Bois et meisme de Estevene Mannart organiste de Saint-Catherine de Malines et Franchois de Vrieze organiste et ouvrier d'orges dudit Malines.
56 solz.

A maistre Claude Franeau, greffier de la ville de Mons pour ung voyaige par luy faict à l'ordonnance desd. eschevins en la ville de Malines ou mois de mars 1550, pour sommer et advertir maistre Jacop Waghevens demorant à Malines et maistre Jacop Franceman fondeurs de cloches affin qu'ilz eussent a refondre les deux grosses cloches estans au chasteau dudit Mons endedens le xve d iceluy mois comme ilz estoient tenus faire de tant que sur visitation faicte n'avoient esté trouvées telles qu'il appertenoit lesquelz sur ladicte sommation fisrent certaine responsе et meisme accorderent de pooir sonner lesd. deux cloches sans préjudice et jusques à ce que visitation nouvelle serait faicte ouquel voyaige il avait employet sept jours à LXXV s. par jour a deux chevaulx
26 l. 15 s.

A Jehan Lefebvre, lieutenant du prevost de Mons pour cause qu'il s'estoit tenu nampty d'icelle ville de la somme de vi^{m} L. t. que néanmoins n'avoit reçeu et pour constraindre Me Jacop de

Waghevens et Jacques Franceman ayant foit marchiet pour les cloches et appeaulx de l'horloge a esté donné le premier aoust 1551. iiij l.

1551-1552. Compte communal de *Malines*, f° 282 r°.

Item betaelt Jacop Wagevens voer dat hy totter stadt behoef gemaect heeft twee yseren boren om totten bussen te besighen. v ß.

1556. Archives de la ville d'*Audenarde*, Register van kontracten.

Scepenen van der stede van Audenaerde zyn gheaccordeert by coopmanscepe met Meestere Jacob Waegheveyns, clockghietre, woonende binnen der stede van Mechelen, als dat de voors. Meester Jacob ghenomen heeft te maeckene ende leverene taccord van den uerslach ende clocken, dienende totter nieuwer orelogye, onlancx besteed Mre. Pietre Inghels, orelogyemaecker, wonende te Tenremonde, te wetene naer de manieren van thuerweerck te Tenremonde, de meeste van den voors. clocxkens weghende tot acht hondert pont, ende dander tsaemen tot den ghetalle van veerthiene, naer advenant van gewichte, accorderende in soenen, omme alderhande liedekens daer uppe te spelene; ende boven dien noch twee van semitoonen, dienende tot den voors. accorde. Ende es gheconditionneert dat elck van den voors. clokxkens moeten binnen zyn met ringhen, omme clepelen daer anne te hanghene, alst van noode werdt; ende zal de voors. Mre. Jacob ghehauden zyn te leveren de voors clokxkens van goeder stoffe ende accorde, zoe dat daer inne gheen ghebreck en zy. Ende waer daer inne faulte ofte ghebrecke bevonden als die hanghen zullen, werdt de zelve Mre. Jacob tzelve ghehauden souffisantelyck te beteren, zonder den cost van der voorn. stede; ende sal die leveren, angaende tghewichte, in handen ende ter

presenterene van alzulcke ghecommiteerde als van weghe der stede daer toe ghecommitteert zullen werden, in de waeghe binnen der stede van Mechelen, ende daer naer die voort bescicken zonder hindere ofte ghebrecke tot binnen deser stede, ten redelycken coste van vrechte. Ende zal de voorn. Mre. Jacob ontfaen voor zyn voors. leverynghe in advenant van zeventhiene carolus-guldenen thondert pont, daer up in afslaeghe ende reductie commende de aude weckers binnen de voors. stede nu wesende, naer advenant van vyfthien carolus-guldenen thondert pont upt voors. ghewichte van Mechelen, te betalene upt tghuendt voorscreven thien ponden grooten ghereet, ende voorts hem te voldoene totter heelft, te vasten-avonde eerstcomende, ten welcken tyde hy belooft de vors. leveringhe te vulcommene binnen dezer stede; ende de reste over de vulle betaelinghe zal hy ontfaen deen helft te Ste Jansmesse daer naer, anno lvii, ende tsurplus ter daete alst voors. werck behoorlyck ghehanghen zal werden.

Actum den x^n^ in septembre, anno xv^c^lvi.

Onderteekent: A. Cabillau, J. Dilvael ende by my: J. Wagheveyns.

Item vertooghen voort hoe dat zy ghecontracteert hebben met Meester Jacob Wagheveyns, clockghietere, woonende binnen der stede van Mechelen, die anne ghenomen heeft te makene ende leverene, taccord van huerslach ende clocken, dienende totter voors. orloge, ende dat naer de maniere van tvors. huerweerck, wesende binnen der stede van Denremonde, de meetste van der vors. clocxkins weghende tot viii^c^ ponden, ende dandre tsamen totten ghetalle van xiiii, naer advenant van ghewichte, accorderende int choor, omme allerhande liedekens daer up te spelene, ende boven dien noch tween van semy thoonen, dienende totten vorseyden accorde: ende moetende dezelve clocxkins binnen ringhen hebben, omme clepels daer ane te hanghene ende de zelve te leverene zonder ghebreck, met condicie expresse indien daer inne ghebreck bevonden waere als die hanghen zullen, dat hy ghehauden wert te beteren zonder

den cost deser stede; midts by den zelven Meester Jacob ontfaende voor zyn leveringhe, in advenant van xvii karolus guldenen thondert pont, daer up in afslaghe ende reduct es comende, de haude weckers binnen dezer stede nu wesende, naer advenant van xv karolus-guldenen thondert pont up tvors. ghewichte van Mechelen; met meer ander condicien, breeder verclaerst in de voorwaerde daer af ghemaect, in daten x^en in september xv^c lvi, gheresistreert in scepenen boucke f^o lxxxiii verso., ten welcken daghe was hem betaelt voor zyn vaccatie viii lib. p., metgaders up rekeninghe van zyne leveringhe cxx lib. p., comt tsamen cxxviii lib. p.

Item betaelt Jacob Wagheveyns, clockghieter, woonende te Mechelen, up rekeninghe van der leveringhe van zyne clocken, dienende totten half huer spele van der vors. oorloge iiii^c lib. par.

Item den zelven lxxvi lib. par.

Item den zelven ii^c lx lib. par.

Item betaelt Gillis Huelbrouck f^s Jans, voerman, van ghebrocht thebbene van Denremonde binnen deser stede, de vors. clocken, dienende totter zelver nieuwer oorlogie, tot xvi sticx, weghende xxxviii hondert iiii^xx xiiii pont, te x sch. par. thondert, heft. xix lib. x sch. par.

1557-1558. Comptes comm. de *Malines*, f° 285 r°.

Betaelt Mr *Jacop* Waghevens clockgietere voir een reste hem competerende ter causen van eenen nieuwen voirslaghe by hem der stadt gelevert per ordonn. vij £ x st. vi d.

Ibidem, f° 278 v°.

Betaelt *Jacop* Waghevens in den naem ende van weghen Peter Inghels horologimakere woonende tot Dermonde voir zeker nieuwe horologie ende voirslach by hem aenghenomen voir de stadt te maecken ende hem bestaet by den Heeren tresoriers met consente van der wet, met conditie den selven van der stadt weghen alle

weken te betaelen vj ℔ art , ter volder betalinghen van zynen begonsten wercke achtervolgende de voirwaerde daer aff synde ende geteekent in der stadt Rootboeck daer van den ontfanghere den selven betaelt heeft binnen desen jaere alst blyckt by xxviij ordonn. geteekent telcken weken by den voirn. Heeren tresoriers met quitan. hier tsamen tot verificatie overgeleyt de somme van clxxx ℔.

(Même poste dans le compte suivant iij^{c}xij £).

1558-1559. Ibidem, f° 283 r°.

Gepresenteert Mr *Jacop* de clockgietere pn̄t den horologimakere van Dermonde xiiij gelten wyns xviij january lviij tot viij st. de gelte per ordonn P. Clerck. v ℔ xij st.

1559-1560. Ibidem, f° 305, 308 et 315.

Betaelt Heer Jacob Robbyns ter causen van zekere oncosten by hem ghedaen ende ghehadt tot *Antwerpen* als de zelve zekere clocke cochte dienende totten beyaert alhier, te wetene iiij guld. xij st. aen zeker ghelach. Item voir tsleypen vander zelver clocke op te windene ende tscepe te doene ij gul. vij st., mit noch ij gul. voir zekere verteerde costen ende waghenhuere comende tzamen per ordonn. ende quitan. op viij £ xix st.

Betaelt *Katlyne Waghevens* de somme van xxiiij guld. eens, ende dat voir de lossinghe ende affquytinge van xi st. vl. lyffrente xxiiij £.

Betaelt *Jacob* Waghevens clockgietere alhier als by hem verleyt aen zekere oncosten gedaen totten clocken gecocht tot *Antwerpen* dienende totten nyeuwen voirslach, zoe aen de waghenhuere, voirt weghen van den zelven als andersins, mitsgaders van iiij pannen by hem gelevert dienende totter clocken, comende tzamen per ordonn. ter somme van xij £ vij st. viij d.

1560-1561 Ibidem, f° 319 r°.

Betaelt *Jacop* Waghevens clockgietere van sekere pannen vergoten thebbene dienende totter diefclocke ende speelraye van der orologie blyckende by twee ordonn. mit quitan hier overgeleyt compt tsamen xi £ xv st.

1561-1562. Ibidem.

Betaelt Jan Ingels horlogimakere ter causen ende van dat de selve gehanghen heeft thien nyeuwe clocxkens dienende noch totten nieuwen huerwercke ende voirslach.

1562-1563. Ibidem, f° 313 v°.

Betaelt Meester *Jacop* Wagevens clockgieter dese partyen hier naer verclaert te wetene voirt vergieten van elf hondert vyftich pondt oude stoffe van den clocken van den nyeuwen horologie ten pryse van vj £ elck hondert tz. LXIX £ Item voir LXIX 1/2 ℔ nyeuwer stoffen by hem ghelevert tot iiij scell. tpont tz xiij £ xviij stende voir zijn vacatien by hem gevaceert int accorderen van der nyeuwe horologie vyftich pont. art. tsamen blyckende by ordonn. mit quitan. hier overgeleyt te zomme van

cxxxij £ xviij st.

1563-1564. Compte comm.

Betaelt Jannen Ingels horlogimaker van dat de selve vermaect ende versien heeft de twelf hamers van de zes clocken van den voirslach ende van boven gehangen gelyck de thiene klein clocxkens.

1563-1564. Ibidem, f° 301 r° et f° 317 v°.

Betaelt Meester *Jacop* Wagevens clockgietere de partyen naervolgende te wetene van tvergieten van *een oude clocke* van de horologie wegende xij^{c}LXV ℔ elck hondert ten pryse van vi £, LXXV £ xvi st. ende daerenboven totte selve clocke gelevert iij^{c}iiij

℔ nyeuwe stoffe ten pryse van iiij scell. artz. tpondt LX £ xvi scell. comende per ordonn. ende quitan. ter sommen van

cxxxvi £ xij st.

Betaelt sekere straetwageneere van een nyeuwe clocye te sleypene uuyter Catlyne state tot in Sincte-Rommants kercke metten arbeyders loon. viij st. vi d.

1565-1566. Ibidem, f° 153 v°.

Betaelt *Jacop* Wagevens clockgietere van sekere oude pannen te verghietene metter stoffen daer meer toe ghedaen dan ontfaen.

vij l. x st. vi d.

1566. Stadsrekeningen van *Amsterdam*, f° 141.

(Betaelt)... 13 nyeuwe clocken tot een voerslach in de ,oude kerck binnen deser stede hangende... aen Mr Jacob Wagevens en Adriaen Steylaert, klokgieters te Mechelen... Die voorsz. 13 clocken hebben aldaer (Mechelen) gewogen 7459 ponden, hiertegens is henluyden wederomme gelevert van deser stede wegen 6589 pont clockspys, zulcx dat men henluyden betaelt van 870 pont nyeuw wercx voer elck hondert 23 gl., maickt 195 gul. 15 st. Ende van 6589 pont clockspys ant nyeuwe werck vergoeten henluyden betaelt voor elck hondert clockspys 7 gl. 10 st. twelck es bedraegende in hoeft penn. 497 gl: 2 st:, noch de voorsz. Mrs. betaelt voor dertien yseren clepelen in de voorsz. clocken, die tot Mechelen gewegen hebben 411 pont, voer elck pont 2 st: maict 41 gl: 2 st: Sulcx dat de voorsz. Mrs. sommen beloopen in als 733 gl: 19 sts.

1569. Ibidem, f° 186 v°.

Simon Martyn Dircxz, tresorier deser stede betaelt de somme van vier ende veertich kar gul: zeventien stuivers ende een halve overgelycke somme by hem ten bevele van Burgermrn betaelt te wetene Jacob Waegevens 16 gul 8 st: over die betaelinge van

75 ponden clockspys by hem gelevert tot een clock voer de Minrebroeders dezer stede, ende voer tfatsoen van de voorsz. clock te gieten 28 gul 10 st: compt ter voorn. somme van 41 gul 17 st:, alst blyckt by ordinan. in date den 14e nJuny anno 1569...

1569-1570. Compte comm. de *Malines*, f° 295 v°.

Betaelt Mr *Jacop* Wagevens clockgietere voor den coop van twee summelen mette twee bellen ende een mandeken by hem der stadt gelevert ende gepresenteert van der weth wegen sekeren Spaenschen Docteur. xij lb. iij st. iij d.

Médard

C'est celui des fondeurs de cette famille dont les transactions industrielles ont laissé le plus de traces dans les archives malinoises. On y trouve les preuves de multiples fournitures faites dans diverses localités de la Belgique, telles que Léau, Erondeghem, Hekelghem, Tongerloo, Wesemaal, Beerlant, Tirlemont, Louvain et Malines, de même aussi en France, à Cambrai et à Houdain et à Schoonhoven en Hollande.

D'autres de ses productions sont signalées ailleurs, et ont été fournies à Herenthals, Alost, Diest et Baerdeghem, en Belgique; à Yselmonde, Haarlem, Middelbourg et Delft en Hollande, à Scharnebeck en Allemagne et à Rozenkranz.

Médard Waghevens s'est distingué par la livraison de différents jeux de cloches, dont un à Middelbourg se composant de 9 cloches, un autre de 7 cloches à Alost, un autre encore de 6 cloches à Tirlemont. Il complète par 3 cloches fondues par lui, celui de Diest.

Ses œuvres sont ornées de motifs divers.

Les inscriptions sont variées, parmi elles on retrouve aussi la formule adoptée par ses ancêtres.

Le début de son activité industrielle est marqué sur une cloche de 1515, elle se termine par sa mort en 1557.

1515. (29).

Yselmonde, en Hollande (province Zuid-Holland), possède

encore dans la tour de l'église, une cloche de 0^m56 de haut et d'un diamètre de 0^m68. Elle porte l'inscription gothique suivante:

Jhesus Maria Anna est nomen meū. Medardus Waghevens me fecit Anno mdxiiii (1).

1524. (9, v. annexes).

Médard Waghevens fut l'auteur de la cloche qui devait sonner l'heure du haut de la tour Saint-Rombaut à *Malines*. Elle fut nommée *Charles*, pour commémorer le Souverain Charles-Quint.

Les comptes communaux de 1524-1525 et de 1527-1528, nous fournissent les détails relatifs à cette commande.

En vue de couvrir les frais, des troncs d'offrande avaient été déposés dans les différentes églises de la ville, le produit de cette collecte s'élevait à une somme de 62 florins.

Le métal nécessaire à l'opération avait été acquis par la ville, par parties, à différents particuliers; l'ensemble pesait 15.873 livres.

La coulée fut manquée; à la suite de ces manœuvres malheureuses, il y eut quelque perte de métal.

La ville essaya de retenir la valeur de cette perte sur le salaire du fondeur, mais celui-ci protesta, on lui donna raison et eu égard aux frais et au travail supplémentaire, il en fut même dédommagé par l'abandon de la perte et reçut encore en outre 53 florins du Rhin.

La cloche, après une seconde coulée, pesait exactement 13.992 livres. Elle fut payée au fondeur, à raison de 331 £, 7 escalins, 9 deniers de Brabant, après soustraction du

(1) Renseignement communiqué par M. Overvoorde, archiviste à Leiden.

poids d'une ancienne clochette de 490 livres qui, antérieurement, avait servi au Vieux Palais, ainsi que de 365 livres de vieux métal, recueillies parmi les habitants.

Après la fonte, la cloche fut charriée de l'endroit où elle fut coulée jusqu'à sa destination, par les soins des membres de la corporation des chausettiers et de celle des brouettiers.

Le résultat de cette seconde opération fut, on peut dire brillant, car deux ans plus tard *Charles*, la cloche malinoise, fut désignée par le magistrat de Middelbourg, comme modèle, pour une cloche à fournir pour cette ville par le même fondeur.

Destinée d'abord à marquer l'heure, elle fut plus tard, en 1660, utilisée à la sonnerie des services divins. C'est ce qui entraîna sa perte, car elle se brisa, en 1666, pendant qu'on la sonnait à l'occasion du service funèbre, célébré en mémoire de Philippe IV, roi d'Espagne.

Elle fut refondue par Melchior De Haze, en 1696, et l'ancienne inscription avec un chronogramme de 1524, rappelant la défaite de François I, par les troupes de l'empereur, devant Pavie, fut reproduite sur cette cloche qui est encore en service actuellement :

DOEN DEN ARENT DE LELIE DEDE DROOCHEN
BY PAVIEN, DAER NAER HARDE SAEN
WAS IK TE MECHELEN VOOR ALLER OOGHEN
GEGOTEN EN KARELE KERSTEN GHEDAEN
AQUILA CONCVLCAVIT LILIVM.

1525. (28, t. II).

Dans la tour de l'église Sainte-Anne ou « Nieuwe Kerk »



à *Haarlem*, en Hollande, une cloche servant à la sonnerie de la demi-heure, porte l'inscription suivante en latin:

MARIA EST NOMEN MEUM FACTUM IN MECHLINIE
PER MEDARDŪ WAGHEVENS. ANNO DNI MCCCCCXXV (¹).

Elle mesure 0m87 de diamètre et est ornée de deux médaillons, représentant l'un, l'étable de Bethléem et l'autre, un évêque (?).

1525.

A *Scharnebeck*, en Allemagne, on conserve encore une cloche servant à marquer l'heure. Son inscription, entrecoupée de diverts sujets, est placée sur une ligne autour de la couronne en caractères renaissance:

KATHERINA EST NOMEN MEŪ ✿ MEDARDUS WAGHEVENS ME
FECIT ✿ ANNO DNI ✿ MCCCCCXXV.

Deux frises circonscrivent le texte. Elles sont, en tous points, identiques, ainsi qu'on peut le voir sur la réproduction donnée plus haut, à celles de la cloche de Pulderbosch, fondue en 1515, par son père Georges Waghevens. La supérieure est formée par un alignement de fleurs de lis; l'inférieure par des grappes, de style gothique, semblables à celles que nous avons signalées sur une cloche d'Henri Waghevens, en 1480 et sur deux cloches de Georges Waghevens, en 1515 et 1518.

(1) Plusieurs des inscriptions de Médard Waghevens ayant été signalées en caractères renaissance, nous avons adopté ceux-ci pour ce fondeur, sauf toutefois, lorsque le contraire a été indiqué.

Parmi les motifs placés dans le texte de l'inscription, on voit la figure de saint Michel devant les lettres indiquant le millésime. Plus bas que la frise, en dessous de l'image de saint Michel, se trouve l'écusson de la ville de Malines (¹).

1526. (27, v. annexes).

Un contrat du 2 mai 1526, stipule les conditions auxquelles le fondeur malinois s'engage à fournir à la ville de *Middelbourg*, en Hollande, une cloche destinée à marquer l'heure, ainsi qu'une série de 9 cloches devant constituer un « voorslag » modulant des chants à l'heure et à la demi-heure.

Les cloches, dit le contrat, doivent être de bon son et composées de bonne matière, comme l'est la cloche que le fondeur a livrée, il n'y a pas longtemps, à la ville de Malines (il s'agit ici de la cloche *Charles*, faite en 1524).

Le poids de la grande cloche devait être de 8 à 9000 livres, poids d'Anvers. Dans le cas où le poids de la cloche excéderait 9000 livres, on ne serait tenu de payer l'excédent qu'à raison de la moitié du prix convenu pour cent livres. Si l'administration de la ville fournissait une cloche ancienne pour servir à la refonte, elle payerait 6 escalins pour la refonte de cent livres du vieux métal. Pour la fourniture de la grande et des 9 petites cloches, le prix par cent livres lui serait payé à raison de 12 florins en 4 payements, c'est-à-dire 50 livres endéans les 6 semaines, 50 autres livres à la fonte et 50 livres au moment de la livraison à Middelbourg, le restant serait acquitté un an plus tard.

(1) Ces renseignements nous ont été obligeamment communiqués par M. H. Wrede, archéologue à Lünebourg.

1530. (33, v. annexes).

Une cloche existant encore à l'église d'*Erondeghem*, province de Flandre orientale, arrondissement d'Alost, commune habituellement dénommée par les habitants, *Erdeghem*, avait été fournie, en 1530, par Médard Waghevens. Le prix en était de 100 florins.

Les registres scabinaux de Malines de l'année 1534, font mention d'un procès en cours devant les échevins de la ville d'Alost, intenté par le fondeur malinois contre les marguilliers de l'église d'Erdeghem.

La question en litige n'est pas indiquée, mais nous paraît devoir être la cloche fournie en 1530. Pour les frais de procédure le fondeur avait dû verser une caution de cent carolus d'or. Ce versement avait été effectué par un certain Guillaume Breckpot, et afin de garantir cette somme vis-à-vis de ce dernier, le fondeur fait acter devant les échevins malinois la mise en gage de sa propriété avec ses dépendances située dans la rue Sainte-Catherine.

1531. (v. annexes).

Un acte scabinal du 24 avril, enregistre l'engagement pris par Médard Waghevens de fournir pour la commune de *Léau*, province de Brabant, quinze jours avant la Pentecôte, une cloche d'un poids approximatif de 6000 livres.

1532. (17, t. II, v. annexes).

Les comptes communaux de la ville d'*Audenarde* nous renseignent sur trois cloches portant les noms de « Salvator », « Maria » et « Jean » qui avaient été fournies par Médard Waghevens pour l'église de Sainte-Walburge. Un conflit surgit au sujet de leurs qualités, et une expertise fut ordonnée, à laquelle furent conviés les fondeurs Jacques

et Thomas Chevalier, que l'administration communale d'Audenarde fit venir de Douai pour se joindre aux fondeurs désignés par Médard Waghevens. Ceux-ci firent défaut, tandis que les premiers reçurent pour cinq jours de vacation, une indemnité d'une couronne d'or par jour. Le résultat de l'expertise fut sans doute favorable au fondeur malinois, car l'année suivante on paya les frais du baptême et de la mise en place des cloches en litige.

1533. (32).

Sur la cloche sonnant l'heure à la tour de l'hôtel de ville de la commune de *Herenthals*, province d'Anvers, on lit, en caractères gothiques, l'inscription suivante:

Maria is miine name
myn gheluit si gode bequame
also verre al me mii horē sal
wilt god bewarē overal.

Plus bas on lit:

medardus waghevens gooet mii te mechelen in stede
als men screef mcccccxxxiii mede.

Cette cloche, ornée aussi de différents sujets et médaillons d'une belle facture, appartenait primitivement au « voorslag » de la tour Sainte-Waudru à Herenthals, composé de onze cloches. Il est assez probable que plusieurs de celles-ci, sinon toutes, soient sorties du même atelier. Ce fut à l'époque des guerres de religion, à la fin du XVIe siècle, que la cloche *Maria* reçut sa destination actuelle.

1533. (v. annexes).

Le curé et les marguilliers de l'église de *Hekelghem*, près d'Assche, province de Brabant, reconnaissent, par un acte inscrit dans les registres scabinaux de Malines, avoir reçu de Médard Waghevens, une cloche dont ils lui avaient fait la commande, à l'usage de leur église. Ils s'engagent au payement, par acomptes, de la somme de 311 florins et 7 sous, prix de la fourniture.

1534. (v. annexes).

Les fabriciens de l'église Saint-Barthélémy, à *Schoonhoven*, en Hollande, s'étaient adressés au fondeur malinois pour des cloches. Il les avait coulées sur place, ainsi qu'il appert d'un acte inscrit dans les registres scabinaux de Malines. Pour cette livraison le fondeur avait encore droit, en 1534, à un reliquat de compte de 371 florins du Rhin, dont il fait transfert en faveur d'autres habitants de la ville de Malines, qui furent, sans doute, ses intermédiaires.

1536. (7, 34, v. annexes).

Au 19 mai de l'année 1535, un contrat fut signé par le prélat de l'abbaye de *Tongerloo*, province d'Anvers, et le fondeur malinois, pour la livraison par ce dernier, de 4 cloches, donnant les tons de *ut*, *fa*, *sol* et *la*, et s'accordant avec les 2 grandes cloches existantes. Ces cloches devraient peser, la 1re, *Arnold*, 2988, la 2de, *Augustin*, 1369, la 3me, *Michel*, 961 et la 4me, *Jean-Baptiste*, 740 livres. La matière devait être livrée par le fondeur, et être composée de cuivre rouge et d'étain anglais ou autrichien demi-partie de l'un et l'autre. Un acte inscrit dans les registres scabinaux de Malines, en 1536, mentionne que Jean Woytiers, chau-

dronnier, se porte garant de cette fourniture, et stipule que Waghevens s'engage à entretenir, pendant un an, les cloches livrées.

1536. (v. annexes).

La fonte d'une cloche du poids de 4 à 5000 livres fut entreprise par Médard Waghevens, pour l'église de *Wesemael*, province de Brabant. Par contrat, passé au 17 juillet de cette année, devant les échevins de Malines, le fondeur s'engage à la refondre à ses propres frais, dans le cas où un accident survenant à la cloche, endéans les trois années, pourrait lui être imputée.

1536. (35, v. annexes).

Un intéressant contrat passé à *Delft*, en Hollande, entre les fabriciens de l'église nommée « Oude Kerk » et le fondeur Médard Waghevens, stipule les conditions d'après lesquelles celui-ci devait fournir 3 cloches nouvelles.

Elles devaient s'harmoniser parfaitement entr'elles et peser respectivement, la 1re, de 12 à 13000, la 2me, de 9 à 10000, la 3me, de 6 à 7000 livres. Le fondeur devait les garantir pendant une demi-année. La substance nécessaire à la fonte devait être fournie par les fabriciens, mais la main d'œuvre du fondeur lui serait payée à raison de 1 carolus d'or par cent livres.

Une maison serait mise à sa disposition, pour y faire tout le travail préliminaire à la fonte, toutefois le fondeur devait lui-même fournir tout l'attirail que nécessiterait l'opération.

L'année suivante, le 8 décembre 1537, deux des cloches étaient achevées et il fut décidé de les suspendre dans la tour afin d'en apprécier les qualités. Dans le cas où elles

ne conviendraient pas, le fondeur était tenu d'y remédier à ses frais. N'ont-elles point répondu à l'attente? On peut le croire, à en juger par un contrat, passé le 4 octobre 1538, avec maîtres Gerrit van Wou et Jean ter Stege, fondeurs de cloches à Campen, en vue de fondre 6 cloches, dont la plus grande devait peser 12000 livres.

1539. (v. annexes).

La ville d'*Alost*, province de la Flandre orientale, fit, en 1539, une commande à Médard Waghevens, d'une série de 7 cloches nouvelles, s'harmonisant entr'elles, et constituant un ensemble pouvant moduler des airs de motets ou de chansons, selon les saisons de l'année.

1538. (v. annexes).

Le fondeur Médard Waghevens avait fourni 2 cloches à Jean de Court, de *Cambrai*, en France. Il y a beaucoup d'analogie entre le nom de Jean de Court et celui des fondeurs de cloches nommés de le Court, originaires eux aussi de Cambrai et qui s'établirent plus tard à Douai. Le premier ne serait-il fondeur et ancêtre des seconds? La plus petite de celles-ci, parut défectueuse par suite de quelques dépressions *(putlckens)*, résultant de la coulée. Le fondeur, par un contrat inscrit dans les registres scabinaux de Malines, s'engage en cas d'accident de refaire cette cloche et de supporter tous les frais d'expédition et de renvoi ainsi que toutes autres dépenses pouvant résulter de ce fait.

1540. (v. annexes).

Un registre des « Procuratoria » des archives malinoises, annote l'engagement pris par Médard Waghevens, à la date

du 3 avril 1540, de fournir, avant la Pentecôte suivante, d'après un accord signé le 22 novembre 1538, les cloches commandées par la commune de *Houdain*, en France. Faute de quoi la commune serait dégagée de l'obligation d'accepter les cloches et Waghevens se verrait forcé de restituer les 25 R. d'or qu'il avait déjà reçus en payement.

1541. (v. annexes).

Un intermédiaire de Médard Waghevens, nommé Gérard Woytiers, contracte un engagement, que du reste le fondeur fait sien, avec les marguilliers de l'église de *Beerlant*. Cet engagement, daté du 5 novembre 1541, est inscrit dans les registres scabinaux de Malines, et concerne la fourniture de deux cloches, l'une de 1600 et l'autre de 1200 livres, donnant respectivement les tons de *re* et *mi* d'un accord parfait. La livraison, sous peine d'une amende de 50 florins carolus, devait être faite avant les Pâques suivantes, afin que pendant les jours de fête, les cloches puissent être transportées, par bateaux, à leur destination.

Ces deux cloches faisaient partie d'une commande de 4 cloches, acceptée par le même Gérard Woytiers, à la date du 20 août 1536.

1543. (12).

Une cloche a été signalée à *Rosenkranz* (Kreis Eckernforde), avec l'inscription suivante:

MARIA ES MIINEN NAME MII HEFT GEGOOTE
MEDARDUS WAGHEVENS. A° DNI MCCCCCXLIII.

1546. (v. annexes).

Le fondeur travaille en cette année pour l'église Saint-

Jean à *Malines* et fournit pour la cloche *Jean* de cette église une paire de pannes pesant 31 livres, qui lui sont payées à raison de un sou par livre.

1548 ([1]).

Un registre, dans lequel sont transcrits des actes d'acquisition de propriétés et d'autres actes d'une famille du nom Tkint, de la fin du xve et du xvie siècle, mentionne que le 7 novembre 1548, les marguilliers de l'église de *Baerdeghem*, province de la Flandre orientale, les maîtres de la table du Saint-Esprit et d'autres personnes se rendirent, avec Médard Waghevens, maître fondeur à Malines, dans la demeure de Pierre Tkint, ou était déposée la cloche de l'église de *Moorsele*, que les marguilliers de cette dernière église voulaient vendre. Elle avait été pesée à Malines, son poids était de 1556 livres. Le prix d'acquisition fut convenu à 14 florins carolus, de 20 sous pièce. Pinchart ajoute qu'il est hors de doute que cette cloche, qui avait été pesée à Malines et à la vente de laquelle assistait Médard Waghevens, avait été fondue par lui.

1551. (36, v. annexes).

L'administration communale de *Diest*, province de Brabant, s'occupait, en 1551, de la confection d'un nouveau « voorslag », pour lequel Médard Waghevens avait accepté de fournir trois petites cloches. Il lui fut octroyé une somme de 4 florins carolus, lors de son voyage qu'il fit à Diest, en vue de conclure le marché.

(1) Note provenant de feu M. Pinchart.

1556. (4, 37, v. annexes).

Les registres communaux de la ville de *Tirlemont*, province de Brabant, fournissent d'intéressants détails au sujet d'une commande de 6 clochettes pour le « voorslag » de cette ville.

Le 2 mai 1556, Henri van Halle, bourgmestre de Tirlemont, et Jacques van Ranst se rendirent, aux frais de la ville, à Malines, pour y acheter du métal de cloche. Mais le marchand n'étant pas chez lui, ils y retournèrent huit jours plus tard, et scellèrent le marché par un repas qui coûta 36 sous à la caisse communale de Tirlemont.

Le 22 mai, le bourgmestre reprit le chemin de Malines et y resta quatre jours pour s'entendre avec Médard Waghevens au sujet de la fonte des cloches, pour le « voorslag », projeté par le magistrat de Tirlemont.

Au mois de juillet, la livraison étant restée en souffrance Henri van Halle se rendit de nouveau à Malines, pour, attraire le fondeur en justice. Les registres scabinaux de Malines renseignent, à la date du 18 juillet 1556, l'accord intervenu par lequel le fondeur s'engage à fournir endéans les quinze jours ou tout au plus tard dans les trois semaines, les 6 clochettes destinées au « voorslag » de Tirlemont, qui auraient dû être livrées à la Pentecôte.

Le fondeur fut encore en défaut, ce qui obligea Jacques van Ranst, devenu bourgmestre, de refaire le voyage de Malines, au 21 août suivant. Plus heureux que son prédécesseur, il put, après 4 jours d'attente dans cette ville, prendre livraison des 6 clochettes. Celles-ci pesaient ensemble 1844 livres et furent payées 13 florins carolus et 15 sous par 100 livres, soit un montant de 253 florins et 11 sous.

1556. (v. annexes).

Les pannes de la cloche *Rombaut* et de la cloche *Waltrude* de l'église Saint-Jean, à *Malines*, furent refondues cette année, par les soins de Médard Waghevens.

1557. (v. annexes).

Les registres scabinaux de Malines font connaître l'engagement pris par notre fondeur, à la date du 26 juin, de fournir une cloche de 1800 livres à l'église Sainte-Gertrude, de *Louvain*. Elle devait s'accorder avec la troisième, renfermée dans la tour, et être livrée endéans les trois semaines, en foi de quoi le fondeur donne en garantie sa maison de la rue Sainte-Catherine.

ANNEXES

1524-1525. Compte comm. de *Malines*, f° 229 v°.

Item betaelt den wert in de Zwerte lelie van eenen vate biers gedroncken by de gesellen van Medaerdus Wagevens als men de vuerclocke van der stadt gote cost x s. vj d.

1525-1526. Ibidem.

Item betaelt Deonisen Hoelmans van diverssche ghelagen gedroncken by de wercklieden van der stadt als de vuerclocke gehangen werd op Sinte Roms torre ij ℔ xvij st. ix den.

1526. Archives de *Middelbourg*, Reg.: Verbanden, accoorden, f° 118.

Voorwairde bedreven tusschen den tresoriers deser steede van Middelburch ende Medardus Wageveyns, angaende tleveren van de huyrclocke.

Op den tweeden dach in Meye 15^{c} ende 26, heeft Medardus Wageveyns wonachtich tot Mechelen bij conventie ende voirwairde gemaect tgens den tresoriers der steede van Middeburch in Zeellant, ende by accoorde vande burchmeesters, scepenen ende raiden derselver steede angenomen te ghyeten een vuyrclocke mit 9 cleen clocken, dienende ten voirslage van de geheele ende halfve uuyren, alle te samen goet van thoone ende van gelycke stoffe, of beter als de clocke es, die hy laetst gegoten heeft voir de voirschr. stadt van Mechelen, welcke voirscreven uuyrclocke wegen sal

tusschen de acht ende 9 duysent ponden Antwerps gewichte. Ende is bevoirwairdt indien deselve uuyrclocke bevonden wordt meer wegende dan de 9 m., dat men voir tovergewichte van dier nyet meer betalen en sal, dan half zoo veele, als de voirn. Medardus van den honderde bedinget heeft. Voorts is ondersproken indien de voirschr. tresoriers eennige oude clocken leveren wilde in mindernisse van de gewichte, dat de voirn. Medardus die gehouden wordt te anwairde, mits alleenlyc profiterende 6 scell. grooten vlms. van elcke honderde van vergieten. Ende heeft de voirn. Medardus bedinget van den honderde, soewel van de voirschr. groote clocke als vande negen cleyne, 12 gulden tot 3 scell. 4 gr. tstuck; te betalen in vier payen te weeten: vyftich ponden grooten bynnen 6 weeken naestcommende, noch 50 p als de voirschr. huyrclocke gegoten sal wesen, ende alnoch vyftich ponden als de selve huyrclocke bynnen de voirschr. steede van Middelburch gelevert sal wezen, ende de reste een jair daerna, dat de voirn. Medardus de voirsch. 9 cleen clocken gelevert sal hebben. Des wordt deselve Medardus gehouden bynnen de voirn. stadt van Mechelen goede versekerheit te doene voir de twee eerste payen. Actum ut supra. Testes: Clais Symsz. van Poppendamme burchmeester, Jan Eeuwoutsz. ende Jan Lauwersz. scepenen.

1527-1528. Compte comm. de *Malines*, f° 231 r°.

Item betaelt van xiiij^{m}cLxxiij pont clock stoffen tegen diversssche persoenen ende tot diversschen prysen gecocht ter stadt behoef, dienende totter vuerclocken vander stadt, te wetene iij^{m}xxij pont tens cost elc hondert Lvj s. vlem. Item van iij^{c}xLiiij pont clockspyse cost elc hondert xxxvj s. vlem. Item van iiij^{m}ij^{c}v pont coopers cost elc hondert xxxi s. vlem., ende van vj^{m}vj^{c}ij pont vortsels cost elc hondert xxx s. vlem. al welcke stoffe metten voirs. gewichte gelevert es *Medaerde Waghevens* clockgieter om daer af

de voirs. vuerclocke te gietene, dwelc hy gedaen heeft ende de selve clocke der stadt gelevert zwaer weghende xiij^{m}ix^{c}xcij pont elc hondert daer af aen hem bestaet voer xxxiiij s. Blyet dat de voirs. clocke niet zoe zwaer en es, als tvoirs. ghewichte dat hem de stadt gelevert heeft, dwelc de selve Medardus aen de voirs. somme van zynen loon cortten moet. Maer om deswille, dat de voirs. Medaerdus hem grootelyck beclaechde dat de voirs. stoffe hem by der stadt gelevert eens deels niet zoe goet en was als de stoffe van der clocken dij hij gelevert heeft, ende oick dat hy groote schade ende arbeyt gehadt heeft int verghieten van der voirs. clocken, dwelck by zynder schult alsoe hy zeyde niet toe en quampt dat zy mis raeckt was, soe es den selven voer de oeveringhe quytgescheuwen ende daer en boven hem noch te goede gedaen LIJ R. guld. eens. Compt tsamen de voirs. stoffe metten gietene ende wederomme te verghietene op iij^{c}LXXIX £ v s. iij d. br. afgetrocken daer af iiij^{c}xc pont fijnder stoffen gecomen van der ouder clocken die opt palais gehanghen heeft elc hondert daer af geschat te LVJ s. vlems, insgelycx v^{c}LXIIJ pont ouder stoffen achter straten gehaelt ende by de goedelieden totter voirs clocken ghegeven, waer af de v^{c}xxxiiij pont elc hondert geschat was op xxx s. vlems ende dander xxix pont geschat thondert tegen LVJ s. vlems., ende oick noch afgetrocken alsulken lxij guld. als by de goede liens inder kercken geoffert was gedragende de voirs. afcortingen tsamen XLV £ xviij s. br., blijft net dat de voirs. vuerclocke hier en boven gecost heeft.

iij^{c}xxxiiij £ vij s. ix d. br.

1531. Arch. de *Malines*, Reg. scab aux adhéritances, n° 155, f° 35 r°.

Meester Medardt Wagevens heeft gelooft Vrancken Pylenpeert als kerckmeester ende tot behoef van der kercken van *Zoutleeuwe*, te leveren veerthien daegen voer Sinxen naestcomende onder den

craene alhier, een clocke gegoten, wegende sesse duysent pondt oft daer omtrent. xxiiij aprilis.

1532. Compte communal d'*Audenarde*.

Betaelt Meesters Jacob ende Thomas Chevalier, clocghieters, van dat zy commen zyn van Douay binnen deser stede, volghende der ordonnantie van Myne heeren van den Rade in Vlaenderen, omme met ander clocghieters die Meester Mediaert Wagheneys van zynder zyde ghecoren hadde te visiteerne de drie clocken by den zelven Mr Mediaert ghegoten, de welcke thueren daghe niet gecompareert en zyn; elken van heurlieden van vive daghen te eender gauden croone s'daeghs; ende midts dat der kercken aengaet dat hier Niet.

Betaelt de kercke van Ste Wouborghen 't Audenaerde, iiiic lib. par.

1533. Compte communal d'*Audenarde*.

Betaelt XII Carolus guldenen omme die te ansichtene ende te ghevene in de kercke van Ste Woubourghen deser stede, ter hulpen van den kosten omme twyen van drie clocken, te wetene: van Ste Salvator, Maria ende St Jan, up Onser vrouwen dach lichtmisse tsachternoens naer vesperen laest leden, xxiiii lib. par.

Item ghepresenteert den xxvii dach in Sporcle den ghezellen die de clocken aengenomen hebben up de doene, L schel. par.

1533. Arch. de *Malines*, Reg. scab. aux adhéritances, no 158, fo 66 vo.

Heer Jan Hemelryck priester prochiaen tot *Hekelghem*, ende Willem De Clerck, ende Jaspar Pinnock, ingesetene, ende kercmeesters van der zelver prochie, hebben bekent ontfanghen te hebbene, van meester *Medarde* Waghevens clocghietere onsen medepoirtere een clocke, die sy aen hem besteedt hadden en die hy

totter zelver kercke van Hekelghem behouff, wel ende loffelick gemaect ende gelevert heeft, ter cause van den welcken de voers. kerckmeesters den selve Medarde noch bekennen schuldich te zyne, boven de hondert carolus guldenen die hy van hen gehadt heeft de somme van twee hondert elff carolus guldenen ende seven stuvers, de welcke de voers. kercmeesters den selven meester Medarde oft by zynen wille den bringer van desen brieve beloven wel te ghildene ende te betalene, te wetene de twintich carolus guldenen dair aff nu te kersmisse yerstcomende, ende voirts telcken kersmisse dairan volgende, dertich carolus guldenen, totter volder betalinghe van der somme voirscrevene, sonder eenighe fraude xvij octob.

1534. Ibidem, nº 159, fº 46 vº.

Meester *Medart* Waghevens clocghietere heeft getransporteert ende overgegeven, ende mids desen transporteert ende gheeft overe, Janne de Monnick ende Gheerde Woytiers alsulcke drye hondert ende eenendetseventich Rynsguldenen tot XL groote vlms tstuck, als hem schuldich ende tachter zyn de kercmeesters van Sinte Barthelmeeus tot *Schoenhoven*, toecomende ter saick van clocken die hy aldaer gegoten ende gelevert heeft om deselve somme van iijᶜLxxi Rynsguldenen by den selven Janne de Monnick ende Gheerde Woytiers, oft by haerlieden zekeren bode tot huerer behoeff die op te bueren ende tontfanghen... v februarij.

1534. Ibidem, nº 159, fº 73 vº.

Meester *Medart* Wagevens clocghietere onse medepoirtere, seggende, ende te kennen ghevende dat hy in heysschers stadt proces hangende heeft voir bailliu ende scepenen vander stede van Aelst op ende tegens de kercmeesters ende ingesetene van *Erdeghem* ter saicke van den welcken hy aldaer heeft moeten borghe stellen voir hondert carolus guldenen eens ende dat voir hem borghe dair

voer geworden es Willem Breecpot, soe heeft hy meester Medart voornoemd om den zelven zynen borghe, van dier borchtochte met dat dairan cleven mach wel te quytene ende scadeloos tontheffene tot desselfs Willems behoeff, ende allen anderen diet aengaen mach, verbonden ende te pande gestelt een zyn huis metten hove gronde, staende binnen deser stadt van Mechelen in Sinte Katlyne strate, tusschen der weduwe int *Voskens* erve aen deen zyde, ende thuys *Brandenburch* geheeten aen dander zyde. xij junij.

1536. Ibidem, nº 161, fº 103 vº.

Jan Woytiers ketelere, es borghe geworden voir meester *Medart* Wagevens clocghietere, dat deselve meester Medart de *vier clocken* die hy voir mynen heere den prelaet van *Tongherloo* gemaect ende gegoten heeft, ende oick int clooster van Tongerloo gelevert, een jaer lanck sal houden luydende achtervolgende der vorweerde daer aff zijnde, die myn heere de prelaet, ende de voirs. meester Medaert beyde geteekent hebben alst schynt. Dies zoo heeft *Christyne Reymers des voirs. meester Medarts huysvrouwe* die oick voir ons compareerde gelooft den voirn. Janne Woytiers, vande voirs. borchtochte wel te quijtene ende scadeloos tontheffene alzoot behoeft alle dinghen sonder fraude. xv februarij.

1536. Ibidem, nº 161, fº 148 vº.

Meester *Medart* Waghevens, clocgieter onse medepoirtere, seggende ende ons te kennen ghevende, dat hy *een clocke* van tusschen de viere ende vyf duysent zwaer, aengenomen heeft te gietene ende te makene voir de kercke van *Wesemale* ende heeft belooft dat indien eenighe faulte aen de selve clocke quame binnen den tyt van drye jaeren yersteomende by synen schulde dat hy dat beteren sal ende eest van noode, verghieten sonder der kercmeesteren cost, welcke belofte Jan Copie, een der kercmeesters van Wesemale, totter

selver kercke behoeff accepteerde, ende hier voer heeft de selve meester Medart verbonden hem selven, ende alle zyne goeden infra presentia et futura xvij Julij.

1536. (35).

In een verdrag gemaakt den 9 februari 1536 by de Heeren kerkmeesteren van de oude kerke (Delft), en meester *Medardus* Wanhenens, klokgieter te Mechelen, omme « *drie klocken* te gieten, waer van de eerste most swaer wesen 't huysgen twalf en derthien duysent, dander de 't huysgen negen ende thienduysent, die derde thuysgen ses ende seve duysent, guoet van thone ende resonancie die twee mynste op die meeste te accorderen, welcke clocken men luyden zal een halff iair lanck geduyrende tot anxt ende perykel van Meester voorsz. te weeten ingevalle die clocken braecken ofte niet en waren van gueder accoret sulx als by meesters of guede mannen bevonden mochte worden dat se behoirden te weesen, dat die voorsz. meester tot zijne cost die selfde clocken weder sal hargieten ter tyt ende wyle toe dat se volmaykt ende gelevert zyn alst behoert. (De spijs of stoffe tot deze klokken vereischt moest door kerkmeesteren bezorgt worden, en den klokgieter had voor zyn kunst of moeite bedongen, van) ieder hondert gewigts een karolusgulden te genieten, en een huis tot zyn gebruik, alwaar hy deze klokken zou mogen maken, (doch hy moest zelfs,) alle yserwerk dat tot die klokken gieten behoeft en instrumenten die men van der kunsten wegen dair toe behoort, leenen en leveren. (Welk werk hy verplicht was te leveren) half vasten ten langste te Delft, (en in train te hebben) en niet daar uyt te gaan voor de klokken gants en gaar opgelevert mochten wesen, en voir pinsterdage eestkomende die klocken al gemayckt te leveren, ende ingevalle de meester voorschreve gebrekelike ware in eenige van den artikulen zoude hy daer mede verbueren honderd karolus guldens (moetende) daer voor te Mechelen

stellen guede borgen voor den raet der stadt van Mechelen gepasseert enz.

1537. (35).

In een klein kontrakt gemaakt den 8 December des jaars 1537, wordt bevonden dat de voorschreve meester klokgieter, alsook zyn huisvrouw, met de kerkmeesteren van de oude kerk overeengekomen waren: dat men de twee klokken die nu gemaect (waren), hangen zoude, eningevalle bevinde worde dat die klokken voirsz. horen thoen niet (en hadden), zoo hy de kerkmeesteren voerlede (hadde) beloeft, dat hy dat zelve beteren (zoude) tot zyne cost en buyten alle cost van de kerk voirsz. gedaen en gedaen soude worden.

1538. Arch. de *Malines*, Reg. scab. aux adhéritances, n° 162, f° 150 v°.

Meester *Medardt* Wagevens clockghieter heeft gelooft ende toegeseyt Janne de Court van *Camerycke*, dat in gevalle datter gebreck bynnen een jaer naestcomende van hier af te rekene geviele oft gebeurde in de *cleynste clocke van de tween* die hy den voirs. Janne de Court ende tsynen versoecke gegoten heeft ende dat ter causen van de puttekens die de selve clocke int ghieten behouden heeft dat hy dat gebreck beteren sal ende de scade ende cost daer af comende selve sal gilden ende betalen, alsoe wel de costen van de vracht die daer omme gedaen zelen worden ende gedaen syn, oft de selve clocke heerghieten op synen cost verbindende daertoe de selve meester Medardt synen persoon ende alle syne goeden presentia et futura. xxviij sept.

1539.

Zeven nieuwe klokken, die Medaerd Waghener van Mechelen,

gehouden was den stede (Aelst) te leveren, accoordt zynde, omme te spelene ten voorslaeghe, motetten oft liedekens naer tsaisoen van den jaere.

(De Denderbode, 20 Juli 1879).

1540. Arch. de *Malines*, Reg. des « Procuratoria », n° 2 (1537-1541), f° 204.

Maistre *Medart* Waghewens m^re^ fondeur des cloches de ceste ville de Malines at prommis et sest oblige par devers Pacquier de Wachyn et Jehan de Bours comme verglaseurs pour et au nom de toutte la communaulte et ville de *Housdaing* en Arthois de furnir au contenu de certeyn marchy et accord signe dud. Waghewens en datte du xxij^e^ novembri mil v^c^xxxviij. Le tout par dedens le jour de la penteconste primes venant a peyne que le jour passe lesd. de Housdaing ne seront tenus debvoir prendre ou accepter les cloches y mentionnez, mais seront absoutz dud. marchy, et sy leur restituera led. Waghewens les xxv R. d'or qu'il confessoit avoir receu. tesmoins dud. marchy, soubz. l'obligation de tous ses biens pres. et advenir les submectant a. execution reele a l'effect que dessus.

Actum iij^e^ aprilis a° xl. coram Aa.

1541. Arch. de *Malines*, Reg. scab. aux adhéritances, n° 167, f° 21 r°.

Geert Woytiers heeft belooft Jannen van Beringhen in den name van weghen ende tot behoeff vande kerckmeesteren van *Beerlant* te doen ghyetene ende te leveren tusschen dit ende paesschen naest comende *twee clocken* deene van sesthien hondert ende dandere van twaelf hondert pondt van goeden accorde op den thoon van *Re* ende *My* achtervolgende der vorweerde daer af gemaect inhoudende van vier clocken, wesende vander date den xx^sten^ dach augusti a° xv^c^xxxvj by den selven Gheerde onderteekent, ende in dien de

voirs. Gheert in gebreke waere ende nyet ende volleverde de voirg. twee clocken voir paesschen om in de paeschdaegen naer Beerlandt te moghen tscepe te doene, soe sal hy daer aene verbueren ende in de boete vallen van vyftich karolus guldenen eens te bekeeren in drien te wetene der K. Ma^t deen derde deel, dander derde deel tot behoef van der hallen alhier ende tderde derdedeel der verbeurde kercken van Beerlandt daer voer verbindende hem selven ende alle syn goeden haeff. ende erff. infra presentia et futura. A. D. M.

v novembris.

Item. Meester *Medart* Waghevens clockghieter heeft gelooft den voirs. Gheerde Woytiers van tgene dat voirscreven staet in allen synen clausulen ende pointen costeloos ende scadeloos tontheffene ende de voirg. twee clocken op den voirs. thoon ende gewichte selve te ghyetene ende te leverene ten tyde voirg. daer voir verbindende hem selven ende alle zyne goeden haeff. ende erff. infra presentia et futura. A. D. M... ut supra.

1546. Comptes de l'église Saint-Jean à *Malines*.

It. betaelt Meester Medaert Waghevens, clockgieter alhier voer tvergieten van twee pannen dienende totter clocken Jan genaempt wegende eenendertich pont, cost tpont eenen stuver valet eenendertich stuvers makende vij st. ix d.

1551-1552. Comptes communaux de *Diest*.

18 Augusty, Meester Medaets, clockgieter tot Mechelen, als hy hier aengenomen hadde dry clockxkens totten nyeuwen voerslach op rekening. 4 k. gl.

1556. Minute aux arch. comm. de *Malines*, Inventaire, t. VI, p. 165.

Meester *Medaert* Waghevens, heeft belooft ende belooft mits

desen Hendricken van Halle over ende tot behoeff van der stadt van *Thienen*, de zesse clocken dienende tot eenen voerslach die hy der selve stadt belooft hadde gemaect te leveren tot in de waghe alhier van nu te zincxen laestgeleden, dat hy de selve nu maeken ende accorderen sal, bynnen verthien daghen yerstcomende, oft ten alderlancxsten van heden ende drye weeken, op te peyne indyen de selve clocken bynnen de voorn. drye weeken yerst comende nyet volmaeckt ende geaccordeert en zyn daer aene te verbuerene de somme van twintich guld. eens, een derdendeel tot behoeff van de C. M^t^, ende dander twee derdendeelen tot behoeff van der kercken van Thienen voer haer interrest. Behoudel. oick dat de voorn. stadt altyt in haer geheel blyven sal noepende den contracte ende voerweerden daeraff ende den selven clocken aengaende tanderen tyden tusschen haer ende den voern. Mr Medaert gemaect. Al sonder...

Actum xvij^en^ Julij 1556. Coram G. Gottingyz.

1556. Compte comm. de *Tirlemont.*

Vutgheven aen den grooten torren op der kercken van St Germeyns te Thienen: « Item betaelt meester *Medaert* Wagevens, clockgieter tot Mechelen, die welcke gegoten heeft van zyn stoffe vi clocxkens tot eenen voerslach voer der stadt alhier, wegende 't samen de vi clocxkens xviii^c^xʟiiii pont ende elcken hondert van der clockspyze betaelt xiii Karol., xv st. beloopt samen de sommen van ij^c^ʟiij Karol. xi st.

1556. Comptes de l'église Saint-Jean à *Malines.*

Item betaelt der huysvrouwe van meester *Medaert* Wagevens clockgietere van twee pannen te vergieten van der clocken Romeken.

Item noch den zelven van de pannen van der clocken Waltruyt.

1557. Arch. de *Malines*, Reg. scab. aux adhéritances, n° 179, f° 150 r°.

Meester *Medaert* Wagevens clockghieter deser stede van Mechelen heeft bekent dat hij van Adriaenen Wilthagen in den name ende tot behoef van der kercken van Sinte Gheertruyden tot *Loevene* aengenomen heeft wel ende loffelyck te makene ende te ghietene *eene clocke* wegende omtrent achthien hondert ponden luttel min oft meer ombegrepen van den juysten gewichte welcke clocke voers. de voern. meester Medaert heeft gelooft ende gelooft mits desen den voers. Adriaenen tot behoef als boven de selve clocke volmaect ende accorderende op te derde clocke op ten torren van der selver kercke alhier te Mechelen te leveren binnen drye weken nu naestcomende. Ende omme den selven Adriaenen tot behoef als voere hier af te versekeren soe heeft deselve meester Medaert hem hier voere verbonden ende ter pande gestelt zyn huys metter plaetsen gronde ende anderen zynen toebehoirten gestaen in Sinte Cathelyne straet tusschen thuis *'t Vosken* geheeten aen deen zyde ende thuys *Brandenborch* geheeten aen dander zyde xxvj Junij.

Jean

Aucune œuvre de ce fondeur n'a été relevée dans les archives de Malines, qui sont muettes aussi relativement à son domicile et aux transactions familiales. Ces circonstances nous mènent à croire qu'il fut nomade et qu'il exerça son métier en fondeur ambulant.

On trouve de ses cloches un peu partout: à Bilsen, Courtrai, Audeghem, Stekene en Belgique; à Wilnis en Hollande, et à Trebnitz en Allemagne.

La plus importante de ses œuvres connues est celle de de Courtrai. Composée d'une série de 8 cloches formant carillon, cette œuvre le classe, de ce fait, parmi les meilleurs fondeurs.

Ses cloches sont richement décorées.

Les inscriptions rappellent la formule de ses ancêtres.

La plus ancienne de ses cloches signalées porte la date de 1534, la dernière, celle de 1566.

1534. (46).

La commune de *Bilsen*, province du Limbourg, possède encore une cloche de ce fondeur, ornée d'une belle frise à feuillage, de style renaissance, de trois figurines, de deux médaillons et d'une armoirie.

Une des figurines, haute de $0^{m}085$, représente la Vierge debout avec l'enfant Jésus sur le bras gauche; la seconde, haute de $0^{m}11$, le Rédempteur debout, tenant dans sa main gauche un globe surmonté d'une croix qu'il bénit de la

main droite; la troisième, haute de $0^{m}11$, un saint, probablement saint Jean, tenant un agneau (?) dans son bras gauche.

Les deux médaillons sont très intéressants, nous en donnons ci-contre une reproduction d'après des moulages que nous avons fait faire sur place. Le plus petit de forme rectangulaire mesure $0^{m}09$ de hauteur et $0^{m}055$ de largeur; il représente dans le bas, l'étable de Bethléem avec l'Adoration des Mages, dans la partie supérieure on voit arriver de divers côtés d'autres adorateurs montés sur des animaux divers. L'autre médaillon est rond mesurant $0^{m}116$ de diamètre; il représente le Christ attaché en croix sur une vigne dont les branches et les grappes, dans des formes variées, remplissent la moitié supérieure du médaillon; au pied de la vigne on distingue deux personnages cultivant la vigne du Seigneur, à gauche, un homme sarclant la terre, à droite, une femme avec un vase arrosant le sol.

Cette représentation du Christ crucifié sur une vigne se retrouve aussi sur une cloche de Hal, fondue en 1518, par Georges Waghevens.

Un grand écusson, haut de $0^{m}16$ et large de $0^{m}15$, écartelé portant à dextre quatre pals et à sénestre un lion rampant couronné et lampassé, figurant les armoiries d'un membre de la famille de Mérode, donateur de la cloche qui porte son nom.

Trois inscriptions sont placées sur la cloche.

La première, en lettres gothiques, fait le tour de la couronne, elle est entrecoupée de petits motifs décoratifs:

Amor ys mynen naeme
myn gbeluyt sy god bequame
al soe veer men my sal boren luden
soe wyl god al dyngen bebueden



Médaillon de la cloche de Bilsen
fondue en 1534 par JEAN WAGHEVENS.



Médaillon de la cloche de Bilsen
fondue en 1534 par JEAN WAGHEVENS.

Sur le corps de la cloche on lit:

✠ My heft ghegotn Jan Waghevens van Mechlen.
AAROD (?) AAROD (?) — MARGREET VAN MERODE
DOCHTER VAN HOFFALIS.

A la partie inférieure de la cloche on lit encore un texte latin:

✠ O REX GLORIE VENI CUM PACE DEUS HOMO FACTUS EST, VENI SANCTE SPIRITUS REPLE TUORUM CORDA FIDELIUM ET TUI AMORIS IN EIS IGNEM ACCENDE QUI PER DIVERSITATEM LINGUARUM CUNCTARUM UNITATE FIDEI CONGREGASTI. ANNO DOMINI MCCCCCXXIIII (1).

1541.

Ce fondeur fournit, en cette année, une cloche pour la commune de *Wilnis*, province d'Utrecht, en Hollande (2).

1549. (47, v. annexes).

Pour le « voorslag » de l'église Saint-Martin, à *Courtrai*, province de la Flandre occidentale, Jean Waghevens fournit une série de 8 cloches, pesant ensemble 3877 livres. Il fut payé à raison de 6 livres par cent livres de poids, et reçut en outre une pièce d'or en guise de pourboire. Avec le métal resté en excès, il coula encore 3 clochettes.

(1) C'est grâce à l'obligeant intermédiaire de notre collègue M. Gevelers, chanoine prémontré à Neerpelt, que nous avons pu obtenir le moulage des ornements de cette cloche, dont la photographie était impossible.

(2) Renseignement dû à l'obligeance de M. Overvoorde à Leiden.



1547. (17, t. III).

Une cloche fondue en 1547 et inventoriée pour être vendue, en 1579, par le magistrat d'Audenarde, est indiquée comme provenant de la commune d'*Audeghem*, en Flandre orientale. Elle pesait 1410 livres et était ornée d'une représentation du baptême du Christ par saint Jean et des armoiries de la famille Triest, de Gand. On y lisait l'inscription suivante:

> **Joannes baptista is mynen name**
> **myn gheluyt zy ghode bequame**
> **alsoo verre als men my hooren sal**
> **wilt God bewaren van ongheval**
> **Jan waghevens heeft my ghegoten.**

1549. (48, v. annexes).

Les marguilliers de la fabrique d'église de *Stekene*, province de la Flandre orientale, firent couler sur place, une cloche par Jean Waghevens. Il fut payé en 3 payements, la valeur du premier n'est pas connue, le second s'élevait à 16 livres 18 escalins et 10 gros, le troisième à 5 livres, mais il y eut contestation au sujet de son salaire. Le différend ne se termina que par une décision de la Cour de Flandre, qui lui octroya, en 1555, la somme de 4 livres et en plus un pot de vin. Cette cloche périt par l'incendie de la tour, provoquée par les Gueux, en 1592.

Une cloche de cette même église fut refondue en 1552, peut-être chez le même fondeur. Les marguilliers avaient fait, pour cet objet, un voyage à Malines, pour lequel ils furent dédommagés par le payement d'une somme de 7 escalins 5 gros.

1566. (12).

A *Trebnitz*, en Allemagne, existe une cloche de Jean Waghevens, avec l'inscription:

> **S. Lieven es myne name**
> **my ghelute sy gode bequame**
> **also verre als men my booren (s)al**
> **wilt God bewaren overal**
> **Jan waghevens heft my geghoten. mvclxvi.**

Cette cloche porte comme ornementation un double aigle héraldique. Sous l'inscription, une quantité de médaillons, de différentes grandeurs, parmi lesquels la Vierge Marie avec l'enfant Jésus, tenant une croix, des rinceaux et le martyre de saint Sébastien.

ANNEXES

1546-1549. Comptes de l'église Saint-Martin à *Courtrai*, f° 34 r°.

Item betaelt meester Jan Wagheweyns van ghegoten te hebbene acht clocken, weghende tsamen xxxviii^{c} ende LXXII pont ende xiiii paer pannen weghende iii^{c}xxviii pont, compt samen iiii^{m} ii^{c} pont, te vi ℔ par elc hondert pont, compt xxi ℔ gr. ende een stick gouts van drinckghelde, daerup betaelt xix pont groote; noch ghegoten iii cleyn clockins, voor de stoffe diere overe ghescoten was dus compt hier in betalinghe ii^{c}xxviii ℔ par.

En marge: men rest hem ii ℔ gr. ende een stic gouts. Scepenen ordonneren niet te betalen voor dat de voorwaerde vulcommen es.

Item betaelt ii arbeyders om de clocken te voeren uute den ommeganck in de kercke vi sc. par.

Item betaelt de zelve om de ghewichten te halene in de schale ende wedere omme thuus te voorene ende van weghene xvi sc. par.

Item betaelt om de clocken te doen schuerene xxiiii sc. par.

1552 Comptes de l'église de *Stekene*.

Item noch gegeven doen wy de kerkmeesters met Philip De Ruysscher reysden naer Mechelen om de schelle te doen herghietene van verteerde costen 7 schel. 5 gr.

Gilles

La seule œuvre connue de ce fondeur a été faite, en 1514, pour le « voorslag » de la ville de *Malines*. Cette cloche pesait 754 livres et lui fut payée 8 gros par livre.

Tout autre renseignement nous manque à son sujet.

ANNEXE

1514-1515. Compte comm. de *Malines*, f° 222 r°.

Item betaelt Gielis Waghevens clockghieter, van eender schellen gheghoten ende tegen hem ghecocht ter stad behoef dienende totten voerslaghe wegende vij^c^Liiij pont cost elck pont viij g^o^te xxvie Ja^rij^ xv^c^xiiij. xxiij ℔ xL s. iij d. br.

Médard II

A la page 317, il est fait mention d'un fondeur Médard Waghevens, deuxième de ce nom. Nous avions conclu à son existence, sur la foi d'un renseignement relatant l'inscription dans la bourgeoisie d'Anvers, en 1540, d'un fondeur malinois ainsi nommé.

Après vérification, faite dans les archives de la ville d'Anvers, il ne peut être question d'un Médard II.

Le Médard Waghevens dont il s'agit, est fondeur à Malines et au 2 septembre 1539, celui-ci se présente devant l'autorité compétente de la ville d'Anvers, non pour prendre inscription dans la bourgeoisie, mais pour introduire une instance en remboursement d'une créance de 59 florins carolus, somme avancée à feu Liévin Maillaert, dont la succession se liquidait.

Le défunt fut l'époux de Jeanne Waghevens, une fille ou parente de Médard; elle aussi réclama à la succession, le 6 août 1539, une somme de 679 florins carolus et 10 sous, qui constitua sa dote matrimoniale.

Le nom de Médard II doit donc être rayé de la liste des fondeurs Waghevens, ce qui reduit leur nombre de onze à dix.

Autres cloches attribuables aux Waghevens

Une ordonnance de la nation malinoise des fondeurs prescrivait que les travaux sortis de leurs ateliers devaient, afin d'en permettre le contrôle, porter la marque du fondeur et l'écusson de la ville.

Cela explique pourquoi on retrouve sur presque toutes les cloches, sonnettes et mortiers malinois, l'écu à trois pals de Malines.

La marque de fabrique absente s'y trouve remplacée par le nom du fondeur.

Quelquefois l'inscription de celui-ci même a été négligée et à moins d'une marque spéciale de fondeur, comme il s'en rencontre sur des cloches de certains saintiers, mais que nous ne sommes pas encore parvenu à dépister sur les œuvres malinoises, l'auteur de la cloche est difficile à retrouver.

Néanmoins, la forme des caractères employés, la formule utilisée en épigraphie, et surtout, le modèle des frises, des médaillons et autres motifs décoratifs ornant les cloches peuvent, par des rapprochements, amener l'identification du fondeur.

Nous avons signalé pour quelques-unes des cloches des Waghevens la répétition des mêmes ornements utilisés de père en fils. Nous n'avons pu le faire pour toutes, aussi serait-il désirable que les campanologues mieux placés donnent en reproduction les documents que leur livrent les cloches; outre l'intérêt artistique qui s'y attache, ils

permettraient de retrouver l'auteur des cloches non signées.

Certains de ces rapprochements ainsi que la date portée par des cloches de 1524 et 1525, nous ont fait attribuer celles-ci à Georges II.

Trois cloches plus anciennes, une de 1472 et les autres de 1478, avec des inscriptions identiques à celles dont se sont servi les Waghevens nous autorisent à les mettre à leur actif.

1472.

L'église de *Hoxem*, sous Hougaerde, près de Tirlemont possède encore une cloche portant comme inscription:

Jan es mynen name
myn ghbeluet sy gode bequame
al so verre men my horen sal
wilt god bewaren over al
ghemaect int jaer mccccl xxii (1).

1478. (22).

Deux cloches, datant de cette année, sont encore en usage à l'église de *Pulderbosch*, province d'Anvers.

La plus grosse, dénommée *Maria*, porte cette inscription:

✠ **Maria** ✿ **es** ⚜ **mynen** ✿ **naem** ⚜ **myn** ✿ **ghbeluyt** ⚜ **sy** ✿ **Gode** ⚜ **bequaem** ✿ **alsoe** ⚜ **verre** ✿ **alsmen** ⚜ **my** ✿ **hoiren** ⚜ **sal** ✿ **wilt** ⚜ **God** ✿ **bewaren** ⚜ **over** ✿ **al** ⚜ **Ghemaect** ✿ **int** ⚜ **Jaer** ✿ **mcccclxxviiii** ✠.

Elle mesure 0m96 en hauteur, et 1m00 en diamètre, et donne le *sol*.

Sur la deuxième cloche on lit:

(1) *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. XVII, 1903, p 504.

Jhesus es mynen Naem Myn ghebluyt sy Gode bequaem. Alsoe verre als men my hoiren sal Wil 't God beware(n) over al. Ghemaect int Jaer mcccclxxviii.

Cette cloche mesure 0m75 en hauteur et 0m87 en diamètre, et donne le *la*.

Voici encore quelques autres cloches qui sont indiscutablement d'origine malinoise, parce que ou bien elles portent l'écusson de la ville de Malines, ou bien elles sont renseignées comme provenant de cette ville. Vu leurs dates, elles pourraient sortir des ateliers des Waghevens.

1498.

Les comptes de l'église Notre-Dame à *Anvers*, font mention, en l'année 1498-1499, d'une cloche de 334 livres fournie par maître Simon.

Elle lui fut payée 5 gros par livre.

Le même fondeur livra encore, à la même époque, une sonnette pour laquelle on lui paya 2 escalins.

Le maître dont il est question ne peut être que le fondeur malinois Simon Waghevens (1).

1500. (4).

Sur une cloche de la chapelle Saint-Martin, à *Avesne-lez-Herly*, arrondissement de Montreuil-sur-Mer, en France, on trouve l'image du Crucifix et de la Vierge, accompagnés d'une inscription en caractères gothiques:

Maria is mi den naem
ghegoten int jaer mccccc.

(1) *Archives communales d'Anvers.* Notes de L. de Burbure.

Il paraît propable qu'il faut lire *minen* au lieu de *mi den*.

Plus bas deux écussons. Le premier est celui de la ville de Malines; le second peut se lire ainsi: parti; I, écartelé: au 1 d'Autriche ancien, 2 Autriche moderne, 3 Habsbourg, 4 parti de Corinthie et de Carniole; II, 1 et 4 de Bourgogne moderne; 2 et 3 Bourgogne ancien, parti de Limbourg; sur le tout parti de Flandre et de Tyrol. Ce blason est, malgré quelques incorrections, celui de Marie de Bourgogne, fille de Charles-le-Téméraire et femme de Maximilien d'Autriche.

Le diamètre de la cloche est de $0^{m}60$.

1515.

Une cloche d'origine malinoise fut livrée, en 1515, à *Quenast*, province de Brabant. Un manuscrit (n° 19389, f° 3 v°) de la bibliothèque royale de Bruxelles en fait mention en ces termes:

« Lan mil cinq cens et quinze ij^e du mois de Juillet jour de la Visitation de la benoite Vierge Marie, messire pierre heddebault cure lors de Kenaste, baptisa une cloque pesant dix cens et XLV livres qui lavait faicte fondre ei getter en la ville de Malinnes et le nom de Maria lut donna... » (1).

1521.

Gérard Bosman, abbé de l'abbaye d'*Aulne*, près de Charleroi, province de Hainaut, fit construire le chœur de l'église du monastère, qu'il surmonta d'un campanile où il fit placer un carillon complet. En 1521, il acheta à

(1) Renseignement que nous devons à l'obligeance de notre collègue M. Prosper Verheyden.

Malines quatre cloches pesant ensemble 5513 livres, l'une d'elles fut baptisée du nom de « Grégoire ».

Le carillon d'Aulne fut renouvelé dans la moitié du XVIII[e] siècle, lors de la restauration complète du monastère (1).

1521.

Plusieurs cloches fondues à Malines, furent la proie d'un incendie qui détruisit la tour de l'église Saint-Jean, à *Gouda*, en Hollande.

Une seule, nommé « Gabriel » survécut au désastre, et fut encore en usage en 1561 (2).

1521. (25).

La petite cloche de *Middelharnis*, en Hollande, est ornée d'un médaillon et de l'écusson de Malines et porte la date de 1521.

1526.

Six cloches pour *Termonde* furent commandées à Malines, en 1526.

Elles avaient un poids total de 1377 livres, qui furent payées à raison de 2 livres 8 escalins et 3 deniers par livre de poids, soit 33 livres 4 esc. de gros (3).

1549.

Une nouvelle cloche pour marquer l'heure fut livrée à Malines pour la ville de *Termonde* en 1549.

(1). GUILL. LE BROCQUY. *Histoire de l'abbaye d'Aulne,* Paris, 1862, pp. 67 et 70.

(2) VORSTMAN, M. A. G. *De klokken der St.-Janskerk te Gouda,* dans *Bijdragen tot de oudheidkunde en geschiedenis, inzonderheid van Zeeuwsch-vlaanderen,* t. IV, p. 274.

(3) *Bulletin du Cercle Archéologique de Termonde,* 1864, p. 157.

Un batelier fut chargé de transporter à Malines l'ancienne cloche de l'heure, une cuve à brassin et d'autres matières destinées à la refonte. Cette ancienne cloche fut sans doute une de celles que la ville de Termonde acheta en 1526, et dont nous venons de parler. Les frais de transport à Malines et le retour de la nouvelle cloche ainsi que les droits pour son pesage furent remboursés au batelier et s'élevaient à 2 livres 2 escalins et 1 denier de gros (1).

Il paraît assez problablc qu'il s'agit de la cloche livrée à cette ville par Jacques Waghevens et portant la date de 1548. (v. p. 446).

1553.

Une cloche de 308 livres fut baptisée, le 1r septembre 1553, par le prélat du monastère de Saint-Pierre, près de *Gand*, qui l'avait fait fondre à Malines, pour la suspendre dans la tour de sa nouvelle église paroissiale. Elle portait l'inscription latine:

SANCTE NICOLAE VOCO POPULUM TUUM
AD AUDIENDUM DIVINUM OFFICIUM.
ME JUSSIT FIERI GEERARDUS QUINTUS,
ABBAS MONASTERIJ SANCTI PETRI JUXTA GANDAVUM.
MDLIII, MENSE JULIJ (2).

G. VAN DOORSLAER.

---

(1) *Bulletin du Cercle Archéologique de Termonde*, année 1864, p. 157.

(2) *Memorieboek der stad Ghent, van 't j. 1301 tot 1793.* Gand, 1851, t. II, p. 269.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

1. P. G. de Maesschalck. Klokkenagie der gemeenten van het arrondissement en het voormalig land Dendermonde. Dendermonde, Aug. De Schepper. 1899.
2. P. A. Wins. L'horloge de Nivelles; dans les *Annales de la Soc. Arch. de l'arrondissement de Nivelles*, t. VIII. 1907.
3. Koddige en ernstige opschriften. Amsterdam. 1719.
4. F. Donnet. Variétés campanaires; dans les *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*. 1905.
5. E. Wernicke. Die Ste Katharinenkirche zu Brandenburg an/der Havel; dans *Mitteilungen des Vereins für Hamburgische geschichte*, 1876, II, 1, 2.
6. A. de Behault de Dornon. Notice historique sur les cloches et les carillons de Mons; dans les *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, t. LIII. 1901.
7. F. Donnet. Les cloches d'Anvers. Anvers, impr. Ve De Backer. 1899.
8. Em. Fourdin. La tour et le carillon de Saint-Julien à Ath; dans les *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, t. VII, p. 97. 1867.
9. F. Steurs. De Toren van Sint-Rombauts kerk te Mechelen. Mechelen, H. Dierickx-Beke, zonen. 1877.
10. Dr G. Van Doorslaer. Le carillon et les carillonneurs de la tour Saint-Rombaut à Malines; dans le *Bulletin du Cercle Archéologique de Malines*, t. IV. 1893.
11. L. de Burbure. La musique à Anvers; dans les *Annales de*

l'Académie royale d'Archéologie de Belgique. 5e série, t. VIII. 1906.

12. R. Körner. Die glockengietserfamilie Waghevens; dans *Mitteilungen des Vereins für Hamburgische geschichte*, B. IX, nr 5. 1907.
13. Dr G. Van Doorslaer. Eenige aanteekeningen rakende de Mechelsche klokgieters; dans le *Bulletin du Cercle Archéologique de Malines*, t. VII. 1897.
14. Ed. Van Even. Louvain monumental.
15. F. Van den Brande. Korte beschrijving der kerk van Vilvoorden. Mechelen. 1856.
16. Ed. Gregoir. Documents historiques, t. I. Anvers, impr. L. De la Montagne. 1872.
17. L. Van Lerberghe et I. Ronsse. Audenaerdsche mengelingen. 6 volumes. 1845 1854.
18. F. Donnet. Les cloches de Wechelderzande, dans *Taxandria*. Turnhout. 1904-1905.
19. A. Bergmann. Geschiedenis der stad Lier. Antwerpen, J. E. Buschmann. 1873.
20. Ph. Kervyn de Volkaersbeke. Joyeuse entrée de l'empereur Maximilien I à Gand, en 1508; dans le *Messager des sciences historiques*. 1850.
21. C. Adriaensen en G. Segers. De collegiale kerk van de H. Katharina te Hoogstraten. Impr. L. Van Hoof, Hoogstraten. 1895.
22. Edm. Geudens. Les cloches de Pulderbosch et Wyshagen et le Carillon de Hasselt; dans les *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, t. LIV. 1902.
23. L. Everaert et Bouchery. Histoire de la ville de Hal. Louvain. 1879.
24. F. Caland. Klokkenopschriften; dans *De Navorscher*, périodique hollandais. 1869.

25. J. C. Overvoorde. Aanteekeningen over Goeree en Overflakkee; dans *Bulletin van den Nederlandschen Oudheidkundigen Bond*, Amsterdam. 1907.
26. S. De Schrijver. Quelques anciennes cloches d'église de fabrication belge en Italie et en Angleterre; dans les *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*. 1902.
27. J. A. Hoefer. Aanteekeningen betreffende de klokkenspelen van Middelburg; dans *Archief* uitgegeven door het *Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen*. Middelburg. 1899.
28. G. Van Arkel en A. W. Weissmann. Noord-Hollandsche oudheden. Amsterdam, drukk. Ten Brink en De Vries. 7 deelen. 1891-1903.
29. J. C. Overvoorde. Eenige aanteekeningen over de Zuid-Hollandsche eilanden; dans *Bulletin van den Nederlandschen Oudheidkundigen Bond*. 1907.
30. Ern. Matthieu. Histoire de la ville d'Enghien. Enghien, impr. Spiret. 1877.
31. Van der Aa. Aardrijkskundig woordenboek der Nederlanden. Gorinchem, Jac. Noorduym. 1839.
32. Inscriptions des monuments publics et privés de la ville d'Anvers.
33. Fr. De Potter et J. Broeckaert. Geschiedenis der gemeenten der provincie Oostvlaanderen.
34. W. Van Spilbeeck. De voormalige abdijkerk van Tongerloo.
35. Reinier Boitet. Beschrijving der stad Delft. 1739.
36. F. J. Raymaekers. Het kerkelijk en liefdadig Diest. Leuven. Boekd. Karel Peeters, 1870.
37. P. V. Bets. Bijzonderheden over de boyaerden van Thienen; dans *Mengelingen voor de geschiedenis van Braband*. Leuven. 1871. Druk. C. J. Fonteyn.
38. Edm. van der Straeten. La musique aux Pays-Bas avant le xixe siècle. 8 volumes. Bruxelles, G. A. Van Trict, éditeur.
39. Edm. De Busscher. Un chroniqueur gantois, dans *Annales de*

la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand, t. XII. 1869-1872.

40. Fr. De Potter et J. Broeckaert. Geschiedenis der stad Aelst. 4 tomes.

41. Dr F. Desmons. Les cloches de Tournai; dans *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*. 1905.

42. Ern. Matthieu. L'horloge et le carillon du Beffroi de Tournai en 1543-1544; dans les *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*. 1906.

43. A. Van den Peerenboom. Ypriana. Bruges. Impr. Aimé de Zuttere. 1878. 7 vol.

44. J. J. Raven. The church bells of Suffolk. Edit. Jarrold and sons, 3, Paternoster Buildings, Londres. 1890.

45. Edm. Van der Straeten. Notice sur les carillons d'Audenaerde; dans *Annales de la Société royale de littérature et des beaux-arts de Gand*. 1855.

46. A. Schaepkens. Des cloches et de leur usage; dans *La Belgique*, recueil périodique. 1857.

47. Fr. De Potter. Geschiedenis der stad Kortrijk, 4 volumes. 1876.

48. F. J. Annaert. Stekene en zijne kerk. Gent. Imp. Siffer. 1898.

49. F. Steurs. Eenige aanteekeningen rakende de Mechelsche klokgieters. Mechelen, H. Dierickx-Beke, zonen. 1877.

50. Dr G. Van Doorslaer. Le carillon et les carillonneurs de l'église Notre-Dame au-delà de la Dyle, dans le *Bulletin du Cercle Archéologique de Malines*, t. V. 1894.

Table
des noms de communes

N. B. Dans cette table le nom de MALINES n'a pas été relevé parce qu'il se répète continuellement.

Table
des noms de personnes

N. B. Le nom des fondeurs est imprimé en caractères gras. Celui des WAGHEVENS, se répétant à chaque page, n'est pas compris dans cette liste :

Errata

Croquis généalogique: Simon fondeur en 1485, lisez: fondeur en 1483.
Page 388, ligne 16, 1516, lisez: 1500.
» 395, » 5, 1516, » 1500.
» 396, » 24, *myn*, » *my*.
» 422, pour la pagination, lisez: 422 au lieu de 242.
» 427, ligne 6, *Comptes comm. de Diest*, lisez: *Comptes de l'église Saint-Sulpice à Diest*.
» 427, » 11, *op thoren*, lisez: *op den thoren*.

Table générale

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE VOLUME LX, 5e SÉRIE, TOME X, DES ANNALES DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

TABLE DES PLANCHES


The Ohio State University
3 2435 06324543 5